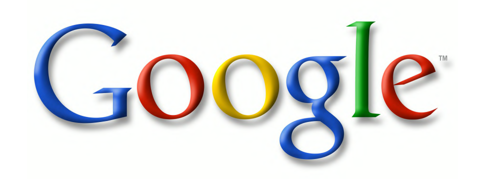
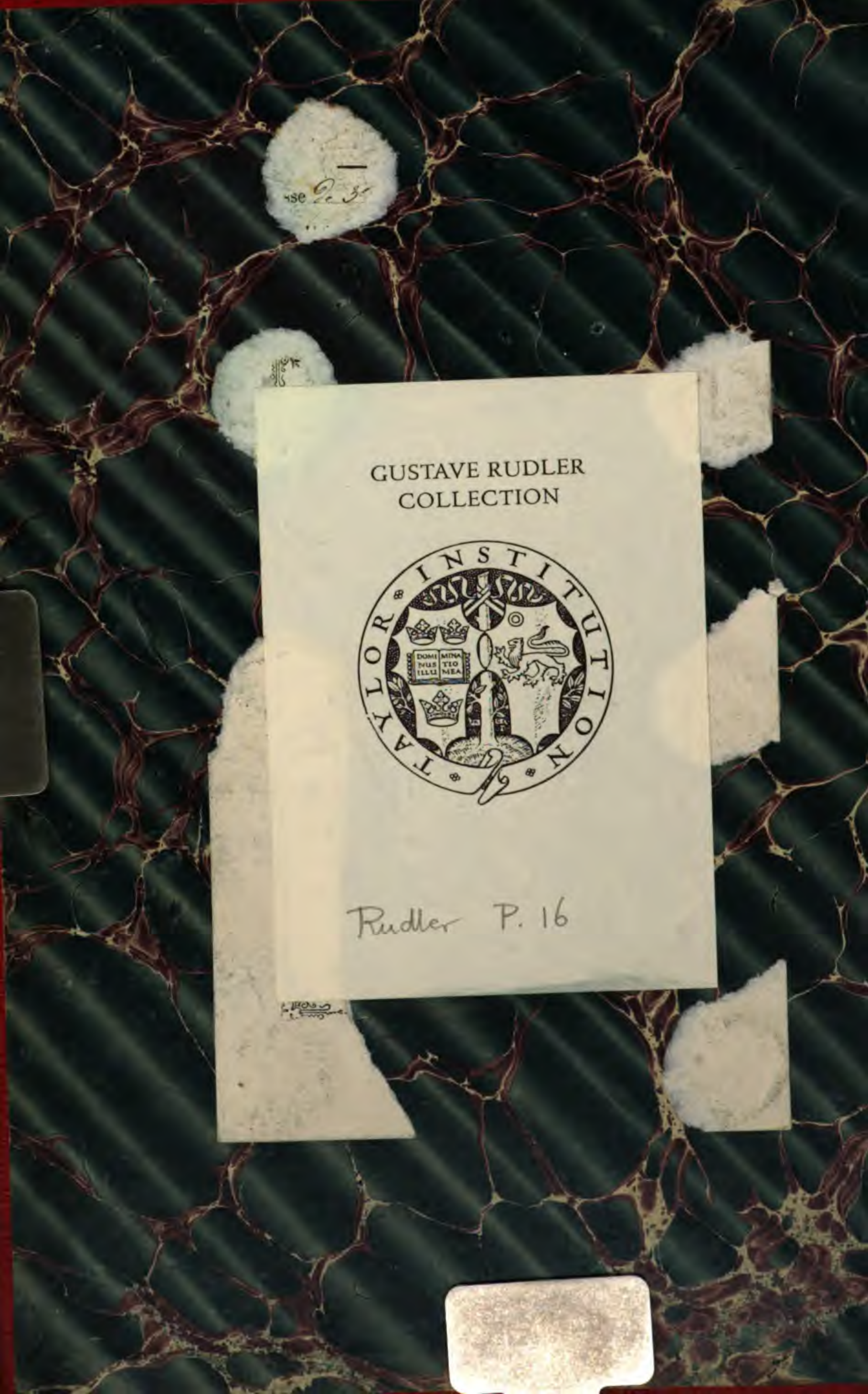




LYCÉE DE JEUNES FILLES
BESANÇON


se 2e 3
GUSTAVE RUDLER
COLLECTION
TAYLOR INSTITUTION
DOMINUS ILLUMINATIO MEA
Rudler P. 16



HISTOIRE
DU COSTUME
EN FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE

PARIS. — TYPOGRAPHIE LAHURE
Rue de Fleurus, 9

HISTOIRE

DU COSTUME

EN FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE

PAR

J. QUICHERAT

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DES CHARTES

DEUXIÈME ÉDITION

CONTENANT 483 GRAVURES DESSINÉES SUR BOIS

D'APRÈS LES DOCUMENTS AUTHENTIQUES

PAR

CHEVIGNARD, PAUQUET ET P. SELLIER

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1877



PRÉFACE

Il y a longtemps que j'ai conçu l'idée de ce livre, et même que j'en ai commencé l'exécution. La partie comprise entre le quatorzième siècle et la Révolution m'a fourni la matière d'une série d'articles qui parurent dans *le Magasin pittoresque* de 1845 à 1869. La faveur avec laquelle cette publication a été accueillie m'a engagé à traiter le sujet d'une manière plus complète, en remontant aussi haut que possible à partir de l'époque où je l'avais pris d'abord, et en le continuant jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.

Comme il n'est pas défendu à un auteur de se répéter, je ne me suis pas fait scrupule d'employer de nouveau une partie de mon ancienne rédaction. Toutefois de nombreux changements y ont été introduits, et devaient l'être. J'ai établi partout l'enchaînement dont avaient pu se passer des articles composés l'un après l'autre, quelquefois à plus d'une année d'intervalle. Et puis ce n'est pas sans profit pour le sujet dont je caressais la

pensée que, pendant tant d'années, des livres et des documents de toute sorte m'ont passé par les mains. J'ai ajouté beaucoup de traits nouveaux; j'ai corrigé ou supprimé tout à fait des assertions que j'avais reconnues inexactes.

Il a été procédé de même à l'égard des figures. Si une bonne partie de celles qui furent gravées pour *le Magasin pittoresque* ont été conservées, il y en a eu plusieurs de supprimées et beaucoup d'ajoutées. Toutes celles qui accompagnent les dix premiers chapitres sont nouvelles. On trouvera que ces dernières, en proportion du reste, sont les plus nombreuses. Elles ont été multipliées à dessein, parce qu'elles représentent des choses plus éloignées de nos usages et qu'il était moins facile de faire comprendre par la description.

Nous ne sommes plus au temps où l'on faisait commencer l'histoire nationale à Pharamond. La France a continué de s'appeler Gaule jusqu'au dixième siècle; sous la domination des Francs, elle conserva longtemps ses institutions antérieures, et plus longtemps encore l'habillement de sa population resta assujetti aux principes du costume antique. C'est pourquoi j'ai pris les choses à leur origine.

En traitant la partie de l'antiquité avec un certain développement, je me suis proposé surtout d'être utile aux artistes. Témoin de l'embarras où se trouvent la plupart d'entre eux lorsqu'ils ont à représenter un sujet de notre histoire ancienne, je me suis appliqué à leur procurer le manuel qui leur manquait. Ils trouveront dans le texte la notion générale du costume de chaque époque, et dans les légendes des figures, lorsque les figures elles-mêmes ne leur suffiront pas, l'indication d'ouvrages auxquels ils pourront recourir.

N'ayant à toucher l'histoire que par l'un de ses plus petits côtés, j'ai parlé des événements seulement lorsque cela était indispensable, et dans la stricte mesure requise par mon sujet. Je me suis borné tantôt à une mention succincte, tantôt même à une simple allusion. Si quelquefois il m'est arrivé de retracer le tableau d'une époque, c'est parce qu'il s'agissait de ces temps éloignés sur lesquels l'instruction reçue par le plus grand nombre ne laisse que des notions confuses, et j'ai fait en sorte que l'attention du lecteur ne fût pas détournée de son objet par ces écarts. Quant à mes excursions dans le domaine des faits relatifs aux mœurs, à l'industrie, au commerce, je n'ai pas à les justifier. Tout le monde reconnaîtra qu'elles tiennent essentiellement à l'histoire du costume.

Octobre 1874.

HISTOIRE

DU COSTUME

EN FRANCE

CHAPITRE PREMIER

TEMPS PRIMITIFS ET ÉPOQUE CELTIQUE

Antériorité de la parure sur l'habillement. — Objets de toilette trouvés dans les cavernes de la France. — Un Périgourdin des temps les plus reculés. — Celtes primitifs. — Le Tamhou des monuments égyptiens. — Objets fournis par les plus anciennes sépultures. — Ornements d'or. — La torque gauloise. — Bijoux d'importation étrangère. — Tissus gaulois. — Persistance du tatouage. — Les premiers Gaulois connus des Romains. — Teinture des cheveux. — Changements dans le costume au moment des campagnes de César en Gaule. — Pièces d'habillement trouvées dans les tourbières du Jutland. — Armures de corps des Gaulois. — Leurs armes offensives. — Richesse de leur cavalerie. — Bijoux des femmes gauloises. — Idée de leur costume.

Les vêtements semblent une chose si naturelle, que nous en attribuons volontiers l'invention aux premiers hommes qui parurent sur la terre; mais c'est là un préjugé, comme tout ce que nous avons dans l'esprit au sujet de nos origines. Tant de peuplades sauvages qui vont encore toutes nues dans des pays exposés aux plus grands froids (la Terre de feu par exemple) sont la preuve qu'on n'est pas arrivé si vite à la conception des habits. Les peaux de bêtes, employées d'abord à cet usage, ne peuvent être assouplies que par un travail qui ne se

présentait point à l'esprit du premier coup, et pour confectionner des tissus, il fallait encore plus d'industrie.

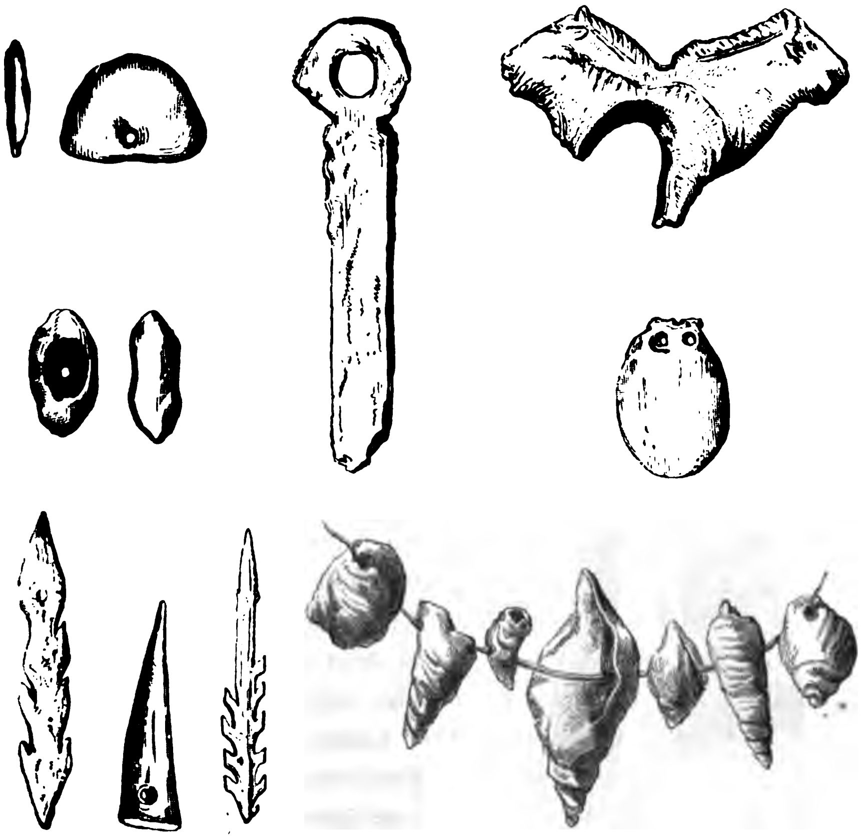
On risque moins de se tromper en affirmant que le goût de la toilette a précédé les habits. Se teindre la peau avec les sucs des plantes ou les couleurs minérales, faire de son corps un tableau couvert de figures, arranger ses cheveux, mettre sur soi en pendeloques une infinité de petits objets qui brillent de loin et bruissent quand on marche, sont des agréments auxquels nulle race d'hommes, si primitive qu'elle soit, n'a été trouvée jusqu'ici étrangère. On a eu la passion des colifichets avant de sentir le besoin de l'indispensable, tant a eu raison celui qui a dit que le superflu est ici-bas la chose la plus nécessaire.

Le sol de nos cavernes recèle une partie des objets qui composèrent la parure des habitants de la France, lorsque la France abritait encore dans ses forêts l'éléphant velu, lorsque ses prairies étaient la pâture des aurochs et des rennes. Un nombre incalculable de siècles nous sépare de cette antiquité, qui pourtant fut déjà une époque de civilisation. La conception de l'art était dès lors entrée dans l'esprit des hommes. Avec des éclats de silex, leurs uniques outils, les sauvages de ce temps-là savaient sculpter l'ivoire, les os, les bois de cerf et de renne. Ils imitaient avec une fidélité qui nous étonne les bêtes dont ils faisaient leur nourriture. L'un de ces ouvrages qui sortit, il y a peu d'années, d'une grotte du Périgord, représente le bœuf primitif attaqué par un homme. L'animal fuit en retournant la tête d'un air effaré, pour voir d'où viennent les coups dont il a déjà ressenti l'atteinte. Le chasseur, couché à plat ventre dans l'herbe, s'apprête à lancer un nouveau trait. Il est entièrement nu, mais non pas inculte. Ses cheveux sont coupés ras, sauf une touffe qui est relevée sur son front. Sa barbe est taillée en pointe. Son type est celui d'un brachycéphale. La figure d'un romantique, il y a quarante ans, ne différait pas beaucoup de celle-là.

L'exiguïté du dessin est sans doute ce qui a empêché l'artiste de mettre à son personnage les ornements que l'on portait alors, et que nous ont procurés d'autres dépôts du même âge. Ce sont des têtes de petits os, des vertèbres de poisson, ou de menues coquilles percées pour faire des colliers. Les os sculptés doivent avoir été aussi des objets de toilette, car ils sont ordinairement munis d'une bélière ou percés de trous qui ont servi à passer des cordelettes pour les suspendre. Dans les mêmes couches gisent les cailloux éclatés qui ont fourni les pointes

et les tranchants pour le travail, des os aiguisés et barbelés, armes de chasse ou de combat, des morceaux de sanguine dont peut-être on se teignait la peau.

Tels sont les aperçus fournis par la science dans un ordre de recherches qui ne sont encore qu'à leur début.



Objets en os et collier de coquilles des cavernes de France. (Mortillet, *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, t. V.)

Il faut enjamber des siècles et des siècles pour arriver aux époques historiques. Des hordes descendues des hauts plateaux de l'Asie se sont avancées par les vallées des fleuves. Marchant devant elles dans plus d'une direction, elles se sont répandues sur notre sol. Elles apportaient avec elles une religion, des lois et tout ce qui compose un état social. Les groupes disséminés de la population primitive ont dû subir le joug d'une race plus forte, plus active, plus intelligente. L'existence de la Gaule a commencé.

Quinze siècles avant Jésus-Christ, les Égyptiens, dans leur imagerie, symbolisaient l'Europe occidentale par un personnage auquel ils donnaient dans leur langue le nom de *Tamhou*. C'est le Celte primitif, à la peau blanche et aux yeux bleus. Sa chevelure est tirée du front sur la nuque; elle est renfermée dans une sorte de sachet sur lequel sont cousus des rangs de perles ou de petites coquilles, ou de grains végétaux. Deux nattes soigneusement tressées sortent de cette enveloppe à la hauteur des tempes, et descendent le long des joues. La couleur des cheveux est tantôt blonde, tantôt rouge. L'ornement de la tête est complété par deux plumes couchées en sens inverse sur le sommet du crâne. Pour tout vêtement, le Tamhou porte un manteau attaché sur l'épaule gauche et percé d'un trou par lequel sort le bras droit. Sous ce manteau se montre une ceinture formée de plusieurs cordelettes. Le buste et les membres, entièrement nus, sont tatoués.

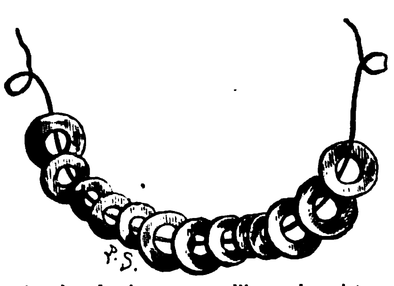


Figure du Tamhou. (Brugsch, *Die Geographie der Nachbarlænder Ægyptens*.)

Comparé au sauvage, dont il apparaît comme le successeur à un si long intervalle, le Tamhou par sa mise ne décèle point à première vue un bien grand progrès. Toutefois un pas énorme a été fait. L'art du tissage, si ancien dans l'Orient, fut pratiqué par ces barbares. Leur manteau a l'apparence d'un lainage à dessins figurant, soit des mouchetures, soit des rinceaux en feuilles de fougère; et la preuve que cette décoration ne résultait pas d'une application de couleurs, c'est qu'elle est la même à l'envers et à l'endroit.

Quelques-unes des sépultures que recèlent nos dolmens sont peut-

être contemporaines de la dynastie des Sésostris, sous laquelle eut cours la représentation dont il vient d'être parlé. On ne trouve plus, dans ces mystérieux tombeaux, les os sculptés des cavernes. L'art du dessin appliqué à la figure semble s'être perdu. L'emploi des coquilles comme pendeloques est devenu rare, et, lorsqu'il s'en présente, ce sont des coquilles apportées de loin. Les objets de toilette consistent le plus souvent en dents d'ours, de chien et de sanglier, en rondelles découpées dans la pierre tendre ou pétries avec de l'argile durcie au feu. A cela s'ajoutent des cailloux polis, qui ont été amenés par le frottement à des formes régulières. L'origine étrangère de quelques-unes de ces pierres ne saurait être contestée. Le lapis-lazuli, le jade, la turquoise verte se sont montrés associés avec les quartz de nos pays. L'instrument en pierre polie, connu sous le nom de hache celtique, paraît avoir été porté aussi comme pièce d'ornement ou comme amulette, à en juger par un trou dont il est percé quelquefois.

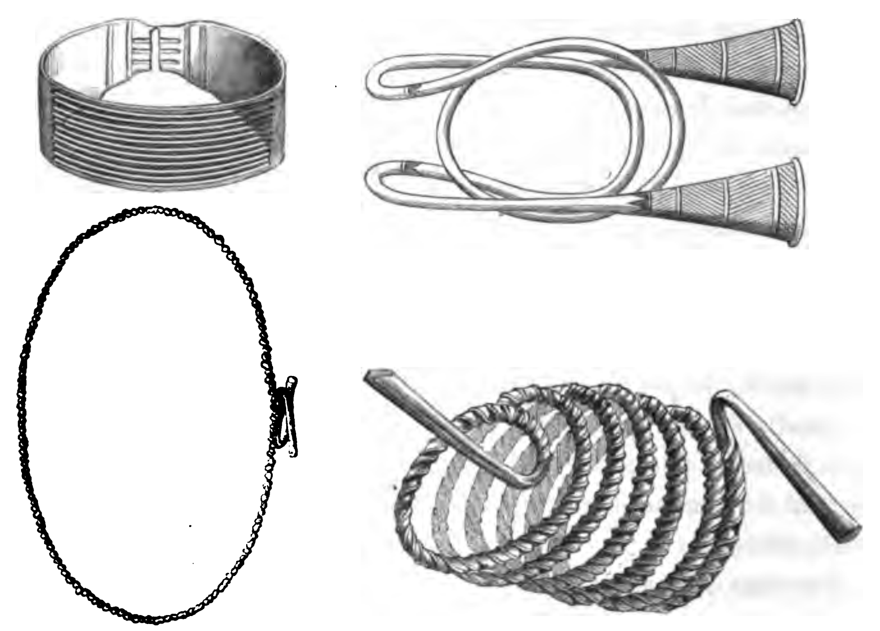


Aunelets de pierre pour collier ou bracelet.
(*Revue archéologique*, 1867.)

L'or était déjà ou ne tarda pas à être chez les Gaulois la marque de la richesse et le signe du commandement. On le trouve façonné en bracelets, anneaux de jambes, colliers et ceintures. L'ouvrage est d'une grande simplicité. Il consiste quelquefois en une feuille de métal roulée, plus souvent en une baguette épaissie à ses deux bouts, dont on faisait un cercle de la largeur de la partie qu'il s'agissait d'envelopper. Cette baguette a pu être assez longue pour qu'on lui ait fait faire plusieurs tours. Une fine gravure de traits parallèles, de zigzags, de petits ronds, ou bien des cannelures tordues en spirale, furent la seule décoration que comportât cette orfévrerie barbare.

Elle resta de mode après que la Gaule eut perfectionné son industrie, même après qu'elle eut adopté les arts de l'Italie. Toutes les fois que les Romains ont voulu représenter un Gaulois, ils lui ont mis au cou un collier de cette sorte. C'est ce qu'ils appelaient *torques* (une torque, en français). La gloire de leurs soldats, dans les combats si fréquents qu'ils eurent à livrer aux Gaulois, consistait à s'emparer de la torque qui faisait l'ornement des chefs ennemis. Tout le monde sait

l'histoire de Manlius, qui fut surnommé *Torquatus*, après qu'il eut dépouillé de son collier un Gaulois de taille gigantesque, vaincu et tué par lui en combat singulier. Le consul Lucius Æmilius en rapporta de pleins tombereaux à Rome, après la terrible bataille de Télamon, où fut écrasée la coalition des peuples riverains du Rhône et du Pô. La



Bracelet d'or et torques-ceintures en or. (Mortillet, *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, t. II; *Bulletin monumental*, t. X; Bordier et Charton, *Histoire de France*, t. I; *Archæologia*, t. XXVII.)

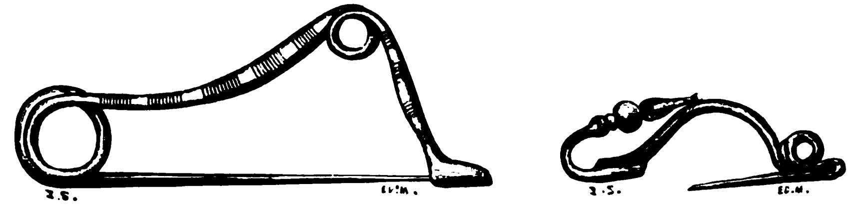
Gaule, définitivement soumise, fit présent à l'empereur Auguste d'une torque qui pesait cent livres d'or. Mais ne devançons pas l'ordre des temps.

Les Phéniciens, les Ligures, les Étrusques, qui dans la haute antiquité firent le commerce maritime de la Méditerranée; plus tard, les Grecs, surtout après qu'ils eurent fondé Marseille, apportèrent aux Gaulois, sur les côtes et jusque dans l'intérieur du pays en remontant les fleuves, les produits d'une civilisation plus avancée. La verroterie, le corail, l'ambre, des bijoux mieux travaillés prirent place dans la parure des Gaulois. Cette nation, industrieuse entre toutes, se mit au travail des métaux. Ils apprirent à fondre, à couler, à planer, à estamper le brillant alliage de cuivre et d'étain qui imite l'or. Leurs guerriers eurent des armes semblables à celles des héros d'Homère. L'opulence



Bracelet, chaînes d'ornement, bijoux de suspension. (Bordier et Charton, *Histoire de France*, t. I; *Revue archéologique*, 1861; Collections diverses.)

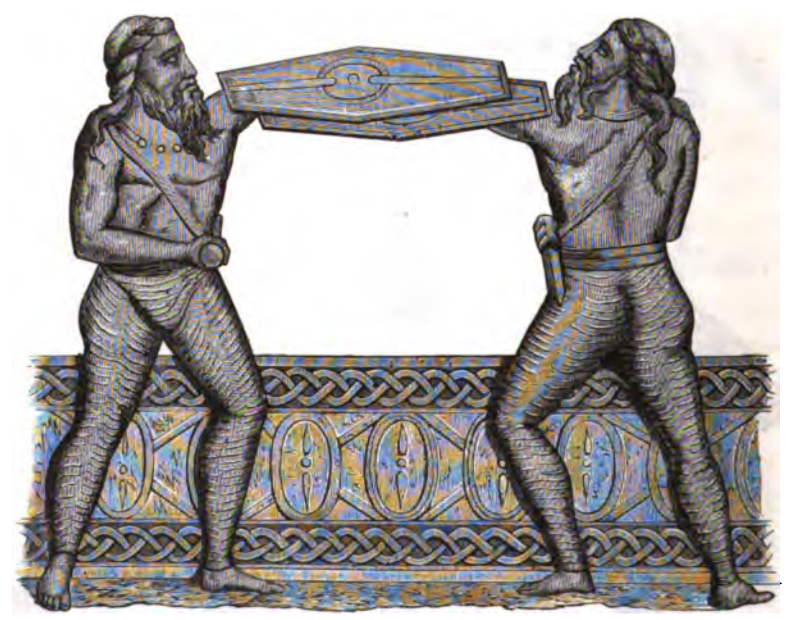
s'annonça parmi eux par des fibules à la façon des peuples méridionaux, par des bijoux de suspension, des breloques, des amulettes dont la signification nous est inconnue. Les moins riches purent porter à



Fibules de bronze trouvées dans des tumulus.

leur cou, à leurs bras, à leurs jambes, de ces anneaux qui de loin les faisaient prendre pour des princes.

Mais c'est surtout par la confection des étoffes que les Gaulois signalèrent leur dextérité. Par le croisement des fils et la diversité des couleurs, ils composaient des tissus de l'effet le plus varié. La drague a



Gaulois ciselés sur un vase de Pompéi. (*Museo borbonico*, t. VIII.)

ramené du fond des eaux, au-dessus desquelles ils aimaient à établir leurs demeures, des chiffons d'une grosse toile, dont le travail est analogue à celui de notre linge ouvré. Les auteurs de l'antiquité classique n'ont jamais parlé qu'avec une sorte d'admiration de leurs lainages à

raies, à carreaux, à fleurs. La décoration qu'ils avaient imprimée autrefois sur leur corps, ils l'introduisirent dans le tissu de leurs vêtements.

Dès lors, ils firent parade de la blancheur de leur peau, et afin d'en augmenter l'éclat, ils s'épilaient avec un soin minutieux. Les Grecs, mauvais étymologistes, crurent que le nom de Galates, sous lequel leurs voisins du Nord leur avaient fait connaître les Gaulois, signifiait les hommes couleur de lait parce que *gala* en grec veut dire du lait. Néanmoins, dans les régions septentrionales de la Gaule, on continua longtemps encore à se teindre le corps en bleu avec la couleur de pastel. Les hommes le faisaient pour se donner un air plus terrible, et les femmes y étaient astreintes pour la célébration de certaines fêtes religieuses. Du temps de César, cette coutume n'existait plus que chez les Celtes de la Grande-Bretagne. Elle y persévéra jusqu'au troisième siècle de notre ère.



Gaulois des premiers temps après la conquête romaine. (Stèle funéraire du musée d'Épinal.)

Depuis que les Gaulois furent en relation avec les Romains, l'histoire les représente habillés d'un costume qui les distinguait des autres nations de l'Europe. L'idée leur en était venue certainement des Asiatiques. Ils portaient un pantalon étroit, des souliers de cuir à semelle épaisse et médiocrement élevés de l'empeigne, un petit manteau carré, sous lequel le buste et les bras restaient complétement nus. Le latin nous a conservé, en se les appropriant, les noms qu'ils donnaient à ces vêtements : *sagum* pour le manteau, *bracæ* pour le pantalon, *gallicæ* pour les chaussures. Nos mots français *saie*, *braies* et *galoches* en dérivent.

Les braies et la saie étaient de ces étoffes bariolées dont nous parlions tout à l'heure. Chacun s'évertuait à choisir les couleurs les plus voyantes. C'était ainsi jusqu'aux bords de la Garonne; mais au delà de ce fleuve, on trouvait les Aquitains, rameau de la famille celtique mêlé de sang ibérien. Là, on ne connaissait que le noir et le brun.

Le Gaulois pur sang tirait vanité de sa chevelure, qu'il cultivait avec

un soin extrême. Fidèle à la tradition de ses premiers ancêtres, il la tirait du front sur la nuque, et la teignait d'une pâte faite avec de la cendre de hêtre et de la graisse de chèvre. Les cheveux devenaient par là d'un rouge ardent. Tel fut le premier usage du savon; car cette composition de graisse et de cendre (c'est-à-dire de la soude qu'on extrayait de la cendre) n'était pas autre chose que du savon, et les Gaulois, au dire de Pline, en furent les inventeurs.



Tunique celtique trouvée dans une tourbière du Jutland. (Engelhardt, *Thorsbjerg Moscfund*.)

Ils traitaient de même ce qu'ils gardaient de poil sur leur visage. Le gros de la nation portait la barbe taillée en pointe; les nobles n'avaient que des moustaches, et quelquefois une touffe au menton.

A l'époque où les Gaulois perdirent leur indépendance, ils avaient complété leur habillement par une pièce qui leur couvrait le haut du corps. C'était une étroite blouse à manches, faite de morceaux taillés et ajustés, qui descendait jusque sous les hanches. Elle a été signalée par Strabon, et la description qu'en donne cet auteur est confirmée par

plusieurs monuments qui remontent aux derniers temps de la république romaine, monnaies et bas-reliefs de stèles funéraires.

Nous avons même la chose en nature. Les tourbières du Jutland nous l'ont conservée avec les autres pièces du costume celtique, car les Cimbres, jusqu'à leur extinction, restèrent fidèles à ce costume qui avait été commun à leur nation et à celle des Gaulois. Un savant danois, M. Conrad Engelhardt, a fait connaître ces objets découverts par lui dans les marais de Thorsbjerg.

Le corps de la blouse est d'un tissu uni avec une bordure de petits ronds entre deux bandeaux. Les manches, de couleur différente, sont guillochées de losanges.

Aux braies, qui sont fendues sur le devant, comme nos pantalons, est adaptée une ceinture munie de six brides, dans lesquelles était passée sans doute une courroie. Au bas des jambes s'attachaient des chaussons sans semelles, d'une étoffe pareille à celle des manches de la blouse, tandis que le tissu des braies a pour dessins de petites raies obliques dans lesquelles alternent deux couleurs différentes.

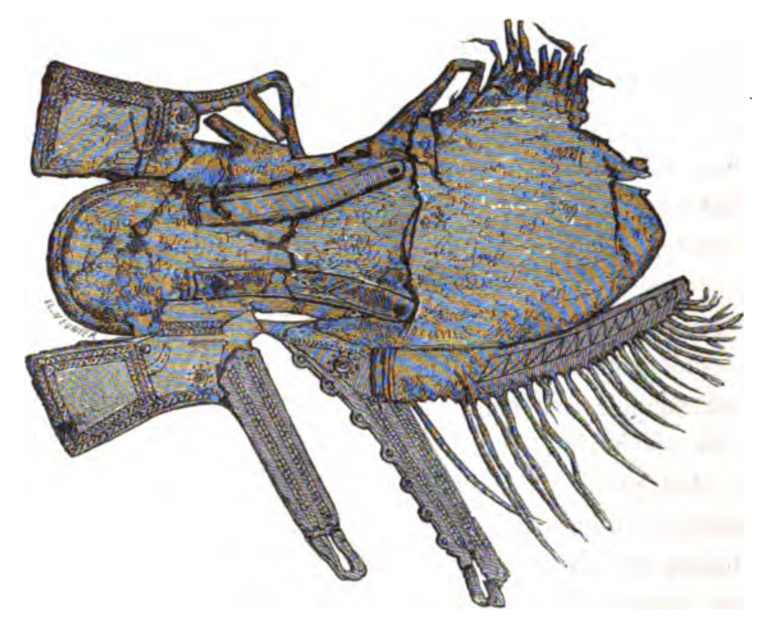

Braies de la tourbière de Thorsbjerg.

Le même dépôt a fourni une saie verdâtre à bordure jaune, de 1 mètre 40 sur 1 mètre 12 centimètres, beaucoup plus grande par conséquent que le manteau des Transalpins; car l'effet de celui-ci finit par être celui d'un petit châle, ou même d'un fichu. C'est pourquoi Virgile a employé le diminutif *sagulum* pour dépeindre le manteau des Gaulois assiégeant le Capitole : *Virgatis lucent sagulis*.

Quant aux souliers, malgré leur état de délabrement, on voit qu'ils

ont été d'une véritable élégance, avec des oreilles et des quartiers en cuir estampé, avec une empeigne découpée en petites lanières qui se rejoignaient sur le pied, enfin avec une garniture de clous à tête d'argent sous la semelle.

Il n'y a pas grand'chose à changer aux descriptions qui viennent d'être données pour se figurer les Gaulois en habit de guerre. Leur équipement militaire ne fut jamais compliqué. Dans les temps anciens ils n'avaient pas d'autre arme défensive qu'un bouclier d'osier ou de



Soulier de la tourbière de Thorsbjerg.

planches légères, de forme allongée, consolidé dans toute sa hauteur par une bande de métal au milieu de laquelle se relevait une bosse. Se garantir davantage leur eût semblé indigne de leur vaillance. Maintes fois dans les batailles, on les vit dépouiller leurs vêtements et se précipiter dans la mêlée tout nus sous leurs boucliers.

Les cuirasses d'or et de bronze qu'ils adoptèrent plus tard étaient moins pour la défense que pour l'ornement. C'étaient des plaques minces de métal estampé, qui devaient être cousues après le justaucorps. Elles se composaient de deux pièces, l'une en forme de hausse-col, l'autre faite comme une très-large ceinture; par conséquent elles

laissaient le milieu de la poitrine à découvert, ne protégeant que le haut et le bas du buste.

On a découvert, dans les tumulus, des brassards d'un travail analogue et d'une forme renflée qui indique qu'ils étaient nécessairement rembourrés. D'autres brassards, faits comme de simples fourreaux, sont en bois.

Une garniture de quatre-vingts bracelets de bronze, trouvée aux deux bras d'un squelette (on la voit au musée de Lyon), devait faire, pour celui qui la portait, l'office d'une arme défensive.

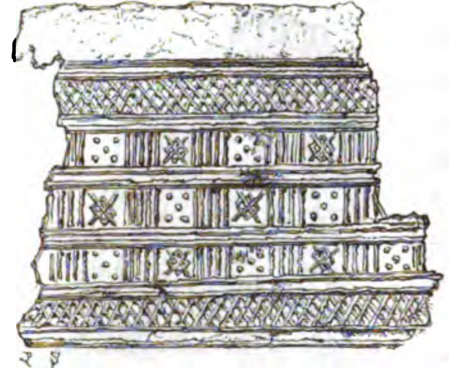
Suivant Varron, la cotte de mailles, faite de petits anneaux de fer engagés les uns dans les autres, était d'invention gauloise, et les Romains l'avaient empruntée aux Gaulois; mais beaucoup de ces mêmes Gaulois, professant en matière de courage le préjugé de leurs aïeux, répudièrent cette armure et tout ce qui ressemblait à une cuirasse.

Pour contenir leur longue chevelure, ils se mettaient autour de la tête une bandelette d'étoffe ou un cercle de bronze. Les plus riches portèrent des casques. Il nous reste plusieurs de ces coiffures qui peuvent dater du second siècle



Hausse-col d'or du British Museum. (*Archæologia*, t. XXVI.)

avant notre ère. Elles sont d'un bronze si léger qu'il faut qu'elles aient



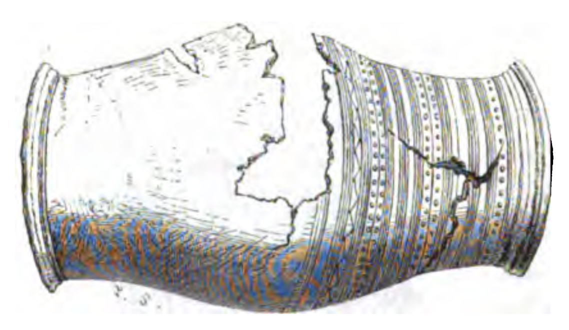


Fragments de plastrons d'estomac. (*Revue archéologique*, 1857.)

été montées sur une calotte de cuir. Elles n'ont ni visière, ni couvre-nuque. La crête est une feuille de métal posée de champ et découpée en pointe. De petits tubes, où il semble qu'on ait fourré des plumes ou des touffes de laine, sont plantés d'une manière bizarre par devant et par derrière, au-dessous de la crête, et quelquefois il y a d'autres appendices sur les côtés. Le casque des Gaulois danubiens, conçu dans le même système, était de plus accompagné de jugulaires.



Hausse-col en bronze.
(*Mémoires des antiquaires de Normandie*, 1827-1828.)



Brassard en bronze. (*Revue archéologique*, 1578.)

Dans les derniers temps de la république romaine, la crête fut souvent remplacée par des cimiers d'une grande élévation, figurés en manière de cornes, de paires d'ailes ou de bustes d'animaux. Le casque

qui supportait cet échafaudage était devenu plus robuste. Il était en-



Casque gaulois trouvé près de Falaise. (D'après une photogr.)



Casque celtique danubien.
(Arneth, *Archæologischen Analecten.*)



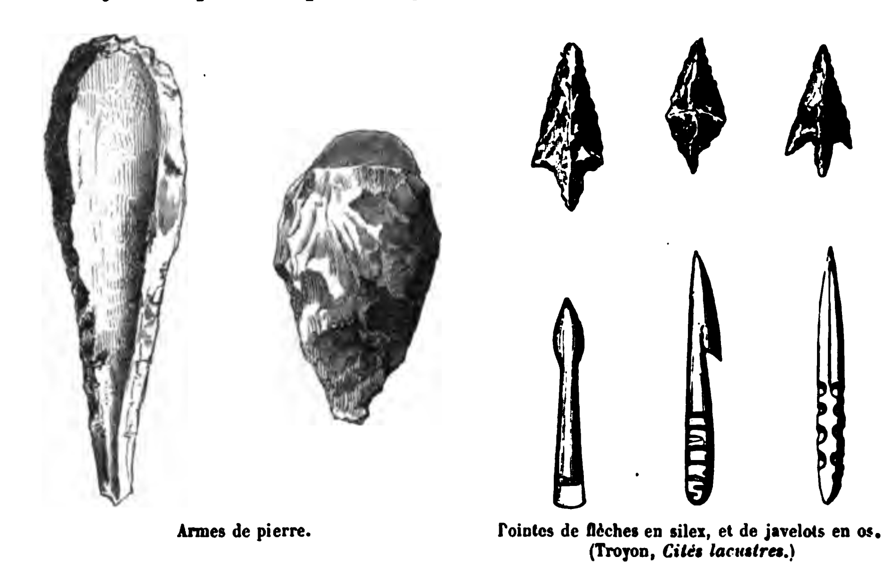
Bouclier en bronze.
(Franks, *Kemble's Horæ ferales.*)

touré d'un rebord qui le faisait ressembler à un chapeau. A la même époque, la brillante décoration en feuille de métal estampé prit place

sur le bouclier des chefs. La superficie de l'arme en fut complétement couverte, et présenta en relief les emblèmes de celui qui la portait.

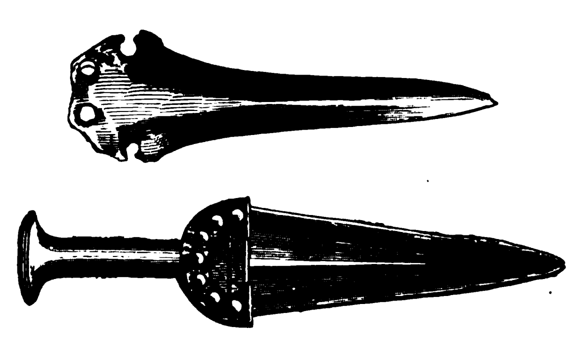
Les armes offensives des Gaulois sont ce que nous connaissons le mieux. Elles abondent dans les collections particulières et dans les musées.

Les plus anciennes, véritables armes de sauvages dont l'usage ne cessa jamais pour les pauvres gens, étaient des casse-têtes en pierre,



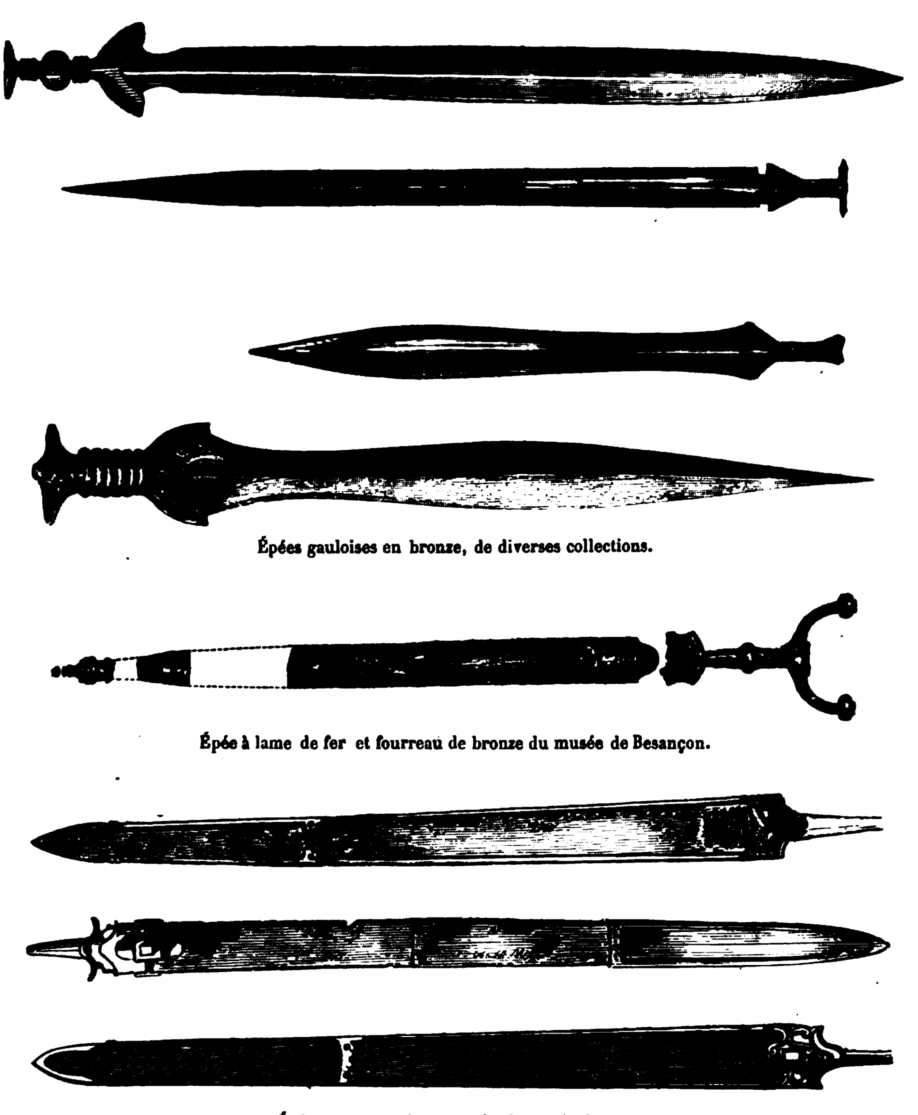
Armes de pierre. Pointes de flèches en silex, et de javelots en os. (Troyon, *Cités lacustres.*)

des lances et des flèches à pointes d'os et de silex. Plus tard, le silex fut remplacé, pour ceux qui en avaient le moyen, par le bronze et par le fer. Ils finirent par posséder une grande variété d'armes d'hast : le *gæsum* ou trait léger, qu'ils lançaient à la main; la lance proprement dite, à laquelle ils donnaient un long et large fer; le *saunion*, sorte de hallebarde dont la lame, ordinairement de bronze, était découpée sur son tranchant, afin de déchirer les chairs lorsqu'on la retirait de la blessure; enfin le *mataris* ou matras, épieu terminé par un long carrelet de fer.



Dagues de bronze trouvées dans des tumulus.

Les épées et dagues celtiques en bronze furent l'imitation de celles dont se servirent les anciens Grecs : l'épée, à poignée courte, terminée par un pommeau ou par deux antennes, munie d'une garde rabattue sur les tranchants de la lame ; la dague à lame triangulaire.



Épées gauloises en bronze, de diverses collections.

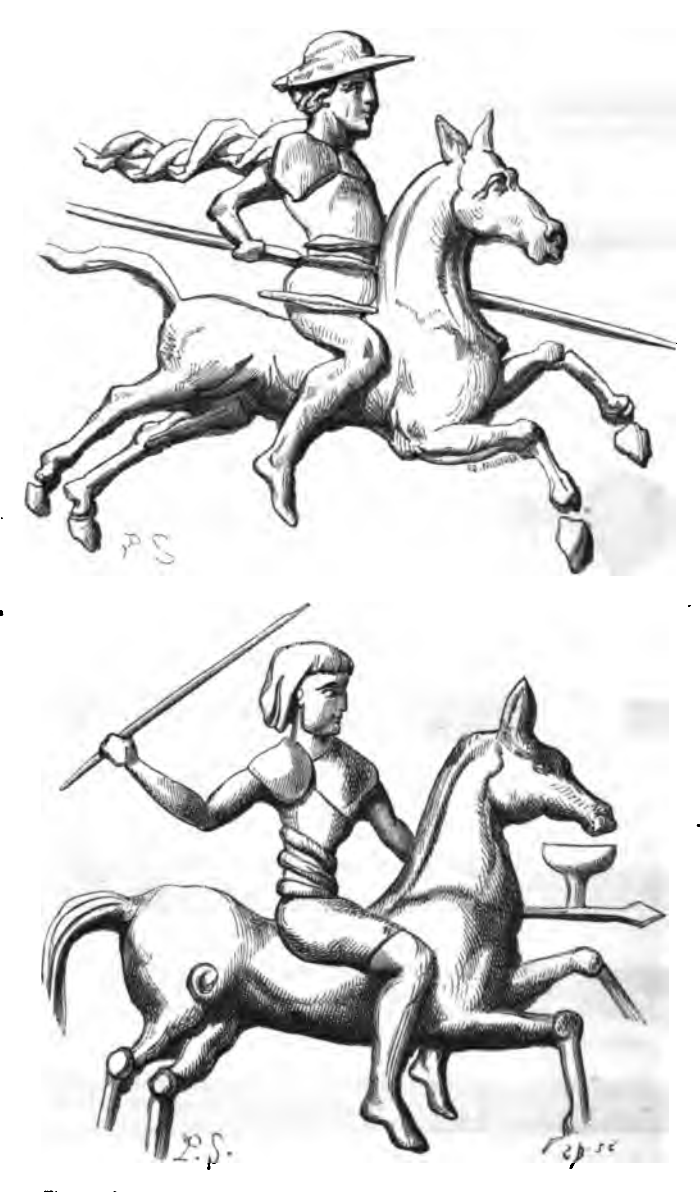
Épée à lame de fer et fourreau de bronze du musée de Besançon.

Épées à lame et fourreau de fer de la Suisse.

L'épée de fer, adoptée en Gaule dès le temps de l'invasion de l'Italie par Annibal, était encore la copie d'une arme étrangère qu'on dirait, à son style, avoir été apportée de l'extrême Orient. Elle avait une longue

2

lame arrondie par le bout, avec laquelle on ne pouvait frapper que de taille. Si, contre la volonté du combattant, elle donnait d'estoc, elle se recourbait et devenait semblable à un strigile, selon l'expression pit-



Figures de cavaliers, grandies d'après les monnaies. (Hucher, *l'Art gaulois*.)

toresque de Polybe. Elle était enfermée dans un fourreau également de fer.

Les Gaulois portaient l'épée à droite. Elle était suspendue à leur

flanc par une chaîne de bronze ou de fer, posée obliquement, tantôt en bandoulière, tantôt sous la ceinture.

Les belles armes, les riches équipements, étaient l'apanage des nobles. Ceux-ci formaient, au temps de César, une chevalerie qui eut, comme organisation, la plus grande ressemblance avec celle du moyen âge. Ils avaient autour d'eux des fantassins pour les assister dans le



Figure de chef gaulois, grandie d'après une monnaie. (Hucher, *l'Art gaulois*.)

combat et pour porter leurs enseignes. Lorsqu'il fallait battre en retraite, ils emportaient ces compagnons avec eux, les uns en croupe, les autres accrochés à la crinière de leur cheval.

Le cheval participait au luxe de son maître. Les bossettes, les plaquettes, les chaînettes étincelaient sur son poitrail et sur sa croupe. Des pièces qui ont servi à la décoration du harnachement se sont trouvées pêle-mêle dans les sépultures avec celles que le guerrier portait sur lui, et souvent sans qu'on ait su distinguer les unes des autres.

Après les Gaulois, il serait juste que les Gauloises eussent leur tour; mais, sur ce sujet, l'histoire et l'archéologie sont d'une pauvreté déses-

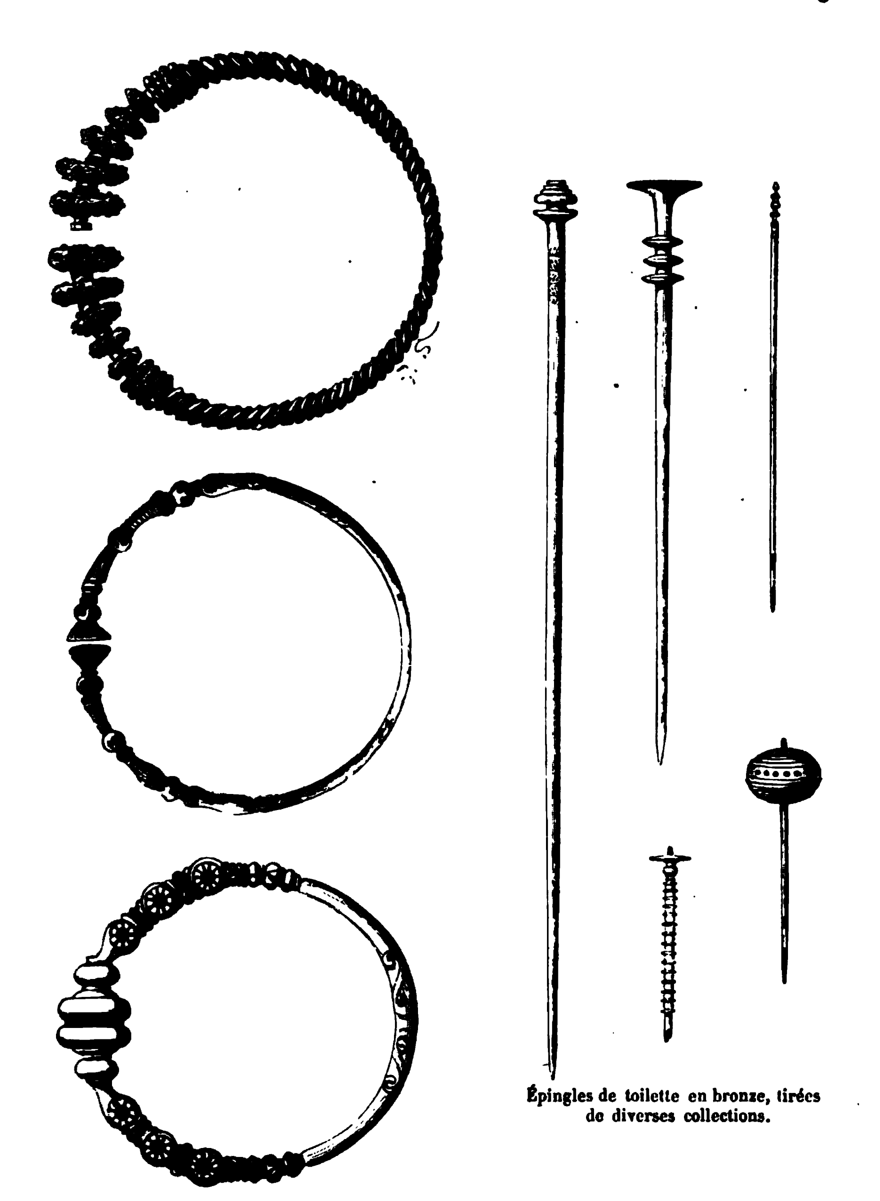




Ornements gaulois en bronze du musée de Besançon.

pérante. Les témoignages de l'antiquité en ce qui les concerne se réduisent à l'éloge de leur héroïsme. Il a été dit maintes fois en grec et en latin que, parmi les femmes barbares, il n'y en avait pas qui mou-

russent plus volontiers pour échapper au déshonneur. Nous ne connaissons ni leur manière de vivre, ni leurs habitudes, ni leurs goûts.



Épingles de toilette en bronze, tirées de diverses collections.

Bracelets ou armilles en or et en bronze du midi et de l'est de la Gaule. (*Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. IV; *Collection de dessins de M. Cournault*, à Nancy.)

Il est difficile qu'elles n'aient point partagé la passion de leurs maris pour les joyaux. Les tumulus de l'époque la plus récente, ceux où les

squelettes se sont assez bien conservés pour que le sexe soit reconnaissable, ont donné, comme accompagnement des sépultures de femmes, des torques, des bracelets, des agrafes, des épingles longues à tête artistement ciselée et décorée de corail ou d'ambre. On y trouve aussi des



Groupe de la villa Ludovisi.

bagues et des anneaux d'oreilles, tout cela ordinairement en bronze. La forme des vêtements ne nous est fournie que par de rares sculptures, dans lesquelles elle a été probablement soumise à correction, en vue de l'effet que l'artiste se proposait de produire. En général, l'art classique de l'antiquité ne mérite qu'une médiocre confiance toutes les fois qu'il a représenté des barbares.

Un monument à invoquer avant tous les autres est le groupe de la villa Ludovisi, dont on voit une copie en marbre dans le parc de Versailles. Il représente un Gaulois vaincu qui s'enfonce dans la poitrine un poignard avec lequel il vient de donner la mort à sa femme. Celle-ci est habillée d'une saie dont la dimension n'excède pas celle d'un fichu, et d'une courte tunique sans manches qui recouvre une jupe descendant jusqu'aux pieds.

L'arc de triomphe d'Orange nous montre deux autres Gauloises entièrement nues jusqu'à la ceinture, et drapées par-dessus leur jupe dans un grand manteau. Le même manteau, avec un pan ramené sur la tête, se retrouve dans les bas-reliefs qui décorent la frise du tombeau dit de la Vigne Amendola, au musée du Capitole : charmante composition où l'on voit de petits Gaulois jouer avec insouciance autour de leurs mères captives et désolées.

CHAPITRE II

ÉPOQUE ROMAINE DU HAUT-EMPIRE

27 AVANT J. C. — 290 APRÈS J. C.

Changement dans les habitudes des Gaulois. — Adoption graduelle des usages romains. — La classe des Gaulois, citoyens romains. — Attachement du gros de la nation au costume national. — La caracalle. — Divers emprunts des Romains à l'habillement celtique. — Éloignement pour la toge. — Tendance à la fusion des costumes. — Les divers manteaux gallo-romains. — Les tuniques et leur décoration. — Vêtements d'honneur distribués au frais de l'État. — Usage de la peau de veau marin. — Les chaussures. — Costume militaire des Gallo-Romains. — Les soldats des corps auxiliaires. — Les plus anciens légionnaires gaulois. — Les légionnaires des cantonnements du Rhin. — Décorations militaires. — Costume des généraux. — Les légionnaires de la colonne Trajane. — Ceux du troisième siècle. — Costume des gladiateurs. — Les crupellaires d'Autun. — Les gladiateurs et bestiaires de la mosaïque de Reims. — Bagage funéraire d'une Gallo-Romaine de la campagne. — L'écrin d'une Lyonnaise du temps des Antonins. — Artifices de la toilette des femmes vivant à la romaine. — Tableau de l'intérieur d'une coquette. — Les gazes de Cos. — Les fards et la teinture des cheveux. — La coiffure et les perruques. — Costume de la matrone romaine. — Costume des Gallo-Romaines.

Tant que les Gaulois conservèrent leurs institutions nationales, ils restèrent étrangers aux délices de la vie. Ils couchaient par terre sur des pièces de feutre qu'ils recouvraient de peaux; leurs maisons étaient des cabanes en pisé ou en pierraille cimentée d'argile. Estimant que l'homme, selon les événements ou ses besoins, doit se tenir toujours prêt à changer la place de sa demeure, ils méprisaient les habitations dont ceux qui les possèdent deviennent les esclaves. Leurs expéditions en Italie, en Grèce, en Asie ne changèrent point leur manière de voir à cet égard. Loin de là; partout où ils élurent domicile, ils transportèrent leur genre de vie, et ils convertirent à leur exemple les premiers étrangers qui s'établirent chez eux. Les Phocéens, qui avaient colonisé la côte de la Méditerranée, faisaient profession de dédain pour le confortable. Marseille n'avait que des chaumières pour abriter sa

population de navigateurs et de marchands. La loi de cette république limitait à la valeur de dix pièces d'or ce que le plus riche citoyen mariant sa fille pouvait lui donner en vaisselle, meubles et habillements.

Lorsque les Romains eurent conquis la Gaule, ils trouvèrent la population aussi rebelle à leurs usages que le sont aux nôtres les Arabes de l'Algérie. Ils se gardèrent bien de heurter de front les préjugés. Ils introduisirent des changements de peu d'apparence qui ne devaient produire leurs fruits qu'à la longue, attentifs d'ailleurs à profiter de toutes les occasions qu'ils jugeaient propres à accélérer la métamorphose. La région méridionale, plus avancée parce qu'elle était soumise depuis plus longtemps, donna le ton au reste du pays. En moins d'un siècle tout fut changé. La vie sauvage ne compta plus de partisans qu'un petit nombre de déclassés vivant de brigandage et poursuivis par les lois. Les cabanes de branchage et de terre avaient fait place à des maisons bâties, décorées, meublées à l'instar de celles de l'Italie. Il ne se passait pas d'année qu'il ne se formât une nouvelle ville, pourvue de tout ce qu'il fallait pour propager le goût du bien-être et des arts.

La qualité de citoyen romain, qui pouvait vous conduire de degré en degré aux premières dignités de l'État, était pour les provinciaux la récompense des services publics. César l'avait prodiguée dans la Transalpine, en l'accordant aux traîneurs de sabre de tout rang et de tout âge qui combattaient pour lui. Les riches Gaulois des générations suivantes tournèrent de ce côté leur ambition. Ils briguèrent les charges municipales pour obtenir l'avantage, lorsqu'ils en sortiraient, de se faire inscrire dans l'une des tribus de Rome. Alors ils adoptaient le costume romain. On les voyait en public se draper majestueusement dans la toge, et leurs femmes se donner des airs à faire croire qu'elles étaient nées au pied du Capitole.

Mais quoique le nombre des citoyens romains s'accrût d'année en année, ils ne formaient toujours qu'une classe de privilégiés. Les Gallo-Romains incomparablement plus nombreux qui ne jouissaient pas du droit de la cité romaine, étaient obligés de s'habiller autrement : ce qu'ils firent, les uns en perpétuant l'usage du costume celtique, les autres en empruntant à leurs dominateurs des modes de fantaisie qu'il était permis à tout homme libre de s'approprier.

Des figurines du second et du troisième siècle nous montrent les braies et la tunique étroite données comme vêtement, non-seulement à des humains, mais encore au Jupiter et au Pluton gaulois. Quelquefois même on distingue sur le bronze des dessins de carreaux ou des bou-



Le Jupiter gallo-romain.
(Grivaud de la Vincelle, *Recueil d'antiquités*.)

Le Pluton gallo-romain.
(Gaidoz, *Revue celtique*, t. I.)

quets, qui prouvent que le goût pour les tissus façonnés subsistait toujours. Mais chez un peuple amoureux du changement, et surtout du changement dont on peut se donner la satisfaction sans qu'il en coûte d'efforts, la mode ne pouvait pas rester complétement stationnaire. La tunique collante eut une tendance continuelle à s'allonger.

Du haut des cuisses, où elle s'arrêtait d'abord, elle descendit jusqu'aux genoux. Puis vint un moment où on la fendit par devant, de sorte qu'elle eut l'apparence d'une redingote sans boutons ni collet. C'est ce qu'on appela *caracallus* ou *caracalla* (nous pouvons dire caracalle), nom immortalisé par l'un des plus mauvais empereurs.

Antonin Bassien, fils de Septime-Sévère, ayant imaginé de prolonger la caracalle jusqu'au bas des jambes, trouva son invention si belle qu'il fit faire au peuple de Rome des livraisons de ce vêtement. Les prolétaires ne furent admis dans son palais qu'autant qu'ils se présentaient ainsi affublés. Ceux-ci, pour sa peine, ne l'appelèrent plus autrement que Caracalla. La réprobation dont le Sénat poursuivit la mémoire de ce tyran, lorsque le monde fut débarrassé de lui, ne diminua pas la faveur d'un habit auquel on s'était facilement accoutumé parce qu'il était commode. La caracalle était portée dans toute l'étendue de l'Empire au commencement du quatrième siècle.



Figurine du musée d'Orléans. (*Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t IX.)

Ce ne fut pas le premier emprunt que Rome fit au costume des Gaulois. La forme et le nom de la saie avaient été donnés au manteau militaire, dans les légions, dès les temps anciens de la république. Marc-Antoine mit en faveur par son exemple l'usage des galoches. L'empereur Auguste, homme délicat de complexion et très-sensible au froid, trouva bon de se mettre en hiver des braies écourtées qui s'arrêtaient à quelques doigts au-dessous du genou ; mais comme il combattait la tendance que le costume romain avait à s'altérer, il dissimula l'origine barbare de ces braies sous le nom tout latin de *feminalia*. Nous dirions en français *cuissières*, si le mot existait dans

notre langue. Nous avons celui de culotte, auquel répond parfaitement l'objet. Telle est donc l'antique et illustre origine de la culotte. Tous les militaires et la plus grande partie des citoyens la portaient sous Trajan. Plus tard les derniers scrupules furent surmontés : des Romains adoptèrent les longues braies à la gauloise avec leur nom de *bracæ*.




Romains en toge, statues du musée du Louvre.

On les vit aux jambes de plusieurs Césars. Un trait de la simplicité d'Alexandre Sévère est de se les être fait faire blanches, tandis qu'elles avaient été de pourpre pour ses prédécesseurs.

Ainsi par la fantaisie des particuliers, par l'exemple ou les édits du souverain, se préparait la fusion des costumes. La capitale de l'Empire prenait çà et là dans les modes provinciales, et les provinciaux à leur tour s'inspiraient des modes de la capitale.

Avec une couverture de laine à longs poils les vieux Romains s'étaient fait un pardessus qui, suivant les façons de l'ajuster, s'appelait *lacerne* ou *pénule*. On portait cela seulement pour se garantir de la pluie, et plutôt en voyage ou à la campagne qu'à la ville. Le surtout de ville était la toge. Il vint un moment où on se lassa de la toge.

La toge était blanche, par conséquent salissante. Elle contenait six aunes pleines d'étoffe, et cette ampleur la rendait incommode pour agir autant que difficile à bien porter. C'était une affaire que de la mettre en état de draper élégamment. Il fallait s'y prendre dès la veille, dessiner les plis qu'elle devait faire devant la poitrine, et les maintenir sur des moules de bois avec des fers en forme de tenailles. Tout le monde n'avait pas un esclave à employer à cette besogne. La toge fut réservée pour les cérémonies où il était indispensable de la porter; elle devint pour les Romains ce qu'est pour nous l'habit noir. En temps ordinaire, on préféra se couvrir de lacernes et de pénules. Des étoffes plus légères et plus souples, même des tissus de luxe, furent employés à la confection de ces vêtements. Le tailleur y mit la main. Leur forme fut amenée à celle d'un ample sarreau à capuchon. Les mains sortaient de la lacerne par des fentes pratiquées sur les côtés. La pénule, lorsqu'elle était fendue, ne l'était que par devant, depuis le bord inférieur



Romain en lacerne, de la colonne Trajane.

jusqu'au milieu du corps. Les bras se trouvant complétement emprisonnés, on ne pouvait agir qu'en levant les pans de la pénule sur les épaules. C'était un inconvénient auquel on remédia en échancrant la pénule sur les côtés, forme sous laquelle elle prit le nom de *birre*.

Il y eut encore la cape illyrienne ou bardaïque, *bardocucullus*, qui était un vaste collet à capuchon, puis les anciens manteaux d'impor-





Gallo-Romains du musée archéologique de Rouen.



Gallo-Romains du musée lapidaire de Sens.

tation étrangère, tels que la saie gauloise, la chlaine grecque, que les Romains appelaient *pallium*, et la chlamyde, plus petite et plus riche que la chlaine.

Il n'est pas un de ces surtouts qui n'ait été porté par les Gallo-Romains du second siècle. Les stèles funéraires avec représentation de personnages, qui abondent pour cette époque, en font foi. Mais celui que l'on rencontre le plus souvent est une sorte de lacerne qui paraît avoir été particulière au pays. Elle est munie de poignets aux endroits d'où sortaient les mains, et le plus souvent dénuée de capuchon. Cette

pièce est remplacée par une longue écharpe qui fait un tour au-dessus des épaules et dont les deux bouts retombent l'un par derrière, l'autre par devant. Telle de ces lacernes descend jusqu'au bas des jambes, telle autre s'arrête au-dessous des genoux. Il y en a qui sont bordées de



Romain en pallium, de la colonne Trajane.



Gallo-Romain du musée lapidaire de Sens.

fourrure. C'était un vêtement commun aux deux sexes et aux personnes libres de toutes les conditions.

La pénule paraît avoir été plutôt le manteau des esclaves, et le bardocuculle celui des colons de la campagne.

La Gaule avait des fabriques renommées pour la plupart de ces vêtements, dont elle faisait un grand commerce d'exportation. Les bardocuculles étaient tissés en Saintonge et dans le pays de Langres. Les

montagnards du Jura et des Vosges faisaient des chlaines qui se trouvaient être, sous le nom presque identique de *laina*, le manteau national des anciens Belges. Les Atrébates (habitants de l'Artois) fournissaient de saies l'univers entier. C'est à quoi se rapporte le mot du stupide Gallien, lorsqu'on lui annonça la défection de la Gaule : « l'État n'en subsistera pas moins, parce que nous ne recevrons plus les saies



Gallo-Romain du musée lapidaire de Sens.



Gallo-Romains de la bibliothèque de Metz.

des Atrébates. » Il avait déjà dit la même chose des toiles de l'Égypte, en apprenant la perte de cette province.

Ces surtouts de formes si variées recouvraient d'ordinaire une double tunique : la tunique proprement dite, qui se mettait par-dessus, et la tunique de dessous ou *subucula*. Elles étaient serrées à la taille par une ceinture, ou flottantes. L'une et l'autre avaient des manches longues, des manches courtes, ou pas de manches du tout. La tunique sans manches était distinguée sous le nom particulier de colobe (*colobium*). Sa façon était celle d'un sac ouvert par les deux bouts. On procurait en haut, au

moyen de fibules ou de quelques points faufilés, trois ouvertures, une pour le cou et deux autres pour les bras. Le colobe sans ceinture et descendant jusqu'à mi-jambe fut très-porté par les citadins gallo-romains du troisième siècle, concurremment avec une autre tunique longue, également déceinte et munie de manches larges comme celles




Figurine d'un Gallo-Romain de la campagne. (Grivaud de la Vincelle, *Recueil d'antiquités.*)



Figurine en bronze du musée d'Orléans. (*Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. IX.)

d'une simarre. C'était la *dalmatique*, qui devait son nom à ce que les Romains l'avaient empruntée aux Dalmates.

Les deux tuniques étaient de laine ou de fil, suivant la saison ; il y en avait aussi de chaînées en fil avec trame de laine. Le comble du luxe résidait dans les tissus *subsériques* ou demi-soie, la soie mariée au fil ou à la laine formant soit la chaîne soit la trame. Ce n'est que

depuis l'empereur Héliogabale, et par son exemple, que l'usage des habits de soie pleine (*holosériques*) pénétra dans l'Occident. Encore fut-il restreint aux maisons sénatoriales.

Les couleurs préférées pour la tunique de dessus étaient le blanc, le vert, le fauve, et toutes les teintes du rouge depuis le rose clair jusqu'au violet foncé et au brun. Les violets étaient fournis par la pourpre du murex, si célèbre dans l'antiquité; les rouges intenses par le kermès et la garance. Les Gallo-Romains usèrent surtout de cette dernière teinture, dont ils savaient varier les effets à l'infini. Les tons adoucis par l'application d'une trame en couleur sur chaîne blanche, furent ce qui eut le plus de vogue depuis Septime-Sévère.


Gallo-Romain du musée lapidaire de Sens.

La décoration de l'habit consistait en bordures ou *limbes*, et en bandes verticales appelées *claves*, c'est-à-dire clous.

Tout le monde a entendu parler du *laticlave*, qui fut la tunique des sénateurs romains. Elle était blanche avec deux bandes de pourpre, tissées dans l'étoffe, qui descendaient de chacune des épaules jusqu'au bas de la jupe. Son prestige fut effacé, au second siècle, par l'apparition des *auriclaves*, dont les bandes étaient d'or. Les particuliers finirent par porter des claves de toute grandeur et de toute couleur. Telle de ces bandes ne montait du bord inférieur de la tunique que jusqu'à la ceinture ou même qu'au milieu de la jupe; telle autre partageait en deux le corsage et la jupe; enfin il y en avait de doubles et de triples.

Avec les claves s'accommodaient les *callicules*, morceaux d'étoffe de couleur tranchante, découpés en rond, en carré ou en losange. Ils étaient souvent ornés de dessins en broderie. On les cousait sur la poitrine et au bas de la tunique.

Le goût, tourné décidément au bariolage, fit introduire dans la façon de tous les habits, manteaux, robes et tuniques, des lés entiers, ou

des pointes, ou de grands carrés d'une étoffe de couleur éclatante. C'étaient les *segments*.

Après l'invasion du luxe asiatique, qui signala le règne des empereurs syriens, les *paragaudes* sont mentionnées fréquemment dans les textes. Quelques-uns pensent que c'était un ouvrage de soutache en ganses d'or. Notre opinion est qu'il faut plutôt entendre par là des houppettes de clinquant, qui avaient leur place le long des claves ou



Habit romain décoré de claves et de callicules. (Perret, *les Catacombes de Rome.*)

sur les claves eux-mêmes. Le costume actuel des femmes mauresques donne l'idée de tous ces enjolivements.

Il faut savoir que le gouvernement impérial distribuait des pièces d'habillement comme récompense, soit de services rendus à l'État, soit de la considération qu'on s'était acquise dans le public. C'était un moyen d'entretenir le dévouement par la gloriole. Les notables provinciaux ne se montrèrent pas moins friands de ces distinctions qu'on ne l'est aujourd'hui des ordres de chevalerie. Un habit donné au nom

de la majesté de l'empereur était toujours un habit somptueux. On aimait à en faire parade, à en rappeler l'origine dans toutes les occasions. La fameuse inscription de Thorigny, qui accompagnait une statue élevée en 238 à un certain Sennius Sollemnis, grand prêtre de Mercure, Mars et Diane chez les Viducasses (habitants de Vieux, dans le Calvados), cette inscription contient la copie d'un brevet par lequel avaient été accordées à ce personnage une chlamyde de Canusium, une dalmatique de Laodicée, une fibule d'or ornée de pierreries, une fourrure de Bretagne et une peau de veau marin.

La laine de Canusium a été célébrée par les poëtes comme la plus belle de l'Italie. On ne lui donnait pas de teinture, tant sa couleur naturelle était agréable aux yeux; cette couleur, au dire de Martial, ressemblait à celle de l'hypocras. La dalmatique est dite de Laodicée, parce qu'elle sortait des fabriques de Laodicée en Phrygie, où l'on travaillait aussi une laine magnifique. Quant à la peau de veau marin, elle était pour mettre sur soi en guise de paratonnerre, car les anciens avaient l'idée que les phoques repoussaient la foudre. Le demi-dieu Auguste avait fait usage de ce préservatif, qui cependant ne l'empêcha jamais de trembler comme la feuille et de se cacher dans les coins lorsqu'il tonnait.

Arrivons à l'habillement des jambes et des pieds.

Nous avons dit plus haut qu'un bon nombre des naturels de la Gaule conservèrent l'usage des longues braies à la mode de leurs ancêtres. D'autres, surtout les gens de la campagne, s'étaient habitués à aller les cuisses et les jambes nues. Mais ceux qui voulaient imiter les délicats de la métropole adoptèrent les braies courtes à la romaine. Alors ils se mirent aux jambes des fourreaux d'étoffe, qui sont appelés en latin *tibialia*, tibiales, c'est-à-dire jambières. Cela s'attachait en haut et en bas par des cordons. Les paysans de quelques-unes de nos contrées usent encore des mêmes fourreaux sous les noms de *gamaches*, *garravaches*, *calzes*. En tenue de chasse, on mettait par-dessus les tibiales des guê-



Bas-relief du musée de Narbonne.
(*Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. VII.)

tres de cuir (*perones*) ou des bandelettes croisées l'une par-dessus l'autre (*fasciolæ*).

On n'avait point encore imaginé, ou plutôt l'habitude de propreté, qui voulait qu'on se lavât les pieds plusieurs fois par jour, éloignait l'idée d'ajuster des pieds à semelles soit aux tibiales, soit aux braies gauloises. Pour obtenir l'habillement complet des extrémités, que nous procurent nos bas, on faisait des pièces à part en forme de chaussons (*udones*). L'esclave qui apportait le bassin à laver n'avait qu'à vous débarrasser de ces chaussons sans vous mettre les jambes à l'air.

Les Gallo-Romains introduisirent la variété des couleurs dans les tibiales, de sorte qu'elles produisaient le même effet que nos bas à raies ou à carreaux.

En fait de chaussures, ils portèrent à peu près toutes celles qui étaient en usage dans l'empire. Ainsi on voit représentés sur leurs monuments la simple semelle (*solea*) attachée aux pieds par des rubans ou par des lanières de cuir; la *sandale*, à empeigne découpée, que l'on assujettissait également par des rubans autour de la jambe; le soulier romain (*calceus*), très-couvert, et dont le quartier s'élevait au-dessus de la cheville; les *caliges*, brodequins découpés en une infinité de languettes qui se réunissaient sur le dessus du pied; une autre sorte de brodequins, tout à fait sans découpure et pareils à nos bottines d'aujourd'hui, sinon qu'ils n'avaient point de talons; enfin des *galliques* ou galoches de plusieurs espèces.

Nous avons mieux que les bas-reliefs et les statues pour nous faire une idée de la cordonnerie gallo-romaine. Un archéologue qui explore depuis de longues années un cimetière antique de la Vendée, en a fait sortir plusieurs souliers, déposés auprès des cendres de ceux qui les avaient portés. Les sépultures ont la forme de puits, souvent très-profonds. D'après des indices certains, elles datent du second et du troisième siècle de notre ère.

L'une des chaussures qu'elles ont fournies est la gallique, à semelle épaisse, découpée sur l'empeigne et bordée d'une coulisse.

Pantoufle gallo-romaine.
(L'abbé Baudry, *Puits funéraires du Bernard*)

Un autre modèle qui paraît avoir été à l'usage d'une femme, consiste en une pantoufle ou sandale sans quartier. Le bout du pied dessine le gros orteil.

Il y a encore une espèce de sandale, mais plus fermée que ne l'était la sandale romaine, et un soulier à oreilles qui se rapproche beaucoup de celui qui faisait partie du dépôt d'antiquités barbares de Thorsbjerg. Ces deux dernières pièces sont garnies de clous sur toute l'étendue de





Souliers gallo-romains. (L'abbé Baudry, *Puits funéraires du Bernard.*)

la semelle. C'était la pratique générale dans l'antiquité, parce qu'on ne donnait pas à la semelle la cambrure qui fait qu'aujourd'hui il n'y a que les deux extrémités de la chaussure qui portent sur le sol. Des empreintes de pied avec cette garniture de clous existent sur des briques romaines où l'on avait marché avant qu'elles fussent cuites.

Lorsqu'on parle du costume des Gallo-Romains, il est impossible de passer sous silence l'habit militaire, sous lequel un si grand nombre d'entre eux passèrent leur vie et portèrent leurs pas dans toutes les parties de l'ancien monde. La nation, subjuguée par les Romains, n'eut pas l'humeur moins belliqueuse qu'auparavant. La même race d'aventuriers qui, pour le plaisir d'exercer leur vaillance, avaient été les agresseurs continuels de leurs voisins ou les mercenaires des États étrangers, devinrent l'un des plus solides éléments de l'armée romaine. Aucun des autres peuples conquis ne montra un goût plus prononcé pour l'uniforme.

Sous le régime impérial, les Gaulois accomplirent le service militaire à deux titres différents. Les fils des familles gratifiées de la cité romaine furent incorporés dans les légions; ceux des cités fédérées ou tributaires composèrent les corps auxiliaires attachés aux légions. L'infanterie auxiliaire formait des *cohortes* ou bataillons, la cavalerie des escadrons désignés sous le nom d'*ailes*.

Les corps auxiliaires furent distingués dans les armées romaines par leur manière de combattre et leur armement. Ils continuaient, sous l'obligation d'une discipline plus rigoureuse, les anciens usages de leur pays. Quelques-uns de ceux qu'eut à fournir la Gaule sont connus seu-

lement par leurs noms que des inscriptions nous ont conservés. Les représentations des soldats qui les composaient sont d'une excessive rareté et d'une exécution si imparfaite qu'on ne peut pas avec leur secours se faire une idée de l'apparence qu'avaient ces troupes. Il y aura plus de renseignements à tirer des sépultures lorsqu'elles auront été étudiées avec discernement. Déjà d'antiques cimetières ont donné les pièces résistantes de l'armure de certains guerriers que l'on peut considérer comme ayant fait partie de cohortes bituriges, véliocasses, rémoises. On a retrouvé là le casque à rebord muni de jugulaires, la grande épée à fourreau de fer, les chaînes qui servaient à la suspendre, les anneaux de bronze encore engagés dans les os des bras et des jambes, enfin presque tout l'attirail décrit par Diodore de Sicile comme celui des Gaulois contemporains du dernier triumvirat, quoique ces sépultures ne remontent pas au delà du second siècle de notre ère!



Soldat gallo-romain du musée de Bordeaux.
(Caumont, *Bulletin monumental*, t. XXVII.)

Sur une stèle mutilée du musée de Bordeaux est figuré un soldat sans autre arme défensive qu'un bouclier ovale. Il a dans la main droite une hachette. Est-ce un guerrier, est-ce un simple garde de police, comme les cités ne purent manquer d'en entretenir à l'époque où l'historien Josèphe témoigne que, dans l'intérieur de la Gaule, il n'y avait, en fait de légionnaires, qu'un millier d'hommes détachés pour servir d'escorte aux administrateurs du pays?

Le costume des Gaulois incorporés dans les légions fut celui du soldat romain, costume qui varia dans ses détails selon le temps et les circonstances, mais où l'on retrouve, jusque sous les derniers empereurs, un fond traditionnel qui resta toujours le même, ou du moins qui fut toujours restauré par les princes observateurs de la discipline.

Des légionnaires, vraisemblablement d'origine gauloise, sont figurés sur le mausolée de Saint-Remy (Bouches-du-Rhône), monument qui



Soldats romains du monument de Saint-Remy (Bouches du-Rhône.)

remonte aux derniers temps de la république romaine. Ces soldats ont la poitrine couverte d'une cuirasse garnie d'épaulières et retenue à la taille

par une ceinture de métal. La jupe de la tunique qu'ils portent sous cette armure est renforcée par un double rang de lanières en cuir. Leur épée pend à gauche au bout d'un baudrier. Leurs bras et leurs jambes sont nus. Ils ont la saie rejetée sur le dos; au bras gauche, un long bouclier ovale; dans la main droite, les uns la *haste* ou courte lance, les autres le *pilum*, sorte de javelot à hampe renflée dans le milieu de l'arme. Les casques diffèrent par le cimier. Sur les uns s'élève une tige



Cavalier romain du premier siècle. (Bas-relief du musée du Louvre.)

surmontée d'une crinière, sur les autres est posée une paire de cornes recourbées comme celles d'un bélier. On ne saurait dire si cette différence indique la présence de deux légions, ou bien les auxiliaires et les légionnaires confondus ensemble dans la mêlée.

L'arc d'Orange, élevé en l'honneur d'Auguste, et un bas-relief du Louvre qui peut passer pour contemporain de ce monument, nous montrent des soldats romains à pied et à cheval, dont l'uniforme ne diffère de celui qui vient d'être décrit que parce qu'ils portent le bouclier

gaulois, et qu'au lieu de cuirasses, ils ont des cottes de mailles. Les fils des familles riches avaient été les seuls qui portassent cette armure dans les légions de la république.

La force militaire dévolue à la Gaule ne résidant pas dans l'intérieur du pays, ainsi qu'on l'a vu plus haut, était distribuée tout le long du cours du Rhin pour défendre la frontière contre les nations germaniques. Il nous reste des stèles funéraires sculptées de l'armée qui occupa ces campements entre le règne de Néron et celui de Trajan. Elles représentent les soldats légionnaires sans autre arme défensive que le bouclier. Ils sont habillés seulement de la tunique, avec la saie ou la pénule par-dessus. La jupe de leur tunique est relevée des deux côtés dans une ceinture qu'ils ont à la taille et par-dessus laquelle est posé un ceinturon recouvert de plaques de métal. Quatre ou cinq lanières enjolivées de la même façon pendent de la ceinture sur le ventre. L'épée est à droite, à la gauloise; à gauche, ils ont un poignard. Ils tiennent dans la main droite deux hastes légères ou un pilum à chapiteau raccourci.



Soldat romain du premier siècle. (Bas-relief du musée du Louvre.)

Tels sont les soldats; mais les officiers ont toujours la cuirasse (plastrons ou écailles) continuée au-dessous des hanches par des lanières pendantes. Généralement ils sont chargés de décorations.

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Les modernes ont inventé les croix d'honneur, médailles, grands cordons et crachats, sans se douter

qu'en cela ils ne faisaient que renouveler la pratique des anciens. Le soldat romain recevait pour récompense de sa valeur des ornements analogues. Il était gratifié d'armilles et bracelets, de colliers faits comme ceux des anciens Gaulois et qui portaient le même nom de torques, de



Légionnaires des cantonnements du Rhin.
(Lindenschmidt, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit.*)

plaques d'or, d'argent ou de sardoine appelées *phalères*. Comme on ne pouvait porter au cou qu'une seule torque, celui qui en avait reçu plusieurs les étalait sur sa poitrine accouplées avec les phalères. Le tout était fixé sur un assemblage de buffleteries verticales et horizontales, formant comme un large treillis dans lequel était enfermé le buste du soldat.

Le témoignage de Végèce, que le soldat romain aurait toujours eu la jambe droite protégée par une *ocrea* ou jambière de métal, n'est pas justifié par les monuments. Cette défense n'est attribuée qu'aux soldats prétoriens, aux officiers supérieurs des légions et aux empereurs représentés comme chefs militaires. Ces derniers ont à chaque jambe une ocrea ciselée. Ciselée aussi est leur cuirasse, qui se moule sur leur torse et en exprime les creux et les saillies.

Officier porte-aigle des cantonnements du Rhin. (Lindenschmidt).

La tenue du général est ce qui changea le moins. Elle fut la même pour les successeurs de Théodose que pour les premiers Césars. Il arriva pour ce costume ce qui s'est passé à l'égard de l'armure chevaleresque du moyen âge, qui s'est conservée comme insigne du commandement général des armées jusqu'au milieu du règne de Louis XV.

Sur la colonne Trajane, le légionnaire se montre avec deux pièces nouvelles ajoutées à son costume. Il a les féminales ou braies courtes, et la cravate.

Cette dernière pièce est ce qu'on appelait le *focal*. Elle consiste en une longue pièce d'étoffe qui est fixée au cou par un coulant, et dont les deux bouts sont engagés dans la ceinture.

Une partie des soldats ont la cotte de mailles; mais d'autres en plus grand nombre portent la cuirasse, qui paraît avoir été alors rétablie selon la formule consignée par Polybe. Ce sont des plastrons qui couvrent seulement le haut de la poitrine et du dos. Cinq larges lanières garnies de métal entourent le reste du buste jusqu'à la taille, et d'au-

tres lanières pendent par devant sur la tunique. Les épaulières sont de même façon. L'épée continue d'être portée à droite.

Les cimiers des casques ne sont plus que des boutons ou des anneaux. On sait par d'autres bas-reliefs de la même époque que les cimiers



Soldat prétorien du premier siècle.
(Musée du Louvre.)



Soldat prétorien du deuxième siècle.
(Musée du Louvre.)

élevés étaient devenus l'attribut des prétoriens. Ces soldats privilégiés se faisaient reconnaître de loin par une garniture de plumes droites, plantées dans un piédouche ou sur une crête.

Les choses restèrent en cet état jusqu'aux déchirements qui faillirent amener l'extinction de l'Empire au troisième siècle. Lorsque l'élection

du souverain fut devenue définitivement une affaire de caserne et qu'il y eut autant de Césars que d'armées, les soldats réformèrent la discipline à leur fantaisie. Presque partout ils se défirent d'un équipement dont la pesanteur les accablait. On les voit, sur les monuments funèbres de ce temps-là, habillés seulement de la tunique et de la saie. Leur




Soldat légionnaire de la colonne Trajane.



Soldat auxiliaire de la colonne Trajane.

profession n'est reconnaissable qu'à leurs armes offensives. Ils ont l'épée, le poignard, le pilum modifié par la substitution d'une boule au chapiteau de bois, la sarisse macédonienne qui, sous le nom de *lance*, avait remplacé dans beaucoup de cohortes la courte haste des anciens Romains.

Rien de plus fréquent, dans la décoration de la poterie gallo-ro-

maine et en général dans l'imagerie du premier et du second siècle, que la figure d'un combattant pesamment armé d'un casque à grille e de jambières ciselées. Son bras droit et sa taille sont recouverts de lames. Un petit jupon relevé sur les côtés lui couvre le ventre et le haut des



Soldats légionnaires du troisième siècle. (Boissard, *Antiquitates romanæ*.)

cuisses. Sa poitrine est nue. Il tient au bras gauche un vaste bouclier et à la main droite une épée courte.

Cette figure n'est pas celle d'un soldat. Elle représente un gladiateur.

La Gaule fournissait des gladiateurs à Rome dès le temps de la république. Elle en dressa ensuite pour son propre compte, ayant adopté avec passion ce cruel spectacle, où le plaisir était de voir des hommes

s'entr'égorger. Il y eut peu de villes, si petites fussent-elles, qui n'eussent un amphithéâtre à cet usage, et donner de ces représentations devint pour les gens riches le plus noble emploi qu'ils pussent faire de leur fortune.



Soldat prétorien du troisième siècle. (Bas-relief du musée du Louvre.)

L'école des gladiateurs d'Autun contenait un si grand nombre de sujets, du temps de Tibère, qu'ils formèrent plusieurs compagnies dans l'armée insurrectionnelle de Sacrovir. Tacite nous apprend qu'ils portaient dans la langue celtique le nom de *crupellaires*, et qu'ils étaient complétement bardés de fer; car les soldats romains les trouvèrent impénétrables aux traits. Pour en venir à bout, il fallut démolir leur armure

à coups de hache et de pioche. Un gladiateur représenté sur la mosaïque de Reims est armé d'après ce système. Il a un plastron sur la poitrine et un gantelet à la main droite.



Gladiateur de la mosaïque de Reims.
(*Bulletin de l'Académie de Reims*, t. XXXII.)

Il ne faut pas confondre les gladiateurs avec les bestiaires. Ceux-ci, qui combattaient aussi dans les amphithéâtres, n'avaient pour adversaires que des bêtes féroces ou des animaux sauvages. La même mosaïque qui vient d'être citée nous fait voir qu'en Gaule ils étaient habillés autrement que ceux de l'Italie. Ce monument leur attribue un costume qui est, à ne pas s'y méprendre, l'original de celui que portent encore en Espagne les acteurs des combats de taureaux.

L'homme portait une tunicelle ou gilet à manches courtes, l'avant-bras de droite complétement nu, mais celui de gauche protégé par un brassard de cuir. Une large ceinture serrait sur la taille à la fois le bas du gilet et le haut d'une culotte courte, dont la bouffissure donne lieu de croire qu'elle était rembourrée. De longues jarretières retenaient sur les genoux des tibiales rayées de deux couleurs. Les chaussures étaient des caliges. En Gaule, comme partout, le bestiaire fut armé du poignard ou du *verutum*, haste de frêne, munie d'un chapiteau sur lequel était plantée une pointe acérée.

Lorsque nous en étions à l'article des chaussures, nous avons mentionné et mis sous les yeux du lecteur une pantoufle, qui fut une pantoufle de femme selon toute apparence. On l'a jugée telle non-seulement à cause de sa petitesse, mais parce que, dans la sépulture d'où on l'a retirée, elle gisait en compagnie d'autres objets féminins, par exemple

une épingle à cheveux en os, un peson de fuseau, un de ces poids en terre cuite au moyen desquels on tenait la chaîne tendue sur le métier à tisser. C'était là le bagage funéraire d'une Lucrèce de campagne.

Les dépouilles des riches Gauloises qui vécurent à la romaine ne se présentent point avec cette simplicité. Nous avons de celles-ci de nombreux bijoux où l'on voit l'or enchâsser des pierres précieuses et des camées d'une gravure exquise. Il faut citer en ce genre l'écrin, conservé au musée de Lyon, d'une matrone qui paraît avoir brillé du temps de Commode et de Pertinax. Ses bijoux, enfouis probablement lorsque



Bestiaire de la mosaïque de Reims.

le sort de l'Empire se débattait sous les murs de la ville entre Albinus et Septime-Sévère, sont restés dans leur cachette jusqu'en 1839. L'assortiment est des plus riches. On y compte huit bracelets, trois paires de boucles d'oreilles, trois bagues, huit colliers garnis d'émeraudes, d'améthystes, de saphirs. La plupart de ces ouvrages semblent révéler, par la beauté de leur style, une origine grecque ou romaine. Deux ou trois pièces, d'un travail plus lourd que les autres, peuvent appartenir à la fabrique lyonnaise.

L'oisiveté dans l'abondance des biens a engendré partout et toujours les mêmes travers. Il n'y a pas lieu d'être surpris de ce que les dames

des beaux temps de l'empire romain se soient livrées à toutes les recherches de la coquetterie. Ces artifices, que nous verrons les moralistes stigmatiser d'âge en âge comme des choses dont on n'avait jamais eu l'idée auparavant, ils existaient au commencement de notre ère, tout comme ils avaient existé dans l'antiquité la plus reculée en Égypte, en Asie, même en Grèce.

La maîtresse de maison que son état de fortune n'obligeait pas de veiller aux soins de son ménage, consacrait la plus grande partie de son existence à sa toilette. C'est à cela qu'elle employait son revenu et le service de ses esclaves. Elle fardait son visage et teignait ses cheveux. L'étoffe et la façon de ses robes, les nouveautés en fait de coiffure, de joyaux et de parfums, l'art d'entretenir la beauté, étaient la principale sinon l'unique occupation de son esprit, et avec elle il n'était pas possible de parler d'autre chose. Lui citer l'exemple de Cornélie, qui avait tenu des enfants bien élevés pour la plus belle parure d'une femme, ou celui de Livie, qui avait travaillé aux vêtements de son mari lorsque son mari était le maître du monde, c'eût été lui prêter à rire. Son idéal était Poppée, la divine épouse de Néron, qui avait imaginé les bains de lait d'ânesse, et des cataplasmes pour adoucir la peau, dont tout le monde n'avait pas le secret.

Ces traits nous sont fournis par des témoins de ce qui se passait à Rome. Le tableau tracé par Lucien, habitant de la province, ne diffère pas de celui-là.

« Si l'on voyait les femmes sortir le matin de leur lit, on leur trouverait encore moins de charme qu'à ces animaux (les singes) dont on craint de prononcer le nom sinistre durant la matinée. Voilà pourquoi elles s'enferment avec tant de soin et fuient les regards des hommes. Un laid troupeau de vieilles et de servantes entourent leur laide maîtresse ; mille drogues sont employées pour corriger les défauts de son visage. Ce n'est point dans une eau limpide qu'elle efface les traces du sommeil ; il lui faut je ne sais combien de fards pour donner de l'animation à son teint blême. Les ministres de sa toilette, rangées comme dans une procession publique, ont toutes quelque chose à la main : bassins d'argent, aiguières, miroirs, boîtes aussi nombreuses que dans la boutique d'un pharmacien, vases où sont renfermées mille compositions perfides, trésors de l'art dont la puissance blanchit les dents et noircit les paupières.

« Mais ce qui prend le plus de temps, c'est la frisure des cheveux. Les unes, au moyen de drogues qui en rendent les boucles aussi étincelantes que le soleil à midi, les teignent comme de la laine et leur donnent un éclat blond sous lequel disparaît leur nuance naturelle. Celles qui croient qu'une chevelure noire leur sied mieux, épuisent à la parfumer la fortune de leurs maris ; leur tête exhale l'Arabie entière. Des instruments de fer chauffés à un feu doux contraignent les cheveux à s'enrouler en longs anneaux dont les boucles, conduites avec un soin minutieux jusqu'aux sourcils, ne laissent au front qu'une étroite superficie, tandis que les tresses de derrière flottent fièrement sur le dos et sur les épaules.



Coiffures de femmes romaines du premier et du deuxième siècle. (Bustes du musée du Louvre.)

« On met ensuite une chaussure aux couleurs fleuries, qui serre le pied au point de pénétrer dans les chairs. Un tissu fin et léger, qu'on veut bien appeler vêtement, sert à ne point paraître nue. L'œil à travers ce voile diaphane distingue mieux ce qu'il couvre que le visage même. Que dire de leur luxe ruineux, de ces pierres rouges qui pendent à leurs oreilles et qui valent plusieurs talents, de ces serpents d'or roulés autour de leurs poignets et de leurs bras ? Plût aux dieux que ce fussent des serpents véritables ! Une couronne toute brillante des pierreries de l'Inde luit sur leur front étoilé ; des colliers d'un prix immense descendent de leur cou ; l'or est condamné à ramper même sous leurs pieds, pour entourer la partie de leur talon qu'elles laissent découverte. »

Ainsi s'exprime Lucien avec sa façon habituelle, qui était de mor-

dre. Les termes ne sont pas ménagés; une critique qui aurait dû n'atteindre que quelques-unes est étendue sans pitié à l'universalité des femmes : à part cela, il n'y a pas un des faits qu'il allègue, qui ne soit confirmé par d'irréfragables témoignages.

La gaze façonnée en robes transparentes se voit dans la plupart des peintures antiques, et vingt auteurs ont parlé de celle qui se fabriquait dans l'île de Cos à l'usage des dames grecques et romaines.

Tous les jours on découvre quelqu'un des vases sans nombre où les anciens mettaient leurs eaux de senteur et leurs pommades de toilette. Des traités, dont les titres nous sont connus, avaient été écrits sur la composition des cosmétiques.




Coiffure de femmes romaines du deuxième et du troisième siècle. (Bustes du musée du Louvre.)

La teinture des cheveux n'est pas moins bien prouvée. Les Grecques se conformaient à la couleur de la blonde Aphrodite; les Romaines préféraient le rouge. Le savon dont avaient usé les Gaulois dans leur état barbare était devenu le secret des Germains. Ils le fabriquaient en grand dans l'une des villes où ils commençaient à se tenir, à Mattium (aujourd'hui Wiesbaden), et ils l'expédiaient en boules aux parfumeurs de Rome et des provinces.

Quant au travail de la coiffure, nous en connaissons assez l'artifice par les médailles et les bustes sculptés. L'époque des Antonins n'a rien à envier aux modernes pour l'entassement des nattes et l'accumulation des frisures. Tout ce qui se fait aujourd'hui se faisait alors, même le commerce des faux cheveux. On allait en chercher des cargaisons sur la rive droite du Rhin.

Un érudit allemand du commencement de ce siècle, Boettiger, a écrit un livre agréable intitulé : « Sabine, ou la matinée d'une dame romaine à sa toilette. » Cet ouvrage a été traduit en français. Nous y renvoyons ceux qui voudront en savoir davantage sur ce sujet. L'esquisse qui précède donne un portrait suffisant de la matrone inoccupée dans les maisons des villes coloniales de la Gaule, ou dans ces villas somptueuses, disséminées partout sur notre territoire, sur l'emplacement desquelles poussent aujourd'hui le blé de nos champs et les halliers de nos forêts.



Gallo-Romaine en costume romain. (Grivaud de la Vincelle, *Recueil d'antiquités*.)

L'usage persista longtemps pour les dames romaines de ne s'habiller que de blanc. Elles s'étudiaient à corriger la monotonie de cet uniforme par des bordures et des claves de couleur sur la robe, par des broderies autour du manteau.

La robe de grande toilette était la *stola*, tunique si longue que relevée par un cordon autour des hanches elle était talaire, c'est-à-dire

descendant jusqu'aux talons. De plus elle était rallongée par une garniture plissée, *instita*, qui traînait par derrière et retombait par devant sur les pieds de manière à n'en laisser voir que le bout. Outre le cordon dont on vient de parler, la stola était fixée sous les seins par une ceinture ; elle flottait sur le buste et comportait des manches longues ou courtes.

Une autre robe plus négligée s'appelait tunique, comme l'habit des



Stèle funéraire de l'établissement thermal de Luxeuil.

hommes. Elle était toujours talaire, mais sans instite, et ne s'attachait que par une ceinture. Elle pouvait n'avoir pas de manches. Souvent on en cachait le corsage sous la *palla*.

On appela *palla* une sorte de mantille obtenue par l'ajustement très-compliqué d'une pièce d'étoffe oblongue pliée en deux dans sa longueur, et percée d'une fente dans laquelle on passait le bras gauche. Au moyen d'une broche piquée sur chaque épaule, la palla était divisée en deux pans qui retombaient avec des plis gracieux sur le dos et sur la poitrine.

Le manteau féminin fut le *pallium* auquel il fallait savoir donner son maintien en le jetant sur l'épaule gauche et autour du corps, car ce vêtement n'admettait ni les broches, ni les épingles.

La raison pour laquelle les matrones de condition s'étaient vouées



Affranchie gallo-romaine.
(Montfaucon, *Antiquité expliquée*, t. V, supplément.)



Figure d'esclave gallo-romaine.
(Montfaucon, *Antiquité expliquée*, t. III, 1re partie.)

au blanc est que l'on regardait à Rome les étoffes de couleur comme la marque de la pauvreté, ou de la barbarie, ou des mœurs faciles. Ce préjugé tomba au second siècle, toujours par l'influence de la province sur la capitale. On vit alors les dames les plus sages s'habiller de toutes couleurs, sauf de la pourpre, réservée à l'usage exclusif des

princesses de la famille impériale. Une constitution de l'empereur Aurélien leva cette prohibition.

Les femmes de la bourgeoisie qui formait la classe supérieure des cités gauloises sont représentées sur leurs tombeaux dans un costume autrement sévère que les Romaines. On les voit invariablement accoutrées de cette vaste lacerne qui a été décrite précédemment comme la pièce principale du costume des Gallo-Romains. Elles ont pareillement l'écharpe tournée autour des épaules. Il en résulte qu'on ne parvient à les discerner d'avec les hommes que par leur chevelure. Encore cet indice n'est-il pas infaillible. Au troisième siècle, les femmes, en Gaule et partout, se coiffaient si bas et si plat que, lorsqu'on a affaire à une sculpture mutilée ou mal faite, leur sexe, en l'absence de vêtements significatifs, devient facilement méconnaissable.

L'imagerie des tombeaux gallo-romains fournit encore des femmes habillées de la pénule, et d'autres avec le tablier par-dessus une très-courte tunique. Ce sont des affranchies et des esclaves.

La distinction entre Romains et provinciaux cessa dans le courant du troisième siècle par l'extension du titre de citoyen à tous les sujets libres de l'Empire. Alors le vieux costume romain, tout à fait délaissé par les particuliers, ne subsista plus guère que comme insigne des hautes dignités, et la plupart des modes jusque-là réputées barbares obtinrent le droit de cité. Elles eurent cours, comme romaines, dans toutes les parties du monde romain.

CHAPITRE III

ÉPOQUE ROMAINE DU BAS-EMPIRE

DE 290 A 490

Bouleversements universels à la fin du troisième siècle. — Cherté excessive de la main-d'œuvre et des denrées. — Les articles d'habillement dans l'édit de Dioclétien. — Chaussures. — Lainages. — Linge. — Façon des habits. — Soieries. — Faible de beaucoup de chrétiennes pour la toilette. — Remontrances de Tertullien à cet égard. — Perruque trouvée dans un tombeau des catacombes. — Insigne des vierges vouées. — Les premiers moines. — Hommes et femmes ascètes. — Luxe asiatique dans l'habillement des hauts dignitaires de l'Empire. — Étoffes brochées à l'usage des chrétiens. — Trabea consulaire. — La chlamyde. — Dernières formes de la toge. — La pénule. — Portrait d'un Gallo-Romain élégant du cinquième siècle. — Deux manières de faire la barbe. — Les tzangues. — L'habit court. — Distinction des laïques et des ecclésiastiques. — Corps de troupes désignés par leur habillement. — Bracati. — Cataphractaires. — Négligence des soldats du Bas-Empire à l'égard de l'armement. — Le thoracomachus. — Soldats gallo-romains dans les armées des premiers rois francs. — Type de l'orante chrétienne. — Détail du costume des femmes au quatrième et au cinquième siècle. — Sépulture d'une Auvergnate. — Luxe et misère. — Propreté des Gaulois.

Les quarante dernières années du troisième siècle peuvent passer pour l'une des époques les plus lamentables de notre histoire. C'est celle où le christianisme commença à s'établir solidement dans la Gaule ; mais au milieu de quelles tribulations ! L'invasion des barbares, la guerre civile, la guerre sociale, partout les incendies et les massacres : quelque chose de pareil à ce qui s'est passé dernièrement dans les provinces de la Chine ravagées par les Taé-pings. La plupart des villes furent détruites, d'immenses espaces dans la campagne réduits en déserts; et lorsqu'au sortir de là une population clair-semée se fut rétablie entre les ruines amoncelées sur le sol, on ne connut plus qu'angoisses et misère.

Il fallut contribuer sans fin pour l'entretien de la force armée, livrer ses épargnes à une fiscalité impitoyable, ou bien s'attendre à voir revenir les pillards d'outre-Rhin. Posséder devint un supplice. On se con-

sola en aspirant à la cité de Dieu. Quiconque était capable de réflexion prit en dégoût les choses de la terre. Il n'est pas surprenant qu'un tel concours de circonstances ait amené le déclin de la civilisation.

Entre une infinité de symptômes fâcheux, il y en eut un qui, à cause de son universalité, alarma surtout le gouvernement. Toutes les denrées, les produits de la terre aussi bien que les objets manufacturés, éprouvèrent un renchérissement excessif. Pouvait-il en être autrement après l'extermination de tant d'hommes, la dispersion de tant d'autres et l'épuisement de toutes les ressources? Cependant on était alors si étranger aux notions les plus élémentaires de l'économie sociale, que ce qui était la conséquence inévitable des calamités publiques fut pris pour une conspiration de la cupidité. En l'an 301, Dioclétien crut nécessaire de fixer un maximum pour la vente de toutes les choses qui étaient dans le commerce. Ce fut une loi terrible, qu'on ne pouvait pas enfreindre sans encourir la peine de mort. Nous en extrayons les renseignements qu'elle fournit sur les diverses pièces de l'habillement porté alors dans l'Empire.

Les chaussures sont distinguées en trois espèces. Il y a les caliges, les galoches ou souliers à la gauloise, les chaussures babyloniennes.

Dans le chapitre des caliges sont placés les souliers des patriciens (*calcei patricii*), qui sont l'article le plus coûteux de tous (9 fr. 30 cent. de notre monnaie), et le *campagus* militaire, simple semelle avec un quartier haut et des cordons, dont le prix est seulement de 4 fr. 3 cent.

Parmi les caliges proprement dites, les plus chères sont celles des muletiers (7 fr. 44 cent.). Viennent ensuite sur la même ligne celles des sénateurs, et celles des soldats lorsqu'elles n'ont pas de clous. Enfin les caliges à chevaucher et les caliges de femme.

Les galoches sont spécifiées comme chaussure rustique, à double ou simple semelle, les unes à l'usage des hommes, les autres à l'usage des femmes; ces dernières étaient en cuir de taureau. Il y a aussi des galoches pour la course. Les prix varient entre 4 fr. 76 cent. et 1 fr. 86 cent.

Les chaussures de Babylone sont distinguées en sandales (*soleæ*) du prix de 7 fr. 44 cent., en escarpins (*socci*) de maroquin pourpre, rouge ou blanc, moins chers de moitié, en sandales de cuir de taureau doré ou doublé de flanelle.

En fait de vêtements, on voit figurer, comme lainages, les pallium,

les chlaines, les caracalles, les dalmatiques, les birres, les saies. Tel de ces articles qui se fabriquait dans l'intérieur des maisons, n'est tarifé que pour le prix des décorations qu'on y faisait appliquer par des ouvriers spéciaux.

Les pallium débités par le commerce se faisaient à Modène. Les birres les plus estimés étaient ceux du pays nervien (entre Bavai et Valenciennes). Il y en avait d'autres espèces colportées sous les noms de laodiciens, danubiens, noriques, africains, achéens, ventre-de-taureau.

Les saies de l'Artois sont fixées au prix de 375 francs, ce qui paraît exorbitant pour un manteau de petite dimension; mais leur tissu et leur teinture, imitant la couleur de la feuille de la vigne morte, étaient ce que l'on connût de plus beau.

Laodicée façonnait en vêtements toutes les matières textiles, la soie, le coton, le fil, aussi bien que la laine. Outre les espèces qui lui étaient propres, elle imitait encore celles de plusieurs fabriques étrangères, par exemple les birres nerviens. Elle avait la spécialité des dalmatiques en tissu croisé et à trame de soie, celle des paragaudes tramées de pourpre. Le nom de paragaudes s'appliquait alors aux tuniques qui recevaient l'ornement de même nom qui a été défini ci-dessus.

Les ouvrages de linge, tous indiqués comme de fabrication syrienne, consistent en dalmatiques à l'usage des deux sexes, caracalles, *anaboles* et mouchoirs pour essuyer le visage (*facialia*).

La dalmatique de fil est toujours dénommée conjointement avec le colobe, ce qui prouve que ces deux vêtements étaient alors de mêmes dimensions et de façon peu différente.

Par anabole, il faut entendre une pièce longue que l'on posait sur la tête, et dont les deux bouts pouvaient être tournés autour du cou. C'est une amplification du *ricinus* antique, duquel *ricinus* les femmes âgées s'enveloppaient le chef, comme d'un turban.

Il résulte encore de l'édit de Dioclétien que deux industries étaient employées à la confection des habits : celle des couturiers (*sarcinatores*) et celle des tailleurs proprement dits (*bracarii*). Les premiers ne mettaient la main qu'aux vêtements flottants, ceux qui demandaient seulement à être ourlés et froncés. Les autres faisaient leur spécialité des vêtements composés de plusieurs pièces. Ils tiraient leur nom de ce que l'article le plus caractéristique de leur métier était la braie.

Sur l'œuvre des couturiers et des tailleurs s'appliquait celle du bro-

deur en soie ou en laine (*plumarius*), ou celle du découpeur (*barbaricarius*), qui appliquait du paillon ou de petites pièces d'étoffe en couleur différente.

La soie, ne venant encore que de la Chine, était d'un prix exorbitant. Le maximum de la livre est fixé à 620 francs de notre monnaie; encore ne s'agit-il là que de la soie blanche. La livre de soie teinte en pourpre de Tyr montait au prix de 9,300 francs. L'empereur Aurélien n'exagérait donc pas quand il répondait à sa femme, lui demandant la permission d'avoir dans sa garde-robe au moins un pallium holosérique de pourpre : « Pas de ces habits dont chaque fil vaut son pesant d'or. » On se demande combien il y avait de personnes en état de porter seulement des garnitures d'une matière si coûteuse.

Le texte de l'édit ne nous est pas parvenu dans son entier. Il nous laisse sans renseignements sur le prix des parfums, des joyaux, des ouvrages d'orfévrerie, si tant est que ces choses aient été tarifées. Ce qui est certain, c'est que la misère publique n'en avait point fait passer le goût. Nous le savons, non plus par les satiriques, dont la verve est éteinte pour longtemps, mais par les Pères de l'Église. Les saints docteurs qui consacrèrent leur talent et leur vie au triomphe de la foi, n'eurent que trop souvent à gémir des écarts de la toilette chez des personnes qu'ils trouvaient d'ailleurs irréprochables.

Déjà Tertullien avait dénoncé à celles qu'il appelait « ses sœurs et ses compagnes » l'inconvenance qu'il y avait pour de vraies croyantes à se charger de perles et de bijoux, à se mettre du noir pour faire paraître leurs yeux plus grands, à se poudrer les cheveux de safran, afin d'avoir la tête comme les filles de la Gaule ou de la Germanie, elles que le Créateur avait fait naître en Afrique. Et plus loin, il dit en propres termes :

« Quel profit croyez-vous tirer pour votre salut de tant de soins prodigués à votre coiffure? A quoi bon ce tourment perpétuel infligé à vos cheveux que vous tirez en bas, que vous tirez en haut, que vous couchez à plat? Tandis que les unes se plaisent à en former des frisures, les autres les lâchent avec une négligence affectée pour qu'ils se promènent sur leur cou et voltigent au vent. Il y a encore ces énormités que je ne sais de quel nom appeler, ces ouvrages cousus ou tissés en forme de chevelure, qui tantôt se mettent comme un couvercle sur le crâne, tantôt se rejettent en arrière pour couvrir la nuque. »

Ainsi le faux toupet trouvait sa place sur des têtes chrétiennes, des têtes de néophytes, et l'archéologie est venue en cela justifier l'assertion de Tertullien. Boldetti raconte avoir trouvé dans une sépulture des catacombes une perruque tressée adhérant encore au crâne de la personne. Elle était de lin, et teinte à l'imitation de cheveux châtains.

Un siècle et demi plus tard, les plaintes de saint Jérôme sont les mêmes lorsqu'il pense aux chrétiennes frivoles qui exhaussent leur coiffure au moyen de cheveux d'emprunt, qui s'étudient, lorsqu'elles ont la tête couverte, à faire plisser élégamment leur mitre (nous dirions leur bonnet), qui font craquer leurs souliers quand elles marchent, qui se montrent avec des yeux cernés au pinceau, avec un teint blanchi à la céruse, avec des lèvres et des joues enduites de fard.

De telles licences sont une preuve de la liberté qui, dans l'origine, fut laissée aux fidèles en matière d'habillement. Le christianisme en effet n'entendit pas s'attaquer aux usages du siècle, lorsqu'ils n'étaient point en opposition directe avec ses doctrines. Il n'imposa d'abord à aucun de ses adeptes un costume particulier. Il se contenta de recommander à tous une tenue modeste et décente, aussi éloignée du faste des païens que de la négligence affectée par les cyniques. La ferveur religieuse fit naître peu à peu les singularités.

De temps immémorial, la jeune mariée romaine avait été conduite à la cérémonie nuptiale avec un voile que l'on considérait comme l'emblème de sa virginité. Pour les jeunes filles chrétiennes que leurs parents vouaient à Dieu, sans pour cela les éloigner de la maison paternelle, comme leur consécration était comparée à un mariage avec le Christ, l'usage s'établit de porter en tout temps le même insigne du voile. Son ancien nom avait été *flammeus* : on l'appela alors *mafors* ou *maforte*.

L'incertitude régna longtemps au sujet de la tenue qui convenait le mieux aux filles vouées. Les uns soutenaient qu'en signe de renoncement aux plaisirs terrestres, elles ne devaient porter que des vêtements d'étoffe sombre, sans ornements ni bijoux. Les autres objectaient que, priver de jeunes personnes de tant de choses dont elles verraient les autres parées, ne serait bon qu'à leur inspirer du regret, et qu'il était plus sage de leur permettre une mise conforme à leur condition. Après bien des discussions, la victoire resta au parti de la sévérité.

Il y avait aussi des hommes qui faisaient profession de renoncement

pour s'adonner entièrement aux pratiques de la religion. De bonne heure, ils s'accommodèrent du costume traditionnel des philosophes.

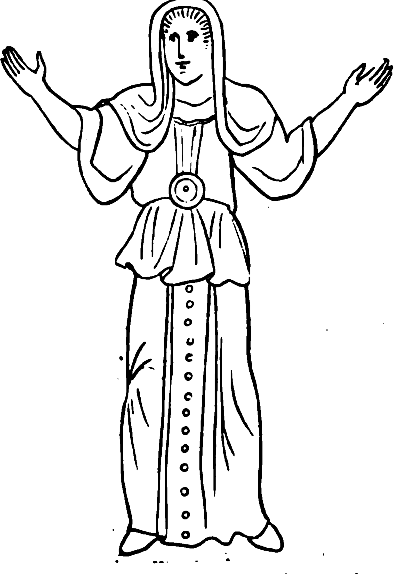
Il faut savoir que les deux premiers siècles de l'Empire virent pulluler les philosophes de profession, espèce de moines qui vivaient d'aumônes, ou que les riches logeaient et hébergeaient dans un coin de leur maison, en retour des leçons et des sentences que ces singuliers hôtes étaient toujours prêts à débiter. Contempteurs du luxe, ils se contentaient pour tous vêtements d'une paire de sandales, d'une longue tunique brune et d'un pallium dont la dénomination de *tribonium* désignait la grossièreté. Cette mise fut celle des premiers moines chrétiens, les vrais moines, puisque moine veut dire solitaire, et que ceux-ci s'établirent isolément dans des cellules attenant aux basiliques.



Vierge vouée. (Perret, *les Catacombes de Rome*, t. I.)

Les vierges vouées et les moines, voilà les deux seules classes de personnes qui se distinguaient par leur extérieur dans la société chrétienne, au moment du triomphe de l'Église.

De l'austérité à l'ascétisme il n'y a qu'un pas. De ces dévotes personnes dont la vie se passait dans la prière, trouvèrent que se priver des jouissances n'était pas suffisant. Elles mirent la perfection à se macérer. On les vit affecter la malpropreté et se couvrir d'habits sordides.



Vierge vouée. (Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro.*)

Des femmes appartenant aux plus illustres familles se montraient en public dans une tenue repoussante, avec les mains sales et le teint flétri. L'Église, sans abjurer ses principes de modération, laissa cependant ses docteurs approuver de tels exemples. Peut-être fut-ce parce qu'elle n'eut pas la crainte que les populations en masse y fussent entraînées. Ces excès étaient trop en opposition, non-seulement avec la nature humaine, mais encore avec les institutions politiques du temps.



Honorius représenté en costume d'Auguste, du vivant de Théodose. (Delgado, *Memoria historico-critica sobre il gran disco de Theodosio.*)

L'Empire venait de se transformer définitivement en une autocratie dont l'un des grands soucis était la pompe extérieure. Depuis Constantin, le souverain, resplendissant d'or et de pierreries, trôna, comme les rois de Perse, au milieu d'une cour où les rangs étaient minutieusement réglés, les dignitaires distingués par la richesse de leur costume. Les gouverneurs des provinces, à leur tour, eurent des palais organisés à l'instar de celui de Constantinople. Jamais l'orgueil des rangs ne s'afficha davantage ni les oripeaux ne furent plus recherchés. Le commerce de la pourpre fut si fructueux, que le gouvernement jugea à propos de s'approprier la fabrication de cette précieuse substance et des tissus qu'on en teignait. Nous avions en Gaule deux manufactures impériales qui approvisionnaient l'Occident, l'une à Narbonne, l'autre à Toulon. La loi punissait de mort quiconque aurait essayé de faire concurrence à l'État.

Les franges d'or et d'argent, le brocart, la toile d'or, les soieries damassées ou brochées de dessins à compartiments, enfin toutes les étoffes

qui n'avaient servi jusqu'alors qu'à habiller les princes de l'Asie, prirent place dans le costume romain.

Ammien Marcellin, dans le tableau qu'il fait de Rome à l'an 353, précise le moment où descendit dans la rue cette mode, qui avait pris naissance dans le Sacré Palais. Il dépeint les élégants, industrieux à retrousser leur lacerne du côté gauche, afin que l'on pût admirer la longueur de leurs franges et les figures d'animaux introduites dans le tissu de leur tunique.

L'évêque Astérius est encore plus explicite. Voici en quels termes il s'exprime dans un sermon prêché par lui aux habitants d'Amasie :

« On est avide d'avoir pour soi, pour sa femme, pour ses enfants, des vêtements décorés de fleurs et de figures sans nombre, de sorte que, quand les riches paraissent en public avec ces tableaux sur le corps, les petits enfants se rassemblent, les montrent au doigt et rient en leur faisant la conduite. Vous voyez là des lions, des panthères, des ours, des taureaux, des chiens, des arbres, des chasseurs, enfin tout ce que les peintres savent imiter de la nature.

« Ce n'était donc pas assez d'orner ainsi les murailles? Il fallait animer même les tuniques, et les manteaux qu'on met par-dessus !

« Ceux qui ont plus de religion suggèrent aux artistes des sujets tirés de l'histoire évangélique. Ils font représenter Jésus-Christ au milieu de ses disciples, ou bien ses divers miracles : les noces de Cana, le paralytique portant son lit sur ses épaules, l'aveugle guéri par un peu de boue, l'hémorroïsse touchant la frange des vêtements du Sauveur, Lazare sortant du sépulcre ; et ils s'imaginent en cela faire œuvre pie et se parer d'habits agréables à Dieu. »

Un des lieux communs du panégyrique et de l'épithalame, chez les poëtes du quatrième et du cinquième siècle, est la description de vêtements d'apparat dans le tissu desquels étaient figurés des sujets. Notre Sidoine Apollinaire s'est donné carrière sur un thème de cette sorte pour remémorer toutes les légendes conjugales de l'antiquité, en supposant qu'elles auraient été introduites comme motifs d'ornement dans une *trabea* ou toge d'honneur, destinée au préfet des Gaules Polémius par Aranéola, sa fiancée. Douze sujets sont décrits par le poëte, et tous les douze avaient leur place sur un segment, c'est-à-dire sur une pièce de rapport engagée dans le champ de la *trabea*. Il faut se reporter à la disposition en compartiments pour concevoir comment tant de choses

pouvaient être représentées d'une manière distincte sur un petit espace. Il en était de même des tableaux évangéliques mentionnés par Astérius.

Plusieurs diptyques d'ivoire représentent les hauts dignitaires de l'époque avec des vêtements de cette sorte. Pour les consuls, c'est la dalmatique et la *trabea ;* pour les généraux investis de grands commandements, la tunique et la chlamyde. La décoration des étoffes consiste toujours en médaillons encadrant des rosaces.



Aétius en général d'armée, d'après le diptyque d'ivoire de Monza. (Labarte, *Histoire des arts industriels au moyen-âge*, t. I.)

On se rappellera qu'il faut entendre par dalmatique une robe déceinte à larges manches. La *trabea* était un manteau moins ample que la toge, dont elle avait la forme. Elle se drapait autour du corps de manière à former une poche sur la poitrine; un pan était ramené du bas sur le bras gauche.

La tunique habillée, depuis Constantin, est toujours à manches longues et étroites.

La chlamyde, attachée sur l'épaule droite par une fibule en forme d'arbalète, se relevait sur le bras gauche. Malgré son caractère exclusivement militaire, elle commençait à être le manteau que les personnes de condition préféraient pour la tenue de ville. Alors elle était passée sous le bras droit et drapée autour du corps sans le secours d'aucune attache. On la voyait journellement sur les épaules des sénateurs. Théodose fit une loi en 382 pour empêcher de donner le spec-

tacle de cette indécence dans la ville éternelle. Les sénateurs, tant qu'ils résideraient à Rome, ne devaient se couvrir que de colobes ou de pénules ; la toge continuait d'être de rigueur dans les assemblées de leur ordre. Ils furent obligés de se soumettre à ces prescriptions sous peine d'être exclus du Sénat.



Ajustement de la chlamyde dans le costume civil, d'après l'arc de Constantin. (Bellori, *Arcus triumphales.*)



Romain du quatrième siècle en pénule. (Bellori, *Arcus triumphales.*)

La Gaule au quatrième siècle élevait encore des statues à ses gouverneurs. Celles qui nous restent de cette époque portent encore la toge, mais drapée d'une façon qui ne se montre que rarement dans les temps anciens. On ne voit plus la poche produite par une masse de plis flottant sur le devant. Au lieu de cela, une partie du bord est rabattue et serrée étroitement contre le buste en haut de la poitrine.

Après ce mode d'ajustement, il y en eut encore un autre que nous montrent les monuments du cinquième et du sixième siècle. La toge est portée toute droite sur les épaules, s'ouvrant sur le flanc droit et attachée en haut par une broche. C'en était fait du manteau national des Romains, du moment que le très-petit nombre de personnes dont



Ajustement de la toge au quatrième siècle. (Statue du musée du Louvre.)



Ajustement de la toge au cinquième siècle, d'après le diptyque de Monza. (Labarte, *Histoire des arts*, t. I.)

il était resté l'insigne se dispensaient de lui faire rendre l'effet en vue duquel il avait reçu une si grande ampleur. Aussi son nom ne tarda-t-il pas à disparaître.

Au moment où Théodose promulgua son édit, il paraît que le birre était tombé en disgrâce, car il est mis sur le même rang que le cuculle, et spécifié comme l'un des vêtements auxquels on reconnaîtra les es-

claves. Il est constaté d'ailleurs par une infinité de témoignages, qu'on ne le taillait plus que dans des lainages grossiers. La vogue était pour la pénule, plus étoffée, plus majestueuse. A Rome, elle était portée non-seulement par les sénateurs, mais encore par les fonctionnaires de toute espèce, c'est-à-dire par tous ceux qui faisaient figure dans la ville. Il en était de même en Gaule. Sidoine Apollinaire désigne sous le nom de *turma penulata* la légion d'officiers fiscaux qui entouraient le préfet du prétoire dans les assemblées générales du pays.


Chrétien vêtu du birre.
(Perret, *Catacombes de Rome*, t. V.)

Le même auteur nous dépeint le monde des employés, habillés de pénules en castor (*castorinati*) pour assister aux cérémonies intérieures de l'Église, tandis qu'aux processions ils devaient être en pénules de fourrure (*pelliti*). Cette différence, d'où il résulte que le manteau de castor n'aurait pas été efficace contre le mauvais temps, éloigne l'idée qu'il ait dû son nom à ce qu'il était réellement en poil de castor. Il faut qu'on l'ait ainsi appelé parce qu'il était noir et lustré, comme la peau de cet animal. C'était une pièce d'un prix assez élevé. Claudien en décrit un, d'une forme approchant de celle du birre, qui avait coûté six sous d'or, 106 francs 65 centimes de notre monnaie. A ces indices n'est-il pas permis de reconnaître dans le castor du cinquième siècle un drap noir superfin?

Empruntons encore à notre vieux littérateur auvergnat quelques traits relatifs au costume de son temps.

Voulant dépeindre un vieillard qui avait conservé toutes les apparences de la jeunesse, il dit que son vêtement lui bridait sur le corps, qu'il avait la botte serrée sur la jambe, les cheveux coupés en roue et le visage tondu avec des ciseaux que le barbier avait fait pénétrer jusqu'au fond de ses rides.

Ce que nous traduisons par le mot botte est appelé *cothurnus* dans le latin. Dans notre opinion, Sidoine a voulu parler d'une chaussure orien-

tale qui, depuis près d'un siècle, était en faveur dans tout l'Empire sous le nom de *tzanga*, mot barbare qu'un puriste ne pouvait pas se déterminer à écrire. C'était une sorte de botte lacée, très-voisine de l'ancien cothurne des Grecs. Plusieurs édits de la fin du quatrième siècle défendirent sous peine de bannissement de porter des tzangues dans l'intérieur de Rome, et non-seulement des tzangues, mais aussi des braies, c'est-à-dire le pantalon gaulois. Comme ce qui était défendu à Rome ne l'était pas ailleurs, et que si les braies longues étaient de mise quelque part, c'était en Gaule, il est permis de se figurer l'homme de Sidoine ayant de ces braies avec des tzangues par-dessus.

Quant à la coiffure en roue, nous sommes à même d'en juger l'effet par plusieurs monuments. Les cheveux étaient aplatis sur la tête et coupés tout autour, seulement par leur extrémité. Cette façon de porter la chevelure datait du temps de Constantin. Beaucoup de personnes, surtout au quatrième siècle, se coiffèrent par-dessus d'un chapeau-mortier en poil, qui a tout l'air d'être le « chapeau pannonien », également de poil, dont Végèce dit que les soldats étaient obligés d'avoir la tête couverte en petite tenue, afin que le casque ne leur parût pas trop lourd lorsqu'ils prenaient les armes.

Il ne faudrait pas conclure du détail donné au sujet de la barbe que l'on ne connaissait point encore les rasoirs. L'an de Rome 454 (298 avant Jésus-Christ) les Romains avaient appris à se faire la barbe, ou plutôt à se la faire faire par des artistes venus de Sicile, qui employaient indifféremment le rasoir et les ciseaux. Mieux que cela : on trouve dans les tumulus et parmi les décombres des villages lacustres des rasoirs gaulois en bronze, aussi anciens pour le moins que les premiers qui firent leur office sur les faces romaines. Mais il paraît que des gens n'aimaient pas sentir une lame passer sur leur menton, et il est curieux de voir, par le témoignage d'un auteur du cinquième siècle, que la préférence pour les ciseaux existait encore chez quelques-uns à cette époque.

Enfin, la circonstance de l'habit serré sur le corps de notre vieillard gallo-romain éveille l'idée d'un costume dans lequel ne figurait plus ni la tunique flottante, ni aucun des amples surtouts qui ont été précédemment décrits.

En effet, dans le cours du cinquième siècle, la société civile fut définitivement distinguée en trois classes par le vêtement.

Les gens d'Église, qui jusqu'alors s'étaient mis comme le commun

des fidèles, trouvèrent convenable de ne plus admettre dans leur habillement que les longues tuniques à l'orientale, avec la dalmatique, le colobe ou la pénule par-dessus.

Les dépositaires de l'autorité, à tous les degrés de la hiérarchie, furent en tunique courte, avec le manteau étoffé ou la pénule.



Romain en braies gauloises.
(Perret, *Catacombes de Rome*, t. IV.)

Pour tous les autres, l'habillement du corps se composa de la tuuique courte et du petit manteau. Cette mode paraît avoir été adoptée par imitation des barbares. Elle ne différait pas beaucoup de celle des Gaulois à demi romanisés des premiers temps de l'Empire. Le manteau, comme alors, porta le nom de saie, *sagum*.

Tout naturellement l'habit court fut celui dont usèrent les soldats.

Il y eut beaucoup de soldats pendant les deux siècles de la décadence, beaucoup plus qu'à l'époque où Rome exerçait sur le monde un pouvoir incontesté. Pour se faire une idée de leur nombre, il faut voir la *Notice des deux empires*. C'est une statistique militaire et administrative d'environ l'an 400. On y trouve les noms de tous les corps qui composaient alors les armées romaines, et la figuration des emblèmes peints sur les boucliers qui servaient à distinguer ces corps entre eux.

Trois légions ajoutaient à leurs titres le nom générique de *gallicanes;* cinq ou six autres portaient les noms de divers peuples de la

Gaule : par exemple la légion nervienne, la messine, la ménapienne, la tongricane, etc.

Beaucoup de dénominations du même ordre s'appliquaient à des corps auxiliaires d'infanterie et de cavalerie.

Quelquefois l'adjectif ethnique est accompagné d'autres épithètes qui apprennent quel était l'armement ou l'équipement du corps de



Soldats romains du quatrième siècle. (Bellori, *Arcus triumphales.*)

troupes. C'est ainsi que nous savons que deux des légions gallicanes furent composées de lanciers, qu'il y eut des corps d'archers et d'arbalétriers, que des fantassins ou des cavaliers portaient le pantalon gaulois, puisqu'ils étaient appelés ***bracati***, enfin que les Bituriges ou Berrichons formaient un escadron de ***cataphractaires***.

Il y a bien de l'apparence que la partie des bas-reliefs de l'arc de

Constantin exécutée du temps de cet empereur nous donne la figure des *bracati*. Les uns, en habit de guerre, ont un casque orné de trois plumes droites au-dessus de la visière ; les autres, en costume de marche, sont coiffés du chapeau qui a été supposé précédemment être le chapeau pannonien.

On a appelé cataphractaires ou clibanaires (comme qui dirait bardés ou enfournés) une grosse cavalerie dont l'idée avait été prise aux Perses.

Le cataphractaire a été souvent décrit par les anciens, qui l'ont toujours comparé à une statue de métal. Il était vêtu des pieds à la tête d'habits collants sur lesquels étaient cousues de longues lames de fer ou de bronze. Sa tête était emprisonnée dans un casque massif dont le devant était un masque imitant la figure humaine. Son cheval, jambes, croupe, chanfrein et poitrail, était habillé de même que lui. Il avait pour arme offensive un long et robuste épieu, muni à la naissance du fer et vers la poignée de deux liens qui allaient s'attacher à la tête et à la cuisse du cheval.

La cataphracte est encore usitée dans l'extrême Orient. Nous l'avons vue figurer en 1867 dans les panoplies envoyées par le Japon à l'exposition universelle.

L'empereur Constance institua en 350 des cataphractaires d'une autre espèce, qui étaient habillés tout en mailles de fer. Lui-même s'était exercé sous ce harnais, afin d'en constater les avantages avant de le donner aux soldats.

Une manufacture impériale d'armes établie à Autun avait la spécialité des cataphractes à la persane et de toutes les pièces de l'armure de mailles.

Végèce se plaint de ce que les soldats, depuis le règne de Gratien, ne voulaient plus s'astreindre à porter de lourdes armures. Il y avait lieu de s'alarmer en effet si tous les militaires ressemblaient à ceux que l'on voit en faction auprès du trône de Théodose, sur un célèbre plat d'argent exécuté sous cet empereur. On dirait des comparses de théâtre plutôt que des hommes de guerre. Mais ce sont là des gardes du corps avec la tenue prescrite pour faire le service de la chambre sacrée. Il est certain d'ailleurs que le même Théodose réprima les désordres qui s'étaient introduits dans les armées, et qu'il rétablit sur tous les points l'ancienne discipline. Les bas-reliefs de la colonne qui lui fut

élevée à Constantinople, les poëmes de Claudien qui vécut sous ses fils, représentent les soldats romains armés et équipés à peu de différence près comme ceux du temps de Trajan et de Marc-Aurèle. Seulement le casque grec avait remplacé le casque romain.



Soldat du palais impérial.
(Delgado, *Memoria historico-critica sobre el gran disco de Theodosio.*)

Soldat romain de la fin du quatrième siècle.
(Le P. Ménestrier, *Description de la colonne historiée de Constantinople.*)

Une pièce qui était d'invention nouvelle sous Honorius et Arcadius, peut, à cause de sa commodité, avoir remplacé dès lors pour de certaines troupes les bardes de cuir et les tissus de fer. C'était une simple cotte rembourrée dont la description nous est parvenue sous le nom de *thoracomachus*. Quoiqu'elle ait été proposée simplement comme

doublure de la cuirasse ou de la cotte de mailles, des monuments figurés du cinquième et du sixième siècle prouvent que des soldats se trouvèrent suffisamment protégés par elle.

Les troupes gallicanes subsistèrent encore après l'extinction de l'empire d'Occident. Sous les fils de Clovis, elles continuaient de se recruter d'après l'ancien mode, et à la guerre elles avaient conservé l'ordre de bataille et le costume des Romains. La chose dont se montre le plus frappé l'historien Procope, de qui nous tenons ces détails, c'est que les soldats indigènes de la Gaule barbarisée n'avaient pas cessé de se chausser de caliges.

Pour achever le tableau des modes du Bas-Empire, nous avons à reprendre le chapitre des femmes ; car si le lecteur a été suffisamment instruit de leurs ridicules par le témoignage des moralistes chrétiens, il lui reste à connaître la forme de leur habillement.



Chrétienne en dalmatique. (Bottari, *Sculture e pitture sagre estratte dei cimeteri*, t. II.)

On doit à l'art chrétien les images les plus propres à fixer les idées sur ce point. Un sujet, reproduit à satiété par les peintres et sculpteurs, nous fait voir la chrétienne de tout âge et de toute condition dans l'attitude qui était alors celle de la prière, c'est-à-dire élevant les deux bras, comme fait encore le prêtre à l'autel lorsqu'il se tourne vers l'assistance. C'est ce qu'on appelle le type de l'*orante*. Quelques rares ouvrages d'ivoire et d'orfévrerie complètent la somme de nos renseignements.

La pièce fondamentale du costume est, pour les unes la dalmatique ou le colobe, pour les autres la tunique habillée, soit la *stola* ceinte en deux endroits, soit la simple talaire. Ces tuniques sont d'ordinaire

sans manches, ou seulement avec des hauts de manches produits par l'excès de l'étoffe à l'issue des bras. Ceux-ci restèrent nus au quatrième siècle ; mais au cinquième ils furent toujours couverts par le fait de manches étroites ajustées à la tunique de dessus ou bien à celle de dessous.



Chrétienne du quatrième siècle, en colobe.
(Bottari, t. III.)

Galla Placidia.
(Labarte, *Histoire des arts industriels*, t. I.)

Sur un ivoire très-bien sculpté de l'an 430, Galla Placidia, fille de Théodose, est représentée avec une tunique talaire qui est fendue sur les côtés, depuis le bas jusqu'aux genoux, et bordée de franges sur les bords de ces ouvertures. Il y a des dalmatiques qui offrent la même particularité.

Quelques figures des plus richement habillées se montrent avec une tunicelle passée par-dessus leur robe talaire. L'effet de ce surtout est celui d'un rochet.



Chrétienne du cinquième siècle. (Perret, *Catacombes de Rome*, t. V

La dalmatique, aussi bien que les tuniques de dessus, admettait la décoration de claves, de segments, de paragaudes. L'ornement le plus fréquent consiste en un double clave qui descend du haut en bas de la robe.

Le manteau posé par-dessus la tunique est le pallium, qui se jetait sur l'épaule gauche en passant sous le bras droit. Des personnes dans une tenue plus modeste et plus chrétienne, ont la pénule au lieu du pallium.



Patricienne du cinquième siècle. (Garucci, *Vetri ornati*, etc.)

La ceinture, lorsqu'elle est figurée dans l'habillement des femmes de haute condition, apparaît comme un objet d'un grand luxe, ouvré d'or et de pierreries. Le cou est entouré de perles, les oreilles chargées de pendants qui descendent presque jusqu'aux épaules.

La coiffure, qui était encore très-basse sous Constantin et ses pre-

miers successeurs, se relève du temps de Théodose. Les cheveux sont roulés sur la tête de manière à produire l'effet de deux bourrelets superposés.

Les vierges vouées sont représentées coiffées du mafors ou de l'ana-



Chrétienne en pénule, d'environ l'an 300. (Perret, *les Catacombes de Rome*, t. I.)

bole. Le pallium, mis quelquefois en guise de voile, paraît avoir été l'indice du veuvage.

Nous n'avons rencontré la mitre ou bonnet que sur la tête d'une femme figurée comme porte-cierge dans une cérémonie nuptiale. Cette coiffure est accommodée avec une sorte de pèlerine à pattes pendantes sur le devant, qui doit être un cuculle. On serait tenté de

prendre ce personnage pour une esclave, n'était la richesse de sa robe qui est ornée de limbes et de callicules. C'est une singulière robe, qui est fendue à droite sur le côté, et à gauche munie d'une manche. Se hasarde qui voudra à dire comment s'appelait cette façon.

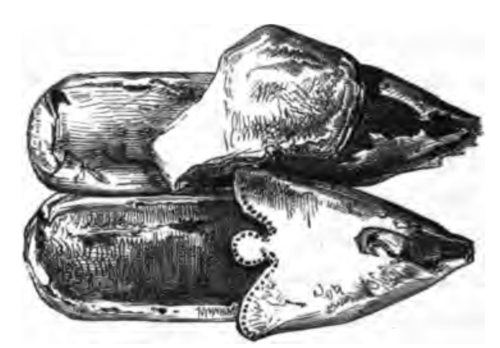
Le cercueil d'une dame qui doit avoir appartenu à l'aristocratie auvergnate du quatrième siècle, fut trouvé dans un état parfait de conservation aux Martres-de-Veyres (Puy-de-Dôme), en 1851. La défunte avait été étendue la face contre terre. Elle avait encore tous ses cheveux, de beaux cheveux châtain foncé, de la longueur d'une brasse, et séparés en quatre tresses à leur extrémité. Le corps était couvert de quatre tissus de laine, qui malheureusement furent enlevés par lambeaux sans qu'on eût observé la forme de l'habillement qu'ils composaient. Tout ce qu'on sait, c'est qu'une première pièce ratinée et frisée enveloppait les hanches, et que les autres couvraient le corps depuis le cou jusqu'aux pieds. Celle de dessus était frangée et d'apparence grossière; celle d'après, plus fine; la dernière, d'un travail tout à fait délicat, contenait des fils d'or et de soie. Le musée de Clermont a recueilli des pantoufles qui étaient aux pieds du squelette. Elles sont en cuir, pointues et relevées du bout, sans quartier, et montées sur une épaisse semelle de liége.



Figure gravée sur un coffret d'argent (Seroux d'Agincourt, *Histoire de l'art par les monuments*, t. IV.)

La présence des joyaux, de l'or, des broderies dans la toilette des femmes, tant de témoignages qui établissent que les hommes des classes élevées étaient femmes en ce point, ne doivent point faire oublier

la misère du temps. L'appauvrissement de l'Empire se faisait sentir davantage chaque année. Pour un petit nombre sur qui brillaient l'or et la soie, des populations entières traînaient la guenille. Les provinces occidentales donnaient surtout ce spectacle affligeant. La Gaule toutefois paraît avoir fait exception. Les souffrances sans cesse renouvelées de ce malheureux pays n'eurent pas le pouvoir de le détourner d'une



Pantoufles du musée de Clermont-Ferrand.

recherche, qui tenait peut-être un peu à l'insouciance de la nation, mais qui avait aussi son origine dans le respect de soi-même. Aux champs comme à la ville, on rencontrait le Gaulois et la Gauloise soigneusement peignés et lavés, toujours propres dans leur mise, et il n'y avait pas si pauvre parmi eux qui se fît une excuse de la misère pour se couvrir de haillons. Ammien Marcellin, qui avait voyagé dans toutes les parties de l'Empire, déclare n'avoir vu cela nulle part ailleurs.

CHAPITRE IV

ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

DE 490 A 752

Attachement des Germains transplantés au costume de leur pays d'origine. — Habillement des Francs et des Wisigoths d'après Sidoine Apollinaire — Vestiges d'étoffes trouvés dans leurs sépultures. — Objets d'ornement de la même provenance. — Importance de l'argent dans la parure des peuples germaniques. — Bijoux des femmes. — Bras nus des femmes franques. — Armes inhumées avec les guerriers. — Costume consulaire de Clovis. — Les costumes de la cour de Constantinople dans les palais barbares. — Richesse extraordinaire des fibules de manteau. — Longue chevelure des rois francs. — Costume somptueux des femmes dans les mosaïques du sixième et du septième siècle. — Témoignage des auteurs sur le même sujet. — Costume des Gallo-Romains. — Origine des bas. — Spécimen de bas mérovingiens. — Pièces d'habillement tissées en rond. — Apparition des gants. — Souliers du septième siècle. — Fixation du costume sacerdotal. — L'aube. — La chasuble. — Le pallium. — La dalmatique. — L'oraire ou étole primitive. — La chape. — Tonsure des clercs. — Moines à la grecque. — Moines à l'égyptienne. — Moines de l'observance de saint Benoit. — Les religieuses de saint Césaire et de saint Donat.

Il est temps de parler des barbares germains qui occupèrent l'une après l'autre toutes les provinces de la Gaule dans le courant du cinquième siècle. On se tromperait si l'on voyait en eux des conquérants à la façon des Romains. Tous tant qu'ils furent, Goths, Saxons, Burgondes ou Francs, ils eurent la même visée : posséder de la terre sous un ciel plus riant, et vivre chacun chez soi à la mode de son pays. Ils n'eurent pas plus l'envie de changer les usages des vaincus que de renoncer aux leurs. Ajoutés, mais non mêlés à l'ancienne population, ils conservèrent au milieu d'elle leurs lois, leur langue, leur costume.

Quel était le costume germanique au moment où se constituèrent les monarchies barbares? Il est difficile de le dire d'une manière précise. Les monuments figurés font absolument défaut. Nous n'avons pour le restituer que des témoignages qui se contredisent sur les

points essentiels, et le secours plus embarrassant qu'utile d'une infinité de petits objets trouvés dans les sépultures.

Sidoine Apollinaire, sous l'impression d'une troupe qu'il vit entrer à Lyon en 470, nous représente les Francs habillés d'un justaucorps serré qui s'arrêtait au-dessus des genoux et dont les manches, d'une excessive brièveté, ne couvraient absolument que la naissance des bras. L'étoffe de ce vêtement était bariolée. Ils portaient par-dessus, un *sagum*, une saie de couleur verdâtre avec des bordures écarlates. Un large ceinturon, décoré de bossettes en métal, emprisonnait leurs flancs, et sur leur poitrine passait un baudrier pour suspendre leur épée qu'ils portaient à gauche. Leurs cuisses et leurs jambes étaient absolument nues. De courts brodequins lacés, en peau garnie de son poil, couvraient leurs pieds depuis les orteils jusqu'aux talons. Ils se tondaient ras le derrière de la tête, laissant au contraire dans toute leur longueur les cheveux de devant, qu'ils dressaient sur leur front en un toupet élevé. Leur visage était rasé, sauf d'étroits favoris dans lesquels ils passaient continuellement le peigne pour les lisser.

Les Goths, dans le même auteur, sont dépeints avec un costume peu différent de celui-là. Ils avaient les mêmes brodequins, mais en cuir de cheval, et dont les courroies d'attache montaient jusqu'au haut de la jambe. Leur tunique était en toile. Une peau de bête leur servait de manteau.

La nudité des jambes, dans ces descriptions données par un témoin oculaire, a lieu de surprendre, et voici pourquoi.

Les Germains des temps plus anciens, ceux par exemple des colonnes Trajane et Antonine, et ceux encore de l'arc de Constantin, sont invariablement habillés de braies. D'autre part, Agathias, écrivain postérieur d'un siècle à Sidoine Apollinaire, signale les braies, braies de toile ou de peau tannée, comme la pièce principale de l'habillement des Francs, et même la seule dont se contentaient le plus grand nombre. Comment concilier cela? Les Germains auraient-ils à un moment déposé les braies pour les reprendre plus tard, ou bien les artistes romains du second siècle ont-ils indûment étendu à toute la nation germanique ce qui n'appartenait qu'à quelques peuplades seulement?

L'usage des Germains d'enterrer leurs morts tout habillés, et dans leur plus belle parure, est cause qu'il nous reste d'eux un si grand nombre d'antiquités. Les étoffes se sont détruites; mais les métaux,

la verroterie, les objets en ivoire ou en os ont résisté. Il se peut qu'un jour on rencontre quelque sépulture qui aura dû à des circonstances exceptionnelles de s'être conservée dans son intégrité. Alors on pourra dire que l'on connaît le costume barbare.

Déjà une observation attentive a constaté, d'après des parcelles adhérant encore aux pièces de métal, la nature des étoffes employées dans ce costume. Le fil est ce qui domine, mais on a reconnu aussi la présence de la laine, voire même celle du drap. Il y avait des lambeaux de soie pourpre et de nombreux fils d'or dans le tombeau de Childéric, qui fut découvert à Tournay en 1653. Les princes barbares ne voulaient pas rester en arrière des patriciens romains pour le luxe de leurs habits. Le roitelet Sigismer, que Sidoine vit faire son entrée à Lyon, lorsqu'il venait épouser une fille du roi des Burgondes, portait un justaucorps de soie blanche avec un manteau vermeil.

Les bracelets, les colliers, les agrafes, les boucles, les broches ou fibules abondent dans les sépultures franques, burgondes, wisigothiques, et pour tous ces peuples la façon des objets est la même.

Le guerrier germain portait au poignet droit un bracelet dont la forme est identique à celle des bracelets de l'antiquité gauloise. Il avait au cou un collier en grains de terre cuite émaillée, entremêlés d'autres



Collier barbare de terre cuite et verroterie. (Cochet, *Tombeau de Childéric*.)

grains d'ambre et de pâte de verre, ou bien de monnaies romaines percées et suspendues à des crochets. Son manteau était attaché sur les clavicules par une broche imitée des broches romaines. Une boucle

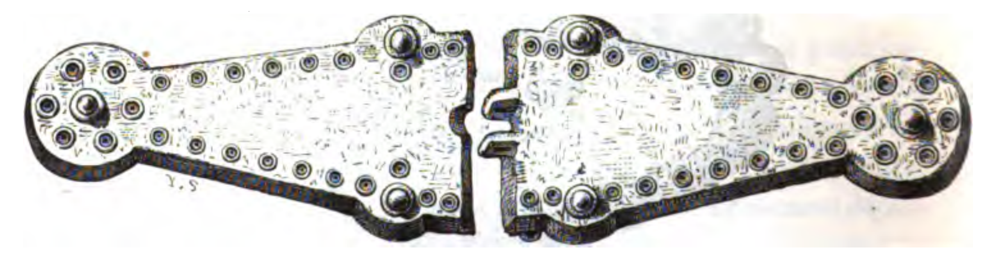
massive, souvent ornée d'une gravure qui atteste la barbarie du temps, prenait les deux bouts de son baudrier. Le ceinturon s'attachait par une grosse agrafe munie de plaque et de contre-plaque.





Boucles de bronze. (*Revue des Sociétés savantes*, 1872, et *Mémoires de la Société de Genève*, 1853.)

Ce dernier objet fut le plus souvent le produit d'une industrie particulière à la nation germanique. Il n'est point de musée en France qui n'en possède quelque échantillon. C'est un ouvrage de fer incrusté



Agrafe de bronze. (Collection de dessins de M. Cournault, à Nancy.)

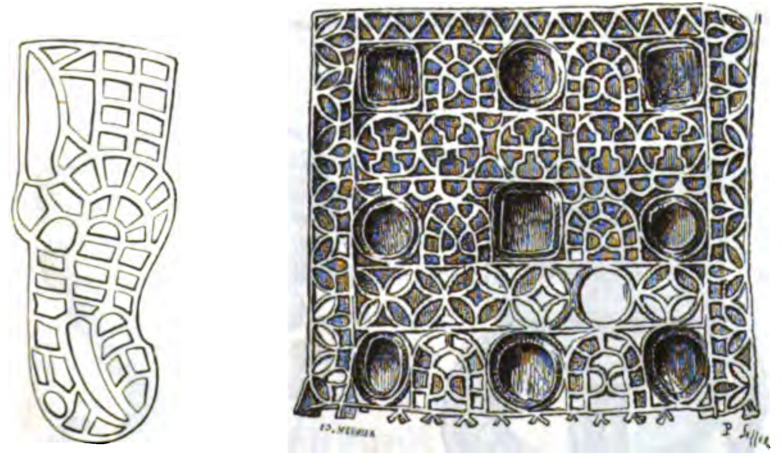
d'argent. Il est bon de dire en passant que les Germains avaient pour l'argent un goût particulier, et qu'ils surent de bonne heure travailler ce métal. Du temps de Commode, ils en décoraient des manteaux que cet empereur extravagant préférait à tous les autres.

Les sépultures des puissants, lorsqu'elles n'ont pas été violées d'ancienneté, contiennent des pièces d'une bijouterie plus riche. C'est de



Agrafe de fer damasquiné d'argent. (Baudot, *Sépultures barbares de l'époque mérovingienne.*)

l'or cloisonné qui a reçu des incrustations de verre grenat, et quelquefois de pierres précieuses mêlées au verre. On ignore quelle place occupaient dans la toilette certains de ces objets qui atteignent d'assez grandes dimensions. On a reconnu dans le nombre, des fermoirs de bourse, des gaînes, des bouterolles et viroles de fourreaux.



Moitié d'un fermoir de bourse et grande plaque d'ornement. (Cochet, *Tombeau de Childéric.*)

Le ceinturon était, à proprement parler, la trousse du Germain. Il avait là, pendu à des courroies ou à des chaînettes, tout son attirail de voyage et de toilette, bourse, couteau, ciseaux, briquet, peigne, alêne, cure-dents, pince à épiler. Comme une pareille garniture était d'une égale utilité pour les deux sexes, les femmes portaient aussi le ceintu-

ron. Il fut pour elles non moins large, et bouclé de même, à ce point que des ferrements atteignant le poids de cinq et six cents grammes ont été trouvés sur le squelette de certaines matrones franques.



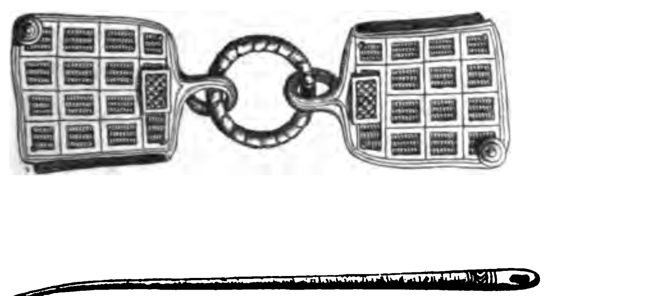
Faces de broches, bague et bouclette. (*Revue des Sociétés savantes*, 1872.)



Bijoux de femme en argent. (Fillon, *Poitou et Vendée.*)

En général, les ornements des femmes diffèrent peu de ceux des hommes. Leurs colliers sont plus grands et plus riches, les faces de leurs broches plus élégantes; elles ont souvent des bagues et des anneaux d'oreille en bronze, en argent, en or. Une grande épingle, située

tout près de la fibule du manteau, semble indiquer que quelque chose comme un fichu leur couvrait le cou et la poitrine, et cela s'accorde




Bijoux de femme en argent. (Fillon, *Poitou et Vendée.*)

avec ce que Fortunat dit, dans la vie de sainte Radegonde, d'une pièce de linon brodée d'or, *sabanum*, que cette princesse ajustait sur elle en façon de guimpe, lorsqu'elle s'habillait à la mode barbare.



Femme germaine de la colonne Antonine.

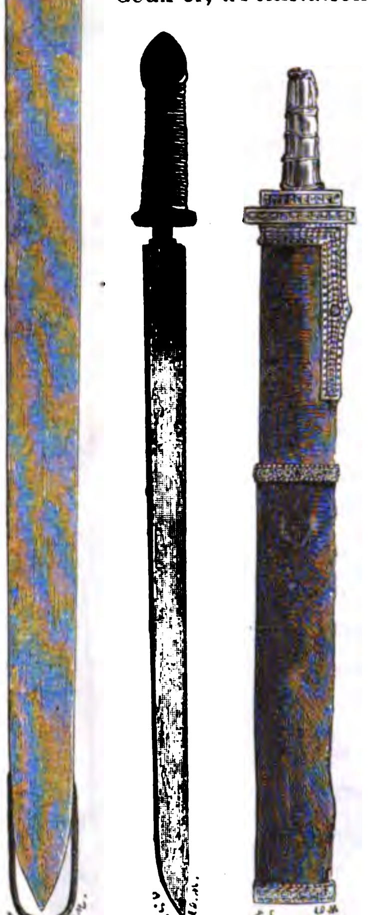
Les bras auraient été nus, si l'on s'en rapporte au témoignage si peu probant des monuments romains; mais il y a une raison plus valable de croire qu'il en fut ainsi, par la sévérité avec laquelle la Loi salique punissait les attouchements au bras d'une femme libre. Ce délit emportait une amende de trente-cinq sous d'or (3,150 francs de notre monnaie), autant que le vol d'un bœuf, deux fois plus que le viol d'une serve.

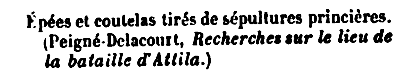
Le barbare ne se réputait complétement habillé que lorsqu'il était en tenue de guerre : aussi le trouve-t-on, dans les tombeaux, accompagné de toute la ferraille qui composa son armement.

C'est un couteau-poignard, posé à droite dans la même gaîne qui renfermait le couteau domestique; à gauche, une épée à deux tranchants de médiocre longueur, et plus souvent un grand coutelas ou sabre droit à un seul tranchant, qui était l'arme suspendue au baudrier.

A côté du corps, un fer de lance, ou l'un de ces longs glaives, découpés sur les tranchants ou garnis de crochets par le bas, et emmanchés au bout d'une haste, qu'ils appelaient alors *framée*, ou bien encore l'*angon*, javelot de fer s'effilant en une tige grêle terminée par une pointe barbelée; la hache entre les jambes; sur la poitrine, les bandes et la bosse du bouclier.

Des choses qui n'ont été rencontrées encore qu'à l'état de fragments informes complétaient l'équipement des chefs. Ceux-ci, à l'imitation des Romains, portaient un casque à ci-





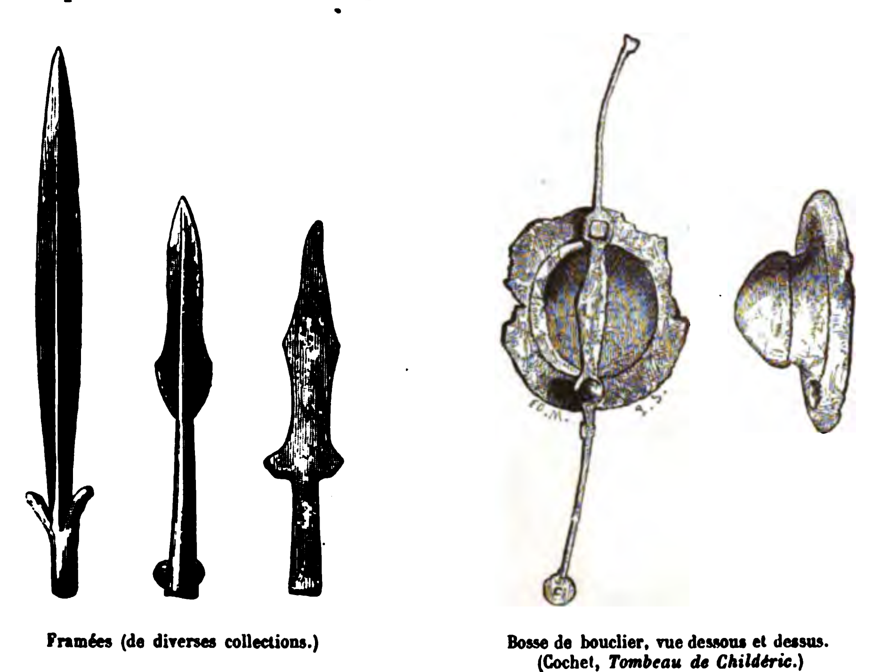
Épées et coutelas tirés de sépultures princières. (Peigné-Delacourt, *Recherches sur le lieu de la bataille d'Attila.*)



Fers de lance, dont l'un damasquiné d'argent (Lindenschmidt, *Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit.*)

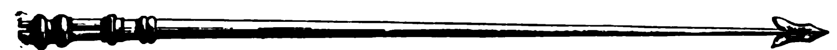
mier, un gilet de mailles, et des jambières de cuir. L'histoire mentionne le gilet de mailles, *lorica*, dont Clovis était armé à la bataille de Vouillé

Le bagage funéraire des Francs resta le même au moins jusqu'au temps de Charles Martel, ce qui démontre l'attachement de cette nation



Framées (de diverses collections.)

Bosse de bouclier, vue dessous et dessus. (Cochet, *Tombeau de Childéric.*)



Angon. (Lindenschmidt.)



Haches germaniques. (Cochet, *Tombeau de Childéric.*)

au costume qu'elle avait apporté d'outre-Rhin; mais, autour des rois, la tradition germanique ne fut pas si fidèlement conservée.

Les premiers Mérovingiens réunissaient en leur personne le double caractère de rois barbares et de délégués du pouvoir impérial. A ce dernier titre, qui fut d'abord celui de leur autorité sur les Gallo-Romains, il leur fallut se plier, en beaucoup de circonstances, aux pratiques de l'ancien gouvernement, surtout aux pratiques extérieures, car les pratiques extérieures sont la chose à laquelle tiennent le plus les populations.



Diptyque d'Anastase en costume consulaire.
(Labarte, *Histoire des arts industriels*, t. I.)

Clovis remplit d'allégresse ses nouveaux sujets en se montrant à eux paré des insignes du consulat. « Lorsqu'il eut reçu de l'empereur Anastase le diplôme qui l'élevait à cette dignité, dit Grégoire de Tours, il revêtit dans la basilique de Saint-Martin de Tours la tunique de pourpre et la chlamyde. » Chlamyde n'est pas bien dit; il aurait fallu mettre *trabea* ou *palmata*, la toge brochée d'or, qui resta jusqu'au dernier moment l'attribut des consuls; les diptyques consulaires d'Anastase lui-même en font foi. Mais du temps de notre vieil auteur, le consulat n'existait plus, et sa méprise sur le nom des vêtements affectés à cette dignité a été celle de tous ses contemporains.

Les descendants des familles illustres du pays, patriciens ou évêques, devenus les conseillers du monarque franc, formèrent autour de lui un consistoire où se maintint le cérémonial observé naguère dans le Prétoire des Gaules. Les dignitaires barbares du palais se façonnèrent



Justinien, sa cour et le clergé de Ravenne, mosaïque exécutée vers 540 à Saint-Vital de Ravenne. (*Revue archéologique*, 1850.)

bientôt à ces nouveaux usages, et comme ils furent décorés du titre d'Illustres, ils se firent gloire de porter les habits qui désignaient la classe des Illustres dans la hiérarchie romaine.

Après que les successeurs de Clovis se furent affranchis de toute sujétion à l'Empire, on les vit, eux et leurs femmes, copier la tenue des souverains de Constantinople. Les tableaux en mosaïque, dont furent ornées alors toutes nos grandes églises, les représentaient, comme fondateurs ou comme bienfaiteurs, dans l'éclat de la majesté impériale. A défaut de ces monuments qui ont tous péri, nous avons, pour nous faire une idée des choses, les mosaïques de l'Italie. Il y en a à Ravenne qui datent du sixième et du septième siècle. On voit là des empereurs et des impératrices au milieu de leur cour, des évêques avec leur clergé, des files de saints et de saintes en costume de sénateurs et de patriciennes, conformément au goût des premiers chrétiens, qui voulaient qu'on leur représentât richement habillés et dans toute la pompe terrestre, ceux qu'ils croyaient revivre dans la gloire éternelle.

Les grands personnages de l'ordre séculier portent la toge segmentée (la chlamyde du temps), agrafée sur l'épaule droite et tombant tout autour du corps, ainsi qu'on l'a vue déjà représentée au cinquième siècle. Quelquefois seulement, le pan du derrière est tenu par le bout dans la main droite qui reste cachée sous le pan de devant.

Par la fente latérale on aperçoit la tunique courte à manches brodées. Le corsage est accusé par deux ceintures, l'une posée sur la hanche et qu'on ne voit pas parce qu'elle est couverte par la retombée de l'étoffe; l'autre est en évidence à la hauteur du sternum.

Les jambes sont nues; les pieds sont chaussés de souliers noirs excessivement découverts.

L'empereur se distingue de ceux qui l'entourent par un manteau de pourpre, par des cothurnes de couleur écarlate, et par un diadème d'or garni de perles, qui forme sa coiffure.

La fibule qui attache le manteau sur l'épaule est décorée de chaînettes pendantes, et se rapporte parfaitement à une description donnée par le poëte Corippus du costume de Justin II : « Une chlamyde de pourpre, posée sur les épaules de César, enveloppe sa personne. Les deux bouts sont assujettis par l'épingle d'une fibule arquée, dont les



L'impératrice Théodora, femme de Justinien, et sa suite, d'après la mosaïque de Saint-Vital de Ravenne. (*Revue archéologique*, 1850.)

chaînettes, dans toute leur longueur, étincellent de pierres précieuses, fruit de la victoire remportée sur les Goths. » Et le même auteur explique encore qu'aux cothurnes écarlates étaient attachées des lanières de maroquin, assez longues pour se recroiser sur toute la longueur des jambes jusqu'au-dessus des genoux.



Saintes en costume de patriciennes du sixième siècle.
(D'après la mosaïque de Saint-Apollinaire *nella città*, à Ravenne.) (Perret, *les Catacombes de Rome*, t. I.)

Ainsi était habillé le souverain regretté de plus d'un vieux Romain dans la Gaule, et qui, malgré l'amoindrissement de sa puissance, ne laissait pas de donner le ton aux cours barbares de l'Occident. Pour en faire un roi mérovingien, il n'y aurait qu'à lui mettre une longue che-

velure tombant sur son dos et sur ses épaules. Tout le monde sait que les princes de la race mérovingienne se distinguaient du reste des Francs en ce qu'ils ne se rasaient pas le derrière de la tête. C'était la marque de leur droit à la couronne. Ils devenaient indignes de régner, s'ils avaient perdu les cheveux de leur chignon.



Sainte habillée en princesse du septième siècle. (Perret, *les Catacombes de Rome*, t. II.)

Les femmes représentées sur les mosaïques ont des tuniques étroites, presque sans plis, ceintes très-haut sur la poitrine, avec les garnitures d'ornement à l'antique, claves, callicules, segments, etc. Elles sont drapées élégamment dans leur pallium. Souvent celui-ci, la ceinture ayant été posée par-dessus, produit l'effet d'une casaque dans laquelle sont enfermés le buste et le haut des bras. Les personnes d'âge portent la pénule.

Presque toujours on aperçoit entre le pallium et la tunique le bout pendant d'une large bande richement décorée. Des figures du septième siècle, qui n'ont pas de pallium, montrent l'ajustement de cette pièce. Elle était tournée autour des épaules et retombait par devant et par derrière sur le milieu du corps. C'est ce qu'on appelait alors une *palla*, bien différente de la palla antique, qui a été décrite en son lieu.

Dans toutes ces toilettes brillantes figurent des colliers de pierreries et de perles. Ceux des princesses sont composés de plusieurs rangs. Ils s'étalent sur une espèce de hausse-col tout en or, que nous supposons être l'ornement qui porta alors le nom de *monile*.

Les poignets ont aussi leur ornement. Ce sont des manchettes (*ma-*

nicæ) en soie de couleur brodée d'or et de perles, ou de larges bracelets en forme de coulant.

Les chaussures, dont on ne voit passer que l'extrémité sous le bas des robes, ont l'apparence de mules. Elles sont généralement rouges, quelquefois enfermées dans une sandale dorée.

Matrone du sixième siècle, d'après une peinture antique de l'église Saint-André, à Rome.
(Mabillon, *Annales ordinis S. Benedicti*, t. I.)

En fait de coiffures, on voit représentés des couronnes et des diadèmes d'orfèvrerie; des voiles longs et étroits, *mafortes*, d'un linon transparent, avec bordures en broderie de couleur, et franges à leur extrémité; des carrés de toile, analogues au *ricinus* de l'antiquité, qui, de même, ont été roulés en turban autour de la tête; enfin des bonnets ou calots en soie brodée avec une petite passe sur le devant.

Il n'est pas difficile de reconnaître dans cette dernière coiffure une dérivation de la mitre romaine. C'est à elle vraisemblablement que l'on donnait alors en Gaule le nom de *cufea*, coiffe. Fortunat s'est servi de cette expression dans un passage de la vie de sainte Radegonde, où il raconte que cette princesse, voyageant un jour avec ses plus belles parures, s'arrêta dans une église, et que touchée de la sainteté du lieu, elle déposa comme offrande sur l'autel un paquet de ce que sa garde-robe contenait de plus précieux : à savoir, ses fines tuniques (*camisas*), ses manchettes (*manicas*), ses coiffes (*cufeas*), ses fibules, tous les objets enfin où l'on voyait briller l'or et les pierreries.

La majorité des sujets peuplant les royaumes mérovingiens étaient

des Gallo-Romains, et sur le costume des Gallo-Romains du sixième et du septième siècle nous n'avons que fort peu de renseignements.

Il est certain que les hommes conservèrent l'habit court avec ses décorations traditionnelles de segments et de callicules. Ils portaient la



Sainte en patricienne du septième siècle. (Ciampini, *Vetusta monimenta*, t. II.)

saie et la tunique à manches. Leurs jambes et leurs cuisses étaient entièrement couvertes, mais non plus par le pantalon gaulois. Cette pièce, tombée définitivement en oubli, ne subsistait plus que par son nom de braies, *bracæ*, et braies ne désignait pas autre chose que la culotte courte, telle que l'avaient vulgarisée les Romains. On y adaptait, par des cordons noués aux genoux, soit des jambières qu'Isidore de

Séville appelle *tubraques* ou *trabuques* (et alors les pieds étaient enfermés dans des chaussons), soit des fourreaux à pieds, qui étaient la même chose que nos bas.

Nous avons dit que l'antiquité n'avait point fait usage de bas, et nous avons donné de ce fait une raison qui paraît justifiée par l'apparition tardive de cette pièce dans l'habillement. C'est lorsque les soins de la propreté cessèrent de faire partie de l'éducation, et lorsqu'on perdit l'habitude des ablutions fréquentes, que les bas apparurent.



Habillement à la romaine du septième siècle, d'après la mosaïque de l'église Saint-Théodore. (Dessin de Camilli, au Cabinet des estampes de la Bibl. nat.)

A l'origine, ils n'eurent pas de nom particulier. On les appela *tibialia* ainsi que les jambières connues auparavant, ou bien *caligæ* à cause de leur analogie avec les souliers en forme de brodequins. La rencontre de ces mots dans les textes, à l'époque où nous sommes arrivés, est donc assez embarrassante, car à moins de circonstances particulières qui mettent à jour la pensée de l'auteur, il est impossible de décider s'il a voulu parler de bas, de gamaches ou de souliers.

On peut tenir pour certaine la mention d'un bas dans un passage de la Vie de sainte Radegonde par la religieuse Baudonive. Il y est rapporté, comme un trait de l'humilité de cette princesse dans les derniers temps de sa vie, qu'elle s'était taillé une paire de manchettes dans l'une de ses caliges. Cette calige ne pouvait être qu'un bas de soie, non pas un bas tricoté, car l'ouvrage de mailles ne sert à faire les bas que depuis trois cents ans, mais un bas fait de pièces assemblées.

Un peu plus tard on forgea le mot *calcia* sur *calceus*, qui était en latin le terme générique pour désigner tous les souliers montants. C'est de *calcia* (*calciæ* au pluriel) que vient le mot français *chausses*, le seul par lequel les bas aient été désignés au moyen âge et celui que nous emploierons jusqu'au moment où il a changé de sens.

Il existe en nature des chausses d'une grande antiquité qui nous font voir la façon primitive de cet objet.

Le plus ancien échantillon est une relique de saint Germain, abbé de Moutiers-Grandval dans le Jura bernois, qui mourut en 677. C'est une seule chausse. On la conserve dans l'église de Délémont. Elle est d'un tissu de lin analogue au basin, composée de deux parties, le pied et la jambe. Il y a cela de curieux que chacune de ces pièces a été tissée en rond; par conséquent l'aiguille n'a pas eu à faire son office dans le sens de la longueur; elle n'a été employée que pour joindre ensemble les deux morceaux, et pour faire à l'ouverture une coulisse dont le dessus est orné d'un galon de couleur. La forme est très-imparfaite; il n'y a pas de talon.



Bas du septième siècle. (Quiquerez, *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*, 1866.)

Comme quelques personnes pourraient s'étonner qu'on ait tissé en rond, à une époque où l'on n'avait pas les métiers qui servent aujourd'hui à cette sorte d'ouvrage, nous leur dirons que ce procédé remontait aux temps les plus anciens. Chez tous les peuples civilisés de l'antiquité, le talent d'une mère de famille consistait à savoir faire une robe sans couture, comme celle de Jésus-Christ dont il est parlé dans l'Évangile. C'est ainsi que furent le plus souvent fabriquées les tuniques en forme de sac sans fond, dont il a été question ci-dessus.

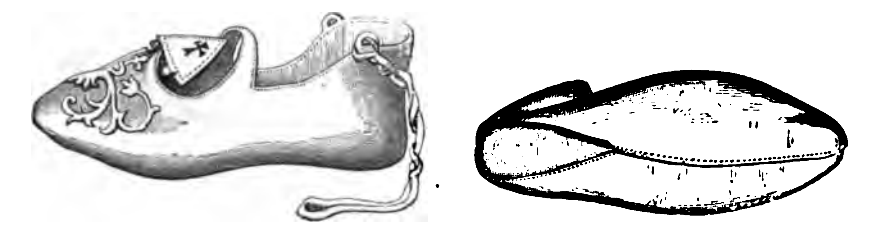
Une autre pièce du vêtement moderne que l'on voit apparaître pour la première fois sur les Gallo-Romains de l'époque barbare, ce sont les gants. L'antiquité classique ne connut en ce genre que le *ceste*, imaginé pour la lutte à coups de poing, et une sorte de moufle, utile aux ouvriers de plusieurs industries. Tous les indigènes de la Gaule portaient des gants au sixième siècle, les uns pour la parade, les autres

pour le travail, et le nom, sauf une légère différence, était déjà ce qu'il est aujourd'hui. On disait *ouants* ou *wants*. Cet objet, d'origine persane, semble avoir été connu déjà des Celtes. Une tradition du moyen âge en attribuait l'invention à Yvain de Galles, l'un de ces héros dont la renommée passa de la Cambrie en France au douzième siècle.

Les Tudesques paraissent s'être fort bien accommodés des gants. Ils avaient une telle inclination à les voler, que ce délit est prévu par un article spécial de la Loi salique. N'ayant pas de mot dans leur langue pour désigner cette chose, ils l'appelèrent soulier de mains, *handschuh*. C'est le nom que les gants portent encore en allemand.

Parlons des souliers, puisque nous y sommes amenés par la riche imagination des barbares.

Nous recourrons encore ici au trésor si riche en antiquités de la petite église de Délémont. Il possède les chaussures qui s'accommodèrent avec le bas primitif décrit précédemment, car elles sont aussi des reliques de saint Germain du Jura. Elles consistent en une paire de souliers de basane noire, autrefois vernie. Ces souliers ont été brodés sur l'empeigne et bordés sur tous leurs contours avec de la soie pourpre. L'empeigne est découpée de manière à produire sur le dessus une languette de la forme d'un fer de flèche. Une bride s'élève en avant du cou-de-



Profil et dessous des souliers de saint Germain de Moutiers-Grandval. (Quiquerez, *l. c.*)

pied. Deux oreillettes pratiquées sur le bord, au-dessus des chevilles du pied, servent de points d'attache à des cordons de cuir blanc que l'on tournait autour de la jambe. Le quartier est extrêmement élevé, le dessous du talon garni d'une plaque de renfort, taillée en cœur. La chaussure est d'une seule pièce; il n'y a de couture que sous la plante du pied et sur le côté intérieur. C'est de point en point le soulier que Jean le Lydien décrit sous le nom de *campagus*, comme l'un des attributs de la dignité sénatoriale au sixième siècle. Il est figuré dans les mosaïques de Ravenne et sur d'autres monuments.

Trois autres souliers de la même époque, qui passent indûment pour des reliques de la reine Bathilde (à leur dimension on reconnaît des chaussures d'homme), sont conservés dans l'église de Chelles près Paris. Ils sont d'un fin cuir noir maroquiné à l'intérieur ; ils ont pour attaches des courroies passées dans des oreillettes, et pour ornement des appliques de cuir doré ou des festons exécutés au point refendu avec des soies de plusieurs couleurs.



Soulier du septième siècle conservé à Chelles. (*Revue archéologique*, 1856.)

Du temps de Grégoire de Tours, l'usage était que les futurs mariés fissent cadeau à leur prétendue d'une paire de souliers. Ce devaient être de jolis souliers. S'il est permis de se faire une idée du luxe qu'ils comportaient par ceux de Délémont et de Chelles, on devra se garder cependant de transporter aux uns la forme des autres. Les chaussures dont on vient de lire la description, outre qu'elles furent des chaussures d'homme, se distinguent encore par un caractère particulier. Elles nous représentent les diverses variétés du soulier qu'étaient tenus de porter les ecclésiastiques lorsqu'ils célébraient les offices ; car il y eut dès lors un costume sacerdotal.

Nous disons sacerdotal et non pas clérical.

Le costume clérical exista dès le quatrième siècle, puisqu'alors il fut de règle que les gens d'Église ne devaient prendre, dans les modes régnantes, que les habits longs et flottants. Le costume sacerdotal fut constitué seulement sous les premiers mérovingiens. Les témoignages dont on se prévaut pour établir qu'il l'était auparavant prouvent seulement que, dans le clergé, on s'était accordé depuis assez longtemps à ne s'approcher de l'autel que vêtu de blanc et dans des habits qui ne fussent pas ceux de l'usage ordinaire de la vie. Toutes les formes de vêtements longs et flottants, pourvu qu'on observât cette prescription, étaient admises. Encore y a-t-il bien des exceptions à enregistrer. Saint Martin, pendant tout le temps de son apostolat, célébra en birre noir ; les évêques de la Narbonnaise faisaient usage d'étoffes teintes et brodées, au commencement du cinquième siècle.

Quoi qu'il en soit, les premiers vêtements liturgiques furent ceux qu'on va dire.

Comme pièce principale, la tunique de lin fut commune à tous les ordres. Celle des évêques et des prêtres ordonnés descendait jusque sur les pieds, comme l'ancienne *stola* des dames romaines, et elle admettait, de même que la *stola*, la décoration de claves de pourpre. Elle eut toujours des manches étroites qui descendaient jusqu'au poignet. Elle fut appelée *linea* en considération de son étoffe et *alba* parce qu'elle était blanche. *Alba* a fait *aube* en français. C'est la dénomination qui s'est conservée jusqu'à présent. La tunique, beaucoup moins longue, des ordres inférieurs portait le nom de *camisia*, chemise, qui est entré aussi dans notre langue, mais pour désigner autre chose.

L'aube était serrée à la taille par une ceinture plate dans laquelle était passée une pièce de lin de la grandeur d'une serviette. C'était l'*oraire;* le prêtre s'en enveloppait les mains pour toucher à de certaines choses sacrées. Le vêtement de dessous était arbitraire, sauf les chausses et les souliers, dont le lecteur connaît la forme par les exemples rapportés ci-dessus.

Le manteau sacerdotal porté par-dessus l'aube fut la pénule, qui, depuis lors, ne fut plus connue que sous les noms de *casula* et de *planeta* : *casula*, parce que l'on comparait à une petite maison ce vêtement sous lequel la personne se trouvait complétement enfermée; *planeta*, parce qu'elle était errante et flottante autour du corps. Peut-être la *casula* fut-elle distincte de la *planeta*. Un capuchon, mentionné par les auteurs et figuré sur quelques monuments, mais non pas sur tous, aurait fait la différence.

Casula est pour nous la *chasuble*. Nous la voyons aujourd'hui telle que les siècles l'ont faite, dépouillée de son ampleur, fendue sur les côtés depuis le bas jusqu'aux épaules. Par cette façon, on a rendu plus faciles les mouvements du prêtre, mais on a détruit l'effet majestueux des plis qui se formaient lorsque les pans de la chasuble étaient relevés.

Les chasubles, dans les mosaïques, ont toujours l'apparence d'un vêtement de laine. Le capuchon, dont nous avons dit qu'elles étaient munies quelquefois, est tout petit et toujours abattu entre les épaules. On en voit qui ne sont pas blanches, mais vertes, fauves ou rougeâtres, toujours néanmoins dans les teintes claires et indécises. Beaucoup ont une décoration de claves pareils à ceux de l'aube.

Nulle différence entre le costume des prêtres et celui des évêques. Seulement, parmi ces derniers, les métropolitains, qu'on a depuis ap-

pelés archevêques, ont une petite marque distinctive. C'est une bande d'étoffe blanche marquée de croix noires qui est jetée sur leurs épaules de manière à retomber devant et derrière, le long du bras gauche et sur l'omoplate de droite. Nous avons déjà trouvé l'analogue de cette pièce dans le costume des Gallo-Romains du second siècle. Au sixième on l'appelait, et on l'appelle encore aujourd'hui, *pallium*, par un détournement singulier du sens ordinaire de ce mot, qui servait encore à désigner un grand manteau. Le *pallium* archiépiscopal des premiers temps n'était point de laine, mais du lin le plus fin et le plus blanc.



Acolyte de la mosaïque de Saint-Apollinaire *in classe*, à Ravenne. (Fin du septième siècle.)

L'habit attribué aux diacres était la dalmatique ou le colobe. Ce fut toujours la dalmatique depuis le pontificat de Grégoire le Grand. On se rappelle que les manches de ce vêtement étaient si larges qu'elles traînaient presque à terre. Cet excès fut corrigé au huitième siècle.

Des figures d'évêques et même de simples prêtres se voient avec la dalmatique portée entre l'aube et la chasuble. Les ecclésiastiques des ordres inférieurs avaient par-dessus leur tunique un petit pallium, jeté sur l'épaule gauche et tourné autour de leur taille.

Quoique les diacres eussent été astreints par le même pape Grégoire à porter l'oraire sur une épaule, cette pièce est absente sur la plupart des monuments figurés.

Dans la mosaïque de Saint-Apollinaire *in classe*, à Ravenne, on voit un personnage s'apprêtant à recevoir l'acte d'une donation faite à cette église dans un oraire de pourpre à bordure d'or dont son épaule droite et ses mains sont couvertes. Il est vêtu d'une robe talaire étroite

de couleur grise, d'une tunique plus courte qui a une fente agrafée par devant, et enfin d'un surtout exigu ayant son ouverture sur le côté gauche. C'est un acolyte. A la façon dont est figuré le tissu de sa robe de dessous, on dirait une cotte de mailles. Vraisemblablement il y faut voir un *cilice*, la chemise de laine rude ou de poils grossiers que les plus dévots, dans l'église et dans le monde, se mettaient sur la peau par componction. Quant au vêtement supérieur, ce doit être la transformation de la caracalle, signalée par l'auteur de la Vie de saint Junien sous le nom de *cappa*, chape. Il est certain que la chape, au septième siècle, était d'un usage général, mais non point encore comme vêtement liturgique, dans l'Église gallicane aussi bien que dans l'Église romaine.

Tous les ecclésiastiques de l'époque mérovingienne eurent la tonsure, et une tonsure aussi peu ménagée que possible, car ils ne conservaient, de leurs cheveux, qu'une couronne autour de la tête. A cet égard, il n'y avait pas de différence entre les membres du clergé séculier et les moines.

Les moines, sous le gouvernement et par la protection des rois barbares, se multiplièrent au point de devenir une partie importante de la population. Ils formèrent alors ces grandes communautés qui, par les dons qu'elles recevaient, devinrent propriétaires d'une bonne moitié du territoire. L'institution de saint Benoît, introduite en Gaule dans les dernières années du sixième siècle, les réduisit à une uniformité qui n'avait jamais existé jusque-là, car, à l'origine, chaque communauté avait eu ses exercices et son costume particuliers.

Les moines qui se rattachaient à l'observance de saint Basile étaient encore habillés à la grecque du temps de Clovis, et c'est pourquoi le concile tenu à Orléans en 511 caractérise leur profession par l'adoption du pallium. Ils portaient donc encore le manteau des philosophes. La défense qui leur fut faite en même temps de mettre des tzangues prouve qu'ils en portaient aussi la robe, car le goût de cette chaussure ne leur serait pas venu, si leur tunique eût été talaire. La légende de saint Oyan nous dépeint le supérieur des moines de Saint-Claude, drapé dans un pallium blanc que décoraient des claves de pourpre.

Les moines à la façon égyptienne, comme étaient ceux de Marseille, s'habillaient du colobe et d'une cape en peau de chèvre qui leur

pendait à gauche. Leur tête était plus couverte que leur corps..Ils commençaient par mettre dessus un béguin retombant sur la nuque, dont la forme était celle de la coiffure que l'on voit aux statues de sphinx. Ils couvraient cela d'une anabole tissée de laine et de fil, dont les bouts, pendant des deux côtés, avaient assez de longueur pour être



Saint Benoît, d'après une mosaïque antique dessinée par Camilli. (Cabinet des estampes de la Bibl. nat.)

passés sous les aisselles et noués ensuite sur les épaules. Il ne fallait pas moins pour contenir l'ampleur du colobe et faciliter les mouvements des bras à ces religieux qui étaient tous ouvriers. Enfin un voile carré, posé sur le tout, descendait jusqu'au milieu du dos et sur la poitrine.

Cette complication cessa d'exister pour le moine bénédictin, habillé

seulement de deux robes étroites de laine et d'un cuculle dont le capuchon lui fournissait la seule coiffure qui fût à son usage. Ce cuculle différait de ce qu'il devint par la suite. Il formait sur la poitrine comme un large rabat. Le pan de derrière se divisait en deux longues bandes que le religieux enroulait autour de sa ceinture.

Au sujet des religieuses, nous ne possédons pas d'autres renseignements que les recommandations contenues dans les règles de saint Césaire d'Arles et de saint Donat de Besançon.

Saint Césaire, au commencement du sixième siècle, avait défendu l'usage des vêtements noirs ou de toute autre couleur prononcée. On devait s'accommoder des teintes laiteuses, et s'abstenir de toute décoration en tissu de pourpre ou en peau de loutre. Saint Donat, postérieur de cent cinquante ans, copia ces dispositions en ajoutant que les filles de son observance ne se livreraient à aucun travail de brochage ni de broderie, et que leurs coiffures ne dépasseraient pas en hauteur une certaine marque qu'il fit à l'encre sur l'une des murailles du monastère.

CHAPITRE V

ÉPOQUE DE LA PUISSANCE CAROLINGIENNE

DE 752 A 888

Transformation du costume des Francs. — Habillement des jambes. — Coiffure. — L'épée et la canne. — Abandon du manteau germanique. — Habillement de Pépin, roi d'Italie, dans son cercueil. — Souliers à éperons. — Leçon de simplicité donnée par Charlemagne aux grands de sa cour. — Costume de patrice romain porté par ce monarque. — Son habillement ordinaire dans les cérémonies. — Acheminement de ses successeurs au costume impérial. — Habillement des hommes d'origine romaine. — Gants de luxe et moufles. — Différence de costume au midi et au nord de la Gaule. — La brogne du soldat carolingien. — Le haubert. — La cotte rembourrée. — Garniture des jambes et des bras. — Armes offensives. — Armure complète à la romaine. — Portrait de Charlemagne en habit de guerre. — Costume des femmes. — Le pallium porté en voile. — Explication des liturgistes à ce sujet. — Habits de chasse des filles de Charlemagne. — L'uniformité introduite dans le costume monacal. — Garde-robe d'un moine du neuvième siècle. — Bonnets à oreilles du siècle suivant. — Le roque religieux. — Concession de l'usage des chaussons par bref apostolique. — Vêtements somptueux des abbés. — Magnificence des habits d'église. — Fixation de la forme de l'étole. — Pallium en permanence. — Introduction du manipule. — Insignes de l'épiscopat. — Souliers liturgiques communs à tous les prêtres.

A l'avénement de la seconde race, des modifications très-sensibles avaient été apportées au costume qui distinguait encore les Francs du reste de la nation. Eginhard et le moine de Saint-Gall nous ont laissé sur ce point des descriptions qui ne laissent rien à désirer, et le dire de ces auteurs est confirmé par l'imagerie du temps, car c'est l'époque où il recommence à y avoir pour nous une imagerie.

A l'exemple des Gaulois d'origine, les Francs avaient adopté la double tunique, l'une de fil sur la peau, l'autre de laine, soit drap soit étamine, que les plus riches faisaient border de soie. Ils avaient avec cela des braies et des chausses de toile ouvrée, ordinairement teinte en vermeil. Leurs tailleurs étaient renommés pour la précision avec laquelle ils savaient conduire les ciseaux dans l'étoffe et faire des habits qui s'adaptaient parfaitement aux formes du corps. C'était du

talent dépensé en pure perte quant aux pièces du bas, car elles étaient entièrement cachées sous une enveloppe de bandelettes qui étaient, comme elles, de couleur vermeille. Les descendants des robustes barbares qu'on avait vus aller les jambes toutes nues trois siècles aupa-



Charlemagne, d'après la mosaïque de Saint-Jean de Latran.
(Baunier et Rathier, *Recueil de costumes français*.)

ravant, s'emmaillottaient comme des malades. Des courroies longues de quatre à cinq pieds, partant de la chaussure, étaient recroisées pardessus ces bandages. Les souliers étaient en cuir doré, très-couverts.

Un manteau gris ou bleu, plié en double, était retenu à droite par une fibule, et drapé sur le côté gauche de façon à couvrir le flanc jus-

qu'au genou, tandis qu'il touchait presque le pied par devant et par derrière.

Les cheveux étaient coupés à la romaine. Les princes eux-mêmes avaient renoncé à la longue chevelure, dont le prestige s'était perdu par la déchéance des Mérovingiens.



Seigneur franc, d'après la bible de Saint-Martin de Tours, à la Bibl. nat. (Louandre, *les Arts somptuaires*, t. I.)

Les auteurs que nous venons de citer ne font mention d'aucune coiffure; mais une mosaïque qu'on voit à Rome représente Charlemagne avec une sorte de béret approchant par sa forme du chapeau que portèrent les Romains du Bas-Empire. Les personnages de la suite des rois, figurés dans les miniatures des manuscrits, ont presque toujours autour de la tête un ruban ou diadème.

Pendant l'hiver, les Francs mettaient par-dessus leur tunique un long gilet de fourrure, que dans leur langue ils appelaient *rock*. Le moine de Saint-Gall, biographe de Charlemagne, a désigné cette même pièce sous le nom de *pellicium*, dont le dérivé français fut *pelisson;* mais pelisson a signifié plus qu'un gilet, ainsi qu'on le verra en son lieu.

Ils avaient renoncé au coutelas de leurs ancêtres pour prendre tous l'épée, l'épée large et longue avec pommeau et garde de fer. C'était leur compagne inséparable. Ils la portaient en toute occasion, enfermée dans un fourreau de bois garni de cuir et recouvert de toile blanche lustrée à la cire. Ils ne seraient pas sortis non plus sans avoir à la main une canne en bois de pommier, surmontée d'un bec de métal doré ou argenté.

S'il y avait encore du barbare dans cet habillement, on ne peut pas disconvenir que l'élément gallo-romain y dominait. La prochaine fusion des races s'annonçait par les emprunts que les conquérants avaient faits au costume de la nation subjuguée, et chaque génération voyait un progrès nouveau s'accomplir dans cette voie. Sous Charlemagne, la plupart des Francs adoptèrent la petite saie bariolée au lieu du vaste manteau germanique. Le grand empereur les en blâmait. Il leur disait : « Quel avantage trouvez-vous à ces méchants petits chiffons? Au lit on ne peut pas s'en faire une couverture; à cheval, ils ne vous protégent ni contre le vent ni contre la pluie, et si l'on s'accroupit pour satisfaire un besoin avec cela sur le dos, on a les jambes gelées. » Toutefois il reconnaissait que, pour combattre, la saie était plus commode; c'est pourquoi il n'en défendit pas l'usage. Seulement, comme les marchands faisaient payer ces manteaux aussi cher que les anciens, quoiqu'il y eût dedans la moitié moins d'étoffe, il en régla le prix par une loi.

Tout le monde connaît la tragique aventure de Bernard, roi d'Italie, à qui l'empereur Louis, son oncle, fit crever les yeux pour s'être compromis dans une conspiration. Le malheureux jeune homme en mourut. On porta son corps à Saint-Ambroise de Milan, où il fut enseveli dans le même cercueil que l'archevêque Anselme, son tuteur. Cette sépulture fut visitée en 1639. Puricelli, présent à l'ouverture, put constater que le corps du prince avait été enveloppé dans un manteau de soie blanche damassée, avec bordures et coins richement brochés d'or et de soie de couleur. Ce manteau parut si grand, que le savant italien estime qu'il avait dû avoir au moins 30 coudées, c'est-à-dire 12 aunes. Ce n'était pas là assurément le manteau germanique, mais plutôt un insigne de la dignité dont Bernard avait été revêtu de son vivant. Aussi bien un long sceptre de bois peint et doré reposait au côté droit du squelette.

Nous savons par le même témoin l'état des chaussures du prince. C'étaient des souliers en forme de chaussons, composés de deux pièces de cuir rouge, qui avaient été cousues après une semelle de bois. On avait attaché par-dessus, au moyen d'un sous-pied de cuir, des éperons sur lesquels nous sommes d'autant mieux renseignés que Puricelli se les appropria, et qu'il eut ainsi tout le temps de les observer. Ils étaient en cuivre jaune et terminés par une petite molette. C'est le

premier exemple connu de cette disposition, qui ne devint commune que quatre cents ans plus tard. La façon ordinaire des éperons, au neuvième siècle, était encore celle des éperons de l'antiquité : une pointe très-courte relevée sur une talonnière.

Les souliers à semelle de bois nous représentent certainement des galliques ou galoches. Le nom de cette antique chaussure s'était conservé sous la forme diminutive *galliculæ*. Le moine de Saint-Gall met des *galliculæ* aux pieds de Charlemagne, dans le récit de la chasse à l'aurochs dont il régala les ambassadeurs du calife de Bagdad.

L'équitation avait été de tout temps en Gaule l'exercice favori de la noblesse. Les éperons, indices du cavalier, furent portés par les hommes de toute origine, même lorsqu'ils allaient à pied, comme une marque de supériorité. On les vit, du temps de Louis le Débonnaire, aux talons des évêques et même de simples clercs.

Tous les biographes de Charlemagne ont loué sa simplicité en fait d'habillements. Non-seulement il resta toujours fidèle au costume de sa nation, mais il n'y introduisit les étoffes somptueuses que dans de rares occasions. Le luxe ne lui faisait pas plus de plaisir sur les autres que sur lui-même. Dans une partie de chasse, les seigneurs qui l'accompagnaient s'étaient pompeusement accoutrés de justaucorps en plumes de paon et de flammant, tandis que lui n'avait que son roque habituel de peau de mouton. Pour leur faire pièce il les engagea malicieusement à travers les fourrés. Les branches et les épines commencèrent à enlever les plumes et à faire des accrocs aux tissus délicats sur lesquels elles étaient posées. Survint la pluie. Il ne donna pas le signal du retour que toute la compagnie ne fût bien trempée, puis, lorsqu'il l'eut ramenée au palais, il la retint auprès de lui sans permettre à personne de se changer. Cespau vres gens se morfondaient. Il ne les congédia que très-tard, en ordonnant à chacun de se représenter le lendemain avec le même habit. Il fallut obéir. Ce fut pitié de voir les brillantes parures de la veille transformées en lambeaux flétris et racornis. Alors le roi montrant sa peau de mouton, qu'un coup de peigne avait remise dans toute sa fraîcheur : « Ce roque, dit-il, m'a coûté un sou. Comparez-le aux vôtres que vous avez payés des centaines de livres, et dites-moi si vous n'êtes pas des fous. »

On est tellement habitué à voir Charlemagne revêtu des ornements impériaux, qu'on ne le reconnaîtrait pas, si un peintre ou un sculpteur

s'avisait de le représenter autrement. Cependant il est prouvé qu'il ne porta jamais ce costume. Le jour de son inauguration comme empereur, laquelle inauguration eut lieu, comme on sait, dans Saint-Pierre du Vatican, il s'était habillé en patrice de Rome à la sollicitation du pape Léon IV. Le pontife eut toute la peine du monde à l'y décider, et ne réussit que parce que Charles, seize ans auparavant, s'était déjà montré une fois aux yeux des Romains avec la chaussure sénatoriale et la toge-chlamyde. Quel que fût en effet son attachement aux souvenirs de la grandeur romaine, il mettait au-dessus l'honneur de commander à la nation des Francs. Aussi ses habits de cérémonie furent-ils, d'ordinaire, ceux d'un souverain barbare.

Il ne se coiffait pas de la couronne, mais seulement d'un diadème orné de pierreries. Sa tunique, taillée sur le même patron que celle qu'il portait tous les jours, était tissue d'or, et des broderies de perles enrichissaient ses souliers.

Ses premiers successeurs, tout en affectant de suivre en tout sa tradition, adoptèrent cependant l'ample chlamyde à la romaine. De plus, la couronne fermée, qui était celle des empereurs byzantins, devint héréditaire dans la famille carolingienne depuis le sacre de Louis le Débonnaire par Étienne IV. Ce pape avait apporté avec lui, pour la lui mettre sur la tête, la couronne du dernier Constantin qui eût régné sur l'Italie. Enfin Charles le Chauve fit cesser l'accouplement de pièces hétérogènes qui composaient le grand costume des empereurs d'Occident. Depuis le sacre qu'il reçut en 875, il se montra dans la tenue de l'empereur de Constantinople, habillé d'une dalmatique avec l'étole de brocart, et coiffé d'une voilette de soie sous sa couronne. C'est de lui que datent les ornements impériaux qu'on fait indûment remonter à Charlemagne.

Ceux qu'on appelait encore les Gaulois, au neuvième siècle, se reconnaissaient d'avec les Francs à leur mise plus dégagée et à la grâce avec laquelle ils s'enveloppaient de leur petite saie d'étoffe rayée ou à fleurs. Depuis que ce manteau leur fut commun avec leurs dominateurs, l'originalité de leur costume ne résida plus que dans la coiffure et dans les parties inférieures de l'habillement. Ils avaient des chapeaux, probablement de forme pointue, puisqu'on se sert du terme *pileus* pour les désigner. Les plus pauvres se couvraient la tête d'un petit capuchon appelé du même nom que le soulier à semelle de bois, *gallicula*. Pour

le reste, les auteurs nous les dépeignent avec des chausses bariolées qui bouffaient et plissaient autour de leurs jambes, et avec les pieds serrés dans des caliges.

L'imagerie du temps de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve leur attribue non moins fréquemment des bottes molles de couleur,



Costume royal de Charles le Chauve. (Willemin, *Recueil de monuments inédits*, t. I.)

auxquelles il faut vraisemblablement rapporter le terme *hosa* ou *osa* (*heuse* en français), qui apparaît à cette époque.

Les gants continuèrent d'être d'un usage général. On en avait pour l'été et pour l'hiver. A ces derniers, qui étaient faits de fourrure, il n'y avait pas de doigts. Ils portaient déjà le nom de *moufles*.

Le poëte Ermoldus met des gants blancs aux mains du Danois Hé-

rold, lorsqu'il décrit le somptueux costume dont l'empereur fit revêtir ce barbare après son baptême, et les chroniques des églises mentionnent des gants de luxe à l'usage des prélats, évêques ou abbés. Mais était-il déjà de règle que ces dignitaires fussent gantés pour célébrer les offices? On a lieu d'en douter en présence de plusieurs témoignages qui signalent comme une inconvenance le fait d'avoir des gants aux mains lorsqu'on était à l'église.

La mode n'était pas la même dans toutes les provinces. Les méridionaux se distinguaient par la largeur des manches de leur tunique supérieure, et par la coupe de leur saie, qui était taillée en rond.


Soldats francs du neuvième siècle. (*Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, année 1861.)

Sous des règnes dont chaque année vit éclore une guerre nouvelle, le costume militaire eut une importance extrême. Tous les hommes libres étaient astreints au service, et devaient s'équiper à leurs frais. Les lois imposaient au propriétaire de douze fermes l'obligation d'avoir à lui une *brogne*.

L'objet désigné alors par ce mot, qui est d'origine slave, était l'équivalent d'une cuirasse, mais d'une cuirasse qui se portait entre les deux tuniques, car elle n'est jamais figurée dans les miniatures qui représentent des soldats. Les Slaves faisaient usage de corselets composés d'écailles en corne ou en métal; une sépulture barbare du Calvados a fourni un reste de gilet en toile garni de plaquettes de fer. C'est entre ces deux ajustements qu'il faut chercher la façon de la brogne du neuvième siècle.

Les propriétaires plus riches portaient, au lieu de brogne, une chemisette de mailles garnie d'épaulettes de fer. A cause que cette armure était très-montante, on l'appelait en langue tudesque *halsperg* ou *halsberg*, qui veut dire « défense du cou ». Notre mot *haubert* en est la prononciation adoucie.

Sous le haubert primitif, dans quelques monuments où il a été représenté, on voit apparaître le thoracomaque du Bas-Empire, la cotte rembourrée, déjà désignée par le nom de *cot* ou *cotte*.

Les guerriers francs les mieux équipés portaient des *bamberges* ou jambières tantôt de cuir, tantôt de fer, et au-dessus de la main droite un large poignet, aussi de fer ou de cuir. Quelques-uns seulement eurent des casques. Le plus grand nombre allaient tête nue. Pour tous, le bouclier rond ou ovale était de rigueur.



Chef franc du neuvième siècle. (Louandre, *les Arts somptuaires*, t. I.)

Les armes offensives furent la lourde épée à deux tranchants, dont il a été question ci-dessus, l'*épée hunnique* ou sabre courbe, une sorte de lance sous le fer de laquelle il y avait deux crochets ou une petite traverse semblable à la garde d'une épée. Ceux qui n'avaient pas cette lance décochaient des flèches avec un arc de petite dimension.

Les empereurs et rois du neuvième siècle ont été figurés souvent entre des gardes dont le costume ressemble beaucoup à celui des anciens légionnaires romains. Il faut voir là sans doute des gardes du corps. Il y en avait dans les palais carolingiens. Éginhard attribue à Charlemagne une escorte de « satellites ». Quelque chose de tout à fait singulier dans l'attirail de ces prétoriens renouvelés, c'est la forme de leur casque. La coiffe n'est ronde qu'au sommet; sur les bords, elle est à trois pans. Elle est toujours surmontée d'une crête.

Un récit du moine de Saint-Gall, qu'on dirait emprunté à quelque chant populaire, dépeint Charlemagne s'avançant à la tête de ses troupes sous les murs de Pavie. La description de l'armure du grand roi conviendrait à celle des satellites figurés en peinture dans les manuscrits.

« Charles apparaît entièrement revêtu de fer, portant haut la crête de son casque de fer, les poignets entourés de bracelets de fer. Il a pour défense sur sa poitrine un plastron de fer, et sur ses épaules des lames de fer. Il tient toute droite et à poignée dans sa main gauche une lance de fer, tandis que sa main droite reste prête à saisir l'acier de son épée. Le dehors des cuisses, que les autres se dispensent d'armer afin de sauter plus lestement en selle, chez lui il est bardé de fer. Que dire de son harnais de jambes? Tous ses soldats sont bottés de fer, et lui ne diffère point de ses soldats. Sur son bouclier on ne voit rien que du fer. Même son cheval, par sa vigueur et par sa couleur, semble être aussi de fer. »

Telle est l'image qu'on se faisait de Charlemagne à la fin du neuvième siècle. On ne voyait plus en lui que le conquérant, tandis que ses contemporains, dans les portraits qu'ils nous ont laissés de sa personne, s'étaient surtout attachés à le peindre en pacifique père de famille. Ils le montrent devisant de grammaire et de littérature dans la compagnie de sa mère et de huit filles qu'il adorait. L'occupation de ces princesses était de travailler la laine et la soie. « Quand la reine Berthe filait, » disait-on dans les siècles suivants, et l'on exprimait par là le regret d'une époque où l'on croyait qu'avaient régné la simplicité et la modestie. Mais on peut tourner le fuseau et avoir en même temps des goûts somptueux. Malgré l'exemple du père, des sommes énormes se dépensaient en toilette dans le palais d'Aix-la-Chapelle. On en aura la preuve dans un instant.

L'imagerie de l'époque nous représente les femmes invariablement habillées de deux robes et d'un manteau-pallium posé sur la tête en manière de voile.



Femmes du temps de Charles le Chauve. (Willemin, *Recueil de monuments inédits*, t. I.)

La robe de dessus, munie de courtes et larges manches, est flottante, coupée assez souvent à mi-jambe, laissant à découvert par conséquent la robe de dessous qui est traînante et à manches plates. La décoration consiste en pièces rondes ou callicules sur le fond, en limbes sur les bords et en un large clave, orné de broderies. Les souliers sont de couleur, plus ou moins couverts et galonnés en dessus ; ceux d'une miniature de la reine Irmentrude, femme de Charles le Chauve, se terminent par une pointe excessivement prolongée. Une ceinture, dont les bouts retombent par devant, est posée plus haut que la taille. C'était l'objet le plus dispendieux du costume. Pour les femmes riches, elle était garnie de plaques d'or et de pierreries. L'impératrice Judith, femme de Louis le Débonnaire, en avait où le métal était si peu épargné, qu'elles pesaient jusqu'à trois livres.

La mode du pallium converti en voile dérivait d'une très-ancienne prescription, plusieurs fois renouvelée par les conciles, qui avait d'abord obligé les femmes à ne se présenter à la communion que la tête

voilée. La discipline devenant de plus en plus sévère, le voile fut de rigueur même pour celles qui ne faisaient qu'assister aux offices, même pour entrer dans l'église. Nos vieux liturgistes expliquent qu'il doit en être ainsi, parce que la femme n'est point faite à l'image de Dieu,



Grande dame du neuvième siècle.
(Willemin, *Monuments inédits*, t. I.)



Irmentrude, femme de Charles le Chauve, d'après une miniature de manuscrit.
(Seroux d'Agincourt, *Histoire de l'art*, t. V.)

et que c'est par elle que la prévarication a commencé sur la terre. On voit que ces auteurs-là n'usaient pas de circonlocutions pour dire les choses. Les dames d'alors, loin de se formaliser de la condamnation portée contre elles, tirèrent parti, pour l'agrément, du stigmate qu'elle leur imposait.

Toutefois il y avait des occasions où le pallium n'était pas affublé

de cette manière. Nous avons le récit poétique d'une chasse à laquelle assistait le troupeau des filles de Charlemagne. Elles sont dépeintes coiffées de leurs cheveux, que contiennent des bandelettes et des diadèmes ornés d'or et de pierreries. Le manteau flotte sur leurs épaules. Il est de soie pour Rothaïde, d'hyacinthe et de pourpre pour les autres. Une bordure de martre entoure celui de Théodrade. Le poëte accumule les épithètes et les images pour exprimer l'effet éblouissant de ces riches toilettes que complétait une chaûssure appelée par lui « le cothurne de la tragédie grecque ».

Outre le pallium, les femmes faisaient aussi usage du pardessus clérical désigné sous le nom de chape. Après le baptême du roi Hérold, son épouse, qui avait reçu aussi le sacrement, fut revêtue d'un magnifique costume, dont la pièce principale était une chape brochée d'or.

Les femmes d'origine germanique s'habillaient-elles autrement que les Gauloises? Il est assez naturel de le supposer, puisque la distinction par le costume existait pour les hommes. Mais aucun auteur ne le dit, et la différence n'est pas saisissable sur les monuments. A la vérité, ceux-ci n'abondent pas, les femmes n'occupant à cette époque qu'une place très-restreinte dans l'imagerie.

Passons aux costumes de la société religieuse, qui formait alors le trait d'union entre les deux autres.

L'habit long imposé à tous les membres du clergé avait pris le nom d'habillement romain. L'ancienne discipline, en ce qui le concernait, resta la même à l'égard du clergé séculier; mais pour les moines, il fut soumis à un règlement nouveau au concile national d'Aix-la-Chapelle, tenu en 817.

On trouvait que le costume prescrit par saint Benoît ne répondait plus aux besoins d'une profession qui s'était étendue dans toutes les contrées de l'Europe, et à laquelle appartenaient tant d'hommes distingués par leur éducation et par leur intelligence.

Voici quelle dut être la garde-robe du religieux :

Deux chemises ou robes de dessous, deux tuniques, deux cuculles mesurant chacun deux coudées ou 90 centimètres, deux chapes, quatre paires de chaussons, deux paires de braies, un roque, deux pelissons talaires, deux paires de bandelettes à envelopper les jambes, une paire de gants pour l'été et une de moufles pour l'hiver, deux paires de souliers pour le jour, deux paires de semelles à cordons pour se relever la

nuit en été, et deux paires de socques à semelles de bois pour le même usage en hiver, du savon et de l'huile de toilette en quantité suffisante.

Il faut se représenter les cuculles consignés dans cette énumération comme des voiles à capuchon qui s'affublaient sur la poitrine, et qui prenaient ainsi l'apparence des anciens bardocuculles. Malgré la précaution qu'on eut d'en régler la longueur, les générations suivantes réduisirent cette pièce du vêtement à une coiffe qui n'avait plus d'autres appendices qu'une queue et deux pattes plus ou moins longues. Ainsi sont figurés certains capuchons monastiques recueillis par Mabillon dans les miniatures du dixième et du commencement du onzième siècle, et c'est évidemment à cette coiffure que se rapportent les plaintes proférées au concile de Laon, en 972, contre les *bonnets à oreilles*, que les moines d'alors portaient au mépris de la règle.



Abbé bénédictin avec le cuculle réglementaire.
(Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, t. I.)

Le roque ne ressemblait que par sa dimension au justaucorps ainsi nommé dans le costume civil. C'était une pièce d'apparat pour assister aux offices, une sorte de mosette qui admettait la décoration d'un large clave sur le devant. Quant au pelisson du moine, c'était une robe fourrée, dont la longueur est exprimée ici par l'épithète *talaire*.

Les chaussons formaient avec les bandelettes l'habillement des jambes. Il est curieux de voir des chaussons attribués indistinctement

à tous les moines en 817, lorsqu'en 755 il ne fallut rien moins que le crédit de Pépin le Bref en cour de Rome pour faire obtenir la permission de porter cette chaussure à Fulrade, abbé de Saint-Denis. Cette concession fait l'objet d'un bref du pape Étienne III, qui autorisa en même temps cet abbé Fulrade à se servir de souliers découverts, et à



Bénédictin en roque. (Mabillon.)



Bénédictin avec le cuculle réduit. (Mabillon.)

mettre une housse par-dessus sa selle, lorsqu'il irait à cheval. Tout cela constituait aux yeux du pontife un privilége si exorbitant, qu'il y mit pour condition que les successeurs de l'heureux abbé n'en hériteraient pas, et que ces objets seraient inhumés avec lui à sa mort, de peur que s'ils étaient conservés, la vue n'en donnât le désir à d'autres.

Le concile d'Aix-la-Chapelle ne prescrivit rien quant à la couleur

des vêtements, et au sujet des étoffes, il se borna à recommander qu'elles ne fussent ni somptueuses, ni grossières. Les chroniques des abbayes font foi que ces établissements possédaient, au neuvième siècle, des chapes et des roques de toutes couleurs en soie ou en laine. Il y avait à Saint-Wandrille une chape de peau de loutre bordée de franges, don du célèbre Anségise, qui gouverna cette maison sous Louis le Débonnaire. Mais ces habits somptueux n'étaient qu'à l'usage de l'abbé, et seulement pour les jours de fête.

C'est sous les Carolingiens que le luxe fit irruption dans le costume sacerdotal. Les modestes étoffes sous lesquelles avaient célébré les Saints, la monotonie de leurs nuances douteuses, parurent, à des barbares, indignes de la majesté des autels. Les couleurs les plus éclatantes furent admises : le rouge, le pourpre, le bleu, le vert ; et une étoffe toute de soie, désignée sous le nom de *cendal*, eut la préférence sur les fins lainages et sur les tissus mélangés de laine et de soie. Les chasubles et dalmatiques surpassèrent en magnificence les riches habits que l'on portait dans les palais. Elles furent bordées, brochées, garnies de perles, de galons et de franges. Même les aubes, en dépit de leur nom, furent faites en couleur et de tous autres tissus que de fil. On a cité plus d'une fois, d'après Ducange, une aube sur laquelle un abbé de Saint-Gall avait fait représenter en broderie des sujets tirés des *Noces de la philologie* de Martianus Capella.

Quant à la forme des chasubles, il y en eut de toutes rondes à l'antique, et d'autres qu'on échancrait sur le devant pour faciliter le dégagement des bras. C'est à même fin qu'on adapta quelquefois aux chasubles pleines un appareil de tirettes posées extérieurement. L'église de Mayence possède une pièce accommodée de cette façon. Le petit capuchon dont certaines chasubles avaient été munies jusque-là fut transformé en un haut collet soutenu par quelque chose qui le faisait tenir tout droit contre la nuque.

Alors aussi l'*étole*, issue de l'oraire, prit à peu près sa forme actuelle, ainsi que la place qu'elle occupe dans le costume du célébrant. Taillée sur le patron du pallium archiépiscopal, elle fut mise toute droite sur le cou, les deux bouts retombant sur le devant de l'aube. Elle ne fut ni blanche, ni marquée de croix, ni forcément de laine, mais terminée par des franges comme le pallium. Un évêque d'Elne, mort en 915, légua à son église, entre autres ornements, une étole bro-

dée d'or à laquelle pendaient, au lieu de franges, de petites sonnettes. L'usage de ces garnitures de petites sonnettes ou de grelots se conserva pendant trois siècles.

L'étole a encore avec le pallium cette autre analogie que, bien qu'elle ne soit qu'une étroite bande d'étoffe, elle porte le nom d'un



Chasuble à tirettes. (Hefner, *Costumes du moyen âge chrétien*, t. I.)

vêtement qui autrefois avait été très-ample, la ***stola***. Comment cette dénomination a-t-elle pu s'introduire? Les érudits qui l'ont cherché se sont perdus en conjectures, comme il arrive toujours lorsqu'on ne possède pas la véritable raison des choses. Ce qui est certain, c'est que dès la fin du sixième siècle la ***stola***, encore d'usage dans l'habillement des femmes, n'était plus la longue tunique des dames romaines,

mais seulement une espèce d'anabole, une écharpe qui, de la tête où elle était posée, tombait à droite, et de là était ramenée sur l'épaule gauche. Telle est la définition donnée par Isidore de Séville.

L'étole au neuvième siècle est appelée aussi oraire, ce qui prouve



Chasuble pleine d'un chanoine du neuvième siècle. (Louandre, *les Arts somptuaires*, t. I.)



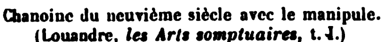
Chasuble échancrée d'un chanoine du neuvième siècle. (Louandre, *l. c.*)

bien qu'elle dérivait de l'espèce de mouchoir que le prêtre avait porté auparavant à sa ceinture. Elle était l'insigne du sacerdoce, non-seulement dans l'église et à l'autel, mais dans le monde et partout. Les canons enjoignaient aux prêtres ordonnés de l'avoir toujours sur eux. Cela donna à des archevêques l'ambition de voir leur pallium transformé aussi en décoration permanente. Hincmar, archevêque de

Reims, grâce aux sollicitations de l'empereur Lothaire, obtint cela du pape Léon IV; mais le pontife lui envoya pour cet usage un second pallium. De plus il spécifia que c'était un honneur qu'il n'avait encore accordé et qu'il n'accorderait par la suite à aucun autre métropolitain.






Chanoine du neuvième siècle avec le manipule.
(Louandre, *les Arts somptuaires*, t. I.)

Costume de diacre avec la dalmatique.
(Willemin, *Monuments inédits*, t. I.)

L'oraire ayant subi la métamorphose qu'on vient d'expliquer, n'avait pas tardé à reparaître dans l'habit d'église sous un autre nom. Il était devenu le ***suaire*** (*sudarium*), porté à la main, et non pas dans la ceinture ni sur le bras. Il en fut du suaire comme de l'oraire. Nous le voyons dès le règne de Charles le Chauve transformé en une simple

bande décorée comme l'étole. On l'appela *fanon* dans la langue vulgaire. Ce fut plus tard le *manipule*.

La dalmatique, insigne des diacres, est souvent blanche, toujours de couleur claire, toujours ornée de claves auxquels s'ajoute, en façon de bordure, une décoration de glands ou de houppes, qui rappellent ce que nous avons supposé être les paragaudes de l'antiquité.



Évêque du neuvième siècle (Louandre, *les Arts somptuaires*, t. I.)

Beaucoup de simples prêtres étant représentés avec la dalmatique sous la chasuble, le temps n'est pas encore venu de chercher dans cet accouplement un signe distinctif de l'épiscopat. La marque extérieure par laquelle cette dignité commença à se faire distinguer fut la mitre. Les auteurs de l'époque carolingienne en parlent ; les enlumineurs et sculpteurs se sont abstenus de la figurer, preuve qu'elle n'était pas encore considérée comme un attribut indispensable.

Des crosses qui remontent à cette antiquité et peut-être au delà, se sont conservées dans les trésors de quelques églises. Elles ne sont encore que des cannes à tête recourbée, ou surmontées d'une petite traverse qui donne au bâton la figure d'un T. Cet objet était un insigne du commandement et, comme tel, commun aux évêques et aux abbés.

Au sujet des chaussures, nous avons deux prescriptions canoniques, l'une de 789, qui enjoint aux clercs de se chausser « à la romaine », l'autre de 806, qui veut que tout prêtre célèbre la messe « avec des sandales aux pieds, conformément à l'ordre romain ». Les sandales dont il est question ici sont celles qui se maintinrent jusqu'au quatorzième siècle dans le costume épiscopal. Les souliers mérovingiens décrits précédemment en font voir la forme.

CHAPITRE VI

LES PREMIERS TEMPS FÉODAUX

DE 888 A 1090

Le goût du luxe au milieu des invasions normandes. — Fusion des races et des usages. — Le seigneur féodal, soldat de profession. — Costume de guerre des chevaliers primitifs. — Fixation de l'équipement chevaleresque au onzième siècle. — Nouvelle forme des brognes et hauberts. — Le heaume. — Les chausses de plaques et de mailles. — L'écu. — Équipement des combattants de condition inférieure. — Leurs armes offensives. — Chapeau de paille, bonnets d'ourson et bonnets proprements dits. — Parure des seigneurs dans leurs châteaux. — Persistance de l'habit court. — Chainse et bliaud. — Le bliaud du musée de Munich. — Les plus anciennes poches connues. — Bizarrerie de la mode provençale. — Braies flottantes. — Saie gauloise. — Décoration des tuniques. — Le lablel du roi Robert. — Profusion des fourrures. — Chausses dépareillées. — Souliers cirés à pointe. — Barbe longue. — Singulière coupe de cheveux. — Chainse et bliaud des femmes. — La guimpe. — Pièces d'habillement données pour la validation des contrats. — Présentation et jet du gant.

Lorsqu'on lit le récit des invasions normandes et qu'on cherche à se représenter l'aspect du pays pendant cette tribulation qui n'a pas duré moins de soixante-dix ans, on ne voit que des villes en flammes, des campagnes dévastées et une population réduite au désespoir. La question d'existence semble avoir été si pressante pour les gens de ce temps-là, qu'on n'imagine pas qu'ils aient été occupés d'autre chose. Cependant il y eut place encore pour les satisfactions du luxe, et la mode continua à exercer son empire au milieu de la dislocation universelle.

Un auteur qui écrivait après la quarantième année de souffrance, place au nombre des causes morales auxquelles devaient être attribués tant de maux l'incurable frivolité de la nation : « Il faut qu'une agrafe d'or assujettisse ton habit, que la pourpre de Tyr imprègne l'étoffe dont tu réchauffes ton corps, que ton manteau soit brodé d'or, que des pierreries se croisent sur ta ceinture et des galons d'or sur

tes souliers. » C'est à la France qu'il adresse ce reproche, et il adjure la France de se corriger de ses travers, qu'elle expie d'une manière si cruelle.

La France, les Français, voilà des noms nouveaux. Ils désignent la fusion, opérée par le malheur, des éléments hétérogènes qui compo-



Chevaliers du dixième siècle. (Rigollot, *Essai historique sur les arts du dessin en Picardie*.)

saient auparavant la nation. Il n'y a plus ni Francs, ni Gaulois, ni Romains. Tout le monde parle la même langue, tout le monde reconnaît un état social uniforme, qui est ce que nous appelons la féodalité.

Dans la société féodale, le personnage important est le propriétaire foncier, devenu souverain sur sa terre. Il s'appelle *le seigneur*, il jouit des attributions diverses de la puissance publique, et avant tout

du droit de guerre, qu'il exerce à son profit, s'il est assez fort pour cela ; sinon, il sert sous un plus riche que lui, dont il a reconnu la supériorité. Il est considéré comme le militaire par excellence ; le nom pour exprimer ce côté de sa profession est en latin *miles*, et en français *chevalier*, parce que dans les armées barbares le guerrier d'élite avait toujours combattu à cheval. A lui seul appartient la prérogative



Chevalier du dixième siècle. (Rigollot, *l. c.*)

de porter l'équipement complet de l'homme de guerre. Il en est revêtu pour la première fois dans une cérémonie d'inauguration où il reçoit, comme symbole de sa dignité, un riche baudrier et des éperons dorés.

Le chevalier mène à sa suite un écuyer, à la fois son serviteur et son lieutenant, puis les hommes valides de son fief, ou bien des mercenaires, soldats de profession qu'il entretient au moyen d'une contri-

bution fournie par les hommes du fief, lorsque ceux-ci trouvent plus d'avantage à payer qu'à guerroyer.

Des miniatures du dixième siècle nous donnent la physionomie des plus anciens chevaliers. Leur costume diffère peu de celui des hommes libres qui composaient les armées carolingiennes. Nous savons qu'ils armaient leur corps de hauberts et de brognes; mais ces pièces sont le plus souvent dissimulées sous leur tunique. Ils ont encore les jambes couvertes par les longues lanières du soulier germanique. Tous sont coiffés d'un casque pour lequel il n'y a pas encore de forme arrêtée. Il est tantôt rond, tantôt pointu, avec ou sans cimier, presque toujours muni d'un appendice qui recouvre la nuque.

Un glaive large et court, le *branc* de nos vieux poëmes chevaleresques, est attaché au bout du baudrier; à côté pend une dague retenue par une courroie à la ceinture.



Chevalier du dixième siècle.
(Hewitt, *Ancient armours and weapons in Europa*, t. I.)

Le chevalier porte au bras gauche un bouclier rond fortement cambré, muni au milieu d'une bosse de métal qui s'effile en pointe. Le nom du bouclier est *escut* ou *écu*, du latin *scutum;* celui de la bosse est *boucle*, du mot tudesque *buckel.*

La main droite est armée d'une lance à fer court, décorée d'une banderole d'étoffe, le *gonfanon*, qui est le signe de reconnaissance du chevalier pour rallier ses hommes autour de lui. Cette lance, le casque

qu'il a sur la tête, la forme de son épée, son baudrier, ses éperons et la richesse de ses habits, sont ce qui le distingue des combattants de condition inférieure.

Après l'avénement de la dynastie capétienne, le costume chevaleresque devint plus reconnaissable. Il prit l'aspect sous lequel se sont plu à le décrire les premiers poëtes français, lorsqu'ils ont célébré les



Modèle de brogne, d'après la tapisserie de Bayeux.

Haubert ajusté et chausses de deux façons de mailles, d'après la tapisserie de Bayeux.

exploits de Roland et des autres paladins de Charlemagne; car tous ces héros, qui n'ont rien d'historique que le nom, sont des créations faites à l'image des seigneurs féodaux du onzième siècle. Or voici quel fut le costume chevaleresque du onzième siècle.

L'armure du corps était le haubert ou la brogne passés par-dessus les autres vêtements. La brogne était formée de plaquettes carrées, triangulaires, rondes ou en façon d'écailles, cousues sur une étoffe;

le haubert était tout de métal, fait de mailles à crochets ou de petits anneaux engagés les uns dans les autres. Haubert ou brogne, la forme était celle d'une cotte courte, à manches courtes aussi, et munie d'une *coiffe* ou capuchon étroit. Le baudrier, caché dessous, retenait l'épée par une agrafe à laquelle une fente donnait passage. Comme ces vêtements ne descendaient guère plus bas que la moitié des cuisses, ils étaient débordés par la tunique.

Les monuments du onzième siècle nous offrent le dessin de hauberts qui, au lieu d'avoir la forme d'une tunique, prennent le corps et les cuisses, ainsi que ferait une culotte courte ajustée au bas d'un gilet. Comme ce vêtement, représenté à part dans la tapisserie de Bayeux, est d'une seule pièce, il est impossible de se figurer comment on aurait pu le mettre, à moins de supposer qu'il était fendu dans toute sa hauteur par devant ou par derrière, et qu'on l'agrafait par les bords de la fente.

La tête était protégée par un casque ovoïde ou conique, dénué de couvre-nuque, mais muni sur le devant d'une pièce appelée *nasal*, parce qu'elle couvrait le nez. Le nom de ce casque est germanique : on l'appelait *helme* ou *heaume*. Il avait pour décoration un cercle ciselé ou incrusté de pierreries, qui en contournait le bord, quelquefois des bandes longitudinales qui se réunissaient au sommet, et jamais d'autre cimier qu'une boule de métal ou de verre coloré. Pour le combat, le chevalier, relevant sur sa tête la coiffe de son haubert, faisait lacer son heaume par-dessus. L'ouverture de la coiffe sur le visage (on disait la *ventaille*) était ménagée de telle sorte que, grâce au nasal, les yeux et la bouche restaient seuls à découvert.

Les jambes étaient garnies, par-dessus les chausses, tantôt de heuses prises en bas dans les souliers, tantôt de bandelettes.

Vers 1050, l'armure s'augmenta, pour la protection des jambes, de chausses conçues dans le même système que les hauberts et les brognes. Par là, le chevalier se trouva entièrement habillé de fer, et justifia l'épithète poétique de *ferveslu*, qui lui est souvent appliquée dans les chansons de geste.

C'est encore dans la seconde moitié du onzième siècle que l'écu chevaleresque, de rond qu'il était, devint oblong, et découpé de manière à couvrir, depuis l'épaule jusqu'au pied, le cavalier assis en selle. La surface était cambrée. De la boucle, posée au milieu, partaient des bandes de fer qui rayonnaient vers les bords. Des lions, des aigles, des croix,

des fleurons étaient peints sur le fond en couleurs éclatantes, et constituaient une décoration de pure fantaisie, dont il ne faut pas faire un argument pour prétendre que l'on eût déjà des armoiries.

La longue lance ornée d'un gonfanon n'était plus la seule dont les chevaliers fissent usage. Ils combattaient aussi souvent avec une lance plus courte, nommée *espie*, dont le fer était très-aigu. Cette arme s'assenait, ainsi que la grande lance, ou se lançait comme un javelot.

La conquête de l'Italie méridionale et de la Sicile, celle de l'An-



Chevalier lançant l'espie. (D'après la tapisserie de Bayeux.)

gleterre, la première croisade, en un mot toutes les grandes entreprises dans lesquelles la France établit sa réputation militaire, au onzième siècle, furent accomplies par des guerriers qui n'eurent pas d'autre attirail que celui qui vient d'être décrit. Cet équipement consacré par la gloire demeura longtemps stationnaire. On verra que ce qu'il y fut ajouté dans les deux siècles suivants n'en changea pas d'une manière sensible la physionomie.

Les combattants qui marchaient à la suite des chevaliers, n'ayant le droit de porter ni le haubert, ni la brogne, ni l'écu, avaient pour

armes défensives le bouclier rond ou ovale appelé *targe*, la cotte rembourrée, ou bien, à défaut de cette cotte, des plastrons de cuir qu'ils attachaient sous leur tunique. C'est ce qu'atteste le poëte Wace, en décrivant la *gent à pied* d'une armée normande, dans le roman de Rou :

Alquuns ont bones coïries
K'il unt à lor ventre liees;
Pluseurs orent vestus gambais.

« Aucuns ont de bonnes plaques de cuir qu'ils ont liées à leur ventre ; d'autres ont revêtu des gambais. » *Gambais* est l'ancien nom français de la cotte rembourrée, ou plutôt de la bourre dont cette cotte était remplie.


Soldat du dixième siècle. (Ms. latin 9661, fol. 59, v°.)

La pique, la lance à large fer, la hache, l'arc, la fronde étaient leurs armes offensives habituelles. Tous portaient l'épée, mais l'épée plus longue et moins large de lame que l'épée chevaleresque. Elle était attachée à un ceinturon comparable à celui des anciens Francs, par le bagage qu'il supportait. Le soudard du dixième siècle est dépeint, dans une satire du temps, avec un tas d'objets accrochés à des courroies autour de lui, et qui lui battaient les jambes. Il portait là son arc, une trousse qui contenait ses flèches, un marteau, des tenailles, un briquet, une boîte d'amadou.

Trente mille Saxons, que le roi d'Allemagne amena jusque sur la butte Montmartre pour assiéger Paris, en 946, étaient tous coiffés de chapeaux faits en tortillons de foin. Nous citons ce fait parce qu'il marque le moment où l'on cessa d'aller tête nue dans les armées. Du temps

du roi Robert, les soldats faisaient usage des bonnets élevés en peau d'ourson. Les miniatures représentent de ces bonnets, dont la forme s'approchait de celle des heaumes.

Dans le cours du onzième siècle parurent les *bonnets* proprement dits, coiffure de laine feutrée, ayant la forme de béret ou de calotte. La plupart des personnages figurés sur la tapisserie de Bayeux, les



Seigneur en costume civil de la tapisserie de Bayeux.

fantassins, les marins, les valets d'armée, aussi bien que les seigneurs en habit de cour ou de voyage, portent indistinctement le bonnet.

Tout seigneur avait une cour. Le gentilhomme dans son donjon, qui n'était encore qu'une tour de bois, mais spacieuse, logeait et entretenait une nombreuse compagnie de vassaux, d'employés et de domestiques. Il avait à cœur, au milieu de tout ce monde, de rappeler incessamment qu'il était le maître, et le moyen le plus facile de commander le respect était de se montrer plus richement habillé que les autres.

Il n'est pas de siècle au moyen âge où l'on n'ait gémi sur le débordement du luxe et regretté la simplicité des ancêtres. Cette simplicité n'exista jamais. Comparés aux seigneurs du temps de Philippe le Bel ou de Charles V, ceux du onzième siècle eurent sans doute une pauvre garde-robe. Le commerce ni l'industrie n'étaient en mesure de leur fournir les choses à profusion. Ils renouvelaient rarement ce qu'ils avaient; mais ce qu'ils avaient était ce que l'on connût de plus beau en leur temps, et ce qui coûtait le plus cher. Pour se le procurer, ils dissi-



Seigneur d'après une miniature de l'an 989.
(Louandre, *les Arts somptuaires*, t. I.)



Costume du dixième siècle.
(Ms. latin n° 6 de la Biblioth. nation.)

paient leur avoir et celui de leurs sujets. Une partie des exactions qui rendirent la féodalité exécrable aux populations passèrent en dépenses de toilette. Lorsque les croisés envahirent le palais de l'empereur à Constantinople, leurs chefs scandalisèrent cette cour polie par la grossièreté de leurs façons, mais non pas par celle de leurs vêtements. Une princesse qui s'y connaissait témoigne qu'ils étaient somptueusement habillés de tissus d'or et de fourrures « à la mode française. »

Cette mode française était la fille encore très-reconnaissable de la mode franque décrite par Eginhard. Le costume n'avait guère changé depuis

Charlemagne. Pour les hommes, il était resté court et composé des mêmes pièces. En guerre, on le portait serré ; en temps de paix, on lui donnait plus d'ampleur, parce que la mode voulait qu'il fît des plis, tantôt sur le devant, tantôt sur les côtés. Seuls, les rois conservèrent dans leur costume d'apparat la tunique longue et la dalmatique par-dessus.

Un caprice du dixième siècle consista à relever les pans de la tunique



Roi du dixième siècle. (Louandre, *les Arts somptuaires*, t. I.)

dans la ceinture, de manière que la jupe drapait par devant et par derrière comme des pentes de lit.

Des deux tuniques dont le corps était revêtu, celle de dessous s'appelait *chainse*, et celle de dessus *bliaud*. Chainse est, dans le plus ancien français, une forme masculine de chemise ; bliaud, devenu bliaude, au féminin, a donné naissance à notre mot *blouse*.

Le chainse était le plus souvent de toile blanche; on disait proverbialement « blanc comme chainse. » La laine ou la soie fournissaient l'étoffe du bliaud.

On conserve au Musée national de Munich un bliaud des premières années du onzième siècle, qui passe pour avoir appartenu à l'empereur Henri II. Il est de soie blanche damassée, bordé à toutes ses ouvertures de larges bandes d'une autre soie brochée, dont la couleur, aujourd'hui déteinte, paraît avoir été violette. Tout le long des bordures est cousue de la ganse de soie verte. Ce vêtement n'a que $1^{m},8$ de hauteur; relevé par la ceinture, il ne devait pas atteindre les genoux. Il



Bliaud du musée de Munich. (Bock, *Kleinodien des heil rœmischen Reiches deutschen Nation.*)

est taillé à l'antique, plus large du bas que du haut, muni de courtes manches qui forment gousset aux entournures. Une curieuse particularité est la présence d'une poche ouverte en long, du côté gauche, sur la bordure supérieure. Aucun texte connu de cette époque ne mentionne les poches; cet exemple est le plus ancien qu'on en puisse citer.

Les hauberts des chevaliers figurés sur la tapisserie de Bayeux présentent presque tous, en haut de la poitrine, un petit carré entouré de galons Peut-être ce carré était-il une poche. On est conduit à le supposer d'après la place occupée par celle du bliaud de Munich.

Lorsque Constance, fille du comte d'Arles, fut mariée au roi Robert,

on vit tomber à la cour de France une nuée de méridionaux, vêtus de bliauds qui joignaient à une brièveté excessive la bizarrerie d'être fendus par devant, par derrière et sur les côtés. Guillaume de Saint-Bénigne s'est élevé contre cette mode, qu'il appelle dans son latin « la rage de la rognure et de la découpure. »

Le bliaud français descendait assez bas pour couvrir les genoux. Toutefois il y eut une mode, antérieure de quelques années à l'avénement des Capétiens, qui le rendit si court, que le bas allait se cacher dans les braies. Celles-ci, complétement mises à découvert, faisaient l'effet d'une culotte flottante, comme celle que portent encore les paysans bretons. On se plaignait, en 972, qu'il entrât jusqu'à deux aunes d'étoffe dans la façon de ces braies. On en voit encore des exemples dans les monuments du onzième siècle, et jusque dans la tapisserie de Bayeux. Il fallait avoir cette sorte d'habillement pour revêtir le haubert à jambes ajustées.



Costumes du onzième siècle, d'après la tapisserie de Bayeux.

Le manteau français était toujours la saie d'étoffe rayée ou à dessins, et de petite dimension. Vers 1060, on employait, comme moyen d'attache, non plus des boutons ou des fibules, mais des bandelettes patées et frangées à leur extrémité.

On continuait de parer les habits comme du temps des Romains. Il y avait des segments et des franges aux manteaux, des claves, des limbes, des callicules et des disques aux tuniques. Aux bords de celles-ci on ajoutait, pour les princes, des pendeloques en or qui battaien sous les genoux. Une anecdote, racontée dans la vie du roi Robert par Helgaud, nous apprend le nom de cet ornement.

Le plaisir du pieux roi, lorsqu'il donnait un festin, était de réunir

des mendiants, non pas à sa table, mais sous sa table. Ceux qui étaient l'objet de cette faveur se tenaient là comme des chiens, attendant les morceaux qu'il plaisait aux convives de leur passer. Un de ces singuliers hôtes, que le roi avait un jour à ses pieds, avisa sous les genoux du monarque une de ces pièces pendantes « que nous appelons *lablel* en langue vulgaire, » dit le biographe. Elle était d'un beau volume, car elle pesait une demi-livre d'or. Le drôle la coupa avec son couteau et la mit dans son giron. Helgaud ajoute que le roi ne fit semblant de rien, quoiqu'il eût très-bien vu le coup ; mais il trouva qu'un pauvre diable n'était pas si coupable de l'avoir débarrassé d'une superfluité. Si cette indulgence était d'un bon chrétien, elle ne fut pas d'un prince déterminé à établir le règne des lois.

Les seigneurs ne dépensaient pas moins en pelleteries qu'en garnitures d'or. L'hermine, la martre, le petit-gris ou dos de l'écureuil du Nord, le menu-vair, fourni par le ventre du même animal, coûtaient si cher, que le signe le plus certain de l'opulence était d'en posséder beaucoup. Il y a une belle sentence à ce sujet dans le *Roman de Garin le Loherain :*

Richoise n'est ne de vair ne de gris ;
Li cuers d'un hom vaut tout l'or d'un païs.

« Ce n'est pas le menu-vair ou le petit-gris qui font la richesse. Le cœur d'un homme vaut tout l'or d'un pays. » On faisait avec ces peaux des fourrures de pelisson, des bordures de manteau et de tunique. Elles avaient aussi leur emploi dans l'ameublement. Les riches *coutes*, ou couvre-pieds de lit, étaient fourrées.

Les chausses s'attachaient avec des jarretières de luxe, dont on laissait pendre les bouts. Elles pouvaient être chacune d'une couleur différente ; mais ce n'est que lorsqu'on les tenait en évidence que cette singularité avait sa raison d'être. Elle n'aurait avancé à rien les personnes encore très-nombreuses qui avaient conservé l'usage de s'envelopper les jambes de bandelettes par-dessus leurs chausses.

Les souliers, très-serrés aux pieds, se terminaient au bout, dans les dernières années du dixième siècle, par une pointe recourbée. Ils étaient d'un cuir brillant dont on entretenait l'éclat au moyen de cirage, et décorés d'une broderie posée en long sur l'empeigne.

Les hommes du dixième siècle cessèrent de se raser ; ils portèrent

la barbe longue, chose qu'on n'avait pas vue depuis des siècles. Dans la bataille qui fut livrée sous les murs de Soissons, en 923, des chevaliers dévoués à Charles le Simple cherchaient partout l'usurpateur Robert, dont ils avaient juré de débarrasser leur maître. Robert, s'entendant appeler, sortit fièrement sa barbe de son haubert qui la recouvrait. Il fut aussitôt enveloppé, et reçut la mort après l'avoir donnée lui-même à plus d'un de ses ennemis.



Coiffure du temps de Philippe I[er], d'après la tapisserie de Bayeux.



Costume de femme du dixième siècle. (Ms. latin n° 6 de la Biblioth. nation.)

Les cheveux restèrent courts, sauf pendant quelques années du règne du second Robert, où les Français se plièrent aux façons des Provençaux. Or la mode des Provençaux était de se raser le devant de la tête, et de nourrir les cheveux de derrière qu'ils laissaient tomber droits et plats sur la nuque. Le roi, quoique fort peu coquet de son naturel, se coiffait ainsi, sans doute pour complaire à sa femme, qui le menait haut la main. Les vrais Français en furent très-scandalisés. Leur aversion pour cette mode étrangère leur en fit adopter une toute contraire sous le

règne suivant. La bizarre coiffure des Francs du cinquième siècle fut restaurée. On gardait les cheveux de devant dans toute leur longueur, et le derrière de la tête était rasé. C'est ainsi que les hommes sont représentés dans les premières scènes de la tapisserie de Bayeux.

Les deux robes qui composèrent, comme par le passé, l'habillement des femmes, portèrent aussi les noms de chainse et de bliaud.

Le bliaud féminin descendait jusque sur les pieds, et était taillé de façon à former quelques gros plis sur les côtés, tandis qu'il bridait sur le ventre et sur les reins. Cette coupe persista pendant toute la durée du dixième et du onzième siècle. On se lassa, vers 1050, des demi-manches à la façon des temps carolingiens. Le bliaud eut dès manches entières qui se terminaient vers le poignet par une vaste ouverture en entonnoir. Par là fut mise en évidence une partie notable des bras, de sorte que l'on put apercevoir, et le bas des manches d'un chainse artistement plissé, et des manchettes de broderie d'or, ou de très-larges bracelets dont les poignets étaient entourés.



Bliaud à larges manches du onzième siècle.
(Hefner, *Costumes du moyen âge chrétien*, t. I.)

Le manteau affublé en guise de voile n'était plus de rigueur dans le monde. On le portait plus généralement attaché sur le milieu de la poitrine par une broche à large plaque. La tête néanmoins ne laissait pas d'être couverte, mais par quelque chose de plus léger. C'était une coiffure qui tenait à la fois du *ricinus* et de l'anabole antiques, une pièce de linge fin dont on s'enveloppait le chef, le cou, le haut des épaules, et dont on laissait retomber un bout le long du bras gauche. Les clercs qui écrivaient en latin donnèrent à cette coiffure le nom de *theristrium*, appliqué par Isidore de Séville au linge qui ne laissait voir que les yeux des femmes d'Arabie

et de Mésopotamie. Dans la langue vulgaire, on disait une *wimple* ou une *guimple;* aujourd'hui c'est une guimpe.

Sous la guimpe, les cheveux étaient arrangés avec simplicité et élégance, en coiffure plate, entourée d'un rouleau que maintenaient des bandelettes et de grosses épingles à tête ornée.

La mode d'agrafer le manteau sur la poitrine semble avoir ramené l'usage de la pénule ou chasuble. Des femmes du dixième siècle sont figurées, dans les manuscrits, avec un surtout produisant de très-beaux plis, dont la forme est celle d'une chasuble écourtée par devant.

Dans les actes de ces temps, il est souvent fait mention de guimpes,



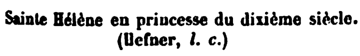
Ajustement d'un manteau de femme au dixième siècle. (Hefner, *Costumes du moyen âge chrétien*, t. I.)

de chainses, de fourrures, de chausses, de gants, donnés à la femme ou aux enfants de l'une des deux parties contractantes. Cela tenait lieu de ce qu'on a appelé depuis « les épingles ». D'autres fois, la livraison de ces objets eut un sens différent. Elle fut le signe de l'investiture donnée à la partie prenante par le bailleur qui renonçait à une possession. C'était un reste des usages en vigueur lorsque les engagements n'étaient point encore fixés par des écrits. On s'était servi de symboles pour donner aux transactions leur validité.

Le gant a surtout été employé comme symbole. On s'assignait en justice, on s'appelait sur le terrain par le jet d'un gant. Jeter son gant, c'était provocation; le présenter, c'était soumission. L'auteur de la

Chanson de Roland nous dépeint son héros, à l'article de la mort, con-





Sainte Hélène en princesse du dixième siècle.
(Hefner, *l. c.*)



Femmes du onzième siècle.
(Louandre, *les Arts somptuaires*, t. I.)

fessant ses péchés aux échos de la montagne, et offrant à Dieu le gant de sa main droite, que les anges viennent recevoir.

A l'une main si ad sun piz batut :
« Deus, meie culpe vers les tues vertuz
« De mes pecchez, des granz et des menuz,
« Que jo ai fait dès l'ure que nez fui
« Tresqu'à cest jur que ci sui consoüz ! »
Sun destre guant en ad vers Deu tendut ;
Angle de l'ciel i descendent à lui.

CHAPITRE VII

LE GRAND SIÈCLE DU MOYEN AGE

DE 1090 A 1190

Adoption de l'habit long par les laïques. — Les Normands, auteurs de ce changement. — Son origine orientale. — Nouveau style du chainse et du bliaud. — Chainse et bliaud du Trésor impérial de Vienne. — La chlamyde substituée à la saie. — Contraste entre le costume et l'activité de l'époque. — Essor de l'industrie à l'avantage de l'habillement. — Les bijoux d'émail. — La haubergerie. — Innovations dans le costume chevaleresque. — Le cordouan. — Usage général des fourrures. — Teinture de la pelleterie. — Étoffes de coton. — La soie tissée dans les châteaux. — Soieries orientales. — Draps flamands et français. — Étoffes rayées. — Bigarrure de l'habillement. — Chausses de luxe. — Pointes aux souliers. — Discussion du témoignage d'Orderic Vital sur leur origine. — Invention de Robert le Cornu. — Les souliers du temps de Louis VII. — Sandales de saint Bertrand de Comminges. — Les premiers escarpins. — Les gens bottés du douzième siècle. — Mode des cheveux longs réprouvée par l'Église. — Efforts des évêques et des conciles pour la faire tomber. — Le roi d'Angleterre tondu dans l'église d'Argentan. — Idée défavorable qui s'attache aux cheveux courts. — Barbe galonnée. — Variété des coiffures. — Origine du chaperon. — La confrérie de Notre-Dame du Puy. — Les chapes à pluie et habillées. — Beauté du costume des femmes dans la statuaire. — Description de ce costume. — Le pelisson et la gipe. — Manteaux. — Coiffure en cheveux. — Une dame du temps à sa toilette. — Naissance de la galanterie. — Relèvement de la condition des femmes dans toutes les classes. — Extension de la vie dévote. — Multiplication des ordres religieux. — Description du costume des bénédictins. — Contraste de celui des cisterciens. — La chevelure des religieuses. — Leur habillement. — Les vêtements d'église. — L'amict. — Formes de la chasuble. — Ornements épiscopaux. — Les premières mitres. — Gants liturgiques. — Habillement de Thomas Becket dans son cercueil.

Aux approches de l'an 1100, un changement radical eut lieu dans l'habillement des hommes. De court qu'il avait été pendant six cents ans et plus, il devint long. Cette révolution, qui coïncide avec le triomphe de la papauté sur les puissances temporelles, et où l'on serait tenté de reconnaître l'influence cléricale, n'eut cependant rien de tel. L'Église, au contraire, la réprouva comme un symptôme du relâchement des mœurs. La nouvelle mode prit naissance autour de quelques princes adonnés au luxe et à la débauche. Orderic Vital accuse, comme le principal coupable, Robert Courte-Heuse, duc de Normandie. C'est

lui, au dire de ce chroniqueur, qui souffrit le premier que les jeunes gens, dont il faisait sa compagnie, affectassent la mise des femmes; lui qui approuva que des chevaliers parussent devant lui, la nuque chargée de frisures et le corps enveloppé de vêtements qui balayaient le carreau.

Sans doute les Normands avaient pris l'idée de ces excentricités dans leurs voyages en Pouille et en Sicile, lorsqu'ils allaient visiter leurs anciens compatriotes qui vivaient là mêlés aux Grecs et aux Sarrasins. Aussi la mode nouvelle était-elle appelée « barbaresque ». Lorsqu'elle parut dans le Nord, elle régnait déjà dans l'Espagne chrétienne et jusqu'en Gascogne.



Costume du douzième siècle.
(Ms. latin n° 8 de la Biblioth. nation.)

Le changement des formes n'entraîna pas celui des noms. Le costume resta composé de chainse, bliaud, manteau, braies et chausses.

Le chainse, étroit et plissé, ou gaufré par le fer de la repasseuse, ressemblait à une aube de prêtre. Couvert par le bliaud, il n'apparaissait qu'aux poignets et par le bas de la jupe qui s'étalait sur les pieds.

Le bliaud quoiqu'un peu plus étoffé ne plissait pas dans sa longueur; mais avec des fers on lui faisait produire des plis concentriques aux genoux, aux coudes, aux épaules, sur la poitrine et autour des hanches. Retroussé au-dessus de la ceinture, il retombait sur celle-ci, et la dérobait complétement aux regards. Les manches allèrent d'abord en s'évasant, comme des entonnoirs; plus tard elles furent, au contraire, serrées aux poignets et très-larges des entournures.

Il faut qu'il y ait eu un appareil du genre des tirettes d'aujourd'hui, qui s'adaptait à la fois au chainse et au bliaud, car, dans plus d'une des images du temps, ces deux robes se montrent relevées par derrière, sans que le personnage y porte la main. L'état de malpropreté des voies publiques explique assez cette précaution, sans laquelle le vêtement n'eût été qu'un balai à ordures.

Le trésor impérial de Vienne possède un chainse et un bliaud dont la date est certaine, du moins celle du bliaud. On lit sur les bordures



Bliaud du Trésor impérial de Vienne.
(Bock, *Die Kleinodien des heil rœmischen Reiches deutscher Nation.*)

d'une large bande de soie brochée dont il est paré par le bas une double inscription en latin et en arabe, d'où il résulte que cet ornement fut tissé à Palerme en 1181. Le reste de la tunique est d'une soie sergée de couleur bleue tirant sur le violet. Les manches vont en entonnoir depuis les entournures jusqu'aux poignets. Le corps est bâti avec des pointes qui procurent une largeur extrême par le bas. L'encolure est si étroite qu'on a dû l'augmenter d'une fente en long, pratiquée à gauche, pour faciliter le passage de la tête. La hauteur totale de ce vêtement est de 1^{m},30.

Le corps du chainse est en forme de sac, les manches et l'encolure

taillées comme celles du bliaud ; mais cette dernière est coupée dans un carré de soie brodée qui garnit le haut de la tunique, et il y a un bouton pour attacher le pan résultant de la coupure. La fente est d'ailleurs dissimulée par des galons. L'étoffe est un fin tissu de fil ; les bordures, en soie brochée et brodée, de couleur violette ; deux bandes qui traversent le milieu des manches, en soie bleue également brodée.

Pour aller à cheval, le chainse était fendu par devant et par derrière de toute la longueur de l'ouverture des cuisses. Le bliaud se relevait



Chainse du Trésor impérial de Vienne. (Bock, *l. c.*)

par-dessus, de sorte qu'on voyait comme deux bannières de toile blanche voltiger autour des jambes du cavalier. Cela n'était pas d'un mauvais effet, mais devenait dangereux si l'on perdait les étriers. Dans la tenue de guerre l'incommodité de ces pans flottants était flagrante ; aussi beaucoup de chevaliers résistèrent-ils à la mode.

Les ouvriers et gens de service, en tant qu'ils s'habillaient pour le travail, s'en tinrent aussi aux vêtements courts. On voit les laboureurs à la charrue, représentés avec un chainse qui n'atteint pas leurs genoux, et une tunique écourtée, munie d'un capuchon, leur tient lieu de bliaud. Enfin plus d'un citadin, surtout dans les provinces reculées, resta fidèle par principe à la mode de ses ancêtres. Ce sont là des

exceptions qui n'infirment pas le fait d'un changement attesté par le témoignage unanime des contemporains.

Le manteau suivit la loi du reste de l'habillement. Il s'éloigna des dimensions de la saie pour prendre celles de la chlamyde ; sa coupe fut celle d'une demi-roue. Au lieu d'être attaché sur l'épaule droite,



Paysan à la charrue.
(Manuscrit latin n° 8886 de la Biblioth. nation.)

Habit bourgeois à l'ancienne mode. (Engelhardt, *Herrad von Landsperg*.)

comme cela s'était toujours fait, il le fut à gauche ; le bras qui agit eut à se démener sans cesse contre le pan dont il était couvert.

Tout semblait avoir été calculé dans ce costume pour gêner les mouvements du corps et obliger les hommes au repos. L'époque fut pourtant une époque de prodigieuse activité. A aucun autre moment du moyen âge on ne vit tenter tant d'entreprises ni déployer de si vaillants efforts. Jamais tant d'hommes à la fois n'avaient pris part aux affaires

du monde. Les seigneurs se liguaient et luttaient les uns contre les autres; les masses se soulevaient pour conquérir leur affranchissement; les rois, avec l'aide des villes, battaient en brèche la féodalité; les adeptes de plusieurs religions occultes s'insurgeaient contre le christianisme, tandis que des légions d'exaltés, animées en sens contraire, s'efforçaient de réduire l'humanité entière à la vie monastique. Partout des essais de choses nouvelles, partout des confédérations, partout le combat.

Il est vrai que cette agitation universelle était motivée par le désir de la paix. On n'aspirait qu'à fonder la sécurité publique, reconnue si avantageuse pour tout le monde dans les intervalles où elle parvenait à régner. Les plus belles conceptions du moyen âge, en fait de littérature et d'art, sont nées dans les moments de repos du douzième siècle. C'est alors aussi que l'industrie exercée dans des conditions où elle ne s'était jamais trouvée, donna les signes avant-coureurs de ce grand essor qui a rendu les temps modernes si différents de l'antiquité.

Nous venons de prononcer le nom de l'industrie. Signalons celles de ses conquêtes qui profitèrent à l'habillement.

Les Byzantins nous rendirent, singulièrement perfectionné, le procédé de l'émaillerie qui avait été pratiquée jadis dans la Gaule romaine. L'orfévrerie put fournir par là des bijoux d'un aussi bel effet et d'un prix incomparablement moindre que ceux dont la décoration consistait en cabochons, seul apprêt que l'on sût donner aux pierres précieuses. On fabriqua en émail des *fermaux* ou broches de grande dimension pour attacher les manteaux, des boucles, des bagues, des plaques de ceinture, des poignées d'épée, des garnitures de fourreau, des harnais de cheval. L'émail figura dans la toilette du bourgeois aussi bien que dans celle du gentilhomme.

La fabrication des tissus métalliques employés dans l'armement fut portée à la perfection. On fit ces tissus à doubles et triples mailles, à enchaînement d'anneaux accouplés, tout en leur donnant une légèreté et une souplesse inconnues jusqu'alors. Les hauberts purent être allongés jusqu'au-dessous des genoux, sans surcharger le chevalier. On sut, par toutes sortes d'inventions, varier la monotonie de cet habillement. Le fil d'archal mêlé au fil de fer produisit des dessins dans le tissu, ou bien on vernissa le métal en diverses couleurs, de sorte qu'il y eut des armures rouges, noires, vertes, azurées. Un système qui se prêtait de tant de manières à la fantaisie, et qui procurait une défense

à l'épreuve de tous les traits alors usités, fit tomber la faveur du harnais en plaquettes. La brogne, délaissée par les chevaliers, passa sur le dos des soldats mercenaires, mais sous un nom différent, car le mot brogne, dans les poëmes du temps de Philippe-Auguste, est devenu synonyme de haubert.

Chevalier armé d'un haubert bariolé. (Louandre, *les Arts somptuaires*, t. I.)

La préparation du maroquin, dont Babylone garda le secret pendant toute l'antiquité, avait été transportée en Espagne par les Arabes. Dès le temps de Charlemagne, Cordoue approvisionnait toutes les contrées occidentales de ce cuir, qui servait à faire lès chaussûres de luxe. A cause de sa provenance, on l'appelait *cordouan*, et ceux qui le travaillaient furent les *cordouanniers* ou cordonniers, comme on a dit plus tard.

Les cordouanniers furent longtemps en minorité parmi les ouvriers en chaussure, dont le nom français était *sueurs*. Mais plusieurs villes du Midi, Toulouse et Montpellier en tête, étant parvenues à fabriquer du cordouan presque aussi beau que celui d'Espagne, la consommation augmenta en France au point qu'il n'y eut plus de sueur qui ne fît des souliers de cette sorte, et c'est pourquoi le nom de cordonnier s'est substitué à celui de sueur.

Les relations directes de l'Europe avec l'Asie, par suite des croisades, firent affluer les fourrures précieuses, si rares auparavant. Le goût pour la pelleterie se changea en fureur, et la consommation fut telle, que les artisans en cette partie formèrent des corporations plus nombreuses que dans bien d'autres métiers qui répondaient aux besoins indispensables

de la vie. Ceux à qui leurs moyens ne permettaient pas de se procurer les fourrures d'Arménie et de Sibérie, se rabattirent sur les peaux de renard, d'agneau, de lièvre, de chat, de chien. Les fourrures entrèrent même dans les distributions de vêtements que l'on faisait aux pauvres, tant cette chose était devenue de nécessité première. On ne se contentait plus de porter la dépouille des bêtes en pelissons; on en fourrait les manteaux, on en bordait le bas, les manches et l'encolure des tuniques. La couleur naturelle des peaux fut déguisée par divers artifices. On moucheta l'hermine en disposant symétriquement sur la fourrure la houppe de poils noirs qui est au bout de la queue de l'animal; les peaux à poil blanc furent teintes en couleur, particulièrement en rouge. Saint Bernard a exprimé son indignation au sujet des manchettes de fourrure vermeille qu'il voyait aux poignets des prêtres. *Gueules* était le nom de ces sortes de garnitures, et c'est pourquoi la couleur rouge en blason s'est appelée gueules. Des bandes de gueules disposées alternativement avec d'autres bandes de vair ou d'hermine produisaient des fourrures bariolées, qui devinrent plus tard des emblèmes héraldiques.

Le travail du coton, dont on peut dire que l'Orient avait eu jusqu'alors le monopole, se naturalisa en Italie; peut-être même fut-il transporté déjà dans quelques-unes de nos villes. Sous Louis VII, l'étoffe coton et fil appelée *futaine* était vulgaire en France, ainsi qu'une sorte de mousseline du nom de *mollequin*, qui servait à faire des guimpes de femme.

Dans plus d'un château, la soie commença à être tissée sous les yeux et pour les besoins du seigneur. Mais ce fait n'explique pas l'accroissement prodigieux de la consommation des soieries, qui tient à l'extension du commerce. Les vaisseaux qui sillonnaient la Méditerranée apportaient les espèces dont les noms se rencontrent à chaque instant dans les poëmes de l'époque. Nous citerons : le *cendal*, sorte de taffetas que nous avons vu déjà employé au neuvième siècle; le *paile alexandrin*, drap de soie brochée dont Alexandrie était l'entrepôt; l'*osterin*, drap de soie teint en pourpre; le *siglaton*, espèce de brocart fabriqué d'abord dans les Cyclades et ensuite dans tout l'Orient; le *samit*, dont la nature n'a pas encore été définie. On a dit que c'était du velours, parce que le velours s'appelle *samet* en allemand; mais cette raison n'est pas décisive. Le samit et le velours furent connus en France, depuis le treizième siècle, comme des étoffes distinctes. Il vaut mieux s'en rapporter à l'opinion de ceux qui voient dans le samit un drap de soie sergé.

Mais c'est surtout l'industrie nationale de la laine qui fut en progrès au douzième siècle. D'énormes quantités de draps se fabriquaient en Flandre, en Picardie, en Champagne, en Languedoc. Presque toute la population des grandes villes, dans ces provinces, y mettait la main. Chacune avait son espèce particulière, qu'on reconnaissait au tissu et à la teinture. Ici c'était l'écarlate, là le bleu, ailleurs le rouge garance, le brun, le noir, le vert. D'autres localités faisaient leur spécialité des petits lainages : les étamines, les serges, les *tiretaines* ou droguets.

Fidèles à la tradition des Gaulois, leurs ancêtres, les Français continuaient à faire des tissus rayés auxquels toute l'Europe rendait hommage. Les rayures au goût du temps étaient horizontales, de plusieurs couleurs à la fois et assemblées en bandeaux qui ne se répétaient qu'à de larges intervalles. Telle était parfois la distance entre les bandes rayées, que l'étoffe, façonnée en bliaud, pouvait n'en procurer qu'une au milieu du corsage et une sur la jupe.

La variété des couleurs étant la loi du costume, tous les artifices pour l'y introduire étaient réputés bons. « Tel, dit un contemporain, fait ajuster une manche verte et une manche rouge à sa tunique dont le corps est de drap blanc; tel autre, dont le manteau retombe en une double pointe, aurait peur de passer pour un rustre, si les deux pans étaient de couleur pareille. » Et le même auteur ajoute : « Il faut à cette nation, dont l'humeur varie sans cesse, des habits qui annoncent sa mobilité. »

Les contemporains parlent encore d'habits à jour, entièrement percés de découpures en forme d'étoiles, à travers lesquelles se montrait la couleur de la robe de dessous.

Quoique les chausses fussent devenues une pièce sans apparence dans l'habillement, à cause de la longueur des tuniques, on faisait cependant des chausses de luxe. Bruges fabriquait pour cet usage un tissu moelleux et coûteux qui n'était abordable qu'aux riches. Le costume d'apparat des prélats et des grands seigneurs comportait des chausses en soie damassée et brochée, d'un prix encore plus élevé. L'argent qu'on y mettait n'était pas tout à fait perdu, puisqu'on avait la ressource de montrer quelque peu de ses jambes en relevant ses cottes.

Des chausses de satin rouge brodé d'or, qui ont pu être portées par l'empereur Frédéric Barberousse, font partie des ornements impériaux

de Vienne. L'église de Délémont, dans le Jura Bernois, en possède une autre paire de la même époque, moins somptueuse et moins connue. L'étoffe est une toile damassée de lin écru, qui a été taillée par morceaux pour former une jambe, un cou-de-pied et un bout de pied. La jambe est garnie en hauteur et en largeur de bandes de soie cramoisie. Des jarretières en soie aussi, mais en soie de plusieurs couleurs, sont passées dans une coulisse.



Chausses de toile ouvrée de l'église de Délémont. (*Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*, 1866.)

Suivant la tradition de l'abbaye de Moutiers-Grandval, d'où ces chausses ont été apportées à Délémont, elles auraient appartenu à saint Dizier, évêque de Rennes, qui périt assassiné dans le Jura, en 670, lorsqu'il revenait d'un voyage à Rome. Mais la coupe, identique à celle des chausses de Vienne, et le dessin du damassé mettent hors de doute l'âge véritable de cette relique. Elle ne remonte pas au delà du règne de Louis VII.

La chaussure du douzième siècle est ce qui a soulevé le plus de réprobation, à cause des pointes par lesquelles elle se terminait.

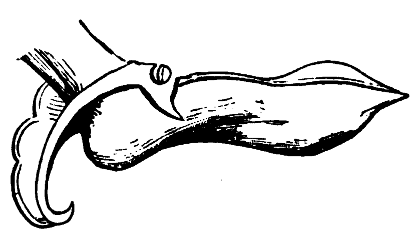
La mode des pointes, suivant une infinité d'auteurs, aurait été une invention de Foulques le Rechin, comte d'Anjou. Orderic Vital est le premier qui l'ait dit, prétendant que de tout temps les souliers avaient été arrondis suivant la forme du pied, mais que le prince en question, qui avait des oignons monstrueux, imagina, pour cacher cette difformité, de se faire faire des souliers d'une longueur extrême et augmentés d'une pointe à leur extrémité. La frivolité trouva cela si joli que tout le monde fut bientôt chaussé de cette façon, non-seulement à la cour d'Anjou, mais partout en France et en Angleterre. L'industrie des cordonniers dut se réformer pour ajouter aux souliers ces pointes qui ressemblaient à la queue des scorpions. On les appelait *pigaches*.

Tel est en substance le récit d'Orderic Vital; mais il est loin d'être satisfaisant, d'abord parce qu'on ne s'explique pas que des pieds affligés d'oignons aient trouvé leur compte à des chaussures pointues, et ensuite parce qu'il est établi par de nombreux témoignages que les sou-

liers à pointe eurent déjà la vogue à la fin du dixième siècle et au commencement du onzième. En remontant plus haut, on trouverait qu'ils ne furent pas inconnus au neuvième, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la figure de la reine Irmentrude, reproduite ci-dessus; et notre paire de pantoufles, trouvée aux pieds d'une matrone auvergnate prouve la même chose pour le quatrième. Bien plus, on voit au musée de Berne le pied d'une statue en bronze, de la belle époque romaine, qui est chaussé d'un soulier à pointe recourbée. Enfin les monuments égyptiens et étrusques attestent que, dès la plus haute antiquité, on porta des chaussures munies à leur extrémité d'une sorte de bec qui se relevait à une hauteur prodigieuse, comme un fer de patin. Concluons donc, sans tenir compte des cors aux pieds de Foulques le Rechin, que ce personnage fut le restaurateur, et non l'inventeur d'une mode dont les vieillards de son temps avaient pu être témoins dans leur enfance, et dont l'origine, comme celle de toutes les absurdités humaines, se perd dans la nuit des temps.

Quelque chose cependant paraît appartenir en propre au douzième siècle. C'est une variété de pointes, mentionnée par le même Orderic Vital, et dont il attribue l'idée à un extravagant de la cour de Guillaume le Roux, appelé Robert. Ce Robert faisait bourrer d'étoupes les pigaches de ses souliers, qui étaient ensuite tortillées à plat, en dehors de chaque pied, de manière à figurer des cornes de bélier. Cette invention valut à son auteur le sobriquet de « cornu ». En France elle s'imposa aux femmes comme aux hommes sous le règne de Louis VI.

Mais porter une telle charge au bout de ses pieds était très-fatigant. Sous Louis VII on revint aux souliers ronds, sans toutefois bannir entièrement les pigaches. Elles restèrent à l'état d'embryons, plantées tout droit ou abattues comme des ergots de coq à l'extrémité de chaque soulier.


Soulier à quartier panaché.
(D'après un bas-relief du musée de Toulouse.)

Ce retour à la sagesse fut compensé par une extravagance d'un autre genre. On donna au quartier une hauteur telle, qu'il retombait par-dessus le talon à l'instar d'un panache; et celui qui aurait dit alors que jamais pareille sottise ne s'était vue, se serait encore trompé. Les vieux Étrusques d'avant la

fondation de Rome eurent des souliers qui panachaient ainsi par derrière et par devant.

Les touristes qui se rendent à Luchon s'arrêtent d'ordinaire à Saint-Bertrand de Comminges. Dans l'église, autrefois cathédrale, de cette petite ville, on leur montrait naguère trois paires de chaussures conservées comme reliques de saint Bertrand, mort en 1123; mais il n'en faut plus parler comme d'une chose à voir. Des trois il n'en reste plus qu'une qui a été entièrement défigurée par une réparation malentendue. Ces chaussures représentaient les sandales liturgiques du douzième siècle. Elles avaient encore le haut quartier d'autrefois, mais se laçaient sur le côté et étaient devenues pointues du bout, à la mode du temps. Leur étoffe était du drap de soie broché blanc, rouge et pourpre.



L'un des souliers de saint Bertrand de Comminges.

Les souliers à l'usage des laïques couvraient entièrement le pied jusqu'au-dessus des chevilles. Ils étaient ornés de galons ou de lanières d'applique en cuir de couleur différente, souvent bordés de la fourrure appelée gueules. Le chroniqueur de Marmoutiers, décrivant le costume de Geoffroi Plantagenet le jour de son mariage avec Mathilde d'Angleterre, insiste sur les figures de lionceaux d'or qui décoraient ses souliers. C'étaient les souliers « peints à lions » dont il est parlé plus d'une fois dans les chansons de geste.

Pour la chambre, on avait des chaussures entièrement découvertes et à quartier bas. Leur nom était *eschapins*. De cette façon est chaussée une femme que l'auteur du Garin a voulu peindre dans le négligé de la douleur :

> Tote dolente hors de sa chambre isist,
> Desafublée, chaussée en eschapins;
> Sor ses espaules li gisoient li crin.

« Elle sortit de sa chambre toute en larmes, ses vêtements défaits, chaussée d'eschapins, les cheveux épars sur ses épaules. »

Eschapins s'est changé en *escarpins* dans le français moderne.

Il y avait encore les heuses ou bottes, exclusivement à l'usage des

hommes. Au sujet de cette chaussure, le prieur de Vigeois remarque en sa chronique qu'elle n'était portée anciennement que par un petit nombre de gentilshommes, mais que du temps où il écrivait, qui fut celui de l'avénement de Philippe-Auguste, rien n'était plus commun que les gens bottés, même parmi les bourgeois et autres habitants des villes. Ces bottes étaient courtes de tige et en cuir mou. On y adapta les mêmes pointes qu'aux souliers.

Geoffroi Plantagenet en costume d'apparat, d'après un tableau en émail du musée du Mans. (Séré, *les Arts au moyen âge*, t. V.)

L'Église a épuisé ses foudres contre les chaussures armées de pointes, mais ce fut plus tard. Au douzième siècle, elle se montra plus inquiète des longs cheveux et des barbes. Elle était parvenue, sous le règne de notre Henri Ier, à faire tomber ces deux choses. Voir qu'on y revenait après une interruption de cinquante ans, fut pour elle un véritable désespoir. Elle alléguait contre les cheveux longs la parole de saint Paul aux Corinthiens : « La nature elle-même ne nous enseigne-t-elle pas qu'il est ignominieux pour l'homme d'entretenir sa chevelure ? » Pour la condamnation des cheveux et de la barbe tout ensemble elle avait une autre raison à donner : c'est que c'était par là que les pénitents, les prisonniers et les pèlerins se distinguaient du reste des mortels. La société était-elle possible, s'il n'y avait plus de signe auquel on pût reconnaître les pèlerins, les prisonniers et les pénitents ?

Les plus illustres prélats de la France et de l'Angleterre, Yves de Chartres et Anselme de Cantorbéry, prêchèrent sur ces textes, et décrétèrent le refus des sacrements à ceux de leurs diocésains qui n'abattraient point leurs cheveux. Le concile de Rouen, en 1096, étendit

la même interdiction à toute la province de Normandie. Ratbode, évêque de Noyon, ayant persuadé aux Tournaisiens, dont il était aussi le pasteur, qu'une épidémie alors régnante avait pour cause l'indécence des chevelures masculines, plus de mille jeunes gens vinrent se faire exécuter par lui. L'avisé prélat profita de ce qu'il avait les ciseaux à la main pour écourter les tuniques de ceux qui les portaient trop longues.

Il n'est pas le seul de son rang qui se soit fait coupeur de chevelures. Serlon, évêque de Séez, tondit pareillement Henri Ier d'Angleterre et sa cour. La scène eut lieu dans l'église d'Argentan, encombrée de provisions et d'effets que l'attente de la guerre y avait fait apporter des campagnes environnantes. Le roi et les seigneurs de sa suite écoutèrent, assis sur des mannes, un sermon que leur fit l'évêque. Serlon était de ceux qui avaient appelé les Anglais pour rétablir en Normandie l'ordre compromis par la nonchalance de Robert Courte-Heuse. Il dit les choses les plus fortes contre les mœurs dissolues de ce prince, et lorsqu'il en vint à déplorer les conséquences funestes du mauvais exemple donné par lui, interpellant brusquement ses auditeurs, il leur demanda s'ils n'avaient pas honte, eux qui avaient été faits à l'image de Dieu, de se rendre semblables à des femmes par leur coiffure ; s'il était convenable à des chrétiens d'avoir la face couverte de poils à la mode des Sarrasins. Là-dessus, il tira une paire de ciseaux qu'il avait sur lui, et s'approcha du roi, qui lui tendit bénignement sa tête. Après le roi, ce fut le tour du comte de Meulan, puis des grands officiers de la couronne, enfin de tous les chevaliers qui étaient là. Et tous ces nobles personnages, exaltés du sacrifice qu'ils venaient de faire, trépignaient sur leurs toisons qui jonchaient le sol.

Ces beaux mouvements n'aboutirent à rien. La mode, plus forte que tout, consacra le triomphe des barbes et des longs cheveux. Alors on prit le parti par lequel il aurait peut-être mieux valu commencer : on imposa aux pénitents l'obligation d'être rasés et tondus. C'est à quoi se soumit notre roi Louis VII, en expiation des horreurs qu'il commit à la prise de Vitry en Champagne.

Il faut se figurer les chevelures du douzième siècle longues seulement par derrière, car sur le devant elles étaient coupées assez court. On les frisait en boucles avec le fer. Quant aux barbes, on les ornait d'une autre façon, en les partageant en une infinité de petites touffes autour desquelles on enroulait du fil d'or. M. Littré explique très-bien

cela dans son dictionnaire, au mot *Galonné*. En effet, on disait « galonnée » la barbe qui était décorée de la sorte.

Afin de maintenir les cheveux sur la nuque, on nouait autour de la tête un diadème appelé, suivant la façon qu'il avait, *chapelet* ou *tressoir*. Le chapelet consistait en un simple ruban. Des perles et des pièces d'orfévrerie enrichissaient le tressoir.

L'hiver on portait des bonnets dont la forme fut absolument celle des bonnets phrygiens. Ils avaient la pointe rabattue sur le devant, des pattes sur les côtés, et un appendice qui voltigeait derrière la nuque. On fit ensuite, à l'usage des deux sexes et sous le nom de *coiffes*, d'autres bonnets en toile que le prieur de Vigeois, en sa chronique, assimile à des chapeaux de lin. La coiffure qui donna lieu à cette comparaison devait, à ce qu'il semble, tenir un peu du turban. Puis les chapeaux de poils de chameau et de toute sorte de feutres parurent dans les dernières années du règne de Louis VII. Enfin le cuculle ou *chaperon*, qui devait primer toutes les autres coiffures au siècle suivant, fit son entrée dans le monde en 1183. La circonstance qui le fit sortir des monastères, où il avait été relégué depuis des siècles, mérite d'être rapportée.

Une querelle entre le comte de Toulouse et le roi d'Aragon remplissait le Midi de désordres et de meurtres. Un charpentier, nommé Durand, eut une vision où il lui sembla que Notre-Dame du Puy le chargeait de rétablir la paix publique : cela par le moyen d'une association armée, dans laquelle il réunirait les hommes valides de toute condition. Le signe de ralliement devait être un capuchon de toile blanche, pareil au scapulaire des chartreux, avec une médaille de plomb plaquée sur la poitrine.

L'entreprise de Durand, favorisée par le clergé du Puy, eut un succès merveilleux. Des milliers d'hommes exposés jusque-là comme des troupeaux sans défense aux attentats des mercenaires, composèrent une armée redoutable dès qu'ils eurent coiffé le capuchon blanc. Ils exterminèrent les bandes de soudards qui les opprimaient. Malheureusement pour l'auteur de cette bonne œuvre, il crut qu'il pourrait l'employer à réprimer la tyrannie des seigneurs, comme il l'avait employée à réprimer les excès des brigands. Ses protecteurs voyant où il en voulait venir, se tournèrent contre lui et contre son association. Les frères encapuchonnés se virent traqués à leur tour. Leur coiffure fut proscrite comme

un emblème séditieux. Toutefois il en resta quelque chose. Des personnes de condition, qui l'avaient portée et s'en étaient trouvées bien, partirent de là pour se faire faire des capuchons plus petits, et qui n'étaient plus de toile blanche, mais de drap, et de toutes les couleurs.

Les chroniques en français appellent *chaperon* le signe de ralliement de la confrérie du Puy. Ce nom tient à ce que cette coiffure était considérée comme un extrait de la chape. A la chape en effet avait été depuis longtemps adapté un capuchon.

Il y avait alors des chapes de bien des sortes. Lais, clercs et moines, tout le monde en faisait usage. Les unes étaient ouvertes dans toute leur longueur, les autres fermées à l'encolure; celles-ci avaient des manches, celles-là de simples fentes pour passer les bras. Faites d'un tissu grossier, elles furent les parapluies de l'époque. De là le nom de *chape à pluie*, que l'on rencontre dans les vieux auteurs français. Les méridionaux disaient *balandras* ou *balandran*, et ce mot, ainsi que la chose, existait encore au dix-septième siècle. La Fontaine s'en est servi dans la fable de *Borée et le Soleil :*

Sous son balandras fais qu'il sue;

Et Saint-Amand :

O nuit, couvre tes feux de ton noir balandran.

Sous Louis VII, des chapes et balandrans de luxe, en étoffes d'un grand prix, prirent place dans la tenue habillée des hommes et des femmes. Une variété de ce par-dessus, qui n'avait pas de manches, s'appelait *garnache;* une autre était fourrée et portait le nom de *chiot.* La faveur donnée aux chapes restreignit l'usage du manteau-chlamyde.

Le costume du douzième siècle, malgré ses bizarreries, se prêtait encore à de beaux effets. Les statuaires de l'époque en ont tiré un excellent parti. Ils ont surtout réussi dans la représentation des rois, parce que les rois étant toujours affublés de la chlamyde et vêtus de la dalmatique, qui était plus courte que le bliaud, ils ont eu de beaux plis à figurer par-dessus et par-dessous.

Les mêmes artistes ont fait du costume féminin le plus majestueux qu'il y ait eu au moyen âge. Nous disons qu'ils l'ont fait ainsi, car il s'en faut que l'apparence soit aussi belle dans les miniatures. Les miniatu-

ristes n'ont été que les serviles copistes de ce qu'ils voyaient, tandis que les sculpteurs paraissent avoir embelli la réalité dans le sens qui convenait le mieux à leur art.

Il n'est personne qui ne connaisse l'habillement dont nous voulons



Costume royal d'environ 1150. (Willemin, *Monuments inédits*, t. I.)



Statue de Notre-Dame de Corbeil, aujourd'hui à Saint-Denis. (Willemin, *l. c.*)



Statue de reine du grand portail de la cathédrale de Chartres. (Willemin, *l. c.*)

parler ici. C'est celui qui a été adopté dans notre siècle pour représenter les princesses mérovingiennes. Une statue de la reine de Saba, qui décorait autrefois le portail de Notre-Dame de Corbeil, est la cause de cet anachronisme. Cette statue fut exposée au ci-devant Musée des monuments français sous le nom de la reine Clotilde et comme

échantillon de la sculpture du sixième siècle. Les artistes s'en rapportèrent à l'indication du livret, et la méprise a donné lieu à une pratique qui est aujourd'hui traditionnelle. Cependant la prétendue statue de Clotilde, ainsi que celles du grand portail de Chartres qui lui ressemblent, sont des ouvrages qu'on ne peut pas faire remonter plus haut que l'an 1150.

Voici la description que l'on peut tirer tant de ces monuments que des figures exécutées dans les manuscrits, et des explications fournies par les auteurs.

Le chainse des femmes, entièrement couvert par leur bliaud, n'apparaissait qu'aux manches et par une broderie dont il était décoré à l'encolure. Il pouvait être de fine laine ou de crêpe de soie aussi bien que de fil.

Le bliaud était étroit comme celui des hommes, mais beaucoup plus long, car il couvrait les pieds par devant, et souvent produisait par derrière une queue traînante.

Une tunique du nom de *pelisson* qui était de pelleterie enfermée entre deux étoffes, la fourrure apparaissant seulement sur les bords, prenait place quelquefois entre le chainse et le bliaud, et dans d'autres cas tenait lieu du bliaud lui-même. Ce double usage du pelisson au douzième siècle est attesté par une infinité de passages des chansons de geste. Ainsi l'on voit la Béatrice du roman de *Raoul de Cambrai* s'habiller successivement du chainse, du pelisson et du bliaud, tandis que le pelisson de Blanchefleur, dans le roman de *Garin*, est une robe apparente que soulève le sein palpitant de la jeune fille. La même remarque s'applique aux hommes, qui usèrent aussi du pelisson.

Les manches du bliaud féminin furent de deux façons, tantôt étroites et conduites jusque vers le poignet pour tomber de là jusqu'aux jambes par un prolongement sans raison, d'autres fois larges comme des sacs, avec leur ouverture bordée de galons ou de garnitures bouillonnées. Le nom de ces garnitures était *frezeaux;* celui des galons, *orfrois*, ce qui revenait à dire du fil d'or travaillé à l'instar des antiques Phrygie s.

Ces manches n'étaient pas le plus beau du costume; mais le corsage fut d'un effet on ne peut plus gracieux par l'idée que l'on eut de porter extérieurement une sorte de gilet, dérivé certainement du roque carolingien. Cette pièce, ajustée sur le buste comme une cuirasse, en des-

sinait toutes les formes. Elle s'agrafait sur le côté. Son nom paraît avoir été *gipe* ou *gipon*, première forme des mots *jupe*, *jupon*, qui, jusqu'au dix-septième siècle, ne cessèrent pas de désigner un justaucorps.

Gipe se trouve dans la chanson de *Garin* :

> Une chemise blanche com flor de pré
> Ont lors vestu Biétris au vis clere :
> Puis li vestirent le blial d'or ouvré
> Et une gipe de gris, sans arester.

On voit par cet exemple que la gipe admettait la fourrure.

A en juger par un guilloché ou par une sorte de dessin d'écailles tracé ordinairement sur la gipe, l'étoffe employée pour cette pièce devait être gaufrée. Un étroit ceinturon était noué par-dessus, à la taille; une riche ceinture à bouts pendants, jetée négligemment sur les hanches, retombait par devant jusque vers le bas du bliaud. Une légère chape, ou bien le manteau-pallium, encore plus élégant, complétait l'habillement du corps. Avec cela, une coiffure charmante : les cheveux partagés en deux sur le milieu de la tête, et tressés en deux nattes galonnées qui descendaient le long des bras. Sur le front un chapelet, un tressoir ou bien un cercle d'orfévrerie. Quelquefois ces diadèmes assujettissaient sur le chef une voilette de ce fin tissu dé-



Groupe d'un damoiseau tenant embrassée une jeune personne dont on voit la gipe agrafée sur le côté.
(Engelhardt, *Herrad von Landsperg*.)

fini précédemment sous le nom de mollequin. Les plus sévères avaient des guimpes.

L'inestimable manuscrit du *Hortus deliciarum*, qui a péri dans le bombardement de Strasbourg, représentait la figure allégorique de la Superbe, coiffée d'une longue écharpe de linon à bouts pendants, dont le milieu était ajusté sur la tête à la façon d'un turban élevé. C'est là sans doute l'exagération du chapeau de lin, mentionné ci-dessus.



Figure allégorique de la Superbe dans le *Hortus deliciarum*. (Engelhardt, *Herrad von Landsperg*.)

Les servantes, dans l'imagerie, n'ont jamais de manteau ni de manches pendantes. Leur ceinture est posée très-haut sur leur robe, et quelquefois elles portent sur le devant du corps, en guise de tablier, une pièce longue et étroite qui paraît avoir été de drap avec des broderies dessus.

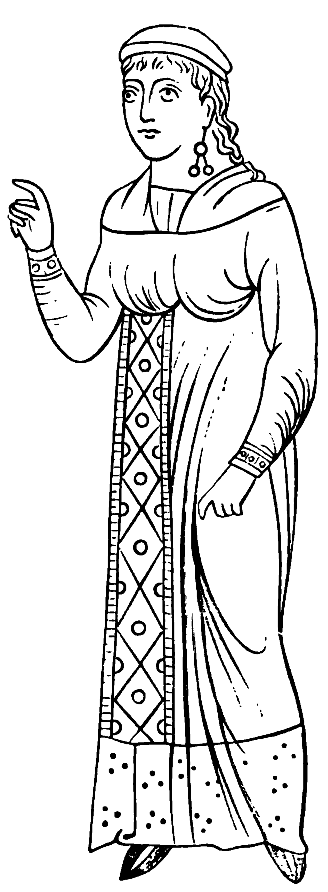
Les femmes mises en scène dans les chansons de geste sont de très-grandes dames, pour la mise desquelles les poëtes n'ont rien épargné. Aux riches fourrures, aux étoffes orientales dont ils se plaisent à les parer, ils ajoutent les orfrois, les frézeaux, les *girons* ou segments. Une robe de cendal uni était pour eux la marque de la simplicité.

Le roman de *Parthenopeus de Blois*, écrit au déclin du douzième siècle, nous montre des femmes occupées à leur toilette. C'est un tableau qui fait pendant à celui dont Lucien est allé chercher les traits

dans les boudoirs du temps des Antonins. Comme il est plus naïf, il marque bien la différence des deux époques.

Il faut traduire, car la langue dont s'est servi le vieux trouvère n'est plus celle que nous parlons.

« Les dames mirent beaucoup de temps à se parer. Il n'y avait pas un pli dans leur habillement dont elles n'eussent calculé l'effet. Elles sont vêtues étroit avec des frézeaux qui leur vont depuis les poings jusqu'aux hanches. Il faut qu'elles soient debout pour s'affubler et se serrer avec grâce. Elles tiennent devant elles la boucle et les pendants de leur ceinture, et font maints essais pour trouver une pose irréprochable. La grande affaire est de l'attacher. Comme ceci elle est trop haute, comme cela trop plate. Voilà trop de découvert. Ce pli relevé ne fait pas bien. Il est trop lâche, il est trop serré. Examine bien tout autour de moi. Donne-moi le miroir. Regarde par derrière, pendant que je regarde par devant.



Costume de servante. (Engelhardt, *l. c.*)

« On passe ensuite à la guimpe. Fais-moi un tour plus grand par ici; découvre-moi un peu la bouche; baisse ce pli qui me touche les yeux. Tire en haut; tire en bas. Fais tomber davantage sur le front; ramène en arrière, que j'aie le visage plus dégagé. Là, je crois que c'est tout. Non, je vois un poil de travers dans mon sourcil; remets-le à sa place. A présent que t'en semble? — Madame, j'ai beau regarder, je ne vois rien de plus à ajouter. J'ose bien vous dire que vous allez faire envie à toutes celles qui vous verront. »

On peut appeler cela de la coquetterie raffinée, et il n'est pas difficile de deviner à quelle fin les dames se donnaient tant de peine. Dès le règne de Louis le Gros, Guibert de Nogent disait des demoiselles comptées pour quelque chose dans le monde : « Il n'en est pas une qui

ne se croirait la plus misérable des créatures, si elle manquait de l'approbation d'un cercle d'adorateurs. Elles mettent leur gloire et le bon ton dans le nombre de ceux qui soupirent autour d'elles. » En d'autres termes, la galanterie était née, ou pour mieux dire, ressuscitée. Elle fut le premier fruit de l'oisiveté, lorsque l'on commença à vivre en paix dans les châteaux; mais elle se montra sous une forme qu'on ne lui avait jamais vue auparavant.

La femme maltraitée tant et plus, dans les plus vieilles chansons de geste, lorsqu'elle a le malheur de soulever contre elle de brutales colères, la femme que les anciens preux poursuivent des injures les plus grossières, qu'ils saisissent par les cheveux, qu'ils soufflettent, qu'ils menacent pour un rien du bâton ou de l'épée : la voilà qui devient tout d'un coup l'objet d'une adoration perpétuelle. Les plus braves guerriers tremblent devant elle; ils se soumettent pour lui plaire aux plus dures épreuves, ils s'exposent à la perte de leurs biens, à celle de leur vie, et la seule récompense que la plupart ambitionnent, pour prix d'un dévouement si absolu, est d'obtenir une parole aimable, un sourire, un bout de ruban que la dame aura porté. Des compositions littéraires d'un goût tout nouveau préconisent ce genre de servitude et répandent les leçons d'un sentimentalisme plein de subtilité.

L'importance acquise par les femmes dans le manoir seigneurial s'étendit à celles des autres classes de la société. Partout dans la bourgeoisie, l'épouse quittant le rôle de pupille ou de domestique, fut réputée l'égale et l'associée du mari. Les délaissées de la classe ouvrière, filles et veuves, trouvèrent dans l'institution du béguinage la garantie du respect et d'une juste rémunération de leur travail. Dans l'Église, la direction religieuse prit une tournure nouvelle par la multiplication des monastères de femmes. On en vit (par exemple dans l'ordre de Fontevrault) dont les supérieures avaient sous leur gouvernement des communautés d'hommes. Mais ce qu'on vit surtout, ce fut l'affiliation aux monastères de milliers de converses, d'oblates, d'associées laïques, par qui l'esprit de ces maisons pénétrait au foyer domestique. Le clergé éprouva que ces cohortes auxiliaires de la grande armée cléricale n'étaient pas les moins utiles pour ramener au giron de l'Église les populations travaillées par l'hérésie.

Le douzième siècle, porté aux innovations en toute chose, détruisit l'unité de règle dans la profession monastique. Une infinité d'ordres s'é-

tablirent en concurrence avec celui de saint Benoît. A côté des moines contemplateurs, il y eut des moines qui vivaient du produit de leur travail, des moines pasteurs, des moines laboureurs, des moines constructeurs, des moines tisserands, des moines soldats. Autant d'instituts nouveaux, autant de costumes différant par la coupe, par l'étoffe, par la couleur.

Il ne faut pas juger de ces habillements d'après la forme qu'ils ont aujourd'hui dans ceux de ces ordres qui ont subsisté. Les coupes ne sont plus les mêmes, et souvent le fond a été changé. L'imagerie du temps nous fait voir des religieux habillés en vert et en bleu foncé. Toutefois, le noir, le gris et le blanc sont déjà les couleurs des ordres supérieurs. Le noir appartenait aux bénédictins; le blanc aux chartreux, aux prémontrés, aux augustins. Les cisterciens, qui avaient pour principe de ne pas s'habiller d'étoffes teintes, employèrent des lainages dans leur couleur naturelle, soit le blanc, soit le gris résultant du mélange de la laine des moutons blancs et noirs. Bientôt ils laissèrent le gris à leurs novices, et le blanc fut chez eux la couleur des profès. Ils furent appelés « les moines blancs » par excellence, tandis que les bénédictins étaient « les moines noirs ».

La première pièce du costume des bénédictins était la *gonne* ou *étamine*, tunique longue à manches étroites, qui se portait sur la peau pendant l'été, mais qui, dans la saison rigoureuse, se superposait à un pelisson sans manches, de même longueur qu'elle.

Venait ensuite le *scapulaire* ou chaperon monastique, dont nous avons parlé à propos de l'institution des frères de la Paix de Notre-Dame du Puy.

Par-dessus le scapulaire, le *froc*, vaste robe, alors fendue de côté dans les deux tiers de sa hauteur, avec des attaches sur les fentes, qui empêchaient les pans de voltiger.

Par-dessus encore, la chape, l'habit qui protégeait tous les autres, comme il est dit dans le *Moinage* de Guillaume d'Orange :

Li abis qui tos les autres garde.

Le froc était l'attribut du moine qui avait prononcé ses vœux. Le convers devait se contenter d'un scapulaire pourvu de plus d'ampleur que celui du profès.

Le poëme que nous venons de citer, d'accord avec les statuts de l'ab-

baye de Cluny, nous fait connaître l'habillement que cachaient les robes. Il consistait en braies, *trébus* ou fourreaux de jambes (les trabuques de l'époque barbare), chaussons et bottes. A la place des bottes, la règle de Cluny mentionne des souliers à courroies de cuir. Le même document ajoute un chapeau et des gants pour les religieux qui allaient en voyage.

Ces messieurs de Cluny étaient regardés par leurs rivaux comme des sybarites. Il n'y avait pas de tissus trop fins pour eux, et l'on trouvait que leur vœu de renoncement ne s'accordait guère avec tout ce qu'ils prenaient de précautions contre la pluie et la froidure. Aussi le principe des nouvelles règles fut-il l'austérité. Le fondateur de Cîteaux proscrivit du costume de ses moines les chapes, les pelissons, les braies, les bottes et les chapeaux. Leurs gonnes ne purent pas être faites d'étamine ; une robe à larges manches et capuchon, la *coule*, remplaça pour eux le scapulaire et le froc, et ils n'eurent aux jambes que des chausses et des souliers découverts. Pour comble de perfection, les soins de la propreté, observés dans l'ordre de Cluny, furent bannis des maisons de Cîteaux. Un auteur de l'ordre raconte l'anecdote d'un dévot chevalier qui, après avoir hésité longtemps à prendre l'habit de cistercien à cause de la vermine qu'il entretenait, surmonta enfin ce scrupule, et se trouva, malgré les poux, le plus heureux des humains.



Moine bénédictin du douzième siècle.
(Mabillon, *Annales ordinis S. Benedicti*, t. II.)

Le costume des religieuses se composait généralement de deux

robes talaires, d'une chape et d'un voile. Elles gardaient encore leurs cheveux, mais avec défense de les tortiller, de les natter ni de les laisser paraître. C'est encore l'austérité cistercienne qui paraît avoir suggéré le sacrifice complet de ce bel ornement; et peu à peu, abattre la chevelure devint l'article essentiel de la profession dans tous les ordres.

Le manuscrit du *Hortus deliciarum*, dont nous avons déjà parlé, représentait en peinture toutes les religieuses composant la communauté du monastère de Sainte-Odille en Alsace, sous le gouvernement de Herrade de Lansberg, en 1185. C'étaient des chanoinesses qu'on suppose avoir été soumises à la règle de saint Augustin. Leurs cheveux étaient cachés par une sorte de turban en toile blanche sur lequel était posé un voile de laine rouge cramoisi. Les robes de dessus étaient taillées à la mode du temps, avec de larges manches. Leur couleur ainsi que celle des chapes présentaient de grandes variétés. Il y en avait de violettes, de brunes, de bleues, et d'autres encore en vert foncé. Les robes de dessous étaient blanches, comme les chainses qui figuraient dans la toilette des femmes du monde.



Religieuse du monastère de Sainte-Odille.
(Engelhardt, *Herrad von Landsperg*.)

C'est au douzième siècle que l'habillement du prêtre à l'autel fut fixé au nombre de pièces dont il se compose encore aujourd'hui. L'aube, à cause de son caractère sacré, dut être préservée du contact de la peau par une tunique de dessous, origine de la soutane, et afin de cacher l'encolure de ce premier vêtement, les épaules furent enveloppées de l'*amict*. L'amict, fixé sur la poitrine par une broche, était déjà de toile blanche, mais monté sur un petit collet de soie de couleur et brodé, que l'on mettait en évidence.

Conformément au nom qu'elle portait, l'aube dut toujours être blanche. Seulement il fut permis d'y faire coudre au bas, sur le devant, une pièce carrée d'étoffe de couleur brodée ou brochée, qu'on appela *parement.*



Collet de l'amict de Thomas Becket, à la cathédrale de Sens.
(Gaussen, *Portefeuille archéologique de la Champagne.*)

L'étole et le manipule commencèrent à recevoir à leurs extrémités un empatement, qui est devenu le battoir par lequel se terminent les mêmes pièces dans le costume moderne des prêtres.

La chasuble eut la double forme d'une roue pleine, ou d'un cône échancré qui permettait au célébrant de sortir ses avant-bras sans avoir à relever dessus une si grande quantité d'étoffe.



Dos de la chasuble de Thomas Becket, conservée à Sens. (Gaussen, *l. c.*)

Bien qu'on trouve dès le onzième siècle la mention de chasubles sur lesquelles étaient brodés des sujets religieux, le plus souvent elles furent taillées dans les mêmes étoffes qui servaient à la parure des laïques. Beaucoup d'églises possèdent des *specimen* de ce vêtement, dont l'étoffe

consiste en paile alexandrin, en siglaton et autres tissus levantins, décorés de figures fantastiques ou d'emblèmes qui sont complétement étrangers à l'imagerie chrétienne. Une chasuble de Thomas Becket, conservée à la cathédrale de Sens, est en soie verte unie avec parements d'encolure en soie violette brochée d'or.



Archevêque avec le pallium. (Séré, *le Moyen âge et la Renaissance*, t. II.)

Presque toujours la chasuble est décorée d'un clave par devant et par derrière. Il y en a deux sur la dalmatique des diacres. C'est le dernier emploi qu'on ait fait de cet ornement qui existait depuis tant de siècles. On lui donnait alors le nom d'*orfrois*. Il faut se garder de confondre les orfrois avec le pallium des métropolitains, qui est posé par-dessus la chasuble et indépendant de ce vêtement. Sa forme était déjà celle d'un collier avec deux pattes pendantes.

Porter la dalmatique sous la chasuble fut dès lors un privilége que les évêques, dont il était l'attribut, ne partagèrent qu'avec les abbés autorisés par la cour de Rome à user des vêtements pontificaux. La dalmatique du douzième siècle n'avait plus l'ampleur de celle des temps anciens. Elle produisait l'effet d'un court sarrau fendu sur les



Évêque avec le superhuméral. (Ms. latin n° 8 de la Biblioth. nation.)

côtés depuis le bas jusqu'aux hanches. Les manches étaient d'une largeur plus ou moins prononcée, selon les lieux, et laissaient une partie du bras à découvert.

Un autre insigne de la dignité épiscopale, qui tendait alors à se généraliser, fut le *superhuméral*, large collet de brocart richement décoré de pierreries, qui retombait sur la poitrine par un appendice figurant,

dans la pensée des liturgistes de l'époque, l'éphod du grand prêtre des Hébreux. L'usage de cet ornement ne s'est pas maintenu.

Les mitres et les crosses, au contraire, qui n'étaient pas encore de rigueur au commencement du siècle, devinrent, sous Louis VII, des pièces indispensables du costume des évêques.



Mitre de Thomas Becket, à la cathédrale de Sens.
(Gausseu, *Portefeuille archéologique de la Champagne.*)

On se rappelle que *mitre*, dans l'antiquité, désignait un petit bonnet sans passe. Le bonnet phrygien était un genre de mitre. Il est question de la mitre, comme coiffure des évêques, plus de deux cents ans avant qu'on la voie représentée sur les monuments, et les premières images que nous en ayons, qui datent du onzième siècle, sont effectivement celles d'un simple bonnet. Mais on ne tarda point à enfermer ce bonnet entre deux plaques taillées en pointe, que nous appelons les *pans* de la mitre. Les pans furent mis tantôt sur les côtés, tantôt l'un devant et l'autre derrière : c'est cette dernière mode qui a prévalu. De la mitre



Bonnet dit de saint Pierre, à l'ancienne collégiale Saint-Pierre de Namur.
(*Acta sanctorum* des Bollandistes, t. V de juin.)

pendaient et pendent encore des *fanons*, bandelettes frangées au bout, qui sont une réminiscence des cordons d'attache du bonnet antique.

La mitre du douzième siècle est caractérisée par le peu d'élévation de ses pans. Lorsqu'elle était déjà d'un usage général, quelques prélats furent représentés dans leur tenue d'apparat avec des coiffures d'un genre différent. Pour les uns, c'est une calotte surmontée d'une petite crête, qu'un échantillon, conservé autrefois à Namur, nous apprend avoir été de cuir gaufré; pour les autres, une tiare ou bonnet rond projetant deux cornes à son sommet. Une curieuse mosaïque de pavement qu'on voit devant l'autel de Saint-Martin d'Ainay, à Lyon, représente le pape Pascal II avec une tiare de ce modèle. Cependant la tiare pontificale ou *phrygium*, de forme conique, était déjà d'usage ou ne tarda pas à l'être; car, au dire de Suger, elle figura sur la tête du même Pascal II, à son second voyage en France, en 1107. Elle ressemblait à un heaume cerclé d'une couronne d'or par le bas.



Ulger, évêque d'Angers, mort en 1149, d'après son tombeau. (Recueil de Gaignières, t. III.)

Pour ce qui est des crosses, on les connaît assez par les échantillons nombreux qu'en possèdent les musées et collections particulières. Elles furent généralement d'ivoire ou de bronze émaillé, et décorées de sujets en découpure dans l'intérieur de la volute.

Les sandales et les gants complétèrent le costume épiscopal.

On a vu précédemment un échantillon des sandales dont se chaussaient les évêques sous Louis le Gros, et l'on a pu y reconnaître un dé-

rivé du soulier romain prescrit aux célébrants par les plus anciens canons. La discipline, quant à leur usage, avait changé. Ces chaussures ne figuraient plus aux pieds des simples prêtres; car les papes, qui en avaient encore fait la concession à quelques privilégiés dans le cours du onzième siècle, ne les accordèrent plus ensuite qu'aux abbés des monastères, avec les autres attributs de la prélature.

Quant aux gants, leur origine est féodale ou barbare. Lorsque les princes disposaient des bénéfices ecclésiastiques, c'est par une paire de gants qu'ils en investissaient les prélats. Ce symbole acquit par là un prestige dont l'Église tira parti pour son compte. Les gants devinrent une pièce liturgique au onzième siècle. Plusieurs églises en possèdent qui furent trouvés dans des cercueils d'évêques et d'abbés. Ils sont de cendal ou de drap de soie avec une croix dans un nimbe, brodée en or sur le dos de la main. Pour justifier l'expression d'Honorius d'Autun, qui les définit comme des gants sans couture, il faut qu'il y en ait eu déjà de tricotés.

La coutume observée longtemps par les barbares de se faire inhumer dans leurs plus beaux habits fut maintenue à l'égard des rois, des évêques, des abbés et, plus tard, même des simples bénéficiers. Le chroniqueur Gervais, qui assista aux obsèques de saint Thomas de Cantorbéry, raconte comme quoi il aida à revêtir le prélat du costume avec lequel il célébrait en son vivant. On lui mit d'abord le cilice qu'il portait d'habitude sur son corps, puis une gonne d'étamine, puis une coule noire par-dessus laquelle fut passée l'aube qu'il avait eue le jour de sa consécration. Ce fut ensuite le tour de la dalmatique, de la chasuble, du pallium et de la mitre. L'habillement des parties inférieures se composait de braies en poil de chèvre recouvertes d'autres braies de toile, d'une paire de chausses en laine et de sandales.

Tous nos prélats de ce temps-là et des siècles suivants furent ensevelis avec le même appareil que le primat d'Angleterre. Aussi les fouilles que l'on fait sous le pavé des anciennes églises nous apportent-elles journellement des débris d'ornements épiscopaux.

CHAPITRE VIII

LA PÉRIODE BRILLANTE DU MOYEN AGE

DE 1180 A 1340

Luxe des habits dans les villes et dans les campagnes. — Magnificence de la multitude dans les fêtes publiques. — Les armoiries dans le costume. — Batture et broderie. — Origine de la livrée. — Variété des draps. — Manufacture parisienne de soieries. — Apparition du velours. — Prodigalités en fourrures. — Pierreries et diamants. — Les patenôtres dans la toilette. — Augmentation du nombre des pièces de l'habillement. — Variété des surtouts. — Costume des femmes. — Linge safrané. — L'affique du surcot. — Manches cousues. — Les fentes au surcot. — La chape des dames. — La sorquanie. — Plaintes contre le luxe des chemises. — Signification des cheveux flottants. — Chapeaux de fleurs. — Chapeaux des femmes. — Transformation de la guimpe. — Explication du mot *couvre-chef*. — Faux cheveux pris à des mortes. — Cornes à la coiffure. — Premier essai de collerette. — Teinture des cheveux. — Préjugé contre les cheveux roux. — Un traité sur les cosmétiques. — Chaperons et aumusses. — Ressemblance du costume des hommes avec celui des femmes. — Le dorelot et la coiffe. — Diverses sortes de chapeaux. — Double ajustement du chaperon des hommes. — Surcots à languettes. — La cotardie. — Ce qu'on appelait robe. — Les manteaux habillés. — Les braies et les chaussures. — Métamorphose des pigaches en liripipes. — La perche à étendre les habits. — Soins de propreté.

Le treizième siècle, qui remplit les deux tiers de la période distribuée entre ce chapitre et le suivant, le treizième siècle est, dans notre histoire, le plus brillant du moyen âge, celui où il y eut le plus de prospérité et de bien-être. Des rois habiles dans l'art de gouverner mirent alors la France à la tête des États de l'Europe. Grâce à l'ordre public qu'ils avaient su assurer, le commerce et l'industrie accomplirent de nouveaux progrès. La richesse d'argent prit place à côté et souvent au-dessus de la richesse territoriale. On vit quantité de bourgeois plus opulents que les seigneurs. Le luxe, surtout le luxe des vêtements, envahit toutes les classes.

Guillaume le Breton, dans sa *Philippide*, dépeint l'allégresse du royaume après la victoire de Bouvines, et il s'exprime en ces termes :

« Les villes, les châteaux, la campagne fêtent à l'envi un succès au-

quel toute la nation est intéressée. Chevaliers, bourgeois, vilains, sortent de chez eux resplendissants de pourpre. On n'aperçoit que satin, drap écarlate et fin linon. Le paysan, enivré de se voir dans la tenue d'un empereur, se juge l'égal de toutes les puissances. Il lui suffit de s'être procuré un habit qui n'est pas celui de sa condition, pour qu'il s'imagine que son être est transformé. »

Le tableau de Paris au sacre de Louis VIII est à peu près le même sous la plume de Nicolas de Bray :

« C'est un plaisir de voir les broderies d'or et les habits de soie vermeille étinceler sur les places, dans les rues, dans les carrefours. La vieillesse, l'âge mûr, la pétulante jeunesse plient également sous le poids de la pourpre. Les serviteurs et les servantes s'abandonnent à la joie d'être chargés d'oripeaux, et oublient leur état de domesticité en voyant les splendides étoffes qu'ils étalent sur eux. Ceux qui n'avaient pas d'habits dignes de figurer à pareille fête, s'en sont procuré de louage. »

Ainsi la confusion des rangs que plusieurs de nos contemporains, dans la sincérité de leur âme, croient être la source de tous les maux dont nous souffrons aujourd'hui, cette confusion était un fait accompli avant le règne et même avant la naissance de saint Louis. Il faut en conclure que nos maux datent de loin.

Une invention de ce temps-là fournit cependant aux gentilshommes le moyen de n'être pas pris pour des manants lorsqu'ils se trouvaient dans les foules. Les emblèmes que les chevaliers avaient toujours fait peindre sur leurs écus, venaient de prendre une signification toute nouvelle.

Ils commençaient à être héréditaires. Le père les transmettait à ses enfants. On les figurait sur les sceaux, sur les meubles, sur les habits de la famille. Ainsi répétés, ils désignaient la noblesse, non pas une noblesse en l'air dont il eût suffi, pour en jouir, de se donner le titre, mais celle qui résultait de la possession de la terre et des droits de la puissance publique y attachés. On appelait cela *armoiries* ou *blason*, et les armoiries, représentant le fief, avaient contracté par là un caractère légal qui les mit pour longtemps à l'abri de la contrefaçon et de l'usurpation.

On faisait les habits armoriés en étoffe de la couleur du champ de l'écu. Les emblèmes héraldiques étaient figurés dessus par un procédé

d'impression appelé *batture*. Il y eut des robes *parties* et *écartelées*, c'est-à-dire dont chaque face représentait l'accouplement de deux et de quatre blasons. Jamais décoration n'avait produit autant d'effet. On la rendit tout à fait somptueuse en substituant à la batture la broderie d'or, d'argent et de soie de couleur. Joinville raconte s'être plaint un jour à Philippe le Hardi de la dépense que cette façon occasionnait.



Le sire de Joinville, habillé de ses armoiries, d'après un manuscrit d'environ 1330.
(De Wailly, *Jean de Joinville, Histoire de saint Louis*.)

« Je lui disais (ce sont ses propres paroles que nous traduisons), je lui disais, au sujet des cottes brodées que l'on voit aujourd'hui, que jamais, au voyage d'outre-mer où j'étais, je n'avais vu de ces cottes soit au roi saint Louis, soit à d'autres. Il me dit là-dessus qu'il avait telles pièces brodées de ses armes qui lui avaient coûté 800 livres parisis (plus de 50,000 francs aujourd'hui). A quoi je répondis qu'il eût mieux fait d'employer cet argent en aumônes, et de faire faire ces pièces d'habillement en bon taffetas battu à ses armes, ainsi que son père avait fait. »

On s'habillait ainsi de son blason pour aller en bataille, pour jouter dans les tournois ou pour se montrer en pompe devant ses vassaux et sujets. Il n'eût pas été bienséant d'en faire parade à tout moment, surtout devant plus haut que soi. Les nobles attachés aux grandes mai-

sons, ces clients de la féodalité que l'on disait être « aux robes » de tel ou tel, parce que celui dont ils subissaient le patronage les entretenait de vêtements, ceux-là n'étalaient pas leurs armoiries sur leur corps. Ils portaient les étoffes achetées aux frais du maître et assorties aux couleurs qu'il préférait. Un tel uniforme s'appelait *livrée*, à cause que la livraison s'en faisait deux, trois, quatre fois par an. Le mot est resté dans notre langue avec une autre acception, mais qui tient de trop près au sens primitif pour qu'on n'en saisisse pas le lien.

L'étoffe dominante au treizième siècle fut le drap. On en fabriquait partout, et de tous les prix. Le plus estimé était celui des manufactures du Nord. Il y avait telle qualité, l'écarlate par exemple, dont l'aune valait 150 ou 200 francs de notre monnaie. Le vert n'était guère moins dispendieux. Le goût était toujours aux tissus mélangés de plusieurs couleurs. On ne s'en tenait plus à la combinaison qui produisait des rayures. Il y eut des draps *échiquetés* ou à carreaux de couleurs alternées, des *marbrés*, des *mêlés*, des *papillonnés*. Les petits lainages aussi bien que les draps se prêtèrent à tous ces dessins.

Les Orientaux n'étaient plus les seuls à fabriquer des soieries. On en faisait en Italie, à Pise, à Plaisance, à Florence, et surtout à Lucques; on en faisait même en France. Il y eut à Paris une corporation de tisseurs de draps de soie, qui achetaient du roi la permission d'exercer leur industrie. La matière première était apportée à l'état de soie grége par des marchands italiens. Elle était préparée pour le métier par des fileuses organisées aussi en corporation.

Le velours apparaît alors sous les noms de *velluse*, *velloux*, *veluel*. Ces formes diverses d'un mot foncièrement français avaient désigné jusqu'alors une peluche de fil, dont on faisait des serviettes et quelquefois des pardessus d'habillement. Les chevaliers du Temple eurent à l'origine des manteaux de cette étoffe. Dans leur superbe, ils s'autorisèrent plus tard de l'équivoque pour en porter de velours. Le velours rendait à merveille l'effet des couleurs appelées émaux dans le blason. Aussi fut-il surtout de mise pour les habits armoriés.

Les soies façon foulard, les crêpes de soie, le *camelot*, mélange de soie et de cachemire, s'ajoutèrent encore au vieil assortiment connu dans le siècle précédent. Il s'est conservé des échantillons de ces diverses étoffes comme pièces de garde pour préserver les miniatures de certains manuscrits.

Quant aux fourrures, leur vogue ne fit que s'accroître. Celles de prix se vendirent de plus en plus cher, à cause de la consommation qu'on en faisait. On n'en usait pas avec le ménagement qu'on y met aujourd'hui, même dans les maisons les plus riches. Elles étaient portées tous les jours et en toute saison. Le gris et la martre étaient préférés pour l'hiver, le vair pour l'été. Dans chacune des livrées fournies par les grands seigneurs aux familiers de leur maison il y avait une garniture nouvelle, et le maître réparait sa provision à l'avenant. Nous avons, pour le commencement du quatorzième siècle, des comptes détaillés de ce genre de fourniture qui sont quelque chose d'effrayant. Un roi qui n'était pas un prodigue, Philippe le Long, usa dans le second semestre de l'an 1316, pour la fourrure de ses vêtements, six mille trois cent soixante-quatre ventres de petit-gris.

Au faste des habits s'ajouta celui des bijoux. L'émail, accessible à toutes les bourses, perdit la faveur dont il avait joui auprès des grands. On vit apparaître les diamants, les garnitures de boutons d'argent, d'or et de perles, substituées aux agrafes. Les *fermaux*, ou broches de manteaux, incrustés de pierreries atteignirent des dimensions colossales. Les hommes eurent les doigts chargés de bagues. Toutes les ressources de la joaillerie furent épuisées pour enrichir les ceintures, les tressoirs, les chapelets de tête, les couronnes, et autres ornements à l'usage des deux sexes. Il n'est plus question de pendants d'oreilles pour les femmes. Les pendants de leurs colliers s'appellent *nusches;* leurs bracelets, *bandes* et *chasse-bras*. La dévotion a introduit un nouvel objet dans la toilette : c'est le chapelet à prier, qui n'est encore connu que sous le nom de *patenostre*. Il est d'or pour les opulents; mais le commun des fidèles se contente de patenôtres d'os, de corne, d'ivoire, de corail, de nacre, d'ambre, de jais. A Paris, il n'y eut pas moins de trois corporations industrielles occupées à la fabrication de cet article.

L'habillement resta long pour les deux sexes; mais il éprouva des changements dans la coupe et dans le nom de ses pièces. D'ailleurs, il s'éloigna de son principe, qui avait été jusqu'alors de ne se composer que de deux pièces. On était devenu plus délicat, et l'on éprouvait le besoin de se couvrir davantage.

Le chainse se transforma en *chemise*, la chemise dans le sens où nous l'entendons, pièce fondamentale en toile de fil, que toute personne aisée voulut porter sur la peau.

Sur la chemise prit place une blouse courte ou très-longue camisole appelée *futaine, blanchet* et *doublet*, parce qu'elle était de toile de coton ou de drap blanc, mis en double. Par les temps froids, le doublet était remplacé ou renforcé par le pelisson, et le pelisson, depuis lors, ne fut plus mis en évidence comme il l'avait été souvent dans le costume du douzième siècle. Son rôle intime est indiqué par un adage qui resta longtemps vulgaire :

On vest ains sa chemise qu'on ne fait peliçon.

Le ci-devant chainse eut pour équivalent une première robe, ordinairement de laine, appelée *cotte*. Divers noms, dont le plus fréquemment employé est *surcot*, désignèrent la robe de dessus. Il n'est plus question de bliaud.

Le surcot des femmes descendait jusque sur les pieds et flottait sur la poitrine de manière à retomber sur la ceinture. On n'apercevait de celle-ci que le bord inférieur et le bout qui pendait sur le devant. Une lanière tenait suspendue sur le flanc, tantôt à droite, tantôt à gauche, l'*aumônière*, joli sachet brodé et orné de glands.

De la cotte il ne paraissait que le bas des manches, laissé à découvert par celles du surcot qui étaient courtes. Quant à la chemise, elle était couverte autant qu'aujourd'hui. On verra plus loin les artifices mis en jeu pour trahir quelque chose de cette pièce secrète ; mais dès à présent, il est bon de faire à ce sujet une remarque qui s'applique à tout le linge de toilette. Nous autres modernes ne le réputons blanc que si sa fraîcheur est accentuée par un œil de bleu. Lorsqu'il a jauni, nous le trouvons insupportable et bon à renvoyer à l'eau. Le treizième siècle, au contraire, rechercha la teinte jaune. On ensafranait les guimpes, les chemises et le reste.

Le surcot, fort étroit d'encolure, était fendu de la longueur d'un empan environ sur la poitrine. On fermait cette fente par une broche. Il y a une singulière idée sur cette broche, dont le nom était alors *afiche* ou *affique*, dans le *Castoiment des dames* de Robert de Blois :

Sachiés, qui primes controuva
Afiches, que por ce le fist
Que nus home sa main méist
En scin de fame où il n'a droit.

Au milieu du règne de saint Louis, les manches du surcot allèrent jusqu'au poignet, larges par le haut, très-fort serrées sur l'avant-bras. L'effet se rapprochait assez de celui des *manches à l'imbécile*, qui eurent la vogue après 1830. Une nouveauté paraît à ces manches. Ce sont des



Statue du temps de Philippe-Auguste, autrefois au portail de Saint-Germain l'Auxerrois. (Willemin, *Monuments inédits*, t. I.)



Statue funéraire d'environ 1250, dans l'église de Joigny. (Caumont, *Bulletin monumental*, t. XIII.)

garnitures de bouton. Elles étaient si justes par le bas, qu'il aurait été impossible de les mettre si elles n'avaient point été fendues. Les boutons étaient pour les fermer.

Une mode bien étrange, et tout à fait incompréhensible en un siècle où les boutons furent d'un emploi vulgaire, est celle des *manches cou-*

sues. A certaines robes de femme (et d'homme aussi) il y avait des manches qu'il fallait faire bâtir sur soi le matin, et découdre le soir. Cette sorte de manches est encore mentionnée au quatorzième siècle, et comme l'accompagnement d'une mise élégante. Elle explique un trait du *Roman de Perceforêt*, relatif à une brillante compagnie de châtelaines qui avaient assisté à un tournoi. Saisies des mêmes transports qui font qu'aujourd'hui les Espagnoles, aux combats de taureaux, témoignent leur approbation des coups d'adresse dont elles sont témoins en jetant dans l'arène leurs mouchoirs, leurs gants, leurs éventails, leurs mantilles, ces dames s'étaient dépouillées, sans s'en apercevoir, de leurs habillements de tête et de cou, de leurs manteaux, de leurs *manches*. Il n'y a que des manches cousues qui se soient prêtées à cette manœuvre. Et le même usage explique encore pourquoi la manche fut l'un des précieux gages que les chevaliers tinrent à obtenir de leurs dames.



Mahaut, comtesse de Boulogne, sur un vitrail de la cathédrale de Chartres d'environ 1240. (Willemin, t. I)

Les surcots à manches prolongées jusque sur les poignets ne convenaient point aux dames qui tenaient à montrer leur cotte. Celles-ci usèrent d'une robe courte, sans manches, taillée en forme de sarrau, et qui en produisait l'effet quand elle était sur le corps, car elle se portait sans ceinture. Il y a apparence que c'est le vêtement qu'on trouve alors désigné sous le nom de *garnache*. Une autre façon de robe courte avec des demi-manches s'appelait *garde-corps*.

Bientôt tous les surcots furent déceints à l'instar de ce genre de robe, et ils eurent aussi des manches courtes ou pas de manches du tout; mais ils conservèrent leur ampleur et leur longueur; même celle-ci fut exagérée, car on y mit des *trains*, c'est-à-dire des queues traînantes. Les manches de la cotte étaient donc à découvert. Ce ne fut pas assez. On trouva moyen de montrer quelque chose du corps de la

cotte en pratiquant au surcot des ouvertures latérales par où apparaissait, non-seulement la cotte, mais la richesse de la ceinture, reléguée alors sur la cotte.

Des élégantes profitèrent de ces mêmes ouvertures pour montrer leur chemise par d'autres fentes qui étaient faites à la cotte. Qui le



Femmes d'environ 1300, avec des nourrissons comme ils étaient emmaillottés alors. (Willemin, *l. c.*)

croirait? Il y en eut qui firent fendre jusqu'à la chemise, afin qu'on aperçût la blancheur de leur peau.

> Une autre laisse, tout de gré,
> Sa char apparoir au costé.

Ceci explique assez pourquoi des prédicateurs ont appelé les fentes aux robes des « fenêtres de l'enfer ».

Une manière plus décente d'exhiber la robe de dessous fut de tenir

relevés sous les bras, ou attachés par des épingles sur les deux hanches, les pans du surcot. Cette mode était générale du temps de Philippe le Bel. Elle se maintint sous ses fils.

Il n'y eut plus guère de manteau à usage de femme que celui qui était issu de la chape, et qui en portait le nom. Il tombait tout droit par derrière, et était retenu sur les deux épaules par une bride qui traversait la poitrine. Il n'avait plus de capuchon; autrement il s'appelait *huque*.



Statue funéraire d'environ 1320, dans l'église de Campigny. (Caumont, *Abécédaire d'archéologie*, architecture religieuse.)

Rien n'égale le luxe que les personnes de haute condition déployaient sur leurs chapes. L'auteur du *Roman de la violette* en décrit une qui était d'étoffe verte doublée d'hermine et ornée d'une broderie singulière. C'étaient des rosaces en clinquant et fil d'or d'un fort relief, et dans le calice de chaque fleur était caché un grelot d'argent, si bien que lorsque le vent agitait le manteau, on entendait une musique plus agréable que celle d'aucun instrument. C'est le trouvère, bien entendu, qui dit cela.

Les statuts du consulat de Marseille, réglant le prix des façons pour habits en 1276, témoignent que les huques et chapes à l'usage des bourgeoises de cette ville étaient souvent de cendal et de drap de soie avec force garnitures.

Avec le manteau, on sortait en simple cotte dans la belle saison, et à la maison on ne mettait que la cotte sans manteau.

Il y eut une façon de cotte déceinte, mais taillée par le haut de manière à dessiner le buste, qui fut surtout au goût des galants. On l'appelait *sorquanie;* c'est la première forme de notre mot *souquenille*. L'auteur du *Roman de la rose* en fait l'éloge en connaisseur qu'il était:

... Nulle robe n'est si belle
Que sorquanie à demoiselle.
Femme èst plus cointe et plus mignote
En sorquanie que en cote.

Le nom et la chose étaient d'importation méridionale. Nous savons, des Languedociennes, qu'elles se passaient volontiers de surcots, qu'elles fendaient leur sorquanie sur la poitrine, et que par une large ouverture lacée à de grands intervalles, elles exhibaient le tissu transparent d'une chemise froncée, plissée, brodée de soie et d'or. En 1298, le consulat de Narbonne fit une loi contre cette inconvenance. Les cottes lacées furent défendues ainsi que les chemises brodées. Les mariées seulement furent autorisées par tolérance à avoir une chemise de cette sorte pour leur noce, et à la porter pendant leur première année de ménage, mais pas un jour de plus.

C'est le cas de rappeler que Jacques de Vitry (un grand clerc qui sut prêcher mieux que personne en son temps, et qui devint cardinal) avait mis au nombre des industries diaboliques la confection des chemises trop joliment ornées. Les moralistes avaient toujours fait la guerre aux modes scandaleuses sur le dos des consommateurs. Celui-ci s'en prit aux fabricants. Il menaça de la damnation éternelle les ministres de la frivolité.

On appliquait comme ornement, à toutes les ouvertures des robes, des bordures de soie, de fourrure, de lacet, d'orfrois ou de frézeaux. On disait alors *frezeles*. Nous avons donné l'explication de ce mot, lorsqu'il était masculin. On fit en frezelles des brides d'attache pour les chapes, des colliers et des bracelets. Les chevaliers portaient sur eux de ces objets, dont le tissu contenait des cheveux de la dame de leurs pensées.

La coiffure de nattes tombantes était passée de mode. Les filles, jusqu'au moment de leur mariage, laissaient pendre leurs cheveux sur leur dos comme une crinière : ce qui demeura très-longtemps en France le signe de la virginité, et l'imagerie n'a pas manqué de l'observer à l'égard de la sainte Vierge. Les femmes portaient les cheveux séparés en deux et tournés derrière la tête pour y former un volumineux chignon. Un bandeau ou un tressoir était attaché autour du crâne. On se couvrait de chapeaux, chapeaux de fleurs ou chapeaux de soie, qui sont deux choses qu'il ne faut pas confondre.

Nos pères ont appelé *chapeaux de fleurs* des couronnes qui se faisaient en fleurs de la saison durant l'été, et l'hiver, en divers feuillages. Il y eut ainsi des chapeaux de violettes, de roses, de bluets, de lierre, de gazon, etc. Cette mode eut assez de durée pour qu'il se soit formé à Paris une corporation de « chapeliers de fleurs ». C'étaient des jardiniers-fleuristes, qui jouissaient de plusieurs immunités en considération de ce que leur industrie avait été établie d'abord pour le service des nobles. Hommes et femmes se paraient également de cette coiffure.


Jeanne de Boulogne, sur un vitrail de la cathédrale de Chartres d'environ 1240. (Willemin, t. I.)

Les chapeaux proprement dits consistaient en une forme basse ou mortier, qu'on recouvrait de velours, de satin, de taffetas, avec broderies en perles ou en ganse d'or. Le chapeau eut pour accompagnement ordinaire une bande de linon ou de mollequin, qui se posait en premier lieu sur la chevelure. Cette bande, descendant le long des joues, passait sous le menton comme une marmotte.

Quelques monuments nous font voir des femmes coiffées uniquement d'une voilette. C'est ce qu'on appela *couvre-chef*. Il est bon d'avertir que couvre-chef, au moyen âge, n'a jamais signifié autre chose qu'un voile, et même un voile d'une étoffe particulière. C'était un tissu de fil extrêmement fin, dont le nom fut le même que celui de l'objet qu'il servait à confectionner. Reims eut la renommée par-dessus toutes les manufactures de l'Europe pour la beauté de ses couvre-chefs. Les femmes de la noblesse en Angleterre, les patriciennes des républiques de l'Italie, ne se trouvaient bien habillées qu'autant qu'elles avaient dans leur toilette des couvre-chefs de Reims.

Les couvre-chefs et mentonnières sont tout ce qui resta de la guimpe dans le costume de la femme mondaine du temps de saint Louis. La guimpe enveloppant la tête et les épaules, suivant l'ancienne façon, de-

vint le signe du veuvage ou d'une extrême dévotion. Elle fut aussi l'attribut des religieuses de toutes les observances. A la vérité, la mode ne tarda pas à ramener une coiffure qui ressemblait à la guimpe ; mais comme l'ajustement n'était plus le même, l'idée d'austérité qu'on attachait à la guimpe ne s'étendit point d'abord à cette nouveauté. La différence sera expliquée dans un instant.

Les chapeaux tombèrent après 1280. Alors les cheveux, toujours séparés en deux, furent nattés et conduits derrière à partir des tempes, mais en donnant aux deux touffes qui couvraient les oreilles une extrême proéminence. Si la nature ne fournissait pas de quoi les faire assez grosses, on y mettait des cheveux d'emprunt, « des cheveux de mortes, » dit avec effroi le bon prédicateur Gilles d'Orléans, « et peut-être de personnes qui gémissent au fin fond de l'enfer. » Cela fait voir que l'exploitation des têtes vivantes, pratiquée dans l'antiquité, n'avait pas encore été rétablie.

Les cheveux arrangés comme on vient de dire, étaient enfermés dans une coiffe de soie recouverte d'une résille dite *crépine*, qu'un tressoir assujettissait sur cette coiffe. Nécessairement des sachets répondaient aux touffes de côté. Leur saillie fut étirée en pointe. C'est ce qu'on trouve appelé du nom de *cornes*, dans les écrits du temps. Un chansonnier artésien compare au *cat cornu*, c'est-à-dire au chat-huant, les dames qui se coiffaient de la sorte. Il les blâme d'offenser Dieu pour se donner le plaisir de ressembler au plus hideux des oiseaux.

On fait aussi le conte d'un évêque de Paris qui, ayant prêché plusieurs fois contre ces cornes sans qu'on eût tenu compte de ses remontrances, prit le parti de décréter dix jours d'indulgence en faveur de ceux qui honniraient dans la rue les dames ainsi coiffées. Il avait recommandé de leur crier : « Heurte, bélin ! » c'est-à-dire : « Bélier, frappe de tes cornes. »

L'ajustement analogue à la guimpe, dont il a été question tout à l'heure, parut au plus fort de l'extension des cornes, sous le règne de Philippe le Bel. Il a une véritable importance historique, parce qu'il est le premier essai connu de la collerette. Une pièce de linge, prise dans l'encolure de la robe, était tournée plusieurs fois autour du cou, jusqu'à la hauteur du menton et des oreilles. Elle était attachée par des épingles aux tampons latéraux de la coiffe. Il y eut quelquefois un cerceau posé devant, pour l'éloigner du bas du visage. Les côtés et le

derrière disparaissaient sous les pans d'un couvre-chef qui retombait par-dessus. Le nom de *touaille*, qui était alors celui qu'on donnait au turban des Orientaux, paraît s'être appliqué à l'une et à l'autre des deux pièces de ce bizarre attifement.





Femme coiffée à la mode des premières années du quatorzième siècle. (Planché, *Strutt's A complete view of dress*, t. II.)



Marguerite d'Artois, d'après son tombeau en 1311. (Guilhermy, *Monographie de l'église de Saint-Denis*.)

L'effet de la pièce inférieure a été très-bien rendu par Jean de Meun dans son *Testament* :

> Par Diex, j'ai en mon cuer pensé mainte fiée,
> Quant je véois dame si faitement liée,
> Que sa touaille fust à son menton clouée.

Nous parlions tout à l'heure des faux cheveux. Dans le chapitre de

la toilette des dames du treizième siècle il ne faut pas oublier les cheveux teints. On se les rendait blonds ou noirs, selon sa préférence, mais jamais roux. Le préjugé contre les cheveux roux, que beaucoup de personnes gardent encore aujourd'hui, prit naissance, on ne sait trop pourquoi, dans les temps les plus reculés du moyen âge. Le moine de Saint-Gall a mis en scène, dans la Vie de Charlemagne, un pauvre hère qui se couvrait autant qu'il pouvait de son capuchon, afin qu'on ne s'aperçût pas qu'il était roux.

L'opinion voyait dans une chevelure de cette couleur un des traits physiques de la méchanceté. Tous les traîtres des romans sont des roux. Il était admis cependant que Notre-Seigneur avait eu les cheveux roux.

Non-seulement les drogues à teindre les cheveux, mais les cosmétiques pour la peau, les pâtes épilatoires, les pommades pour les lèvres, les poudres dentifrices, en un mot tous les artifices dont il n'avait plus été question depuis l'établissement définitif des barbares, reparurent comme les fruits inévitables d'une civilisation déjà avancée. Un docteur appelé Pierre de Padoue, qui habitait Paris en 1296, paraît être l'auteur d'un recueil de recettes au moyen desquelles la femme noble et la femme du peuple pouvaient composer elles-mêmes les drogues nécessaires au complément de leur beauté. Chaque siècle a ses goûts particuliers. Comme on trouvait de l'agrément au linge tirant sur le jaune, on aimait à retrouver la même couleur dans le teint des belles. Pierre de Padoue n'a donné de recettes que pour le blanc; mais un poëte se plaint du safran dont elles se badigeonnaient les joues :

Saffrens et estranges coloùrs
Qu'elles metent en lor visages.

Un autre (celui-ci est un Provençal) signale l'usage qu'elles faisaient du musc, portant ce parfum enfermé dans des cassolettes d'or ou d'argent en forme de petites boules, *botonetz plens de musquet*.

Finissons-en avec la coiffure.

Pour se garantir la tête par le mauvais temps, les femmes se servirent de chaperons et d'aumusses.

Nous avons parlé du chaperon lorsqu'il prit place dans le costume séculier, à la fin du douzième siècle. Il fut plus élégant, plus dégagé au treizième. Sa forme devint celle de ce que nous appelons un *do-*

mino. La coiffe fut d'abord ronde. Elle affecta la pointe au déclin du siècle, et sous les fils de Philippe le Bel cette pointe était déjà assez longue pour retomber sur la nuque. Elle eut alors un nom. On l'appela *cornette*. L'encolure du chaperon était le *guleron*, et l'ouverture pour le visage, la *visagière*. Il est bon de savoir ces termes pour une explication qui sera donnée plus loin.



Bourgeoise avec l'aumusse, d'après un tombeau de 1330. (Millin, *Antiquités nationales*, t. II.)

L'*aumusse*, autre coiffure d'origine ecclésiastique, faillit un moment détrôner le chaperon. Elle consistait en une pièce de drap ou de velours oblongue et fourrée. A l'une des extrémités, on avait ramené l'un contre l'autre les deux coins et fait une couture d'où résultait une poche pointue. On mettait cette poche sur la tête, le reste de l'étoffe pendant sur le dos. Lorsqu'on ôtait son aumusse, on la mettait sur un bras.

Les dames portèrent l'aumusse jusqu'à l'avénement des Valois. Depuis lors, cette coiffure resta affectée exclusivement aux chanoines des chapitres séculiers. On en reparlera à l'occasion de ces derniers.

Il y eut tant de ressemblance entre le costume des hommes et celui des femmes au treizième siècle, que des antiquaires, même expérimentés, ont plus d'une fois confondu les sexes sur les monuments.

Les hommes, en effet, ont le visage entièrement rasé, la barbe et les moustaches ayant disparu sous Philippe-Auguste. Ils ont les cheveux longs, ramassés derrière la tête, et relevés sur la nuque. A défaut de cheveux, ils portaient perruque. Ils portaient en outre des tressoirs, des chapeaux de fleurs, des chaperons, des cottes à manches ajustées, des surcots avec puis sans ceinture, des manteaux-chapes par-dessus leurs

surcots. Mais s'il y a beaucoup de traits de conformité, il y en a plusieurs de dissemblance.

D'abord la coiffure présente des différences qui, à elles seules, empêcheraient la confusion.

Entre la séparation des cheveux était laissée une touffe dont on faisait une grosse boucle relevée sur le front, et les femmes n'eurent jamais ce toupet, qui fut appelé *dorenlot* ou *dorelot*. Notre mot *dorloter* en vient.

Le plus souvent la chevelure, indépendamment de tout autre ajustement, fut couverte par un petit bonnet à la façon d'un béguin d'enfant. C'était une *coiffe* d'un nouveau genre, dont la mode commença pour les hommes dans les dernières années du douzième siècle. Elle s'éloignait de tous points de la coiffe adoptée par les femmes du temps de saint Louis, car elle s'attachait par des pattes sous le menton, et elle fut toujours blanche : en toile pour les bonnes gens, en linon et en gaze pour les élégants. Un éloge en vers du commerce de la mercerie nous apprend que, pour charmer les belles, les damoiseaux mettaient des coiffes d'une exquise transparence, brodées d'oisillons et de bouquets. La mode de ces béguins dura près de deux siècles. Charles V en portait encore. Leur plus beau moment fut le règne de Philippe le Bel. Les conseillers de ce prince et de ses fils, les seigneurs de toutes les cours contemporaines, se montrent invariablement coiffés de la sorte dans les miniatures des manuscrits. Il est bizarre de voir



Robert, comte de Braine, mort en 1233, d'après son tombeau. (Prioux, *Monographie de Saint-Yved de Braine*.)

ce bonnet enfantin couvrir les têtes où prirent naissance les grandes conceptions politiques qui sont le trait saillant de l'histoire de cette époque.

Par-dessus la coiffe on mit des chapeaux, chapeaux en feutre de



Chaperon porté sous le chapeau, vers 1200.
(Ms. français 403 de la Biblioth. nation.)



Bonnet porté sur la coiffe, vers 1200.
(Ms. français 403 de la Biblioth. nation.)

laine, de poil ou de coton. C'est ce qui remplaça peu à peu le bonnet de forme phrygienne, dont on ne trouve plus d'exemple après 1250.

Les chapeaux d'homme avaient des bords saillants ou relevés contre la forme. Au lieu d'être plats par-dessus, comme ceux des femmes, ils se terminaient au sommet par une petite excroissance en forme de dard. Le premier signe distinctif qui ait été imposé aux juifs fut un

chapeau pointu. Saint Louis ajouta à ce stigmate celui d'une roue en drap jaune qu'ils étaient obligés de faire coudre sur leurs surcots.

Les chapeaux d'hiver étaient garnis de fourrure. Les prélats et grands seigneurs eurent des chapeaux d'un grand prix, appelés *chapeaux de paon*, parce qu'ils étaient extérieurement recouverts de plumes de paon couchées sur le rebras de la forme.

Le chaperon fut une coiffure commune aux deux sexes. Les hommes le portèrent d'abord sous le chapeau, ensuite sans chapeau; après 1300, ils eurent une manière de le mettre qui n'était qu'à eux. L'idée étant venue de se fourrer la tête dans la visagère, on obtint par ce moyen une casquette étoffée que les plis ramassés du guleron débordaient à l'instar d'une crête. La cornette retombait de l'autre côté. La ressource de tirer deux sortes de coiffure d'un seul bonnet assura la durée de cette mode.



Chaperon mis en casquette.
(D'après une miniature d'environ 1310.)

Les habits des hommes diffèrent de ceux des femmes en ce qu'ils ne sont jamais traînants, ni même talaires. Les cottes et surcots laissent voir le bas des chausses et en plein les souliers.

Vers le temps de la croisade de Philippe-Auguste, il y eut une mode qui donna au surcot masculin une grande singularité. L'étoffe était découpée par le bas en une suite de languettes. Des ecclésiastiques s'étant avisés de faire taillader leurs robes de cette façon, cela fit scandale. Le concile de Montpellier y mit ordre en 1195.

En 1200, il n'était plus question des languettes; mais on fendait le bas des surcots par devant ou sur les côtés. Souvent on y adaptait des manches volantes.

Beaucoup de personnages figurés depuis 1240 portent un double surcot, et celui de dessus est muni de longues ailes pendant derrière les bras, ou bien de courts et amples mancherons. C'est la *cotardie*, orthographiée plus souvent *cotte hardie*, et rendue en latin *tunica audax*,

probablement par suite d'une méprise sur l'étymologie du mot. Ducange cite un exemple de cotardie posée directement sur la cotte, et cela a dû arriver maintes fois. La nature du vêtement se prêtait à cet emploi. Nous faisons quelque chose de pareil, quand nous mettons un paletot sans habit dessous.

Un habillement complet s'appelait *robe*. La robe d'un homme se composait d'une cotte, d'un surcot, d'une cotardie et d'une chape, ou d'un autre surtout, soit manteau, soit *housse* ou *tabard*, pour mettre à la place de la cotardie, suivant les circonstances ou les saisons.



Miniature du lai du *Mantel d'honneur*.
(Ms. français n° 12467 de la Bibl. nation.)

Il a été dit que la chape des hommes fut pareille à celle des femmes. Par le *mantel*, ou *manteau* proprement dit, il faut entendre la chlamyde en demi-roue du siècle précédent. Ce vêtement, toujours garni de fourrure, n'était plus qu'à l'usage des grands seigneurs. Il se transforma, au déclin du treizième siècle, en un manteau entièrement fermé à l'encolure. L'ouverture était tournée à droite, de sorte que le bras droit se trouvait dégagé, et que le pan du manteau pouvait draper sur le bras gauche. Une courte pèlerine, du nom de *collier*, fut souvent ajoutée pour couvrir les épaules.

Ce que nous savons du *tabard* primitif, qui apparut à la même époque, répond de tous points à cette description, sauf que le tabard étant un vêtement commun, se faisait d'étoffes peu coûteuses. Il devait

aussi avoir moins de longueur, vu qu'il servait aux cavaliers. C'est un fait à noter que, pendant la plus grande partie du treizième siècle, les laïques s'habillèrent de vêtements plus courts pour aller à cheval.

La *housse* fut aussi appelée *hergot* ou *argau*. Elle est définie comme une dalmatique par le synode de Cognac, qui en défendit l'usage aux prêtres en 1260. En effet, ce vêtement se montre avec la même coupe



Saint Louis faisant l'offrande d'un vitrail, peinture sur verre de la cathédrale de Chartres. (Willemin, *Monuments inédits*, t. I.)



Figure d'un grand seigneur habillé du manteau à collier, d'après une miniature du commencement du quatorzième siècle. (Willemin, *Monuments inédits*, t. I.)

qu'ont aujourd'hui les dalmatiques des diacres. Il est fendu des deux côtés, et il a des ailerons rabattus sur les épaules.

Une pièce qu'on ne voyait pas à cause de la longueur des robes, ne laissait pas d'avoir son importance, parce qu'elle passait pour l'attribut de la virilité. C'étaient les braies. On les faisait alors flottantes et très-courtes; les chausses montant jusqu'à mi-cuisse rachetaient leur brièveté. Elles étaient fixées sur les hanches par une coulisse à cordon, appelée *brayer*. Il est souvent question du brayer dans les poëmes chevaleresques. Les trouvères ont une expression consacrée

pour dépeindre un combattant pourfendu par son adversaire. Ils disent qu'il est tranché « jusqu'au nœud du brayer. » Porter le brayer, se disait déjà des dames maîtresses au logis. C'est un statut de l'église de Saint-Flour qui l'atteste.

Les étoffes bariolées, vergées ou échiquetées eurent pour emploi la confection des chausses. Tant que ce goût régna, les conciles provin-



Cavalier d'environ 1200. (Ms. français n° 403 de la Biblioth. nation.)

ciaux furent obligés de revenir sans cesse sur la défense qui, dès l'origine, avait été faite aux prêtres et aux clercs de s'habiller les jambes avec des couleurs voyantes. La mode mit fin aux censures en faisant résider le suprême bon ton dans les chausses noires. A la fin du règne de Philippe le Bel et sous ses fils, tout le monde avait des chausses noires.

Le soulier du treizième siècle fut décolleté sur l'empeigne, haut de

quartier, et fixé par une bride ou par des oreilles qui se joignaient au-dessus du cou-de-pied. A l'usage des hommes, il y eut des bottes plus basses que celles du siècle précédent, de légers brodequins dont le nom (ils s'appelaient *estivaux*) dénote une origine allemande, car *estivaux* dérive incontestablement de *stiffel*.

La forme de ces chaussures resta pointue; mais il n'y eut de pointe en saillie au delà des orteils qu'au commencement et à la fin du siècle.



Figure allégorique de l'Orgueil terrassé, où l'on voit l'ajustement des braies et des chausses sous le vêtement. (Lassus, *Album de Villard de Honnecourt.*)

Du temps de Philippe-Auguste, cet appendice ne s'appelait plus *pigache*. Son nom fut flamand : *liripipe* ou *leer-pyp*, qui veut dire tuyau de cuir.

On a tant écrit au treizième siècle, que la vie privée de ce temps-là n'a pas de secret pour nous. Nous savons comment on déposait ses habits pour se coucher, dans quel ordre on les remettait en se levant.

Un barreau de bois, appelé *la perche*, était disposé près du lit en guise de portemanteau, et servait à suspendre une partie des vêtements. Voici des instructions à cet égard :

« Vous devez étendre sur la perche vos draps, tels que manteau, surcot, cloche, pourpoint, enfin tout ce que vous avez de fourrures et d'habits soit d'hiver, soit d'été. Votre chemise et vos braies auront leur place sous le traversin du lit. Et le matin, lorsque vous vous lèverez, passez d'abord votre chemise et vos braies. Vous mettrez ensuite votre blanchet ou votre futaine, puis vous affublerez votre chaperon ; après, ce sera le tour des chausses et des souliers, puis des robes qui complètent l'habillement. Enfin, ceignez vos courroies et lavez-vous les mains. »

Un lavage auquel on ne procédait que lorsqu'on était habillé ne pouvait pas se faire à grande eau ; mais l'usage des bains fréquents s'était conservé, ou plutôt avait été restauré dans les villes. Des baquets servaient de baignoires. On s'y plongeait après s'être fait suer dans une étuve. A défaut d'étuves publiques, on s'exposait sous un drap à la vapeur produite par de l'eau qu'on versait sur des cailloux brûlants. Maître Pierre de Padoue indique ce procédé qui n'était pas nouveau. Il est déjà décrit dans une des lettres de Sidoine Apollinaire.

CHAPITRE IX

SUITE DE LA PÉRIODE DE 1190 A 1340

Les lois somptuaires. — Doctrine de saint Louis à l'égard de la parure. — Austérité de sa mise depuis son voyage en Terre sainte. — Anecdote racontée par Joinville. — Ordonnance temporaire de Philippe le Hardi pour régler l'habillement de ses sujets. — Autre ordonnance de Philippe le Bel. — Elle tombe bientôt en désuétude. — Luxe déployé à Bruges pour la réception du roi. — Occasion du soulèvement de cette ville. — La chevalerie à la bataille de Courtray. — Ce qu'était devenu l'équipement chevaleresque. — Le gambeson, le pourpoint et l'auqueton. — La cotte d'armes. — La coiffe de mailles. — La gorgerette. — Le heaume. — Préférence donnée au bassinet. — Les ailettes. — L'écu. — Les plaques de fer aux jambes et aux bras. — Armure et houssure du cheval. — Représentation des chevaliers sur les sceaux. — Heaumes timbrés et couronnés. — Cimiers. — L'armure chevaleresque usurpée par les mercenaires. — L'armure de plates. — Règlement pour la fabrication de cet article. — Marques distinctives entre les chevaliers et les sergents. — Équipement des gens de pied. — Modification des armes offensives des chevaliers. — Armes des soldats de condition inférieure. — Guisarme, hache danoise, dard, pique flamande. — Arc de corne. — Arbalète à étrier et à tour. — Tenue militaire des hommes des communes. — Revue en armes des sujets de l'abbaye de Saint-Maur. — Tendance de l'habit civil à se raccourcir. — Faible du clergé pour les modes mondaines. — Emploi de soieries françaises pour la confection des habits d'église. — Modification de la dalmatique. — Habits de chœur des prêtres non célébrants et des acolytes. — Nouveaux costumes monastiques. — Jacobins. — Chape close. — Gonne et froc. — Cordeliers et cordelières. — Carmes. — Habit des religieuses.

La fin du treizième siècle vit éclore des difficultés imprévues. Elles étaient la conséquence des expédients au prix desquels l'anarchie féodale avait été à peu près maîtrisée. Les institutions ne répondaient pas aux progrès accomplis par le pouvoir royal. Les hommes entendus au gouvernement publiaient la nécessité de créer un ordre nouveau, et sans être bien d'accord sur les voies et moyens, ils convenaient tous que pour constituer il fallait beaucoup d'argent. Or, pour se procurer beaucoup d'argent, il fallait pressurer.

Le luxe fut une des choses sur lesquelles les rois, en quête de ressources, essayèrent leur autorité.

Jusqu'alors, le luxe avait été harcelé plutôt qu'attaqué de front. On

avait vu l'Église en tout temps, et surtout depuis deux siècles, s'élever contre tel ou tel excès. Des seigneurs dans leur fief, des administrations de villes en avaient usé de même. Mais, dans un grand État, était-il possible de faire de cela une affaire de gouvernement?

Le sage saint Louis ne le crut pas. Nous connaissons sa doctrine en matière d'habillements. Elle était de faire appel à la raison des gens, et d'approuver ceux qui observaient la modération.

Pour son compte, depuis le jour qu'il entreprit son premier voyage en Orient, il montra une grande austérité dans sa mise. Il en bannit les fourrures précieuses, les broderies, les draps verts et écarlates. On ne le vit plus jamais habillé que de noir, de brun ou de *camelin*, qui était alors un drap de laine fauve sans teinture. Ses éperons, ainsi que les harnais de son cheval, furent de fer blanchi, et comme les selles de son temps étaient des objets de luxe à cause des peintures et des dorures dont on les décorait, il voulut que les siennes fussent peintes en blanc tout uni.

Mais cette excessive simplicité était une mortification qu'il s'imposait à lui-même. Il n'entendit jamais obliger les seigneurs de sa cour, et encore moins les autres, à l'imiter.

Une anecdote racontée par Joinville met dans tout son jour ce respect de la liberté d'autrui, qui tient à l'intelligence que saint Louis avait des devoirs d'un souverain.[1]

« Le saint roi se trouvait à Corbeil un jour de Pentecôte, accompagné de quatre-vingts chevaliers. Après dîner, il descendit au préau, sous la chapelle, et il parlait sur le pas de la porte au comte de Bretagne. Maître Robert de Sorbon vint me querir là, et, me prenant par le bout de mon manteau, me mena vers le roi; et tous les chevaliers vinrent après nous. Alors je demandai à maître Robert: « Maître Robert, que me voulez-vous? » Et il me dit: « Si le roi s'asseyait dans ce préau, et si vous alliez vous asseoir sur son banc plus haut que lui, je vous demande si on aurait raison de vous blâmer. » Et je lui dis que oui. Sur quoi il repartit: « Donc vous faites chose à blâmer quand vous êtes plus noblement vêtu que le roi, car vous vous vêtez de vert et de vair, ce que le roi ne fait pas. » Je lui répondis: « Pardonnez-moi, maître Robert, je ne fais rien de blâmable en me vêtant de vert et de vair, car c'est l'habit que m'ont laissé mon père et ma mère. C'est vous, au contraire, qui êtes à blâmer, car vous, fils de vilain et de vi-

laine, vous avez laissé l'habit de votre père et de votre mère, et êtes vêtu de plus riche camelin que n'est le roi. » Et alors je pris le pan de son surcot et celui du surcot du roi, et lui dis : « Regardez si je dis vrai. » Le roi sur ce prit la parole et se mit à défendre maître Robert de tout son pouvoir.

« Après ces choses, monseigneur le roi appela monseigneur Philippe, son fils, et le roi Thibaud de Navarre, puis s'assit à l'entrée dudit oratoire, et mit la main par terre en disant : « Asseyez-vous là, bien près de moi, pour qu'on ne nous entende pas. — Ah, sire, » firent-ils, « nous n'oserions pas nous asseoir si près de vous. » Et il me dit à moi : « Sénéchal, asseyez-vous ici ; » ce que je fis, et si près de lui, que ma robe touchait à la sienne. Puis, il fit asseoir les autres près de moi, en leur disant : « Vous avez eu tort, vous qui êtes mes fils, de n'avoir pas fait du premier coup ce que je vous avais commandé. Prenez garde que cela ne vous arrive une autre fois. » Ils dirent qu'ils ne le feraient plus. Alors le roi me déclara qu'il nous avait appelés pour se confesser à moi de ce qu'il avait mal à propos défendu maître Robert contre moi ; « mais, fit-il, je le vis si embarrassé, qu'il avait besoin que je l'aidasse. Ainsi, ne vous en tenez pas à ce que j'ai pu dire pour le justifier ; car, ainsi que l'a dit le sénéchal, vous devez vous bien vêtir et décemment, parce que vos femmes vous en aimeront mieux et vos gens vous en priseront plus. Le dire du sage est qu'on doit se parer en vêtements et en armures de telle manière, que les prud'hommes de ce siècle ne disent pas qu'on en fait trop, ni les jeunes gens qu'on en fait trop peu. »

Ni trop, ni trop peu : Philippe le Hardi et Philippe le Bel eurent certainement présente à la mémoire cette maxime de leur prédécesseur ; mais ils s'imaginèrent qu'il était en leur pouvoir de fixer la mesure, et, qui pis est, ils furent amenés là, non pas par souci de la moralité publique, mais par cette tendance à la fiscalité que nous signalions tout à l'heure. Lorsqu'on cherchait partout la matière imposable, et que l'augmentation des charges publiques provoquait les murmures, ces rois s'étonnèrent qu'un peuple qui dépensait tant d'argent en train de maison et en habits acquittât de si mauvaise grâce des contributions nécessaires au service de l'État. Ils voulurent voir si, en obligeant les particuliers à faire des économies sur leur garde-robe, le trésor public n'y trouverait pas son compte.

Au mois de mai 1279, Philippe le Hardi promulgua, comme à titre d'essai, une loi somptuaire qui devait avoir vigueur seulement pendant cinq ans. Elle réglait ce que chacun, suivant sa condition, aurait de plats sur sa table et d'habillements dans ses coffres. Ainsi, pour ne pas sortir de ce qui concerne le costume, les plus grands seigneurs ne devaient pas se faire faire plus de cinq habillements fourrés par an. D'autres furent limités à quatre, d'autres à deux, et les bourgeois riches à mille livres en capital, à un seul; mais on en accordait deux à leurs femmes.

Le prix des étoffes était fixé à trente sous l'aune pour les nobles, à vingt-cinq pour les bourgeois. On interdisait à la bourgeoisie les chariots de luxe, les harnais et éperons dorés. Les contraventions étaient punies, selon le rang des personnes, d'une amende de 20 à 40 livres, dont un sixième au profit du dénonciateur.

Les sous et livres dont il est question ici sont des sous et livres tournois, un peu moindres, en valeur métallique, que nos francs et pièces de vingt francs; mais on estime qu'à poids égal l'argent de ce temps-là avait quatre et cinq fois plus de pouvoir qu'aujourd'hui.

Quel fut l'effet de cette loi? On l'ignore. Ce qui est certain, c'est que Philippe le Bel la renouvela en 1294, en lui donnant le caractère d'une constitution perpétuelle. Cette fois, il ne fut permis à personne de se pourvoir de plus de quatre habillements par an, ni d'employer des étoffes dont l'aune excéderait le prix de 25 sous. Les bourgeois, autorisés à se faire faire deux paires de robes (ce qui était le nombre accordé aux chevaliers), durent se défaire immédiatement de ce qu'ils possédaient en fourrures de vair et de gris, en joyaux et cercles d'or ou d'argent. L'étoffe de leurs habits fut tarifée à 12 sous et demi, et celle des habits de leurs femmes à 16 sous. C'était 10 sous seulement pour les moindres bourgeois et pour les écuyers vivant du leur; 7 sous pour les livrées que les prélats, comtes, barons et bannerets feraient aux gens de leur suite.

Il est impossible que ces dispositions aient été maintenues après la conquête de la Flandre, qui suivit de peu. Elles auraient rendu impossible l'écoulement dans le royaume des produits de l'industrie de Gand, d'Ypres, de Bruges; car ces villes devaient leur prospérité à leurs draps, et ces draps étaient généralement des draps de luxe, qui se vendaient plus de vingt-cinq sous l'aune. Selon toute apparence,

le roi, pour satisfaire ses nouveaux sujets, aura laissé tomber sa loi. Il ne la rétablit pas après la perte de la Flandre. En 1313, lorsque la chevalerie fut conférée à son fils aîné Louis, il y eut des fêtes publiques où la bourgeoisie et les corporations industrielles de Paris émerveillèrent les contemporains par leur « richesse en atours ».

On sait quel faste avait été déployé à Bruges, lorsque le même roi y fit son entrée en 1301. Sa femme ne put retenir son dépit en voyant tant de bourgeoises chargées de soie, de fourrures et de bijoux. Elle dit : « Je croyais être la reine ici, et j'en vois des centaines ! » Les gens des métiers, pour se couvrir d'habits de fête, endettèrent leurs corporations. Ils requirent de la ville une subvention qu'il était d'usage d'accorder en pareille circonstance. L'échevinage, composé des créatures du roi de France, refusa. De ce refus naquirent les troubles dont l'issue fut la bataille de Courtray.

La bataille de Courtray fut le prélude de celles de Crécy et de Poitiers. Elle ouvre la série des défaites où la chevalerie perdit son prestige comme force militaire ; elle démontra que de brillants et vaillants cavaliers, entichés de la méthode du combat corps à corps, pouvaient s'épuiser inutilement et fondre devant une infanterie compacte. Mais ces considérations ne sont pas ce qui doit nous occuper. Nous n'avons à parler ici que du costume militaire, à commencer par celui des chevaliers.

L'équipement devint absurde depuis la fin du douzième siècle. On ne songea qu'à accumuler les défenses sur le corps, sans souci des évolutions du combattant. Ce ne fut pas assez de l'habillement complet de mailles : on mit des garnitures dessous et dessus. On voit par les récits très-circonstanciés que nous avons de la bataille de Bouvines, qu'un chevalier, jeté par terre, ne pouvait plus se relever sans l'aide de son entourage. Abandonné des siens, il ne lui restait que l'alternative de se rendre ou de se faire tuer.

Il faut entrer dans le détail de ce harnais, si différent de celui des guerriers de l'époque héroïque, quoiqu'il en eût, à peu de chose près, conservé l'apparence.

Sous son haubert (et le haubert fut alors doublé d'étoffe), le chevalier portait un justaucorps à manches, entièrement rembourré, et piqué d'une infinité de points qui produisaient sur le tissu une sorte de cannelure. C'était le *gambeson*, ainsi nommé à cause de la bourre ou

gambois dont il était garni. Des variétés du gambeson ont été distinguées par les termes de *pourpoint* et d'*auqueton*. La chanson de geste d'Huon de Bordeaux, celle de Gaydon, et le poëme de la guerre des Albigeois, qui datent du règne de Philippe-Auguste, mentionnent déjà l'auqueton, *alcoto* dans la langue méridionale; c'est le *hoqueton* du français moderne. « Auqueton pointuré d'or » veut dire que ce vête-



Baron en costume de guerre d'environ 1200. (Hewit, *Ancient armours and weapons in Europa*, t. I.)

ment était quelquefois garni de têtes de clous d'or aux piqûres. Il dut son nom à ce qu'il était rempli d'ouate de coton. Cette bourre, plus légère que toutes les autres, finit par être la seule que l'on employât pour les justaucorps rembourrés. Les statuts des pourpointiers de Paris, dressés en 1296, enjoignaient d'introduire dans les habits de cette sorte trois livres au moins de coton entre deux doubles d'étoffe. Cela faisait un bon matelas. La plupart des chevaliers néanmoins jugèrent à

propos de s'appliquer encore des plastrons de cuir (des *cuiries*) sur les parties exposées.

Par-dessus le haubert, on eut une autre cotte doublée ; mais celle-ci flottante et sans manches. On l'appela *cotte à armer*, d'où l'expression



Chevalier d'environ 1220. (Lassus, *Album de Villard de Honnecourt*.)

plus moderne de *cotte d'armes*. C'est à cette pièce que fait allusion le propos de Joinville, rapporté dans le chapitre précédent. Il était d'usage, en effet, qu'elle fût décorée des armoiries du chevalier.

La cotte d'armes était serrée à la taille par une ceinture, à partir de laquelle elle était fendue sur le devant. Après l'an 1300, il y a des exemples de cottes d'armes fendues à la fois par devant, par derrière

et sur les côtés. Il y en a même où les pans de devant ont été entièrement supprimés, de manière à laisser voir le bas du pourpoint, qui alors était posé par-dessus le haubert.

A la ceinture s'accrochait obliquement, de droite à gauche, un large ceinturon recouvert de plaques d'ornement, le baudrier de chevalerie de ce temps-là. On y attachait par des courroies, d'un côté l'épée, de l'autre la dague dite ***grand couteau*** ou ***miséricorde***.



Chevalier normand du temps de Philippe le Bel, d'après un tombeau de l'église de Campigny. (Caumont, *Bulletin monumental*, t. XV.)

Au lieu que le capuchon de mailles n'avait fait qu'un autrefois avec le haubert, il devint une pièce à part qui descendait très-bas sur la poitrine. Pendant longtemps on l'avait appelé *ventaille*, à cause de son ouverture sur le visage; il quitta ce nom pour reprendre celui de *coiffe*, et souvent il fut composé de deux parties : un calot qui couvrait le crâne, et un pan découpé à l'endroit du visage, de manière à envelopper le menton et tout le tour de la tête.

Sous le pan de la coiffe, le cou était déjà armé de la *gorgerette*, sorte de cravate en cuir, en mailles, ou en plaquettes de fer cousues sur un carcan d'étoffe. Philippe-Auguste avait, à la bataille de Bouvines, une gorgerette de trois épaisseurs, à laquelle il dut son salut; car il fut harponné au cou par un Flamand, et le croc n'ayant pu pénétrer jusqu'à la chair, il parvint à le démancher de sa hampe par un vigoureux effort.

Le heaume, complément de l'armure de tête, fut transformé en un vaste cylindre qui couvrait entièrement le chef, le visage et la nuque. C'était comme si l'on s'était coiffé d'une cloche ou d'une marmite. Au commencement du treizième siècle, le cylindre allait en s'élargissant par le haut. Depuis Philippe le Bel, au contraire, il tendit à retourner à la forme conique.

La partie antérieure du heaume affectait un léger mouvement de cambrure. Elle était consolidée par deux lames de métal assemblées en croix. Dans les cantons de cette croix étaient percées des *œillères* pour la vue, et des trous pour la respiration. Le heaume était encore percé d'*ouïes* sur les côtés.

Comme toutes ces ouvertures ne suffisaient pas pour garantir le chevalier contre l'échauffement que produisait à la longue le séjour de la tête dans cette lourde prison, afin qu'il lui fût possible de se rafraîchir de temps en temps, on imagina la *visière*. On rendit mobile la partie du heaume qui couvrait le visage (le *vis*, comme on disait alors), en la montant sur charnières. De la sorte, cette partie s'ouvrait et se fermait comme une porte de poêle. Si même le chevalier en avait le loisir, il pouvait déposer sa visière en ôtant la fiche qui la retenait dans ses charnons. Mais qu'était ce soulagement auprès du supplice infligé par l'usage d'une semblable coiffure ? Elle fut trouvée si insupportable, que beaucoup prirent l'habitude de ne la plus porter autrement qu'accrochée à l'arçon de leur selle. Ils la réservaient pour les revues et les tournois. En bataille, ils aimaient mieux combattre à visage découvert. Il advint de là que peu à peu les chevaliers prirent le parti d'avoir deux casques dans leur équipement. Le heaume les accompagnait comme objet de parade, tandis que leur coiffure habituelle était une *cervelière*, simple calotte de fer, ou le *bassinet*,



Chevalier alsacien, d'après un tombeau de la première moitié du quatorzième siècle.
(Schœpflin, *Alsatia illustrata*, t. II.)

casque léger qui, par ses dimensions, se rapprochait du heaume primitif; mais il n'avait pas de nasal, et prenait mieux la forme de la tête.

La plupart des seigneurs du temps se sont fait représenter sur leur sceau en costume de tournois. Ils ont la lance ou l'épée à la main, les ailettes aux épaules, l'écu sur la poitrine. Toutes ces choses, sur lesquelles nous reviendrons dans un moment, sont armoriées, et les armoiries figurent encore sur une crête en forme d'éventail, qui sur-



Philippe de Valois avant son avénement à la couronne, d'après son sceau. (Collection des Archives nationales.)

monte le heaume. C'était le cimier à la mode, qui fut remplacé quelquefois par un pannonceau tournant autour d'une tige, comme une girouette, ou par une poupée en forme d'homme ou de bête.

Ces ornements étaient assujettis sur une calotte de cuir, le *timbre*, emboîtant le sommet du heaume et environné d'un cercle en façon de couronne. Il n'était pas nécessaire d'être duc, comte ou marquis pour porter la couronne sur son heaume. Froissart en a fait la remarque à propos des corps de chevaliers allemands, tous couronnés, que fit venir

Édouard III pour attaquer Philippe de Valois, en 1337. « En ce temps parloit-on de heaulmes couronnés, et ne faisoient les seigneurs nul compte d'aultres gens d'armes, s'ils n'estoient à heaulmes et à tymbres couronnés. Or, est cest estat devenu tout aultre maintenant. »

Des chevaliers donnaient depuis longtemps à leur cimier l'accompagnement d'une paire de cornes ou de quelque autre agrément du même genre, à l'instar de ce comte de Boulogne révolté contre Philippe-Auguste, qui, pour montrer qu'il était seigneur de la mer, avait fait planter des deux côtés de son heaume une aigrette en fanons de baleine.

Tel cimier du commencement du quatorzième siècle présente encore la décoration d'un bandeau, le *volet*, qui voltigeait au vent derrière la tête du chevalier.

On ne s'étonnera pas que, pour rendre la charge de tous ces objets un peu plus tolérable, on ait fait des heaumes en cuir ; mais ces heaumes n'étaient bons que pour les joutes courtoises, où l'on combattait avec des lances sans fer et des épées en baleine couverte de papier d'argent.

Nous avons nommé les *ailettes*. Cet objet, qu'on a aussi appelé *cantons*, apparaît dans les monuments postérieurs à 1260 sous la forme de deux plaques carrées ou découpées en écussons, que l'on voit accrochées aux épaules des chevaliers. Elles étaient une défense extérieure du cou, complément de celle que procurait le bord supérieur de l'écu, lorsque l'écu était ramené sur la poitrine.

Quant à l'écu lui-même, qui avait été si démesurément allongé au onzième siècle, il revint après l'an 1200 aux dimensions qu'il lui convenait d'avoir pour être d'une manœuvre facile. Il fut d'autant plus allégé qu'on le débarrassa de sa boucle, cette bosse massive dont il était resté surchargé jusque-là. C'est la seule amélioration que le treizième siècle ait introduite dans l'armement. Elle paraît n'avoir pas eu d'autre motif que le besoin de donner une forme plus avantageuse au tableau sur lequel devait être figuré le blason. L'écu couvrait le chevalier en selle depuis le cou jusqu'au genou.

La garniture des jambes n'était pas moins compliquée que celle du corps et de la tête. On portait de grosses bottes ou des fourreaux de cuir bouilli sous les chausses de mailles. Aux genoux étaient ajustées, par-dessus les mêmes chausses, des boîtes de métal. Ces boîtes, que

nous appelons *genouillères*, reçurent au treizième siècle et gardèrent durant une partie du quatorzième le nom de *poulains*.

Pendant un temps, les chausses furent une simple pièce de mailles que l'on agrafait derrière la jambe et après le bord du soulier ou chausson, qui était aussi de mailles. Mais cette mode ne fut pas générale, et celle des chausses en forme de fourreaux reprit bientôt le dessus. Chez quelques-uns, elles avaient assez de longueur pour s'attacher après la doublure du haubert, vers la ceinture. Le comte de Boulogne, renversé de cheval à la bataille de Bouvines, dut son salut à ce qu'il était ainsi accoutré. Des goujats, qui s'étaient abattus sur lui, eurent beau fourrer leurs épieux sous la jupe de son haubert, ils ne trouvèrent pas le défaut de l'armure.



Chevalier anglo-normand d'après un tombeau de 1277.
(Hewitt, *Ancient armours*, etc., t. I.)

En dernier lieu, on attacha au moyen de courroies de longues plaques d'acier, qui couvraient le devant des jambes et des cuisses au-dessus et au-dessous des genouillères. Ce fut le commencement de l'armure en fer battu. La défense des cuisses s'appelait *cuissots*, celle des jambes *trumelières* ou *grèves*.

L'usage de ces plaques était général à l'avénement de Philippe le Bel. Sous les fils de ce roi, le dehors des bras fut armé de la même façon, au moyen de *brassières* posées par-dessus les manches du haubert, et l'on eut des *coudières*, boîtes de fer qui protégeaient les coudes. Les gants, qui n'étaient que de mailles autrefois, furent en daim recouvert de mailles ou de plaques de fer.

A des cavaliers si bien couverts il fallut des montures qui fussent, de même qu'eux, impénétrables aux coups. On introduisit dans le harnais du cheval des chanfreins d'acier, des bardes de cuir, des housses

de feutre, des croupières et des poitraux en tissu de mailles. Alors il devint indispensable aux chevaliers de se pourvoir de chevaux robustes pour les batailles et pour les tournois. Ceux-ci étaient les *coursiers*, ceux-là les *destriers*. Dans les marches, ils étaient conduits en laisse à côté du gentilhomme monté sur son *palefroi*. On dressait les coursiers à galoper avec des housses traînantes, car, dans les tournois, ils étaient habillés de la tête jusqu'aux pieds, ainsi qu'on voit aujourd'hui les chevaux des pompes funèbres.



Chevaliers se rendant à un tournoi, d'après une miniature d'environ 1320.

Nous n'avons pas énuméré moins de dix-huit pièces composant l'armement et la parure du chevalier. En ajoutant la chemise, les braies et les chausses de drap qu'il portait sur la peau, le nombre monte à vingt et une. La conclusion suit d'elle-même. Sous un tel amas de plaques, de tampons, de chiffons, l'homme n'est plus qu'un automate monté pour un nombre de mouvements extrêmement restreint. Il porte ses armes attachées après lui, sous peine de ne les pouvoir rattraper si elles lui échappaient des mains. Son écu est retenu à son cou par

une longue bride; des chaînes fixent à son dos et à sa poitrine son heaume, sa dague, son épée.

Bien que le chevalier déposât une partie de cet attirail pour la bataille, avec ce qui lui restait encore il lui était interdit d'être un combattant de ressource. Mais la force du préjugé empêchait de reconnaître cela. On tenait à une complication qui passait pour une marque de noblesse. Pour rien au monde les gentilshommes n'y auraient renoncé, et les soldats de profession, à qui il aurait appartenu de mettre en honneur un accoutrement plus raisonnable, ne cherchaient qu'à copier les gentilshommes.

Les mercenaires, cavaliers et fantassins, s'étaient émancipés. Sous le nom de *sergents*, c'est-à-dire serviteurs, ils étaient devenus des corps redoutables, qui avaient dans plus d'une occasion éclipsé la chevalerie. Lorsqu'ils eurent acquis cette importance, on ne trouva pas mauvais qu'ils affectassent une tenue plus martiale. Tels d'entre eux s'attribuèrent l'armure pleine en plaquettes, puis celle de mailles. On vit des soldats de fortune endosser le haubert, et même la cotte d'armes par-dessus le haubert. La vanité des grands seigneurs trouva son compte à cette usurpation. Au lieu d'armoiries à eux, qu'ils n'avaient pas, les sergents portèrent sur leur cotte celle du maître qui les entretenait à sa solde.

Le terme de brogne, étant devenu le synonyme poétique de haubert, disparut du langage usuel dans le cours du treizième siècle. Cependant l'imagerie du temps ne laisse pas de fournir la représentation fréquente d'armures en plaques rondes, carrées ou façon d'écailles. Certainement, il faut appliquer à ces habillements le nom d'armures de *plates*, si souvent employé par les auteurs contemporains de Philippe le Bel. On disait gants de plates, chausses de plates, souliers et estivaux de plates, cotte de plates. Le poëte anglais Chaucer, postérieur de près d'un siècle, s'est encore servi de l'expression *haubert de plates*. *Unes plates*, ou paire de plates, paraît avoir désigné un couple de plastrons en plaquettes, qui s'adaptaient au buste, sous le haubert.

Les textes témoignent que les plates, qui étaient de fer ou de laiton, se recouvraient souvent d'une étoffe, futaine, soie ou velours, ou bien encore de fine peau. Aussi les gants, chausses, souliers de plaquettes se montrent-ils peints de toutes les couleurs dans les miniatures des manuscrits.

On faisait aussi des plates en baleine. C'est à quoi se rapportent ces vers de Guillaume Guiart mettant en scène des sergents,

Les mains couvertes de baleine
Et de gants de plates clouées.

Comme la couverture des plaques empêchait de juger la qualité du travail intérieur, nulle industrie ne donnait lieu à plus de fraudes, soit que les fabricants employassent de mauvais métaux pour faire les plaquettes, soit qu'ils coulassent sur le travail d'assemblage. De là de nombreuses plaintes portées au prévôt de Paris, par suite desquelles les maîtres armuriers jurèrent entre eux, en 1311, l'observation du statut suivant :

« Que nul ne fasse gants de plates, que les plates ne soient étamées ou vernissées, et limées, et pourbattues bien et nettement chacune plate, et ne soient couvertes de nul cuir de mouton noir; et si l'on les couvre de cuir rouge ou blanc, ou de samit, ou autre couverture, qu'il y ait toile dessous, de la couleur, tout au long; et qu'il y ait sous chacune tête de clou un rivet d'or pel ou d'argent pel, que le clou ne pourrisse à l'endroit. »

Les sergents habillés de la pleine armure de plates ou de mailles formaient une grosse cavalerie. A la différence des chevaliers, ils n'avaient ni éperons dorés, ni flammes à leurs lances, ni heaumes, ni écus. Pour coiffure, ils portaient le bassinet ou un chapeau de fer à forme ronde, avec un rebord rabattu, sans jugulaires. Leur bouclier était la *targe*, de forme ovale, très-bombée et munie de la boucle au milieu.

Les soldats de la cavalerie légère et les fantassins n'avaient qu'une partie des pièces de l'armure. Ils ne portaient guère aux jambes d'autres défenses apparentes que des chausses gamboisées ou garnies de plates; leur coiffure ordinaire était soit le chapeau de fer, soit une simple cervelière. Pour eux, le haubert était remplacé par le *haubergeon*, cotte de mailles d'un tissu plus léger et à courtes manches ou même sans manches. Mais le haubergeon n'était pas à la portée des moyens du plus grand nombre. Beaucoup se contentaient d'une cotte de plates, d'un pourpoint de cuir ou d'un hoqueton. Ils avaient pour bouclier la *rouelle*, petit disque qui se portait accroché à la ceinture,

ou le *talevas*, de forme carrée et de dimension à couvrir tout le corps du combattant.

Il faut parler des armes offensives, dans lesquelles s'étaient aussi introduits des changements.

La lance chevaleresque, devenue plus longue de fer et de bois, avait pris le nom de *glaive*. Elle n'était plus, comme autrefois, décorée d'une longue banderole. A celle des barons était attaché, sous le nom de *bannière*, un petit drapeau carré, armorié de leur blason. Un *pennon* ou languette d'étoffe triangulaire distinguait la lance du simple gentilhomme.



Sergent d'environ 1200. (Ms. français n° 403 de la Biblioth. nation.)

L'épée était plus longue et moins large que celle du douzième siècle, toujours arrondie par le bout, avec un lourd pommeau surmontant la poignée. Ce pommeau était ordinairement aplati, et sur les plats les armoiries du chevalier étaient exécutées en émail. Les sergents employaient de préférence une épée encore plus longue et pointue, avec laquelle on pouvait donner d'estoc et de taille. Quelques piétons, au lieu de l'épée, se servaient du *fauchon*, large cimeterre qui tranchait seulement d'un côté.

Les mercenaires de tous pays qui composaient en grande partie les corps de sergents, avaient importé l'usage de divers instruments de carnage ignorés en France avant eux.

La *guisarme* ou hallebarde, dont le bois, d'abord très-court, n'atteignit qu'au quatorzième siècle la longueur de celui d'une lance.

La *hache danoise*, à tranchant convexe avec ou sans pointe au talon.

Le *dard*, javelot léger dans le genre de la haste romaine. C'était l'arme nationale des Basques, si nombreux dans les compagnies de sergents. Chaque combattant en avait quatre dans la main gauche.



Sergents, d'après une miniature d'environ 1320.

Le *faussard*, *fauchard* ou *faucil*, grand coutelas en façon de lame de rasoir, emmanché au bout d'une hampe.

La *masse*, à tête de fer, garnie de côtes saillantes.

La pique flamande, appelée par les Français *godendart*, par corruption du terme tudesque, qui était *godendag*. C'était un gros bâton ferré, de la tête duquel sortait une pointe aiguë.

« Ces bâtons que les Flamands portent en guerre, dit Guillaume Guiart, ont nom *godendag* dans le pays. C'est comme qui dirait *bonjour* en français. Ils sont faits pour en frapper à deux mains, et si

en tombant le coup ne porte pas, celui qui sait s'en servir se rattrape en enfonçant la pointe dans le ventre de son ennemi. »

Les armes de trait comprenaient la fronde, l'arc et l'arbalète.

L'arc s'était perfectionné. Il y en avait plusieurs sortes, dont l'une imitée des Turcs, très-habiles au maniement de cette arme. Elle avait des branches en os ou en corne, réunies par un ressort d'acier. Les arsenaux du temps de Charles V contenaient encore des provisions de cornes de bœuf pour répondre à cet usage.

Quant à l'arbalète, elle était, dans l'opinion des Français du treizième siècle, une invention récente, une invention presque diabolique, qu'ils attribuaient à Richard Cœur de lion; aussi regardaient-ils comme une marque de la vengeance céleste, que Richard eût péri précisément de la main d'un arbalétrier. Mais le roi d'Angleterre n'avait fait que remettre à la mode une arme oubliée en France depuis deux siècles. Nous avons vu qu'on se servait de l'arbalète dans les armées romaines du bas-empire. Les Gallo-Romains se l'approprièrent, et les Français, après eux, en firent usage jusqu'à la fin du dixième siècle. Il en est question dans l'historien Richer; on la voit représentée dans des miniatures du temps de Louis d'Outremer. L'Église avait amené momentanément l'abandon de cet engin, qu'elle proscrivit comme trop meurtrier.

Les arbalètes du treizième siècle étaient munies à leur sommet d'un anneau de fer ou *étrier*. Le combattant mettait son pied dans cet anneau pour bander l'arc. Avant saint Louis, on connaissait déjà les *arbalètes à tour*, à l'arbre desquelles était adapté un mécanisme qui dispensait de renverser l'arme pour tendre la corde.

Les diverses armes d'hast et de trait étaient à l'usage de toutes les troupes recrutées hors de la noblesse, non-seulement des sergents, mais aussi des milices populaires; car les milices populaires sont à compter comme un élément de valeur dans les armées du treizième siècle.

Les hommes valides des communes, et même de beaucoup de villages affranchis, étaient organisés militairement. Ils formaient des compagnies qui, pour la tenue, pour l'armement, pour les exercices, se modelaient sur les bandes de mercenaires. On vit des bourgeois entièrement habillés de fer et montés sur des chevaux de choix, des artisans qui portaient sur eux tout l'attirail du soldat le mieux équipé.

Il ne faut pas interpréter les textes avec son imagination. Lorsque nos chroniqueurs racontent, avec un ton de mépris pour les vainqueurs, la défaite de la chevalerie française par la « piétaille » flamande, on est trop porté à se représenter des masses d'ouvriers se ruant sur le champ de bataille en habits de travail, et armés de tout ce que le hasard avait fait tomber sous leurs mains. Une peinture murale récemment découverte à Gand montre sous un tout autre aspect les corporations industrielles de cette ville dans leur tenue de guerre. Chaque homme marche à son rang, le bassinet en tête, la pique ou la lance au poing, et le corps armé d'un haubergeon que recouvre une cotte aux



Vassal de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, d'après son sceau pendu à un acte de 1257.
(Collection des Archives nationales.)

couleurs de la compagnie. Les gens de trait formaient des corps à part, des confréries composées de tous ceux qui justifiaient d'une adresse particulière à manier l'arc ou l'arbalète. Les milices de Bruges et d'Ypres, celles de nos grandes communes d'Arras, Saint-Omer, Amiens, Beauvais, étaient organisées sur le même pied.

Dans les petites localités, l'armement et l'équipement étaient réglés d'après les facultés de chacun. Nous avons le procès-verbal d'une revue des hommes de l'abbaye de Saint-Maur-lès-Fossés en 1274. Ils étaient divisés en quatre classes. Les riches à 60 livres et au-dessus étaient vêtus d'un haubert ou d'un haubergeon, coiffés d'un chapeau de fer, ceints d'une épée large ou longue et d'un couteau. Ceux dont l'avoir

était contenu entre 30 et 60 livres portaient soit un gambeson, soit une simple cotte gamboisée, un chapeau en fer, une épée longue et un couteau. Pour ceux qui possédaient entre 10 et 30 livres cessait l'obligation d'avoir une armure de corps. Leur fourniment se composait d'un chapeau de fer ou d'une cervelière de cuir, d'une épée sans fourreau passée dans leur ceinture, et d'un couteau. En dernier lieu venaient les archers, qui n'étaient tenus d'avoir chacun qu'un arc et des flèches.

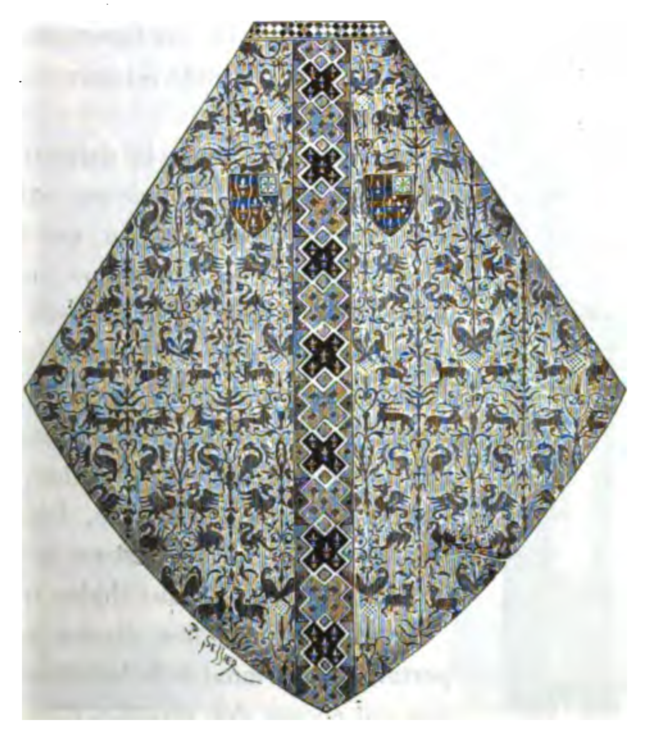
Pour les gens de guerre, quelle qu'ait été leur espèce, il n'est jamais question de manteau, de surcot ni d'aucun des autres surtouts qui figuraient dans le costume civil. Les garnitures qu'ils mettaient sous leur cotte devaient les garantir de la pluie et du froid en même temps que des coups. Quand on n'avait pas de quoi acheter un gambeson ou un pourpoint, on se matelassait avec des chiffons, de l'étoupe ou de la laine. C'est ce que faisait la plèbe armée des campagnes.

La cotte militaire fut toujours plus courte que celle de la tenue bourgeoise. A moins d'être de la profession, on n'aimait ni la porter, ni la voir sur le dos des autres. *Court-vêtu* et *truand* ou *larron* étaient synonymes. Mais vers l'an 1300, à la faveur des prises d'armes de plus en plus fréquentes que motivèrent les guerres nationales, des gens qui voulaient se donner l'air belliqueux, commencèrent à faire réduire l'ampleur et la longueur de leurs vêtements. Il résulte d'un décret fulminé par le concile provincial de Rouen en 1299 que, le mauvais exemple gagnant le clergé, des bénéficiers, des curés ayant charge d'âmes, se montraint dans les rues avec des robes écourtées et l'épée au flanc. Toutefois cette tentative n'eut pas d'autres suites pour le moment que de rendre l'habit long un peu plus étroit. Il y a quelques indices que les pouvoirs séculiers unirent leurs efforts à ceux de l'Église afin de réprimer l'écourtement.

L'autorité ecclésiastique eut fort à faire en ce temps-là avec les modes. A aucune époque elle ne se vit obligée de rappeler aussi souvent les prêtres à l'observation de la tenue que leur profession leur imposait. Ceux-ci, prenant pour règle qu'on peut se permettre ce qui n'est pas défendu, s'emparaient de toutes les fantaisies de l'habit mondain, même des plus extravagantes, lorsqu'elles ne leur étaient point interdites par un texte formel. A l'apparition de chaque nouveauté,

il fallait leur montrer les verges derechef, et leur dire que cela n'était pas fait pour eux.

On a lieu de s'étonner que l'Église, plutôt que d'être incessamment sur le qui-vive, n'ait pas pris alors le parti qu'elle adopta plus tard, de régler pièce par pièce la forme et la couleur de l'habillement clérical. Elle avait fait cela pour les vêtements sacerdotaux avec un succès dont elle n'eut qu'à s'applaudir. Ses prescriptions minutieuses mirent ces vêtements hors des atteintes de l'insubordination. Aussi n'éprouvèrent-



Chasuble de l'église de Brienon. (Gaussen, *Portefeuille archéologique de la Champagne.*)

ils plus d'autres changements que ceux qui sont la conséquence inévitable de l'instabilité humaine.

Le fait le plus saillant qu'il y ait à noter à cet égard, au treizième siècle, est peut-être l'emploi de soieries de fabrique nationale dans la confection des ornements d'église. On vit des décorations toutes françaises sur les habits portés à l'autel. Une chasuble semée de fleurs de lis et de châteaux de Castille, par conséquent contemporaine de saint Louis, est conservée dans l'église de Biville (Manche). Elle passe pour

une relique du bienheureux Thomas Élie, desservant de cette paroisse, où il mourut en 1253.

L'église de Brienon (Yonne) possède une chasuble, de l'an 1328 environ, qui a pour décoration de larges orfrois de drap de soie fleurdelysé et les armoiries, en soie brodée, de Philippe d'Évreux, roi de Navarre.



Diacre du portail septentrional de Notre-Dame de Chartres. (Willemin, *Monuments inédits*, t. I.)

Quant à la coupe du manteau sacerdotal, elle resta ce qu'elle était dans le siècle précédent, c'est-à-dire qu'on vit porter simultanément la chasuble en forme de cloche ou *planète*, et la chasuble échancrée à demi sur les côtés.

La forme exacte de la dalmatique usitée vers 1200 nous est donnée par celle que portait le jeune Louis d'Anjou, qui fut évêque de Toulouse pendant quelques mois des années 1296 et 1297. Ce vêtement fait partie du trésor de l'église de Brignolles (Var). Très-étroit à l'encolure, il va en s'élargissant par le bas. Il est muni de manches courtes, fendu sur les côtés à partir des hanches, décoré de claves en galons d'or et soie, frangé de soie sur ses bords. L'étoffe est un taffetas changeant, tramé en bleu sur chaîne rouge.

Les dalmatiques des diacres sculptés au portail septentrional de la cathédrale de Chartres ont encore des manches d'une ampleur extrême qui descendent jusqu'aux poignets. Le changement de la forme des manches a donc eu lieu dans le cours du treizième siècle, car les statues de Chartres datent du règne de Philippe-Auguste.

Les mitres des évêques ne présentent plus la même variété qu'au douzième siècle. Elles sont, moins la courbure des pans, telles qu'on les fait aujourd'hui. Leur décoration est plus somptueuse que par le passé. Le plus souvent elle consiste en broderies relevées de perles et de pierres précieuses. L'archevêque de Rouen Eudes Rigaud a con-

staté, dans l'une de ses visites pastorales, que les moines de Cérisy s'étaient endettés de la somme énorme de 1100 livres pour faire faire la mitre de leur abbé, lorsque celui-ci obtint le privilége de porter cette coiffure.



Barthélemy de Vir, évêque de Laon, sur son tombeau renouvelé vers 1260.
(Caumont, *Bulletin monumental*, t. X.)



Matifas de Bussi, évêque de Paris, mort en 1304.
(Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, t. II.)

Pour ce qui regarde le costume des prêtres non célébrants et des acolytes, les documents font mention des chapes, des aumusses, des surplis et des roques.

La chape des cérémonies religieuses différait de celle de la mode courante en ce qu'elle s'attachait par une broche au lieu d'une bride,

et qu'elle était munie d'un vaste capuchon retombant sur le dos. La pièce ronde posée en haut de la chape actuelle est une réminiscence de cet appendice.



Grand chantre de la collégiale Mortain, mort en 1303. (Recueil de Gaignières, t. II.)



Chanoine en costume sacerdotal, avec l'aumusse, de la première moitié du quatorzième siècle. (Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, t. I.)

Nous avons eu l'occasion de décrire l'aumusse en parlant de la toilette des dames. Dans le clergé, elle était l'attribut des chanoines qui, lorsqu'ils ne l'avaient pas sur la tête, la portaient sur le bras droit, la fourrure en dehors. La poche servant de coiffe, au lieu de s'élever

en pointe, avait un fond plat terminé par une corne à chacun de ses bouts.

Le surplis, *superpellicium*, était une tunique flottante de lin, qui devait son nom à ce qu'elle recouvrait ordinairement un pelisson, équivalent de la soutane actuelle. Il y avait au surplis de larges manches et un petit capuchon. La mode mit une cornette à ce capuchon.

Le roque, *roccus*, était une aube courte. On ne mettait pas de ceinture par-dessus, pas plus qu'on n'en met au rochet, qui en dérive.

Le treizième siècle, en ajoutant à la société religieuse de nouveaux ordres monastiques, augmenta encore le nombre des variétés auxquelles s'était déjà prêté le costume prescrit par saint Benoît.

Les dominicains, appelés *jacobins* en France, se distinguèrent par la chape close, qui fut leur manteau. Une chape close était une cloche étroite fendue sur le devant à partir du creux de l'estomac. Avec ce vêtement il n'y avait pas moyen de se draper ni d'affecter des airs mondains. Il était considéré comme le manteau le plus convenable à la profession ecclésiastique; aussi les évêques étaient-ils sans cesse à en recommander l'usage aux prêtres séculiers. Les ordres religieux qui l'adoptèrent à la place de la vaste chape bénédictine, donnèrent par là une preuve de leur austérité.

Dès l'origine, la chape des dominicains fut noire et recouvrit deux robes, *gonne* et *coule*, de laine blanche, ce qui fait dire à Rutebœuf, que

Jacobins sont venus au monde
Vestus de robes blanche et noire.

Leur coule s'appelle aujourd'hui *scapulaire;* c'était en réalité un froc sans ampleur. Au treizième siècle, coule et froc étaient sans cesse confondus. Le pape Clément V décida, en 1312, qu'on entendrait par coule la robe de moine fendue sur les côtés, et par froc la robe à larges manches.

Les franciscains n'avaient qu'une robe grise ou fauve à capuchon par-dessus une chemise de laine. Une corde à nœuds, qu'ils portaient en ceinture, leur valut le nom de *cordeliers*. Ils s'abstinrent d'abord de chaussure. La sœur de saint Louis, fondatrice des cordelières de Longchamp, observait cette prescription rigoureuse. Elle fut représentée pieds nus sur son tombeau; mais comme indice du rang élevé que lui assignait sa naissance, on lui mit une chape fourrée d'hermine.

Les carmes, amenés de la terre sainte par saint Louis, durent en partie leurs succès à la singularité de leur habit, qui était zébré de bandes blanches et brunes. A cause de cela, le peuple les appela *frères barrés*. En 1286 le pape Honoré IV leur interdit ce costume, qui donnait lieu à des plaisanteries, et voulut qu'ils prissent à la place gonne grise et chape blanche. Ils n'accueillirent cette réforme qu'à contre-cœur, prétendant qu'ils tenaient l'habit barré du prophète Élie, eux qui n'avaient guère plus d'un siècle d'existence. Plusieurs maisons de leur ordre ne s'étaient pas encore rendues sur ce point au commencement du quatorzième siècle.


Tombeau d'une abbesse de l'ordre de Citeaux, morte en 1334, dans l'église Saint-Martin de Laon.

Les nouveaux moines du treizième siècle n'étaient pas cloîtrés. Pendant le jour ils sortaient de leurs couvents pour aller mendier et prêcher. En contact journalier avec la multitude, ils exerçaient sur elle leur prosélytisme, et en retour se laissaient aller souvent à ses passions. Dans toutes les foules paisibles ou agitées on trouvait des leurs. Ce fut là leur originalité.

Quant aux anciens ordres, les coupes de leurs habits se montrent dès lors, à très-peu de chose près, ce qu'elles sont restées depuis. Le costume des religieuses se complète. Toutes ont la guimpe sous le voile, et sous la guimpe, la tête rase ; la plupart adoptent la coule ou scapulaire, que les femmes n'avaient jamais portée. L'attribut de la crosse commence à être donné aux abbesses.

CHAPITRE X

RÈGNES DES TROIS PREMIERS VALOIS

DE 1340 A 1380

Longue durée du costume du treizième siècle. — Irruption subite de l'habit court. — Les hommes à la nouvelle mode. — Retour de la barbe et des moustaches. — La robe longue conservée dans la maison royale et dans le monde des lettrés. — Opinion des contemporains sur le changement accompli. — Splendeur de l'habillement sous Charles V. — Prédominance de la soie sur le drap. — Le pourpoint de Charles de Blois. — Perfectionnement de l'art du tailleur. — Habits coupés en deux parties. — Chaperons à longue cornette. — Ils servent de signe de ralliement. — Mode des plumes et des perles. — Importance des chausses. — Résurrection des pointes aux souliers sous le nom de poulaines. — Le pape et le roi coalisés contre cette mode. — Introduction des boîtes de fer et des lames articulées dans l'armure. — Noms des pièces nouvelles. — Poulaines militaires. — Longueur démesurée des éperons. — L'ancien mode d'armement conservé pour le buste. — Le bassinet définitivement substitué au heaume. — Formation des armées en compagnies de gens d'armes et de trait. — L'homme d'armes. — Les pavaisiers. — Les maillets. — Les archers et arbalétriers. — Mode empruntée par les femmes aux suivantes des compagnies anglaises. — Surcots et corsets ouverts sur les côtés. — Bel effet de ce vêtement. — Coiffure en cheveux. — Addition ridicule aux anciennes coiffes. — Anecdote de l'atour au gibet. — Triomphe définitif des atours.

Les siècles de l'histoire que nous retraçons devant se mesurer à la durée des modes, on ne sera pas surpris que nous ayons prolongé le treizième siècle jusqu'à 1340; car c'est cette année-là seulement que tomba en disgrâce le costume inauguré sous Philippe-Auguste. Il avait résisté aux changements les plus profonds accomplis dans la constitution du royaume, survécu au renouvellement de la dynastie, à celui des mœurs; il succomba sans raison apparente au milieu du règne de Philippe de Valois. L'habillement par lequel il fut remplacé fit irruption simultanément en Italie, en France, en Angleterre. Un annaliste romain assigne à ce dernier une origine catalane. Nous avons la preuve qu'il régnait depuis un certain nombre d'années à Marseille : ce qui n'infirme pas le témoignage de la chronique italienne, car les mêmes

usages furent communs à toutes les villes de la Méditerranée, depuis Barcelone jusqu'à Gênes.

La révolution fut radicale. Aux longues tuniques fut substituée, sous le nom de *jaquet* ou *jaquette*, une étroite camisole qui n'atteignait pas les genoux. L'habit de dessous fut un *pourpoint* ou un *gipon*, justaucorps rembourrés qui avaient leur ouverture, celui-ci sur les côtés, celui-là par devant. Les chausses, mises à découvert dans presque toute leur longueur, allèrent s'attacher aux braies vers le haut des cuisses. La chemise, écourtée en proportion du reste, devint d'un usage universel.

Tandis que le corps était ainsi emprisonné dans les plus étroits vêtements qu'on eût jamais vus (jamais, est ce que disent les auteurs contemporains; mais nous savons, nous, que l'habit gaulois du temps de la conquête romaine ne fut pas davantage étoffé), la coiffure prit au contraire une ampleur excessive. On eut d'immenses chaperons dont la cornette fut allongée au point de tomber plus bas que le dos et d'aller battre les jambes, comme une queue de bête.

Tel fut le parti pris de rompre avec les habitudes du passé, que la façon d'accommoder le visage se ressentit du changement. Les cheveux furent coupés. On revint aux longues moustaches; on adopta la barbe taillée en pointe « comme la portaient les Espagnols », tant est manifeste l'influence de l'Espagne en toute cette affaire.

C'est la jeunesse qui donna le signal de la nouvelle mode. Elle passa des damoiseaux aux pages et aux varlets, de ceux-ci aux jouvenceaux de la bourgeoisie, et les pères à leur tour furent entraînés par les fils. Des hommes graves, des vieillards se révoltèrent d'abord et jurèrent qu'on ne les verrait jamais travestis de la sorte. Malgré leur serment, avant que peu d'années se fussent écoulées, la plupart firent comme tout le monde.

Tout le monde est trop dire. Outre le clergé, que la vigilance de l'Église préserva de la contagion, il y eut encore une partie notable de la nation, le roi en tête, qui résista aux attraits de la jaquette.

Philippe de Valois ne voulut de l'habit court ni pour lui ni pour les membres de sa famille. Ce prince, au commencement de son règne, avait été admonesté par le pape Jean XXII au sujet de sa façon de s'habiller, qui contrastait d'une manière choquante avec la tenue majestueuse observée par ses prédécesseurs. Il comprit la valeur de

cette remontrance, et s'imposa dès lors le costume qu'avaient porté Philippe le Bel et ses fils.

Il ne s'agit point ici du costume d'apparat, qui fut pour tous les rois du moyen âge la dalmatique et la chlamyde, mais des amples surcots et manteaux maintenus dans leur coupe d'autrefois. Cela composait une mise d'apparence sévère, religieuse plutôt que mondaine. Christine de Pisan l'a caractérisée par la double épithète de royale et pontificale.

Or cet habillement, lorsqu'il ne différait encore de celui de tout le monde que par sa largeur plus grande et ses vastes plis, était devenu l'uniforme des hommes de loi et des hommes de plume, occupés en si grand nombre dans les diverses administrations. Ils avaient lieu d'y tenir, car il était pour eux un signe d'autorité et la garantie des priviléges attachés à leur état. Ils eurent moins que jamais l'envie d'y renoncer après le changement complet de la mode, lorsque la hiérarchie des robes étoffées et fourrées remonta jusqu'au trône.

De la sorte, l'antiquité se perpétua par le costume au sein de la société moderne, et le monde fut distingué dès lors en *gens de robe courte* et *gens de robe longue*.

C'est par les gens de robe longue qu'a été consigné l'avénement de la robe courte. Ils ne l'ont pas traitée avec indulgence. A propos de la bataille de Crécy, voici ce que le chroniqueur de Saint-Denis trouve à dire :

« Nous devons croire que Dieu a souffert ceste chose à cause de nos péchés, car l'orgueil estoit bien grand en France, surtout chez les nobles. Grande estoit aussi la deshonnesteté des habits qui couroient par le royaulme, car les uns avoient robes si courtes qu'elles ne leur venoient que aux fesses, et quand ils se baissoient pour servir un seigneur, ils monstroient leurs braies à ceulx qui estoient derrière eux. Et pareillement elles estoient si estroites, qu'il leur falloit aide pour les vestir et les despouiller (déshabiller), et sembloit que on les escorchoit quand on les despouilloit. Et les autres avoient robes froncées sur les reins comme femmes ; et aussi portoient une chausse d'un drap et l'autre d'un autre ; et leur venoient leurs cornettes et leurs manches près de terre, et sembloient mieux jongleurs que autres gens. Et pour ce, n'est pas merveille si Dieu voulut corriger les excès des François par son fléau, le roy d'Angleterre. »

Le continuateur de Guillaume de Nangis est d'opinion différente. Au lieu de voir dans le désastre de Crécy la conséquence du changement de la mode, il prétend que le changement de la mode n'eut lieu qu'en prévision du désastre. « Les seigneurs, dit-il, s'étaient faits légers, afin de mieux fuir devant l'ennemi. »

Philippe de Mézières, jurisconsulte et philosophe, reprochait à l'habit court de troubler la digestion, tant il comprimait l'estomac, de ne pas suffisamment préserver du froid et par là d'occasionner des maladies mortelles, de n'avoir pas même le mérite de l'économie, parce que, depuis que les chausses étaient en vue, elles étaient devenues un objet de luxe aussi coûteux que les lés d'étoffe employés auparavant dans la façon des robes.

En dépit des critiques, la nouvelle mode entra dans les habitudes. Étant essentiellement propre à l'action, elle ne fut pas déplacée sur le dos d'une génération à qui les événements ne laissèrent pas le loisir de se reposer.

Pour en voir les beaux échantillons, il faut se reporter aux monuments exécutés pendant les années prospères du règne de Charles V. Alors l'argent, qui commençait à reparaître, fut dépensé principalement en habits. Quiconque en avait le moyen s'adonna à ce genre de luxe. La révolution de 1356 semble avoir effacé momentanément la distinction des castes. Les bourgeois de Paris se font autoriser par un édit royal à mettre des freins d'orfévrerie à leurs chevaux et à chausser des éperons dorés, ni plus ni moins que les gentilshommes. Il n'y a plus de loi qui leur interdise l'usage de telle ou telle étoffe. Leurs écus leur procurent toutes les magnificences, de même qu'ils leur ouvrent toutes les portes. Les réunions ont repris leur éclat, et des artistes habiles représentent dans les manuscrits les scènes brillantes dont ils ont été spectateurs.

Un trait caractéristique du vêtement de ce temps-là est la prédominance de la soie sur le drap. Il y a toujours des draps d'un grand prix dont l'emploi n'a pas cessé, tels que l'*écarlate* de Bruxelles, l'*yraigne* (araignée) d'Ypres, le *rayé* de Gand imité dans nos manufactures de Rouen et de Montivilliers; mais le velours et la soie brochée ont de beaucoup la préférence. La France avait renoncé, depuis les guerres, à la fabrication de ces étoffes. On les tirait alors d'Alexandrie, de Venise, de Florence et de Lucques.

Un amateur de Tours possède un pourpoint qui passe pour avoir appartenu à l'infortuné Charles de Blois. Cet habit est d'un drap de




Gentilhomme d'après une miniature d'environ 1360. (Recueil de Gaignières, t. III.)



Damoiseau d'environ 1370. (Willemin, *Recueil de monuments inédits*, t. I.)

soie violet broché en or de médaillons octogones qui encadrent des lions et des aigles. Il est ouvert sur le devant, avec une garniture de trente-huit boutons pour le fermer; le bas de chaque manche en a vingt. Les boutonnières sont cousues avec de la soie verte.

On était arrivé à ajuster parfaitement l'habit sur le corps. Le buste d'un homme bien mis ne devait pas laisser voir un seul pli. Afin que l'étoffe fût mieux tendue, on faisait, à force d'ouate, un estomac bombé au pourpoint ou au gipon portés sous la jaquette.

Il y eut des pourpoints et jaquettes « faits à deux fois », c'est-à-dire dont le corsage et la jupe avaient été taillés à part. Nous ne connaissons pas de mention plus ancienne de ce genre de coupe appliqué à la façon des habits. Néanmoins tous les tailleurs n'opéraient pas de la sorte. Les classiques du métier tenaient à obtenir l'ajustement au moyen de pièces en pointe.

La jaquette n'eut le plus souvent que des demi-manches qui se continuaient à partir du coude par deux lanières d'étoffe, dites *coudières*, qui pendaient au moins jusqu'aux jarrets. Les manches de l'habit de dessous, au contraire, serraient les bras dans toute leur longueur. Pour mieux brider, elles étaient fendues et boutonnées à partir du coude; elles ne finissaient qu'à la naissance des doigts par un évasement appelé *moufles*. Le genre de gants qui portait autrefois ce nom avait pris celui de *mitaines*.

La ceinture était descendue de la taille sur le haut des cuisses. Elle était décorée de plaques d'orfévrerie. On y attachait une large bourse en forme de gibecière, et un poignard du nom de *badelaire* ou *bazelaire*.

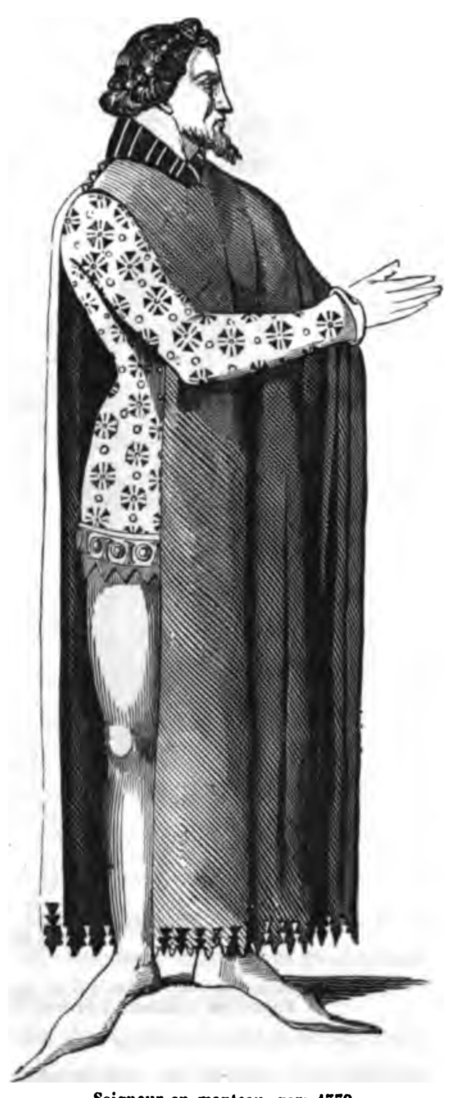
Le chaperon, coiffé en manière de capuchon, se couvrait d'un tout petit chapeau à forme ronde, ou d'un vaste chapeau pointu dont le bord, retroussé par derrière, faisait sur le devant une avance en forme de bec. De dessous le chapeau s'échappait la longue cornette dont il a été question ci-dessus.

Lorsque le chaperon était mis en casquette, le chef enfoncé dans la visagère, comme cela a été expliqué précédemment, la cornette était roulée autour de la tête et produisait l'effet d'un turban, d'où retombaient de côté les plis du guleron. Le guleron était alors appelé *patte*.

Le chaperon a joué un grand rôle comme signe de ralliement dans les troubles politiques de l'époque. Les comtes de Flandres eurent à se défendre pendant de longues années contre la faction des *chaperons blancs*. En 1357 les Parisiens, à l'instigation d'Étienne Marcel, adoptèrent des chaperons mi-partis rouges et bleus, et cette coiffure, mise sur la tête du dauphin de la main même du redoutable prévôt des

marchands, devint la sauvegarde du prince le jour où ses conseillers périrent assassinés sous ses yeux.

Les seuls pardessus que l'on portât avec l'habit court étaient le manteau fendu sur le côté, et la *cloche*, dont l'ouverture était par devant. Celle-ci était surtout à l'usage des cavaliers. La mode comportait que ces vêtements, aussi bien que les justaucorps et les chaperons, fussent découpés sur leurs bords en languettes du travail le plus délicat et le plus compliqué. Quant aux surcots, cotardies, housses, *manteaux à parer* ou chlamydes, dont la mention est encore fréquente, il faut les rapporter au costume de cour ou à celui des gens de robe.



Seigneur en manteau, vers 1370.
(Willemin, *Monuments inédits*, t. I.)

Un genre de luxe inconnu jusque-là fut celui des panaches. Les hommes ornèrent leurs chapeaux de plumes d'autruche; mais rien n'était plus rare que les plumes d'autruche. Il fallait les payer au poids de l'or, et même à ce prix n'en avait pas qui voulait. Un fait démontre quelle valeur on attachait à cette denrée. Les capitaines des grandes compagnies par lesquelles la France entière fut si bien rançonnée, au commencement du règne de Charles V, donnaient sauf-conduit pour toutes sortes de marchandises, sauf pour les plumes d'autruche. Lorsqu'il leur en tombait sous la main, ils se les appropriaient purement et simplement. C'est Froissart qui raconte cela.

Les perles aussi firent fureur. Le goût s'en était répandu vers le

temps de la bataille de Poitiers, et les souffrances qui suivirent ne le firent point passer. L'auteur de la chronique de Saint-Denis rapporte que les états du Languedoc, réunis à Toulouse, décrétèrent tout d'abord que, tant que le roi serait prisonnier, ni homme ni femme du pays ne



Groupe, en costume de cour, de Louis II de Bourbon recevant l'hommage d'un de ses vassaux, d'après une miniature d'environ 1375. (Recueil de Gaignières, t. III.)

porterait sur soi or, argent, perles, fourrures de prix ni aucun autre objet de luxe. Il n'en fut pas ainsi dans la France du nord.

Sous le gouvernement des États généraux, on payait les perles vingt fois ce qu'elles avaient coûté quelques années auparavant. On en mettait aux ceintures, aux chapeaux, aux broderies des habits et jusqu'aux souliers. Les broderies de la cotte d'armes du duc de Bourbon, qui fut fait prisonnier en même temps que le roi Jean,

contenaient six cents perles, sans compter les rubis et les saphirs. Cette pièce d'habillement représentait une telle somme, qu'un Italien établi à Londres consentit à prêter dessus 4,200 écus d'or.

Parmi les bizarreries critiquées par le chroniqueur de Saint-Denis on a remarqué celle des jolis seigneurs qui, pour attirer davantage les regards, s'habillaient une jambe d'une couleur, soit de blanc, de jaune ou de vert, tandis que l'autre jambe était en noir, en bleu, en rouge. Conformément au même goût, on porta des souliers de couleurs dépareillées.

Une autre nouveauté fut celle des chausses dont les pieds, doublés de chaussons et garnis de semelles, dispensaient de mettre des souliers. C'étaient les *chausses semelées*. On y adaptait par le mauvais temps des galoches de bois ou des patins ferrés.

Les chaussures de toute espèce furent armées de nouveau d'un dard interminable. Un homme n'avait pas bon ton, si la pointe de ses souliers, de ses bottes ou de ses chausses semelées ne se prolongeait pas à un bon pied au delà de ses orteils. Des baleines procuraient cet agrément, auquel fut donné alors pour la première fois le nom de *poulaine*.

Nous avons déjà vu un terme approchant de celui-là appliqué aux genouillères de l'armure chevaleresque. Il n'est pas probable que l'un et l'autre aient eu la même origine. Poulaine était le nom de la Pologne dans l'ancien français, et il se trouve que les nouvelles pointes des souliers furent appelées par les Anglais *crackowes*, c'est-à-dire cracovies. Il y a dans cette rencontre la preuve que la mode dont il s'agit était polonaise. Ainsi les chaussures pointues, chassées naguère de l'Europe occidentale, s'étaient réfugiées en Pologne, et un beau jour ce pays barbare nous les renvoya comme une nouveauté. Les évolutions de ce genre sont continuelles dans l'histoire du costume.

Les poulaines continuaient la semelle de façon à fouetter le sol lorsqu'on marchait, ou bien elles se recourbaient en trompette, et plus d'un, pour en assurer le maintien, les rattachait à ses genoux au moyen de chaînettes d'or ou d'argent. Par un retour peut-être fortuit à la mode de l'an 1100, il y eut de nouveau des poulaines dont la pointe était recourbée extérieurement, « pareille aux ongles que la nature a donnés aux griffons, » dit un écrivain qui certainement n'avait jamais vu de griffon. Toujours est-il que ces pointes, fort gênantes pour la

marche, avaient surtout aux yeux des clercs le tort très-grave de simuler l'ergot du diable.

Le pape Urbain V, l'un de ceux qui siégèrent à Avignon, et le roi Charles V combinèrent leurs efforts pour faire cesser un tel scandale. Les considérants d'une ordonnance royale rendue à cet effet le 10 octobre 1368, traitent les poulaines de « difformité imaginée en dérision de Dieu et de sa sainte Église ». N'était-ce pas le prendre bien haut pour une simple billevesée? Mais il ne faut pas perdre de vue que chaque époque juge les choses avec ses idées. D'ailleurs la suite démontra que, même dans les temps d'autorité, il ne fait pas bon d'employer les grands moyens contre ce qui n'en vaut pas la peine. Abandonnées à leur propre excès, les poulaines eussent été bientôt répudiées; dès qu'elles furent mises au rang des sacriléges, elles acquirent une durée interminable. Leur vogue n'était pas encore arrivée à sa fin, après un siècle révolu.



Chevalier avec l'armure de 1360.
(Ms. français n° 343 de la Biblioth. nation.)

Le costume dont nous venons de raconter le succès et les écarts ne fit pas tout seul son entrée dans le monde. Il eut un frère jumeau. Un habillement qui se moulait également sur le corps vint, à la même heure, changer la physionomie des armées.

Le point de départ fut ces plaques en fer battu que l'on avait commencé à se mettre sur le devant des jambes et des bras. Avec doubles plaques montées sur charnières ou seulement bouclées au moyen de courroies, on fit des boîtes où la totalité des membres se trouva enfermée. On réunit ces boîtes aux genouillères et aux coudières par des lames articulées; on y ajouta des gants et des souliers de fer fabriqués d'après le même système. Grâce à cette carapace, le combattant put se débarrasser d'une partie des pièces dont il s'enveloppait auparavant. Du mail-

lot chevaleresque, il ne conserva qu'un court haubergeon sans manches ou à demi-manches, et le pan de la coiffe.

Les noms des pièces de la nouvelle armure répondent à la destination de chacune; ils sont d'ailleurs, pour la plupart, ceux des plaques simples usitées auparavant. Les *brassières*, qui désignent la totalité de l'armure des bras, se décomposent en *épaulières*, *bras*, *coudières* ou *coudes*, et *avant-bras;* le harnais des jambes contient les *cuissots*, les *genouillères*, les *jambières* aussi appelées *grèves* ou *grevières*. Les coudières et les genouillères sont munies de *gardes*, prolongements extérieurs en forme de plaques rondes qui font l'office de petits boucliers aux défauts de l'armure, c'est-à-dire aux plis des bras et aux jarrets que protégeaient en outre des goussets de mailles. Les gants furent appelés *gantelets*, les souliers *solerets*. Les *gants à broches de fer* étaient des gantelets armés de piquants qui se relevaient sur les lames des doigts, à l'endroit des phalanges.

Des poulaines de fer furent adaptées aux solerets, et, qui plus est, on mit à ces poulaines, comme à celles des chaussures de ville, des chaînettes qui les rattachaient aux genoux. Comment cela s'accommodait-il avec les étriers?

Un harnais de jambe conservé dans une collection anglaise (celle de lord Londesborough) fait voir que la chaîne était prise dans deux anneaux fixés, l'un à la naissance de la poulaine, l'autre à la genouillère. Ce dernier tient à une bossette en saillie. D'ailleurs la grevière et le cuissot de cette pièce d'armure, unique en son genre, ne sont composés chacun que d'une demi-boîte de fer. L'enveloppe, pour le dessous des deux membres, était complétée par des pans de mailles.



Harnais de jambe de la collection Londesborough. (Fairholt, *Costume in England*.)

Les éperons à molette, dont l'usage s'était répandu depuis le déclin

du treizième siècle, prirent aussi des dimensions énormes et par la longueur de la tige et par la largeur de l'étoile adaptée au bout. C'est ce qui explique qu'on ait pu les employer en guise de chausse-trapes pour défendre les abords d'un retranchement. Froissart nous montre une bande de Navarrais faisant ce singulier usage de leurs éperons en 1369.

Le buste continua d'être armé selon l'ancien système, avec double plastron en plaquettes, haubergeon et hoqueton, mais tout cela serré sur le corps comme on ne l'avait jamais fait, et recouvert d'une jaquette qui faisait de l'habit militaire le juste pendant de celui du citadin.

Le heaume n'étant plus porté ni montré ailleurs que dans les tournois, le seul casque qui fût de mise avec l'armure plate était le bassinet. Au lieu de le poser comme autrefois par-dessus la coiffe de mailles, on le mit à cru sur le chef, et de la coiffe on ne laissa subsister que la partie qui enveloppait le cou, laquelle était lacée sur les bords du casque. C'est ce qu'on appelait le *camail*. En outre, le bassinet fut rendu propre à couvrir le visage par l'addition d'une visière. Celle-ci eut ordinairement la forme d'un masque de fer, au milieu duquel se relevait une bosse conique, percée de trous pour loger le nez et établir le passage de l'air. En face de la bouche et de chacun des yeux était pratiquée une fente horizontale. La visière s'ouvrait de côté au moyen de charnières, ou bien s'abaissait et se relevait sur des pivots. Au combattant qui l'avait sur la figure elle donnait l'air d'un animal à museau pointu.

Tel était l'habillement de ceux qui, sous les noms de *gens d'armes* ou d'*hommes d'armes*, jouèrent dès lors le rôle principal dans les batailles.

Il faut savoir que le règne de Philippe de Valois vit se constituer sur un pied nouveau la force militaire. L'abolition des guerres privées ayant réduit à l'inaction et à l'indigence une innombrable quantité de gentilshommes, ces désœuvrés nécessiteux firent société ensemble. Sous des chefs de leur choix, ils s'organisèrent en corps francs avec le concours de toutes les bandes de sergents qui voulurent bien partager leur fortune. La guerre qui commençait entre l'Angleterre et la France donna de l'occupation à ces troupes sans maître. Elles se mirent au service des souverains et devinrent en peu de temps le

noyau des armées. A cause de leur composition, on les appela « compagnies de gens d'armes et de trait ».

Les gens d'armes étaient montés à l'instar des chevaliers. Chacun



Chevalier tournoyant. (Ms. français n° 343 de la Biblioth. nation.)

menait à sa suite au moins un valet, plus un *coustilier* ou satellite armé d'une longue dague, et deux ou trois chevaux. Ils passaient pour nobles, et la plupart l'étaient effectivement; cependant les capitaines n'étaient pas rigoureux à l'endroit des généalogies. Le bon combattant

qui se présentait avec l'attirail réglementaire n'avait pas de peine à se faire admettre. La meilleure preuve à produire était la dextérité au maniement des outils de la profession, qui furent alors une lance de quatorze pieds de long, une épée de près d'un mètre de lame, et une hache du genre de celle que nous appelons cognée.

Les gens de trait furent distingués en *pavaisiers*, *maillets*, archers et arbalétriers.

Les pavaisiers (Froissart dit *pavescheurs*) devaient leur nom au grand bouclier, le talevas d'autrefois, qui ne s'appelait plus autrement que *pavois* ou *pavais*. Ils étaient cavaliers ou fantassins. Leur arme favorite était la lance de jet ou petit glaive, *glaivelot*, javelot. Ils étaient habillés comme les hommes d'armes, sauf qu'ils se coiffaient du chapeau de fer au lieu du bassinet.



Pavaisier d'environ 1375.
(Ms. français n° 2813 de la Biblioth. nation.)

Les maillets eurent pour office de briser l'armure sur les membres des cavaliers abattus, et de frayer ainsi un passage à la dague des coustiliers qui venaient derrière eux. Ils étaient dits maillets, parce que c'est avec un maillet de fer qu'ils accomplissaient ordinairement leur ouvrage; mais ils se servaient aussi bien de la *plommée*, qui était un fléau terminé par une boule de plomb. Il y avait à l'Hôtel de ville de Paris, en 1380, un dépôt considérable de ces engins, qui servit à l'armement du peuple soulevé à l'occasion d'un nouvel impôt. Les contemporains ont appelé cette émeute la sédition des *maillets*. On a dit plus tard des *maillotins*.

Froissart, dans son récit de la bataille de Rosebeck, a tiré un heureux parti du vacarme que produisait l'emploi de ces outils de forgeron : « Là estoit le cliquetis sur les bassinets si grant et si haut d'espées, de haches, de plomées et de maillets de fer, que on n'y oyoit goutte pour

la noise. Et ouï dire que, si tous les heaulmiers de Paris et de Bruxelles fussent ensemble leur mestier faisant, ils n'eussent pas mené ne fait greigneur noise, comme les combattants et les férans sur ces bassinets faisoient. »

Les archers et arbalétriers ne portaient de l'armure en fer battu que les petites pièces appropriées à la défense des épaules, des coudes et des genoux. Leur corps était protégé par un hoqueton de buffle, par un pourpoint gamboisé qu'on appelait alors un *jaque*, ou par le pourpoint couvert de plaquettes qui ne tarda pas à recevoir le nom de *brigandine*, parce qu'il était surtout à l'usage des *brigands* ou gens de trait recrutés dans le Midi.



Archers et arbalétriers d'environ 1375.
(Ms. français n° 2813 de la Biblioth. nation.)

Chaque compagnie traînait après elle une suite nombreuse d'individus de la pire espèce : goujats, bateleurs, vivandiers, vivandières et autres créatures employées à la récréation du soldat. Ces dernières eurent la gloire de fournir des patrons à la mode. Les dames et filles suivantes des compagnies anglaises furent celles qui apportèrent en France les *corsets fendus sur les côtés*, c'est-à-dire la pièce la plus caractéristique de l'habillement des femmes sous le roi Jean et sous Charles V.

On a vu la rage des fentes s'exercer, au treizième siècle, sur les flancs des surcots. En Angleterre, cette mode fut poussée à un tel excès que les robes furent fendues depuis les épaules jusque dessous les hanches, et non-seulement fendues, mais échancrées. Par là le corsage fut amené à n'être plus qu'un collier d'étoffe que deux bandes verticales rattachaient à une vaste jupe. Autrefois on avait voulu montrer seulement sa ceinture ; maintenant on montrait, avec la

ceinture, la cotte sur laquelle celle-ci était posée. Pour mieux dire, on mettait en exposition son buste et ses bras, car la cotte était ajustée et serrée dessus de manière à en dessiner toutes les formes.

Le surcot étant ainsi évidé, il y avait, entre la maigreur du haut et l'ampleur du bas, une disparate choquante que l'on chercha à pallier en pourfilant les ouvertures. *Pourfiler*, c'était appliquer des bordures d'étoffe ou de fourrure. La correction ne fut complète que lorsqu'on eut imaginé de couvrir la poitrine et le dos au moyen d'une mante, ordinairement en pelleterie, dont la forme était celle d'une petite chasuble de prêtre. C'est ce qu'on appela le *corset fendu*, parce que le terme de corset désignait une courte tunique sans manches.

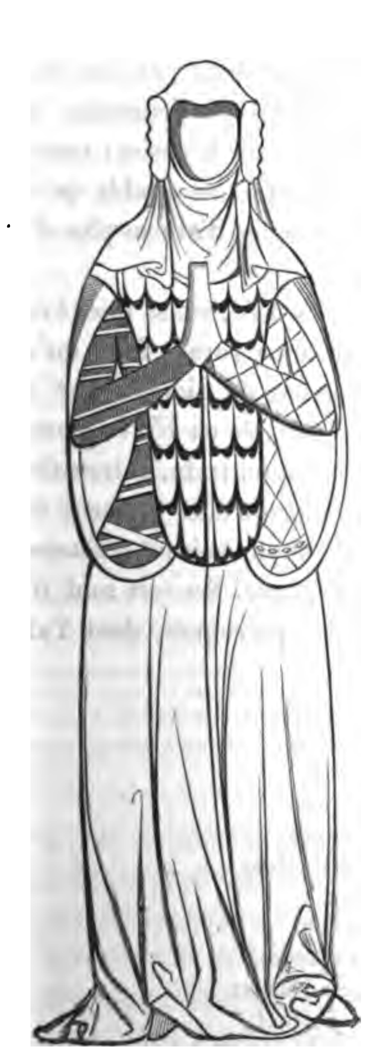
Cet habillement, à la fois élégant et majestueux, est celui avec lequel les artistes modernes se sont plu à représenter les princesses du moyen âge. Il se maintint pendant plus de deux siècles comme costume de cour; mais il ne fut d'un usage commun que pendant une trentaine d'années. Encore ne fit-il pas tomber la mode des cotardies et surcots fermés. Ceux-ci furent portés concurremment, mais avec quelques changements dans la façon. On les ajusta sur le buste; on y mit de longues manches descendant jusqu'aux pieds, avec des ouvertures pour le dégagement des bras, puis des manches étroites qui se transformaient en bandes pendantes à partir du coude, comme les manches des habits d'homme.

La coiffure fut le plus souvent en cheveux, ceux-ci partagés en deux par une raie qui allait du front à la nuque, et massés en nattes sur les tempes. Une autre natte prise sur les cheveux de derrière faisait le tour de la tête. Par-dessus était posée la *huve*, voilette empesée qui emboîtait le crâne et retombait tout autour en plis gracieux. Le tout se recouvrait, lorsque la saison l'exigeait, d'un chaperon dont la cornette n'affecta que chez quelques extravagantes la longueur ridicule de la cornette masculine.

Les personnes peu fournies en chevelure restèrent fidèles aux coiffes à crépine, qu'elles accommodaient avec des diadèmes de perles ou des cercles d'orfèvrerie, appelés alors *fronteaux*. Sur ce thème se produisit, au milieu du règne de Charles V, une bizarre nouveauté. Autour de la coiffe on mit des bourrelets que l'on arrangeait sur le devant de manière à figurer des cœurs, des trèfles, des cornes montantes ou ra-

battues, et mille autres objets plus ridicules les uns que les autres. On appelait cela des *atours*.

Lorsque les coiffeurs du siècle dernier se mirent à édifier, sur la tête des dames, des jardins, des pagodes, des agrès de navire, ils



Dame noble d'après un tombeau d'environ 1350. (Caumont, *Abécédaire d'archéologie religieuse.*)



Statue de Jeanne de Bourbon, femme de Charles V. (Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, t. II.)

crurent être des inventeurs. Le quatorzième siècle les avait devancés. Voici à ce sujet une anecdote racontée par le chevalier de la Tour-Landry :

« Une bonne dame me conta que en l'an 1372, elle et tout plein de

dames et damoiselles estoient venues à une feste de sainte Marguerite où tous les ans avoit grand assemblée. Et là vint une damoiselle moult cointe et moult jolie, mais qui estoit plus diversement atournée que nule des autres. Et pour son estrange atour, tous la venoient regarder comme une beste sauvage. Si luy demanda la bonne dame : M'amie, comment appelez-vous cest atour? Et elle lui respondit que on l'appeloit l'atour du gibet. — Du gibet! dit la bonne dame; eh bon Dieu! le nom n'est pas beau, mais l'atour est plaisant. Je demanday à la bonne dame la manière d'icelluy atour, et elle me le devisa; mais en bonne foy, je le retins petitement, fors tant qu'il me semble qu'elle me dist qu'il estoit hault levé sur longues épingles d'argent plus d'un doigt sur la teste, comme un gibet. »

La femme de Charles V, reine vertueuse et sensée, sut se plier à cette mode sans compromettre la dignité du costume royal. Tant qu'elle vécut, les dames de sa cour furent préservées du ridicule par son exemple. Toute retenue cessa après sa mort, arrivée en 1377. Alors les inventions absurdes ou disgracieuses allèrent grand train, et trouvèrent le succès qui ne manque jamais aux choses lorsqu'elles viennent d'en haut. C'est à cette date qu'il faut placer le couplet suivant d'Eustache Deschamps, le chansonnier en renom de l'époque. Ses vers sont dirigés à la fois contre les atours et contre les perruques, dont l'abus était plus criant que jamais :

Atournez vous, mesdames, aultrement,
Sans emprunter tant de harribouras,
Et sans querir cheveulx estrangement
Que maintes fois rongent souris et rats.
Vostre affubler est comme un grand cabas;
Bourriaux y a de coton et de laine,
Autres choses plus d'une quarantaine,
Frontiaux, filets, soye, espingles et neuds.
De les trousser est à vous trop grand peine :
Rendez l'emprunt des estranges cheveux!

CHAPITRE XI

RÈGNE DE CHARLES VI

DE 1380 A 1422

Passion de Charles VI pour le plaisir. — Quadrille des Sauvages. — Manie du siècle pour les déguisements. — Mascarades et charivaris. — Tableaux vivants. — Origine du théâtre. — Le masque dans l'habillement. — Abandon de l'habit long à la cour. — Costumes étrangers préférés par le roi. — Faste du duc d'Orléans. — Participation d'un marchand de nouveautés à l'attentat dont il fut victime. — Caractère de la mode des hommes. — Les collets droits. — Diverses sortes d'habits. — La houppelande. — Décorations bizarres qu'on y applique. — Joyaux et écharpes. — Les emblèmes dans la bijouterie. — Le chaperon cesse d'être porté en capuchon. — Chaperons politiques. — Abandon de la barbe et des cheveux frisés. — Chausses d'une seule pièce. — Persistance des poulaines aux chaussures. — Emprunts du beau sexe au costume des hommes. — Houppelande des femmes. — Tailles courtes et leur conséquence. — Hauteur et largeur des atours. — Fausse tradition sur l'origine de la taille des diamants. — Goût désordonné d'Isabelle de Bavière pour les pierreries et pour la toilette. — Désolation de la France. — Cherté des objets d'habillement. — Activité de la fabrication des armes. — La cuirasse introduite dans l'armure chevaleresque. — Substitution du gorgerin au camail du bassinet. — Les poulaines militaires à la bataille de Nicopolis. — Agréments portés sur l'armure. — Costume des gens de trait. — Apparition du canon à main et du bec de faucon. — L'arc anglais dans les campagnes et dans les armées.

A père économe fils prodigue, dit le proverbe. C'est en effet ce que l'on voit le plus souvent arriver. Nos ancêtres en firent une cruelle expérience, lorsque à Charles le Sage eut succédé Charles le Fou. Sous la direction de trois oncles qui étaient des bourreaux d'argent, le malheureux enfant n'apprit qu'à satisfaire ses fantaisies sans compter. Son principal instituteur fut le plaisir. Lorsqu'il entra en jouissance de sa liberté, ce fut avec cette ardeur généreuse qui fit qu'en peu de temps sa raison déménagea. Son règne n'a que trop de ressemblance avec un autre dont la mémoire n'est pas près de s'effacer. Au commencement, le prestige d'une victoire éclatante, les séditions comprimées à l'intérieur, les voisins forcés au respect; à la fin, la guerre civile, l'invasion étrangère, la révolution, le démembrement de la France.

Les années pacifiques furent employées à se divertir. Le jeune roi ne rêvait que tournois, bals et mascarades. Il avait meublé sa tête de scènes de romans, qu'il se plaisait à faire représenter au naturel avec des costumes réputés ceux du temps jadis. Lui-même y remplissait son rôle. On sait l'accident dont il faillit être victime à une fête où il figurait dans un ballet de sauvages. L'idée qu'on se faisait alors des sauvages était celle d'hommes velus. Le déguisement consistait en un maillot sur lequel des étoupes étaient collées avec de la poix. L'un des danseurs s'approcha trop d'une torche allumée. Le feu prit à ses étoupes; il le communiqua à ses compagnons. Le roi ne dut son salut qu'à la présence d'esprit d'une dame qui l'enveloppa dans un manteau de fourrure.

Il faut dire, pour être juste, que Charles VI n'était pas le seul qui eût la passion des travestissements. L'attrait de ce plaisir fut général au quatorzième siècle; toutes les classes de la société saisissaient avidement l'occasion de s'y livrer. A la cour de Philippe de Valois, des cottes auxquelles s'adaptaient des *faux-visages*, c'est-à-dire des masques avec « chevelures de soie deffilée », faisaient partie des livraisons de vêtements que recevaient les chevaliers et les dames. Par toute la France, la plèbe des villes et des campagnes se déguisait le 1er janvier, le jour des Rois, pendant le carnaval, et encore à l'occasion des charivaris dont étaient régalés les veufs et les veuves qui se remariaient. Les costumes à cet usage ne coûtaient pas cher. On se barbouillait de couleur, on retournait ses habits ou l'on s'affublait de sacs; on cousait après soi des chiffons de toute sorte, des grelots et des clochettes comme celles que l'on pend au cou des bestiaux ; d'autres se couvraient de peaux de mouton et de vache. Cependant l'Église avait combattu pendant des siècles la coutume païenne des travestissements; mais la surveillance s'étant relâchée, les saturnales avaient repris de plus belle. Elles furent célébrées même dans le lieu saint. Le jour des Innocents, le bas clergé, accoutré d'habits ridicules, se livrait en vue des autels aux plus grossiers ébats. Il n'est pas jusqu'aux monastères où cette manie n'eût pénétré. Un docteur de l'époque s'élève contre les rondes qu'il avait vu exécuter par des religieuses déguisées en hommes.

Les honnêtes bourgeois se travestissaient aussi, mais dans un but plus relevé. C'était pour exécuter des tableaux vivants qui contribuaient

à l'agrément des fêtes publiques. Les sujets étaient des scènes empruntées soit aux romans satiriques, soit à l'histoire religieuse. Ces exhibitions furent d'abord accompagnées de musique et de chant. L'idée vint de les animer par le dialogue. Elles se transformèrent en représentations théâtrales, et la multitude à Paris y prit un si grand plaisir, qu'il lui fallut de ces spectacles sans avoir à attendre les cérémonies qui les motivaient. Mais cela aurait occasionné des rassemblements, et les rassemblements étaient défendus dans la ville. Les corps de métiers, qui fournissaient les acteurs et faisaient la dépense des costumes, prirent le parti de dresser leurs tréteaux dans le bourg de Saint-Maur. La foule les y alla chercher. Bientôt se constitua une société d'acteurs appelés les *confrères de la Passion*, parce que la Passion était le sujet de celle de leurs pièces qui avait le plus de succès. Ils obtinrent en 1402 l'autorisation de s'établir à Paris même, dans la grande salle de l'hospice attenant à l'église de la Trinité. Telle est l'origine du théâtre en France.

La fréquence des travestissements conduisit à faire entrer le masque dans l'habillement de tous les jours. Les uns portèrent des faux-visages, les autres se coiffèrent de chaperons *embronchés*, c'est-à-dire qui couvraient entièrement la figure. Les vauriens s'emparèrent de cette mode pour faire de mauvais coups sans être reconnus. Elle fut défendue par un édit en 1399.

Avoir le goût des habits étranges n'est pas avoir le goût des beaux habits. Tel fut le cas de Charles VI. Le costume royal, auquel son père et ses ancêtres étaient restés si scrupuleusement attachés, lui était insupportable ; il ne le mit jamais que dans les occasions où il ne put pas faire autrement. Il affectionnait les modes étrangères, surtout celles des Bohémiens et des Allemands, qui étaient alors les plus bizarres de l'Europe. Quand il s'habilla à la française, ce fut pour se conformer aux nouveautés qu'il voyait sur le dos de ses courtisans. Il manquait d'invention, et n'avait pas davantage l'autorité qui s'impose. Il n'était pas fait pour porter le sceptre de la mode. C'est à son frère, le duc d'Orléans, que ce lot fut dévolu.

Depuis que la démence de Charles VI se fut déclarée, Louis d'Orléans attira sur lui tous les regards. Il fut le roi des fêtes et le père des plaisirs. Son gouvernement fut signalé par une recrudescence du faste et de la galanterie. Selon l'expression d'un prédicateur du temps,

dame Vénus prit domicile à la cour. Or, la divinité que les anciens ont représentée toute nue, apparaissait à l'imagination des gens du moyen âge comme une princesse couverte d'oripeaux et ruisselante de pierreries. Pour eux elle présidait aux folies de la toilette aussi bien qu'au déréglement des mœurs. Heureux moment pour les brodeurs, pour les orfévres, pour les marchands de draps, de soieries et d'atours! Les ressources du royaume allaient s'engouffrant dans leurs comptoirs. Les vaisseaux ne suffisaient pas pour apporter, les bras pour confectionner, les marchands pour vendre. Tout d'un coup ce grand mouvement cessa. Celui qui mettait tout en train périt traîtreusement assassiné. La joie et le bon ton désertèrent pour longtemps notre pays.

On a donné mille raisons de l'attentat de la rue Vieille-du-Temple : rivalité d'amour, courroux de mari offensé, ambition déçue, animosité politique. Nul ne s'est avisé d'y donner place à la vindicte d'un marchand de nouveautés. Le fait est pourtant avéré.

L'Annaliste de Lucques, qui écrivait au quinzième siècle, déplore en termes amers la ruine totale, *il disfaciamento*, de la marchandise et des métiers de sa république, ruine qu'il fait remonter à la mort du duc d'Orléans ; et il ajoute que l'un de ses concitoyens fut le principal instigateur de ce crime funeste. « Dino Rapondi de Lucques, dit-il, fut celui dont les conseils décidèrent le duc de Bourgogne, lorsque ce prince, encore incertain, consulta ses amis. » Froissart en effet parle de ce Dino Rapondi comme d'un familier de la maison de Bourgogne. Il faisait le commerce des soieries en grand, et possédait des comptoirs à Montpellier, à Paris, à Bruges. Il paraît qu'il eut charge de se tenir dans cette dernière ville au moment de l'assassinat, pour amortir l'effet de la nouvelle, pour veiller à ce qu'il n'y eût pas de soulèvement parmi les dix-sept nations de commerçants qui fréquentaient le marché de Bruges. La mort du duc d'Orléans ne put être qu'une spéculation pour ce négociant sanguinaire ; car comment croire qu'il y eût donné les mains, si sa maison avait dû y perdre? Voici comment les choses peuvent s'expliquer.

Dans les derniers temps de sa vie, le prince, criblé de dettes, réunit un jour ses créanciers. Il avait laissé à son trésorier le soin de s'arranger avec eux. Cet homme fut d'une insolence extrême. Aux nationaux il distribua, au lieu d'argent, des sarcasmes ; aux étrangers il proposa

un règlement qu'ils refusèrent d'accepter, parce qu'il emportait les



Jean sans Peur recevant l'hommage d'un livre. (Miniature du ms. français n° 2810 de la Bibl. nation.)

deux tiers de leurs créances. Que Dino Rapondi ait été du nombre, on

conçoit sa rancune. Les Italiens sont calculateurs. Celui-ci aura réfléchi que si son débiteur mourait bientôt, il se ferait payer intégralement sur sa succession, et pour rentrer dans ses fonds, il poussa au coup dont fut ruiné son pays et le nôtre.

Nous ne connaissons pas de portrait authentique de l'aimable duc d'Orléans. Au contraire la figure ingrate de son meurtrier est partout. Les peintres ont plus d'une fois représenté Jean sans Peur revêtu d'habits somptueux, non pas qu'il ait eu un goût bien décidé pour la parure. Il n'aimait rien, sinon le pouvoir. S'il s'habillait magnifiquement, c'était par jalousie, afin qu'il ne fût pas dit que son rival l'éclipsait en quelque chose.



Damoiseau à la mode de 1390, sculpté sur une cheminée du musée des Thermes, à Paris.

L'habillement des hommes, sous Charles VI, fut à la fois court et long : court, parce que l'on conserva les justaucorps du règne précédent; long, parce qu'on reconnut qu'il était bon parfois d'avoir le bas du corps à l'abri du vent, et qu'à cette fin on adopta comme pardessus, sous le nom de *houppelande*, la plus disgracieuse et la plus incommode des robes qui eût été jamais portée.

Les jaquettes, après 1390, se distinguent par des manches larges comme les manches d'une simarre, par la ceinture qu'on a ramenée du bas des hanches à la taille, par un col étroit, festonné ou fraisé sur ses bords, qui monte jusqu'aux oreilles. Ce col est surtout remarquable. La tête sortant de là, ressemblait au bouchon posé sur le goulot d'une carafe. Après 1400, les manches, sans rien perdre de leur ampleur, furent le plus souvent

fermées aux poignets. Il y eut même un moment où on les soutint au moyen de baleines, afin de les faire ballonner comme des outres de cornemuse.

La jaquette eut plusieurs équivalents, distingués par les noms de *hainselin*, *huque* et *robe*, ce dernier terme perdant alors, pour s'ap-



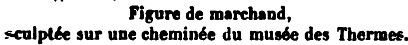


Figure de marchand,
sculptée sur une cheminée du musée des Thermes.



Officier de grande maison,
sculpté sur une cheminée du musée des Thermes.

pliquer à une façon particulière d'habit, le sens étendu qu'il avait eu jusque-là.

Nous ne saurions préciser la forme du hainselin. La robe paraît avoir été une tunique non ouverte, qui devient commune dans l'imagerie au commencement du quinzième siècle. Elle descendait sous les

genoux. Étroite aux épaules, mais large du bas, elle produisait des plis droits quand la ceinture était posée dessus. Son effet sur le corps était celui d'une jupe bouillonnée et ajustée à un corsage plat.

Quant à la huque, autrefois manteau de femme, elle s'était transformée en une courte casaque à l'usage des hommes, casaque sans manches, sans ceinture, sans boutons, qui restait ouverte du haut en bas sur le devant. Elle était de mise également pour le citadin et pour l'homme d'armes. Jouvenel des Ursins raconte qu'en 1413, après la déroute du parti cabochien, il fut fait au peuple de Paris une distribution de huques violettes sur lesquelles était cousue une grande croix blanche avec la devise : « Le droict chemin. » Cette croix avait nécessairement sa place sur le dos.

La houppelande était une sorte de redingote, ou mieux encore de robe de chambre à corsage fermé et collet montant, qui se serrait par une ceinture au-dessus de la taille. Elle était flottante et traînante par sa jupe et par ses manches qui balayaient le sol, dépassant en largeur et en longueur tout ce qu'on avait jamais imaginé dans les siècles anciens.

C'est au milieu du règne de Charles V que figurent dans la dépense des princes les premières houppelandes. L'usage en devint général après la mort de ce roi. Vers 1385, Froissart, auteur de pastorales moins estimables que sa prose, mettait les paroles que voici dans la bouche de deux bergers. Nous traduisons pour la commodité du lecteur :

« Houppelande, vrai Dieu ! eh donc ! qu'est-ce que cela peut être? Dis-le-moi. Je connais bien une panetière, un casaquin, une gibecière; mais j'ignore, et c'est pourquoi je te le demande, quelle raison te fait parler de vêtir une houppelande. — Je vais te le dire, écoute bien : c'est à cause de la nouvelle mode. J'en vis porter une l'autre jour, manche flottant devant, manche flottant derrière. Je ne sais si cet habit coûte cher, mais certes il vaut qu'on le paye un bon prix. Il est bon l'été et l'hiver; on peut s'y envelopper; on peut mettre dessous ce qu'on veut ; on y cacherait une manne, et c'est ce qui me fait songer à me vêtir d'une houppelande. »

Tel fut donc le succès de cette mode qu'elle fit tourner la tête même aux gens de la campagne.

En dépit de son objet, qui avait été de couvrir les jambes, on rogna

bientôt le bas de la houppelande, et cela sans diminuer d'un doigt l'ampleur de ses manches. Un inventaire de 1394 énumère des « houppelandes plaines (unies) de draps de laine et de soie, les unes longues, les autres à mi-jambe, les autres au-dessus du genou, et les autres courtes; et aussi de semblables houppelandes entaillées (découpées sur toute leur superficie) menuement ou grossement, en bandes (obliquement), à pelz (verticalement) et en quelconque autre manière. »



Grand seigneur en houppelande et chaperon. (Miniature d'environ 1410, au musée du Louvre)

La nature du costume détermina le plus ou moins de longueur de la houppelande. Pour aller au bal elle était courte, si courte qu'on en voit sur les monuments qui couvrent à peine la naissance des cuisses. C'était aussi la façon de la houppelande militaire. En tenue de chasse ou de cheval, on se servait de la houppelande au-dessus du genou. Les houppelandes longues étaient pour les réceptions et la promenade.

Les houppelandes furent faites de drap de laine ou de soie, de damas, de velours uni, de velours à fleurs; en outre elles étaient fourrées ou doublées. La dépense qu'elles occasionnaient ne s'arrêtait point aux étoffes. Elles coûtaient encore davantage par la façon : découpures sur les bords, déchiquetures sur les faces, ouvrages de broderie ou d'applique sur le tissu, particulièrement aux manches. Il n'y eut pas de décorations qu'on n'imaginât pour avoir la gloire de porter sur soi des sommes incalculables. En 1414, au milieu de la fureur des guerres civiles, le duc

Charles d'Orléans dépensait 276 livres pour avoir 960 perles destinées à orner une houppelande sur les manches de laquelle étaient brodés les vers d'une chanson commençant par les mots : « Madame, je suis tant joyeulx. » La musique de la même chanson accompagnait les paroles; les portées étaient de broderie d'or, et chaque note formée de quatre perles cousues en carré. Quel devait être le poids de ces incommensurables manches, alourdies encore par un travail si compliqué!

La broderie et les perles n'étaient rien encore. Un chroniqueur nous a laissé la description de l'habit d'un gentilhomme normand, dans la décoration duquel étaient entrées trois cents pièces de monnaie d'or, disposées de manière à figurer des trèfles; et une paire de manches faites pour le duc de Bourgogne en 1411, était semée de 7,500 annelets d'argent qui alternaient avec 2,000 rinceaux d'or, le tout cousu sur l'étoffe et pesant douze marcs.

Au haut des houppelandes, jaquettes et robes, étaient lacées très-étroit de courtes pèlerines ou collerettes montantes (on disait des *collets*) en étoffe de couleur. Là-dessus s'étalait le *carcan* d'orfévrerie, ornement commun aux hommes et aux femmes. En outre des chaînes battaient sur la poitrine; puis des chaînettes, avec des breloques au bout, pendaient de la ceinture. Enfin une *écharpe* était posée en bandoulière de l'épaule gauche sur le flanc droit.

Cette écharpe n'était pas l'objet que nous désignons aujourd'hui sous ce nom. Elle consistait en une bandelette de brocart ou de velours, ornée de perles, brodée, dentelée ou frangée. D'autres écharpes n'étaient qu'un énorme chapelet de gros grains ou de pièces de bijouterie enfilées.

Les bijoux furent d'une variété sans pareille. Le plus souvent ils représentèrent des emblèmes adoptés par les seigneurs indépendamment de leurs armoiries, parce que les armoiries étant communes à toute la famille, ne désignaient pas la personne d'une manière assez reconnaissable. Ainsi, pour ne pas aller chercher d'exemples plus loin que dans la famille royale, Charles VI eut pour emblèmes le cerf ailé et la cosse de genêt, le duc d'Orléans des bâtons noueux, le duc de Bourgogne un rabot, le dauphin, fils aîné du roi, un cygne entre un K et un L, ce qui faisait le rébus du nom de la demoiselle de Cassinel, sa maîtresse. Ces objets, délicatement découpés dans l'or ou dans l'argent, incrustés d'émail, garnis de grenaille de perles ou de brillants,

formaient des pièces de colliers, des chatons de bagues, des faces de broches, des pendants à toute fin. Ils avaient aussi leur emploi pour l'ornement des coiffures, soit chapeaux, soit barrettes, soit chaperons.

Le chapeau consista en une calotte ou forme ronde, rebrassée de fourrure, de bouillons d'un tissu lâche appelé *tripe*, ou d'un bourrelet de velours. La décoration de bijoux se mettait sur le devant.

La *barrette*, empruntée par les laïques aux gens d'église, mais exagérée dans sa façon, nous représente un haut bonnet de velours ou de drap, qui tantôt s'en allait en pointe, tantôt s'amortissait comme le fond d'un sac. Presque tous les portraits que nous avons de Jean sans Peur le représentent avec une barrette noire pointue. C'était sa coiffure de prédilection ; il la portait dans ses courses aussi bien qu'au logis. Il l'avait lorsqu'il fut assassiné. L'histoire nous apprend qu'il fut mis en terre tel qu'on le releva de dessus le pavé, c'est à savoir en pourpoint, houseaux et barrette.

Le chaperon, surtout depuis 1400, ne fut plus guère porté autrement qu'en casquette. On faisait la cornette très-large afin de fournir un tour de tête plus étoffé. Bientôt on se dispensa de former le tour de tête. La cornette retombait sur une épaule, et de là jusqu'à la ceinture, dans laquelle elle était engagée. Pendant la guerre civile, le chaperon fut de nouveau un signe de ralliement. En 1411, les cabochiens firent prendre au peuple de Paris des chaperons bleus. La coalition qui se forma contre eux deux, ans après, s'annonça par l'adoption de chaperons blancs. Mais se coaliser n'est pas renoncer à son opinion. La division des partis persista sous le chaperon blanc, et elle trouva moyen de s'afficher par la position respective de la patte et de la cornette. Les Bourguignons portaient la cornette à droite, et les Armagnacs à gauche. Cela donna lieu à une scène, racontée par Jouvenel des Ursins, qui se passa en 1413, dans l'une des promenades tumultueuses exécutées par le peuple de Paris devant le palais du roi.

« Lors estoit monseigneur le Daulphin à une fenestre tout droit, qui avoit son chaperon blanc sur sa teste, la patte du costé dextre et la cornette du costé senestre, et menoit la ditte cornette en venant dessous le costé dextre, en façon de bande ; laquelle chose apercéurent aucuns des bouchers et autres de leur ligue. Dont y eut aucuns qui dirent alors : « Regardez ce bon enfant de Daulphin, qui met sa cornette

en forme que les Armagnacs le font. Il nous courroucera une fois! »

Jusqu'aux premières années du quinzième siècle, on tint les cheveux assez longs pour en former un rouleau de frisure autour de la tête, et l'on porta la barbe fourchue, sans favoris ni moustaches. La mode qui vint ensuite fut celle des cheveux aplatis sur le crâne et coupés en façon de calotte. Le barbier rasait l'occiput et les tempes, en même



Dame en houppelande, de la fin du quatorzième siècle. (Willemin, *Monuments inédits*, t. I.)

temps qu'il accommodait le visage, sur lequel pas un poil ne fut laissé.

Sous la houppelande, comme sous la robe et sous la jaquette, l'habillement consistait en un gipon ou en un pourpoint, après lequel les chausses s'attachaient au moyen d'aiguillettes. Les chausses furent donc alors d'une seule pièce. Leur façon était celle d'un pantalon collant à pieds, et leur effet celui des anciennes braies gauloises. Quant à la question de savoir si c'étaient les chausses qui s'attachaient au

pourpoint ou le pourpoint qui s'attachait aux chausses, si Rabelais l'a soulevée de son temps, ce ne fut qu'en dérision des subtilités puériles qui défrayaient la scolastique.

Les chaussures étaient des souliers très-montants, ou des bottes courtes, ou de longues et larges bottes à l'écuyère. Ces dernières nous représentent les *houseaux*, avec lesquels on vient de voir que Jean sans Peur fut enseveli. A toutes ces espèces s'appliquèrent les poulaines, car le règne des poulaines se poursuivit obstinément. Le témoignage de Pierre Cochon qui annonçait leur fin prochaine en 1383, ne constate pas autre chose qu'une de ces défaillances passagères auxquelles sont sujettes en ce monde les choses les plus vivaces.



Princesse en houppelande du commencement du quinzième siècle, d'après une miniature du musée du Louvre.

Il est prouvé par les comptes de dépenses de la maison royale que les dames de ce temps-là firent usage de bottes, qu'elles mettaient des gants de peau de chamois et de peau de chien, qu'elles se coiffaient de chaperons à cornette, et même de chapeaux de fourrure ou de tripes. Pour achever la conformité de leur costume avec celui des hommes, la plupart s'habillèrent en houppelande.

La façon de ce vêtement différait pour elles en ce qu'il n'était pas

fendu sur le devant. Elles portaient la ceinture encore plus haut que les hommes, ceinture très-large qui leur rendait jusqu'à un certain point le service d'un corset, en prenant ce mot dans le sens qu'il a aujourd'hui. La ceinture était le soutien de la poitrine. Un indiscret nous apprend que plus d'une y ajoutait le secours de certaines poches rembourrées et piquées, qui étaient cousues après la chemise. Une forte saillie était jugée de rigueur pour racheter l'exiguïté de la taille.


Dame en surcot d'environ 1330, sculptée sur une cheminée du musée des Thermes.

Les ceintures étaient faites de soie tressée ou d'un réseau de fil d'argent, appelé *bisette*, qui fut la première idée de la dentelle. On ne les mettait en vue que sur la houppelande; autrement leur place était à la taille de la cotte. Le vêtement de dessus, dans ce cas-là, était le manteau, le surcot ou la cotardie.

Le manteau des femmes fut alors une chape close de beaucoup d'ampleur, à l'instar du manteau des béguines. Le surcot et la cotardie, ajustés sur le buste et flottants au-dessous des hanches, ne diffèrent de ceux des règnes précédents que par leurs manches, qui sont démesurément ouvertes à partir du coude. Les *surcots ouverts*, c'est-à-dire évidés sur les côtés, constituaient, avec les corsets de drap d'or ou de fourrure, le costume de cérémonie des très-grandes dames. A ce titre, ils sont mentionnés dans les inventaires de l'époque, et composent l'habillement d'un grand nombre de statues funéraires.

Le chapeau était la coiffure de négligé. En toilette, il fallait avoir des atours en largeur, tantôt de la forme d'un auvent, tantôt de celle d'une paire de cornes abattues. Des *truffeaux* ou gros sachets sur les tempes, des bandeaux encore plus proéminents que l'on faisait passer sous les oreilles, servaient de support à l'édifice, qui recevait en outre le couronnement d'un couvre-chef ou d'un chaperon. C'est à ces modes que se rapporte la remarque consignée dans la chronique de Jouvenel des Ursins, à l'an 1417 : « Les dames menoient grans et excessifs estats, et cornes merveilleusement haultes et larges. Et avoient de chascun costé, au lieu de bourlées, deux grandes oreilles si larges que, quand elles vouloient passer l'huis d'une chambre, il falloit que elles se tournassent de costé et baissassent. » Ce fut au point que la reine jugea nécessaire de faire agrandir les portes des appartements au château de Vincennes.



Bourgeoise d'environ 1390, sculptée sur une cheminée du musée des Thermes.

Mais rien ne distingua la toilette de cette époque autant que le luxe des pierreries et surtout des diamants.

En dépit de la tradition universellement admise, qui veut que la taille des diamants ait été inventée à Bruges en 1476, ce genre de travail est spécifié dans une ordonnance royale de 1355, et l'une des curiosités signalées à un étranger qui visita Paris en 1407 fut l'atelier

d'un lapidaire, chez qui il alla voir tailler le diamant. Nul doute que les diamants qui garnissaient l'écrin d'Isabelle de Bavière n'aient été des diamants taillés. Rien que sur la coiffe qui soutenait sa couronne, le jour de son sacre, on en comptait quatre-vingt-treize, associés à des saphirs, à des rubis et à des perles. Aucune reine ne posséda de si nombreux assortiments de toutes ces choses. Elle en avait la passion. Afin de faire valoir ses pierreries, elle était continuellement occupée à inventer des combinaisons nouvelles qu'il fallait qu'on exécutât aussitôt sur ses bijoux et sur ses vêtements.

Brantôme a prétendu qu'Isabelle de Bavière avait « apporté en France les pompes et gorgiasetez pour habiller superbement et gorgiasement les dames. » C'est là une assertion téméraire, contre laquelle se seraient inscrites en faux les Françaises du quatorzième siècle. La cour de Bavière, où la jeune princesse fut élevée, ne passait point pour l'école de la magnificence, tant s'en faut. Lorsqu'elle fut amenée pour épouser Charles VI, elle était dans une mise si simple, que la comtesse de Hainaut, sa tante, chez qui elle mit pied à terre, se crut obligée, pour l'honneur de la famille, de lui procurer de plus beaux habits. La vérité est qu'elle eut tout à apprendre, d'abord de cette tante, et ensuite des dames de la cour de France ; mais elle profita des leçons qui lui furent données au point d'être bientôt capable d'en remontrer à ses institutrices. Elle contracta des habitudes de splendeur que ne purent réprimer ni les malheurs de sa maison, ni la détresse du royaume. Son faste intempestif, bien plus que ses crimes politiques, attira sur elle l'exécration dont elle finit par être l'objet.

Lorsque la France, déchirée par les factions et, pour comble d'infortune, livrée aux Anglais par son propre souverain, eut été transformée, dans les deux tiers de son étendue, en un champ de carnage et de pillage, chacun, au lieu de se faire beau, ne songea plus qu'à se dissimuler. On serra ses riches habits, on enfouit ses bijoux et son or. Le commerce et l'industrie furent comme anéantis. Les marchands forains n'osaient plus s'aventurer sur les routes ; les fabricants des villes, réduits à la disette des matières premières, ne pouvaient produire qu'à des prix exorbitants les articles de la plus vulgaire consommation. Il faut entendre à ce sujet les lamentations du chroniqueur de Paris.

« L'an 1420 fut le très-cher temps de tout, et de vesture encore plus que d'autre chose. Drap de 16 sous en valoit 40; serge, 16 sous; chausses et souliers, encore plus que devant; et pourtant, en l'an 1419, une paire de souliers d'homme s'étoit vendue 8 sous, et une paire de patins 8 blancs. Pareillement l'aune de bonne toile valoit 12 sous, l'aune de futaine 16 sous. »

Le sou, vingtième partie de la livre, représentait alors en valeur métallique seize à dix-huit centimes de notre monnaie, mais avec ce sou on pouvait se procurer ce qu'on n'aurait pas aujourd'hui pour un franc.

Les seuls métiers où il y eût encore de l'activité étaient ceux des forgerons, heaumiers, fourbisseurs, et autres artisans occupés de la fabrication des armes, car les armes étaient devenues la chose de nécessité première. Là où le métal manquait, on prenait les garnitures de maison et ustensiles de ménage pour les convertir en épées, fers de lances et de flèches, harnais de corps, agrès de machines de guerre.

L'armure en fer battu sous laquelle s'exterminèrent les Armagnacs et Bourguignons, diffère par un trait essentiel de celle qui avait été portée dans les armées de Charles V. On l'avait complétée par l'adoption de la cuirasse, perfectionnement introduit vers l'an 1400, après des tâtonnements qui font voir combien les choses les plus simples en apparence sont difficiles à trouver. Un fort plastron de fer n'était-il pas préférable à la triple garniture dont on enveloppait le buste? Mais la forme de la cuirasse était oubliée, et l'on eut une peine extrême à y revenir. Le premier essai consista en une plaque qui couvrait seulement le milieu de la poitrine par-dessous le haubergeon. C'est ce que Froissart appelle *poitrine d'acier*, dans un récit qui se rapporte à l'an 1381. Suivant le même auteur, Tristan de Roye et Miles de Windsor, combattant l'un contre l'autre en 1382, portaient la *pièce d'acier* par-dessus les plates. Dix ans plus tard, l'imagerie nous représente la poitrine d'acier mise en évidence et ajustée à des lames articulées, qui entouraient et protégeaient le buste à partir du creux de l'estomac. La cuirasse apparut enfin.

Elle fut composée de deux plastrons, un pour le dos et un pour la poitrine, qui descendaient jusqu'à la taille. Au bord inférieur était attaché un court jupon de mailles, recouvert de lames pareilles à celles

dont il vient d'être question, lames que l'on trouve désignées sous le nom de *faldes* ou *fauldes*. Le tout s'appelait *cotte de fer*.

Peu après, le camail ayant commencé à être remplacé par une mentonnière et par un gorgerin de fer battu adaptés au bassinet, la carapace de métal fut complète sur le corps de l'homme d'armes. Alors l'écu fut réputé inutile. Cette pièce de défense disparut de l'équipement de guerre; elle ne servit plus que dans les tournois.


Chevalier d'environ 1410, d'après un tombeau du musée d'Amiens.
(*Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, t. V.)

Pendant qu'on en était aux réformes, on aurait bien dû supprimer les poulaines des solerets. La mode les maintint, quoique leur incommodité fût si évidente, qu'il arriva plus d'une fois à ceux qui en portaient de les couper au moment de combattre. C'est ce qui eut lieu à la bataille de Nicopolis, au grand étonnement des Turcs, qui ne comprirent, ni qu'on fît entrer dans l'armure de pareils agréments, ni que les ayant, on en fît si bon marché.

L'habillement par-dessus la cuirasse fut une courte cotte déceinte à larges mancherons ou une huque déchiquetée. Les seigneurs et les capitaines décorèrent leurs bassinets de panaches ou de houppes de passementerie posées à la pointe, de cercles d'orfèvrerie, de couronnes faites en petites plumes couchées ou en étoffe de tripe.

Les gens de pied ne portèrent point la cuirasse. Leur armure de

corps fut un jaque à longue jupe rembourré et piqué, ou un pourpoint de buffle par-dessus le haubergeon. Dans les miniatures on les voit presque tous coiffés du bassinet à camail.

Quelques armes nouvelles parurent dans leurs rangs :

Le *bec de faucon*, marteau de fer à long manche, qui avait, au lieu de panne, un croc robuste.

Le *plançon*, analogue au matras des anciens Gaulois.

Le *canon à main*, ou fusil primitif, employé au siége d'Arras en 1414. Très-vraisemblablement c'est de cet engin qu'entend parler Jouvenel des Ursins lorsqu'il dit que l'armée du duc de Bourgogne en 1411 comptait « bien quatre mille que canons, que coulevrines. » Mais ces canons n'étaient mis dans la main des hommes qu'au moment du combat. Pendant les marches ils étaient transportés par le charroi.

Le grand arc anglais, si redoutable dans les mains de la *yeomanry*. On sait que les archers des bourgs d'Angleterre contribuèrent puissamment aux victoires d'Édouard III et du prince Noir. Charles VI eut l'idée, dans sa jeunesse, de doter la France d'une institution qui avait été si utile à l'ennemi. Il rendit une ordonnance pour que tous les hommes valides s'exerçassent au tir de l'arc dans les villages. Nos paysans y devinrent en peu de temps d'une habileté surprenante. Cela effraya les seigneurs, qui virent leur autorité perdue lorsque ces hommes auraient la conscience de leur force. Ils firent tant, qu'ils obtinrent le retrait de l'ordonnance. On désarma les campagnes. Le grand arc ne fut laissé qu'à ceux des soldats de profession qui l'avaient adopté. C'était le petit nombre. Dans les compagnies françaises du quinzième siècle les gens de trait préférèrent l'arbalète à l'arc.

CHAPITRE XII

RÈGNE DE CHARLES VII

DE 1422 A 1461

La mode suit son cours au milieu des calamités du royaume. — Apparition du hennin. — Guerre des prédicateurs contre cette coiffure. — Luxe dans les camps. — L'uniforme au moyen âge. — Perfectionnement de l'armure de fer. — La salade. — Distinction du heaume et de l'armet. — Accompagnements du heaume. — Travail décoratif des armures. — Habillement de l'homme d'armes et de ses suivants. — Parure des chevaux. — Goût de Jeanne d'Arc pour les beaux habillements. — Description de son costume d'après son acte d'accusation. — Sa figure équestre sur une tapisserie contemporaine. — Tenue des gens d'armes de la première armée permanente. — Francs-archers. — Archers et cranequiniers de la garde du roi. — Répression du luxe des troupes. — Magnificence déployée dans les pas d'armes. — Train d'un seigneur tournoyant. — Prospérité des États bourguignons. — Variance en habits. — Modèles de tissus envoyés à l'étranger pour commande. — Caractère de l'habillement des hommes. — Coupe des jaquettes en deux parties. — Mahoitres. — Couleurs des étoffes. — Souliers, houseaux et patins. — Changement de forme du chaperon. — Les chapeaux et leurs agréments. — Aversion de Charles VII pour la parade. — Faste des femmes de sa cour. — Agnès Sorel. — Son portrait dans une église de Melun. — Les atours en hauteur et les hauts bonnets. — Chaperon des femmes. — La chevelure d'Agnès Sorel. — La robe des femmes. — Les mystères de la toilette. — Costume de deuil. — Règles de l'étiquette observée à ce sujet. — Les reines blanches.

La grande désolation du pays, occupé en partie par les Anglais, dura pendant trente années consécutives. Est-ce à dire que le goût de la parure sommeilla tout ce temps? En aucune façon. L'on s'habitue à tout ici-bas, et les agréments de la vie trouvent leur place même au milieu des plus mortelles alarmes. Il suffisait que la guerre s'éloignât d'une contrée pendant quelques mois, qu'une ville se sentît défendue par une force armée suffisante, pour que les cornes et les queues des dames reparussent, pour que les jeunes gens, au prix de tous les sacrifices, renouvelassent leur garde-robe. D'ailleurs il y eut plusieurs coins à l'abri de l'orage. La Touraine, le Poitou, une partie du Languedoc ne furent point entamés. La Normandie recouvra la sécurité dès que le gouvernement du roi d'Angleterre s'y fut établi,

et sous celui du duc de Bourgogne la Flandre ne cessa pas de travailler et de prospérer. Tandis que Charles VII en était réduit à voir son cordonnier remporter une paire de bottes qu'il n'avait pas pu payer comptant, Philippe le Bon tenait à Gand et à Bruges une cour des plus brillantes. L'or de l'Europe affluait dans ces deux villes. Elles étaient le séjour de la magnificence et du bon ton. De là partaient les modes auxquelles essayaient de se conformer dans leur misère les infortunés Français.

L'une de ces modes est célèbre; presque tout le monde en sait le nom. C'était une coiffure de l'espèce des atours, mais la plus haute qu'on eût encore imaginée; on l'appelait *hennin*. Le moment de sa grande vogue est précisé par la chronique de Monstrelet.

« En cel an mil quatre cent vingt-huit, dit Monstrelet, aux pays de Flandres, Tournaisis, Artois, Cambresis, Ternois, Amiénois, Ponthieu et marches environnantes, régna un prescheur de l'ordre des Carmes, natif de Bretagne, nommé frère Thomas Couette, auquel, par toutes les bonnes villes et autres lieux où il vouloit faire ses prédications, les nobles, bourgeois et autres notables personnages luy faisoient faire, aux plus beaux lieux d'assemblée, un grand eschaffault bien plancheïé, tendu et orné des plus riches draps de tapisserie qu'on pouvoit trouver. Sur lequel eschaffault estoit préparé un autel où il disoit sa messe, accompagné de plusieurs de ses disciples, dont la plus grande partie le suivoient de pied partout où il alloit, et luy chevauchoit un petit mulet. Et là, sur cest eschaffault, après qu'il avoit dit sa messe, faisoit ses prédications bien longues en blasmant les vices et péchés d'un chascun; et spécialement blasmoit et diffamoit très-fort les femmes de noble liguée et autres de quelque estat qu'elles fussent, portant sur leurs testes haults atours et autres habillemens de parage, ainsi qu'ont accoustumé de porter les nobles femmes aux marches et pays dessus dits. Desquelles nobles femmes nulle avec iceulx atours ne s'osoit trouver en sa présence; car quand il en voyoit une, il esmouvoit après elle les petits enfans, et les faisoit crier : « au hennin! au hennin! » Et tous, quand les dessus dites femmes s'esloignoient, iceulx enfans en continuant leur cri couroient après et s'esforçoient de tirer à bas lesdits hennins. Pour lesquels cris et voyes de fait s'esmurent en plusieurs lieux de grands rumeurs entre lesdits criant au hennin et les serviteurs d'icelles dames et damoiselles. Néantmoins ledit frère Thomas

continua tant et fit continuer les cris et blasphèmes dessus dits, que les femmes portant haults atours n'alloient plus à ses prédications sinon en simple estat et coiffes, ainsi que les portent femmes de labeur et de pauvre condition. Et mesme il arriva que la plus part estant retournées en leurs propres lieux, ayant vergogne des injurieuses paroles qu'elles avoient ouïes, jetèrent bas leurs atours et en prinrent autres, tels que les portoient les femmes de béguinage; et leur dura ce petit estat aucun espace de temps. Mais à l'exemple du limaçon, lequel quand on passe près de lui retire ses cornes par dedans, et quand il n'ouït plus rien les reboute dehors, ainsi firent icelles; et assez tost après que le dit prescheur se fut desparti du pays, elles oublièrent sa doctrine et reprinrent petit à petit leur vieil estat, tel ou plus grand mesme qu'elles n'avoient accoustumé de porter autrefois. »

En effet le hennin poursuivit glorieusement le cours de ses destinées. Ayant franchi les campagnes dévastées du Beauvaisis et de l'Ile-de-France, il vint s'installer à Paris en 1429. Il y fut combattu par un moine augustin, aussi acharné contre cette coiffure que frère Thomas l'avait été dans le Nord. Le succès fut le même. Au sortir du sermon de l'augustin, les dames jetaient leurs hennins dans le feu. Elles en achetèrent d'autres lorsqu'il ne fut plus là. Il n'y eut que trop de beaux atours et de belles robes dans les rues de ce malheureux Paris, le jour que les Anglais y amenèrent leur petit roi Henri VI pour lui faire mettre sur la tête la couronne de saint Louis.

Mais c'est dans les camps qu'il fallait aller pour voir le luxe et la fantaisie se donner carrière en dépit de la misère publique.

Les armées de Charles VII, pendant les années difficiles de son règne, furent, autant et plus que celles du roi Jean et de Charles V, un ramas d'aventuriers de tous pays, qui ne faisaient la guerre qu'en vue du butin. Prenant sur le peuple qu'ils étaient chargés de défendre lorsqu'ils n'avaient pas trouvé à prendre sur l'ennemi, ces gens nageaient dans l'abondance de tous les biens. Lorsqu'ils ne savaient que faire de tant de dépouilles qui embarrassaient leur marche, ils les échangeaint contre de belles armures et contre de beaux vêtements. Plus l'homme de guerre se faisait somptueux, plus il donnait la preuve de sa valeur; car s'il étalait sur sa personne des objets d'un grand prix, c'est qu'il avait eu le mérite de les gagner.

L'uniforme n'était encore connu, et de longtemps ne devait l'être,

que comme une marque de domesticité. Dans les escouades d'archers qui formaient la garde du corps des très-grands seigneurs, tous les hommes étaient habillés de la même façon et des mêmes couleurs, parce que le soin de leur entretien était l'affaire du maître. Les capitaines de compagnie n'avaient pas à donner la livrée au soldat. Pourvu que celui-ci possédât les pièces nécessaires de l'équipement, le reste était abandonné à son caprice. Français, Écossais, Espagnols, Italiens, chacun était libre de porter le harnais à la mode de son pays ou d'emprunter aux modes étrangères tel objet qu'il trouvait mieux à sa convenance. A la vérité ce mélange ne produisait pas des différences bien tranchées. Sur l'article de la tenue militaire, les nations de l'Europe occidentale s'observaient curieusement. Aussitôt qu'un perfectionnement de quelque valeur avait paru dans un État, il était adopté par les autres. D'ailleurs la fabrique de Milan, déjà en possession d'une renommée européenne, fournissait ses modèles aux armuriers de tous les pays.



Archer de la garde d'un prince.
(Leberthais, *Toiles peintes et tapisseries de la ville de Reims.*)

L'armure plate n'éprouva de modifications sensibles qu'après 1430. Alors la cuirasse fut le plus souvent en quatre pièces. Il y eut des plastrons à part pour le dos, pour les reins, pour la poitrine et pour

l'estomac. Des pans de fer découpés, les *flancards*, furent ajoutés au bas des faudes pour protéger le dehors des cuisses. Les gardes des épaules, des bras et des jambes furent construites d'une manière plus savante, agrandies, doublées, renversées sur leurs contours, de façon à faire dévier les coups qui s'adressaient aux défauts de l'armure.

Le bassinet fut remplacé généralement par la *salade*, qui était un casque pointu à couvre-nuque. Il y avait six cents ans qu'on avait perdu l'idée de protéger le derrière du cou en prolongeant le casque au-dessous du cervelet. On adapta à la salade une visière mobile ou *garde-vue* qui ne servit plus qu'à couvrir les yeux, parce que la pièce qui était auparavant la mentonnière avait été élevée jusqu'au-dessus des narines avec une projection suffisante en avant et des ouvertures pour qu'il fût possible de respirer à l'aise. C'est ce qu'on a appelé la *bavière*.

Le *heaumet* ou *armet*, dont quelques-uns faisaient déjà leur coiffure, différait de la salade en ce que sa forme était ronde, et qu'au lieu de bavière, il avait sur le devant un masque grillé.

Heaumet est le diminutif de heaume, non que ce casque ait été par lui-même plus léger que le heaume dont on se servait pour les joutes; mais on ne posait pas dessus l'accumulation de parures par lesquelles s'annonçait de loin le chevalier tournoyant. Il faut voir cet attirail dans le Livre des tournois du roi René. Les volets du quatorzième siècle ont fait place aux *lambrequins*, qui sont des queues d'étoffe découpée descendant jusqu'au bas du dos. Les cimiers sont ce qu'on a pu imaginer de plus bizarre : des moulins à vent sur leur motte, des quadrupèdes dressés sur leurs pattes de derrière et surchargés d'attributs, des bras et des jambes en l'air dont la hauteur est augmentée par d'autres objets ajoutés dessus; puis, pour l'accompagnement de ces emblèmes, une belle paire d'ailes ou de cornes plantées sur les côtés. Le chevalier en a deux pieds et plus au-dessus de la tête : ce qui ne laissait pas que de peser lourdement, quoique toutes ces choses fussent en cuir bouilli ou en carton peint. Au lieu de cela on se contentait de mettre sur l'armet, quand on y mettait quelque chose, une simple touffe de plumes droites ou un bouton d'ornement.

L'armure dans son ensemble fut appelée *harnais blanc* lorsqu'elle était de fer ou d'acier poli. C'était la façon préférée pour la guerre.

Dans les joutes et tournois on faisait usage de harnais brunis, vernis



Clovis sous la figure de Charles VII, accompagné d'un arbalétrier et d'un cranequinier, en costume militaire de parade. (Leberthais, *Toiles peintes et tapisseries de la ville de Reims*.)

en couleur ou dorés. L'industrie n'en était pas encore à exécuter de

ces belles pièces ciselées ou damasquinées qu'on voit dans presque toutes les collections d'antiques. L'armure du temps de Charles VII ne recevait sa décoration que du marteau. Des incrustations d'émaux et de pierreries étaient le dernier degré du luxe qu'on sût y apporter. C'est par là que se distinguaient les princes et chefs d'armée. Philippe le Bon avait à lui, non pas une, mais plusieurs panoplies de ce genre, qu'il faisait porter aux gentilshommes les plus favorisés de son escorte. Les perles, les rubis, les diamants y étaient enchâssés à profusion. Olivier de la Marche cite une salade qui, à elle seule, était estimée valoir cent mille écus d'or.

L'usage de mettre une pièce d'habillement par-dessus le harnais devint général. Ce fut, soit le tabard, réduit alors à la forme d'une dalmatique, soit la *journade*, qui était une cotte à grandes manches, soit encore un petit manteau appelé *manteline*, ou bien la huque augmentée de manches volantes, laquelle huque, depuis ce changement, prit le nom de *paletot*.

L'homme d'armes ne soignait pas moins l'habillement de ses suivants et de ses chevaux que le sien propre. Il fallait aux archers et coustiliers, des brigandines recouvertes de soie, des habits de beau drap, des cornettes au moins de taffetas autour de leurs salades et chapeaux de fer. Les harnais des chevaux étaient chargés de bossettes, de glands, de houppes, de rubans, de grelots. Ceux qui voulaient se mettre à l'italienne armaient de bardes de fer la croupe, le poitrail et la tête de leur monture. Le coursier des chefs supérieurs était entièrement habillé de drap de soie brodé, de velours ou de brocart. Lorsque les Français entrèrent à Bayonne, on tint pour une offrande princière, de la part du comte de Foix qui les commandait, qu'il eût donné la couverture de son cheval pour faire des robes d'or à la Notre-Dame du lieu.

Les chroniqueurs du temps ne tarissent pas lorsqu'ils racontent les entrées triomphales des troupes dans les villes. Ils consacrent des chapitres entiers à décrire l'habillement des hommes et des chevaux. A l'insistance qu'ils y mettent, on voit que c'était le spectacle au goût de l'époque. La curiosité empressée de la multitude n'était pas ce qui encourageait le moins la braverie du soldat.

Jeanne d'Arc, dit-on, partagea le faible de son siècle à l'égard des beaux costumes militaires. Lorsque la nouvelle de sa captivité parvint



Jeanne d'Arc entre son archer et son page, d'après la tapisserie du musée d'Orléans.

à la cour de Charles VII, d'éminents personnages osèrent dire qu'elle n'avait que ce qu'elle méritait, parce qu'elle était devenue « orgueilleuse en habits. » Parler ainsi, ce fut apporter le premier fagot au bûcher sur lequel périt la pauvre victime.

Le seul prouvé de tous les crimes qui servirent de prétexte à sa condamnation fut de s'être habillée en homme, au mépris du Deutéronome et du concile de Chalcédoine. L'article 12 de son acte d'accusation expose ainsi ce grief : « Renonçant tout à fait aux habits de son sexe, ladite Jeanne s'est fait couper les cheveux à la manière des varlets, et s'est mise à porter chemise, braies, gipon, chausses longues d'une seule pièce attachées audit gipon par vingt aiguillettes, souliers à haute semelle lacés par dehors, robe écourtée à la hauteur du genou, chaperon découpé, houseaux ou bottes collantes, longs éperons, épée, dague, et enfin tout l'attirail d'un homme d'armes. »

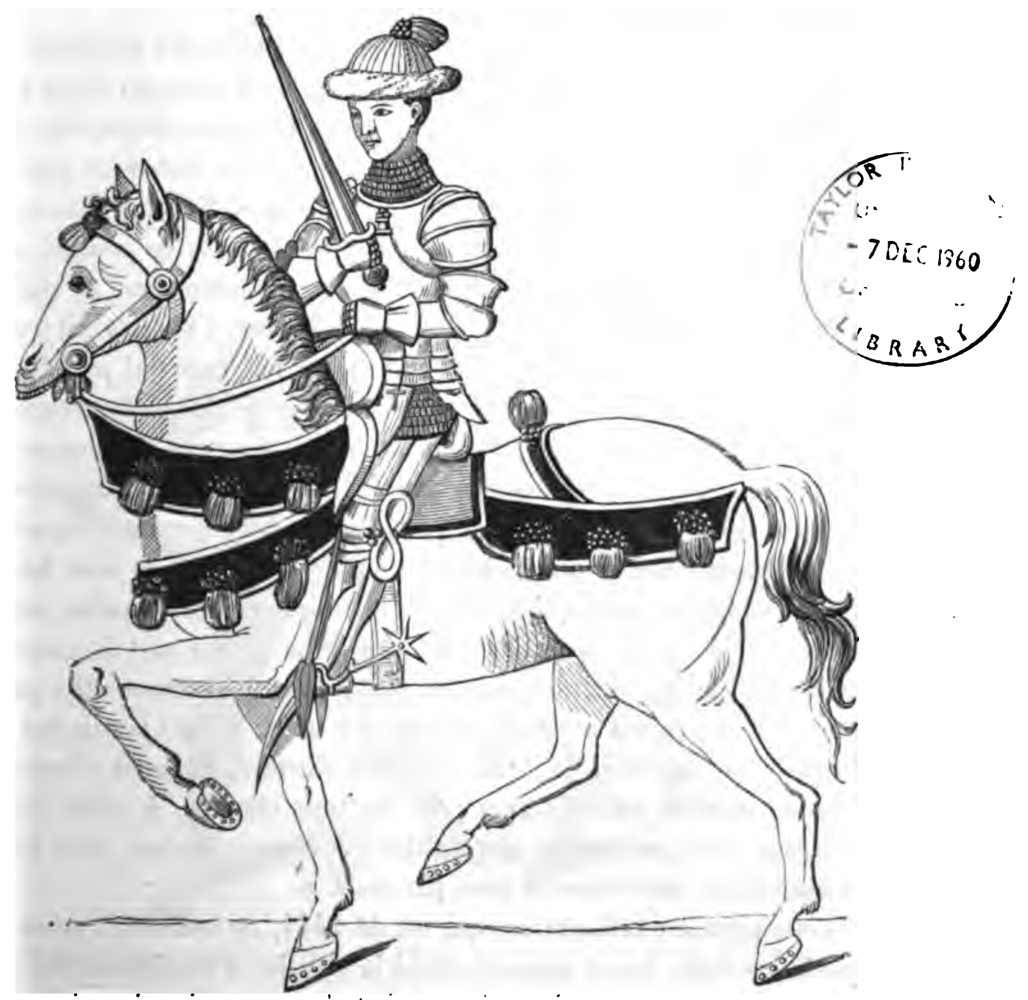
Et l'article 13, qui vient ensuite, ne fait qu'accentuer davantage l'imputation de faste qu'on avait dirigée contre elle dans son parti :

« Non-seulement elle s'autorise du commandement de Dieu et de ses saints pour porter ce vêtement dissolu, prohibé par la loi divine, abominable à Dieu et aux hommes; mais elle prétend encore avoir obéi aux injonctions du ciel en s'affichant d'autres fois par la pompe d'habillements enrichis d'or et de fourrure, en mettant par-dessus ses courtes hardes des tabards et des surtouts fendus sur les flancs : fait notoire s'il en fut, puisque, le jour qu'elle fut prise, elle avait sur le corps une huque en drap d'or, ouverte de tous les côtés. »

On voit au musée d'Orléans une tapisserie de travail allemand où est figurée Jeanne au moment de son arrivée auprès de Charles VII. C'est une pauvre image qui n'a pas d'autre mérite que d'être contemporaine. La Pucelle est à cheval, entre son archer et un page qui porte sa lance. Elle est armée à blanc, moins la cuirasse, n'ayant sur le corps que son pourpoint recouvert d'une huque déchiquetée. Sa coiffure est un heaumet sans visière entouré d'une cornette. Sur le devant de celle-ci est attaché un joyau que surmonte une aigrette. Elle tient à la main son étendard, signe du commandement qu'elle venait réclamer. Quoique le dessin soit barbare et l'assortiment des couleurs peu varié, il y a dans le costume une intention visible de magnificence. On a tenu à représenter Jeanne telle qu'elle se montra à la tête des armées, telle que voulait la voir la multitude, car si elle

n'eût pas été habillée somptueusement, on ne l'eût pas réputée « chef de guerre », ni elle n'aurait pris l'ascendant qu'elle exerça sur les troupes.

Le plus grand des miracles accomplis par Jeanne d'Arc est peut-être d'avoir moralisé les camps et instruit les gens d'armes à se prêter à



Capitaine de compagnie de l'armée régulière. (Willemin, *Monuments inédits*, t. II.)

des opérations d'ensemble. Cela, il est vrai, n'eut pas plus de durée que le cours de ses exploits. Dès son premier revers, l'armée retomba dans le désordre, et y persévéra jusqu'à ce qu'enfin Charles VII, se sentant assez fort, entreprit de régulariser une fois pour toutes la force militaire de son royaume.

« Il avisa, dit un contemporain, qu'à tenir tant de gens sur les champs, vivant de la substance de son peuple, ce n'estoit que toute destruction; et après avoir bien considéré qu'à chascun combattant falloit avoir dix chevaux de bagage et de fretin, comme pages, femmes, varlets et toute telle autre manière de coquinaille, il arresta par grand délibération de son conseil que tous les gens d'armes feroient leurs monstres (revues), et que des mieux habillés et des plus gens de bien on retiendroit quinze cens lances, et qu'au demourant seroit ordonné de s'en aller chascun en leur maison. Et osta et chassa tous les capitaines ou la plus part d'iceulx, et ordonna rester seulement quinze capitaines qui auroient chascun sous soi cent lances. Et estoit chascune lance, d'un homme d'armes armé de cuirasse, harnois de jambes, salade, bavière, espée et tout ce qu'il faut à un homme armé au clair, ses salade et espée garnies d'argent. Lequel homme d'armes avoit trois chevaux de prix, l'un pour lui, l'autre pour son page qui portoit sa lance, le tiers pour son varlet, lequel estoit armé de salade, brigandine, jaque ou haubergeon, portant hache ou guisarme. Et chascune lance avoit, avec ce, deux archers, armés la plus part de brigandine, harnois de bras et salade, dont plusieurs estoient garnies d'argent; pour le moins, iceulx archers avoient tous des jaques ou de bons haubergeons. Et tous ceulx qui estoient de ceste ordonnance de quinze cens lances estoient payés de mois en mois, soit que le roy eust la guerre ou non. Et les payoient les gens du plat pays et des bonnes villes par une taille que le dit roy avoit imposée (ce qu'on n'avoit jamais fait), laquelle on appelloit la *taille des gens d'armes*. Et avoit chascun homme d'armes quinze francs pour ses trois chevaux, à savoir luy, son page et un guisarmier ou coustilier; et chascun archer, pour luy et son cheval, sept francs et demi par mois. »

Cette première ordonnance, qui est de 1444, ne concernait encore que la cavalerie. Avant qu'on en vînt à la création d'une infanterie, il fallut encore quatre ans de projets et d'études. L'aversion du roi pour l'ancien mode de recrutement fit qu'on chercha sur le sol même les éléments de la nouvelle force destinée à sa défense. Il fut décidé enfin que chaque paroisse élirait un homme de sa circonscription, qu'elle serait tenue d'alimenter et de munir d'un équipement de fantassin, à charge pour celui-ci de s'exercer au maniement de l'arc, et d'être toujours prêt à partir au commandement du roi. Cela formait un contin-

gent d'environ 18,000 hommes qu'on appela les *francs archers*, à cause que par un privilége spécial ils furent exemptés, ou francs, de toutes les charges publiques.

Il n'y eut plus d'étrangers que dans la garde du roi, presque entièrement composée d'Écossais et d'Allemands. Ils étaient trois mille ar-



Sergent à masse et garde écossais écartant une foule, d'après un ms. de la Bibliothèque de Munich, enluminé en 1458 par Jean Fouquet.

chers et cranequiniers répartis en diverses garnisons, plus cent vingt hommes, pareillement armés, qui formaient la garde du corps, dite des *Écossais*. On appelait *cranequin* une arbalète d'invention nouvelle, qui se bandait au moyen d'une mécanique postiche portée par le soldat à sa ceinture. Charles VII tint à honneur d'être réputé habile au maniement de cette arme. Il avait un cranequin qui était porté derrière

lui dans ses marches militaires. Les archers et cranequiniers de la garde du corps furent distingués des autres par de riches hoquetons aux trois couleurs du roi, vermeil, blanc et vert, et par une touffe de plumes, également tricolores, qui surmontaient leur salade.

Tel fut le commencement de nos armées permanentes. Pareille chose ne s'était pas vue depuis le temps des Romains. L'Europe entière en admira les premiers résultats, qui furent la conquête de la Normandie et de la Guienne, simultanément opérées en moins d'un an, sans incendies, sans pillage, sans massacre ni rançonnement des populations.

On pense bien que la nouvelle organisation ne fut pas sans influence sur la tenue militaire. Les gens d'armes, réduits à leur paye, ne purent plus s'abandonner aux folies du temps passé. Ils s'habituèrent à mettre leur amour-propre dans la précision de leurs mouvements et dans l'ensemble de leurs manœuvres. L'or, la soie, les panaches, restèrent l'apanage de la noblesse lorsqu'elle fut appelée au service, dont la nouvelle ordonnance ne la dispensait point. Elle eut plus souvent l'occasion d'en faire montre dans les passes d'armes et tournois, qui se multiplièrent alors en raison des loisirs créés aux gentilshommes.

Le lecteur connaît déjà par quelques traits indiqués ci-dessus l'accoutrement des chevaliers tournoyants. On n'en finirait pas, s'il fallait dire tout ce qu'ils inventaient pour causer des surprises. Ceux-ci se couvraient d'oripeaux voltigeant de toutes parts ; ceux-là copiaient les armures à la turque, sous lesquelles les artistes du temps se plaisaient à représenter Alexandre le Grand, Hector de Troie, César de Rome et les autres preux ; d'autres faisaient habiller leur cheval par le tailleur, de sorte que l'animal apparaissait cousu dans le satin ou dans le velours. Ce qu'il importe de savoir, c'est que dans ces fêtes on ne se bornait point à combattre. La joute était précédée et suivie de cérémonies sans nombre, dont chacune était pour les tenants l'occasion de se montrer dans un costume différent, eux et les gens de leur suite. Or, veut-on savoir ce qu'était la suite d'un gentilhomme un peu bien posé? On n'a qu'à recourir au roman du *Petit Jehan de Saintré*.

Jean de Saintré, simple écuyer tranchant du roi de France, raconte à sa dame les préparatifs qu'il a faits pour accomplir ses premières armes :

« Il devisa tout au long ce qu'il avoit fait, et comment il avoit,

pour le suivre, trois chevaliers avec quatorze chevaux, neuf escuyers avec vingt-deux chevaux, un chapelain avec deux chevaux, le roy d'armes d'Anjou avec deux chevaux, deux héraults, quatre trompettes et deux tabourins, avec dix chevaux ; plus quatre très-beaux et puissants destriers que beaux petits pages devoient chevaucher, avec deux varlets à cheval pour les panser ; deux queux (cuisiniers) avec trois chevaux ; un fourrier, un mareschal et un armurier, avec quatre chevaux ; huit sommiers : quatre pour moy, ce dit-il, et quatre pour ma compagnie, et douze autres gens à cheval pour ma chambre servir, et tel à trois chevaux pour maistre d'hostel : somme toute, quatre-vingt-neuf chevaux, qui tous seront vestus de vos couleurs et de vostre devise.

« Et quant au regard de mes parements, j'en ay trois qui sont assez riches, dont l'un est de damas cramoisi très-richement broché de drap d'argent, qui est bordé de martres zibelines ; et en ay un autre de satin bleu, lozangé d'orfévrerie à nos lettres, qui sera bordé de fourrure blanche ; et si en ay un autre de damas noir, dont l'ouvrage est tout parfilé de fil d'argent, et le champ rempli de houppes couchées, en plumes d'autruche vertes, violettes et grises, à vos couleurs, bordé de houppettes blanches, aussi d'autruche, avec mouchetures noires en façon d'hermine. Et sur cestuy, j'entens faire mes armes à cheval. Et si en ay un autre, et ma cotte d'armes toute semblable, sur lequel je viendrai aux lices pour faire mes armes à pied, qui est de satin cramoisi tout semé de paillettes d'or esmaillées de rouge clair, avec une grande bande de satin blanc semée de paillettes d'argent, à trois lambels de satin jaune semés également de paillettes de fin or, le tout figurant mes armes ; car je porte de gueules à une bande d'argent et trois lambels d'or. »

Ce récit n'est pas de la fantaisie de roman. Il exprime fidèlement ce qui se passait à la cour de Bourgogne, dans ce temple du plaisir où l'exemple d'un prince fastueux instruisait les jeunes seigneurs à la représentation et les piquait au jeu de la parure. Là il ne s'agissait pas de mettre de temps en temps des sommes énormes à un habit. Pour faire parler de soi, il fallait recommencer souvent. L'idéal était de se montrer chaque jour avec un costume nouveau. Un poëte, nommé Michault, a rimé à l'image des fils de famille un manuel de conduite où il les exhorte à pratiquer ce principe, qu'il appelle *variance en habits*. « Ayez l'œil à changer de mise, leur dit-il (c'est la paraphrase de ses

vers un peu obscurs); un jour soyez en bleu, un autre en blanc, un autre en gris. Aujourd'hui portez robes longues comme un docteur de faculté; demain il vous faudra toutes pièces rognées et étroites. Qu'aux



Dame et gentilhomme d'environ 1440, d'après une tapisserie de la Bibliothèque de Berne. (Jubinal, *Les anciennes tapisseries historiées*, t. II.)

souliers ronds succèdent les souliers à bec pointu, à ceux de cordouan ceux de basane, aux empeignes couvertes les empeignes découpées, etc., etc. Surtout ne faites pas garenne de vos habits. On vous les apporte le matin, donnez-les le soir, et tôt faites-vous en commander d'autres. »

Rien ne manquait à la gloire de celui qui savait mettre du sien dans les changements à vue dont il donnait le spectacle. A cette fin plusieurs se firent inventeurs d'étoffes. Pour les damas, pour les brochés, pour les velours, ils imaginaient des dessins qu'ils faisaient exécuter en couleur sur des toiles, et l'on expédiait cela pour être façonné par les tisseurs de Florence. Toute bonne maison devait avoir son brodeur à l'année, qui mettait en œuvre les conceptions des maîtres jeunes et vieux; car les fils n'étaient dans cet art que les élèves de leur père.

C'est en voyant les fruits de cette belle éducation, que Philippe de Commines disait des seigneurs de son temps, qu'ils n'étaient instruits qu'à faire les fous en paroles et en habits.

Mais laissons de côté les excentricités du luxe et occupons-nous de la forme des habits.

Considéré en lui-même, le costume du temps de Charles VII (j'entends celui des hommes) ne fut ni compliqué, ni coûteux. L'énumération des pièces dont il se composait est dans l'article cité précédemment de l'acte d'accusation de Jeanne d'Arc : une chemise, un gilet à manches appelé tantôt pourpoint, tantôt gipon (la forme moderne *jupon* se rencontre dès les premières années du siècle), une robe courte ou une jaquette pour habit de dessus. Le vêtement était arrivé au dernier terme de la simplification. Jamais, depuis les temps barbares, le corps n'avait été si peu couvert.

La robe courte avait fait tort à la jaquette depuis le commencement du quinzième siècle; mais peu à peu la jaquette reprit le dessus. A partir de 1440, il n'y eut guère plus de place que pour elle. Elle fut taillée suivant la mode qui avait commencé à s'introduire dans le siècle précédent, le corsage et la jupe étant coupés à part et assemblés par une couture à l'endroit de la taille. Les deux pièces furent froncées de manière à produire de gros plis ronds ou plats, qui allaient en s'élargissant en sens inverse. Les manches adaptées au corsage furent à gigot. Leur bouffissure était soutenue par des ballons du genre de ceux que nous avons vu porter aux dames en 1830; mais par leur construction ils donnaient plus de carrure aux épaules. On les appelait *mahutres* ou *mahoîtres*, du nom que portait alors le rond des bras à leur naissance. Au jaque militaire, qui avait des manches serrées, les mahoîtres étaient posés extérieurement. Ils faisaient l'effet de gros jockeys.

La jupe de la jaquette alla se raccourcissant d'année en année, si bien qu'au moment de la mort du roi, elle ne descendait pas plus de trois ou quatre doigts sous les hanches.

Les pardessus furent de petits manteaux, ou de courts paletots, ou des robes larges, sans ceinture et ouvertes par devant. L'habitude des fourrures n'existait plus guère que dans les grandes maisons. Jaquettes et robes étaient communément doublées de soie ou de lainages analogues à nos serges et à nos flanelles.



Personnages de la bourgeoisie, d'après le ms. de Jean Fouquet à la Bibliothèque de Munich.

Les couleurs étaient sévères et moins variées que dans les temps antérieurs. Celles qui dominent, dans les peintures de l'époque, sont le vert intense, le brun, le noir, l'amaranthe, le gris.

La mode des chausses semelées durait toujours. Quant aux souliers, ils étaient montants et lacés de côté. Ils avaient d'épaisses semelles, ou sinon se mettaient avec des patins de bois ou de liége. Il y eut des talons hauts à ces patins, mais en même temps des cales sous le devant de la semelle, pour que le pied fût maintenu à plat. Les houseaux étaient de longueur à joindre presque le bord de la jaquette; ils couvraient plus de la moitié des cuisses, comme les bottes que nous voyons porter aux récureurs d'égouts. Nombre de piétons allaient en promenade avec cette lourde chaussure du cavalier. Les poulaines soutenaient leur faveur, tantôt longues, tantôt courtes, ou si elles dis-

paraissaient, ce n'était que pour un moment. Lorsqu'on mettait des patins, c'est aux patins qu'elles étaient attachées.

Pour habillement de tête, on eut des chapeaux et des chaperons. Expliquons d'abord un changement radical qui fut introduit dans la forme de cette dernière coiffure.



Grand seigneur habillé et coiffé à la mode de 1440, d'après une tapisserie de Berne.
(Jubinal, *Les anciennes tapisseries historiées*, t. II.)

Depuis que l'usage s'était établi de ne plus la mettre autrement que par le trou du visage, comme elle était d'une lourdeur extrême, on la portait aussi souvent sur l'épaule que sur le chef. Fallait-il s'en couvrir, c'était toute une affaire que de chercher l'ouverture, d'en relever les bords, d'arranger les plis de la patte et de la cornette. Afin de s'épargner ce travail, on adopta des chaperons tout bâtis pour l'effet qu'ils auraient à porduire. Une coiffe entourée d'un bourrelet eut pour appendices deux pièces d'étoffe représentant la patte et la cornette. Dès lors rien de plus facile que de mettre et d'ôter son chaperon. Lorsqu'il était ôté, on l'accrochait à une agrafe ou à un bouton cousu sur l'épaule de l'habit, la cornette pendant par devant.

Quant aux chapeaux, les uns furent pointus, d'une excessive hauteur, presque sans bords; les autres cylindriques et ressemblant assez à nos chapeaux-tromblons; d'autres ronds, ayant la forme dite melon, et des bords tantôt retroussés, tantôt abattus.

Une infinité d'agréments du plus mauvais goût prirent place sur les chapeaux ronds. Tantôt c'était une crête d'étoffe éclatante ou une guirlande en franges de soie, cousue par le travers de la forme; tantôt c'était une *touaille* ou pièce volante bizarrement découpée, qui recouvrait tout le dessus de la coiffe. Avec cela des plumes couchées ou droites, des houppes, des *branlants* ou bouquets en graine d'épinard et feuilles de clinquant vacillantes, des *affiques* ou broches montées sur un cercle de bijouterie, etc.

Voici le détail de la décoration mise à un chapeau de Charles VII en 1458 :

« Deux gros canons de fil d'or de Florence (ganse d'or) pour faire deux boutons garnis de grosses houppes, pour mettre et attacher à une chaînette d'or pendant à un cordon ou ceinture d'or, faite à charnières, pour mettre à l'entour d'un chapeau couvert de tripes de soie verte. »

Charles VII n'était pas un glorieux. Il n'avait aucun goût pour les parades ; l'étiquette le gênait. De même que son père, les habits courts étaient ceux qu'il préférait. Aux noces de son fils Louis, il conduisit la mariée en bottes longues et en jaquette de chasse. Néanmoins il n'avait pas d'aversion pour la parure, et quand on jouissait de sa faveur, on pouvait, sans le choquer, étaler devant lui un luxe insolent. Bien plus, il était le premier à encourager à ce jeu les dames de sa cour, payant leurs frais de toilette avec une libéralité qui fut le scandale de son règne. La voix publique l'accusa avec raison de vivre comme les souverains de l'Asie, lorsqu'il fut patent qu'il pensionnait les filles d'honneur autant et plus que sa légitime épouse, et quand on sut que, dans la vie retirée qu'il recherchait, son plaisir était de voir toutes ces reines s'éclipser entre elles. Cette faiblesse lui était venue à la suite de sa passion désordonnée pour Agnès Sorel.

S'il y avait un temple de la mode, Agnès Sorel mériterait d'y avoir une statue ; mais en vérité on ne s'explique pas l'auréole de gloire que cette femme a reçue de la plupart des écrivains modernes. On l'a mise à peu près sur la même ligne que Jeanne d'Arc ; on veut que la France ait été sauvée autant par les grâces aimables de l'une

que par l'héroïque vertu de l'autre. Des plumes taillées pour flatter les égarements de François Ier et de Louis XIV ont accrédité ce mensonge, lorsque l'histoire n'allègue, comme exploits de la belle favorite, que la perturbation de la maison royale et une haine déplorable fomentée entre le roi et l'héritier de sa couronne.

Le judicieux Georges Chastellain, qui vit de près la cour de France, au lieu de se laisser séduire par l'ascendant de la beauté et par les propos des flatteurs, ne fut frappé dans tout cela que de la déconsidération du roi et de l'affliction secrète dont la reine était consumée. Il énumère avec compassion les mortelles blessures portées au cœur de la pauvre dame, lorsqu'il lui fallait « pour paix obtenir » voir sa rivale « marcher et demeurer journellement avec elle, avoir son quartier de maison en l'hostel du roy, avoir compagnie et bruit de femmes en plus grand nombre que le sien, voir tout le concours des seigneurs et des nobles se faire devers elle, avoir plus beaux paremens de lit, meilleure tapisserie, meilleurs linges et couvertures, meilleurs bagues et joyaux, meilleure cuisine et meilleur tout. Et tout ce falloit souffrir, et bien plus, en faire feste. »

Le même auteur, un peu plus loin, décrit le faste qu'Agnès Sorel affectait dans sa toilette, et stigmatise les modes inconvenantes dont elle donnait le ton aux *prudes femmes*. « Portoit queues un tiers plus longues que nulle princesse du royaume, plus hauts atours, plus nombreuses robes et plus cousteuses. Et de tout ce qui à ribaudise et dissolution pouvoit conduire en fait d'habillemens, de cela fut-elle toujours produiseuse et monstreuse ; car se descouvroit les espaules, et le sein par devant jusqu'au milieu de la poitrine. »

Un tableau de notre excellent peintre Jean Fouquet prouve qu'en effet elle ne reculait pas à montrer ce que dit le chroniqueur. Elle est représentée en robe de velours noir ouverte et le sein nu. Par une hardiesse encore plus grande, elle a voulu ou souffert qu'on lui donnât, dans cette peinture, l'enfant, la couronne, l'escorte d'anges, enfin tous les attributs de la sainte Vierge, et la courtisane, ainsi transformée, fut exposée à la vénération des fidèles dans l'église Notre-Dame de Melun. Le tableau est aujourd'hui en Allemagne. Il a servi à faire la copie du portrait d'Agnès, qui est au musée de Versailles.

Les modes dont cette belle personne fut la reine sortirent par degrés de celles du règne précédent.

D'abord la houppelande et la cotardie perdirent leur figure en s'ouvrant en pointe sur la poitrine, et en recevant, à la place de leurs manches traînantes, des manches aisées qui s'étendaient sur toute la longueur du bras.

Les truffeaux ou sachets latéraux des coiffes, après avoir été réduits à la grosseur d'un œuf, finirent par être complétement supprimés.



Portrait de femme d'environ 1410.
(Tableau du musée du Louvre, n° 592.)

Les larges atours de la reine Isabelle firent place aux atours en hauteur. Les hennins étaient de ce genre. On n'est pas fixé sur leur forme exacte. Probablement nous en avons la représentation dans ces ridicules coiffures qui se composent d'un bourrelet en pain fendu, dressé sur le front et soutenu par une calotte élevée. D'autres atours, ajustés en sens inverse, accomplissaient leur descente sur la nuque; d'autres encore montaient en se séparant de droite et de gauche, et figuraient à s'y méprendre la tiare du grand prêtre des Juifs dans l'antiquité.

Olivier de la Marche, dans son *Parement des dames*, rappelle en ces termes les divers ajustements de tête dont il avait vu la mode se succéder sous Charles VII et sous Louis XI :

Je vis atours de diverses manières
Porter aux dames, pour les mieulx aourner :
L'atour devant, et celuy en derrière,
Les haults bonnets, couvrechiefs à bannière,
Les haultes cornes pour dames triompher.

Les hauts bonnets commencèrent à se montrer après 1430. Le temps de leur grande vogue fut de 1440 à 1470. Des pièces de linon empesé,



Grandes dames à la mode de 1450. (Champollion-Figeac, *les Tournois du roi René.*)

maintenues par des fils d'archal, recouvraient une coiffe de la forme des bonnets persans.

La faveur donnée aux coiffures élevées ne fit cependant pas oublier tout à fait les chaperons.

Louis Guyon dit avoir lu dans un ouvrage manuscrit, composé en 1450, qu'une dame de Sens, qui était venue à Paris pour un procès, fut tellement incommodée par la hauteur de son bonnet, en allant solliciter ses juges, qu'elle se coiffa d'une pièce plate façonnée en sac par derrière pour contenir ses cheveux ; et cette fantaisie aurait été le signal du retour aux chaperons. Mais il est prouvé par nombre de miniatures qu'en 1430 et 1440 des beautés s'accommodaient encore du chaperon tel qu'il avait été porté au commencement du siècle, de sorte que la part de gloire qui revient à la plaideuse sénonnaise ne peut être que d'avoir introduit une disposition nouvelle dans cette coiffure. Quoi qu'il en soit, une favorite de la vieillesse de Charles VII fut surnommée *Madame des chaperons*, « parce que, dit l'historien qui nous a conservé ce fait, de toutes les femmes de la terre, c'était celle qui s'affublait le mieux d'un chaperon. »

Aucun de ces ajustements n'avantagea la chevelure. Ce bel ornement fut sacrifié à la fantaisie de montrer un front dégagé et poli. A cet effet les cheveux furent retroussés, mais avec une tension si forte, que plusieurs écrivains du temps s'apitoient sur la souffrance qu'éprouvaient les dames à être ainsi coiffées. Agnès Sorel aurait peut-être ramené son siècle de ce faux goût, si elle avait vécu davantage. Elle fut couchée dans sa bière avec une coiffure qui mettait déjà quelque chose des cheveux en évidence. C'est ce qu'il fut permis de constater lorsqu'on changea de place, en 1777, son tombeau qui occupait le milieu du chœur de la collégiale de Loches. On ouvrit le cercueil, et les seuls restes qu'on y trouva furent la boîte du crâne et les cheveux. La couleur de ceux-ci était d'un châtain clair et cendré. Ils formaient sur le devant un crêpé d'environ 12 centimètres de haut sur 25 de large, tandis que ceux de derrière, ramassés en une tresse de 50 centimètres de longueur, étaient relevés et attachés sous le crêpé ; deux boucles flottantes avaient été réservées sur les côtés. Malgré la précaution avec laquelle on referma le cercueil, le seul contact de l'air suffit pour anéantir ce que trois siècles avaient respecté. On ne trouva plus rien que de la poussière et quelques brins de cheveux, lors de la destruction de la sépulture en 1793.

Voyons quelle fut la dernière forme de la *robe*, car robe fut depuis

lors le nom de la pièce principale de l'habillement féminin, tandis que l'on garda celui de *cotte* pour désigner la pièce de dessous. *Corset* devint en même temps synonyme de cotte, du moins à Paris.

La robe fut collante aux manches et au corsage, de plus en plus ouverte par devant, avec un revers rabattu sur les épaules. La poitrine était couverte à l'échancrure par un pan de velours ou de drap brodé, qu'on appelait *pièce* ou *tassel*. Un léger fichu de gaze, le *touret* ou *gorgerette*, s'ajustait sous la pièce. La ceinture, posée sous les seins et bouclée par derrière, avait la largeur de la main. La jupe était taillée de façon à brider sur le ventre, tandis que par derrière elle avait une ampleur et une longueur extrêmes. Elle était bordée en bas d'un lé de velours ou bien de *laitice*, qui était une bande de pelleterie blanche. La qualité des personnes se mesurait à la largeur de cette bordure ainsi qu'à la longueur de la queue.

La parure était complétée par des mitaines en forme de sachets, par des colliers massifs, par des affiques sur la pièce et sur la ceinture, par des bagues aux doigts.

Quant aux secrets de la toilette, ils nous sont révélés par l'avocat du diable, mis en scène dans le poëme du *Champion des dames* sous le nom de *Malebouche*, qui revient à dire pour nous *Médisance*.

Va chercher toutes leurs aumaires (armoires)
Et Dieu sait que tu y verras;
Ce semblent estre apothicaires,
Tant de boistes y trouveras.
Pas toutes ne les ouvreras,
Car il y pue et sont malsaines.
Trop bien celles descouvreras
Qui sont de pleur de vigne pleines.
Si rien n'y treuves, des escrins
Emble (prends) les clés, car là sera
La poix dont arrachent leur crins,
Et d'autres outils y aura
Dont telle quelle se fera
La fausse femme pour mieux plaire.
Ne vois-tu comme leurs fronts tendent?
Visages et poitrines paindent,
Dressent leurs mamelles qui pendent,
Ou à l'avantage se ceindent.
Drapeaux entour elles estraindent
A faire apparoir les beaux reins.

Voilà qui prouve bien qu'au milieu du quinzième siècle on en était encore à ne savoir faire fine taille qu'en se serrant avec des bandes de toile.

Un costume que l'usage avait consacré déjà depuis un certain temps, mais qu'on ne voit représenté sur les monuments qu'à partir du quinzième siècle, est le costume de deuil. Sans essayer d'en préciser l'origine, nous pouvons dire qu'un écrivain éminent du douzième siècle, Baudry, abbé de Bourgueil, a signalé comme une chose étrange de la part des Espagnols, qu'ils s'habillassent de noir à la mort des personnes qui leur avaient été chères; par conséquent l'usage en France était alors différent. En effet, dans le roman de *Raoul de Cambrai*, une femme assiste aux funérailles de son fiancé, parée de ses plus riches vêtements. Le premier deuil dont la mention nous soit connue est celui que prit la cour d'Angleterre à la mort de notre roi Jean.

Le grand costume de deuil consistait, pour les hommes, en un vaste manteau traînant, de drap noir, par-dessus lequel on affublait un *chaperon embronché*, c'est-à-dire un capuchon dont la coiffe s'avançait de manière à cacher le visage. Cet habit n'était porté qu'aux funérailles des personnes de marque. Il suffisait, après la cérémonie, de se vêtir de noir à la mode du jour.

Les femmes ajoutaient au manteau et au chaperon la coiffure en façon de guimpe, qui avait été de mode au commencement du quatorzième siècle. On se rappelle qu'elle était composée de deux pièces. Celle qui enveloppait le cou et couvrait le menton s'appelait alors *barbette;* l'autre était le *couvre-chef*.

Le deuil était plus rigoureux pour les femmes que pour les hommes. Éléonore de Poitiers, dame de la cour de Philippe le Bon, a écrit un traité d'étiquette où l'on trouve de curieux détails à ce sujet.

« La façon des robes et manteaux pour porter deuil est autre en France que par deçà (en Flandre); car en France ils portent les longs draps; ici point.

« J'ai ouï dire que la royne de France doit demourer un an entier, sans partir de sa chambre, là où on lui dit la mort du roy, son mari. Et chacun doit savoir que la chambre de la royne doit estre toute tendue de noir, et les salles tapissées de drap noir pareillement.

« Madame de Charolois, fille du duc de Bourbon, son père estant trespassé (en 1456), incontinent qu'elle sut sa mort, elle demoura en

sa chambre six semaines, et estoit tousjours couchée sur un lit couvert de drap blanc de toile, et appuyée d'oreillers. Et avoit mis sa barbette et son manteau et chaperon, lesquels estoient fourrés de menu vair. Et avoit ledit manteau une longue queue aux bords, devant le chaperon, une paulme de large. Le menu vair estoit crespé dehors. La chambre estoit toute tendue de drap noir, et en bas un grand drap noir au



Michelle de Vitry, veuve de Jean Jouvenel des Ursins, morte en 1456, d'après sa statue funéraire au musée de Versailles.

lieu de tapis velu. Quand madame estoit en son particulier, elle n'estoit pas tousjours couchée, ne en une chambre.

« Et ainsi doivent faire toutes aultres princesses; mais les banneresses (femmes de chevaliers bannerets) ne doivent estre que neuf jours sur le lit pour père ou pour mère, et le surplus des six semaines, assises devant leur lit sur un grand drap noir; mais pour mari, elles doivent coucher six semaines.

« Et est à savoir que, pour mari, on portera demi-an le manteau et

chaperon, trois mois la barbette et le couvrechef dessus, trois mois le mantelet, trois mois le touret, et trois mois le noir; et tousjours robes fourrées de menu vair.

« Et si faut savoir que la robe est aussi à queue fourrée de menu vair, et le poil passé en haut et en bas : le gris est osté, et ne voit-on que le blanc. Et durant qu'on porte barbette et mantelet, il ne faut porter nulle ceinture ne ruban de soie. Et en grand deuil, comme de mari ou de père, on ne portoit au temps passé ne bague, ne gants aux mains. »

On voit que les usages changeaient. Il n'est plus question de celui qui avait voulu que les veuves, lorsqu'elles ne se remariaient pas, gardassent la guimpe dans leur habillement pendant tout le reste de leur vie. Dans le peuple cependant cela continua d'être observé, et même plus d'une veuve des classes élevées, se vouant au deuil, mena sous ce costume un genre de vie qui tenait le milieu entre le cloître et le monde. Les reines de France furent tenues à cette observance rigoureuse; mais elles avaient un privilége, qui était de porter leur long deuil en blanc. De là le nom de *reine blanche*, donné vulgairement à toutes les reines douairières; de là aussi tant de traditions que l'équivoque a fait rapporter faussement à Blanche de Castille, mère de saint Louis.

Isabelle de Bavière, qui avait été l'opprobre du trône, fut le modèle des reines blanches, « laquelle, dit le chroniqueur parisien, ne se mouvoit de Paris ne tant ne quant, enfermée tout le temps en l'hostel de Saint-Paul, et bien gardoit son lieu, comme veuve doit faire. »

CHAPITRE XIII

RÈGNE DE LOUIS XI

DE 1461 A 1483

Costume de deuil du roi de France. — Façon dont Louis XI l'accommode à son usage. — Divers traits de l'aversion de ce roi pour la parure. — Témoignages des contemporains sur sa manière de s'habiller. — Changement de ses habitudes à la fin de son règne. — Comment il se fit représenter sur son tombeau. — Véritable motif de la guerre qu'il fit au luxe. — Création de manufactures de soieries à Lyon et à Tours. — Contraste de la France royale et de la France bourguignonne. — Faste de Philippe le Bon jusqu'à ses derniers moments. — La mode des hommes en 1467. — Taillades aux habits. — Beauté du linge. — Chapeaux pointus et toques. — Cheveux en crinière. — Cosmétique à bon marché pour les rendre blonds. — Ordonnance du duc de Bourgogne pour contraindre sa noblesse à se faire tondre. — Violences exercées par Pierre de Hagenbach. — Triomphe des coiffures à tout crin dans l'Europe entière. — La chevelure de Maximilien d'Autriche. — La botte fauve à un seul pied. — Bagues enfilées dans les cordons des souliers. — Avénement des chaussures larges du bout. — Regrets au sujet des poulaines. — Les chausses à braguette. — Chausses d'hommes et chausses de femmes. — Robes des hommes. — Mantelines du Musée de Berne. — Butin gagné à Grandson sur Charles le Téméraire. — Vingt-cinq ans de l'histoire du diamant le Sancy. — Magnificence de l'habillement dans les armées bourguignonnes. — Simplicité de celles de Louis XI. — Premiers Suisses au service de la France. — Arme à feu d'une nouvelle forme. — Variétés de casques à l'usage des gens d'armes. — Quelques particularités de l'armement et du costume des gens de trait. — La brigandine réglementaire. — Façon de jaque proposée pour les francs-archers. — Diversité de l'habillement des femmes dans les États bourguignons. — Mode française. — Le gorgias. — Chaperon et passe-filon. — Critique des hautes coiffures, des robes décolletées et des fausses tournures. — Terreur dans les châteaux. — Pauvreté de la garde-robe de la reine. — Luxe des bourgeoises dans leur intérieur. — Habillement de parade des accouchées. — Robe de noce.

Lorsque le roi mourait, l'héritier de la couronne, en quelque lieu qu'il se trouvât, devait s'habiller de noir jusqu'au premier service qu'il faisait célébrer pour le repos de l'âme du défunt; après quoi, il quittait le noir pour le vermeil, équivalent de la pourpre, qui était la couleur de son deuil.

Louis XI observa cette coutume à sa manière, en s'accoutrant, à l'issue de la cérémonie funèbre, d'un habillement de chasse dont toutes les pièces, y compris le chapeau, étaient mi-parties de rouge et de blanc.

A son sacre, il se montra fort ennuyé de la robe fleurdelisée et autres habits d'apparat qu'il lui fallut revêtir. L'étiquette voulait qu'il présidât, la couronne en tête, au festin qui suivait la cérémonie religieuse. Lorsqu'il fut à table, il prit sans façon cette couronne à deux mains et la posa sur la nappe, entre un pâté et une pièce de rôti.

Pour son entrée à Paris, il n'eut qu'une robe de damas blanc, sans fourrure, par-dessus un pourpoint de satin vermeil, tandis que le duc de Bourgogne, qui le suivait, portait sur lui et sur son cheval pour plus d'un million de pierreries.

Voulant inaugurer son règne par la visite de ses provinces de l'Ouest, il partit un matin de Tours avec une suite de six personnes, ces compagnons et lui-même enveloppés de grandes robes grises sur lesquelles pendaient, pour tout ornement, des chapelets à gros grains de bois. Il avait fait crier auparavant que personne, sous peine de la hart, ne fût si hardi que de le suivre.

Le nouveau roi montra bientôt qu'il n'était pas seulement un homme ennemi de la représentation, mais qu'il y avait chez lui le parti pris de poursuivre à outrance le démon du luxe.

Voyant entrer dans sa chambre un militaire habillé avec la plus exquise recherche, le corps serré dans un fin pourpoint de velours, il demanda à ceux qui l'environnaient quel était cet homme et à qui il appartenait. « Sire, lui fut-il dit, c'est un gentilhomme vaillant et de bonne sorte, qui a commandement sur vos gens d'armes ; il est à vous. — A moi ! reprit-il. Par la Pâques Dieu, à moi n'est pas et à moi ne sera jamais. Je le renie. Comment, diable, il est vêtu de soie ; il est plus joli que moi ! » Là-dessus, il appela celui des maréchaux de France qui résidait pour le moment auprès de sa personne, et lui ordonna de mettre ce gentilhomme hors de ses compagnies, attendu qu'il ne voulait pas de tels pompeux à son service.

Les galants à qui il n'était pas en son pouvoir de faire sentir si rudement son autorité, il les mortifiait par d'âpres remontrances ou par des sarcasmes. Son argument habituel était de se donner pour exemple ; et Dieu sait si, à la façon dont il se mettait, l'exemple était significatif. « Nostre roy, dit Commines, s'habilloit fort court, et si mal, que pis ne pouvoit. Et assez mauvais draps portoit aucunes fois, et un mauvais chapeau différent des autres, et une image de plomb dessus. »

Sa casaque de gros drap et son chapeau à bonne vierge de plomb

sont devenus légendaires. Tout le monde les connaît par l'usage qu'on en a fait dans les tableaux, dans les romans et sur la scène. Ces choses sont dans la vérité ; ce qui n'y est pas, c'est de toujours faire un vieillard décrépit du Louis XI qu'on habille de la sorte.

Il est vrai que Louis XI, usé par le travail plus que par l'âge, passa les deux dernières années de sa vie sur une chaise, perclus, inquiet, dévoré par l'idée du repos qu'il lui fallait subir, et qui fut son plus cruel supplice. Mais dans cet état de maladie et de ruine, il n'était plus le roi sans façon que l'on vient de dire. Son immortel historien que nous citions tout à l'heure, Philippe de Commines, l'a dépeint visant à l'effet dans sa retraite du Plessis-lès-Tours, et demandant à un éclat d'emprunt le moyen d'en imposer à l'opinion. « Il se vestoit richement, ce que jamais n'avoit accoustumé par avant, et ne portoit que robes de satin cramoisi, fourrées de bonnes martres ; et il en donnoit aux gens, sans ce que on les lui eust demandées. » Ainsi il y eut un moment de sa vie où il montra du goût pour la toilette, et l'encouragea chez ses sujets par ses libéralités.

Pour se faire une idée exacte de son costume de prédilection pendant qu'il fut lui-même, il faut consulter un précieux dessin qu'il fit exécuter sous ses yeux, et qui nous est parvenu annoté de sa main. Il y est représenté en chasseur : courte jaquette, chausses collantes et les houseaux par-dessus, un cor en bandoulière, l'épée au flanc et son chien à côté de lui. Ainsi voulut-il être mis sur son tombeau, en dépit des traditions et de tous les usages reçus ; mais dans sa pensée cet habit, qui est bien celui auquel Commines fait allusion, cet habit devait exprimer à la fois l'histoire et la moralité de son règne. Par là il apprenait à la postérité qu'il avait passé vingt ans de sa vie à cheval pour tout voir, tout savoir, réunir par sa présence en tous lieux les parties dispersées de son royaume, et chasser toujours devant lui, jusqu'à le réduire aux abois, le monstre jusqu'alors indompté des coalitions.

Si un homme de cette intelligence a montré tant d'aversion pour la parure, on doit en chercher la raison ailleurs que dans une fantaisie de despote. Un des écrivains par lesquels il a été le plus maltraité, Claude de Seyssel, l'a justifié sur ce point, en disant qu'il avait voulu par son exemple arrêter un genre de dépenses dont souffraient les finances du pays. Les guerres avec les Anglais avaient ruiné totalement l'industrie de la France. Elle n'exportait plus, de sorte que le

commerce extérieur se faisait en achetant et en ne vendant pas. Pour les fourrures, pour les soieries, pour les draps fins, des flots d'or s'écoulaient hors du royaume, sans avoir de conduits pour y revenir. Une



Fac-simile du dessin original de la statue funéraire de Louis XI.
(Émilie Dupont, *Mémoires de Philippe de Commines*, t. III.)

administration clairvoyante devait chercher à entraver, jusqu'à meilleure occurrence, cette consommation ruineuse. C'est ce que fit Louis XI, en usant d'un remède préférable à celui que d'autres seraient allés chercher dans les lois somptuaires.

Il fit mieux encore, car il conçut la possibilité d'affranchir à tout jamais ses États du tribut qu'ils payaient à l'étranger pour l'achat des soieries. Il institua la fabrique de Lyon en 1466, et une autre à Tours en 1480, où devaient être imités les tissus de façon orientale. Ses successeurs ne surent point tirer parti de ces créations. Elles dépérirent dans le siècle suivant, au point que Henri IV, pour naturaliser l'industrie de la soie dans son royaume, eut à recommencer comme si rien n'avait été fait avant lui.



Philippe le Bon dans le costume de grand maître de l'ordre de la Toison d'or. (Willemin, *Monuments inédits*, t. II.)

Si la France royale, depuis 1461, n'offrit qu'un médiocre débouché aux pourvoyeurs du luxe, il y eut pour eux, en revanche, des affaires magnifiques à faire dans la France bourguignonne. Alors plus que jamais cet heureux pays se livra à la jouissance et à la bombance; plus que jamais aussi il y fut excité par son souverain, qui n'était plus bon à autre chose.

De l'intelligent et actif Philippe le Bon il ne restait qu'un vieux sire, insatiable de cérémonies, et qui faisait naître, autant qu'il était en lui, l'occasion d'éblouir les yeux. Un jour sous le manteau écarlate, qui était l'uniforme de son

ordre de la Toison d'or; une autre fois avec ses rivières de diamants, dont le velours noir, son étoffe de prédilection, faisait davantage ressortir l'éclat, il donnait à ses sujets l'exemple diamétralement contraire de celui que les Français recevaient de leur roi. Un peuple d'artistes en tous les genres travaillaient pour son plaisir et pour celui de ses familiers. C'est des villes où il faisait sa résidence que sont sortis les tableaux, les beaux manuscrits à miniatures, les tapisseries, où l'on voit représenté le costume de ce temps-là.

Au sujet de ce costume, voici ce qu'on lit, sous l'année 1467, dans la chronique de Jacques Duclercq, composée à Arras :

« Ceste année, les hommes se vestoient si court, que leurs chausses leur valoient presque autant que s'ils avoient esté tout nuds; et avec ce, ils faisoient fendre les manches de leurs robes et de leurs pourpoints de telle sorte qu'on voyoit leurs bras à travers une déliée chemise qu'ils portoient, laquelle chemise avoit la manche large.

« *Item*, dessus leurs longs cheveulx, ils avoient bonnets de drap d'un quart et demi de hault. Et les nobles et les riches portoient grosses chaisnes au col, avec pourpoints de velours ou de drap de soie, et longues poulaines à leurs souliers, aussi longues qu'estoient leurs bonnets; et à leurs robes, gros mahoistres sur leurs espaules pour les faire apparoir plus fournis et de plus belle encolure; et pareillement à leurs pourpoints, lesquels on garnissoit fort de bourre. Et s'ils n'estoient ainsi habillés, ils s'habilloient tout long jusques en terre de robes, et partant se vestoient tantost long, tantost court. Et n'y avoit si petit compagnon de mestier qui n'eust une longue robe de drap jusques aux talons. »

Ce que le chroniqueur dit de l'exiguïté de l'habit se serait aussi bien appliqué à la mode du règne précédent; mais les fentes pratiquées aux manches pour laisser passer la chemise furent quelque chose de tout à fait nouveau.

On fut amené là par degrés. L'objet des fentes fut d'abord de prouver que les manches du pourpoint, couvertes dans toute leur longueur par la robe ou la jaquette, étaient bien de la même étoffe que le corsage. Chemin faisant, on avisa que les manches du pourpoint cachaient à leur tour celles d'une chemise qui méritait d'être vue, et l'on fit faire doubles fenêtres, afin que les regards pénétrassent jusqu'au vêtement le plus intime.

Cet honneur fait à la chemise tint à la perfection où étaient parvenus les tissus de fil au quinzième siècle. La Hollande fabriquait des toiles d'une finesse et d'une blancheur merveilleuses, qui, à leurs autres mérites, joignaient celui de la cherté. Le prix élevé de ces toiles étant un obstacle à ce que le premier venu s'en procurât, leur succès comme objet de toilette fut assuré d'autant. Le linge, d'abord exhibé aux bras, le fut plus tard à la taille, sur l'estomac, aux épaules, aux cuisses même, par le nombre toujours croissant des taillades.



Scène de cour d'environ 1470, d'après une miniature du temps, exécutée en Flandre.

Les bonnets d'un quart et demi de haut nous représentent des coiffures qui s'élevaient à 45 centimètres au-dessus du front. Ces bonnets ne furent qu'une résurrection de la barrette de Jean sans Peur ; mais ils étaient plus étroits et soutenus par une doublure apprêtée qui leur faisait darder le ciel.

On fit de hauts chapeaux pointus, à l'imitation des bonnets ; d'autres devant lesquels se relevait un large rebord, comme au chapeau de polichinelle, et ce rebord était garni de fourrure. Le chapeau préféré

de Louis XI ressemblait à nos chapeaux mous. Les portraits des derniers temps de sa vie le représentent avec une calotte sous son chapeau. Enfin, dès l'avénement de Charles le Téméraire, qui coïncide avec le récit rapporté ci-dessus, la toque fit son apparition comme coiffure de la jeunesse, sous le nom de *cramignole*.

Notre chroniqueur nous avertit que les cheveux portés sous le bonnet étaient des cheveux longs. Effectivement, depuis 1430 la chevelure avait suivi le mouvement inverse de l'habit. Elle s'était allongée à mesure que celui-ci se raccourcissait. On la laissait tomber tout droit. Pour qu'elle n'entrât pas dans les yeux, on la coupait au-dessus des sourcils et on lui donnait quelques frisures sur les côtés. C'est la mode dite des *enfants d'Édouard*, qu'un tableau de Paul Delaroche remit en honneur pour un moment après 1830.

Vers 1470 un cordelier proposa au sujet des longs cheveux, qu'il n'approuvait pas, une réforme radicale.

« Un homme qui a grand abondance de cheveulx, dit ce moraliste, doit se faire apporter de l'eau chaude et les tremper, et puis avec un bon rasoir bien tranchant les faire oster ; car les cheveulx ne font à la teste que nuisement. Ils engendrent ordures, poux, crasse, teigne, sueur, et sont cause de plusieurs maladies. C'est pourquoi folastres sont ces cuiderauix qui si grands cheveulx portent à si grand abondance, qu'ils leur entrent jusqu'au dos par derrière, et par devant leur couvrent le front jusqu'aux yeux, tandis qu'aux deux costés ils leur cachent les oreilles. »

Ces raisons n'étaient pas de nature à convaincre la jeunesse élégante du temps ; car du moment que la mode exigeait que les cheveux tombassent sur les yeux et dans le cou, peu importait qu'un moine, forcé par sa règle d'être tondu, y trouvât à redire ; et quant aux arguments tirés de la propreté et de la santé, ils n'atteignaient pas les jolis garçons des cours, à qui rien ne manquait pour le soin de leur chevelure. Ils avaient des essences pour la parfumer et pour la teindre, car pour être bien, il fallait être blond. C'est Guillaume Coquillard qui nous apprend cela, en nous livrant le secret d'un singulier cosmétique dont faisait usage la jeunesse de la bourgeoisie champenoise :

Que diriez-vous de nos mignons
Qui ont une perruque brune,

Et broyent pelures d'oignons
Et font une saulce commune
Pour la jaunir?

Les têtes chevelues résistèrent à un assaut bien plus redoutable que celui que pouvaient leur livrer tous les moines réunis de la France et de la Bourgogne.

En 1461, Philippe le Bon fit une forte maladie pendant laquelle les médecins ordonnèrent qu'on lui rasât le chef. Revenu en santé, le vieux duc, qui avait jusque-là conservé une très-belle chevelure, fut tout honteux de se voir tondu de la sorte, et dans la crainte qu'on ne se moquât de lui, il fit un édit portant que tous les nobles de ses États eussent à se faire raser à son exemple. Plus de cinq cents personnes firent, au vu de l'ordonnance, le sacrifice de leurs cheveux; mais c'était peu en comparaison de ceux qui ne se soumirent pas. Cette désobéissance affecta d'autant plus le prince, qu'elle semblait lui donner à entendre que son règne était fini. Il se fâcha. Des commissaires furent établis pour appréhender au corps les récalcitrants partout où ils les rencontreraient, et pour leur passer bon gré mal gré les ciseaux sur la tête. L'agent principal de cette persécution contre la chevelure fut le terrible Pierre de Hagenbach, le même que Walter Scott a fait figurer d'une manière si dramatique dans son roman de *Charles le Téméraire*. Par une dérision du sort, cet homme, dont la fortune avait commencé en rasant des têtes, eut lui-même la sienne rasée, mais plus bas que la chevelure. Il fut décapité à Mulhouse par jugement d'un tribunal révolutionnaire, qui lui fit expier ainsi ses attentats contre les libertés de l'Alsace.

En fin de compte les longs cheveux triomphèrent, et par toute l'Europe, et pour longtemps. Albert Krantz raconte dans son *Histoire des Vandales*, qu'en 1481 les princes allemands, à la suggestion de leurs confesseurs, s'envoyaient des ciseaux accompagnés de lettres pour s'inviter réciproquement à se couper les cheveux. Cela n'empêcha pas le prince Maximilien, fils de l'empereur, qui possédait une des belles chevelures dorées que l'on pût voir, de la conserver dans toute sa longueur; et comme il resta fidèle à cette mode tant qu'il vécut, ce fut pour ses sujets un encouragement à nourrir ces opiniâtres crinières d'Allemands, qui ne connurent jamais d'autre peigne, au dire de Rabelais, que les quatre doigts et le pouce.

Les poulaines, si florissantes encore en 1467, approchaient du terme de leur destinée. La mode à laquelle il était réservé de leur donner le coup de grâce apparut vers 1480. Les portraits de la vieillesse de Louis XI le représentent avec des souliers arrondis du bout. Chez lui cette forme n'a rien d'exagéré; mais le plus grand nombre la poussèrent tout de suite au ridicule. Le bout de la semelle fut découpé au compas; le soulier se termina en raquette. On comparait cela à un bec de canard. On trouve dans Coquillard l'expression de « pantoufles becquues. » Le poëte dit *pantoufles*, parce que, grâce aux patins, on se chaussait aussi souvent de pantoufles que de souliers.

Il arriva pour les poulaines ce qui a lieu pour toutes les choses qu'une longue habitude a consacrées. Des conservateurs y restèrent obstinément attachés. A les entendre, l'adoption des chaussures camardes était la perte des mœurs. Ces doléances devinrent proverbiales. Le règne d'Astrée sur la terre fut l'époque où l'on avait porté des pointes aux souliers. Un philosophe de village s'exprime ainsi dans les *Propos rustiques* de Noël du Fail : « Du temps qu'on portoit souliers à poulaines, la foy des hommes vers les femmes estoit inviolable. »

La mode était, par la froidure, de se garnir les pieds de chaussons apparents, d'une couleur différente de celle des chausses. Ils montaient plus ou moins haut. Il y en eut qui firent l'effet de bottes, et s'appelèrent effectivement *bottines*. Le terme d'*escafignons* se rencontre pour désigner une espèce des plus courtes.

Un usage étrange, qui était déjà reçu du temps de Charles VII, consistait à se chausser un pied, mais un seul, d'une botte fauve. Le 43ᵉ arrêt d'amour de Martial d'Auvergne absout des dames contre lesquelles leurs galants avaient porté plainte parce qu'elles s'étaient attribué plusieurs prérogatives du sexe masculin, dont celle-là. Par les autres griefs sur lesquels il est passé également condamnation, nous apprenons qu'en signe « d'amour désolé au pied, » c'est-à-dire dont on ne tenait plus de compte, on engageait dans les lacets de ses souliers des anneaux et *verges* (bagues) d'or, souvent ornés de pierreries et de diamants; que les jouvenceaux de bon ton portaient une badine à la main et leurs gants dans la ceinture, enfin que certaines écuyères mettaient l'habit court des hommes pour aller à cheval.

Le statut des chaussetiers de Poitiers en 1472, témoigne qu'il y

avait alors des chausses à *braye* et à *loquets*. C'est là certainement une mention, et peut-être la plus ancienne qui existe, de la mode inconvenante des braguettes, que les tableaux des plus grands maîtres ont immortalisée. *Braye*, au singulier, ne peut pas être confondu avec les *braies*. Celles-ci, depuis l'invention des chausses longues, étaient devenues la pièce que nous appelons *caleçon* et n'adhéraient point aux chausses. Les loquets sont les pattes boutonnées qui retenaient la braye, au nom de laquelle, pour éviter la confusion, on aura substitué le diminutif *brayette* ou *braguette*.

Le même statut de 1472 explique que dans une aune de drap de 5/4 de large on taillait deux paires de chausses d'hommes, à coins et talons sans *avant-pieds*, c'est-à-dire découvertes sur le métatarse, ou bien quatre paires pour femme. Les chausses de femme nous représentent simplement des bas. Au sujet de ces quatre paires, il est spécifié qu'elles devaient toutes avoir des avant-pieds : deux paires à moufles, autrement dit avec une séparation pour le gros orteil, et les deux autres à pieds coupés, qui laissaient les doigts à découvert.

Le terme de *gipon* ou *jupon* pour désigner l'habit de dessous, paraît ne s'être conservé sous Louis XI que dans le midi de la France. De ce côté-ci de la Loire c'est toujours du nom de *pourpoint* qu'est appelé le vêtement auquel tenaient les chausses. Dans le costume populaire, le pourpoint pouvait être supprimé. Un compte de 1472 nous fournit la mention d'un habillement pour un garçon de cuisine, dont les trois pièces, chausses, robe et chaperon, tenaient ensemble.

Robe s'appliquait alors d'une manière générale à l'habit de dessus, court ou long. Court, il porta jusque sous Charles VIII les noms particuliers de jaquette et de paletot. La mode de 1480 est ainsi caractérisée dans une chronique rimée par un notaire de Laval :

Les haults bonnetz et les jacquettes
Pour lors si avoient leurs requestes ;
Palletotz, pourpoincts abourrez
Estoient sur espaulles fourrez.

La jaquette était ajustée, tandis que le paletot flottait sans ceinture. Le terme de *galvardine*, qui paraît en ce temps-là, semble avoir désigné une forme particulière de robe longue.

Entre autres pièces du butin recueilli par les Suisses à la journée de

Grandson (elles sont exposées pendant les mois d'été dans une des salles de la bibliothèque de Berne), on voit de ces petits manteaux qui ont été signalés dans le chapitre précédent sous le nom de *mantelines*.

Les mantelines furent portées par-dessus l'armure par les chevaliers qui ne mettaient pas de cottes d'armes. Celles de Berne sont des plus riches étoffes, les unes en drap de soie broché, les autres en brocart dont le dessin est relevé par des appliques de velours. Il se peut que l'une d'elles ait appartenu à Charles le Téméraire, qui fut un prince « pompeux en habillements et en toutes autres choses. »

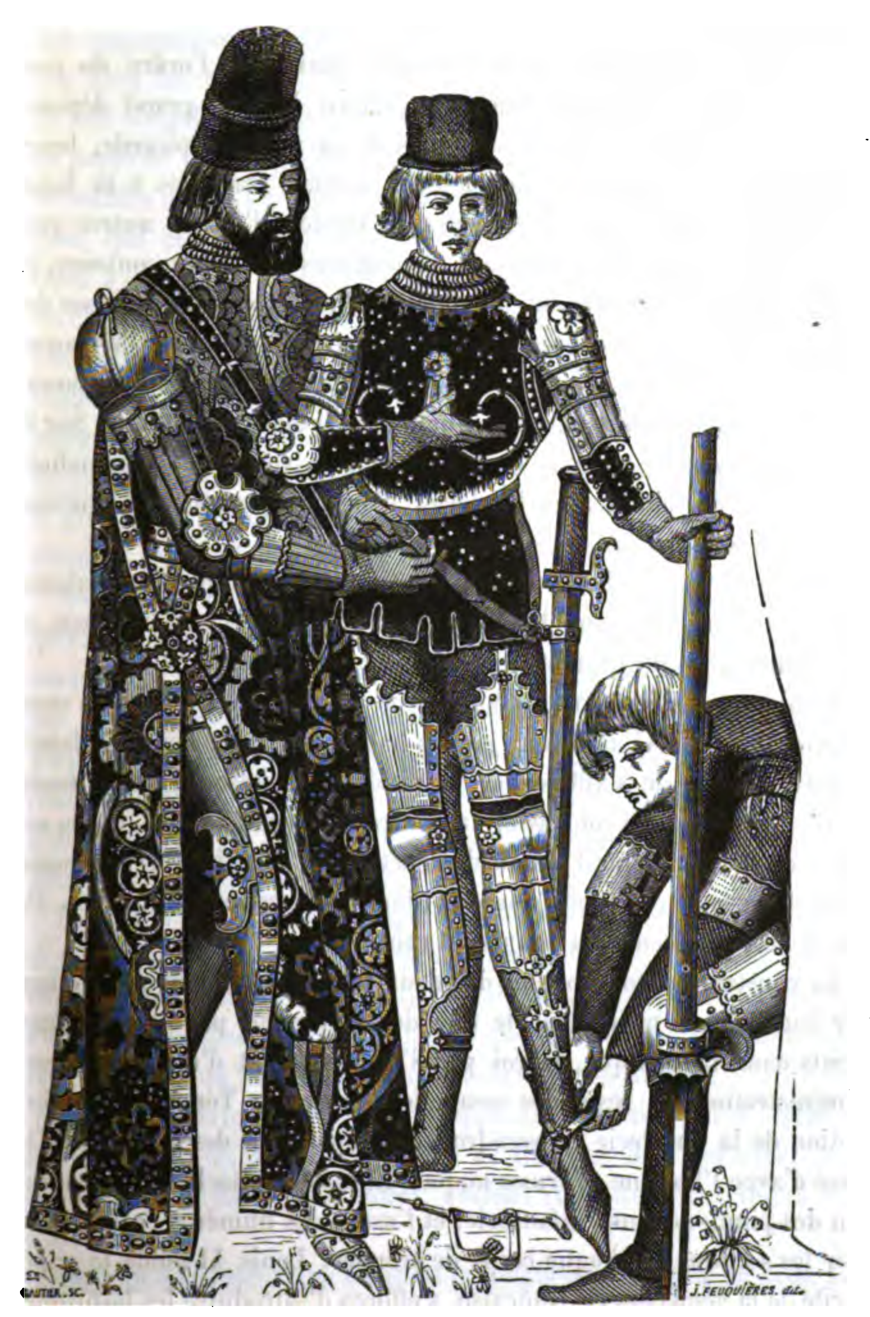
Le faste étalé par Philippe le Bon dans les parades, son fils en donna le spectacle à la guerre, le seul divertissement qu'il ait aimé et recherché pendant les neuf ans de son règne. Tout ce qu'il avait de précieux le suivait dans ses expéditions. C'est ce qui fait que la déroute de Grandson mit les Suisses en possession de tant de richesses.

On cite quatre cents pièces de tentures de soie et de velours, des tapisseries d'Arras à l'avenant, trois cents services complets d'argent, sans compter ceux qui furent dispersés par le pillage; une provision de drap d'or de quoi habiller un millier d'hommes; l'épée du duc, dans laquelle étaient enchâssés sept diamants et autant de rubis avec quinze perles de la grosseur d'une fève; son sceau d'or, qui pesait une livre; son chapeau ducal en velours jaune, surmonté d'un rubis sans pareil et entouré d'un cercle de saphirs, de rubis et de perles, avec un porte-aigrette en diamants d'où sortaient deux plumes semées de perles.

« Son gros diamant, dit Commines, qui estoit un des plus gros de la chrestienté, où pendoit une grosse perle, fut levé par un Suisse et puis remis en son estuy, puis rejeté sous un chariot; puis le revint quérir et l'offrit à un prestre pour un florin. Cestuy-là l'envoya à leurs seigneurs, qui luy en donnèrent trois francs. »

Ce diamant est célèbre. C'est le Sancy, qui fut acheté un demi-million par le prince Demidoff, en 1835. Le soldat qui l'avait trouvé et rejeté d'abord, croyant que c'était un hochet d'enfant, le vendit non pas un florin, mais six blancs, la valeur d'un franc cinquante centimes de notre monnaie. Celui qui l'acheta trois francs, le revendit cinq mille florins à un Diesbach de Berne, qui le céda pour sept mille florins à un joaillier de Genève, lequel en eut onze mille ducats du duc de Milan; et le duc de Milan, à son tour, le vendit vingt mille ducats

au pape Jules II, pour orner la tiare de ce pontife. Telles sont les



Groupe d'un prince armé à la légère par son maître d'hôtel et par son écuyer, d'après la tapisserie du château de Bayard. (Jubinal, *Les anciennes tapisseries historiées*, t. I.)

vicissitudes éprouvées, dans l'espace d'un quart de siècle, par cette

pierre admirable qui, dit-on, avait brillé en premier lieu sur la tête du Grand-Mogol.

On pense bien que les belles armures étaient à l'ordre du jour parmi des troupes dont le général se plaisait à un si grand déploiement de magnificence. Dans les rangs de sa noblesse picarde, bourguignonne et flamande abondaient les harnais travaillés à la façon milanaise, les uns cannelés et cloués ou bordés d'or, les autres avec des gardes découpées, festonnées, fleuronnées sur leurs contours, et tout couverts de bossettes et d'emblèmes d'orfévrerie. La richesse des épées dépassait toute expression. Il n'est pas jusqu'au bois des lances qui ne fût devenu un objet de luxe. On l'habillait d'étoffes précieuses, on décorait de ciselures le garde-main dont il était alors muni. Sur le dos des écuyers et servants de la lance on ne voyait que brigandines recouvertes de velours avec broderies d'or ou d'argent, et hoquetons piqués de têtes de clous des mêmes métaux.

La gendarmerie d'ordonnance, entièrement composée d'Italiens, était montée sur chevaux bardés d'acier avec plumet au chanfrein, et le cavalier avait un plumet semblable sur son casque.

Combien l'armée française était terne auprès de celle-là ! Les compagnies de Louis XI ne furent jamais habillées que de fer et de laine. Il n'avait garde de s'affliger de la différence, puisqu'il avait voulu qu'il en fût ainsi. Ce contraste, au contraire, faisait sa joie, et, le cas échéant, il ne manquait jamais de répéter son adage favori : « Quand orgueil chevauche devant, honte et dommage suivent de près. » On sait si les événements lui donnèrent raison.

La constante préoccupation des deux souverains fut de perfectionner leurs forces militaires, le duc de Bourgogne par des changements dans la tactique, le roi par l'établissement d'une meilleure administration. Il resta des essais de Charles le Téméraire la formation de la cavalerie en escadrons, la séparation des servants de la lance d'avec l'homme d'armes auquel ils étaient attachés, l'introduction des piquiers dans l'infanterie, et l'usage des numéros pour distinguer les sections de chaque corps de troupes. Louis XI fonda la supériorité de la gendarmerie française, s'efforça d'introduire les habitudes militaires dans la milice des francs-archers, et s'impatientant de ne pas réussir à son gré, la relégua de ses armées où elle fut remplacée par des Suisses et par des volontaires picards et gascons.

Les premiers Suisses à la solde de la France ne furent pas les soldats empanachés, surchargés de pompons et de bouffettes, que l'on voit dans les tableaux du seizième siècle. Ils se ressentaient encore de leur simplicité montagnarde. Leur poitrine n'était protégée que par un jaque de toile; quelques-uns seulement se cuirassaient d'un gilet de mailles ou de l'armure appelée par les Français *crevisse* ou *écrevisse*, qui était un corset formé de lames horizontales, clouées de façon à se prêter à toutes les flexions du corps. Leur coiffure était un chapeau de fer. Ils affectionnaient déjà les habits bariolés. Presque tous avaient leurs chausses et les manches de leur pourpoint de couleurs dépareillées. Leurs armes étaient toutes de façon nouvelle : la *pique* de dix-huit pieds de bois, qu'on eût dite renouvelée de la sarisse macédonienne; la *hallebarde* à longue hampe; une certaine *dague* dont la garde était en forme de rouelle; la *couleuvrine*, première idée de l'arme à feu appliquée contre une tige de bois.

Nous avons vu le canon à main apparaître au commencement du quinzième siècle. Ces canons furent employés pendant toute la durée des guerres avec les Anglais. Leur figure nous est donnée seulement par des miniatures postérieures à 1460. Ils étaient très-courts et adaptés au bout d'un manche de bois ou d'une tige de fer, comme une fusée au bout de sa baguette. L'un des exemples connus est aux mains d'un cavalier, qui ajuste cette arme en la posant sur une fourchette accrochée à l'arçon de sa selle.

Dès 1467 la couleuvrine, qui remplaça le canon à main, était déjà si répandue, que Louis XI, créant ou plutôt rétablissant la garde civique de Paris, laissa aux hommes qui en feraient partie la faculté de s'armer de *vouges*, de longues lances ou de *couleuvrines*. Par vouge, il faut entendre un fauchard raccourci de fer et de hampe.

Les couleuvriniers étaient presque en nombre égal à celui des archers dans les dernières armées de Charles le Téméraire, et les Suisses, qui le battirent à Morat, avaient 10,000 couleuvriniers et pas d'archers.

Le nom de couleuvrine vient de la longueur du canon de cette arme et de sa monture sur un bois, qui la firent assimiler à la couleuvrine d'artillerie. La plus ancienne représentation de couleuvrine est dans un manuscrit de 1473. Deux ans après, à propos de la défense de Nancy, apparaît le terme de *hacquebute*, dont on fit plus tard *arquebuse*.

Les Suisses et Allemands que les Lorrains avaient appelés à leur secours, firent usage de cette arme, au dire de Molinet. Elle était un perfectionnement de la couleuvrine, mais consistant en quoi? Quelques-uns pensent qu'elle dut son nom à ce qu'elle s'ajustait sur une fourchette; mais les canons à main s'étaient ajustés de même. Ce qu'on peut dire de plus certain, c'est que *hacquebute* représente le composé allemand *hacken büchse*, qui signifie « canon à croc ».

Voici encore quelques traits à ajouter à ce qui concerne les habillements et équipements de guerre du temps de Louis XI.

Les hommes d'armes se coiffaient indifféremment de trois sortes de casque: la *salade à bavière*, l'*armet de gorgerin* et la *barbute*. Cette dernière coiffure paraît avoir été le casque à large couvre-nuque et à masque emboîtant le menton, qui fait partie de la plus ancienne panoplie équestre du Musée d'artillerie.

Il y eut des mahoîtres aux épaulières du harnais. Charles le Téméraire défendit à ses archers à cheval de porter cet enjolivement, qui risquait de les gêner pour la manœuvre de leur arme. Il leur interdit aussi l'usage des poulaines et des longs éperons, parce que dans leurs évolutions ils avaient à mettre souvent pied à terre.

Les arbalètes appelées autrefois *à tour* ont pris le nom d'arbalètes *à tilloles*. Le commentaire de cette expression paraît être dans un règlement, dressé en 1468 pour la tenue des francs-archers, où il est dit: « Seront leurs arbalètes de dix carreaux (en longueur) ou environ, et banderont à quatre *poulies*, ou à deux s'ils sont bons bandeux. » Le même texte ajoute: « Et auront trousses empannées (couvertes de toile) et cirées, de dix-huit traits au moins. » D'autres documents mentionnent des arbalètes d'acier.

Il n'est plus question de boucliers, sinon pour les archers; encore cette arme était-elle facultative. Elle consistait en une très-petite plaque, de la forme des écussons dits *en cartouche*, et sans boucle. Le soldat la portait sur son dos, et ne s'en servait que lorsque ayant vidé sa trousse il en venait à l'épée.

Des cuirasses légères, à l'usage des cavaliers armés de la javeline, et même des fantassins, figurent dans les documents sous les noms de *coursel* et de *corset*. C'est le début du *corselet*, qui eut tant de vogue au seizième siècle; mais il lui fallait du temps avant de faire oublier les brigandines.

Le poids réglementaire des brigandines était de 9 à 13 livres. Un des généraux de Louis XI proposa de supprimer cette pièce de l'équipement des francs-archers, et ne fut pas écouté ; car dans les derniers



Harnais d'homme d'armes à l'italienne, au musée d'artillerie. (Séré, *le Moyen âge et la Renaissance*, t. IV.)

temps de son existence, cette milice fut encore habillée de brigandines et de hoquetons aux frais des paroisses.

Le motif pour lequel on aurait renoncé à la brigandine devait être

son prix élevé, attendu que le jaque qu'on parlait de lui substituer n'eût guère été moins lourd. Voici la description de cette pièce d'armement, dans le mémoire qui fut présenté au roi :

« Leur faut les jaques de trente toiles d'épaisseur ou pour le moins de vingt-cinq, avec un cuir de cerf. Les toiles claires et à demi usées sont les meilleures. Et doivent les dits jaques estre de quatre pièces; et faut que les manches soient fortes comme le corps. Et doit estre l'emmanchure grande, pour que la manche prenne près du collet et non pas sur l'os de l'espaule; aussi que le jaque soit large sous l'aisselle et bien fourni. Que le collet ne soit pas trop haut derrière, pour l'amour (l'aisance) de la salade. Il faut que le jaque soit lacé devant, avec une pièce sous l'endroit qui lace. Pour l'aisance dudit jaque, il faudra que l'homme ait un pourpoint sans manches ni collet, de l'épaisseur de deux toiles seulement, et qui n'aura que quatre doigts de large sur l'espaule : auquel pourpoint il attachera ses chausses. De ceste façon il flottera dedans son jaque et sera à son aise, car on ne vit jamais tuer personne à coup de main ni de flèche dedans un pareil jaque. »

Un poëte du temps a ridiculisé la milice des villages en créant le type du *franc-archer de Bagnolet*, un héros dont la bravoure brillait entre la table et la cheminée. On le suppose habillé, dans la chanson, d'un grand vilain jaque à l'anglaise descendant jusqu'aux jarrets, et d'un pourpoint de chamois farci de bourre dessus et dessous. Cet accoutrement fut celui du plus grand nombre; par conséquent la réforme proposée à Louis XI aurait réduit deux pièces de défense à une seule. Toutefois l'épaisseur de trente toiles a lieu de surprendre.

Les jaques bourguignons n'étaient que de dix toiles; mais aussi les archers qui s'en habillaient étaient tenus de porter dessous « un petit paletot de haubergerie, » c'est-à-dire une chemisette de mailles.

La dualité de modes exista pour les dames encore plus que pour les gens de guerre des deux France.

Dans les États bourguignons, l'émulation entre plusieurs contrées où la richesse était au service d'un esprit local très-puissant produisit de continuels changements et une variété extrême. A la cour, la femme de Philippe le Bon, qui était Portugaise, mit en honneur plus d'une des façons de son pays, tandis que dans les villes on se modela

sur les bourgeoises de Gand, de Bruges, de Lille, « les femmes du monde le mieux habillées, » selon Jacques Duclercq.

Des robes sans queue, des manches larges assujetties aux poignets, d'autres manches courtes qui laissaient voir les bras en chemise, des corsages montants et tailladés sur la poitrine, toutes les bizarreries imaginables sous les noms d'atours et de chapeaux, des manteaux en forme de chape à collet montant comme étaient les manteaux des béguines, des bijoux à profusion : tels sont les traits principaux des costumes attribués par les artistes du Nord aux femmes qu'ils ont eu à représenter.



Dame habillée à la flamande vers 1470, d'après une miniature du temps.

En France, les nouveautés ne s'introduisirent qu'à petite dose. Le beau sexe resta habillé, sous Louis XI, à peu de chose près comme il l'avait été sous Charles VII.

Ainsi, les corsages et les manches continuèrent d'être serrés et d'exprimer toutes les formes du corps au-dessus de la ceinture. Seulement, à l'échancrure qui était pratiquée sur la poitrine, s'en joignit une seconde dans le dos. La gorgerette de gaze, maintenue autour de l'encolure ainsi découpée, changea son nom en celui de *gorgias*, qui ne tarda pas à prendre d'autres acceptions et à engendrer toute une famille de mots employés dans la langue jusqu'au dix-septième siècle. Un *gorgias*, une *gorgiase* étaient l'homme ou la femme qui s'habillaient d'une manière provocante. On forma là-dessus le substantif *gorgiaseté*, l'adverbe *gorgiasement*, le verbe réfléchi *se gorgiaser*. Les Anglais ont encore cette expression, qui leur vient de nous : *gorgeous*, c'est-à-dire pimpant, fastueux.

La lutte entre les hauts atours et les chaperons, qui s'était annoncée à la fin du règne précédent, devint plus vive par le crédit que donnèrent à ces derniers les dames de la bourgeoisie, alors en grande faveur. Les capelines portées aujourd'hui pour la sortie du bal donnent une idée assez exacte du chaperon dont il s'agit. Il consistait en une coiffe non fermée et retroussée sur le front, qui tombait le long des oreilles et recouvrait la nuque. Divers agréments accompagnèrent cette

coiffure, entre autres le *passe-filon*, qui est célèbre pour avoir été le sobriquet d'une jolie et spirituelle Lyonnaise avec laquelle Louis XI fit connaissance dans l'un de ses voyages, et qu'il attira à Paris. Passe-filon désignait en vieux français un certain ouvrage de passementerie. Il s'est appliqué aussi à une manière d'arranger les cheveux sur le front. Nous ne saurions dire laquelle des deux acceptions convient à la mode importée par la belle Lyonnaise.

La coiffe du haut bonnet fut fendue comme une mitre d'évêque, tantôt d'une oreille à l'autre, tantôt d'avant en arrière, ou bien elle s'allongea en pointe, devenant un cône entier de cône tronqué qu'elle était. Le couvre-chef se transforma en un long voile ou, pour mieux dire, en une écharpe qui pendait de la pointe du bonnet, et aurait touché les talons si on ne l'avait pas ramenée sur le bras. C'est là sans doute le *couvre-chef à bannière* mentionné par Olivier de la Marche. Au bas de la coiffe on ajouta une passe de velours, le plus souvent de couleur noire, ou bien une pièce de gaze appelée *touret de front*, qui couvrait le front jusqu'aux sourcils.

Nous rapporterons une diatribe fort bien tournée d'un cordelier de l'époque, nommé Pierre des Gros, contre les coiffures en hauteur :

« La teste, qui souloit estre cornue, maintenant est mitrée en ces parties de France. Et sont ces mitres en manière de cheminée; et grand abus est que, tant plus belles et jeunes elles sont, plus hautes cheminées elles ont. C'est grand folie d'ainsi lever et hausser le signe de son orgueil. Je vois autre mal à ce grand estendard qu'elles portent, ce grand couvre-chef délié qui leur pend jusqu'au bas par derrière : c'est signe que le diable a gagné le chasteau contre Dieu. Quand les gens d'armes gagnent une place, ils mettent leur estandard au-dessus. »

Et sur le reste de l'habillement, le même auteur s'exprime en ces termes :

« Par détestable vanité, elles font faire leurs robes si basses à la poitrine et si ouvertes sur les espaules, qu'on voit bien avant dans leur dos; et si estroites par le faux du corps qu'à peine peuvent-elles dedans respirer; et souventes fois grand douleur y souffrent pour faire le gent corps menu. Et quant aux pieds, elles font faire les souliers si estroits qu'à peine peuvent-elles endurer, et ont souvent les pieds contrefaits, malades et pleins de cors. »

Le jovial Champenois Coquillart a fait un autre reproche aux souliers :

Nos mignonnes sont si très-haultes
Que, pour sembler grandes et belles,
Elles portent pantoufles haultes
Bien à vingt et quatre semelles.



Charlotte de Savoie, femme de Louis XI, d'après un tableau d'environ 1470.
(Séré, *le Moyen âge et la Renaissance*, t. V.)

Et à propos des tourets de front :

Quelqu'une, qui a front ridé,
Porte devant une custode,
Et puis on dit qu'elle a cuidé
Trouver une nouvelle mode.

Ce Coquillart était une langue infernale. Ailleurs n'a-t-il pas osé dire que les dames de Paris se faisaient des derrières de papier !

Ces critiques, et les autres qu'on pourrait relever dans nos auteurs français, s'adressent à la forme plutôt qu'au grand luxe des habits. La parure des plus grandes dames, sous Louis XI, ne paraît pas avoir excédé le degré de magnificence qui convenait à la politique du roi. Le très-redouté monarque faisait trembler les femmes aussi bien que les maris et les pères. A quelle occasion d'ailleurs aurait-on fait des folies pour sa toilette? Il n'y avait plus de cour, plus de réunions brillantes, plus de ces cérémonies dispendieuses que les autres rois s'étaient fait un devoir d'encourager. Les princes et grands seigneurs, retirés dans leurs châteaux de province, mettaient leur application à ne pas faire parler d'eux. La reine elle-même était comme si elle n'avait pas existé.

Nous avons l'inventaire des effets de Charlotte de Savoie. On n'y trouve pas une robe dont la valeur ait depassé 80 écus d'or (environ 900 fr. de notre monnaie). D'une douzaine de diamants, qu'elle avait, les plus beaux furent prisés 50 écus. Une femme d'échevin, à Bruxelles ou à Bruges, était mieux nippée que cela. Peut-être même que plus d'une maîtresse de maison du quartier des halles, à Paris, n'aurait pas échangé sa garde-robe contre celle de sa souveraine.

Nos riches bourgeoises, quoiqu'elles fissent moins de bruit que celles de la Belgique, ne manquaient de rien chez elles. Elles possédaient quantité de belles choses qu'elles ne montraient jamais, sinon dans de rares circonstances où la coutume les autorisait à faire figure de princesses.

L'une des occasions solennelles où les richesses devaient sortir des armoires était le temps de la *gésine*, c'est-à-dire la suite des couches. Pendant un mois ou six semaines, l'accouchée se tenait en exposition sur son lit, parée d'un négligé dans lequel elle trouvait moyen de faire entrer tous ses joyaux. La belle vaisselle était étalée sur un dressoir dans la même chambre. Toutes les parentes, toutes les amies, toutes les connaissances et les commères raccolées par les connaissances, venaient à tour de rôle faire leur pause auprès du lit et mettre en train ces propos qui rendirent jadis les *caquets de l'accouchée* une chose proverbiale.

C'était déjà comme cela du temps de Charles VI. Christine de Pisan revint un jour stupéfaite d'une visite de ce genre qu'elle avait faite à

la femme d'un marchand, non pas d'un marchand en gros, comme ceux de Venise ou de Gênes, mais d'un simple détaillant, qui vendait pour quatre sous au besoin. La dame, habillée d'une cotte de satin cramoisi, avait la tête et les bras appuyés sur des oreillers à gros boutons de perles orientales. Les choses n'avaient pas changé sous Louis XI. On lit dans *le Spécule des pécheurs* écrit en 1468 :

« L'accouchée est dans son lit, plus parée qu'une espousée, coiffée à la coquarde, tant que diriez que c'est la teste d'une marotte ou d'une idole. Au regard des brasseroles (camisole à manches courtes), elles sont de satin cramoisi ou satin de paille, satin blanc, velours, toile d'or ou d'argent, ou autres sortes qu'elle sait bien prendre et choisir. Elle a carcans autour du col, bracelets d'or, et est plus parée qu'idole ni royne de cartes. »

La fin de cette exposition théâtrale était la messe de relevailles, où l'accouchée se rendait revêtue de son costume de noce, c'est-à-dire en robe écarlate ou vermeille ; car l'usage des femmes à la fin du moyen âge, et plus tard encore, fut de se marier en rouge.

CHAPITRE XIV

LES GENS EN ROBE LONGUE ET LES PAYSANS

SUPPLÉMENT AUX QUATORZIÈME ET QUINZIÈME SIÈCLES

L'habit long dans le clergé. — Fantaisies réprimées par les synodes. — Tableau de la magnificence d'un dignitaire ecclésiastique en 1360. — Rappel des évêques de la province de Sens à la discipline. — Dérèglement des bénédictins dans leur mise. — Irrégularité des cisterciens et des cisterciennes. — Changements dans la façon des vêtements d'église. — Finesse extraordinaire des tissus employés pour les aubes et surplis. — Couleur arbitraire des robes tenant lieu de soutanes. — A quelle époque le rouge a été affecté aux cardinaux. — Introduction du camail dans l'habit ecclésiastique. — Le courtibaud. — Nouveau système décoratif des chasubles, chapes et dalmatiques. — La chape donnée par Charles VII à Saint-Hilaire de Poitiers. — Exhaussement des mitres et des crosses. — Les laïques de robe longue. — Le chaperon abattu. — La barrette des clercs. — La robe des officiers de justice. — La robe des magistrats des villes. — Instabilité des couleurs dans l'habillement du Corps de ville de Paris. — Manteaux des chanceliers et des présidents des cours souveraines. — Couleur de l'habillement de cérémonie des rois de France. — Usage de la robe et du manteau fleurdelisés. — Costume commandé par les Anglais pour l'effigie de Charles VI défunt. — État des classes rurales au quatorzième et au quinzième siècle. — Les modes de la ville imitées au village. — Vêtements particuliers aux paysans. — Chausses longues de deux pièces. — Attachement des campagnards à la coupe des cheveux du temps de Louis XI. — Tablier des femmes. — Absence de queue à leur robe. — Chevelure flottante des jeunes filles. — Immobilisation locale des atours, bonnets et chaperons du quinzième siècle.

Depuis que l'habit court fut reconnu partout comme l'insigne des professions profanes, le clergé ne montra plus l'envie de se l'approprier, mais ses tentatives pour emprunter à la mode les choses secondaires furent incessantes. Un jour, c'étaient les poulaines, un autre, les chaperons à cornette, ou bien les fronces aux robes, les mahoîtres, les garnitures de pelleterie, les couleurs voyantes, « les hautes couleurs, » comme on disait alors. Lorsque les houppelandes parurent, des prêtres se crurent le droit d'adopter ce vêtement parce qu'il était long.

Les synodes réprimèrent ces fantaisies, sans parvenir à maîtriser l'inclination qui les faisait naître. Trop de causes concouraient à en-

tretenir le mal. L'une des principales fut la position occupée dans le monde par beaucoup d'ecclésiastiques, qui joignaient à leurs attributions spirituelles celles de seigneurs temporels ou de fonctionnaires civils. Était-il possible à de tels personnages de renoncer aux marques extérieures de leur dignité?

D'après l'état actuel de l'Église, nous n'avons plus le moyen de comprendre ce qu'étaient au quatorzième et au quinzième siècle les gros bénéficiers, classe nombreuse placée à la tête du clergé séculier, où elle constituait un ordre que l'opinion du temps assimilait à la chevalerie. Pourvus d'un ou de plusieurs canonicats, ces dignitaires tenaient en leurs mains, à titre de prébendes, la plupart des paroisses qu'ils faisaient desservir à leur profit par de pauvres clercs. Cumulant le revenu des autels avec ceux de leurs propriétés particulières, lorsqu'ils ne thésaurisaient pas, ils déployaient un luxe sans bornes, et menaient dans le cloître la vie de château.

Voici le tableau d'un intérieur de chanoine, tracé vers l'an 1360 en manière de panégyrique, dans le *Miroir des nobles de Hesbaye*.

« Messire Jean Lebel (c'est le nom du bénéficier dont il s'agit; il était membre du chapitre de Liége), messire Jean Lebel fut un grand et haut personnage, qu'on eût dit être un banneret à la richesse de ses habits et de leur étoffe; car ses vêtements de cérémonie étaient garnis sur les épaules de bonne hermine et fourrés, selon la saison, de peaux d'un grand prix, ou de taffetas, ou de crêpe. Il entretenait chevaux et domestiques à l'avenant, qui le servaient à tour de rôle. Ses écuyers d'honneur étaient morigénés de telle sorte que, s'ils rencontraient un étranger de marque, comme prélat, chevalier ou gentilhomme, ils l'invitaient à dîner ou à souper, et la maison était toujours approvisionnée de façon à faire honneur à ces invitations. Jamais prince ne s'arrêta dans la cité sans venir s'asseoir à sa table.

« Il portait tous les costumes d'un chevalier, appropriant à chacun les harnais de ses chevaux. Sa richesse était immense en boucles, en garnitures de boutons de perles, en pierres précieuses. Les collets de ses surplis étaient garnis de perles. Il n'avait qu'une table où s'asseyaient indistinctement tous ses convives, et aux fêtes on y était servi en vaisselle d'argent. Les jours de la semaine, il n'allait point à l'église sans avoir à sa suite moins de seize ou vingt personnes, tant de sa parenté que de son domestique et de ceux qui étaient à ses draps

Pour les grandes cérémonies, tout ce monde venait le prendre à son logis pour lui faire escorte : d'où il lui arriva aucunes fois d'avoir aussi grande suite que l'évêque de Liége; car ses poursuivants montaient au moins à une cinquantaine, et tous, ces jours-là, restaient à dîner avec lui. Il donnait par an quarante-huit paires de robes d'écuyers, et cinq paires de robes à fourrure de vair, trois pour des chanoines et deux pour des chevaliers. »

Sans doute, il n'y eut pas de ces prêtres-barons dans tous les chapitres, mais tous les chapitres continrent des professeurs, des magistrats, des médecins. Les hommes occupés de la sorte échappaient par trop de côtés à la juridiction de l'Ordinaire, pour être astreints à une parfaite régularité, et l'exemple de ceux-là entraînait les autres.

La discipline n'était pas même observée par les prélats chargés du soin de la maintenir. Le concile de la province de Sens, réuni à Paris en 1429, fut obligé d'user de rigueur pour les empêcher de se montrer en public avec une autre coiffure que « le bonnet pontifical à la romaine, » d'assister aux offices sans surplis, ou de s'habiller de velours ou de soie à dessins sous leur surplis. L'entrée des cathédrales fut interdite pour un mois aux évêques qui manqueraient à l'une ou à l'autre de ces prescriptions.

La profession monastique ne fut pas davantage à l'abri de ces écarts. La plupart des moines bénédictins du quinzième siècle se permettaient l'usage du linge sur le corps, celui des souliers lacés ou des bottes. Leurs robes étaient plus courtes et leurs manteaux plus longs que l'ordonnance ne portait, et ils se ceignaient de ceintures ornées d'argent.

A la vérité, les bénédictins étaient notés depuis des siècles pour leur relâchement; mais les cisterciens, leurs rivaux, dont la réputation d'austérité s'était si longtemps maintenue intacte, fléchirent à leur tour. A leurs chapitres généraux de 1461 et 1463, il fut constaté qu'il y avait des maisons de l'ordre où les religieux portaient des chemises de toile, des chausses noires (selon la mode du jour) et non pas des chausses de moines, mais des chausses longues qu'ils attachaient à des gipons boutonnés. Bien plus ils se chaussaient de souliers à poulaines; ils mettaient sur leur tête des barrettes rouges qu'ils affectaient de ne pas recouvrir de leurs capuchons. D'autres, trouvant leurs coules blanches trop salissantes, les avaient, de leur autorité, remplacées par des coules grises. Quant aux convers, dont le gris devait être l'uni-

forme, ils s'habillaient de toutes couleurs et presque d'autant de façons qu'il y avait de communautés.

Même tendance à l'irrégularité dans les maisons de femmes, et qui se produisit beaucoup plus tôt. Dès l'an 1413, des abbesses faisaient faire pour elles, et toléraient chez leurs religieuses, des robes qui leur collaient sur la poitrine et sur les reins, ni plus ni moins que les surcots et cotardies des femmes du monde. Elles avaient des façons de voiles plus propres à mettre le visage en évidence qu'à le couvrir, et aux injonctions qu'elles recevaient de mettre fin à ces scandales, elles résistaient ouvertement en alléguant la coutume.

Sous Louis XI, les choses n'étaient pas changées. Les robes de ces dames avaient des queues et des garnitures par le bas. Elles portaient des bijoux, elles s'enveloppaient la tête de couvre-chefs en linon plissés et empesés, par-dessus lesquels un voile de soie était coquettement ajusté au moyen d'une provision d'épingles.

Il résulte des recommandations opposées à ces pratiques que les religieuses de Cîteaux devaient avoir des robes talaires, mais non traînantes; qu'il leur était facultatif de porter par-dessus cette robe une coule à larges manches ou un manteau, mais sans décoration d'aucune sorte; que le scapulaire de serge ou de drap était de rigueur pour toutes; qu'il ne leur était permis d'employer pour leurs guimpes et pour leurs voiles que de la toile commune; qu'à part le scapulaire et le voile qui devaient être noirs, la règle voulait qu'elles fussent entièrement habillées de blanc.

La diligence des chefs d'ordre, toujours en éveil pour rappeler à l'observation de la règle ou pour l'expliquer lorsqu'elle fournissait matière à interprétation, fit qu'en définitive les costumes monastiques, malgré bon nombre d'excentricités individuelles ou locales, se maintinrent dans leur intégrité. On peut dire que depuis le quinzième siècle ils ne changèrent plus. Quelques différences de coupes qui s'y introduisirent sont si légères, que pour les apercevoir il faut comparer avec une attention extrême les monuments des diverses époques.

On saisit mieux les changements apportés à la façon des habits d'église.

Ceux-ci, bien qu'ils se fussent également immobilisés, restèrent cependant exposés aux prises de la mode par leur étoffe et par leur

décoration. Tel d'entre eux eut besoin d'être taillé différemment, parce qu'on le fit avec des tissus plus épais et moins souples que les anciens. L'ornement pour de certaines pièces fut simplifié, tandis que pour d'autres il fut rendu plus riche. Toutes se ressentirent de l'inconstance de l'art, qui modifiait son style de génération en génération.

Les aubes perdirent vers le milieu du quatorzième siècle l'apparence antique qu'elles avaient conservée jusque-là. Au lieu de draper par l'effet de la ceinture, elles furent bâties de manière à produire des plis droits. Quant au parement de couleur qui les décorait par le bas, il ne fut supprimé que tout à la fin du quinzième siècle.

Les collets de broderie dont les amicts étaient pourvus, disparurent peu à peu depuis 1450.

Les tissus de fil transparents furent employés dès le temps de Charles VII pour faire les aubes et les surplis. Tel de ces vêtements, représenté en peinture, était d'une si fine étoffe, qu'il n'apparaît pardessus la robe qu'il recouvre que comme une brume légère.

Cette robe, portée sous la tunique de lin, faisait l'office de la soutane; mais elle n'en avait encore ni la forme ni le nom. Elle n'était pas ouverte sur le devant, et la couleur qu'elle devait avoir n'était pas fixée. Le bleu céleste, le violet, le rouge, y furent le plus souvent employés. L'attribution du violet aux évêques n'existait point encore; celle de l'écarlate aux cardinaux ne concernait que leur chapeau et leur manteau. Depuis quelle époque? L'opinion commune est que c'est Boniface VIII qui voulut que les membres du Sacré Collége fussent distingués par cette couleur. Si cela est, la volonté de Boniface VIII ne fut exécutée, au moins d'une manière ponctuelle, que dans la seconde moitié du quinzième siècle; car jusque-là quantité de miniatures et de tableaux représentent des cardinaux habillés de manteaux bleus, violets, gris, et d'autres couleurs encore.

Le manteau de cardinal était encore du temps de Charles V une chape close de drap, d'une grande simplicité. Il ne tarda pas à prendre la forme d'une cloche munie d'un vaste chaperon fourré. Il était fermé de toutes parts, sauf des ouvertures sur les flancs pour passer les bras. Les cordons du chapeau étaient verts, au commencement du quinzième siècle, et si longs, qu'après avoir formé un nœud sur la poitrine, ils descendaient jusque vers les pieds.

L'aumusse des chanoines prit au quinzième siècle une ampleur

extrême, au point de couvrir la totalité du dos, comme un mantelet, lorsque la coiffe était posée sur la tête. Elle fut toujours fourrée et le plus souvent frangée de pelleterie.

Le camail ecclésiastique date de ce temps-là. Il appartient à la famille des chaperons. S'il dut son nom au capuchon militaire, sa forme dérivait plutôt du collier ajouté aux manteaux du treizième siècle. Il fut d'abord l'accompagnement d'une chape ouverte, par laquelle se distinguèrent certains chapitres. Cette pièce figurait dans le costume des chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges, fondée en 1405. Le camail tel que le porte aujourd'hui le clergé des cathédrales, n'apparaît dans les monuments figurés qu'à la fin du quinzième siècle.

Dans la plupart des églises de l'ouest de la France, il y avait, à l'usage des acolytes, un camail fendu des deux côtés des épaules, dont l'effet était celui d'une courte dalmatique. On l'appelait *courtibault*. Il faisait partie de l'assortiment des habits d'autel ; c'est dire qu'il était de la même étoffe et comportait les mêmes ornements que les dalmatiques et la chasuble employées pour la cérémonie où il figurait lui-même.

Les orfrois des chasubles, tout en conservant leur nom, se transformèrent sous Charles VI en bandes d'une très-grande largeur. On exécuta dessus, en broderie d'or et de soie, tantôt des sujets légendaires enfermés dans des cadres d'architecture, tantôt des emblèmes héraldiques. La bande dorsale devint une croix par l'addition d'une traverse semblablement décorée. Il y eut des chasubles sur la face antérieure desquelles on mit aussi une croix. Dans l'*Imitation de Jésus-Christ* il est question de la double croix comme d'une chose consacrée par l'usage. Ceux qui soutiennent que l'*Imitation* n'a pas été composée en France pourraient faire de cela un argument en faveur de leur thèse, car les ecclésiastiques français représentés en costume sacerdotal, même du temps de Louis XI, n'ont pas la croix sur le devant de leur chasuble.

C'est dans les dernières années du quinzième siècle que les chasubles, par l'échancrure de plus en plus montante sur les côtés, commencèrent à prendre la physionomie qu'on leur voit aujourd'hui.

Le brocart, le velours à dessins, les draps de soie damassés, en un mot les étoffes que l'on appelait alors *figurées*, sont celles qui servirent le plus souvent à la confection des chasubles, étoles, manipules, dalmatiques et chapes.

Les dalmatiques et chapes furent décorées d'après le même système que les chasubles : de larges orfrois historiés prirent place sur ces vêtements ; mais aux dalmatiques des évêques il est rare qu'il y ait eu d'autre ornement qu'une bordure de galons ou de franges.

Beaucoup de chapes étaient alors sans chaperon. Aucune n'est figurée avec la bride, qui sert aujourd'hui d'attache à ce vêtement. Il s'agrafait, comme par le passé, sur la poitrine au moyen d'une broche à large plaque. Ce joyau fut désigné alors sous le nom de *tassel*. Tel présentait jusqu'à dix centimètres de face. Le tassel était d'argent doré, avec incrustations de pierreries et d'émail.



Évêque en chape, d'après un tableau du musée des Thermes, exécuté en 1498.

Les inventaires des églises nous ont conservé d'innombrables descriptions de chapes, toutes plus riches les unes que les autres. Nous citerons celle dont le roi Charles VII fit don en 1455 à l'église de Saint-Hilaire de Poitiers.

Elle était de drap d'or pers, c'est-à-dire de brocart sur fond de soie bleue. Le tissu était *figuré à façon de peignes :* nous dirions *flambé*. La décoration consistait en sujets historiés de soie de couleur sur fond d'or avec encadrements aussi d'or. Le chaperon, large d'une demi-aune, était un tableau représentant le miracle accompli en faveur de saint Hilaire, lorsqu'une place se fit pour lui dans le concile où les Ariens ne voulaient pas l'admettre. Les bandes de bordure, sur le devant, étaient divisées par étage-

ment de *coupons* ou panneaux où l'on voyait les armes de France, la devise du roi et les diverses scènes de l'expédition de Clovis contre les Visigoths, telle qu'elle est racontée dans Grégoire de Tours.

L'ornement de figures brodées était si fort au goût du jour, qu'il prit place jusque sur les mitres des prélats : j'entends des prélats modestes, car aux grands seigneurs pourvus des archevêchés et évêchés, il fallut des mitres chargées de pierreries, de diamants et de perles.

Au sujet de la forme de cette coiffure, il faut remarquer que ses pans prirent de plus en plus d'élévation sous les premiers Valois. Leur coupe était celle de pignons aigus. Sous Charles VII, on commença à donner aux pans des contours arrondis de la forme des arceaux gothiques.

Les crosses furent d'un travail beaucoup plus compliqué qu'autrefois. La volute eut pour base un édicule distribué en plusieurs niches, et souvent il y eut une figurine dans chacune de ces niches. Le grand chantre, qui était un des premiers dignitaires des chapitres, porta comme insigne un bâton surmonté d'un édicule semblable, mais sans volute au-dessus.

La chaussure épiscopale cessa d'être garnie de cordons d'attache. Les sandales liturgiques furent transformées en mules de velours.

Beaucoup de petits changements de détail finissent par produire une différence notable dans l'ensemble. C'est ce qui fait que les habillements d'église, à la fin du quinzième siècle, n'eurent plus qu'une ressemblance éloignée avec ceux du treizième, quoiqu'ils fussent composés des mêmes pièces. Mais le plus fort était fait dans le cercle des évolutions qu'il leur était permis d'accomplir. On peut dire que depuis lors ils sont restés stationnaires.

Jusqu'à la mort de Charles V, les laïques de robe longue restèrent habillés de cottes, surcots et chaperons à l'antique, comme l'avaient été leurs devanciers du siècle précédent. Cela changea lorsque la sévérité du costume cessa d'être observée à la cour. Les fonctionnaires civils de tout ordre, habillés par-dessous de pourpoint et de chausses longues, ne portèrent plus qu'une seule robe, tout au plus un manteau avec la robe. Cette robe suivit les modes du jour pour la façon des manches, pour les bordures, pour les fronces. C'est des fronces que résultaient alors, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer, les plis qu'on voit sur les corsages et sur les jupes. Sous Charles VII et sous Louis XI, le

nombre des plis fut de trois ou de quatre de chaque côté et dans toute la hauteur de la robe, tant par derrière que par devant.

Pour les officiers de l'administration, la robe était moins longue que pour ceux de la judicature et de la finance. Elle laissait voir les souliers et le bas des chausses. Elle était fendue par devant et par derrière jusqu'à mi-jambe, bordée de fourrure, serrée à la taille par une riche ceinture.

Le chaperon monté sur bourrelet fut la coiffure ordinaire des hommes de robe. Il resta dans leur costume lorsque la mode en fut passée pour les autres. Alors ils le portèrent toujours abattu sur l'épaule, ayant le chef couvert d'une barrette. La *chausse* de soie, qui figure encore sur la simarre des magistrats et des professeurs, est l'image en petit du chaperon abattu. Le rond du milieu figure la coiffe; la patte et la cornette se retrouvent dans les appendices.

La barrette dont nous venons de parler était l'insigne du lettré. Les étudiants la recevaient lorsqu'ils étaient admis au grade de maître ès arts. Ce n'était pas le bonnet ridicule que nous avons vu sur la tête des gentilshommes du temps de Charles VI; elle était plus modeste et ressemblait assez au fez des Ottomans. Vers 1460 cependant elle se laissa emporter par le courant de la mode; pendant quelque temps elle fut haute et pointue. C'est à cet égarement passager que les médecins durent la coiffure en forme d'éteignoir qu'ils avaient encore sous Louis XIV, et qui ajoute au ridicule de ceux que Molière a mis en scène.

La robe des docteurs dans les hautes facultés, celle des magistrats des cours souveraines, robes qui n'étaient ni froncées ni ceintes, conservèrent le chaperon en forme de capuce. La partie inférieure de l'ouverture, renversée sur le haut de la poitrine, laissait voir la fourrure dont le chaperon était doublé. La coiffe restait d'ordinaire abattue sur le dos; on ne s'en couvrait que dans les cérémonies.

La robe longue, mais sans chaperon, fut encore l'habit de cérémonie des personnages de marque attachés au conseil des princes, celui des maires, consuls, jurés, échevins et autres magistrats municipaux, celui des chefs de corporations.

Tant que dura le moyen âge, il n'y eut rien de constant quant à la couleur des robes portées dans les diverses fonctions. Le parlement de Paris est peut-être le seul corps qui ait fait exception; il fut toujours

habillé de rouge. Les robes des officiers seigneuriaux paraissent avoir été le plus souvent de l'une des couleurs de la livrée du maître, et les couleurs de livrée changeaient à chaque nouveau seigneur. Olivier de la Marche nous dépeint les conseillers de la cour de Bourgogne vêtus de robes de velours noir en 1468 : c'est que le noir fut l'une des couleurs de Charles le Téméraire.

Les universitaires, soumis à la discipline de l'Église, devaient rechercher les couleurs effacées ; et effectivement dans les peintures on les voit habillés de gris, de bleu passé, de vert sombre, d'amarante obscure.

Les robes des magistratures populaires furent ordinairement *parties*, c'est-à-dire d'une couleur à droite et d'une autre couleur à gauche ; mais là encore on ne remarque aucune fixité. Les circonstances occasionnèrent de continuels changements. Ainsi, pour ne parler que de l'Hôtel de ville de Paris, ses membres portaient sous Charles V, en 1378, la robe partie de blanc et de violet. Deux ans après, lors de la première entrée de Charles VI dans sa capitale, cette même robe était blanche et verte. Elle fut verte et vermeille pour le sacre d'Isabelle de Bavière en 1389, entièrement bleue après l'expulsion des Armagnacs en 1418, entièrement vermeille sous le gouvernement des Anglais, partie de vermeil et de bleu en 1437, lorsque Charles VII rentra enfin en possession de Paris.

Il est à noter que les auteurs du temps désignent le bleu des robes de la magistrature parisienne par le terme de *pers*, qui signifiait le bleu intense ; que l'association du pers et du vermeil fut le retour aux couleurs adoptées par la ville du temps du prévôt Marcel ; que le vermeil, le blanc et le vert, portés au commencement du règne de Charles VI, étaient les couleurs de la livrée de ce roi. En outre Froissart nous apprend que les robes exhibées aux fêtes de 1389 avaient la forme de *gonnes*, c'est-à-dire de robes de moines étroites de manches et de corps, et qu'elles étaient en *baudequin*, étoffe unie, tissée d'or et de soie. Plus tard la forme fut toujours celle de simarre.

L'usage des manteaux se conserva, avons-nous dit, dans le monde de la robe. La chape figurait sur le dos des docteurs. Le peuple universitaire et le plus grand nombre des fonctionnaires civils portèrent la housse ou le tabard de drap. Au déclin du quinzième siècle, une variété de la housse entra, sous le nom d'*épitoge*, dans le costume de

certains officiers de l'ordre judiciaire. Sous Louis XI, le greffier civil du parlement de Paris se distinguait par une épitoge écarlate.

Le manteau proprement dit fut l'insigne des hautes magistratures. Il était porté par les chanceliers des princes, par ceux des églises, et par les présidents des cours de justice.

Tandis que la robe écarlate à grand chaperon fourré constituait à elle seule le costume d'uniforme des conseillers, procureurs et avocats du roi au parlement de Paris, les présidents ajoutaient à la robe un manteau de même couleur. C'était le manteau qu'on disait *fendu à un côté*. Il était entièrement fermé à l'encolure, et s'ouvrait sur le côté droit à partir du gras du bras. Celui du premier président se distinguait par trois galons ou rubans d'or (*lambeaux*) et trois bandelettes de fourrure blanche (*amigaux*), cousus en échelons sur chaque épaule. Comme signe particulier, les présidents eurent de plus un chapeau rond de velours noir qu'ils mettaient par-dessus leur chaperon. Le chapeau du premier président était garni par en haut d'un galon d'or.

Dans le récit de l'entrée de Charles VII à Rouen en 1449, Jean Chartier nous représente le chancelier de France habillé, au chapeau près, du costume qui vient d'être décrit : « Vestu en habit royal, c'est à savoir ayant manteau, robe et chaperon d'escarlate vermeille, fourrés de menu vair, et portant sur chacune de ses espaules trois rubans d'or et trois pourfils de laitices. »

Le chroniqueur a appelé royal cet habillement, parce qu'effectivement le manteau d'écarlate et la robe vermeille (c'est-à-dire de pourpre ardente) composèrent la grande tenue des anciens rois. C'est ainsi que se mit Charles V pour recevoir l'empereur d'Allemagne, lorsque celui-ci vint à Paris en 1378. La dalmatique et le manteau d'azur fleurdelisés, que l'imagerie ancienne et moderne ont reproduits de préférence, n'avaient jamais servi que dans de rares occasions. Depuis l'avénement des Valois il n'est pas certain que ces vêtements aient été exhibés ailleurs qu'aux sacres, aux lits de justice et aux funérailles des rois : aux funérailles, parce qu'on en revêtait un mannequin à la ressemblance du monarque, qui était posé sur son cercueil. Dans ce costume, la pourpre n'était affectée qu'à la robe de dessous.

L'usage fut changé aux funérailles de Charles VI. On habilla l'effigie royale d'une tunique talaire et d'un manteau fourré dont l'étoffe était

du drap d'or tissé sur soie vermeille. Il n'y eut que les souliers qui fussent en velours bleu fleurdelisé. Cette innovation, qui ne se renouvela pas, fut sans doute dictée par la politique anglaise. Les lords, qui firent les honneurs de la cérémonie, auraient craint de réveiller des souvenirs fâcheux en donnant trop de place aux fleurs de lis sur le cercueil d'un roi dont le successeur officiel allait accoupler aux fleurs de lis les léopards de l'Angleterre.

Les paysans ne se placent pas parmi les gens de robe longue. C'est afin de combler une lacune des chapitres précédents, que nous mettrons ici ce que nous avons à dire sur leur compte. Le sujet ne prête pas à de longs développements. Les textes sont à peu près muets sur les gens de la campagne, et les monuments où ils ont été représentés sont ceux qu'on a le moins recherchés et signalés.

On n'aura pas vu sans surprise des auteurs du commencement du treizième siècle témoigner qu'aux jours de fête les habits les plus somptueux, des habits pareils à ceux dont on faisait usage dans les palais, furent portés dans les villages. C'était le temps où la campagne poursuivait avec autant d'énergie que les villes l'œuvre de son affranchissement. Les paysans eurent alors une très-haute opinion de leur valeur. Ils se sentaient libres et riches. Les entraves du régime administratif, les inventions de la fiscalité, les guerres, les invasions, les replongèrent dans la pauvreté et dans l'impuissance. Remis à la chaîne, ils furent plus qu'auparavant peut-être l'objet du mépris des autres classes. Toutefois ils ne tombèrent jamais, durant le moyen âge, jusqu'au degré d'abjection qui a inspiré le célèbre passage de La Bruyère :

« L'on voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible : ils ont comme une voix articulée, et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine ; et en effet ils sont des hommes. »

Les populations rurales du quatorzième et du quinzième siècle nous apparaissent sous un jour plus favorable. Elles savent parler et s'entretenir avec leurs seigneurs. Ceux-ci, malgré le dédain qu'ils ont pour elles, se mêlent volontiers à leurs ébats. Elles connaissent des plaisirs d'une certaine distinction. Il est peu de villages où la jeunesse ne s'exerce à chanter, où les garçons ne se défient au jeu des instruments

rustiques et les filles à composer avec des fleurs les plus beaux ouvrages pour la décoration de l'église ou pour celle de l'arbre autour duquel ont lieu les danses. Au village aussi règne toujours le goût de la parure.

La plupart des modes qui eurent cours sous les premiers Valois pénétrèrent assez rapidement dans les campagnes. S'il n'y a pas d'exagération dans ce que disait, vers 1400, le rimeur Honoré Bonnet, on voyait des serfs copier la mise des gentilshommes :

S'un grand porte mantel envers,
Incontinent un vilain sers
Aussi se prend envers porter
Pour les bien nobles ressembler.



Homme de la campagne vers 1400, sculpté sur une cheminée du musée des Thermes.

Il est prouvé par d'irrécusables témoignages que l'usage du linge sur le corps, les larges chaperons à cornette, les jaquettes froncées et bordées de pelleterie, les mahoîtres, les souliers à poulaines, furent adoptés par les paysans.

On se rappelle ces bergers dans la bouche desquels Froissart a mis l'éloge de la houppelande. Il existe un contrat de l'an 1408 par lequel un paysan de Houlbec, en Normandie, s'engage à payer en plusieurs annuités une houppelande doublée de deux draps, qu'il avait achetée pour le prix de 113 sous.

Quelques pièces d'habillement nous sont connues pour avoir été à l'usage exclusif des gens de la campagne. De ce nombre sont le *jupel*, casaque étroite, commune aux deux sexes; la *sorquenie*, qui fut dès

lors notre *souquenille*, un sarrau de toile que des pâtres mettaient par-dessus leurs habits, tandis que d'autres s'affublaient d'un *lodier*, c'est-à-dire d'une couverture de lit; la *panetière*, sac en toile blanche, à mettre le pain, qui se portait autour du corps comme une ceinture; les *gamaches* ou fourreaux de jambes en cuir, en feutre et en toile. Les *guietres* (guêtres) sont mentionnées dans le *Journal de Paris*, à l'an 1432.

Jusqu'au seizième siècle, il y eut des campagnards qui conservèrent les chausses plissées autour des jambes, comme celles des Gallo-Romains de l'époque barbare. L'imagerie les représente plus souvent avec des chausses longues ajustées. Ils s'en dépouillaient pour certains travaux, par exemple pour faucher et pour moissonner. Ceux qui ne voulaient pas se séparer de cette pièce indispensable la faisaient faire en deux parties qui pouvaient s'abattre. On attachait la partie rabattue autour des genoux.



Batteur en grange, d'après une miniature du temps de Louis XI. (*Recueil de Gaignières*, t. VI.)

Les chapeaux de feutre, les barrettes, les chaperons à patte eurent cours aux champs comme à la ville. C'étaient les coiffures du dimanche; celle qui fut le plus communément portée pour le travail fut le chaperon en forme de capuce, le cuculle bardaïque, dont les siècles avaient enraciné l'usage, car jamais il ne fut abandonné par les paysans depuis l'époque romaine.

Les cheveux étaient coupés selon le goût du jour. Quand vint la mode du temps de Louis XI, elle eut un remarquable privilége. Les gens de la campagne la trouvèrent si fort à leur convenance, qu'ils ne s'en départirent plus. Presque partout en France, ils la conservèrent jusqu'au siècle dernier. Les Bretons bretonnants sont encore accommodés de la sorte.

Les femmes, en habit de travail ou dans la demi-toilette qu'elles faisaient pour aller vendre à la ville, ont devant elles le tablier blanc. Les robes ne paraissent pas avoir été d'autre étoffe que de drap, de serge ou de futaine. Elles sont le plus souvent de couleur unie. Pour les façons elles suivirent la mode, sauf qu'elles n'eurent jamais de queue, mais seulement de longues jupes qui étaient tenues relevées par un cordon sous la ceinture. On ôtait ce cordon pour monter à cheval. Les paysannes enfourchaient leur monture, à l'instar des cavaliers.



Berger du temps de Louis XI.
(Ms. français n° 2643 de la Biblioth. nation.)

Les filles allaient tête nue, leurs cheveux retenus sur le front par un simple fil et tombant par derrière de toute leur longueur. Elles ne se coiffaient que lorsqu'elles étaient parvenues à un certain âge sans se marier.

Les coiffures différèrent suivant les pays. Elles étaient imitées aussi de celles des villes, et, en vertu de la même loi que nous avons signalée à propos de la chevelure des hommes, à partir d'un certain moment, elles se perpétuèrent presque partout dans leurs lieux d'adoption. Les chaperons à cornes latérales et à longue queue de l'an 1340 résistèrent

avec une invincible opiniâtreté aux modes du quinzième siècle, et lorsque celles-ci eurent enfin prévalu, elles n'eurent plus de cesse. Le chaperon en forme de capeline s'est maintenu jusqu'à ces derniers



Paysanne d'environ 1400, sculptée sur une cheminée du musée des Thermes.

Paysanne se rendant au marché, d'après une miniature du temps de Louis XI. (*Recueil de Gaignières*, t. IV.)

temps dans les campagnes de la France centrale. Les bonnets de certains villages vendéens rappellent encore aujourd'hui les larges atours de la reine Isabelle, et ceux des Cauchoises ne sont pas autre chose que les hauts bonnets du temps de Charles VII.

CHAPITRE XV

RÈGNES DE CHARLES VIII ET LOUIS XII

DE 1483 A 1515

Annonce de l'ère moderne dans l'habillement. — L'économie conciliée avec l'effet. — Supercheries de la parure. — Débordement de luxe pendant la minorité de Charles VIII. — Coup d'œil rétrospectif sur les lois somptuaires. — Proposition d'un ministère de la mode soumise à Charles VII. — Édit de répression sollicité par les états généraux de 1485. — Exceptions qui font tomber cette loi en désuétude. — Modestie de Louis XII dans sa mise. — Caractère des nouvelles modes. — Le *Parement des dames* d'Olivier de la Marche. — Description de toutes les pièces d'un habillement de femme. — Ceinture de dessous et ceinture de dessus. — Distinction de la gorgerette et de la collerette. — Apparition de la dentelle. — Ancienne acception du mot *bague*. — Chaperon et templettes. — Attachement de la reine Anne de Bretagne au costume français. — Invasion des modes flamandes et italiennes. — Une Parisienne en 1514. — Robes et chapeaux des hommes. — Élégants en corset. — Haut de chausses et bas de chausses. — Souliers pattés. — Toques à perruque. — Faux cheveux de diverses étoffes. — État de l'armure de fer. — Sayon par-dessus l'armure. — Lances peintes. — Costume des premiers estradiots. — Habillements de l'infanterie française. — Lansquenets. — Habillement des couleuvriniers, piquiers et hallebardiers. — L'escorte de l'artillerie.

A la mort de Louis XI, on peut regarder le moyen âge comme fini. Il l'est pour le costume comme pour le reste. Le système accepté, et d'où l'on ne se départira plus, de découvrir par places le vêtement de dessous témoigne qu'on ne veut plus être bardé par ses habits. Le corps éprouve le besoin de respirer. Il semble qu'il obéisse au même instinct qui pousse de toutes parts les esprits à s'affranchir des entraves du passé.

Un autre symptôme tout moderne est la recherche de l'effet concilié avec l'économie. Naguère encore, l'envers des habits était garni d'étoffes coûteuses, uniquement pour l'acquit de la conscience de ceux qui les portaient. L'heure est venue où la doublure des vêtements les plus riches sera réduite à l'étendue qu'il faut pour satisfaire l'apparence. Les cottes de la reine Anne de Bretagne furent doublées de toile avec bordures plus ou moins larges d'étoffe de soie au bas des

manches et de la jupe. A plus forte raison les bons ménagers, surtout dans la bourgeoisie, épargnaient-ils la dépense aux parties de l'habit qui ne se voyaient pas. « Leurs pourpoints, raconte Louis Guyon, estoyent de cuir par derrière, et le devant de demi-ostade ou de serge d'Arras; et la moitié des manches aussi de cuir, et depuis le coude jusqu'à la main estoyt de velours : laquelle sorte de pourpoint s'appeloit *nichil-au-dos* (rien au dos). » Les gilets, depuis qu'on porte des gilets, n'ont jamais été faits d'après un autre principe.

De là aux supercheries de la toilette il n'y a qu'un pas, et déjà effectivement ces supercheries nous sont signalées par les écrivains satiriques. Les élégants à bourse plate font apparaître à la fente de leur pourpoint un fin mouchoir que l'on prend pour leur chemise; mais, dit Coquillart,

Mais la chemise elle est souvent
Grosse comme un sac de moulin.

D'autres se surchargent de bijoux en cuivre doré. Ils ont des robes d'emprunt, des robes à la mode la plus outrée; et comme l'excès en ce genre s'appelait *gorre*, on les appelle, eux, les *gorriers*. Jamais le vocabulaire n'a été ausssi riche pour désigner ceux qui cherchent la gloire dans l'exagération de leur mise. A chaque façon d'étalage répond un terme particulier. Outre les gorriers, il y a les *fringants*, les *frisques*, les *freluquets*, les *bragards*.

C'est là un indice du débordement qui se produisit lorsqu'on fut délivré de la contrainte où l'on avait vécu sous le feu roi. Le premier usage qu'on fit de la liberté fut de se procurer tout ce qu'il y avait de beau pour se vêtir. Tandis qu'on se tuait à dire la nation épuisée par les exactions du règne précédent, l'argent coulait à flots dans les comptoirs des marchands d'étoffes, et de mémoire d'homme on n'avait eu le spectacle d'un peuple si richement habillé. Les esprits timorés, qui abondaient dans l'assemblée des états généraux de 1485, jugèrent qu'il importait pour le salut public que l'autorité royale réglât la tenue des particuliers.

On a vu le sort des premières lois somptuaires. Elles eurent si peu de succès, que depuis celle de 1292 elles n'avaient pas été renouvelées. Les successeurs de Philippe le Bel voulurent bien sanctionner des règle-

ments particuliers établis par quelques villes contre les excès du luxe; ils ne jugèrent pas à propos d'étendre la même contrainte à l'universalité de leurs sujets. Cependant, publicistes et moralistes ne cessèrent point de faire entendre leurs plaintes. Les déclamations furent les mêmes au quatorzième et au quinzième siècle : les habits étaient la perdition des âmes, la ruine des familles, la subversion de la société; tous les rangs étaient confondus; on ne distinguait pas un vilain d'un gentilhomme; un marchand de pommes, un goujat, étaient étoffés comme des seigneurs; la femme d'un petit artisan semblait une fille de prince.

Un mémoire conservé autrefois dans les archives de la ville de Paris s'exprimait ainsi :

« Après que le victorieux roy Charles septiesme fut venu à bout de ses ennemys, il fut représenté au dit seigneur que, de toutes les nations de la terre habitable, il n'y en avoit point de si difformée, variable, oultrageuse, excessive ni inconstante en vestemens et habitz, que la nation françoise; et que par le moyen des habitz on ne congnoist l'estat et vacation des gens, soient princes, nobles hommes, bourgeois ou gens de mestier, pour ce que l'on toléroit à ung chascun de se vestir à son plaisir, fust homme ou femme, soit de drap d'or ou d'argent, de soye ou de laine, sans avoir esguard à son estat et vacation. Et à ceste cause, plusieurs bonnes maisons ont esté mises à destruction et povreté par les bobans oultrageux des dits Françoys : qui est au grand dommage de la chose publique, à laquelle il appartient, selon droict, que les subjectz d'icelle demourent et soient riches. Pour y pourveoir, le dit seigneur fut en plusieurs lieux conseillé de faire deffense de ne vendre draps d'or, d'argent ni de soye, comme veloux, satin cramoisy, à personne quelconque, si non aux princes et gens de sang royal, et aussi aux gens d'Église pour faire aournemens, sur peine de confiscation des dits habitz et 60 livres parisis d'amende. Et au surplus seroit ordonné que, de par le dit seigneur, seroient pourtraictz et baillez certains patrons et formes des vestements et habitz que l'on porteroit, chascun selon son estat, avec deffense de non excéder lesditz formes et patrons. »

Ainsi, ce qu'on demandait, c'était la création d'un ministère de la mode, où il y aurait eu un conseil chargé d'arrêter la façon des habits, avec des praticiens pour dessiner les patrons, et des commis-

saires pour veiller à ce qu'on exécutât ces patrons, et pas d'autres, dans toutes les parties du royaume. Charles VII ayant été assez malavisé pour ne point accueillir cette idée lumineuse, les législateurs appelés à réformer l'État sous son petit-fils, ne se sentirent pas de taille à doter le pays de cette nouvelle institution. Ils se contentèrent de mettre dans les mains du gouvernement l'arme des prohibitions.

Le 17 décembre 1485 parut une ordonnance fondée, entre autres considérants, sur ce que l'excès de dépense en habits était une offense envers le Créateur. L'usage des draps d'or et de soie fut absolument défendu, celui des soieries permis seulement aux nobles assez bien rentés pour mener train de noblesse ; encore les gentilshommes, si riches qu'ils fussent, devaient-ils s'abstenir du velours s'ils n'avaient que le titre d'écuyers. Les délinquants s'exposaient à la confiscation et à une amende arbitraire.

Ces prescriptions avaient le tort de ne s'appliquer ni au roi, ni à sa famille, ni à sa maison. Charles VIII, partant pour l'Italie, avait des habits de guerre couverts d'applications de brocart, et des parures de cheval à l'avenant. Le costume de ses laquais n'était que velours et drap d'or; les hallebardiers de sa garde étaient en chausses de drap d'or. Dès lors, comment défendre aux seigneurs ce qui était d'ordonnance pour des soudards?

Les habitudes de faste contractées pendant l'expédition de Naples portèrent le coup de grâce à l'ordonnance de 1485. Il n'en était plus question à l'avénement de Louis XII.

Ce bon roi laissa le public suivre ses goûts, se contentant d'afficher dans les siens une grande modération. Son exemple ne fut pas sans effet ; mais, devenu veuf sur le tard et s'étant remarié avec une princesse de dix-sept ans, il eut la faiblesse de vouloir faire le jouvenceau. Alors le ton fut donné par la jeune génération, groupée autour du prince qui allait être François Ier, et l'on perdit toute mesure.

Les modes des premières années de Charles VIII furent des modes de réaction. On était las de l'excessive exiguïté à laquelle Louis XI avait donné faveur ; on la détestait, justement parce qu'il lui avait donné faveur. Les hommes voulurent être vêtus plus long, les femmes moins étroit. Ce fut sur cette donnée que la nouveauté se donna carrière.

Quelques-uns ont fait honneur à la reine Anne du costume à la

fois sévère et élégant qui fut alors adopté par les dames. Cette princesse l'aurait apporté de Bretagne lorsqu'elle vint partager le trône de Charles VIII; mais des monuments à date certaine témoignent que tous les changements importants étaient accomplis avant son mariage, qui eut lieu seulement en 1491.

Dans un petit poëme intitulé le *Parement des dames d'honneur*, Olivier de la Marche nous a laissé l'énumération des pièces dont se composait ce costume. Arrêtons-nous y comme à la meilleure source où il soit possible de s'instruire.

L'auteur commence par demander quel présent il fera à celle qui occupe sa pensée :

> Peintre ne suis pour sa beauté pourtraire;
> Mais je conclus un habit luy parfaire
> Tout vertueux, afin que j'en réponde,
> Pour la parer devant Dieu et le monde.

Partant de là, il donne à sa dame les pantoufles d'humilité, les souliers de bonne intelligence, les chausses de persévérance, le jarretier de ferme propos, la chemise d'honnêteté, la pièce de bonne pensée, le lacet de loyauté, le demi-ceint de magnanimité, l'épinglier de patience, la bourse de libéralité, le couteau de justice, la gorgerette de sobriété, la bague de foi, la robe de beau maintien, la ceinture de dévote mémoire, les gants de charité, le peigne de remords de conscience, le ruban de crainte de Dieu, les patenôtres de dévotion, la coiffe de honte de méfaire, la templette de prudence, le chaperon de bonne espérance, le signet et les anneaux de noblesse, le miroir d'entendement par la mort. L'allégorie poussée à outrance ne fut jamais de bon goût. Pardonnons au poëte celle qui met l'archéologie en possession de renseignements qu'il serait impossible de rencontrer ailleurs.

Ce qu'Olivier de la Marche appelle *pantoufles* était une paire de mules légères en velours ou en satin, et arrondies au bout, selon la mode dont l'avénement a été signalé ci-dessus. Dans les miniatures qui accompagnent les manuscrits du poëme, les pantoufles sont de couleur noire, doublées de rouge.

Les *souliers*, en forme de claques à haute semelle, sont de cuir noir. Ils se mettaient par-dessus les pantoufles.

Les *chausses*, on le sait, sont les bas. Notre auteur dit qu'elles devaient être du plus fin drap. Elles sont noires aussi.

Le *jarretier*, ou paire de jarretières, est figuré par des rubans bleu de ciel brodés d'or.

La *chemise* est à manches longues jusqu'aux poignets. Elle était de cette fine toile de lin, dite alors de Hollande, le corps formé de deux pièces qui étaient cousues sur les côtés.

On se rappelle que *cotte* ou *corset* désignait alors la robe de dessous. Ici elle est supposée de damas blanc. Elle a des manches étroites avec un évasement assez prononcé en approchant des mains; le devant est ouvert jusqu'au milieu du corps par une échancrure en forme de guitare. Elle devient ample à partir des hanches et balaye la terre de sa queue. C'est la mode de 1488. Plus tard, la cotte ne descendit pas plus bas que les talons.



Dame en cotte à sa toilette, d'après le ms. français n° 25431 de la Bibliothèque nationale.

On a déjà vu figurer la *pièce* dans le costume du temps de Charles VII. Ici c'est un collier d'étoffe cramoisie, avec un pan par devant qui descend jusqu'au ventre. Elle est définie comme il suit par l'auteur :

> La pièce queuvre le cuer et la forcelle,
> Le beau du corps et les nobles parties;
> L'estomac tient en chaleur naturelle;
> Par foiz se monstre, par foiz elle se cèle.

Destinée à couvrir l'échancrure de la cotte, elle était maintenue par le *lacet*, long cordon de soie que l'on passait dans des œillets percés le long des ourlets de la même échancrure. Ici le lacet est bleu.

Le *demi-ceint*, ceinture de dessous, accompagnait la cotte. Il était posé sur la hanche gauche et noué à droite. Olivier de la Marche dit :

Un demi-ceint qui soit noir comme meure (mûre)
Ma dame aura, pour son gentil corps ceindre,
Ferré tout d'or, du meilleur qui se treuve.
Ce demi-ceint ne doit le corps estreindre,
Mais soustenir le fais et supporter
Des mystères que dame doit porter.

Ces mystères sont l'*épinglier* ou pelote, le *couteau* enfermé dans une jolie gaîne et suspendu à un cordon de soie, la *bourse* en forme d'escarcelle.

La *gorgerette* a été déjà définie comme un fichu montant par-dessous la pièce jusqu'à la naissance du cou, et quelquefois plus haut encore. Elle devait être d'un tissu transparent de fil ou de soie, ou bien encore de *doulx fillet*, c'est-à-dire de dentelle. Voilà la première mention que nous avons trouvée de ce tissu délicat qui a tenu par la suite une si notable place dans la toilette.

Le poëte oppose la gorgerette à la *collerette* :

La collerette par raison establie
Garde la chair de chaleur et noirçeur ;
La gorgerette habille la partie
Honnestement, afin qu'on ne mesdie.

La collerette de ce temps-là était en effet une pièce ajustée, un court canezou d'étoffe plus épaisse, qui couvrait les épaules et la poitrine.

La *bague* ou *diamant* n'était pas, comme on pourrait le croire, un bijou à mettre au doigt. Bague signifia d'abord un coffret, puis les objets de prix qu'on serrait dans les coffrets. Ici son acception est celle d'un joyau à pendre au cou.

La *robe* par excellence, ou robe de dessus, était à corsage plat et ajusté, taillée carrément et très-ouverte à l'encolure, de manière à laisser voir la gorgerette, le tour de la pièce, quelquefois même les

épaulettes de la cotte. Elle avait des manches d'une ouverture extrêmement large avec un parement retroussé de fourrure. La jupe, fort étoffée, traînait par devant et par derrière, ce qui rendait nécessaire de la tenir relevée sur les hanches par des *troussoirs* en os ou en métal. Il y eut, vers 1500, des robes ouvertes depuis la taille jusqu'en bas (les premières de cette façon qui aient été essayées), que l'on s'abstenait de relever. Aussi avaient-elles un peu moins de longueur.

La robe du *Parement des dames* est figurée en drap d'or à grands ramages qui s'enlèvent sur un fond cramoisi. Les manches sont fourrées d'hermine.

La *ceinture* est décrite comme un ouvrage d'or richement émaillé. Elle s'attachait par-dessus la robe, un bout pendant sur le devant.

Les *patenôtres* ou chapelet de prières, autre objet de prix (Olivier de la Marche suppose le sien en perles de cassidoine), s'attachaient au nœud de la ceinture.

Le *ruban* servait à lier les cheveux et à les tenir couchés sur le chef pour les empêcher de descendre sur le front, car la mode était toujours de n'en laisser paraître que la racine.

La *coiffe* était alors un petit béguin ou calot qui se posait par-dessus les cheveux. Elle était de soie blanche brodée d'or. On y adaptait, sur le devant, un tour de visage également décoré de broderies d'or ou de perles, ou de chaînettes d'or. C'est ce que notre auteur appelle la *templette*.

Le *chaperon* du temps fut une pièce en drap, satin, damas ou velours. Noir pour les dames de la noblesse, écarlate pour celles de la bourgeoisie, il s'attachait sur la coiffe avec des épingles. On le retroussait par devant pour dégager le front et la templette. Il y a des exemples de chaperons façonnés en capelines comme ceux du temps de Louis XI; leur coiffe est plus ou moins ajustée. D'autres paraissent avoir eu pour unique façon quelques fronces pratiquées sur le pan qui couvrait le derrière de la tête. Olivier de la Marche loue très-fort cette coiffure, qu'il trouve plus gracieuse qu'aucune de celles qu'il avait vu porter depuis qu'il était au monde.

Le *signet* ou cachet était monté en bague et se portait à un doigt avec d'autres bagues ou *anneaux*. Au sujet du *peigne* et du *miroir* notre auteur n'explique pas où ils avaient leur place; vraisemblablement c'était dans la bourse.

Tel fut l'habillement des dames françaises à la fin du quinzième siècle et pendant les premières années du seizième. C'est celui avec lequel la reine Anne de Bretagne a été représentée tant de fois, et notamment dans le fameux manuscrit de ses Heures. Elle y resta fidèle



Dame habillée d'environ 1490, d'après le ms. français n° 163 de la Bibliothèque nationale.



Dame à la mode française de la fin du règne de Louis XII. (Ms. français n° 145 de la Bibl. nat.)

tout le temps de sa vie, sauf en quelques occasions solennelles où elle se revêtit du surcot échancré avec le corset de pelleterie. Les dames de sa compagnie, et celles qui voulaient lui plaire, ne se mettaient point autrement. Elle résista avec une véritable opiniâtreté de Bretonne à l'invasion des façons italiennes, rapportées par les femmes des fonctionnaires que Louis XII employa en Lombardie pendant sa domination

éphémère sur cette contrée. C'est certainement pour plaire à la reine, et peut-être à sa suggestion, que Jean Marot, son valet de chambre, composa le rondeau que voici :

De s'accoustrer, ainsi qu'une Lucrèce,
A la lombarde ou la façon de Grèce,
Il m'est advis qu'il ne se peut bien faire
Honnestement.
Garde-toy bien d'estre l'inventeresse
D'habitz nouveaulx; car mainte pécheresse
Tantost sur toy prendroit son exemplaire.
Si à Dieu veux et au monde complaire,
Porte l'habit qui dénote simplesse
Honnestement.

Néanmoins plus d'un détail emprunté à la toilette des Milanaises et des Génoises prit faveur dans les villes et dans les châteaux. La Flandre fournit aussi son contingent de nouveautés, grâce aux beaux modèles représentés sur les tapisseries des manufactures du nord, qui faisaient alors l'ornement de toutes les maisons riches.

Ainsi les gorgerettes et pièces d'estomac furent mises de côté. A leur place on laissa voir, au dégagement de la robe, une encolure de chemise délicatement brodée. La chemise apparut encore aux manches de la cotte, qui furent faites de deux brassards ou *mancherons* réunis ensemble par des rubans ; et pour faire honneur à ce coquet ajustement, les grandes manches de la robe furent retroussées jusque près des épaules, ou fendues du haut en bas, ou même complétement supprimées. Aux ceintures plates on substitua de longues cordelières terminées par de grosses houppes.

Les chaperons furent ajustés à la tête, moins une poche, ou gros pli flottant, lâchée du haut, qui retombait sur la nuque comme un catogan. D'autres, au lieu de cette queue, eurent un petit bourrelet incliné sur l'occiput. Mais il y eut plus léger que les chaperons. C'était un petit bandeau de linon monté sur un cercle d'orfévrerie, ou passé à travers la chevelure. Les cheveux, dans ce cas, n'étaient plus relevés à l'ancienne mode. Ils étaient arrangés d'une façon qui répond on ne peut mieux à la description que Jean d'Auton nous a laissée de la coiffure lombarde. « Elle estoit telle que tout le front et la chevelure leur paroissoient, dont partie pendoit derrière entortillée, et l'autre

leur couvrant la moitié de la joue, descendoit près des espaules en retournant joindre l'entortillure de derrière. »

Voilà comment s'annonça, du vivant même de la reine Anne, le costume qui caractérise à nos yeux l'époque de la Renaissance. Après sa



Dame habillée à la mode flamande de la fin du règne de Louis XII.
(Séré, *le Moyen âge et la Renaissance*, t. V.)

mort, la transformation s'accentua davantage. La jolie Parisienne de 1514, dépeinte par Clément Marot, réunit dans sa mise la plupart des traits qui viennent d'être indiqués :

> O mon Dieu, qu'elle estoit contente
> De sa personne ce jour-là !
> Avecques la grâce qu'elle ha

Elle vous avoit un corset
D'un fin bleu, lacé d'un lacet
Jaune, qu'elle avoit faict exprès.
Elle vous avoit puis après
Mancherons d'escarlatte verte,
Robe de pers, large et ouverte
(J'entends à l'endroit des tétins),
Chausses noires, petits patins,
Linge blanc, ceinture houppée,
Le chaperon faict en poupée,
Les cheveux en passe-fillon
Et l'œil gay en esmerillon,
Souple, droicte comme une gaule.

Il s'agit d'une demoiselle de la bourgeoisie, qui ne cherchait pas à s'élever au-dessus de sa condition. Tout est de drap dans son habillement, la cotte de drap bleu clair, les mancherons de drap vert, la robe de drap vert aussi, mais d'un vert éteint par un bain d'écarlate. Si l'assortiment des couleurs ne paraît pas des plus heureux, il faut s'en prendre au goût de la personne. La mode lui eût permis de le composer différemment. Toutes les couleurs possibles étaient alors portées. Les diverses nuances de rouge, le *tanné* ou saumon, le jaune, eurent surtout la vogue.

Le chaperon *fait en poupée* paraît avoir été celui dont le derrière était tamponné pour produire l'apparence d'un chignon. Quant aux cheveux en passe-filon, nous en verrions volontiers la représentation dans certaines coiffures de l'époque où s'étend sur le front, d'une tempe à l'autre, une file de petites mèches tortillées en pointe.

Les nouveautés les plus saillantes du costume des hommes, pendant la minorité de Charles VIII, furent les robes et les chapeaux.

Les robes étaient traînantes, ouvertes sur le devant, largement rabattues sur les épaules. Par là le pourpoint était mis à découvert sur presque toute l'étendue de la poitrine. Il se montrait avec ses crevés, ou bien ouvert en pointe, comme la robe elle-même, avec des rubans passés d'un bord à l'autre.

Les chapeaux eurent l'apparence de vastes casquettes à bords relevés contre la forme. Un plumet était couché sur le devant. Cette lourde coiffure se portait par-dessus une calotte qu'on trouve désignée alors sous le nom de *bicoquet*.

Après l'expédition de Naples et pendant le règne de Louis XII, la

robe fut longue ou courte, selon le goût des gens. La fente de chacune des manches s'agrandit assez pour laisser passer les bras, de sorte que le bas des mêmes manches, allongé en conséquence, flottait au gré du vent. D'ailleurs, la robe cessa d'être d'un usage universel. Les jeunes gens lui préférèrent la jaquette ouverte sur la poitrine. Il y en eut même qui trouvèrent plus commode d'aller en simple pourpoint, en pourpoint à manches de deux pièces séparées, par-dessus lequel ils s'affublaient d'un tout petit manteau.



Gentilhomme à la mode de 1488 environ. (Ms. français n° 2692 de la Biblioth. nation.)

Une fine taille était prisée par-dessus tout. Les *gorriers*, pour se rendre plus minces, se mirent à porter des *écrevisses de velours*, c'est-à-dire des corselets en lames d'acier recouvertes de velours. Ce fut la première idée du corset qui allait s'imposer bientôt au corps délicat des dames.

Alors reparut la mode ancienne qui avait affecté trois pièces à l'habillement du bas du corps. On eut un court caleçon à braguette, qui était le *haut-de-chausses*, et une paire de fourreaux pour les jambes, qu'on appela les *bas-de-chausses*, puis par abréviation les *bas*. Le haut-

de-chausses fut souvent d'une autre étoffe que les bas; ou, s'il était taillé dans le même drap, il était couvert d'appliques en velours ou en



Varlets et clerc, vers 1488. (Ms. français n° 2692 de la Biblioth. nation.)

passementerie. Les *bragards*, c'est-à-dire ceux qui mettaient de l'affectation dans cette partie du vêtement, laissaient sortir la chemise entre le haut-de-chausses et le pourpoint.

Les bas étaient souvent de couleur différente, et non pas seulement

d'une seule, mais de deux et de trois, chacun étant formé de plusieurs pièces cousues ensemble, verticalement, obliquement, horizontale-



Grand seigneur écrivant des lettres attendues par les gens de service qui vont les porter; après 1500.
(Ms. français n° 873 de la Biblioth. nation.)

ment. Ce bariolage était surtout au goût des jeunes gens et des soldats. Il fut de règle dans le costume des pages. Ceux de Louis XII

avaient un bas rouge et un bas jaune, avec leur haut-de-chausses couvert en sens inverse de velours jaune et de velours vermeil. Les chausses des pages d'Anne de Bretagne étaient écartelées du haut en bas de jaune et de noir.



Grand seigneur de la fin du règne de Louis XII. (*Recueil de Gaignières*, t. VII.)

Octavien de Saint-Gelais appelle *pattés* les souliers de ce temps-là. Ils avaient effectivement leur semelle coupée en triangle et présentant sa plus grande largeur au bout du pied.

Le chapeau s'allégea. Il prit la forme d'un mortier. Le seul ornement qu'on y laissa fut une *enseigne* ou une *bague*, c'est-à-dire une médaille, ou un joyau cousu de côté sur le retroussis. Il fut porté à cru sur

le chef. La calotte prit l'importance d'une coiffure à part. Façonnée à la mode de Florence ou de Milan, elle prit le nom de *toque*. Menot, dans un de ses sermons, dépeint l'Enfant prodigue, au temps de sa prospérité, avec « bottines d'escarlate bien tirées, la belle chemise froncée sus le collet, le pourpoinct fringant de velours, la toque de Florence *à cheveux tirés*. » Certaines toques furent donc garnies de cheveux pour augmenter la fourniture de la tête qui les portait. Ce n'est pas là, du reste, le premier témoignage qui nous instruise du retour des faux cheveux dans la parure des hommes. Guillaume Coquillart a composé un *monologue des perruques*. Il s'y moque des perruques de laine que portaient les Romains et Lombards de son temps. Les Français, imitateurs industrieux des Italiens, avaient substitué le crin à la laine :

De la queue d'un cheval peinte,
Quand leurs cheveulx sont trop petits,
Ils ont une perruque feinte.

Le progrès continu du débraillé, en quoi se résume l'histoire du costume des hommes depuis 1490, contraste étrangement avec ce qui eut lieu pour le harnais de guerre, celui du moins qui était l'attribut de ces fringants seigneurs à la crinière volante, à la chemise lâchée de toutes parts. L'armure de fer devint plus lourde qu'elle n'avait jamais été. Elle augmenta de pesanteur; mais aussi elle arriva au dernier terme de la perfection comme mécanisme. Jamais le corps n'avait été si artistement emprisonné.

Les panoplies de cette époque abondent dans les collections de curiosités. On les reconnaît à l'équarrissement prodigieux des solerets, aux épaulières qui se relèvent pour protéger le cou, aux cuissots qui ne sont plus fermés, à la forme bombée de toutes les pièces. Souvent le métal est cannelé ou rubanné, quelquefois décoré de bandes sur lesquelles des dessins sont exécutés en fine gravure.

Le casque préféré fut l'armet avec mentonnière et gorgerin articulé. Il était muni, par-dessus la visière, d'un garde-vue avancé comme la visière de nos casquettes. On le couronnait d'une forêt de plumes droites, d'où s'échappait un panache retombant sur le dos.

Lors de la première expédition d'Italie, les gens d'armes portaient indifféremment, par-dessus leur armure, la *journade*, la *jaquette* ou le *sayon*. La journade avait de larges manches; quant au sayon, c'était

une façon nouvelle de tunique sans manches, dont la jupe formait de gros tuyaux tout autour. Ce vêtement, qu'on trouve aussi appelé *le saie*, fit oublier tous les autres pardessus militaires après 1500.

Charles VIII, revenant en France, fit son entrée à Verceil « revestu d'un sayon de velours cramoisi, déchiqueté sur blanc et violet par moitié, et l'autre moitié estoit de velours gris. Et par-dessus le dit sayon, il avoit un manteau en escharpe, frisquement interjeté, de la couleur que portoient ses pensionnaires. » Si les noms avaient été rigoureusement appropriés aux choses, c'est ce manteau qui aurait été appelé un sayon, car il avait les dimensions et l'apparence du *sagum* antique.

Le manuscrit célèbre de la *Déploration de Gênes*, exécuté en 1507, représente Louis XII avec un sayon cramoisi tout brodé en or d'A couronnés, qui étaient le chiffre de sa chère Anne. L'ornement du sayon est reproduit sur l'étoffe qui recouvre les bardes du cheval. C'étaient des bardes de cuir. Les historiens italiens ont fait la remarque qu'il n'y avait encore que très-peu de chevaux bardés de fer dans les armées françaises.

Le sayon était serré à la taille par un ceinturon dans lequel était passée l'*épée d'armes*, ou épée ordinaire de combat. A l'arçon de la selle était accrochée une autre épée plus courte, qu'on appelait l'*estoc*, ou une hache, ou une masse d'armes. Les deux cents gentilshommes ou *pensionnaires*, qui formaient l'escorte du roi, avaient pour arme distinctive le bec-de-faucon qu'ils portaient sur l'épaule.

Le bois des lances était peint de bandes en spirale, muni par le bas d'un garde-main d'une largeur excessive. Aux lances de tournoi, appelées *bourdonasses*, cette pièce était de fer et atteignait la dimension d'un petit bouclier. Le poids de cette garniture était compensé par la légèreté du bois, qui était court et creux. Une partie de la gendarmerie française combattit à Fornoue avec cette arme de parade, et ne s'en trouva pas plus mal.

Le terme de *chevau-légers* se trouve déjà dans les récits du voyage de Naples pour désigner les suivants des lances, les archers à cheval, et en général tous les corps de cavalerie qui n'étaient point armés du plein harnais.

Louis XII ajouta au contingent de la cavalerie légère les Albanais ou *Estradiots*, excellents éclaireurs, dont on avait reconnu l'utilité à

la bataille de Fornoue. « Ils estoient tous Grecs, dit Philippe de Commines, venus des places que les Vénitiens ont en Morée et devers Duras (Durazzo), vestus à pied et à cheval comme les Turcs, sauf la



Louis XII dans le costume avec lequel il fit son entrée à Gênes en 1507.
(Ms. français n° 5091 de la Biblioth. nation.)

teste où ils ne portent ceste toile qu'on appelle toliban (turban). » Leur costume, tout de laine, se composait d'un gilet rembourré sous une longue robe, de chausses à la façon orientale, de bottines, et d'un bonnet pointu. Ils n'avaient d'autres armes qu'une lance courte, parée d'une banderole, et un yatagan, appelé *cimeterre* par Commines,

poignard par Jean d'Auton. Ils le portaient derrière le dos, « couvert du panneau de leur robe. »

Les piétons français, archers et arbalétriers, étaient armés de salades et de brigandines, le hoqueton par-dessus la brigandine. Sur dix hommes environ, il y avait un couleuvrinier que son habillement distinguait des autres, car il portait l'armure de fer presque complète. A part les compagnies de la garde du roi, le reste, par sa tenue peu soignée, contrastait avec les bandes de l'infanterie étrangère. Ce qu'on sait de la garde du roi, c'est que tous les soldats qui en faisaient partie avaient le hoqueton brodé d'or. Il était blanc pour les Écossais, avec une couronne figurée sur la poitrine; pour les archers des Toiles, préposés au campement, il était rouge. Les archers de la Prévôté avaient une épée brodée sur le leur, comme symbole de la justice qu'ils étaient chargés d'exécuter. Les Cent-Suisses existaient déjà. Ils étaient habillés des couleurs du roi.

On se rappelle la distribution en couleuvriniers, piquiers et hallebardiers des premiers Suisses que Louis XI prit à son service. Charles VIII augmenta l'infanterie étrangère de soldats allemands ou *lansquenets*, qui avaient adopté la même organisation que les Suisses.

La marche des bandes suisses et allemandes était ouverte par les couleuvriniers, précédés de tambours et de fifres. Les piquiers venaient ensuite. Ceux-ci étaient suivis par les hallebardiers, dans les rangs desquels étaient placés de distance en distance les *joueurs d'épée*, exercés au maniement de ces gigantesques flamberges qui font frémir, rien qu'à les voir dans les collections d'anciennes armes.

Les couleuvriniers se trouvent désignés aussi sous le nom de hacquebutiers, parce qu'ils étaient presque tous armés de l'espèce de couleuvrine appelée hacquebutte. Il faut se les représenter la salade en tête, la dague au flanc, le buste serré dans l'écrevisse de fer, à laquelle ils donnaient dans leur langue un nom francisé par nos auteurs sous la forme de *hallecret*.

On ne voyait pas de cuirasses parmi les piquiers et hallebardiers, sinon de légers corselets, qui étaient le signe de commandement des chefs. Les soldats, lorsqu'ils en avaient le moyen, préféraient se donner le luxe d'une chaîne d'or qu'ils étalaient sur leur large poitrine. Ils se faisaient gloire de n'avoir de fer, sur eux, que leur dague et le bout du bâton dont leur main était armée. Quelques-uns seulement, se

défiant de la dureté de leur crâne, cachaient sous leur coiffure une *secrète*, ou légère calotte de fer. Ils s'habillaient à la mode du jour la plus fringante, en pourpoint et chausses de plusieurs couleurs, crevés de toutes parts. Leurs chapeaux, dont la forme était celle de bérets immenses, étaient surchargés de plumes. Albert Durer et d'autres maîtres de la Renaissance ont reproduit à satiété l'image de ces fastueux soldats, bariolés, empanachés, attifés pour la guerre comme s'ils étaient allés à la noce.

Les canons attelés de chevaux qui trottaient et galopaient en rase campagne, tandis que les autres nations en étaient encore à faire traîner leur artillerie par des bœufs, furent l'une des choses qui produisirent le plus d'effet dans nos premières expéditions d'Italie ; mais ni dans ce siècle ni dans les deux qui suivirent, il n'y eut de troupes spéciales affectées au service des pièces. A chacune était attaché un canonnier de profession, ingénieur plutôt que soldat, qui avait sous ses ordres divers aides chargeurs, boute-feux et charretiers. L'infanterie, et particulièrement les Suisses, étaient chargés de la défendre. Les travaux de terrassement pour mettre en batterie étaient le fait de pionniers dont l'habillement était celui des gens de travail, et le meilleur que chacun pouvait se le procurer.

CHAPITRE XVI

RÈGNE DE FRANÇOIS Ier

DE 1515 A 1547

Indépendance de la mode au milieu du renouvellement des idées. — Direction que lui impriment les besoins de l'industrie. — Elle s'engage de plus en plus dans la recherche des effets factices. — Goût de François Ier pour la parure. — La cour établie sur un nouveau pied. — Doctrine des hommes d'État au sujet des lois somptuaires. — Incohérence de la législation en cette matière. — Type du costume en 1530. — Habillement des dames. — Chaussures déchiquetées. — Basquines et vertugales. — Robe, marlotte et berne. — L'éventail de plumes. — Coiffures à la française, à l'espagnole et à la toscane. — Coiffures provinciales. — Plaintes des Bayonnaises contre la leur. — La corne des dames de Dax. — Progrès de la parfumerie. — Habillement des hommes. — Hauts et bas de chausses crevés. — Taillades au pourpoint. — Saie, chamarre et casaque. — L'épée dans le costume civil. — Toque et bonnet. — Origine du bonnet carré. — Chaperon à la coquarde. — Accident qui amène la mode des cheveux ras. — Retour de la barbe. — Elle s'introduit dans l'Église. — Opposition des chapitres aux évêques qui la veulent porter. — Intervention de l'autorité royale. — Décret inutile de la Sorbonne contre cette mode. — Elle triomphe également dans le monde de la magistrature. — Première idée d'un uniforme pour toutes les troupes. — Portrait des premiers aventuriers. — Amélioration dans leur tenue. — Réforme de l'opinion au sujet des troupes à pied. — Leur organisation et leur armement. — Abandon de l'arc et de l'arbalète pour l'arquebuse. — Habillement des soldats des bandes. — Habillement de la cavalerie légère. — Modifications dans l'armure chevaleresque. — Habillement de la gendarmerie. — Beauté de certaines armures.

Si les artistes et les littérateurs avaient le pouvoir de faire la mode, il est à croire que ceux de la Renaissance auraient ressuscité le costume antique, et qu'on eût vu les gens aller par les rues habillés à l'instar des personnages héroïques qui décorent toutes les productions du règne de François Ier, monuments, meubles, vaisselle. Mais le goût en matière d'habits opère ses évolutions en dehors de l'École, et son indépendance défie même les doctrines dont l'empire est le plus irrésistible. Autre part est la loi d'après laquelle il se gouverne. On l'accuse de suivre aveuglément la fantaisie d'un petit nombre d'hommes désœuvrés et frivoles. En y regardant de plus près, on s'apercevrait que c'est

l'industrie sans cesse en travail qui le pousse, qui lui impose ses continuels changements. Ceux qui passent pour les rois de la mode n'en sont que les propagateurs. Ils ont au-dessus d'eux le fabricant appliqué à mettre en circulation des produits nouveaux, l'ouvrier industrieux qui sait changer le jeu de son métier, de ses ciseaux, de son aiguille.

Au commencement du seizième siècle la fabrication du drap, jusque-là si active, baissa tout d'un coup pour faire place à celle des étoffes du genre de la serge et de l'étamine. Or les laines rases, de même que les soieries à qui les riches donnaient la préférence, se prêtaient moins aux chutes naturelles qu'aux façons ajustées et tourmentées. D'autre part, l'idée de fendre par places les habits avait fait naître mille petits agréments de bordure en cordonnet, ganse, cannetille, etc., dont le succès fut à son tour un motif pour augmenter le nombre des taillades. On en vint à ouvrir toutes les pièces du vêtement depuis les pieds jusqu'aux épaules. Eût-il été possible de faire comprendre l'avantage de la simplicité grecque et romaine à tant d'industriels que ces ouvrages occupaient?

Le costume féminin n'alla pas davantage chercher ses inspirations en arrière. Il fut tout entier à la recherche des plis factices. C'est alors que pour favoriser l'effet de l'étoffe, on imagina de déformer le corps en le tenant emprisonné dans des appareils qui auraient passé auparavant pour des instruments de supplice. Sous les noms de *basquine* et de *vertugale*, le corset et la crinoline commencèrent leur règne. Une fois le goût porté aux tailles fines et aux jupes bouffantes, adieu tout espoir de retour à la tunique et à la chlamyde.

Voilà comment il advint que les coupes à l'antique, dont le moyen âge n'avait pas cessé de s'éloigner depuis l'avénement des Valois, furent tout à fait perdues de vue par ceux-là même qui remirent en honneur tant d'autres choses de l'antiquité.

Le règne de François Ier fut propice à la toilette. Ce prince l'aimait, et non pas seulement pour lui-même. Son plaisir fut d'avoir en tout temps, autour de sa personne, nombreuse et brillante compagnie. Il changea la vieille étiquette qui voulait qu'à la cour les hommes et les femmes demeurassent séparés, celles-ci auprès de la reine, ceux-là autour du roi. On ne se trouvait ensemble que dans les grandes occasions et pour de certains divertissements. Cette règle fut observée même sous les règnes où il y eut le plus de relâchement. Mais le roi François,

« considérant que toute la décoration d'une cour estoit de dames, » institua les réceptions journalières où se trouva mêlée la fleur de la noblesse des deux sexes. De lui date *la cour* dans l'acception moderne du mot. C'est depuis lors que l'unique ambition des grandes familles fut d'être admises dans les palais royaux, d'attirer sur elles l'attention du souverain et d'avoir part à toutes ses faveurs grandes et petites. Avec la même âpreté qu'on poursuivit les pensions et les places, on se disputa l'honneur d'être inscrit pour les chasses, pour les voyages, pour les galas, et pour les livrées, qui étaient encore à cette époque l'accompagnement de ces plaisirs. La libéralité de François Ier en distribution de vêtements dépassa tout ce qu'on racontait de ses prédécesseurs. « J'ay veu, dit Brantôme, des coffres et garde-robes d'anciennes dames de ce temps-là si pleines de robes que le roy leur avoit données, en telles et telles magnificences, que c'estoit une très-grande richesse. »

Autres sont les convenances de la cour, autres celles de l'État. Ce même monarque qui faisait de sa maison le temple de la parure, se vit bientôt obligé de mettre en interdit les choses dont la parure tirait son principal éclat. Les financiers chargés de l'administration des deniers de la couronne, calculant avec douleur les sommes portées à l'étranger par l'acquisition de tant d'articles coûteux, érigèrent en principe la nécessité des lois somptuaires, si bien que ces lois, renouvelées à plusieurs reprises sous le règne de François Ier, devinrent l'une des pratiques habituelles du gouvernement. Tous les rois, jusques et y compris Louis XIV, en ont usé à leur tour.

Dès 1518 parut un édit contre l'importation, la vente et la mise en œuvre de toutes les soieries de luxe. Ce que nous appelons soieries de luxe comprenait les draps d'or et d'argent, le velours, le satin, le damas, le camelot, le taffetas broché ou brodé d'or, même le taffetas uni quand il était de couleur cramoisie. Les marchands qui avaient de ces étoffes en magasin devaient s'en défaire dans le délai de six mois, soit en les réexpédiant au dehors, soit en les vendant pour l'usage exclusif des princes du sang ou de l'Église. La commission d'inspecter les boutiques fut déférée à deux gentilshommes, tant on voulait donner de la solennité à la mesure. En fut-elle plus efficace? Il est permis d'en douter lorsqu'on lit le récit de la magnificence déployée au *Camp du Drap-d'Or*, non-seulement par le roi et par les princes

du sang, mais encore par les gentilshommes et autres qui assistèrent aux fêtes, tellement que plusieurs, selon la pittoresque expression de Martin Dubellay, y portèrent leurs moulins, leurs forêts et leurs prés sur leurs épaules.

Une autre ordonnance rendue en 1532 ne concerna que les financiers et gens d'affaires. Il fut intimé aux personnes de cette classe de s'abstenir des draps de soie, des fourrures, des chaînes d'or d'un trop grand poids, et de ne pas faire leurs filles trop belles et trop riches lorsqu'ils les marieraient.

En 1540, il semble qu'on avait renoncé au système de la prohibition. Les étoffes auparavant défendues pouvaient être introduites dans le royaume en passant par la douane de Lyon, où elles étaient frappées d'un droit de cinq pour cent.

L'interdiction fut rétablie en 1543, mais seulement à l'égard des tissus et passementeries d'or et d'argent. L'édit atteignait tous les hommes, même de la plus haute condition, réservé les enfants de France. Les femmes, peut-être par un effet de la galanterie de François Ier, n'y avaient pas été nommées. Elles bénéficièrent du silence de la loi jusqu'à ce qu'un nouvel édit, qui fut l'un des premiers actes du règne de Henri II, les soumit à la même contrainte que leurs seigneurs et maîtres.

De ce chaos de dispositions changeantes et incohérentes, ce qui ressort de plus clair c'est l'impuissance de l'autorité, et au contraire la force invincible du courant auquel elle voulait faire obstacle. Le témoignage des peintures du temps est conforme : qu'elles datent du commencement, du milieu ou de la fin du règne, on y voit les gens habillés absolument comme si les lois somptuaires n'avaient pas existé.

François Rabelais, auteur si minutieux lorsqu'il décrit, nous a laissé une très-longue énumération des pièces qui composaient vers 1530 le costume des deux sexes. C'est dans celui des chapitres de son Gargantua qu'il a consacré à la fiction de l'abbaye de Thélème. Pour plus de clarté, nous rajeunirons en quelques endroits le style, et partout l'orthographe de notre vieil écrivain.

« Les dames (la règle de ce galant monastère donnait le pas aux dames) portaient chausses d'écarlate ou de migraine; et les dites chausses montaient au-dessus du genou juste de la hauteur de trois

doigts; et la lisière était de quelque belle broderie ou découpure. Les jarretières étaient de la couleur de leurs bracelets, et serraient le genou par-dessus et par-dessous. Les souliers, escarpins et pantoufles, de velours cramoisi, rouge ou violet, étaient déchiquetés à barbe d'écrevisse.

« Par-dessus la chemise, elles vêtaient la belle vasquine, de quelque beau camelot de soie, et sur cette vasquine vêtaient la vertugale de taffetas blanc, rouge, tanné, gris, etc. Au-dessus, la cotte de taffetas d'argent, faite à broderies de fin or entortillé à l'aiguille; ou bien, selon que bon leur semblait et conformément à la disposition de l'air, de satin, damas, velours orangé, tanné, vert, cendré, bleu, jaune clair, rouge cramoisi, blanc, de drap d'or, de toile d'argent, de cannetille, de broderie, selon les fêtes.

« Les robes, selon la saison, de toile d'or à frisure d'argent, de satin rouge couvert de cannetille d'or, de taffetas blanc, bleu, noir, tanné; de serge de soie, camelot de soie, velours, drap d'argent, toile d'argent, or tiré, velours ou satin pourfilé (bordé) d'or en diverses portraitures.

« En été, quelquefois au lieu de robes elles portaient belles marlottes des étoffes susdites, ou des bernes à la moresque de velours violet à frisure d'or sur cannetille d'argent, ou à réseau d'or garni aux rencontres de petites perles de l'Inde. Et toujours le beau panache selon les couleurs des manchons, bien garni de papillettes d'or.

« En hiver, robes de taffetas de couleur comme dessus, fourrées de loup-cervier, genette noire, martres de Calabre, zibelines et autres fourrures précieuses.

« Les patenôtres, anneaux, jazerans, carcans étaient de fines pierreries, escarboucles, rubis balais, diamants, saphirs, émeraudes, turquoises, grenats, agates, bérils, perles et unions d'excellence.

« L'accoutrement de la tête était selon le temps : en hiver, à la mode française; au printemps, à l'espagnole; en été, à la tusque (toscane); excepté les dimanches et les fêtes, où elles portaient accoutrement français, parce qu'il est plus honnête et sent plus sa pudicité matronale. »

Voilà pour l'habillement des femmes. Avant d'aller plus loin, il est bon de s'entendre sur les pièces dont on vient de lire l'énumération.

Les *chausses*, quand il s'agissait des femmes, n'avaient pas besoin

d'être distinguées en *hauts* et *bas*, puisque les femmes ne portaient que des bas. C'est donc de bas qu'il s'agit dans le premier article. Ils sont dits d'*écarlate* ou de *migraine*, parce qu'on les suppose taillés dans du fin drap teint en pleine ou en demi-teinture de kermès.

Toutes les chaussures dénommées par Rabelais, souliers, escarpins et pantoufles, étaient extrêmement découvertes, avec une bride sur le



Claude de France, première femme de François Ier, d'après une peinture postérieure à 1520. (*Recueil de Gaignières*, t. VIII.)

cou-de-pied; elles étaient de plus épatées du bout et crevées, ce qui constituait la déchiqueture. L'imitation des barbes d'écrevisse était produite par une engrêlure sur le bord des crevés.

La *vasquine* ou *basquine* était un corsage ou petit pourpoint sans manches, ayant la forme d'un entonnoir. Elle était fortement serrée sur le buste qu'elle avait pour objet d'amincir graduellement jusqu'à

la taille. Il n'est pas encore question des armatures de baleine ou de métal dont elle fut garnie plus tard; mais pour l'effet qu'on lui voit produire, il faut qu'elle ait été au moins doublée d'une toile apprêtée.

La *vertugale* ou *vertugade* faisait par en bas le même effet que la basquine par en haut, mais en sens contraire, car elle était destinée à donner au vêtement, à partir de la ceinture, le maintien d'un entonnoir renversé. Elle consistait en un jupon de gros canevas empesé, que les dames riches faisaient recouvrir de taffetas. Elle s'attachait par-dessus les pans de la basquine.


La reine de Navarre, sœur de François Ier, d'après une miniature d'environ 1528. (Ms. français n° 1189 de la Biblioth. nation.)

La *cotte* ou robe de dessous, tendue sur la vertugale, ne devait faire aucun pli. Le travail d'aiguille d'où elle tirait sa décoration consistait en bandes horizontales ou en raies verticales d'un ornement très-compliqué. Une cotte continuait de s'appeler, à Paris, un *corset*. Ailleurs, le nom était *grumeau*.

La basquine précéda la vertugale. Elle se mit d'abord par-dessus la grande robe, et composa un habillement d'une élégance sévère, auquel les personnes sérieuses restèrent longtemps attachées, malgré la vogue de la bouffissure qui devint universelle par l'adoption des vertugales.

La robe portée par-dessus ces appareils était très-décolletée et taillée en carré à l'ancienne façon. Les manches en sacs avec un large retroussis de fourrure s'étaient également conservées. La différence avec la robe du temps de la reine Anne consistait en ce que la jupe était

coupée de manière à rester toujours ouverte en pointe sous la ceinture pour laisser voir la cotte. L'étoffe ne flottait plus. Elle était froncée à la taille, de manière à produire une suite de tuyaux; la queue avait été supprimée.

Sous la robe, les bras avaient pour habillement les manches de la chemise, alors très-larges, mais serrées aux poignets par des manchettes fraisées, et dans leur longueur par deux brassards ou *manchons* d'étoffe de couleur. Telle était la mode du temps où écrivait Rabelais. Plus tard on eut des manches qui couvraient celles de la chemise. Elles étaient faites par étagement de gros bouillons en étoffe découpée d'où sortait la doublure. Cette façon est décrite dans le récit de l'entrée à Bordeaux, en 1530, de la reine Éléonore, seconde femme de François Ier : « Sa robe estoit de velours cramoisy, doublée de taffetas blanc bouffant aux manches, au lieu de la chemise. » Pour son entrée à Angoulême, la même princesse était habillée de satin blanc, « parmi lequel passoit le drap d'or bouffant. »

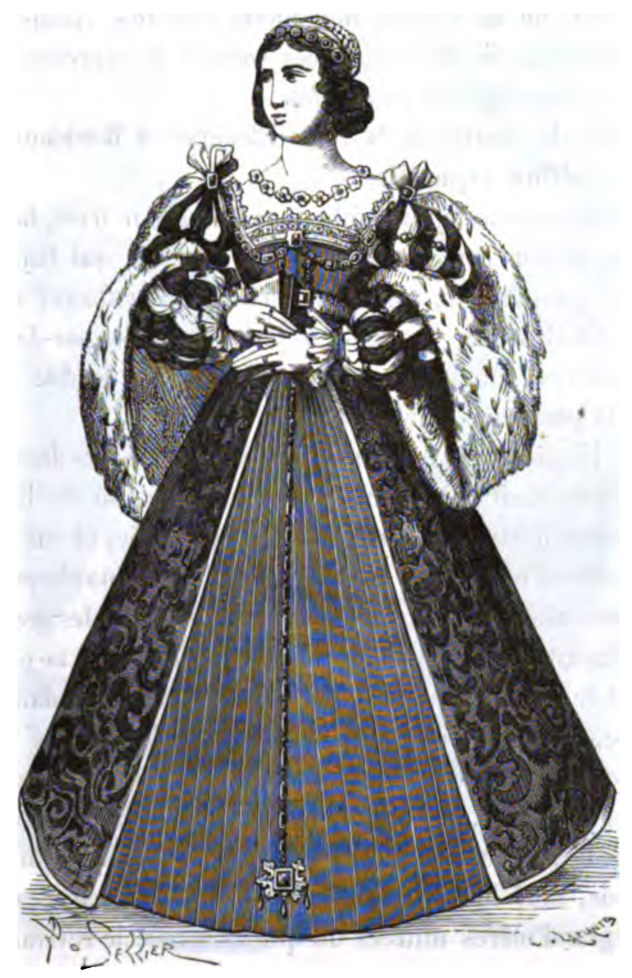
La *marlotte* était un pardessus plus court que la robe et entièrement ouvert sur le devant, à peu près de la forme des caracos que l'on a portés dans ces derniers temps, sauf qu'il descendait plus bas et avait une garniture de tuyaux par derrière.

La *berne* était une marlotte sans manches, d'où les bras sortaient par des fentes latérales; mais il y avait un vaste collet qui retombait assez bas pour les couvrir. En plein seizième siècle, les femmes moresques de l'Andalousie n'avaient pour tout vêtement qu'un caleçon et une berne, celle-ci d'un gros tissu de laine rayé, auquel s'appliquait proprement le nom de berne (*bernia* en espagnol). On voit par la description de Rabelais jusqu'à quel point la coquetterie française avait transformé ce manteau de barbare.

Par la place assignée au *beau panache*, il semble que cet ornement se soit accommodé avec la robe. Cependant on ne voit pas, dans l'imagerie de l'époque, le panache employé autrement que comme parure de tête. Ce n'est pas non plus l'éventail-écran en plumes panachées dont Rabelais a voulu parler ici. Dans un autre passage, il a mentionné cet objet sous le nom d'*éventoir de plumes*.

Quoi qu'il en soit, c'est une chose à noter que l'éventail, qui n'avait été jusque-là qu'un meuble d'intérieur, devint sous François Ier un objet de toilette. Il fut classé parmi les *contenances*, c'est-à-dire

mis au même rang que les jolis colifichets, tels que pelotes, flacons à parfums, cachets, clefs, etc., qui étaient suspendus à la ceinture, et qu'on prenait à la main pour se donner une contenance. Éléonore de Castille, dont nous parlions il n'y a qu'un instant, mit à la mode, en fait de contenance, le miroir.



Éléonore de Castille, seconde femme de François Ier. (*Recueil de Gaignières*, t. VIII.)

Les *carcans* étaient les joyaux portés en collier, les *jazerans*, des chaînes d'or que l'on disposait en guirlandes sur le corsage de la robe. Le terme de *patenôtres* paraît s'être appliqué alors, non-seulement aux chapelets de prières, mais aux pendants des ceintures, qui étaient des chapelets d'orfévrerie tombant sur le devant du corps jusqu'au bas de la cotte.

L'accoutrement de tête à la mode française était la coiffe garnie de templette et recouverte par le chaperon de velours à queue pendante. Les monuments figurés nous montrent la chevelure accommodée de deux façons différentes sous la coiffe. Tantôt elle est divisée en deux bandeaux plats; tantôt elle est relevée avec l'accompagnement de ces petites mèches, ou de boucles non moins délicates, plaquées sur le front, que nous avons déjà signalées comme la représentation probable de ce qu'on appelait *passe-filon*.

La relation de l'entrée de la reine Éléonore à Bordeaux nous fait connaître la coiffure espagnole :

« Elle avoit en sa teste une coiffe ou crespine d'or frisé, faicte de papillons d'or, dedans laquelle estoient ses cheveux, qui luy pendoient par derrière jusques aux talons, entortillés de rubans; et avoit un bonnet (c'est-à-dire une toque) de velours cramoisy par-dessus, couvert de pierreries, où y avoit une plume blanche, tendue à la façon que le roy la portoit ce jour-là. »

Quant à la coiffure à la tusque, qui était celle des dames de Florence, elle consistait en une charmante petite coiffe de linon, assujettie au-dessus du front par une passe d'orfévrerie, et sur les tempes par des broches d'or à large face. La chevelure, séparée en deux sur le devant, retombait en longs tire-bouchons derrière les oreilles.

Tous ces ajustements de tête avaient de la grâce. On ne peut pas en dire autant de plusieurs autres qui s'étaient conservés dans les villes de province, au sein d'une société où le législateur des Thélémites n'eut garde d'aller chercher ses modèles. De ce nombre sont les hauts bonnets des Lorraines, consistant en une pièce d'étoffe que l'on tournait autour de la tête, comme un tuyau, et qui était maintenue dans cette attitude, sauf le bout qu'on laissait retomber par derrière. L'image des grand'mères mitrées du quinzième siècle revivait par cette coiffure dans leurs petites-filles.

Les bonnets de Basquaises de France et d'Espagne n'étaient guère moins incommodes et encore plus ridicules. Ils faisaient sur la tête l'effet d'une corne d'abondance renversée, dont la pointe se projetait en avant. Ils étaient de fine toile blanche avec des rubans tortillés tout autour.

La corne régnait sans partage dans toute la région pyrénéenne. La coiffure des Bayonnaises était une guimpe roulée à la façon d'un turban, sur

le devant duquel elles faisaient saillir une corne de la hauteur de trois ou quatre doigts. Plusieurs d'entre elles se plaignirent de cette coiffure aux gens de la cour, qui allèrent chercher les enfants de François Ier à la frontière d'Espagne, en 1530. « Les jeunes dames nouvellement mariées



Basquaise de Saint-Jean-de-Luz. (Recueil de costumes à la gouache, du temps de François Ier, aux Estampes de la Biblioth. nation.)



Bayonnaise du seizième siècle. (Duplessis, *Costumes historiques*, t. I.)

voudroient bien avoir la permission de porter la *drapperie*, comme elles dient, qui est un couvre-chief à façon de coquille (le bonnet à la tusque), et aucunes en portent, mais bien peu; et presque toutes le feroient, si leurs maris le vouloient consentir. La principale cause qui les en garde, ce sont les vieilles femmes qui ne veulent qu'elles aient

plus de libertés qu'elles. S'il plaisoit au roy d'en faire commandement, elles seroient bien joyeuses et pourteroient volontiers, actendu que les dictes cornes sont un vilain habillement sentant le judaïque, et d'advantaige qu'il n'en cousteroit pas tant aux maris. »

A Dax, quand on s'avançait vers le nord, commençaient à se montrer les chaperons, mais toujours avec la corne.

« Les femmes sont habillées d'autre sorte, et plus belles que celles de Bayonne, parce qu'elles portent chapperons sur leur teste, qui ont une corne sur le devant, et par derrière une petite queue. De laquelle fut faicte demande à une dame de quoy elle servoit. Elle respondit que c'estoit à prendre les folz. »

Nous voilà bien loin des religieuses selon la conception de Rabelais. Finissons-en avec elles.

Pour être à la hauteur de leur siècle, elles devaient faire grande consommation de senteurs; mais c'est ailleurs que dans Gargantua qu'il faut aller chercher des lumières sur ce sujet. Assez d'autres documents témoignent de l'état avancé de la parfumerie à cette époque. Charles VIII avait déjà un parfumeur en titre. Les espèces dont il est fait mention du temps de François Ier sont la poudre de violette, la poudre de Chypre, la civette, le musc, l'ambre gris, les essences de fleurs d'oranger, de romarin, de roses. On parfumait les gants, les manchons, les collets. Pour les soins de la toilette, on employait du savon muscat, et une poudre dite de *fleur de fève*, qui avait la réputation de rafraîchir le teint.

Voici maintenant la composition du costume des hommes, toujours suivant Rabelais.

« Les hommes étaient habillés à leur mode : chausses, pour les bas, d'étamet ou serge drapée, en écarlate, migraine, blanc ou noir; pour les hauts, de velours des mêmes couleurs ou bien près approchant, brodées, déchiquetées selon leur invention.

« Le pourpoint de drap d'or, d'argent, de velours, satin, damas, taffetas, des mêmes couleurs, déchiqueté, brodé et accoutré à l'avenant. Les aiguillettes de soie des mêmes couleurs, avec les fers d'or bien émaillés.

« Les saies et chamarres, de drap d'or, drap d'argent, velours pourfilé à plaisir.

« Les robes autant précieuses comme celles des dames.

« Les ceintures, de soie, des couleurs du pourpoint; et chacun la belle épée au côté, la poignée dorée, le fourreau de velours de la couleur des chausses, le bout d'or et d'orfévrerie. Le poignard de même.

« Le bonnet de velours noir, garni de force bagues et boutons d'or; la plume blanche, mignonnement partagée de paillettes d'or au bout desquelles pendaient, en papillettes, beaux rubis, émeraudes, etc. »



Claude de Guise, d'après une peinture de 1526, reproduite dans le Recueil de Gaignières. (Duplessis, *Costumes historiques*, t. I.)

La première chose à noter dans ce passage, c'est qu'il n'y avait pas encore de bas de tricot. L'habillement des jambes continuait d'être l'ouvrage des chaussetiers. Il était fait non plus de drap, mais de laines rases. Les bas étant le plus souvent tailladés en rond, en long ou en spirale, on les doublait d'une belle étoffe qui paraissait aux crevés. Les hauts de chausses admettaient plusieurs façons, les uns bouffants, les autres collants, ceux-ci longs, ceux-là courts, tous déchiquetés, tailladés, balafrés avec des flocards ou coques de toile fine, de toile d'or, de satin ou taffetas qui passaient à travers les taillades. Et toujours la braguette en forme d'arc-boutant, « bien joyeusement attachée avec deux belles boucles d'or que prenaient deux crochets d'émail. » Ceci est de la description du costume de Gargantua.

Le pourpoint était décolleté comme le corsage de la robe des femmes, et laissait voir tout le haut de la chemise qui montait jusqu'à la naissance du cou. Il y avait là une petite garniture froncée, d'où ne

tarda pas à sortir l'idée de la collerette. Les collerettes et manchettes fraisées firent leur première entrée dans le costume des hommes vers 1540.

Les termes manquent pour exprimer le travail des ciseaux et de l'aiguille sur les pourpoints élégants. Ce n'était que découpures, bordures et appliques. Un portrait de la jeunesse de François Ier, au musée du Louvre, le représente avec un pourpoint de cordelettes d'or tressées en réseau : dernier effort où devait s'arrêter la mode des habits percés à jour. On revint peu à peu de cette exagération. Dans un autre portrait plus connu (celui qui a été peint par le Titien), François Ier a un pourpoint percé seulement de quelques taillades en long et qui lui monte jusque sous le menton.

Les saies et chamarres furent l'équivalent de nos habits, de même que le pourpoint était celui de notre gilet.

Le nom de *saie* a toujours été masculin au seizième siècle : *un* saie, et non *une* saie. Il fut emprunté à la cotte militaire que les gens d'armes portèrent par-dessus l'armure depuis Charles VIII. La façon ne différa que par l'addition de manches très-larges et par l'ouverture du corsage sur le devant. Ce vêtement régna jusqu'au temps des guerres de religion. Sa vogue fut européenne.

La *chamarre* était une veste longue, très-ample, formée de bandes d'étoffe (soie ou velours) réunies par des galons. C'est d'elle que dérive l'habit galonné des valets de grande maison, et son nom a fourni au français moderne le verbe *chamarrer*.

Dès 1530, il y eut une autre façon d'habit, la *casaque*, qui ne s'éloignait pas beaucoup de la chamarre par sa coupe; mais elle était de pleine étoffe (particulièrement de velours), et garnie de manches volantes qui pouvaient, au besoin, s'assujettir sur le bras par des boutons. Le bon ton, à un moment, fut de n'avoir qu'une manche à sa casaque.

Ni les casaques, ni les chamarres n'étaient ajustées à la taille; mais elles étaient de longueur à pouvoir être fixées par une ceinture.

Les *robes* servirent de pardessus, concurremment avec le petit manteau. Leur trait caractéristique, à cette époque, fut un large collet carré rabattu sur les épaules. Pour mieux dégager ce collet, on imagina l'échancrure qui se pratique encore aujourd'hui au revers des habits.

La robe se mettait sans ceinture. Elle s'arrêtait à la hauteur des genoux dans le costume des gentilshommes, bourgeois et paysans; mais dans celui des gens de robe longue, elle descendait jusqu'aux pieds.



Costume sévère à la mode d'environ 1520.
(Ms. français n° 1877 de la Bibl. nat.)



Gentilhomme après 1540.
(*Recueil de Gaignières*, t. VIII.)

A plusieurs reprises, depuis Philippe de Valois, le poignard avait trouvé place dans la toilette. Sous François Ier on ajouta l'épée au poignard, et cet usage s'enracina si bien dans les habitudes, qu'aujourd'hui encore il en reste des vestiges qui ne paraissent pas près de s'effacer, tout ridicules qu'ils sont. Rabelais s'en est moqué en mettant

au flanc de son pacifique Gargantua une belle flamberge de bois doré avec un poignard de cuir bouilli. Selon lui, les Français tenaient cette mode des « Indalgos bourrachous, » nom sous lequel il désigne ces aventuriers espagnols, vantards, querelleurs et ivrognes, dont les guerres du seizième siècle inondèrent le continent. Les épées de toilette du temps de François Ier sont les premières qui se montrent avec la poignée munie d'une garde pour couvrir la main.



Gentilhomme après 1540. (*Recueil de Gaignières*, t. VIII.)

Le *bonnet* attribué aux Thélémites était la coiffure que nous appelons *toque*. Rabelais n'a pas jugé à propos de mentionner ici les chapeaux, quoiqu'ils fussent portés autant pour le moins que les bonnets. C'est sans doute parce qu'il en avait déjà parlé dans un autre chapitre, ayant fait à leur occasion la remarque que voici :

« Et notez que des chapeaulx, les ungz sont raz, les aultres à poil, les aultres veloutez, les aultres taffetassez, les aultres satinisez. »

Ces coiffures étaient redevenues d'une largeur énorme au commencement du règne, et à la fin elles furent encore plus petites qu'on ne les avait vues sous Louis XII. On tailladait les bonnets quand ils étaient si grands ; on rabattit les bords des chapeaux quand ils furent si petits. La garniture de plumes, qui était une véritable forêt en 1520, se trouva réduite en 1540 à un pauvre petit marabout.

Il importe de ne pas confondre le bonnet-toque avec le bonnet

clérical dont se coiffèrent alors tous les gens de robe. Ce dernier était de laine tricotée et feutrée. Il conserva pendant le premier quart du seizième siècle la forme du bonnet turc d'aujourd'hui. Étienne Pasquier raconte comment on imagina de le faire à quatre pans avec un lobe ou corne saillante au sommet de chacune des arêtes. « A ces bonnets ronds, dit-il, on commença d'y apporter je ne sçay quelle forme de quadrature grossière, qui fut cause que, de mes premiers ans, j'ai veu qu'on les appeloit *bonnets à quatre braguettes*. Le premier qui y donna la façon fut ung nommé Patrouillet, lequel se fist fort riche bonnetier aux despens de ceste nouveauté, et en bastit une fort belle maison rue de la Savaterie. Le bonnet ayant changé de forme, luy est toujours demouré le nom de *bonnet rond.* » Toujours veut dire jusqu'au temps où écrivait Pasquier, car dans le siècle suivant, lorsque la quadrature fut devenue beaucoup moins sensible, on se mit à dire *bonnet carré*.

Les vieux grognards de la bourgeoisie, qui affectaient le dédain du présent, usaient d'un bonnet tout différent, issu du chaperon porté à la fin du quatorzième siècle. Ils l'appelaient *bonnet à la coquarde*, en mémoire de la patte découpée en crête de coq qui avait garni jadis ce chaperon. C'était une demi-aune de drap doublé de frise rouge, qui pendait dans le dos après avoir enveloppé la tête. Cela pesait entre quatre et cinq livres. Il y en eut d'un peu plus légers, qu'on disait *à l'arbalète*, avec une garniture de sept à huit aunes de ruban.

Jusqu'en 1521, bonnets et chapeaux se posèrent sur une chevelure longue par derrière et taillée sur le front, selon la vieille mode du quinzième siècle. Un accident arrivé au roi mit les cheveux ras en faveur. Dans une partie de jeu, et d'un jeu très-sot à coup sûr, un de ses gentilshommes l'ayant atteint à la tête d'un tison enflammé, pour panser la plaie il fut nécessaire d'abattre sa chevelure. Par respect pour leur maître les courtisans se firent tondre comme lui, et tout le monde ne tarda pas d'en faire autant, sans qu'il eût été besoin de renouveler les décrets qui avaient si mal réussi au duc de Bourgogne Philippe le Bon, soixante ans auparavant.

Des auteurs mal informés prétendent que la barbe fut reprise en même temps que l'on quittait les grands cheveux. C'est une erreur qui ne peut tenir contre quantité de portraits où l'on voit la barbe et les cheveux longs portés simultanément. Tous ceux de la jeunesse de

François Ier sont dans ce cas. Il suffit de citer, à cause de sa date certaine, le bas-relief exécuté dans la cour de l'hôtel du Bourgthéroulde, à Rouen. Cette sculpture représente l'entrevue du camp du Drap-d'Or,



François Ier à l'entrevue du camp du Drap-d'Or (1520), d'après le bas-relief de Rouen.

antérieure à la blessure du roi, et celui-ci y est figuré barbu et chevelu.

Le pape Clément VII ayant laissé pousser sa barbe en signe de deuil, dit-on, après le sac de Rome, des ecclésiastiques français crurent pouvoir se conformer à cet exemple. Ceux qui se piquaient d'obéissance aux règles établies crièrent au scandale et à la démorali-

sation. De là une scission qui donna lieu à beaucoup de débats ridicules. Lorsque Guillaume Duprat, évêque de Clermont, revint des premières séances du concile de Trente, il était porteur d'une barbe magnifique qu'il s'était laissé pousser, disait-il, pour ne pas paraître ridicule à côté des prélats italiens qui étaient tous barbus. Son chapitre voulait qu'il en fît le sacrifice. Il répondit qu'il ne le pouvait pas, ayant à retourner au concile. Non-seulement la célébration de l'office, mais l'assistance au chœur lui fut refusée, et il n'obtint qu'à grand'peine, et après déclaration de non-préjudice pour l'avenir, de présider le synode de son diocèse. Les choses restèrent sur ce pied pendant quatre ans, le prélat voyant ses fonctions épiscopales réduites à la présidence de l'assemblée diocésaine, qu'une délibération spéciale du chapitre lui concédait chaque fois. Enfin il se fit donner une dispense apostolique pour célébrer. Les chanoines résistèrent encore, et prétendirent limiter à un an la licence accordée par le Saint-Père. De guerre lasse, ils finirent pourtant par fermer les yeux sur le scandale.

De pareilles difficultés furent faites sous le règne suivant aux évêques de Troyes, d'Orléans, de Chartres, du Mans. Les prélats, pour surmonter cette opposition, mirent leur menton sous la sauvegarde du souverain, et la loi fléchit devant la puissance. Le motif allégué par Henri II auprès des chapitres récalcitrants, fut la nécessité de laisser leur barbe à des hommes d'État qu'il se proposait d'employer dans ses ambassades. Lorsque cette raison n'était pas trouvée suffisante, il envoyait des lettres de jussion.

Le célèbre architecte Pierre Lescot, pourvu d'un canonicat à la cathédrale de Paris, eut toutes les peines du monde à obtenir son installation parce qu'il était barbu. Après bien des pourparlers, les anciens du chapitre consentirent à ce que, vu le mérite du sujet, on dérogeât aux règles en sa faveur, mais à condition que cela ne tirerait pas à conséquence.

Les ministres protestants ayant adopté la mode des barbes longues, les scrupules se réveillèrent parmi les catholiques au moment de la première guerre civile. La question de savoir si le poil convenait au menton d'un théologien fut portée en Sorbonne en 1561, et résolue négativement. En dépit de la Sorbonne et de la résistance des chapitres, la barbe l'emporta dans l'Église de France aussi bien que dans les autres Églises de l'Europe, où le clergé ne fit pas tant de façons

depuis qu'on vit se succéder sur le trône de saint Pierre des pontifes qui ne faisaient plus usage du rasoir.

La barbe n'eut pas de moins rudes assauts à soutenir avant de se faire accepter dans le monde des gens de robe. François Olivier, depuis chancelier de France, ne fut reçu au Parlement de Paris, en 1536, qu'à la condition expresse qu'il se ferait raser. D'autres, après lui, n'échappèrent à cette contrainte que moyennant des lettres royales de la même teneur que celles que se faisaient donner les évêques. Trente ans plus tard, c'eût été manquer de gravité, pour un magistrat, que de ne pas garder sa barbe.

Dans la tenue militaire, la principale innovation que vit le règne de François Ier fut l'obligation pour tous les hommes placés sous un même commandement de se distinguer par un signe de reconnaissance. On n'eut pas l'idée de systématiser l'uniforme, dont cependant on était à même d'apprécier le bon effet par les corps d'élite qui y étaient astreints ; mais pour en étendre l'usage à des armées entières, il aurait fallu commencer par soumettre celles-ci à une organisation administrative dont le moment n'était pas encore venu. La marque distinctive des différents corps fut souvent la couleur de l'habit : la couleur toute seule, et non pas la façon.

Par une ordonnance de 1515, il fut statué que, dans toute compagnie de gendarmerie, les hommes d'armes, pages, coustiliers et valets, outre qu'ils porteraient sur eux les armoiries de leur capitaine, seraient encore habillés à ses couleurs. L'habillement qu'on voulait dire était celui qui se mettait par-dessus l'armure, soit cotte ou saie, soit hoqueton ou casaque. Pour exprimer la même chose, on s'est servi aussi du terme générique de *robe*, d'où plus tard le dicton que, dans la cavalerie, les robes devaient être de la couleur de l'enseigne. Couleur de l'enseigne ou couleur du capitaine, ce fut tout un, le drapeau étant la personnification des chefs de corps.

Un petit vocabulaire des termes relatifs à l'habillement, publié en 1532, nous apprend qu'en ce temps-là les pionniers et gens de charroi attachés au service de l'artillerie, portaient tous des habits qu'ils appelaient *robes de jalets*. L'étoffe était un gros drap, façonné à l'imitation du pelage des chevaux pommelés.

Les bandes suisses avaient pour marque respective les couleurs des cantons où elles avaient été recrutées. Quant aux Suisses de la garde

du roi, qui recevaient leurs vêtements par livrées, ils portaient l'uniforme dans toute la rigueur du terme, c'est à savoir : une toque rouge, et l'habillement des trois couleurs, blanc, noir et tanné. Les Écossais, habillés d'un saie aux couleurs de François Ier, bleu, vermeil et tanné, mettaient par-dessus le hoqueton blanc traditionnel.

Le nom seul de la fameuse *Bande noire*, qui combattit dans les rangs français à Marignan, témoigne qu'il y avait des corps de lansquenets soumis également à l'uniformité de couleur.



Soldat de la garde écossaise du roi, après 1530.
(*Recueil de Gaignières*, t. VIII.)

On ne peut pas affirmer la même chose à l'égard des premières bandes d'aventuriers, corps irréguliers formés à l'instar des lansquenets, qui parurent à la fin du règne de Louis XII. Brantôme, d'après ce qu'il en avait ouï dire, les a dépeints comme de vrais traîneurs de guenilles : « plus habillés, dit-il, à la pendarde qu'à la propreté, portant des chemises à longues et grandes manches, comme Bohêmes de jadis ou Mores, qui leur duroient vestues plus de deux ou trois mois sans changer ; monstrans leurs poictrines velues, pelues et toutes descouvertes, leurs chausses bigarrées, decoupées, dechiquetées et balafrées, et la pluspart monstroient la chair de la cuisse, voire des fesses. D'autres, plus propres, avoient du taffetas si grand quantité qu'ils le doubloient et appelloient *chausses bouffantes;* mais il falloit

que la plus part monstrassent la jambe nue, une ou deux, et portoient leurs bas-de-chausses pendus à la ceinture. »

Les aventuriers représentés dans les bas-reliefs de la campagne de Marignan, qui décorent le tombeau de François Ier, répondent parfaitement à la description de Brantôme. Ils sont mis chacun d'une façon différente et tout dépenaillés. Ces mauvaises habitudes furent corrigées dès que l'étude des auteurs anciens eut rendu les capitaines plus rigides sur l'article de la discipline. Déjà en 1521, les aventuriers de François de Montgomery, seigneur de Lorges, se faisaient remarquer par leur belle tenue. Ils étaient tous armés du hallecret, ce qui les fit appeler les *Hallecrets de Lorges*. Il y a des vers à leur louange dans les œuvres de Clément Marot :

De jour en jour une campagne verte
Voit-on icy de gens toute couverte,
La lance au poing, les tranchantes espées
Ceinctes à droict; chaussures descouppées,
Plumes au vent; et haulz fiffres sonner
Sus gros tabours qui font l'air résonner;
Marchant en ordre, et font le limaçon
Comme en bataille, affin de ne faillir
Quand leur fauldra deffendre ou assaillir.

Marot ne parle pas avec moins d'éloge de la bande de Mouy, composée

D'advenduriers yssus de nobles gens.
Nobles sont-ils, pompeux et diligens,
Car chascun jour au camp, sous leur enseigne,
Font l'exercice, et l'ung à l'autre enseigne
A tenir ordre et manier la pique
Ou le verdun, sans prendre noise ou pique.

Par *verdun*, il faut entendre une arme en forme de carrelet, renouvelée de celle dont s'étaient jadis servis les coustiliers, et qui a donné naissance à son tour au fleuret. Mais là n'est pas ce qui mérite le plus d'être remarqué dans les vers qu'on vient de lire. Le curieux est de voir de la noblesse enrégimentée dans un corps d'infanterie. On était enfin revenu du préjugé qui avait mis si longtemps la dignité du gentilhomme à ne combattre qu'à cheval.

Une autre erreur, issue de celle-là, l'idée que le sort des batailles dépendait de la cavalerie, fut dissipée peu de temps après par le dé-

sastre de Pavie. Depuis cette funeste journée, personne en France n'osa plus contester que la force des armées résidât dans l'infanterie.

Alors toutes nos troupes furent soumises à l'organisation qui était, depuis Louis XI, celle des corps de l'infanterie picarde, et celle aussi des mercenaires étrangers.

La base du système était l'*enseigne*, équivalent du bataillon actuel. Deux ou plusieurs enseignes réunies composaient une *bande*.

La pique, la hallebarde et l'arquebuse étaient réparties en nombre



Tambour, fifre, chef de bande, aventurier, officier de lansquenets, arquebusier, tirés du bas-relief de la campagne de Marignan, sur le tombeau de François Ier, à Saint-Denis.

inégal dans les enseignes, n'y ayant plus pour chacune qu'un dixième de hallebardiers. L'office de ceux-ci se bornait à défendre le drapeau. Les piquiers et les arquebusiers formaient le reste de l'enseigne dans la proportion de trois à deux.

Plus d'arcs ni d'arbalètes. L'abandon définitif de ces engins surannés fut encore une des conséquences de la bataille de Pavie. Pendant que nos gens de trait, Angevins, Dauphinois, Gascons, exercés à toucher un homme à la distance de deux cents pas, déclaraient l'arme à feu une arme incapable à tout jamais de précision, celle-ci s'était

transformée entre les mains des étrangers. Une crosse ajoutée au bois permettait de l'épauler; pour faire feu il y avait déjà une batterie qui abattait sur l'amorce le bout de la mèche enroulée autour du poignet du soldat. La *hacquebute à chevalet*, pourvue du même mécanisme et considérablement allégée, de pièce d'artillerie qu'elle était naguère, était devenue une arme portative à longue portée, qui s'ajustait sur une fourchette. Ces perfectionnements constituèrent l'*ar-*



Canonnier, arquebusier et piquier de bande suisse, tirés du bas-relief de la bataille de Cérisoles, sur le tombeau de François Ier.

quebuse, terme nouveau en apparence, qui n'était que l'altération de celui de hacquebute, prononcé à l'italienne, *arcobogio*.

La grande et la petite arquebuse furent employées par les Espagnols dès 1521, sans que les nôtres parussent y faire attention. Elles firent rage à Pavie. Alors il fallut bien reconnaître leur supériorité. Lorsque, sous le coup du péril que créait la captivité du roi, la nation fut appelée aux armes, on prescrivit à toutes les villes de se pourvoir d'arquebuses. Mais ni le commerce ni l'industrie n'étaient en mesure de répondre à un si pressant besoin. Pendant plusieurs années encore les vieilles hacquebutes furent portées concurremment avec les arquebuses, même dans les troupes régulières.

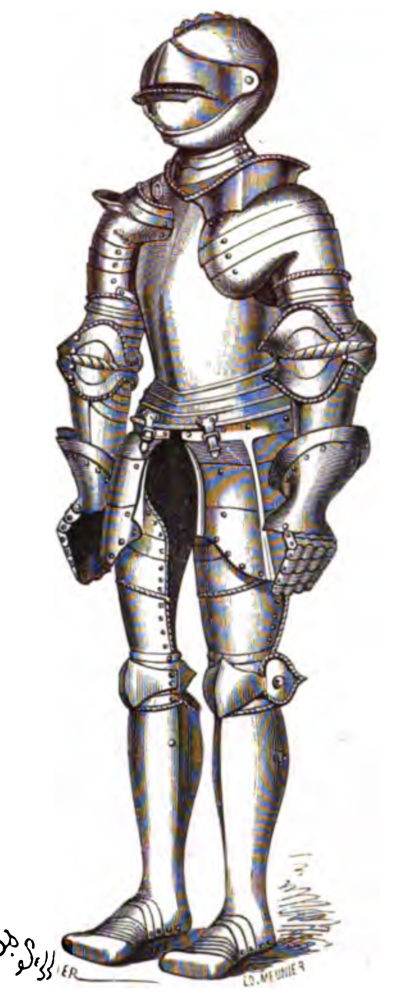
Les chefs de bande et ceux des enseignes étaient armés du plein harnais, sauf la tête, car on les voit plus souvent coiffés du bonnet ou du chapeau que du casque. Ils tenaient un bâton à la main, comme signe de commandement. Les officiers des grades inférieurs étaient habillés comme les soldats. Leurs marques distinctives consistaient en un bouclier de métal appelé *rondache*, et en une hallebarde ou une *pertuisane*. La pertuisane était une variété de la hallebarde, dont la lame, au lieu d'être accompagnée d'une hachette, surmontait un croissant.



Hallebardier, major de bataille, chef d'escadre, arquebusiers de la petite et de la grande arquebuse, d'après le bas-relief de la bataille de Cérisoles, sur le tombeau de François Ier.

Entre 1530 et 1540, tous les hommes des bandes furent coiffés de casques à jugulaires et à crête continue, qui, selon que les bords étaient retroussés ou rabattus au-dessus des yeux, furent distingués par les termes de *cabasset* et de *morion*. L'armure de corps fut le hallecret ou le corselet, l'un et l'autre garnis par en bas de demi-tassettes. *Tassettes* est une expression qui remplaça alors celle de *fauldes*. Les piquiers et hallebardiers eurent en outre des épaulières, harnais de bras et gantelets, tandis que les arquebusiers, pour la commodité

de leurs manœuvres, s'en tenaient à des manches de buffle ou de mailles, voire même aux simples manches de leur pourpoint. Les règlements militaires permirent, dans ce cas, d'ajouter un grand collet de mailles qui couvrait les épaules et la poitrine.



Harnais de fer du temps de la bataille de Pavie. (Séré, *le Moyen âge et la Renaissance*, t. IV.)

Lorsque l'infanterie eut repris l'importance qui lui était due, la cavalerie fut composée en vue de seconder ses mouvements. Cette considération fit réduire de beaucoup la gendarmerie, qui n'était bonne qu'à combattre en ligne. On créa, à la place, des *chevau-légers* armés de lances courtes, et des *arquebusiers à cheval*. Ces corps s'ajoutant à celui des Albanais, qu'on laissa subsister, l'effectif de la cavalerie légère l'emporta de beaucoup sur celui de la grosse cavalerie.

Les chevau-légers et arquebusiers à cheval correspondaient aux piquiers et arquebusiers des bandes d'infanterie. Ils étaient armés et habillés de même, à cette différence près qu'ils portaient des bottines au lieu de souliers. Les Albanais cessèrent d'être costumés à l'orientale. On leur donna le corselet avec manches et gants de mailles, et pour coiffure une salade, garnie sur le devant d'une lame cambrée qui faisait office de nasal. Leurs armes offensives étaient l'épée large et la *zagaye*, ou lance ferrée des deux bouts.

La force à cheval était distribuée en *compagnies* ou *cornettes* représentant nos régiments actuels, et en *guidons* ou escadrons. Les cornettes de cavalerie légère n'étaient composées que d'une seule arme. La force de l'habitude fit conserver dans celles de gendarmerie des hommes armés seulement d'un estoc et d'une masse, qui, sous le

nom traditionnel d'*archers*, formaient la fourniture de la lance.

Les archers, pour le costume, n'étaient qu'une répétition des chevau-légers. Les gendarmes conservèrent l'armure chevaleresque.

Les panoplies du temps de François Ier présentent une variété extrême comme façon et comme ornement. Il y en a d'unies, de rayées, de cannelées. Celles-ci ont été travaillées au marteau de manière à figurer les découpures, les bouillons, les coques qui décoraient l'habit de ville; celles-là sont recouvertes d'appliques de cuivre ciselé; d'autres



François Ier à la bataille de Marignan, d'après l'un des bas-reliefs de son tombeau, exécuté seulement en 1552.

sont gravées et damasquinées sur toute leur superficie. Ordinairement elles ont été fabriquées à l'épreuve de l'arquebuse : ce qui rend leur poids très-considérable.

Dans la forme des pièces se montrent un certain nombre de changements.

Les casques sont des armets surmontés d'une crête continue et munis par devant d'une mentonnière extrêmement avancée. On remarque à la partie postérieure de la crête un petit tube dans lequel étaient plantées deux ou trois plumes panachées, assez longues pour retomber jusqu'aux reins de l'homme d'armes.

Les épaulières de la cuirasse, au lieu de l'appendice supérieur qui

garantissait le cou depuis la fin du siècle précédent, en ont un autre plus bas pour protéger les aisselles.

Les tassettes sont souvent dénuées de flancards, parce qu'elles se prolongent jusqu'à mi-cuisse en faisant le tour du corps, sauf une échancrure pratiquée sur le devant. Quelquefois elles ont fait place à une cloche d'une seule pièce, qui était désignée sous le nom de *tonnelet*. On voit par les monuments exécutés depuis 1520 que cette partie de l'armure se couvrait alors d'un jupon d'étoffe à gros plis ronds, qui était pris sous la cuirasse, la cuirasse restant à découvert. Cet habillement avait pris naissance dans les compagnies de gendarmerie bourguignonne qui servaient pour l'Empereur. Son nom était *bas de saie*. Il fut imité en France, sans faire tomber complétement l'usage des cottes d'armes et sayons.

Certains harnais de fer n'ont ni le tonnelet ni les tassettes. La pièce qui s'adapte au bas de la cuirasse a la forme d'un haut-de-chausses à braguette. Ces armures, qui sont plus légères de métal que les autres, furent celles des officiers supérieurs d'infanterie. Elles n'ont jamais été portées qu'à pied.

Des artistes éminents de la Renaissance sont auteurs de dessins d'armures, qui ont été exécutés par des ouvriers dignes aussi du nom d'artistes. De là ces chefs-d'œuvre qui font l'admiration de ceux qui les voient dans les collections publiques et particulières. On s'extasie sur la beauté, sur la complication du travail, et sur la dépense qu'il a dû occasionner. De tels ouvrages ont été faits pour la parade plus que pour l'utilité. Il n'y a que les princes qui aient pu s'en passer la fantaisie. Nous reviendrons sur ce sujet dans le chapitre qui suit.

CHAPITRE XVII

REGNES DE HENRI II ET FRANÇOIS II

DE 1547 A 1560

Bon goût de l'époque. — Édit somptuaire de 1549. — Tempéraments qui y sont apportés. — Éloge de cette réforme par Ronsard. — Costume de Blaise de Montluc en 1555. — Broderie de perles aux cols de chemise. — Fraises aux poignets et au cou. — Camisole. — Saies, casaquins, capes et reîtres. — Nouvelle acception du mot chausses. — Bas tricotés. — Fin des chaussures camardes. — Chapeaux albanais. — Couleurs de la livrée de Henri II. — Moment d'austérité dans la mise. — Conséquence du deuil porté à la mort du roi. — Projet des Guise contre les manteaux longs et les chausses bouffantes. — Tenue des corporations de Lyon à la première entrée de Henri II. — Le collet militaire. — Costume militaire dans le genre héroïque. — Sorties du connétable de Montmorency contre le faste des soldats. — Armures gravées et dorées. — Belle apparence des bandes ramenées du Piémont. — Abandon du hallecret pour le corselet. — L'arquebuse à rouet. — Magnifiques armures des généraux. — Costume des argoulets et des reîtres. — Invention des pistolets. — Appréhensions causées par cette arme. — La vertugale et le buste des dames. — Robes montantes. — Hautes collerettes. — Progrès de la dentelle. — Touret de nez. — Escarpins. — Anecdote sur les patins à haute semelle.

Le règne de Henri II fut pour les arts celui du bon goût. Non-seulement les chefs-d'œuvre de la Renaissance datent de cette époque; mais tout ce qui s'est fait alors, même dans le domaine des industries les plus vulgaires, est empreint d'un sentiment du beau qui n'existait point avant et qu'on n'a pas vu reparaître depuis. L'habillement se ressentit de cette heureuse influence. Il s'améliora par la suppression de tout ce qu'avait eu d'affecté ou de ridicule celui du temps de François Ier.

Dans cette réforme de la mode il est juste d'attribuer une part au chancelier Olivier. Ce ministre, imbu de la foi aux lois somptuaires, mit en jeu tous les ressorts du gouvernement pour les rendre plus efficaces qu'elles n'avaient été jusque-là. C'est lui qui, au risque d'ameuter tout le beau sexe du royaume, étendit aux femmes le der-

nier édit rendu par François I[er] contre l'emploi de l'or et de l'argent dans le vêtement des hommes.

Cette mesure était le prélude d'une ordonnance plus complète à laquelle il fit consentir le roi en 1549. Il ne s'agissait plus seulement de mettre un frein à l'exportation du numéraire : les considérants alléguaient le devoir imposé à l'autorité de maintenir la décence publique en même temps que la distinction des rangs. A l'interdiction des trop riches ornements s'ajoutait la gradation de ceux qui seraient tolérés. La loi descendit jusqu'à régler à quelle place du vêtement les choses de luxe s'appliqueraient. Les couleurs et qualités des étoffes furent appropriées à la condition de chacun.

Voici les principales de ces dispositions :

Les garnitures d'or et d'argent n'étaient permises que pour les boutons et les fers de lacets ; la soie seule pouvait servir à faire les passements et broderies : et tout cela, boutons, ferrements, passements, broderies, avait sa place assignée le long des ouvertures du vêtement, sans en pouvoir envahir les pans ni les faces.

Aux seuls princes et princesses il appartint de s'habiller de rouge cramoisi. Les gentilshommes et femmes de gentilshommes étaient réduits à ne porter en cette couleur qu'une des pièces de leur habit de dessous.

Les demoiselles de compagnie de la reine et des princesses du sang furent autorisées à porter des robes de velours de toutes couleurs, sauf de cramoisi ; mais les suivantes des autres princesses n'eurent de choix, pour la même étoffe, qu'entre le noir et le tanné.

Les femmes de la classe moyenne, qui s'étaient mises aussi à avoir du velours et d'aussi beau que pas une grande dame, n'obtinrent de le garder qu'autant qu'il serait façonné en cottes ou en manches. A leurs maris on défendit de porter soie sur soie, et l'édit s'expliquait sur ce point en spécifiant que, si leur habit de dessus était de velours, celui de dessous serait de drap, et réciproquement.

Aux gens de métier et à ceux de la campagne, interdiction absolue de la soie, même comme accessoire, tellement qu'ils ne purent avoir ni bandes de velours ni bouffants de soie à leurs habits. Ces ornements furent le privilége des domestiques de grande maison, à qui, pour le reste, on prescrivit le drap.

L'édit de 1549 rencontra beaucoup d'obstacles dans son application. Il était loin d'avoir atteint tous les détails de la toilette, et

comme on ne se prête pas volontiers à mettre au rancart des objets qui vous ont coûté cher, chacun épiloguant sur le texte de la loi disputait pièce à pièce la parure dont on voulait le dépouiller. Il fallut qu'au bout de deux mois un rescrit interprétatif vînt armer les agents de l'autorité contre les difficultés qui s'élevaient de toutes parts. On profita de la circonstance pour introduire quelques adoucissements par pitié pour les femmes, car elles étaient les plus maltraitées, et de toutes les classes de la société comme de tous les points du royaume, ce n'était de leur part qu'un long cri de détresse. Les bandeaux d'orfèvrerie portés sur la tête, les chaînes d'or que l'on appliquait comme bordures aux robes de parade, celles qui se mettaient en ceinture et au cou, furent exceptées de la proscription. On permit aussi aux femmes du peuple de porter la soie en bordure, en doublure et en fausses manches. Quant aux bandes de velours employées comme ornement pour les hommes, le roi déclara qu'il n'entendait pas qu'on en mît ailleurs que sur les hauts-de-chausses ou bien aux fentes et ourlets des habits.

La loi, éclaircie de la sorte, fut exécutée avec une rigueur extrême, au grand applaudissement des érudits et des poëtes qui virent là l'inspiration d'un nouveau Lycurgue corrigeant les mœurs de sa république. Ronsard en fit dans ces termes son compliment à Henri II :

Le velours, trop commun en France,
Sous toy reprend son vieil honneur,
Tellement que ta remonstrance
Nous a fait voir la différence
Du valet et de son seigneur,
Et du muguet chargé de soye
Qui à des princes s'esgaloit,
Et riche en drap de soye alloit
Faisant flamber toute la voye.

Les Tusques ingénieuses
Jà trop de velouter s'usoyent
Pour nos femmes délicieuses
Qui, en robes trop précieuses,
Du rang des nobles abusoyent;
Mais or la laine mesprisée
Reprend son premier ornement,
Tant vaut le grave enseignement
De ta parole auctorisée!

Nos anciens avaient pour dicton, que les lois sont comme les toiles d'araignée où se prennent les petites mouches, tandis que les grosses passent au travers. Il n'est pas douteux que celle du chancelier Olivier n'ait été plus d'une fois enfreinte, surtout dans la noblesse où en général on se faisait gloire de narguer la police. Blaise de Montluc, décrivant un costume qu'il mit en 1555, ne mentionne guère que des choses en contravention avec l'ordonnance. C'était un pourpoint de velours cramoisi, des chausses de même étoffe avec passements d'or, une chemise ornée de soie cramoisie et de filet (dentelle) d'or, un casaquin de velours gris, garni de tresses d'argent « à deux petits doigts l'une de l'autre, » et doublé de toile d'argent, un chapeau de soie grise, fait à l'allemande, avec un grand cordon d'argent et des plumes d'aigrette bien argentées. Il est vrai que c'est à Sienne qu'il portait cette parure; mais la laissa-t-il de l'autre côté de la frontière lorsqu'il rentra en France quelques mois après? Cela n'est pas plus supposable qu'il ne le serait qu'un gentilhomme, bien noté en cour, eût compromis sa faveur par une incartade de ce genre.

Montluc vient de nous dire le luxe que comportait alors la chemise. Ce n'est qu'au col et au bas des manches que l'or et la pourpre qu'on y mettait pouvaient apparaître, car elle fut entièrement recouverte par le pourpoint. Le col était un col rabattu. Il admettait dans sa décoration, non-seulement de la broderie, mais encore des perles. Cette mode dura jusque vers la fin du règne, que l'on revint aux collerettes fraisées, essayées déjà en 1540. Le portrait sur émail de François de Guise, par Léonard Limousin, témoigne de ce changement. Il porte la date de 1557.

Les textes de l'époque nous apprennent que, par-dessus la chemise, on mettait une longue camisole à manches, ressuscitée de la futaine du treizième siècle. « J'en sais, écrivait vingt-cinq ans plus tard Henri Estienne, qui disent *chemisole*, non pas *camisole*, ce que nous portons par-dessus nostre chemise, et est faict ordinairement de cothon. » Ronsard, dans sa *Franciade*, a écrit *camisole*. La camisole dont fut habillé le mannequin de Henri II, à ses funérailles, était de satin cramoisi doublé de taffetas de même couleur.

Après la camisole venait le pourpoint à collet droit, muni de manches non plus bouffantes, mais seulement aisées, et qui se rétrécissaient

en approchant du poignet. Pour être de bon goût, il ne fallait plus qu'elles fussent tailladées.

Le saie ou sayon, qui se mettait par-dessus le pourpoint, était le plus souvent sans manches, collant sur le buste, garni de basques appelées *bas de saie*, et ouvert sur le devant dans toute sa hauteur. L'ordonnance de 1549 fit tomber la mode des broderies et groupes de boutons qui en ornaient auparavant la superficie. Plus tard on y mit des rayures en long, formées par des appliques de lacets. On disait *tracé* l'habit qui était décoré de la sorte.

Le poignard fut supprimé de la ceinture, à laquelle l'épée continua d'être attachée à gauche. On ne porta plus à droite que la bourse en forme de sachet, dont le fermoir ciselé devint un objet d'art.

Le *casaquin*, transformation à peine sensible de la casaque, recouvrait, selon la saison, le pourpoint ou le sayon. Il recouvrait aussi la cuirasse, car il était également à l'usage du militaire et du citadin.

Les autres surtouts furent la *cape* et la robe courte : la cape, petit manteau tracé sur les bords, avec un collet carré rabattu sur le dos ; la robe, à l'ancienne mode, sauf qu'on y mit un collet relevé. Depuis lors, ce n'est plus guère que dans la bourgeoisie que la robe fut portée.

En 1558 parurent, en concurrence avec la cape, des manteaux en forme de cloche qui descendaient jusqu'aux mollets. On les appela *manteaux à la reître*. Leur origine sera expliquée plus loin.

Les hauts-de-chausses ou *chausses*, comme on disait plus souvent, prirent la forme d'une culotte bouffante, par-dessus laquelle étaient disposées en hauteur des bandes d'une étoffe différente. Le velours tracé d'or ou de soie fut généralement employé à cette décoration. Très-courtes au commencement, les chausses bouffantes descendaient jusque vers le genou au temps de la mort du roi, et on les bourrait de crin pour les enfler davantage.

On était revenu à faire des chausses d'une seule pièce, dont les hauts et les bas tenaient ensemble, de sorte qu'alors les bouffants et les taillades étaient pratiqués sur un épanouissement des fourreaux, à l'endroit où ils enveloppaient les cuisses. Carloix fait allusion à cette mode dans un endroit des Mémoires de la Vieilleville, où il parle de soldats qui coupèrent leurs chausses à la hauteur des genoux pour passer une rivière.

Les bas reçurent un notable perfectionnement par l'idée que l'on

eut de les faire en tricot de soie ou de laine. Mézerai témoigne que Henri II en portait de cette façon à la fête qui se termina si tristement par sa mort (1559).

Le travail de mailles était connu depuis longtemps. Nous avons vu qu'au douzième siècle on faisait déjà en France des gants de cette façon, et que les anciens bonnets étaient tricotés, puis feutrés. Henri Estienne incline à croire que c'est en Italie qu'on imagina de transporter ce travail à la confection des bas. Le seul fait à notre connaissance qui justifierait cette opinion, c'est qu'avant que les bas tricotés parussent, l'industrie florentine cherchait à remédier au défaut de souplesse des bas taillés, et que déjà elle fournissait à la toilette des dames des bas en filet ou réseau de soie.

L'équivalent de notre mot *tricot* n'existe pas en italien. Pour le rendre, on est obligé dans cette langue de recourir à une périphrase : *opera a maglia*, *lavoro di calze*. Tricot est tout français, soit qu'il dérive des bâtonnets ou tricots avec lesquels se fait l'ouvrage, soit qu'il nous conserve le souvenir d'une ancienne manufacture de ces produits, qui était établie dans le village de Tricot près de Beauvais. Il est vrai que ce mot ne fut usité que plus tard. Pendant plus d'un siècle on a dit, sans expliquer la nature du travail, *bas de soie* ou *bas d'estamc*. Estame désignait l'espèce du fil de laine employé.

Les chaussures ne revinrent pas à la forme camarde, qui avait été abandonnée à la fin du règne précédent; elles gardèrent la forme du pied. Il y avait les souliers de cuir, les escarpins de satin ou de velours, très-couverts et crevés sur l'empeigne; les bottes de cuir ou de daim; les bottines d'étoffe, qui montaient jusqu'à mi-jambe.

Quant aux chapeaux, ils restèrent longtemps bas et aplatis, plus semblables à des toques qu'à des chapeaux. Leur vogue fut enfin contre-balancée par celle des *chapeaux albanais*, qui avaient de larges bords et une forme en melon allongé.

On reconnaîtra une partie des pièces qui viennent d'être décrites dans le portrait en pied de Henri II, par Clouet, qui est au musée du Louvre. Le costume n'est que de deux couleurs, blanc et noir, tracé d'or. C'était la livrée du roi, « à cause de la belle veuve qu'il servoit, » dit Brantôme. Il veut dire Diane de Poitiers.

Les circonstances donnèrent de l'à-propos aux couleurs sévères



Henri II, d'après son portrait peint par Clouet, au musée du Louvre.

qu'avait adoptées le souverain. Pendant les trois ou quatre années qui précédèrent sa mort, un souffle d'austérité passa sur la France. Les adeptes de la religion réformée, qui n'étaient connus encore que sous le nom de *luthériens*, avaient banni de leur mise tout ce qui sentait la frivolité, et ne s'habillaient que de couleurs sombres. Bon nombre de catholiques, pour ne pas laisser le monopole du rigorisme à l'hérésie, en firent autant. Cette disposition se fit sentir même dans le monde des courtisans.

Le deuil porté à la mort du roi eut une conséquence singulière qui a été notée par Michel Montaigne.

« A peine, dit-il, feusmes-nous un an pour le deuil du roi Henry Second à porter du drap à la court, il est certain que dès jà, à l'opinion d'un chascun, les soyes estoient venues à telle vilité que, si vous en voyiez quelques-uns vestus, vous en faisiez incontinent quelque homme de ville. Elles estoient demeurées en partage aux médecins et aux chirurgiens. »

Ce deuil ayant duré presque tout le temps que François II resta sur le trône, l'histoire du costume n'a rien à faire avec un règne rempli de la sorte, sinon relever un des actes par lesquels les Guise, qui devinrent alors les maîtres de tout, inaugurèrent leur gouvernement.

Le cardinal de Lorraine était dans les transes, parce qu'un astrologue lui avait prédit qu'il périrait assassiné. Afin de détourner l'oracle, son frère et lui firent faire des perquisitions chez tous les particuliers et enlever les armes. C'est Regnier de la Planche qui raconte cela ; mais avec un parti-pris trop visible de dissimuler le projet d'une levée de boucliers dont il était question alors parmi les protestants.

Le même auteur ajoute :

« Ayant à suspects les habillements qui couroyent alors, comme les manteaux longs et les chausses larges (et de faict aussi estoyent-ils par trop excessifs, car le manteau alloit presque sous le gras de la jambe et sans manches, et les haults de chausses estoyent d'une aulne et demie de long ou cinq quartiers), ils mirent en faict au Conseil d'en défendre l'usage, d'autant que là dessous se pouvoyent cacher des armes. »

La mesure ne fut décrétée que deux ans après, à l'occasion des réformes demandées par les états généraux.

Mais retournons au règne de Henri II, sur lequel il reste encore beaucoup à dire.

La relation de la joyeuse entrée du roi à Lyon, le 23 septembre 1548, nous montre les corporations industrielles de cette ville venant recevoir leur souverain sous l'habit militaire.

Les costumes étaient superbes, tous de velours et de satin, les moindres de taffetas; ceux-ci ornés d'appliques en guipure, ceux-là bordés de bisette ou dentelle d'argent. Les armes étaient dorées, aussi bien les piques et les arquebuses que les poignées d'épées et de dagues.

On ne dit pas que ces élégants soldats aient eu la poitrine ni les cuisses garnies de fer. La pièce principale de leur habillement était le pourpoint, sous lequel se montrait un *collet* à demi-manches.

La mention du collet est fréquente dans les auteurs qui ont eu à parler de la tenue militaire du temps. C'était une pèlerine ajustée, faisant l'effet d'un hausse-col. Des fentes avec épaulettes pour passer les bras étaient pratiquées quelquefois sur les bords. On y adaptait même de courtes manches, comme aux brassières. Les collets se faisaient de mailles de métal, ou de velours brodé, ou de cuir gaufré.

Les fils des familles patriciennes de Lyon formaient une compagnie à part, dite des *Enfants d'honneur*. Ils étaient habillés d'un costume héroïque qui, dans leur opinion, représentait celui des soldats romains.

Ils avaient un pourpoint de satin noir, sur lequel des appliques de ganse d'or dessinaient des écailles, et dans l'intérieur de chacune de ces écailles était cousue une perle. Leur chemise, brodée d'or, se montrait par un large col rabattu et par des bouillons sortant d'une fente longitudinale, qui était pratiquée aux manches du pourpoint.

Par-dessus le corsage de ce pourpoint était appliqué un hoqueton en velours rouge, de deux pièces que des brides assemblaient sur les côtés. Le bas était découpé en lambrequins que dépassait une courte cotte de toile d'or. Les chausses étaient presque entièrement couvertes par cette cotte.

Ils avaient aux jambes des bottines de toile d'or, sur la tête un morion à crête de velours avec un gros panache planté par derrière. En guise d'épée, un cimeterre de deux pieds et demi leur battait le flanc, car ce cimeterre avait pour attaches des chaînes d'or qui étaient accrochées à deux mufles de lion, cousus sur la poitrine et sur le dos du hoqueton. Enfin, ils tenaient à la main une zagayette ferrée des deux

bouts, l'arme que Mergey, dans ses Mémoires, appelle un *javelot de bresil*, et qu'il portait ornée d'une belle houppe d'or et de soie, lorsqu'il était page.

Toutes les grandes villes avaient, ainsi que Lyon, leur garde civique, et partout c'était la même émulation à se distinguer par de magnifiques habillements. Dans l'armée, du moins dans l'armée employée en France, il n'y avait que les archers et les Suisses de la garde du roi qui donnassent le spectacle d'un pareil faste. Le connétable Anne de Montmorency ne voulait pas que les bandes brillassent autrement que par le fer dont elles étaient couvertes. Lorsque celle de Bonnivet fut ramenée du Piémont pour réprimer l'insurrection de la Guyenne, il jeta feu et flammes en voyant la plupart des soldats pourvus d'armes dorées.

C'était une nouvelle façon que l'industrie milanaise venait de mettre en vogue. On gravait et dorait les morions, corselets, fers de piques et de hallebardes, même les canons d'arquebuses. Ces armes, infiniment plus coûteuses que les autres, offraient cet avantage qu'il ne fallait pas être sans cesse à les fourbir; et dès lors l'ambition de tous les militaires fut de s'en procurer. Toutefois l'hostilité avec l'Espagne s'opposa longtemps à ce qu'on pût les faire venir autrement que par contrebande. Après la réconciliation des deux États, elles devinrent d'un usage général, malgré les sorties du connétable.

Pour en revenir aux bandes de Piémont, partout où elles se montrèrent à leur rentrée en France, elles furent admirées même des gens du métier, qui voyaient en elles les plus vaillantes troupes du royaume en même temps que les plus pimpantes. Le rédacteur des Mémoires de la Vieilleville s'exprime ainsi au sujet de celles qui prirent possession de Metz en 1553.

« Il fesoit merveilleusement beau voir les capitaines; car ce n'estoit qu'espées dorées et argentées, aux fourreaux de velours et bouts d'argent, colletz de marocquin de toutes les couleurs à passemens d'or et d'argent, bonnetz de velours à petites plumes des couleurs de leurs maistresses, jusques aux fers d'or sur les escarpes de velours qui avoient en ce temps là grand vogue. Et leurs soldats, quasi tous, morions et fournimens dorez, et les corseletz gravez avec les bourguignottes de mesmes, et les piques de Biscaye aux poignées de veloux, houppées de frange de soye. »

La *bourguignotte*, dont il est question dans ce passage, était une salade garnie de larges oreillons, dont la mode avait commencé dans les bandes bourguignonnes. Ce casque était à l'usage des piquiers, ainsi que les corselets dont parle Carloix. Les bandes de Piémont avaient renoncé au hallacret, soit parce que cette armure, composée de beaucoup de pièces, eût été plus longue à dorer, et partant plus coûteuse, soit que l'on commençât à la trouver d'une défense insuffisante vu le perfectionnement des armes à feu. Toutefois elle continua d'être portée à blanc dans les bandes picardes et gasconnes. C'est elle qui a été désignée par quelques auteurs du temps sous le nom d'*anime*.

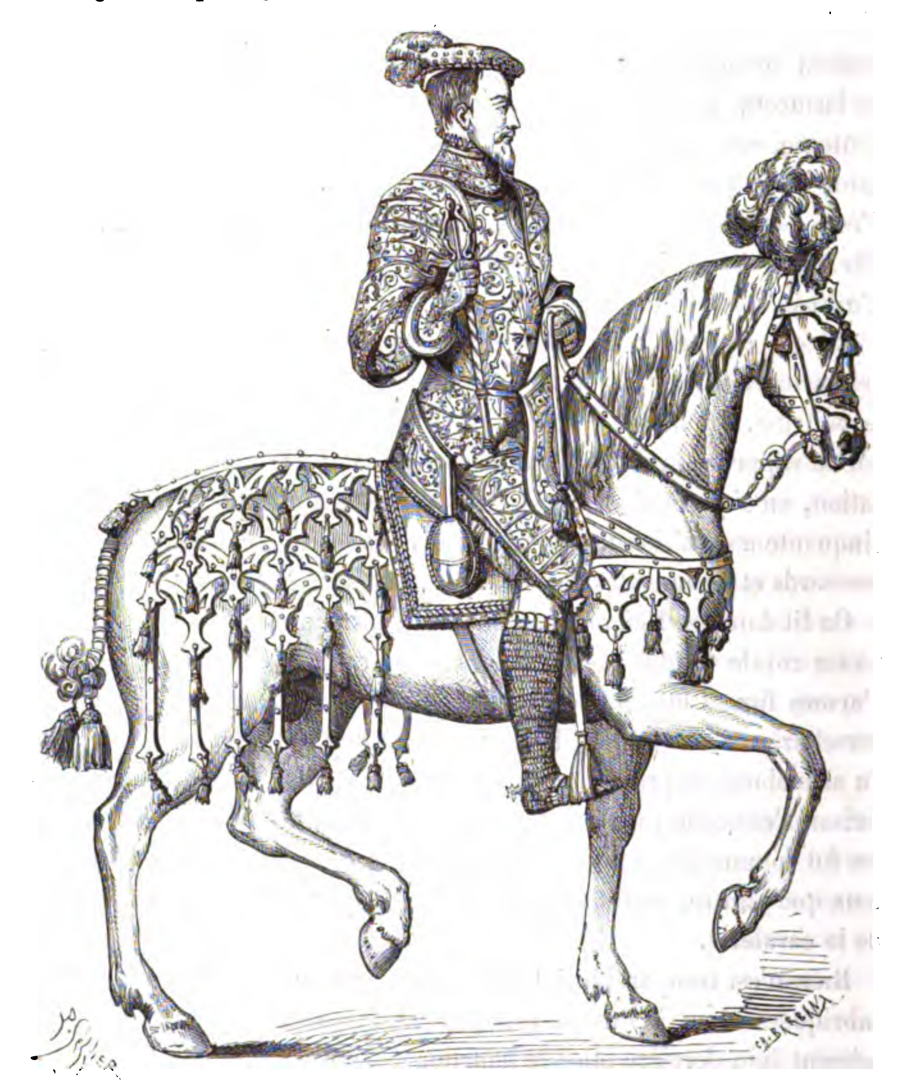
Cette époque est celle où les corselets ainsi que les cuirasses de la gendarmerie furent façonnés en pointe à la taille, avec une arête sur la poitrine. En même temps, le plein harnais fut allégé aux jambes par la suppression de la pièce postérieure des grèves. Pareille modification, on s'en souvient, avait été apportée aux cuissots depuis plus de cinquante ans. L'armure des chevau-légers se composa de cuirasse, de brassards et de tassettes descendant jusque sous le genou.

On lit dans les Mémoires de Bussy-Rabutin qu'en vertu d'une ordonnance royale rendue en 1553, à chaque compagnie de cent hommes d'armes furent attachés cinquante arquebusiers à cheval « armez de corseletz, morions, brassals ou manches de mailles, avec la scopette ou arquebuse propre à mesche ou à *rouet*. » Ainsi la batterie qui produisait l'étincelle par le frottement d'une rouelle d'acier contre un silex fut connue dès le temps de Henri II ; mais ce mécanisme, plus coûteux que l'autre, ne fut adapté pendant longtemps qu'aux armes à feu de la cavalerie.

Rien n'est comparable à la richesse des armures ciselées qui furent fabriquées alors à l'usage des princes et généraux d'armées. Elles laissent loin derrière elles le bouclier d'Achille, celui d'Énée, et toutes les conceptions des poëtes de l'antiquité quand ils ont mis Vulcain à l'œuvre pour le compte de leurs héros. Des milliers de figures, des ornements sans nombre sont dessinés dans un style admirable et combinés sans que leur multitude produise la confusion. Henri II possédait beaucoup de ces merveilleux ouvrages, exécutés pour lui soit à Milan, soit à Paris par les deux frères César et Baptiste Gamber, Milanais qu'il avait attirés à son service. Plusieurs pièces de ces

panoplies existent au musée du Louvre et dans la collection des Invalides.

Malgré ces prodiges de l'art, la carapace chevaleresque n'en était



Henri II sous l'armure de chevau-léger. (Willemin, *Monuments inédits*, t. II.)

pas moins entrée dans sa période de décadence. Ceux dont elle était l'attribut commençaient à se plaindre de son incommodité. Les nouveaux corps de cavalerie qui se formaient étaient de plus en plus armés à la légère. Ainsi fut-il des *argoulets* et des *reîtres*, dont l'armée française s'augmenta sous Henri II.

Les argoulets étaient des arquebusiers équipés et montés à la façon des Albanais du règne précédent, sauf qu'ils avaient pour coiffure, au lieu de salade, un cabasset. Leur arme était une arquebuse longue seulement de deux pieds et demi. Ils la portaient dans un fourreau de cuir.

Les reîtres étaient des volontaires allemands dont les premiers furent amenés au service de la France par le comte palatin du Rhin en



Henri II et un Suisse de sa garde, d'après la gravure de Périssim représentant la joute où le roi fut tué.

1557. Ils n'avaient pas de fer sur le corps, mais seulement des pourpoints de buffle pour amortir les balles, et, contre le mauvais temps, de grosses lourdes casaques qui fournirent le patron des manteaux longs dits *à la reître.*

Ces cavaliers étaient renommés par leur dextérité à se servir d'une petite arme à feu de nouvelle invention, dont la dénomination semblait être à Henri Estienne une des plus grandes bizarreries de notre langue, car voici ce qu'il en dit dans son *Traité de la précellence du langage françois.*

« L'origine en est merveilleuse et telle que je raconterai. A Pistoye, petite ville qui est à une bonne journée de Florence, se souloient faire de petits poignards, lesquels estant par nouveauté apportez en France, furent appelez du nom du lieu, premièrement *pistoyers*, depuis *pistoliers*, et à la fin *pistolets*. Quelque temps après, estant venue l'invention des petites harquebuzes, on leur transporta le nom de ces petits poignards; et ce pauvre mot ayant esté ainsi promené longtemps, en



Archers de la garde du roi, arquebusier de bande et reître, en 1559, d'après des gravures de Périssim.

la fin encore a esté mené jusqu'en Espagne et en Italie, pour signifier leurs petits escuz. Et crois qu'encore n'a-il pas fait, mais que quelque matin les petits hommes s'appelleront *pistolets* et les petites femmes *pistolettes*. »

C'est tout le contraire qui eut lieu, car *pistolet* ou *pistollet* commença par être un sobriquet que l'on donnait à certaines personnes, et l'inventeur de la petite arme à feu, dont l'origine n'a rien à démêler avec Pistoïe, fut un capitaine de bande, appelé Sébastien de Corbion, et de son surnom Pistollet. Sa famille, qui était de Sedan, porta

depuis lors pour armoiries deux pistolets en champ d'azur. Voilà ce qui résulte de documents authentiques, découverts en ces derniers temps.

Le pistolet fut connu en France longtemps avant l'arrivée des reîtres. La plupart des soldats des bandes piémontaises qui occupèrent Metz en 1553 portaient cette arme à la ceinture.

L'approbation donnée au pistolet par Lanoue et les autres grands capitaines de la même école, fut cause que l'on mit des escouades de pistoliers dans la plupart des corps d'arquebusiers à cheval. La grosse cavalerie elle-même s'empara de cette arme. Au lieu de la masse, les gendarmes eurent à l'arçon de leur selle une fonte dans laquelle était enfermé un pistolet.

L'exiguïté du pistolet en fit une arme particulièrement propice aux mauvais coups, et la terreur de ceux qui craignaient pour leur vie. C'est parce qu'il se pouvait cacher facilement dans les chausses bouffantes, que le cardinal de Lorraine, au dire de Régnier de la Planche, aurait voulu proscrire cet ajustement en 1560. La défense fut portée en 1563, et du même coup on essaya de mettre une limite à l'ampleur des vertugales. Cela voulait-il dire que le cardinal n'avait pas moins peur de la main d'une Judith que de celle d'un Brutus? Les vertugales des dames, au lieu d'augmenter de volume, avaient plutôt diminué; néanmoins elles étaient encore assez larges pour couvrir tout un arsenal.

Ce qu'on appelait vertugale du temps de Henri II devait n'être pas autre chose qu'une cage, car dans les inventaires on ne parle pas de cet objet sans mentionner immédiatement après sa *couverture*, et cette couverture est toujours d'une riche étoffe.

Les basquines d'alors paraissent avoir été désignées aussi sous le nom de *bustes;* ou bien le buste fut une variété de la basquine. Un corps et des manches composaient la basquine, de sorte que c'était un véritable pourpoint.

Sous ce vêtement on en mettait quelquefois un autre, la *jupe*, équivalent de la camisole des hommes. On était encore loin de l'époque où la jupe opérerait sa métamorphose de gilet en cotillon.

La robe, après être restée décolletée en carré, à l'ancienne mode (et cette coupe se conserva dans le costume de cérémonie), la robe devint montante avec un collet relevé, comme celui du sayon des

hommes. Alors elle se composa d'un corps et d'une cotte. Le devant, ouvert dans toute la hauteur, sauf au cou et à la ceinture, laissait voir l'habit de dessous. Le corps était en outre tailladé, ainsi que les manches. Celles-ci eurent une ampleur qui allait en diminuant depuis les épaules jusqu'aux poignets. Elles étaient surmontées d'épaulettes, auxquelles on ajusta souvent d'autres manches étroites, ou *mancherons*, qui pendaient derrière les bras.

Les couleurs le plus à la mode pour les robes furent le cramoisi, le violet, le tanné, le jaune d'or, le jaune paille, le noir, le gris, le blanc. Marie Stuart se maria en blanc, soit que déjà l'usage ait été tel pour les princesses, soit parce que cette couleur était celle de sa famille maternelle. C'est ainsi que sont habillés les portraits que nous avons de ses oncle et grand-oncle, François et Claude de Guise.

A l'encolure de la robe se dégageait une collerette montante, brodée et godronnée.

La mode de ces hautes collerettes donna l'essor à l'industrie de la dentelle qui était restée jusque-là dans l'enfance. Nous avons vu les premiers produits en ce genre apparaître à la fin du quinzième siècle. D'où sortaient-ils? L'Italie, la Flandre, la France se disputent l'honneur de cette invention.

On dit que, déjà sous François Ier, dans ces mêmes montagnes du Velay où il n'y a pas aujourd'hui une chaumière qui ne soit une fabrique de dentelle, les paysannes pauvres allaient l'hiver se parquer dans les villes, et que là on les occupait à confectionner des tissus d'une surprenante délicatesse. Toutefois les ouvrages les plus recherchés en ce genre n'étaient pas ceux du Velay. Ils venaient soit de Flandres et de Hainaut (témoin Panurge dans Rabelais), soit de Florence ou de Lyon, ville à moitié florentine. Pour le mariage d'Élisabeth de France avec Philippe II, en 1559, il fut fait des achats de passements et de bisette (petite dentelle) en fil blanc de Florence.

Les cheveux furent frisés sur les tempes. On eut pour coiffure le bonnet ou toque, le chapeau, le chaperon.

Les chapeaux étaient comme ceux des hommes, mais beaucoup moins larges et plus hauts de forme. Les chaperons, tout à fait ajustés à la tête, avaient conservé néanmoins la poche de derrière ou *queue*. Le petit béguin ou coiffe de soie portée dessous, était alors appelée *cale*, nom consacré d'un objet semblable en toile, qui était devenu



Portrait d'une princesse de la famille royale. (*Recueil de Gaignières* t. IX.)

d'un usage général dans l'Église. Pour sortir par les temps froids, on attachait aux oreillettes du chaperon une pièce carrée qui couvrait le bas du visage au-dessous des yeux, comme une barbe de masque. Cette pièce s'appelait *touret de nez* ou *cache-nez*. Les mauvais plaisants dirent par dérision *coffin à roupies*.

Les personnes comme il faut ne se chaussaient que d'escarpins, ce qui les obligeait, pour aller dehors, de mettre par-dessus des patins légers à semelle de liége. On rachetait par l'épaisseur de la semelle le désavantage d'une stature trop exiguë, et comme les jupes tombaient assez bas pour cacher entièrement les pieds, les dames qui avaient besoin d'une rallonge considérable, en étaient venues à faire du patin un véritable piédestal. De là les plaisanteries de Scaliger au sujet des maris qui ne possédaient au logis que la moitié de leurs femmes, et de Brantôme sur les « nabotes qui ont leurs grands chevaux de patins liégés de deux pieds. » Ce dernier auteur y revient plusieurs fois, de son chef ou par des anecdotes qu'il s'amuse à raconter. En voici une qui peut être rapportée ici.

« Il me souvient, dit-il, qu'une fois à la cour une dame fort belle et riche de taille, contemplant une belle et magnifique tapisserie de chasse où Diane et toute sa bande de vierges chasseresses y estoient fort naïvement représentées et, toutes vestues, monstroient leurs beaux pieds et belles jambes : elle avoit une de ses compagnes auprès d'elle, qui estoit de fort basse et petite taille, qui s'amusoit aussi à regarder avec elle ceste tapisserie, et elle luy dist : « Ha ! petite, si nous nous « habillions toutes de ceste façon, vous le perdriez comptant, et n'au- « riez grand avantage, car vos grands patins vous découvriroient. « Remerciez donc la saison et les longues robes que nous portons, qui « vous favorisent beaucoup et vous couvrent vos jambes si dextrement, « lesquelles ressemblent, avec vos grands patins d'un pied de hauteur, « plus tost une massue qu'une jambe ; car qui n'auroit de quoy se « battre, il ne fauldroit que vous couper une jambe et la prendre par « le bout, et du costé de vostre pied chaussé et entré dans vos patins, « on feroit rage de bien battre. »

Ce passage très-intéressant pour l'histoire de la chaussure, ne l'est pas moins pour celle du bon ton. Il prouve que le sel attique n'était pas celui dont les dames assaisonnaient leurs propos à la cour des derniers Valois.

CHAPITRE XVIII

RÈGNE DE CHARLES IX

DE 1560 A 1574

Disposition des esprits au commencement des guerres de religion. — Nouvel édit somptuaire provoqué par les états généraux de 1561. — Interdiction des commandes et des fournitures d'habits à crédit. — Renouvellement de l'édit en 1563. — Inutilité des efforts du gouvernement. — Réflexion de Montaigne à ce sujet. — Le luxe de la parure favorisé par la reine mère. — Inventions nouvelles au profit de la toilette. — Miroirs portatifs et montres. — Les poches introduites dans l'habillement. — Elles sont défendues. — Caractère du costume. — Variétés de chausses. — Bas d'attache. — Canons. — Capes diverses. — Nouvelle forme de casaque. — Mandille des laquais. — Les gens de robe en habit court. — Habillement des femmes avant 1570. — L'ampleur des vertugales rendue aux Toulousaines. — Retour des robes traînantes. — Manières d'aller à cheval pour les dames. — Queue des robes. — Cottes plus riches que les robes. — Corps piqués et buscs. — Conséquence des tailles trop serrées. — Coiffures et masques. — Le fard de l'ancien temps. — Composition d'une eau à rafraîchir le teint. — Chaperon et attifet. — Cornette et barbe des veuves. — La sévérité du costume des veuves rétablie par Catherine de Médicis. — Mariées en cheveux flottants. — Tableau d'une noce dans la classe populaire. — Costumes du marchand et de la marchande. — Costumes du financier et de sa femme. — Costume de l'épousée. — Propagation des armes gravées et dorées parmi les troupes. — Commerce du Milanais Negroli. — Habileté des Français à dorer les armes. — Leur inexpérience dans la fabrication des fourniments et des arquebuses. — Perfectionnement des armes à feu par M. de Strozzi. — Création des mousquetaires français. — La bandoulière des fantassins. — Habillement de l'infanterie. — Le morion et la bourguignotte. — Réduction des pièces de l'armure de fer. — Habillement par-dessus la cuirasse. — La mandille du duc de Guise à la bataille de Dreux. — Introduction de l'écharpe comme signe de ralliement. — Forme de la cornette militaire. — Cornette des docteurs. — Écharpe blanche et écharpe rouge.

Tant de fois déjà, depuis le commencement de cette histoire, on a vu les futilités de la mode trouver leur place au milieu du déchaînement des passions ou sous le coup des plus grandes catastrophes, que le lecteur ne sera pas surpris si les Français, armés les uns contre les autres pour le fait de la religion, continuèrent d'être aux yeux des étrangers le peuple qui primait tous les autres dans l'art de se bien habiller comme par le talent de se divertir. Aussitôt que les partis se furent nettement dessinés, le sérieux qui s'était emparé un moment

des esprits se tourna chez les uns en fureur, chez les autres en insouciance, et le plus grand nombre ne cherchèrent plus qu'à accommoder leur vie aux événements. La toilette reprit son empire, aussi somptueuse, aussi ruineuse que jamais, et comptant d'autant plus de sectateurs, que l'incertitude du lendemain emportait plus de personnes à tout consommer sans attendre.

A l'avénement de Charles IX, les choses étaient en plein sur cette pente. Des députés aux états généraux d'Orléans déplorèrent les désordres domestiques occasionnés par le luxe des habits. On signala la tendance de tout le monde à y dépenser même l'argent qu'on n'avait pas, et la coupable connivence des fournisseurs qui, pour vendre plus cher, ne cherchaient qu'à faire crédit; de sorte que les mémoires n'étaient payés la plupart du temps qu'en faisant saisir les débiteurs.

Pour faire droit à ces plaintes, on rétablit les prohibitions décrétées par Henri II. On augmenta le chiffre des amendes, on introduisit même des peines corporelles. Les domestiques récalcitrants devenaient passibles de la prison, et les tailleurs, surpris en récidive à mettre aux habits des ornements défendus, devaient recevoir le fouet de la main du bourreau. Quant aux marchands d'étoffes, ils étaient privés de tout recours en justice à raison des fournitures qu'ils auraient faites à crédit.

L'ordonnance fut rendue le 22 avril 1561, affichée, criée, trompettée comme loi fondamentale du royaume; et cependant il fallut la renouveler dès le mois de janvier 1563 en faisant l'aveu qu'elle n'avait pu être exécutée à cause des troubles, et que, bien qu'elle eût dû servir d'avertissement, le luxe avait fait de nouveaux progrès; car à la folie des étoffes somptueuses s'était jointe celle des façons, si compliquées, que la main-d'œuvre surpassait la matière du double et du triple. On prit texte là-dessus pour proscrire toute façon qui s'élèverait à plus de 60 sous; et les affaires des tailleurs et merciers n'en allèrent pas plus mal, puisque le gouvernement revint encore à la charge le 23 avril 1573, en gémissant de la manière la plus pitoyable sur son impuissance. Le roi, rappelant toutes les mesures prises jusque-là, se disait « contraint d'avouer, avec déplaisir extrême, qu'au lieu d'obéissance il ne s'y était vu que mépris. » Il eut beau décréter contre toutes les contraventions à venir l'amende énorme de 1000 écus d'or : la preuve qu'il ne fit peur à personne se voit par une circulaire qu'il envoya, peu

de temps avant sa mort, pour exciter la surveillance de sa police mise de tous côtés en défaut.

Tel est le sort des lois quand elles ne sont pas les mêmes pour tout le monde. Les édits de Charles IX ne différaient pas en ce point de ceux de ses prédécesseurs. Ils donnaient carte blanche aux princes pour user de ce que bon leur semblerait, et la plupart des choses défendues aux personnes du commun, ils les autorisaient en faveur de quiconque suivait la cour. Que pouvaient produire de pareilles exceptions chez un peuple où tout hobereau entendait trancher du prince, où tout le monde aspirait à paraître de la cour? C'est ce qu'a très-bien vu et dit Michel Montaigne.

« La façon de quoy nos loix essayent à régler les folles et vaines despenses des tables et vestements semble estre contraire à sa fin. Le vray moyen, ce seroit d'engendrer aux hommes le mespris de l'or et de la soye, comme choses vaines et inutiles ; et nous leur en augmentons l'honneur et le prix, qui est une bien inepte façon pour les en degouster. Car dire ainsy qu'il n'y aura que les princes qui mangent du turbot et qui puissent porter du velours et de la tresse d'or, qu'est-ce autre chose que mettre en crédit ces choses là et faire croistre l'envie à chascun d'en avoir? Que les roys commencent à quitter ces despenses, ce sera faict en un mois, sans édict et sans ordonnance : nous irons touts aprez. La loy debvroit dire au rebours, que le cramoisy et l'orfevrerie est défendue à toute espèce de gens, sauf aux basteleurs et aux courtisanes. »

Charles IX dédaignait la toilette ; mais il n'était aux yeux de son entourage qu'un adolescent fantasque, dont les goûts ne faisaient pas loi. La reine mère observait rigoureusement son deuil, et avait bien résolu de le garder toute sa vie ; mais, très-entichée de l'étiquette établie par François Ier, elle aurait cru manquer au premier devoir de sa grandeur si elle n'avait pas eu autour d'elle une cour brillante. Le luxe de la parure fut de rigueur dans les résidences royales ; et c'est ce qui fut cause qu'il s'étendit partout, en dépit des lois et des calamités qui accablaient le royaume.

Le génie des inventeurs, sollicité par le goût public, se donna carrière, surtout dans la fabrication des objets d'ornement. La joaillerie se renouvela en revenant au procédé de l'émail, mais d'un émail qui avait plus d'éclat que celui du moyen âge, parce qu'il était transpa-

rent. La passementerie, naturalisée française, trouva des effets qu'elle n'avait point encore obtenus. L'or et l'argent furent tressés en guipures et en dentelles d'une complication inouïe, tissés en crêpes d'une légèreté sans pareille, récamés sur le brocart en broderies du goût le plus riche. Des personnes de toutes les conditions s'employèrent à chercher des dessins nouveaux pour les ouvrages de soie et de fil. Un recueil de patrons de dentelles, publié à Lyon, a pour auteurs deux religieux de cette ville. Notre grand artiste Jean Cousin ne dédaigna pas d'ajouter des modèles de son invention au traité de l'Italien Dominique de Sera.

Des choses d'utilité, mais d'un grand prix par la main-d'œuvre, vinrent s'ajouter au nombre des bijoux. Pour les femmes, c'étaient de petits miroirs merveilleusement encadrés qu'elles suspendaient au bout du collier étalé sur leur poitrine. Les hommes portèrent de la même façon des *montres*.

On connaissait les montres depuis le commencement du seizième siècle. Elles avaient paru d'abord sous le nom d'*œufs de Nuremberg*, parce que les premières furent fabriquées dans cette ville et enfermées dans des boîtes qui avaient la forme d'un œuf. On ne soupçonnait point alors qu'il viendrait une époque où chacun aurait sur soi ce commode instrument. Les œufs de Nuremberg étaient des curiosités. On sut faire, sous Henri II, des montres relativement plates, et accessibles par leur prix à un plus grand nombre de personnes. De là l'idée de les introduire dans la parure. On donna à la boîte toutes les formes que comportaient les bijoux de suspension désignés encore sous le nom de *bagues*. On les fit rondes, polygones, ovales, en coquille, en croix, en étoile, etc.

Les poches dans lesquelles les montres furent reléguées un peu plus tard (par les hommes s'entend, car les montres furent toujours en vue dans la toilette des dames), les poches venaient d'être inventées. On ne s'était pas encore rendu compte de tous les services qu'elles pouvaient rendre. D'ailleurs, elles étaient chose prohibée pour le moment.

Lorsque nous disons que les poches venaient d'être inventées, il faut entendre qu'elles avaient été mises à la mode tout de nouveau. L'idée était fort ancienne, puisque nous avons rencontré une tunique du onzième siècle déjà munie de poche. Plusieurs textes, à partir du trei-

zième, font mention du même objet sous les noms divers de *ponge*,



Famille de qualité, habillée à la mode de 1565, d'après un vitrail de Saint-Étienne de Beauvais.
(Willemin, *Monuments inédits*, t. II.)

pouche, *puisette ;* mais ces antiques poches ne furent jamais qu'à la convenance de quelques individus, et ce qui le prouve, c'est la per-

sistance de l'escarcelle dans l'habillement. Les gants, l'argent, le mouchoir, les papiers avaient leur place dans l'escarcelle. Pendant les moments d'éclipse de l'escarcelle, la ceinture, le chaperon, le chapeau servirent à même fin.

Les chausses bouffantes, par leur forme, appelaient les poches; aussi



Gentilhomme à la mode de 1570.
(*Recueil de Gaignières*, t. IX.)

Gentilhomme à la mode de 1572.
(*Recueil de Gaignières*, t. IX.)

y en posa-t-on, et avec un tel succès, que dès la fin du règne de Henri II, elles firent tomber l'escarcelle en disgrâce; mais elles devinrent suspectes comme réceptacles possibles de poignards et de pistolets. L'ordonnance de 1563 défendit expressément d'en poser aux chausses. Alors on mit à contribution le haut de la braguette; puis on fit des pochettes aux manches du pourpoint; puis, lorsque l'autorité eut cessé

d'avoir l'œil à l'exécution de la loi, les chausses furent de nouveau et pour toujours garnies de poches.

Jusque vers 1570 il ne se fit pas de changement notable dans la forme de l'habillement. Pour les hommes comme pour les femmes, il resta serré sur le buste depuis le menton jusqu'à la taille, et conserva son ampleur à partir de la ceinture. Seulement il devint tout à fait juste aux bras, et le haut des manches fut garni d'épaulettes découpées, qui étaient soutenues par des baleines ou par du fil d'archal.



Gentilhomme à la mode de 1572.
(*Recueil de Gaignières*, t. IX.)

Les chausses des hommes, d'après l'ordonnance de 1563, auraient dû n'avoir pas plus de deux tiers de tour, ni être rembourrées de crin ou de coton. Dieu sait ce qu'il en fut. Après la seconde guerre civile, il courut pour cette partie de l'habillement une infinité de formes différentes. Les uns portaient des chausses longues d'une telle ampleur, qu'elles tombaient presque au bas des jambes à travers les bandes de velours qui les soutenaient; les autres en avaient sans découpures, qui étaient rembourrées seulement à la ceinture, tandis qu'elles collaient sur les cuisses et sur les genoux. On en voyait encore dont les jambes étaient ouvertes par le bas et flottantes, comme celles du bragoubras breton. De là tant de dénominations qui désignèrent ces façons diverses : chausses *à l'italienne*, *à la napolitaine*, *à la flamande*, *à la martingale*, *à la marine*, *à la matelotte*, *à l'espagnole*, *à prêtre*, etc.

Les bas qui accompagnaient les chausses furent longs ou courts. Longs, ils se nouaient après les chausses par des aiguillettes; aussi furent-ils dits *attachés* ou *d'attache*. Courts, ils ne joignaient pas les chausses, mais étaient fixés sous le genou au moyen de jarretières.

L'intervalle entre le bord des bas et les chausses était couvert par des genouillères. Ce fut le commencement de ces fameux *canons*, si notables dans le costume du dix-septième siècle. Le nom fut trouvé à l'origine même, sans doute par ces tailleurs au vocabulaire martial, qui se vantaient de faire à leurs pratiques des habits « qui les armassent bien. » Montaigne n'a pas dédaigné de se servir de cette expression.

Le manteau court, toujours de mode avec son nom de cape, n'offrit pas moins de variété. On distinguait la cape *à l'espagnole*, sans collet, et qui se drapait autour du buste, la cape à collet droit, la cape à collet rabattu, la cape à capuchon (on disait *capichon*); et, en concurrence avec ces petits surtouts, le manteau à la reître, dont l'ampleur n'avait point diminué. Une sorte de reître à capuchon, en grosse laine, dont les gentilshommes gascons se servaient contre la pluie, à l'imitation des paysans de leur province, s'appelait *cape de Béarn*.

La casaque était devenue, à proprement parler, une cape avec des fentes pour passer les bras et des manches volantes ajustées au bord de ces fentes.

Une casaque d'apparence différente, appelée *mandille*, devint alors l'attribut des laquais de grande maison. Claude Hatton l'a définie dans ses Mémoires « un habillement fait en manière d'une tunique d'église, qui a les manches non cousues, mais vagues sur les bras, pour lesquelles resserrer sur le poing se ferme avec boutons ou aiguillettes ; laquelle se met en manière d'une jupe. »

C'était donc une courte dalmatique dont les ailes pendaient aussi bas que le corps, et pouvaient se convertir en manches. Notre auteur se sert de la *jupe* comme terme de comparaison, parce que la jupe conservait encore son acception primitive d'une pièce d'habillement faite pour le buste.

La mandille, avant de passer sur le dos des laquais, était connue comme surtout militaire. Nous en reparlerons avant de terminer ce chapitre.

Dès lors les magistrats de tout ordre n'étaient plus astreints à porter la robe en dehors de l'exercice de leurs fonctions. L'ordonnance de 1561 détermine les étoffes dans lesquelles ils devront faire tailler leurs pourpoints et leurs saies; elle leur défend d'avoir des fourreaux d'épée recouverts de velours, preuve qu'ils portaient l'épée.

Les femmes eurent des robes en façon de casaques, mais descen-

dant jusqu'aux talons, qui s'appelaient des *bernes*. Elles dérivaient effectivement de la berne en usage sous François Ier. Les cottes portées sous ces robes étaient, de même qu'elles, ouvertes sur le devant pour laisser voir la vertugale. Celle-ci était couverte en cet endroit de quelque beau drap d'or, d'argent ou de soie, bien que le reste ne fût que de gros canevas.



Dame en robe montante à la mode de 1572. (*Recueil de Gaignières*, t. IX.)

Demoiselle de la bourgeoisie de Lyon en 1572. (*Recueil de Gaignières*, t. IX.)

Les vertugales, d'après l'édit de 1563, ne devaient pas avoir plus d'une aune de tour. Il paraît que la police de Toulouse maintenait l'exécution de cet article avec une rigueur impitoyable, car les dames vinrent se plaindre au roi lorsqu'il fit son entrée dans leur ville, en 1565. Charles IX voulut faire le bon prince; il leva la défense en faveur des charmantes victimes qui le suppliaient. N'eut-il pas bonne grâce, après

cela, de se plaindre que les lois qu'il faisait ne fussent pas observées?

Après la mode des bernes, vint celle des robes à jupe très-ample et traînante, entièrement fermée. Cette façon, qui sent son amazone, semble avoir été inventée exprès pour les dames qui allaient à cheval à la mode de la reine mère.

Catherine de Médicis, selon Brantôme, « est la première qui ait mis la jambe dans l'arçon, d'autant que la grâce y estoit plus belle et apparoissante que sur la planchette. » La *planchette* était l'appui sur lequel avaient leurs pieds posés les écuyères qui chevauchaient suivant l'ancienne méthode, assises sur le flanc gauche du cheval. Pendant longtemps encore le plus grand nombre des femmes de la noblesse conservèrent cette attitude. On n'usait pas de la planchette quand on se mettait en croupe, autre façon très-usitée d'aller à cheval. La femme se tenait assise de côté en s'accrochant à la selle derrière son mari, ou un parent, ou même un domestique.

Les robes montantes furent exclues des cérémonies. Celles de la toilette habillée étaient au contraire ouvertes en carré à l'encolure, et d'un dégagement si complet, qu'elles ne tenaient que par les épaulettes. Avec ces robes, la poitrine, les épaules et le cou étaient enveloppés d'une fine collerette qui se terminait par une fraise sous le menton. Les bras étaient couverts de manches étroites d'une étoffe plus légère, et tailladées ou bouillonnées dans toute leur longueur.

Les robes de cour avaient des queues dont la longueur était proportionnée au rang des personnes. Ces queues étaient portées même à cheval. Lors de l'entrée d'Élisabeth d'Autriche à Paris, en 1571, les princesses de sa suite chevauchaient des haquenées avec la planchette, et des écuyers qui les accompagnaient soutenaient leurs queues. Celles-ci avaient de cinq à sept aunes de longueur. Celle de la jeune reine en avait vingt. C'est sans contredit la plus longue dont il soit fait mention dans l'histoire.

Même pour le bal on gardait ces robes dont la queue était alors attachée sur la croupe au moyen d'un gros crochet de métal ou d'un bouton d'ivoire. « J'ai ouy dire, raconte Louis Guyon, à de vieilles femmes qui avoyent esté de ce temps-là, et d'illustres maisons, qu'on en a vu qui ont esté suffoquées sous telles longues robes à queue. Et d'advantage, fust-il hyver ou esté, il falloit par honneur les porter fourrées d'hermines ou de martres. »

Le secrétaire de Jérôme Lippomano, envoyé de la république de Venise qui vint en France en 1577, fait au sujet des robes et des cottes une remarque qui s'appliquait déjà aux dernières années du règne de Charles IX, lorsque les devants avaient cessé d'être ouverts.

« Le cotillon, dit-il, qu'à Venise on appelle *carpetta*, est de très-grande valeur et très-élégant chez les femmes nobles aussi bien que chez les bourgeoises. Quant à la robe que l'on met par-dessus, pourvu qu'elle soit de sergette ou d'escot, on n'y fait pas autrement attention, parce que les femmes, à l'église, s'agenouillent et s'asseyent par terre. »

On était toujours aux tailles fines. L'appareil pour les procurer ne s'appelait déjà plus un buste. On disait uu *corps piqué*. Le terme de buste, transformé en *busc*, désignait une lame de buis, d'ivoire, de nacre, d'acier, de laiton, même d'argent, qui s'adaptait au devant du corsage de la robe pour lui donner du maintien. Cet objet se trouvant alors en vue, on s'appliqua à le décorer, et souvent d'une manière somptueuse. Tel fut gravé ou damasquiné, tel ciselé ou sculpté d'ornements du plus fort relief. Il y en a sur quoi l'on a gravé des vers. L'un des buscs de la collection Jubinal porte le quatrain que voici :

Ai de madame ceste grâce
D'estre sur son sein longuement,
D'où j'ouis sospirer son amant
Qui voudroit bien tenir ma place.

Les hommes mirent aussi après leur pourpoint un busc qui monta et descendit tour à tour, suivant la marche vagabonde de la ceinture. C'est ce qui explique ce passage de Montaigne :

« Quand nostre peuple portoit le busc de son pourpoint entre les mamelles, il maintenoit par vives raisons qu'il estoit en son vrai lieu. Quelques années après, le voilà avalé (descendu) jusque sur les cuisses; il se mocque de son aultre usage, le trouve inepte et insupportable. »

Le corps piqué ne devait pas son maintien uniquement au busc appliqué par-dessus. Le même Montaigne en a parlé comme d'un instrument de supplice.

« Pour faire un corps bien espagnolé, quelle gehenne les femmes ne souffrent-elles pas, guindées et sanglées avec de grosses coches (entailles) sur les costes, jusques à la chair vive? Oui, quelquefois à en mourir. »

Et Ambroise Paré, qui avait vu sur la table de dissection de ces jolies personnes à fine taille, lève le cuir et la chair, et nous montre « leurs costes chevauchant les unes par-dessus les autres. »

Il faut bien qu'il y ait eu des éclisses latérales de métal ou de bois, une armature complète, à l'appareil qui faisait cette belle besogne.

Par-dessus le corps piqué fut mis un pourpoint auquel s'attachaient des chausses. Les femmes furent amenées par la mode des jupes écartées à s'approprier cet attribut tout viril. C'est pour désigner les chausses des dames que le mot *caleçon* fut créé.

Pour ce qui est des ajustements de tête, nous pouvons, sans faire d'anachronisme, laisser parler encore le rapporteur de l'ambassade vénitienne :

« La femme de condition porte sur la tête le chaperon de velours noir ou l'*escofion*, qui est une coiffe de réseau en rubans d'or ou de soie, souvent ornée de bijouterie. Elle a un masque sur le visage. Les bourgeoises ont le chaperon de drap, parce qu'il leur est défendu de se coiffer de soie, ainsi que de porter le masque.

« L'arrangement des cheveux est tout autre qu'en Italie. Elles se servent de cercles de fer et de tampons sur lesquels les cheveux sont tirés pour donner plus de largeur au front. La plupart ont les cheveux noirs, ce qui fait ressortir la pâleur de leurs joues, car la pâleur, à moins d'être maladive, est regardée en France comme un agrément. »

Le masque était de velours noir. Il avait remplacé le touret de nez. On le portait le jour pour se préserver du hâle, et la nuit pour tenir plaquées sur le visage des compositions propres à entretenir la fraîcheur du teint, ou plutôt à combattre les ravages du fard dont on se plâtrait. *Fard* voulait dire alors du blanc de céruse, et cela s'accorde parfaitement avec le goût de l'époque pour les teints mats. On voit cependant par la *Description de l'Isle des hermaphrodites* que la couleur des roses était préférée par quelques personnes à celle des lis. Celles-ci exposaient leur visage à des vapeurs mercurielles, dégagées au moyen d'un appareil qu'on appelait *sublimatoir*. Dans un cas comme dans l'autre, il était nécessaire de recourir aux eaux et pommades réfrigérantes. Si le besoin d'un semblable artifice se faisait sentir à quelqu'une de nos beautés, nous recommandons la recette suivante, donnée en 1573 par l'auteur de l'*Instruction pour les jeunes dames :*

« Je prends premièrement des pigeons à qui j'oste les pieds et les

ailes, puis de la térébenthine de Venise, fleurs de lis, œufs frais, miel, une sorte de coquilles de mer appelées porcelaines, perles broyées et camphre. Je pile et incorpore toutes ces drogues ensemble et les mets cuire dans le corps des pigeons, lesquels je mets distiller en alambic de verre au bain-marie. Je mets au dedans du bec de l'alambic un petit tampon de linge où il y a un peu de musc et d'ambre gris, et j'attache le récipient avec du lut au col de la chape auquel distille l'eau, laquelle après je mets au frais; et devient fort bonne. »

Le chaperon était toujours muni de sa queue, « cette longue queue de veloux plissé qui pend aux testes de nos femmes, » dit Montaigne dans un chapitre où il en signale le ridicule. Vers 1572 on mettait le chapeau par-dessus le chaperon.

Les cercles de fer qui servaient à relever la chevelure au-dessus des tempes étaient les *arcelets*. D'autres arcelets plus élevés soutenaient la passe d'un certain bonnet très-porté en ce temps-là, surtout par les dames qui affectaient de la sévérité dans leur mise. Il était désigné sous le nom d'*atifet*. C'est la coiffure avec laquelle ont été représentées le plus souvent Marie Stuart et Catherine de Médicis.

Les veuves étaient condamnées à cacher leurs cheveux pendant deux ans. Durant tout ce temps elles ne sortaient que voilées, et leur voile était en cornette, très-court sur les épaules, tandis que les deux bouts de devant descendaient jusque vers les pieds, comme les pans d'une écharpe. Elles avaient une robe montante, une *jupe* ou large camisole par-dessus, et une *barbe* ou collerette droite et fermée qui leur montait jusqu'à la bouche. L'ordonnance de 1561, qui eut la prétention de régler le luxe pour tous les états de la vie, autorisa les veuves à porter toutes les sortes de tissus de laine et de soie, pourvu qu'ils fussent *sans enrichissement*. On entendait par là les broderies et applications; car tout ornement n'était point exclu du costume des veuves. Dans les classes élevées, pour le deuil d'un père ou d'un mari, il fallait avoir des manches dites *à la duchesse*, manches qui étaient pendantes et garnies de fourrure blanche ou de cygne.

Au grand deuil succédait le petit deuil, que la veuve devait observer toute sa vie lorsqu'elle ne se remariait pas. Cet usage, qui s'était à peu près perdu dans la première moitié du seizième siècle, fut rétabli par Catherine de Médicis. Tout en s'accommodant des modes du jour, dont on avait soin d'éviter les excentricités, on ne s'habillait que de noir

et de blanc. Tout au plus s'émancipait-on jusqu'à mettre des cotillons et des bas de couleurs foncées, soit gris, soit bleus, soit violets. Brantôme signale comme une incartade le cas de quelques veuves du temps de Henri IV, qui portaient sous leur robe du rouge ou du chamois.

L'usage pour les jeunes filles d'avoir leurs cheveux flottants sur les épaules s'était conservé en Allemagne; il n'existait plus en France. Seules les mariées des classes populaires s'accommodaient encore de la sorte, ayant une couronne de perles ou une ferronnière autour de la tête. Leur robe était de drap avec des bandes de velours noir et de larges manches traînantes, doublées de velours. Les autres femmes de la noce portaient des couronnes et des bouquets de fleurs.

Les gens du grand ton faisaient des gorges chaudes de cet attirail. Un contemporain, qui vivait encore sous Louis XIII, s'est amusé à le décrire comme un trait des mœurs de la petite bourgeoisie du bon vieux temps. Comme cet auteur fait le portrait des parents avant d'en venir à la mariée, nous citerons le passage en son entier.

« Le marchand estoit facile à cognoistre. Son habit estoit un petit bonnet de menton, faict à la coquarde, un petit saye de drap qui ne passoit pas la brayette, avec une brayette qui passoit le saye de demi-pied, une gibecière pendant au costé, des souliers qui n'avoient de cuir que par le bout, et ainsy vestu, avec la barbe raze, paroissoit un antique en figure.

« Sa femme, grande et maigre, un long nez, n'ayant aucune dent devant, avec un grand chaperon destroussé par derrière jusques à la ceinture, une robe de drap du sceau (c'est-à-dire de la marque de Rouen), bordée d'un petit bord de veloux, une cotte de cramoisi rouge et collets jusques aux mamelles, et des souliers pareils à son mari, un demi-ceint d'argent, trente-deux clefs pendantes, et une bourse où dedans il y avoit toujours du pain bénit de la messe de minuit, trois tournois fricassés (usés par le frottement), une aiguille avec son fil, deux dents qu'elle ou ses ayeules s'estoient fait arracher, la moitié d'une muscade, un clou de girofle et un billet de charlatan pour pendre au col pour guarir la fièvre.

« Si c'estoit un financier, il portoit une calotte à deux oreilles, un bonnet de menton, les chausses à prestre, un manteau à manches les bras passez, la clef de son coffre à la ceinture, et un trébuchet (in-

strument à peser les pièces de monnaie) en sa pochette, si la monnoie du temps estoit de douzains et pièces de six blancs.

« Sa femme coiffée sans cheveux, son chaperon de velours, une robe de mi-ostade (serge d'imitation anglaise) à double queue, un cotillon violet de drap, des souliers à boucles, une vertugalle, de longues patenottes blanches faictes de petites rouelles de raves, avec des grands poignets fourrez qui empeschoient qu'ils ne pouvoient mettre la main au plat.

« Et leurs cérémonies!... L'on voyoit un père avec son vestement cy-dessus, un mouchoir et des gants jaunes à la main, roides comme s'ils avoient esté gelez, un bouquet trouvé (qu'il était allé cueillir dans les champs), estoffé de lavande, conduire sa fille au moustier, les flustes et grands cornetz marchant devant l'espousée vestue comme la pucelle saint Georges (c'est-à-dire comme la jeune fille échevelée pour laquelle saint Georges est représenté combattant), la vue baissée, une escarboucle sur le front qui luy battoit jusques sur le nez, la mère et toutes les autres parentes suivant avec leurs grandes vertugalles en cloche et leurs poignetz fourrés, qui paroissoient comme poules qui traisnent l'aisle. »

L'abbé de Marolles, dans son enfance, c'est-à-dire du temps de Henri IV, vit encore de ces mariées à tout crin, couronnées de perles de verre, et habillées de rouge. Mais déjà l'on n'avait plus ce spectacle que dans les villages.

Nous avons vu commencer sous Henri II la mode des armes gravées et dorées. Philippe Strozzi, colonel des bandes françaises, s'appliqua à les rendre communes dans ses troupes. Il fit venir de Milan à Paris un commerçant fort entendu, qui s'appelait Negroli. Ce Negroli eut de grands magasins approvisionnés en tout temps de ce qui se fabriquait de mieux dans son pays en fait de corselets et de morions. Par là il arriva que la marchandise, n'ayant plus à passer comme auparavant par la main de plusieurs intermédiaires qui voulaient tous y bénéficier, les prix se réduisirent de beaucoup. Cependant, ils étaient encore au-dessus des facultés de la plupart des soldats. Un morion valait jusqu'à 14 écus.

M. de Strozzi se mit en instance auprès de nos armuriers, et à les piquer d'honneur pour qu'ils s'emparassent d'une industrie dont leur timidité seule assurait le monopole aux étrangers. Il commença par former un doreur qui surpassa bientôt les Italiens dans l'application de

l'or moulu sur la gravure, si bien qu'en achetant les pièces blanches à Negroli, et en les dorant à Paris, un morion ne revint plus qu'à 8 ou 9 écus. Enfin il sortit des ateliers français des pièces aussi bien cambrées, évidées et gravées que tout ce qu'on apportait d'Italie. Cela



Piquier et porte-enseigne en 1563, d'après une gravure de Périssim.

mit fin au négoce du sieur Negroli; mais il s'était déjà fait riche à plus de 50,000 écus.

Ce n'est pas seulement d'armes défensives que Negroli faisait commerce; il tenait aussi des arquebuses et des *fourniments*, autre partie où nos ouvriers ne purent de sitôt soutenir la concurrence étrangère.

Le fourniment était une poire à poudre, accompagnée, comme le

sont encore les poires à poudre des chasseurs, d'un étui ou capsule en métal, destiné à mesurer la charge. Le soldat portait son fourniment suspendu à une chaîne ou à un baudrier; cela lui tenait lieu à la fois de giberne et de cartouches. La ville de Blangy, près d'Eu, était en possession de l'industrie des fourniments; mais on reprochait aux capsules de cette fabrique de n'être pas toutes d'une mesure égale, et aux ciselures dont on y décorait les poires de n'avoir ni goût ni relief.

Quant aux arquebuses françaises, elles se faisaient à Metz et à Abbeville avec aussi peu de succès que les fourniments à Blangy. Les canons, inégalement vidés, crevaient à tout bout de champ; les crosses, mal cambrées, rendaient l'épaulement difficile et la justesse du tir impossible. Les arquebuses milanaises étaient exemptes de ces défauts. M. de Strozzi ne leur reprochait qu'une trop courte portée, parce qu'il voulait que l'arquebuse tuât un homme à quatre cents pas.

En allant à Malte, en 1562, il passa exprès à Milan pour s'entendre avec un nommé Gaspard, qui était le plus habile ouvrier du monde à forger les canons d'armes à feu. Il fit exécuter sous ses yeux le nouveau calibre dont il avait l'idée. « Et soudain, raconte Brantôme qui accompagnait M. de Strozzi, le bonhomme maistre Gaspard se mist à faire si grande quantité de ces arquebuses que, tant il en faisoit, autant il en vendoit aux autres Françoys qui venoient après nous et qui, à l'envy de nous aultres, en prenoient, car nous estions allés les premiers. Et depuis continua à forger les canons de ce gros calibre, mais avec cela si bien forés, si bien limés et surtout si bien vuidés, qu'il n'y avoit rien à dire; et estoient très seurs, car il ne falloit point parler de les crever. Et avec cela nous fismes faire les fournimens beaux et la charge grande à l'équipollent. Voilà d'où premièrement avons eu l'usage de ces gros canons de calibre, que, quand on tiroit, vous eussiez dit que c'estoit mousquetade. »

Par ce dernier mot, Brantôme fait allusion aux grosses arquebuses à fourchette que l'usage s'était établi d'appeler *mousquets*. Les soldats des bandes y avaient presque renoncé, à cause de leur lourdeur. Le duc d'Albe remit cette arme en honneur dans l'armée espagnole, en la donnant à des compagnies d'élite, dont les hommes étaient assez bien payés pour avoir chacun un valet qui portait leur mousquet dans les marches. Charles IX, ayant vu cette troupe lors de la fameuse entrevue de Bayonne, en 1565, l'envie lui vint d'en avoir une pareille.

Il commanda des mousquets à la manufacture de Metz, et chargea M. de Strozzi d'en armer une escouade de sa garde. Celui-ci déclara tout d'abord qu'il ne souffrirait pas que nos fantassins eussent des valets ainsi que les Espagnols; et comme, d'un autre côté, il reconnut que c'était abuser de la force des hommes que de les faire marcher



Arquebusiers en 1565, d'après une gravure de Périssim.

avec un si grand poids, il s'adressa de nouveau aux armuriers de Milan pour diminuer la longueur de l'arme et réduire l'épaisseur du canon sans préjudice de la portée. On eut bientôt des mousquets d'un calibre raisonnable qui, sans écraser le soldat, lui permettaient d'atteindre presque du double plus loin qu'avec l'arquebuse.

L'usage du mousquet a donné l'idée des *charges de bandoulière.* A cause de la grande quantité de poudre qu'il fallait brûler pour chaque coup, on imagina d'attacher au baudrier du soldat plusieurs capsules

toutes remplies à la mesure de l'arme, outre ce qu'il avait dans son fourniment pendu au bout du même baudrier.

Pour l'habillement, les soldats d'infanterie se conformèrent de plus en plus à la mode courante. Seuls, les piquiers conservèrent le corselet garni de brassards et de demi-tassettes. Parmi les gens de tir, il finit par n'y avoir plus de corselets que sur la poitrine des officiers; mais tous, officiers et soldats, se coiffèrent du morion.



Hallebardier en 1563, d'après une gravure de Périssim.

Henri Estienne nous apprend que, sous Charles IX, le terme de morion évinça celui de cabasset; de sorte que les casques à bord relevé par devant et par derrière furent depuis lors des morions; et ce que l'on avait appelé jusque-là morion, par suite d'un léger changement de forme, fut confondu avec la *bourguignotte*.

Dans la cavalerie, loin que le corselet fût abandonné par les troupes légères qui le portaient auparavant, il fut au contraire adopté par les reîtres qui avaient affecté jusqu'alors de se passer d'armes défensives.

Le harnais de la gendarmerie fut simplifié par un grand nombre de gentilshommes, qui mirent de grosses bottes au lieu de solerets et de grèves. Dans ce cas, les cuissots furent remplacés par des tassettes prolongées jusque sous les genoux.

Du temps de Henri II, on était revenu à l'usage de couvrir la cuirasse d'une pièce d'habillement; ce fut, sous Charles IX, soit la *casaque*, soit la *mandille*.

Le duc de Guise fit faire exprès, pour la bataille de Dreux, quatre

mandilles toutes pareilles, dont il donna une au connétable de Montmorency, une au maréchal de Saint-André, une au seigneur de la Brosse, et la quatrième il se la réserva pour lui-même. Mais il changea d'avis au moment de l'action; ce fut le commandant de sa compagnie de gendarmes qui revêtit sa mandille. Bien lui en prit. Les mandilles avaient été signalées dans l'armée protestante, de sorte qu'un reître, qui s'était avancé jusqu'aux gendarmes de Guise, croyant tenir le duc, ajusta son lieutenant et l'étendit mort d'un coup de pistolet. C'est certainement cette marque de reconnaissance qui fut cause que Montmorency et Saint-André furent faits prisonniers.

Les huguenots, dès leur première prise d'armes, adoptèrent un autre signe de ralliement. A cette même bataille de Dreux, la cavalerie du roi de Navarre avait des écharpes rouges, et celle du prince de Condé des écharpes blanches.

Ces écharpes n'étaient plus, comme celles du temps jadis, une simple bandelette d'étoffe. Elles consistaient en une longue pièce repliée sur elle-même dans le sens de sa largeur. Elles étaient la reproduction de la cornette militaire; car la *cornette*, ainsi que l'explique Nicot, fut d'abord une bande de taffetas portée en double au bout d'une lance, et qui ralliait les hommes choisis pour former l'escorte du général en chef. Le même Nicot distingue une autre cornette qui fut, pendant la seconde moitié du seizième siècle, l'insigne du doctorat pour les laïques. C'était une écharpe de soie noire, que les légistes et les médecins portaient par-dessus leur robe.

De ce qui précède, il ne faut pas conclure, ainsi que l'ont fait la plupart des auteurs, que l'invention de l'écharpe appartient aux huguenots. L'écharpe était déjà, sous Charles-Quint, une marque uniforme de la cavalerie impériale. On peut s'en convaincre par les Mémoires du maréchal de la Vieilleville; et le même ouvrage nous apprend que, lorsque les princes de l'Empire envoyèrent solliciter l'alliance de Henri II, en 1551, le roi donna du taffetas blanc de quoi faire des écharpes à toute l'ambassade.

Les catholiques, à l'imitation des protestants, ne tardèrent pas à prendre l'écharpe. Pour eux, elle fut rouge, bien que sur leurs mandilles ils eussent la croix blanche. Elle fut portée non-seulement dans la cavalerie, mais aussi dans l'infanterie, au moins par les corps d'élite et par les officiers de toutes armes.

CHAPITRE XIX

RÈGNE DE HENRI III

DE 1574 A 1589

Mobilité des modes françaises. —Passion de Henri III pour la toilette. — Ses habitudes de petite-maîtresse. — Ses coiffures et ses collerettes. — Bouffonnerie des écoliers de Paris à son sujet. — Boucles d'oreilles aux hommes. — Courses du roi à la recherche des petits chiens. — Son portrait par d'Aubigné. — Faste des mignons. — Magnificence déployée aux noces du duc de Joyeuse. — Édits contre le luxe de l'habillement. — Exécutions de police. — Bosse d'estomac aux habits d'hommes. — Nouvelles variétés de chausses. — Bigarrure dans le vêtement. — Parallèle de deux représentants des modes régnantes — Divertissements en masque. — Costumes de caractère pour les travestissements. — Le roi tour à tour en pantalon et en pénitent. — Les courtisans à l'armée. Augmentation du poids de l'armure de fer. — Empressement des gentilshommes à la déposer. — Opinions diverses des contemporains à ce sujet. — Bosse d'estomac aux cuirasses et corselets. — Fraise godronnée sous le casque. — Derniers estradiots. — Carabins et mousquetaires à cheval. — Propagation de l'arquebuse à rouet. — Régularisation de l'habit ecclésiastique. — La couleur noire lui est assignée. — Résistance du clergé français à cet uniforme. — Costume différent pour les évêques. — Premiers essais pour naturaliser en France la production de la soie. — Les soieries continuent d'être fournies par l'étranger. — La mode moins changeante pour les femmes que pour les hommes. — Effet des robes. — Collets montants en dentelle. — Cheveux en raquette et en ratepenade. — Masques de toilette. — Pierreries d'Amérique. — Chaussures à l'italienne. — Gants et manchons. — L'éventail moderne. — Marguerite, reine de Navarre et de la mode. — Costume dans lequel elle se montre aux dames de Cognac. — Quelques autres de ses toilettes. — Sa manière de se procurer des perruques blondes. — Tempérament aux éloges que lui a décernés Brantôme.

Dans les *Dialogues du langage françoys italianisé* par Henri Estienne, on lit ceci :

« Il y a longtemps qu'on faict un compte d'un painctre, lequel ayant peint l'Italien habillé à l'italienne, l'Hespagnol à l'hespagnolle, l'Allemand à l'allemande, et ayant faict le mesme quant à ceux des aultres nations, venant aux Françoys, fist autrement; car prévoyant le changement de façon d'habits que le Françoys pourroit faire le lendemain, suivant sa coustume, luy fist cet honneur de le peindre aussi nud qu'il estoit sorti du ventre de sa mère, lui mettant toutes fois une pièce de drap et des ciseaux entre les bras. »

S'il est une époque à laquelle se soit justement appliquée cette plaisanterie, c'est le règne de notre troisième Henri, « Henri de Valois, comme disait le peuple de Paris, roi de France incertain et de Pologne imaginaire, empeseur des collets de sa femme et friseur de ses cheveux. »

Les modes en effet allèrent grand train sous ce prince qui leur donnait les trois quarts de son temps, employant le reste en intrigues. La nature l'avait richement doué. Il eût pu être un grand capitaine, et fit preuve en mainte occasion d'un véritable talent d'orateur; mais la fainéantise et les habitudes d'une dépravation précoce, fruits d'une détestable éducation, le firent tomber aussi bas que pas un de ces monarques de sérail par lesquels ont fini toutes les dynasties de l'Orient.

Prenons-le donc pour ce qu'il fut : pénétrons dans sa vie intime, ou plutôt n'y pénétrons pas, mais laissons les contemporains nous raconter quelques-unes de ses extravagances en matière de toilette.

Il avait un goût invincible pour tout ce qui était le propre des femmes, à ce point que pas une des nouveautés qu'il introduisit dans le costume ne lui vint d'autre part que de ses études sur la garde-robe de la reine; car c'était là une chose qu'il connaissait mieux que toutes les dames d'atour réunies.

Il lui fallait des senteurs, du fard, des pâtes pour adoucir la peau, des eaux pour la rafraîchir. Il dormait avec un masque sur le visage et des gants aux mains. On lui épilait les sourcils pour les amener à n'être plus qu'une arcade délicate au-dessus des yeux. Ses cheveux étaient tantôt frisés en passe-filon, tantôt relevés sur des arcelets, et il les faisait poudrer avec de la poudre de violette musquée.

Il rejeta les chausses bouffantes pour n'en porter plus que d'étroites, taillées et froncées comme les caleçons des femmes. Il prit les chapeaux d'homme en horreur, jusqu'à les bannir absolument du Louvre; et il les remplaça par un bonnet à aigrette, calqué sur l'escoffion des dames du règne précédent.

Les collerettes à tuyaux ou fraises godronnées, qu'il avait été des premiers à porter du vivant de son frère, parurent lui déplaire à son retour de Pologne, et il prit à la place le col uni rabattu à l'italienne; mais ce ne fut qu'un temps d'arrêt pour donner à son esprit le temps de méditer une réapparition triomphante de ces fraises, trop chères à



Henri III en 1580, d'après un tableau du musée du Louvre.

sa mollesse pour qu'il y eût renoncé. En 1578, il en exhiba une comme on n'en avait jamais vu, formée de quinze lés de linon et large d'un tiers d'aune. Il avait jugé que l'amidon ne fournirait pas assez de maintien pour tant d'étoffe; il expérimenta lui-même et composa un empois avec de la farine de riz.

L'invention fit pitié aux gens de Paris. « A voir la teste d'un homme sur ces fraises, dit Pierre de l'Estoile, il sembloit que ce fust le chef de saint Jean dans un plat. » Au carnaval suivant, les écoliers allèrent se promener à la foire Saint-Germain avec des fraises de même modèle en papier, et au milieu des rires ils disaient tout haut : « A la fraise on connaît le veau. » Ils croyaient le roi à Chartres dans ce moment. Il y était allé effectivement; mais étant revenu sans qu'on l'eût annoncé, il vint aussi faire son tour à la foire, fut témoin de la plaisanterie, et ne la goûta pas. Messieurs les écoliers furent appréhendés au corps et coffrés au Châtelet.

Pour les bijoux il avait une faiblesse plus que féminine. Il en achetait toujours, et il ne les avait pas plutôt, qu'il s'ingéniait à trouver d'autres façons de les monter. Il rêvait à cela des journées entières. Pour une agrafe, pour un collier, pour une boucle, c'était avec ses joailliers des pourparlers plus longs et plus fréquents qu'avec ses ministres pour aucune affaire d'État. Il fit triompher la mode des boucles d'oreilles, qui était commune aux deux sexes de l'autre côté des Pyrénées. Son père en avait porté, et aussi quelques gentilshommes autour de François II et de Charles IX; mais le plus grand nombre des Français répugnaient à se faire percer les oreilles. L'opposition cessa lorsque Henri III eut exigé ce sacrifice de ses courtisans.

Il fut le premier roi qui alla en carrosse. Quand on voyait cette voiture sortir du Louvre, le peuple disait : « Voilà Sa Majesté qui va aux merceries du Palais pour ses bijoux (alors les plus belles boutiques de joaillerie étaient au Palais en la Cité). — Eh non, répliquaient d'autres, ne voyez-vous pas que le roi va en ville chercher des petits chiens? » On voulait parler d'une race de chiens nains que les dames portaient alors sur le bras en guise de contenance. Le roi se passionna pour ces petites bêtes au point que, si on lui en signalait une qui se distinguât par quelque marque particulière, il allait en visite chez la personne à qui elle appartenait pour se la faire donner.

Après de pareils témoignages portés par l'histoire, on ne trouvera pas trop forts les traits de la satire :

Avoir ras le menton, garder la face pâle,
Le geste efféminé, l'œil d'un sardanapale,
Si bien, qu'un jour des Rois, ce douteux animal
Sans cervelle, sans front, parut tel en son bal :
De cordons emperlés sa chevelure pleine,
Sous un bonnet sans bords, fait à l'italienne,
Faisoit deux arcs voultés. Son menton pinceté,
Son visage, de rouge et de blanc empasté,
Son chef tout empoudré, nous monstrèrent l'idée
En la place d'un roy d'une *guenon* fardée.
Pensez quel beau spectacle, et comme il fit beau voir
Ce prince avec un busc, un corps de satin noir
Coupé à l'espagnolle, où des déchiquetures
Sortoient des passemens et de blanches tirures;
Et afin que l'habit s'entresuivist de rang
Il monstroit des manchons gaufrez de satin blanc,
D'autres manches encor qui s'estendoient fendues,
Et puis jusques aux pieds d'autres manches perdues.
Pour nouveau parement, il porta tout le jour
Cet habit monstrueux, pareil à son amour,
Si, qu'au premier abord chascun estoit en peine
S'il voyoit un roy-femme ou bien un homme-reyne.

D'Aubigné, qui est l'auteur de ce portrait, s'en prend ensuite, avec non moins de verve et de colère, aux seigneurs de la compagnie du roi.

On sait les insolences de cette troupe de favoris qui, sous le nom de *mignons*, formaient le seul état-major au milieu duquel se soit complu la majesté de Henri III. Les mignons étaient poudrés, frisés, godronnés comme leur maître. Ils avaient mêmes habits, mêmes bijoux, et le roi n'achetait rien pour lui qu'il ne fît emplette de quelque chose de pareil pour chacun d'eux. Il était de règle qu'ils eussent à la fois vingt-cinq ou trente habillements de façons différentes, afin d'en changer tous les jours du mois. De là le désordre des finances, la gêne de tous les services publics, l'indignation des gens réfléchis, et les chansons qui précédèrent la révolte :

Nostre roy doibt cent millions
Et fault, pour acquitter ses debtes

Que messieurs les mignons ont faictes,
Rechercher les inventions
D'un nouveau tyran de Florence
Et les pratiquer en la France.
Avant que l'argent en soit prest,
Monsieur le mignon le consomme
Et faict un parti de la somme
A cent pour cent pour l'intérest.

Cela se chantait en 1576, et les choses ne firent qu'empirer jusqu'en 1581, année qui fut témoin de la plus grande extravagance à laquelle se soit porté Henri III. Il créa duc et pair, sous le nom de Joyeuse, son premier mignon, et lui fit épouser la propre sœur de la reine, avec un étalage de luxe d'autant plus scandaleux, que depuis plusieurs mois l'armée n'avait pas touché un écu de paye.

« Le roi mena la mariée au moustier, suivie de la royne, princesses et dames de la cour, tant richement et pompeusement vestues, qu'il n'est mémoire d'avoir vu en France chose si somptueuse. Les habillemens du roy et du marié estoient semblables, tant couverts de broderies, perles et pierreries, qu'il estoit impossible de les estimer, car tel accoustrement y avoit qui coustoit dix mille escus de façon. Et toutes fois, aux dix-sept festins qui de rang, de jour à autre, par l'ordonnance du roy, depuis les noces, furent faicts par les princes et seigneurs, parens de la mariée, tous les seigneurs et les dames changèrent d'accoustremens, dont la pluspart estoient de toille et drap d'or ou d'argent, enrichis de passemens, guipures, récamures et broderies d'or et d'argent, et de pierres et perles en grand nombre et de grand prix. La despense y fut faicte si grande, y compris les mascarades, combats à pied et à cheval, joustes, tournoys, musiques, danses d'hommes et de femmes et chevaux, présents et livrées, que le bruict estoit que le roy n'en seroit pas quitte pour douze cent mille escus. »

Douze cent mille écus de ce temps-là représentent, rien qu'en valeur métallique, 13,372,320 francs de notre monnaie.

Qui s'attendrait après tout cela à voir Henri III figurer parmi les législateurs qui ont sévi contre le luxe? Plusieurs l'entendirent, dans ses quarts d'heure de bons sens, converser sur ce sujet avec une sévérité de Caton. Il reste de lui deux édits somptuaires, l'un rendu en 1577, l'autre en 1583.

Le premier était un rappel aux règlements des règnes antérieurs;

mais on en fit si peu de cas que, lorsque les ordonnances de Henri II et de Charles IX défendaient aux gentilshommes d'habiller leurs domestiques d'étoffes précieuses, Bussy d'Amboise affecta de se présenter au Louvre avec six pages couverts de drap d'or depuis la tête jusqu'aux pieds. Et quoiqu'il accompagnât cette bravade de mille impertinences, comme de dire que « la saison était venue que les plus bélîtres fussent les plus braves, » on fit semblant de ne pas s'en apercevoir.



Louise de Vaudémont, femme de Henri III, le duc de Guise, Marguerite de Vaudémont et Anne de Joyeuse, d'après le tableau des noces de Joyeuse, au musée du Louvre.

L'édit de 1583 fut au contraire exécuté avec une rigueur qui n'était pas dans les habitudes de Henri III. Il alla jusqu'à autoriser l'incarcération de plus de trente dames de Paris, tant de nobles que bourgeoises, quoique le texte de l'ordonnance ne portât pas d'autre punition que des amendes. Le prévôt du palais en personne fit ce grand exemple, et les belles délinquantes allèrent coucher au For-l'Évêque, quelques offres d'argent que sussent faire leurs parents et maris. Pendant plus d'une semaine, les commissaires de Paris ne furent occupés qu'à envoyer des assignations devant le lieutenant civil.

La ruine de l'État commençait alors à se déclarer, et comme elle ne tarda pas à atteindre la fortune des particuliers, la misère vint en aide aux tribunaux pour faire triompher la volonté d'un roi qui exigeait des choses si contraires aux exemples qu'il donnait.

Un des traits les plus frappants du costume à la Henri III est l'habillement du buste. Sur les épaules était posé le plus exigu des manteaux, c'est-à-dire une cape qui n'était plus, à proprement parler, qu'un grand collet. Elle laissait la poitrine à découvert pour favoriser l'exhibition de quoi?... Ici il n'y a pas lieu de s'indigner, mais de rire. Le pourpoint selon le goût du roi était muni sur le devant d'une belle bosse allongée et inclinée la pointe en bas, comme celle qui abrite du vent l'estomac de Polichinelle. On appelait cela une *panse* ou un *panseron*. C'était le contre-pied du busc qui avait été porté auparavant, précisément pour tenir le ventre aplati. La panse était produite à force de coton. Elle comportait deux épaisseurs de bourre, l'une fixée au pourpoint même, l'autre piquée dans le gilet de dessous, camisole ou jupe. On trouvera plus loin un texte qui semble attribuer cette mode au séjour que le roi avait fait en Pologne.

Les chausses étaient de bien des façons : à la *polonaise*, à la *provençale*, à la *savoyarde*, à la *niçarde*, à la *garguesque* ou *greguesque*, c'est-à-dire à la grecque, qu'on a fini par appeler tout court *des grègues*. Il y en eut encore qui furent dites à la *bougrine* et à la *gigotte*. Fasse qui le pourra l'appropriation de tous ces termes. Il résulte des images et tableaux du temps, que les chausses bouffantes prolongées jusqu'aux genoux restèrent la marque d'une mise sévère, que les élégants jusque vers 1580 eurent au contraire des chausses collantes si exiguës qu'elles ne couvraient que les hanches et le derrière, et tout à fait dignes du nom de *culot* que leur a donné par dérision Béroald de Verville. Enfin vinrent les chausses sans braguette, d'une forme approchant celle de notre culotte courte, mais qui en différait par des agréments d'aiguille, et surtout par une garniture de petites coques ou taillades, placées à la ceinture pour enjoliver la rencontre du pourpoint.

La mode d'appareiller la couleur des bas à celle des chausses fut remplacée par l'usage contraire, de sorte qu'on porta les hauts d'une couleur et les bas d'une autre. La bigarrure admise en cet endroit ne tarda pas d'envahir tout le costume. On vit des gentilshommes

habillés de huit ou dix couleurs, comme l'avaient été les laquais du temps passé. Cependant le vert eut ce privilége, que ceux qui l'adoptaient se mettaient ainsi des pieds à la tête : singulière préférence, attendu que le vert était devenu depuis longtemps la livrée des fous de cour. Le duc d'Alençon, frère de Henri III, fut le propagateur de l'habillement tout vert. Il est bon d'ajouter que, dès que ce fantasque personnage ne fut plus là pour le soutenir, il reprit son ancienne signification. Les enragés du Paris révolutionnaire de 1589, madame de Montpensier en tête, prirent le vert par dérision, à la nouvelle de l'assassinat du roi.

Blaise de Vigenère, qui a traduit Tite Live en français, dissertant sur l'habillement des anciens Romains, a mis en opposition, pour en faire mieux ressortir l'austère simplicité, la variété bizarre de celui de ses contemporains. Le lecteur ne sera pas fâché de trouver ici cette boutade ; elle achève le tableau que nous venons d'esquisser.

« Je croy qu'il n'y a si renfrongnée et chagrine humeur qui ne se sentist chatouiller de quelque plaisir, de voir ce que je me resouviens, il n'y a pas guères encore, en une partie de jeu de paulme.

« Deux jeunes hommes gais et deliberez de loisir s'y rencontrèrent d'une estrange extrémité d'équipages : si tout exprès pour donner récréation au peuple, je ne le sçay bonnement ; mais tant y a que l'un avoit un pourpoint fort juste et comme collé sur le corps, du tout à simple tonsure, pourroit-on dire, court de buste et estroit de manches, quasi expressément fait pour lutter ; l'autre très-plantureux et ample, découpé à grandes balaffres, plus qu'à la suisse ; un panseron à la poulaine (à la polonaise), garny, cotonné, callefeutré, embouty, rebondy, estoffé comme un bast de mulet à coffres, à l'espreuve presque du mousquetaire, et allant de bien près recognoistre le bord des genoils. Les manches au reste, outre leur universelle capacité, pendantes et allongées à l'endroit des couldes, comme une chausse d'hypocras (un filtre à passer les boissons).

« L'un avec un chapeau fait en pain de sucre ou en obélisque à la hauteur d'une bonne couldée, n'ayant pas à grand peine deux doigts de rebras, et l'autre un large sombrère (chapeau de forme espagnole, *sombrero*), tout applaty en cul d'assiette, avec un rabat plus que sesquipédal (de plus d'un pied et demi).

« L'un, de longues anaxyrides (culottes) marinesques, provençales,

greguesques, braguesques, trainantes jusques aux talons; l'autre un petit bourlet au lieu de haut de chausses, fronssé, racueilly, bouillonné à coupons de carpe; mais le bas allongé en fleute d'Allemant et juste à la cuisse ainsi que d'un austruche masle ou d'un poulastre de Lombardie.

« L'un, un grand, long, plantureux tabarre (manteau à la reître), plein-foncé, balliant la terre tout à l'entour, et l'autre un gentil, petit, frisque, gay, troussé mantelin qui alloit escarmoucher la ceinture.

« L'un, finalement, un simple bord plus tost que renvers de chemise, large peu plus peu moins de l'épaisseur d'une jocondalle (nom de la monnaie blanche des États d'Allemagne), mais crenellé à barbacanes; et l'autre, comme la teste passée à travers une meule de moulin, goderonnée à tuyaux d'orgues de vingt-cinq ou trente lez, douz et menuz, fraisez en choux crespés, telles qu'on voit ces testes d'anges ou de vents, qui paroissent à travers un gros amas de nues. »

Pour qui voudrait tout dire, les mascarades seraient un épisode intéressant de l'histoire du costume. Bornons-nous à constater qu'elles reprirent, au seizième siècle, la vogue dont elles avaient joui pendant la jeunesse de Charles VI. Il n'y avait pas de fête sans masques. Aux noces et autres solennités domestiques, les gens comme il faut avaient le droit de se présenter sous tel déguisement qui leur convenait, et ils pouvaient prendre part aux ébats de la compagnie pendant une heure sans se démasquer. C'est ce qui s'appelait *porter un momon*.

Henri III fut très-avide de ce genre de plaisir. Maintes fois il conduisit sa bande de mignons dans les hôtels et maisons bourgeoises, soit en masques, soit sous l'antique chaperon embronché, qui avait déjà reçu le nom de *domino*. Les costumes de caractère commençaient à être en faveur. Pendant le carnaval de 1585, il courut par les rues de Paris, déguisé en *pantalon vénitien*, et ne se faisant pas faute de battre les passants ou de faire tomber les chaperons des femmes dans la boue. Les mœurs du temps comportaient ces polissonneries. Le roi d'ailleurs les rachetait aux yeux de ses sujets en se montrant dans les processions expiatoires, affublé du froc de pénitent, les pieds nus et une discipline à la main. Les mêmes comptes, où est portée sa dépense pour mascarades, contiennent celle des fournitures de

serge qu'il faisait aux confréries religieuses de Paris pour les habiller, lorsqu'il prenait part à leurs exercices.



Henri, duc de Guise, armé en général d'infanterie, d'après une gravure de 1590.

Avec autant de facilité qu'il passait de la débauche aux pratiques de la dévotion la plus outrée, la jeunesse efféminée de son école savait s'exposer, lorsqu'il le fallait, aux fatigues et aux périls de la guerre; plutôt aux périls toutefois qu'aux fatigues.

Depuis que la discussion à coups de canon et d'arquebuse avait commencé entre catholiques et protestants, les institutions militaires s'étaient relâchées, comme il arrive toujours en temps de guerre civile. La noblesse, retournée à ses anciennes traditions, n'entendait servir que dans la cavalerie. Les gentilshommes étaient chevau-légers ou gendarmes, de sorte que c'étaient ceux que leur éducation avait le plus disposés à la mollesse, qui avaient à porter les armures les plus lourdes. Ils en étaient accablés, d'autant plus que le poids des morions et des cuirasses avait dépassé toute mesure. Il fallait les faire à l'épreuve, non plus seulement de l'arquebuse, mais du mousquet. Deux et trois épaisseurs de métal suffisaient à peine. Un harnais du duc de Guise le Balafré, qu'on voit au musée d'artillerie, se compose seulement d'un morion et d'une cuirasse à demi-brassards et tassettes : il pèse 32 kilogrammes. Les plus aguerris ne se mettaient là-dessous qu'à leur corps défendant.

« C'est une façon vicieuse de la noblesse de nostre temps, dit Montaigne, de ne prendre les armes que sur le point d'une extresme nécessité, et s'en descharger aussi tost qu'il y a tant soit peu d'apparence que le danger soit esloingné : d'où il survient plusieurs desordres; car chascun criant et courant à ses armes sur le point de la charge, les uns sont à lacer encores leur cuirasse, que leurs compagnons sont desjà desrompus. »

On ne reprochera point à l'auteur des *Essais* d'en avoir parlé trop à son aise, puisqu'il porta le harnais en plus d'une occasion, et qu'avec sa gravelle il dut en sentir plus qu'un autre l'incommodité; mais on verrait volontiers dans son dire quelque chose de cette gloriole qui fut cause qu'un philosophe comme lui se fit représenter sur son tombeau armé de toutes pièces, ni plus ni moins qu'un Bayard. Les meilleurs tacticiens de son temps, Lanoue et Saulx-Tavannes, ont condamné l'armure de fer. Elle ne garantissait pas de la mort, et elle entravait de toutes les façons l'ardeur et l'intelligence du combattant; elle renvoyait chez eux tout perclus de douleurs ceux qui l'avaient traînée une dizaine d'années sur les champs de bataille. Mais les esprits sont ainsi faits que, bien que tout le monde murmurât contre ce gothique appareil, aucun de ceux dont il était l'attribut n'aurait voulu le voir supprimer, parce qu'il était un signe de distinction.

La mode ridiculisa la cuirasse et le corselet, de même qu'elle avait

ridiculisé le pourpoint, en simulant une panse sur le plastron de devant. Elle fit plus; elle donna place à la fraise godronnée sous le



François de Montmorency, maréchal de France, d'après une gravure de 1576.

menton du chevau-léger et du piquier d'infanterie, entre ses épaules de fer et la gouttière de son morion.

Les estradiots, avec leur zagaie, n'étaient plus qu'une curiosité dans les armées de Henri III. On n'en forma plus de nouveaux après la bataille de Coutras (1587) où ils furent à peu près exterminés. Les derniers disparurent sur le champ de bataille d'Ivry.

Les *carabins*, imités des Espagnols, remplacèrent les argoulets. Au lieu de l'arquebuse courte et de la masse, ils portaient à l'arçon le pistolet et une escopette de trois pieds et demi.

Les arquebusiers à cheval, parmi lesquels on avait introduit des mousquetaires, étaient devenus de véritables dragons. Ils servaient à couvrir le logis des armées et à aller aux entreprises. Pour tirer, ils mettaient pied à terre. Outre leurs armes, ils portaient avec eux des cordes ou des chaînes pour lier ensemble leurs chevaux et en faire des haies.

Notons encore comme l'une des choses mémorables du même temps, dans l'ordre de celles qui tiennent à l'équipement militaire, la vulgarisation de l'arquebuse à rouet. Nous l'avons vue apparaître en 1553 comme arme de cavalerie. Le témoignage d'un auteur italien, cité par le P. Daniel, établit qu'elle était d'un usage général en 1586. Toutefois ce perfectionnement ne fut point appliqué aux mousquets de l'infanterie. Les mousquetaires à pied des armées de Louis XIII faisaient encore feu avec une mèche.

Quant à l'habillement de l'infanterie, c'est dans le répertoire des modes du temps qu'il faut aller en chercher les patrons. Dans les *régiments*, qui commençaient à remplacer les bandes, on ne voyait plus de fer que sur le buste des piquiers et sur celui des officiers de toutes armes. Ceux-ci avaient conservé le corselet, et même y avaient ajouté un hausse-col d'acier, tandis que leurs hommes, frisquement pincés dans leurs habits, se donnaient le plaisir de loger sous leurs pourpoints des panserons d'une saillie démesurée. Au moins cet agrément ridicule avait-il pour eux l'avantage de les préserver quelquefois des balles.

Nous avons depuis longtemps laissé de côté l'habillement des ecclésiastiques. On n'a pas oublié que vers l'an 1500 il était encore le même que celui des autres hommes de robe. Postérieurement il s'accommoda du bonnet carré, dont l'histoire a été racontée en son lieu, puis de la robe boutonnée sur le devant, qui est la *soutane ;* mais la couleur du bonnet et de la soutane, ou de la robe fermée que conservèrent le plus grand nombre, celle des bas et des chausses

portées par-dessous, étaient toujours arbitraires. L'idée de réduire le clergé à l'usage exclusif du noir appartient à saint Charles Borromée.

Ce prélat fit décréter le noir pour tous les prêtres de sa province au concile particulier de Milan, en 1565. A peine promulguée, la nouvelle constitution fut acceptée dans toute l'Italie. Elle ne pénétra en France qu'en 1583, et ne réussit pas universellement du premier coup.



Mousquetaire d'environ 1585.
(Willemin, *Recueil de monuments inédits*, t. II.)

Le clergé français avait ses habitudes, et des idées d'indépendance à sa manière. L'autorité royale en était venue à s'entremettre du soin de sa mise, sans que personne y trouvât à redire. Loin de là, les conciles provinciaux s'empressèrent de confirmer un certain nombre de dispositions introduites à ce sujet dans l'édit de 1561. Ces dispositions interdisaient certaines façons, déterminaient l'espèce des étoffes suivant la dignité des personnes, mais ne prescrivaient rien quant à la couleur. Il fallut le souffle d'ultramontanisme qui se répandit en France à la faveur de la sainte Ligue, pour réduire nos gens d'église à la lugubre uniformité italienne.

Dans toute l'Europe, la plupart des ecclésiastiques s'étaient mis à porter sous leur bonnet une *cale*, identique pour la forme avec la coiffe dont les hommes s'étaient couvert la tête au treizième siècle.

C'était une précaution contre le froid glacial des églises; beaucoup en abusaient pour se soustraire à l'obligation de la tonsure. Pour ce motif, le second concile de Milan tenu en 1569 défendit les cales à pattes, autorisant seulement l'usage des calots en faveur des vieillards et des infirmes. De là les calottes, qui ne tardèrent pas à devenir une pièce indispensable de l'habillement des prêtres séculiers.

Le même concile voulut encore que la *capette*, c'est-à-dire un mantelet plus court que la soutane, dont usaient alors tous les ecclésiastiques, devînt la marque de ceux qui seraient constitués en dignité. Les évêques devaient la porter par-dessous leur camail.

L'obligation de s'habiller de noir n'atteignit pas les évêques, et ils ne furent pas encore astreints à se mettre en violet. On voit, par les tableaux de l'époque, que le bleu dans les nuances claires était la couleur préférée du plus grand nombre.

Les camails et soutanes des évêques étaient de soie ou de camelot, ce qui fut encore une des prérogatives de leur dignité, car la laine avait été prescrite au reste du clergé. Le petit capuchon fixé au camail ne leur servait pas plus alors qu'aujourd'hui; aussi, pendant l'hiver, se coiffaient-ils d'un domino, outre leur bonnet. Un évêque de Sisteron que Lestoile vit mourir à Paris, étant près de rendre l'âme, demanda son domino, « parce que, dit-il, *beati qui moriuntur in Domino.* »

Nous venons de parler de soie. Si les temps avaient été moins troublés, il est certain que Catherine de Médicis aurait remis à flot les manufactures créées par Louis XI. Elle prenait la bonne voie pour arriver là; car tandis qu'on se refusait à croire que les vers pussent être élevés en France, elle fit planter des mûriers et réitérer en plusieurs lieux une expérience qui réussit toujours. Il ne s'agissait plus que d'opérer en grand; mais le moyen, dans un pays dont les provinces étaient l'une après l'autre ravagées par la guerre? On voit par une ordonnance rendue en 1577 sur le fait de la police générale du royaume, que les soieries, sauf une petite quantité qui se faisait à Lyon, continuaient d'être fournies par l'étranger. Elles venaient de Milan, de Gênes, de Florence, et les bas de soie de Naples ou de l'Espagne. Aussi une seule paire de ces bas coûtait-elle 7 écus (78 francs d'aujourd'hui, valeur métallique) et l'aune de velours 3 et 4 écus (33 fr. 43 c. et 44 fr. 58 c., valeur métallique). C'est ce qui rendait si dispendieux l'habillement des hommes, et encore plus celui des femmes.

Le secrétaire de l'ambassadeur Lippomano, dont nous avons déjà invoqué le témoignage, remarqua pendant son séjour en France que la mode était moins changeante pour les femmes que pour les hommes. Ce jugement n'a qu'une valeur relative, car les monuments démontrent que la mise des dames, avant et après 1580, ne fut rien moins que stationnaire.

Voici quels en furent les traits principaux :



Gentilshommes et dames de la cour en costume de bal, d'environ 1585, d'après un tableau du musée du Louvre.

Des robes à jupe fermée sur le devant et plus courtes que la cotte (notre Vénitien se sert du mot *cotillon*) dont elles laissaient voir le bas. Elles étaient relevées par la vertugale ou *vertugade*, comme on disait alors, de manière à figurer un tambour. Outrageusement serrées à la taille au-dessous de laquelle le devant du corsage descendait en pointe, dégagées également en pointe à l'encolure, elles procuraient un effet que Henri Estienne a appelé « l'espoitrinement des dames ».

Des manches ballonnées par une enflure qui cessait en approchant des poignets.

La fraise immense, relevée contre la nuque, à laquelle succéda ensuite un col, pour ne pas dire un éventail de dentelle, que des fils d'archal tenaient également relevé.

Les cheveux en *raquette* (les Gascons disaient en *ratepenade*, ou chauve-souris), c'est-à-dire relevés sur les tempes au double et au triple de ce qu'avait comporté la coiffure du règne précédent. Sur l'occiput, un large chignon de faux cheveux, retenu par un peigne d'ornement et recouvert d'un léger bonnet de linon, ou de l'atifet, ou de l'escoffion, ou du chaperon accommodé à la forme de cet édifice d'un nouveau genre.

Le masque de velours sur la face des dames de la noblesse, et sur celle des bourgeoises, une pièce de satin noir percée de deux trous, qui couvrait une partie du front et les yeux.

Aux oreilles, des pendants en pierreries et perles d'Amérique, d'une longueur et d'une richesse que n'avait jamais connues le moyen âge; d'autres pendeloques non moins somptueuses sur le front.

L'escarpin français abandonné pour les chaussures à l'italienne, *mules de Venise* et *pianelles*.

Des gants, la nuit et le jour : gants parfumés, frangés, *chiquetés*, *coupés*, et mitaines que les dames mettaient pour se livrer au travail délicat de la dentelle, qui était une occupation reçue pour le moment dans la meilleure compagnie. Et l'hiver, outre les gants, le *manchon* de velours ou de satin doublé de fourrure, objet nouveau pour lequel on ne sut pas créer un nom, puisque celui de manchon désignait auparavant, et désigna longtemps encore après, les manches qui n'allaient que jusqu'au coude.

Des chaînes d'or partout, dans la coiffure, au cou, sur la poitrine, aux entournures de la robe, et d'autres encore qui pendaient sur les flancs des deux côtés de la ceinture. A l'une de ces dernières était attaché un petit miroir, à l'autre un livre d'heures ou un éventail.

L'antique *éventoir* en plumes étalées au bout d'un manche n'avait pas encore achevé son règne, mais il allait être bientôt supplanté par l'éventail pliant, l'éventail moderne. Ce dernier apparaît dans la *Description de l'Isle des Hermaphrodites* : « Je vy qu'on luy mettoit en la main un instrument qui s'estendoit et se replioit, que nous appelons icy *esventail*. Il estoit d'un vélin aussy délicatement découpé qu'il estoit possible, avec de la dentelle à l'entour, de pareille estoffe. Il

estoit assez grand, car cela debvoit servir comme d'un parasol pour se conserver du hasle. »

C'est de cette forme sans doute qu'était le merveilleux éventail en nacre de perle, orné de brillants, que Brantôme dit avoir été donné en cadeau d'étrennes à la femme de Henri III par Marguerite de Valois. Il avait coûté 1,200 écus (13,372 francs, valeur métallique).

Combien d'autres milliers d'écus cette Marguerite (la reine Margot que tout le monde connaît) ne dépensa-t-elle pas en objets de toilette! Il faut entendre le même Brantôme s'extasier sur ses parures, admirer le génie inventif qui les lui faisait varier sans cesse.

« On donne le los à la royne Isabelle de Bavière d'avoir apporté en France les pompes et gorgiasetez pour bien habiller les dames; mais à veoir les vieilles tapisseries de ce temps, où sont pourtraictes les dames ainsi habillées, ce ne sont que toutes droleries, bifferies et grosseries, au prix des belles et superbes façons, coeffures, gentilles inventions et ornements de nostre royne, en laquelle toutes les dames et la cour de France se sont si bien mirées que depuis, paroissant parées à sa mode, sentoient mieux leurs grandes dames qu'auparavant leurs simples demoiselles. Aussy toutes en doibvent ceste obligation à nostre royne Marguerite.

« Je me souviens (car j'y estoys) que lorsque la royne, mère du roy, mena ceste royne sa fille au roy de Navarre son mari (1578), elle passa à Cognac, où elle fist quelque séjour; et là plusieurs grandes, belles et honnestes dames du pays les vinrent veoir et faire la révérence, qui toutes furent ravies de veoir la beauté de ceste royne de Navarre; et ne se pouvoient saouler de la louer à la royne sa mère, qui en estoit perdue de joie. Par quoy elle pria sa fille, un jour, de s'habiller à son plus beau et superbe appareil qu'elle portoit à la court en ses plus grandes magnificences, pour en donner le plaisir à ces honnestes dames : ce qu'elle fist pour obéir à une si bonne mère, et parut vestue fort superbement d'une robe de toile d'argent et colombin à la boulonnaise (sorte de berne à la mode de Bologne), manches pendantes, coeffée si très-richement et avec un voile blanc ni trop grand ni trop petit, et accompagnée avec cela d'une majesté si belle et si bonne grâce, qu'on l'eust plus tost dicte déesse du ciel que royne en terre. Les dames, qui auparavant en avoient esté esperdues, le furent cent foys davantage. La royne dist alors : « Ma fille, vous estes très-bien! »

Elle luy respondit : « Madame, je commence de bonne heure à porter « et user mes robes et les façons que j'emporte avec moi de la court, « car quand j'y retourneray, je ne les emporteray point, mais je m'y « entreray avec des ciseaux et des estoffes seulement, pour me faire « habiller selon la mode qui courra. » La royne luy respondit : « Pourquoy dites-vous cela, ma fille? C'est vous qui inventez et pro- « duisez les belles façons de s'habiller, et en quelque part que vous « alliez, la court les prendra de vous, et non vous de la court. » Comme de vray, après qu'elle y retourna, on ne trouva rien à dire en elle qui ne fust plus que de la court, tant elle sçait bien inventer en son gentil esprit toutes choses.

« Ceste belle royne, en quelque façon qu'elle s'habillast, fust à la françoyse avec son chapeau, fust en simple escoffion, fust avec son grand voile, fust avec un bonnet, on ne pouvoit juger qui luy seyoit le mieux, ni quelle façon la rendoit plus belle, plus admirable et plus aimable, tant en toutes ces façons se savoit-elle accommoder, tousjours en y adjoustant quelque invention nouvelle, non commune et nullement imitable; ou si d'autres dames à son patron s'y vouloient former, n'en approchoient nullement.

« Je l'ay veue quelquefois, et d'autres avec moy, vestue d'une robe de satin blanc avec force clinquant et un peu d'incarnadin meslé, avec un voile de crespe tanné, ou gaze à la Romaine, jeté sur sa teste comme négligeamment; mais jamais rien ne fut veu si beau, et quoy qu'on die des déesses du temps passé et des emperières, comme nous les voyons par leurs médailles anticques, ne paroissoient que chambrières auprès d'elle.

« Je vy aussy ceste nostre grande royne aux premiers Estatz de Blois (1576), le jour que le roy son frère fist sa harangue, vestue d'une robe d'orangé et noir, mais le champ estoit noir avec force clinquant, et son grand voile de majesté, qu'estant assise en rang, elle se monstra si belle que j'ouy dire à plus de trois cens de l'assemblée, qu'ils estoient plus ravis à la contemplation d'une si divine beauté qu'à l'ouyë des graves et beaux propos du roy son frère, encore qu'il eust harangué des mieux.

« Je l'ay veue aussy s'habiller quelquefois avec ses cheveux naturels, sans y adjouster aucun artifice de perruque; et encore qu'ils fussent fort noirs, les ayant empruntez du roy Henry son père, elle les sça-

voit si bien tortiller, frisonner et accommoder, en imitation de la royne d'Espagne sa sœur, que telle coiffure et parure luy séyoit aussy bien et mieux que toute autre que ce fust. Voilà qu'est d'un naturel beau, qui surpasse tout artifice, tel soit-il. Et pourtant elle ne s'y plaisoït guères et peu souvent s'en accommodoit, si non de perruques gentiment façonnées. »

Ainsi s'exprime Brantôme, trop achevé courtisan pour avoir été homme de goût. Les grâces qu'il vante dans sa princesse étaient celles qui enchantaient une cour dissolue, aussi étrangère au sentiment du beau qu'à celui de l'honnêteté. Aux yeux d'un juge désintéressé, la reine Marguerite corrompit les modes plutôt que de les embellir. La grâce des corsages montants déformée et le buste changé en un cornet d'où la tête paraissait sortir, la vilaine enflure des manches qui fit des bras deux gros pilons, les amas de bourrelets posés autour de la taille pour rejeter à une lieue la croupe et les hanches, toutes ces nouveautés auxquelles elle donna la vogue, si elle n'en eut pas l'invention, personne ne les prendra pour des perfectionnements. Que dire de sa passion pour les perruques? Son admirateur lui-même semble en parler avec un certain regret, et il y avait de quoi, quand on voyait cette brune se charger la tête de faux cheveux blonds, et n'admettre à son service que des blondins de pages qu'elle faisait tondre à mesure pour se parer de leur dépouille.

Ces correctifs apportés aux élans d'un enthousiasme indiscret, on pourra reconnaître que le costume féminin du temps de Henri III, tout ridicule qu'il fût dans ses parties, se prêta néanmoins à une certaine aisance dont Marguerite, plus qu'aucune autre, eut probablement le secret, et que dès que l'influence de cette princesse cessa de se faire sentir, tout agrément disparut : la mode fut simplement insupportable.

CHAPITRE XX

RÈGNE DE HENRI IV

DE 1589 A 1610

Importance des modes provinciales pendant la Ligue. — Guerre des ligueurs parisiens contre la parure. — Effet disgracieux de l'habillement des femmes. — Poudres diverses pour la chevelure. — Manière de les faire tenir. — Mouches sur le visage. — Dimensions extravagantes des fraises et des collets montants. — Profusion de dentelles. — Taillades et découpures sans nombre aux robes. — Doubles et triples cotillons. — Souliers à pont. — Diversité des couleurs dans l'habillement. — Étoffes turques fabriquées à Paris. — Le royaume doté définitivement de la production et de l'industrie de la soie. — Origine du Jardin des Plantes. — Retour des hommes aux modes du temps de Henri II. — Collets de peau de senteur et rabattus. — Grègues. — Chapeaux français. — Bottes longues. — Industrie des hongroyeurs. — Jarretières pendantes. — L'écharpe dans le costume civil. — Pendants d'épée. — Gants à poignet. — Un habit de cérémonie de Bassompierre. — Simplicité de Henri IV dans sa mise. — Ses paroles aux députés du clergé. — Pauvreté de sa garde-robe au moment de son sacre. — Ses lois somptuaires. — La soie devient d'un usage vulgaire. — Elle est interdite aux simples soldats dans l'armée. — Faste des gentilshommes ligueurs. — La cuirasse portée à cru dans la gendarmerie royale. — Regrets des casaques. — Panache blanc. — Dernier panache de Lanoue. — Suppression des hallebardiers. — Costume des mousquetaires, arquebusiers et piquiers. — Opinion sur l'armure de fer à l'usage des fantassins. — Rétablissement des casaques. — Habillement de la cavalerie légère. — Les Carabins. — Les Deux cents gentilshommes.

Les recueils de gravures représentant les costumes des diverses nations eurent un succès universel entre 1590 et 1600. Il en parut coup sur coup en Italie, en Allemagne, en Lorraine, dans les Pays-Bas. On y voit figurer, avec leurs plus beaux habillements, les Français et Françaises de plusieurs provinces : indice du morcellement où le royaume se trouvait ramené par la guerre civile. N'y ayant plus de cour, et Paris étant tombé à l'état de commune catholique, ce n'était plus à Paris, mais dans les grandes villes comme Lyon, comme Metz, comme Bordeaux, que les étrangers allaient chercher les types propres à montrer sous son véritable aspect le peuple français.

Le Paris de la Ligue, longtemps avant d'en être venu aux extré-

mités de la misère, avant même la mort de Henri III, avait répudié les pompes de la parure. « On y voit une si grande réformation au retranchement du luxe, dit un contemporain, qu'il est impossible de le croire à ceux qui ne le voyent, et semble que la bombance soit maintenant du tout bannie et deschassée pour un temps : jusque là mesme que, quand une damoiselle porte, non seulement une freze à la confusion, mais un simple rabat un peu trop long, les autres damoiselles se jettent sur elle et lui arrachent son collet ou luy deschirent sa robbe. Enfin vous ne voyez plus dedans Paris que du drap au lieu de soye et de la soye au lieu de l'or; lesquelles choses à la vérité y estoient trop prophanées de ceux mesme à qui il convenoit le moins : ce que le Roy n'a jamais peu faire observer par l'interposition de son auctorité royalle ni par la force de ses édits pénaux. »

Paris crut devoir ce sacrifice à la malencontreuse mission qu'il s'était donnée de faire triompher la foi par la terreur; mais dans les autres villes ligueuses, le renoncement ne fut pas poussé si loin. Aussi la mode ne laissa-t-elle pas d'aller son petit train, même pendant les années les plus dures du règne de Henri IV.

A la prendre au moment où la tranquillité se rétablit dans le royaume, elle ne mérite pas qu'on lui rende hommage. Lorsque les vêtements deviennent de l'architecture, ils cessent d'être des vêtements, et alors la mode est absurde, et elle a beau coûter cher, elle n'arrive qu'à produire des effets sans grâce et de l'étalage sans goût. La génération qui nous suit pensera cela des crinolines et des tournures qui leur ont succédé. La vertugade du temps de Henri IV est jugée depuis longtemps. Elle faisait bouffer la taille jusqu'à un large cerceau tenu en suspens autour du corps. C'était comme la charpente d'une coupole, dont la configuration était achevée par un revêtement de basques à gros bouillons. Au-dessous, les jupes tombaient toutes droites, formant la tour ronde; au-dessus, le corsage, plus serré que jamais, faisait l'effet d'un cône tenu en équilibre sur sa pointe. Et le reste allait à l'avenant. Les manches, à force d'ouate et de baleines, paraissaient être deux répétitions du corsage; la collerette s'arrondissait comme un beau grillage planté tout raide sur les épaules; la chevelure, enfin, retroussée autour d'un gros tampon sur le sommet du crâne, figurait la pomme, la poire ou tout autre de ces ornements qu'on place au sommet des constructions élancées. Ne fallait-il pas toutes les forces

de l'imagination pour reconnaître des reines de beauté et de grâce sous cet amas de formes géométriques?

Mais passons sur le ridicule de cet accoutrement pour en regarder de près les détails.

Les cheveux continuèrent d'être de faux cheveux, des perruques de toute étoffe, même de filasse. On les poudrait de poudre parfumée, celle de violette à l'usage des brunes, celle d'iris pour les blondes. Les femmes du peuple s'étant rabattues par économie à la poussière de chêne pourri, étaient accommodées par là à une teinte uniforme de roux. On cite encore des filles de village qui, devançant leur siècle, se poudrèrent de farine, mais sans entraîner la ville à leur exemple.

La poudre de ces temps éloignés n'était pas mise à sec sur les cheveux. On la faisait tenir au moyen d'un mucilage. Cela est expliqué dans un pasquil du temps de Louis XIII. Que de lavages il fallait ensuite pour rétablir le passage du peigne sur ces têtes encollées!

Ni le masque ni le fard n'avaient été abandonnés. On se mettait avec cela des mouches de la largeur d'un écu, ou bien des découpures de taffetas noir qui simulaient les ramifications des veines temporales. Certains emplâtres, ordonnés contre les maux de tête, avaient donné l'idée de ces enjolivements.

Pour la garniture du cou, il y eut un chassé-croisé continuel de la *fraise* et du *collet montant*. Telle était la largeur des fraises, qu'on faisait des cuillers à long manche, pour que les dames pussent porter le potage à leur bouche sans se fripper. Les collets, soutenus par des fils d'archal, admettaient trois, quatre et même cinq hauteurs de dentelle, la dernière dépassant la tête.

Ce fut le moment du plus grand triomphe de la dentelle. D'autres pièces de ce tissu délicat recouvraient presque la totalité de l'avant-bras, et s'appelaient alors, non point manchettes, mais *rebras*. De la dentelle bordait encore le revers de la robe, celle-ci étant ouverte jusqu'à la taille, et son ouverture redressée sur une armature qui produisait un collet d'un demi-pied de haut derrière la collerette. Cette mode était issue d'une extravagance du temps de la Ligue qui consista à attacher au dos de la robe, et en sens inverse, au-dessus et au-dessous de la taille, des sortes de conques en tissu léger. On désignait sous le nom de manteau ces appareils qui semblaient faits pour voler plutôt que pour se couvrir.

Tout corsage était muni d'épaulettes ou *bourrelets*, soit dessous, soit dessus les manches. La décoration ordinaire de cette partie, avant et après 1600, fut une garniture de boutons qui ne boutonnaient rien.

Telle robe avait des manches ajustées, telle des demi-manches volantes ou *ailerons*, telle encore de larges manches à l'espagnole, à



Dame de la noblesse à la mode de 1594. (Bertellius, *Diversarum nationum habitus*.)

la polonaise, à la piémontaise, etc. La façon se compliquait d'entailles bordées, de découpures en nombre infini, qui laissaient voir la doublure en étoffe d'une autre couleur. L'inventaire dressé à la mort de Gabrielle d'Estrées mentionne « une robbe de velours vert découppé en branchages, doublée de toille d'argent, et icelle chamarrée de passemens d'or et d'argent, avec des passe-poils de satin incarnatin. »

Il y avait un art de remuer les hanches en marchant, pour faire que le tambour de la jupe inclinât tantôt en avant, tantôt en arrière; il y en avait un autre de relever la robe pour laisser voir aux passants, d'abord une première cotte chamarrée, ensuite une autre cotte passementée, ensuite une troisième cotte brodée, enfin l'ajustement d'un



Dame à la mode de 1605.
(*Recueil de Gaignières*, t. X.)



Dame veuve de la fin du règne de Henri IV.
(*Recueil de Gaignières*, t. X.)

bas de soie rouge sur le pied, et le pied lui-même mignonnement enfermé dans un *soulier à pont*.

Les souliers à pont avaient des oreilles, de larges ouvertures des deux côtés et une pièce qui remontait sur le cou-de-pied. Un cordon lié en *nœud d'amour* leur servait d'attache. Ce qu'ils offraient de tout à fait nouveau, c'est qu'ils étaient exhaussés par un fort talon, chose

qui ne s'était vue encore qu'aux patins du quinzième siècle, aux galoches des écoliers et aux sabots des gens de la campagne. Encore ces chaussures étaient-elles munies d'une cale, pour que le pied qui était dedans gardât l'attitude horizontale. Le pied fut tenu incliné par les souliers à pont, et il fallut apprendre à marcher sur les orteils.

Une robe et trois cottes faisaient en bonne arithmétique quatre jupes superposées ; et chacune devait être d'une couleur différente. La bigarrure avait décidément prévalu : c'est le goût caractéristique de l'époque. Aussi, sous Louis XIV, les vieilles personnes dataient-elles leurs plus anciens souvenirs, en fait de modes, « des temps où l'on s'habillait en couleur ». Dieu sait quel assortiment en ce genre les marchands d'étoffes avaient au service de leurs pratiques !

D'Aubigné a tourné en ridicule tant de noms créés pour un usage si frivole. Voici sa liste augmentée à l'aide de documents contemporains :

Vin, turquoise, orangé, feuille morte, isabelle, zizolin, couleur du Roi, minime, triste-amie, ventre de biche ou de nonnain, amarante, nacarade, pensée, fleur de seigle, gris de lin, gris d'été, orangé, pastel, céladon, astrée, face grattée, couleur de rat, fleur de pêcher, fleur mourante, vert naissant, vert gai, vert brun, vert de mer, vert de pré, vert-de-gris, merdoie, jaune paille, jaune doré, couleur de Judas, d'aurore, de serin, écarlate, rouge sang de bœuf, couleur d'eau, couleur d'ormus, argentin, singe mourant, couleur d'ardoise, gris de ramier, gris perle, bleu mourant, bleu de la fève, gris argenté, couleur de sel à dos, de veuve réjouie, de temps perdu, flammette de soufre, de la faveur, couleur de pain bis, de constipé, singe envenimé, ris de guenon, trépassé revenu, Espagnol malade, Espagnol mourant, couleur de baise-moi ma mignonne, couleur de péché mortel, couleur de cristallin, couleur de bœuf enfumé, de jambon commun, de souci, de désirs amoureux, de racleur de cheminée.

Dans cette nomenclature ne sont pas comprises les combinaisons de plusieurs couleurs sur une même étoffe, les rayés, les tracés, les figurés, les flambés. Parmi les rayés se plaçaient les satins de Chine, qui furent introduits dans l'habillement à la fin du seizième siècle. On trouve aussi la mention de brocart sur fond bigarré. L'un des cotillons de Gabrielle d'Estrées était « de drap d'or de Turquie, figuré à fleurs, incarnat, blanc et vert, » une véritable tapisserie.

Malherbe nous apprend, dans l'une de ses lettres à Peiresc, que ces étoffes de façon orientale étaient faites à Paris par de vraies Turques, des ouvrières consommées, qu'on avait fait venir de l'Anatolie ou des Iles.

Ce fut le temps où notre pays, grâce à l'intelligence de son roi, entra définitivement en possession de la production et de la manufacture de la soie. Les essais de Catherine de Médicis furent repris avec une complète réussite. Des mûriers furent plantés partout. Lyon put rivaliser avec Florence et Gênes; Tours s'achemina, par son gros taffetas, à une renommée européenne ; la capitale fournit, pour l'habillement de la cour et pour l'ameublement des châteaux, les tissus à fleurs et à ramages. Cette dernière fabrication, qui eut son siége au Louvre et dans la rue de la Tixerandrie, est ce qui occasionna la création du Jardin des Plantes.

En voyant ce grave musée où les produits de la nature entière sont classés avec tant d'art et tant de science, on ne se douterait guère qu'il doit son origine à une fantaisie de la mode. Le fait est pourtant avéré. Dans le temps que les habits à ramages faisaient fureur, les dessinateurs de patrons se trouvèrent aux abois pour imaginer des effets nouveaux, des accouplements de couleurs inconnus; tellement qu'un horticulteur nommé Jean Robin s'avisa de créer pour leur usage un jardin où il cultiva toute sorte de fleurs étrangères. C'est chez lui que le brodeur ordinaire de Henri IV allait dessiner et enluminer ses modèles; c'est de ses parterres que procédaient toutes les belles étoffes exécutées pour la cour. Bientôt l'établissement de Jean Robin devint l'une des nécessités de la monarchie. Il fut sous le nom de *Jardin du Roi* l'une des dépendances de la couronne, et le propriétaire s'appela le *simpliste* du roi. En 1626, on ne portait plus d'habits à fleurs, mais le Jardin du Roi continuait à fournir des patrons pour la tapisserie. Gui Labrosse, voyant qu'on dépensait beaucoup d'argent pour un petit résultat, suggéra l'idée d'un autre jardin mieux assorti, où les étudiants en médecine trouveraient de quoi s'instruire sans nuire aux dessinateurs de tapis. Que de grandes choses n'ont été ainsi que de l'enfantillage à leur début! Toutefois il ne faut pas conclure que le Jardin des Plantes n'existerait pas, sans la bizarrerie qui fit qu'à un moment les humains trouvèrent joli d'être habillés comme des fauteuils.

Tandis que la mise des femmes alla toujours en s'enlaidissant, sur-

tout depuis le second mariage du roi, celle des hommes, au contraire, se modifia à son avantage dans plus d'une partie. Il y eut un retour marqué au costume du temps de Henri II.

La suppression des bosses d'estomac remit en honneur les pourpoints busqués, qui, à leur tour, cédèrent la place aux pourpoints sans busc.

On porta de nouveau, avec le pourpoint, de ces collets qui faisaient l'office de hausse-cols, les uns en maroquin, les autres en pelleterie parfumée : on disait *en peaux de fleurs* ou *en peaux de senteur*.



Gentilhomme vers 1595.
(Recueil de Gaignières, t. X.)

Les fraises furent ramenées à des proportions plus raisonnables, puis remplacées peu à peu par les collets rabattus ou *rabats*.

Tous les hauts-de-chausses, longs ou courts, furent bouffants. Les longs, qui étaient les *grègues*, avaient leur plus grande enflure au milieu ; les courts, qu'on appelait *à bourse*, étaient rembourrés seulement par le bas.

La cape fut rétablie avec sa coupe et avec ses dimensions d'autrefois.

Les chapeaux des dernières années du seizième siècle, dits *chapeaux français*, nous représentent les anciens chapeaux albanais relevés sur le devant et chargés d'un panache. Ils n'étaient pas du goût de Brantôme, qui les appelle « de grands fats de chapeaux, garnis de plus de plumes en l'air qu'une austruche peut en fournir en chascun. » On les abandonna après 1600 pour prendre le castor à basse forme et à larges bords.

Toutes ces choses avaient eu leurs précédents au temps passé. Voici celles qui eurent le mérite de la nouveauté :

Les souliers à pont, encore plus hauts de talons pour les hommes que pour les femmes, et carrés du bout. L'attache était couverte par une large rose en ruban.

Les bottes longues en cuir de Russie (on disait *cuir de roussy*) ou en cuir mou tourné à l'envers, qui commencèrent en 1608



Henri IV vers 1600.
(*Recueil de Gaignières*, t. X.)

Gentilhomme à la mode de 1605.
(*Recueil de Gaignières*, t. X.)

à être de mise dans les salons, même par le bal. Ce fut, à ce que nous apprend d'Aubigné, un compliment de Henri IV à l'un de ses écuyers qui fit monter cette chaussure de l'écurie dans les appartements du Louvre. Toutefois les Anglais avaient déjà donné l'exemple ; ils étaient tous bottés vers 1606, même les gens de robe. La mode, en cette circonstance, nous paraîtrait avoir cédé plutôt à la

pression de l'industrie. Le roi avait envoyé un tanneur habile, nommé Roze, étudier la préparation des cuirs dans les pays danubiens. Or cet homme rapporta de Hongrie le secret qui donna naissance à l'industrie des hongroyeurs, et c'est avec le cuir des hongroyeurs que se firent surtout les nouvelles bottes.

Les *gamaches* ou longues guêtres boutonnées, que l'on mettait pardessus les bas. Il y en eut de velours, richement brodées d'or et d'argent.

Des jarretières longues d'une aune, en taffetas ou en satin, nouées sous le genou et dont les bouts, garnis de dentelle d'or, pendaient sur les côtés.

L'écharpe de satin passée en bandoulière sur le pourpoint. Elle finit par être une chose si indispensable, qu'elle entra même dans la toilette des dames. Celles de la noblesse la portaient en tout temps, celles de la bourgeoisie seulement avec l'habit de campagne.

Le *pendant d'épée*, large bride ornée de broderies, qui s'accommodait avec le ceinturon pour faire tenir l'épée horizontalement sur le haut de la cuisse.

Enfin des gants à poignets montant jusqu'aux coude, dont les plus beaux étaient de satin vert ou de velours incarnat, avec de longues franges sur les bords.

Il y a des fous sous tous les règnes. Bassompierre raconte dans ses Mémoires qu'il se fit faire pour le baptême de Louis XIII un habillement de drap d'or à ramages, brodé de perles en si grand nombre qu'il y en avait au moins cinquante livres pesant. Mettons au nombre des gasconnades de ce Lorrain le poids de cinquante livres ; il compte que cela lui coûta 8,000 écus pour les perles, plus 6,000 autres écus pour l'achat de l'étoffe et la façon : somme toute, 14,000 écus représentant un peu plus de 167,000 francs, valeur métallique.

La cérémonie pour laquelle fut faite cette dépense était de celles où les courtisans pouvaient impunément faire entre eux assaut de luxe. Néanmoins on peut être sûr que Bassompierre ne fut pas félicité de sa magnificence par Henri IV, puisqu'il ne s'en vante pas.

A l'égard de la parure, le Béarnais se régla sur les maximes de Louis XI, tout en mettant dans sa conduite plus de modération, et surtout l'amabilité qui était le fond de son caractère. Il se moquait des dépensiers, et pour son compte ne s'habillait le plus souvent que

de chausses grises et d'un pourpoint de soie noire sans balafres ni passements. Il le fit remarquer aux députés du clergé, lorsqu'ils lui apportèrent les conclusions de leur assemblée, réunie à Paris en 1598 : « Mes prédécesseurs, leur dit-il, vous ont donné des paroles; mais moi, avec ma jaquette grise, je vous donnerai des effets. Je suis tout gris au dehors, mais je suis tout d'or en dedans. »

Il rappelait volontiers le temps de sa détresse, et l'état de sa garde-robe quelques semaines avant d'entrer à Paris. Son avoir en fait de linge se bornait alors à cinq mouchoirs et à une douzaine de chemises dont plusieurs étaient trouées. Son plus beau vêtement était un pourpoint de satin blanc avec un manteau noir et un chapeau à plumes noires aussi. Il le mit pour la cérémonie de son abjuration à Saint-Denis, et le mit encore pour celle de son couronnement à Chartres. Toutes les fois qu'il s'habilla richement, après le rétablissement de ses affaires, ce fut plutôt par devoir que par goût.

Il fut sceptique sur assez de points pour n'avoir pas eu une foi bien grande en l'efficacité des lois somptuaires. Il en usa cependant comme d'un frein qu'il était bon d'opposer par moments à l'abus du clinquant et des garnitures. Il renouvela de cinq ans en cinq ans une première ordonnance qu'il avait rendue dans cette intention en 1594, jugeant que, si peu de temps qu'elle fût observée chaque fois, ses sujets y gagneraient toujours quelque chose.

Il n'eut garde de défendre l'usage des soieries. Du moment que la France posséda la matière première, l'intérêt de l'État fut de favoriser plutôt que de restreindre la consommation en cette partie. Le satin et le taffetas devinrent étoffes bourgeoises. Il fallut être en velours pour se donner des airs de gentilhomme.

Dans l'armée cependant les officiers eurent seuls la faculté de porter sur eux de la soie. Elle fut bannie pour toujours de l'habillement des soldats. Il ne s'agit point ici, bien entendu, des soldats de parade attachés au service des palais royaux, ni de ceux des milices bourgeoises, mais des hommes qui étaient enrégimentés pour la guerre. Ceux-ci furent soumis à la discipline instituée par Maurice de Nassau. Ils n'eurent plus de choix, pour s'habiller, qu'entre le cuir ou le drap.

Tant que le roi fut aux prises avec la Ligue, il dut fermer les yeux sur bien des irrégularités. L'armée qui lui obéissait était composée pour la plus grande partie de volontaires, équipés et armés chacun

selon sa fantaisie. Son infanterie consistait surtout en tireurs, dont un bon nombre, à défaut de mousquets et d'arquebuses, lançaient des balles avec des arbalètes. Ces gens, fournis par les corporations des villes, étaient de ceux qu'il n'eût pas été raisonnable de vouloir soumettre à toute la rigueur des règlements militaires.

Le roi veilla davantage sur sa gendarmerie, où il n'y avait que des hommes exercés à la guerre et qui sentaient la valeur d'une tenue martiale. Il obtint d'eux la suppression des mandilles, casaques et cottes d'armes de toute espèce, qui pouvaient réveiller parmi eux le souvenir des anciennes partialités, ou seulement leur donner un air de ressemblance avec les chevaliers de la sainte Ligue; car on ne pouvait rien voir de plus pompeux que la noblesse qui servait sous Mayenne. Tous les Royaux, catholiques comme protestants, s'armèrent à cru, l'écharpe toute seule flottant sur leur cuirasse. Leurs épaulières, mises à nu avec la forte proéminence que l'on donnait pour le moment à cette partie du harnais, firent ressouvenir des mahoîtres du quinzième siècle. Les gendarmes de Henri IV furent appelés « les maheutres ».



Capitaine de la compagnie des Enfants d'honneur de Rouen, en 1596, d'après l'une des gravures de la *Relation de l'entrée du roy à Rouen.*

Deux mille gentilshommes ainsi armés, sur des chevaux sans bardes ni chanfreins, furent d'un grand effet à la bataille d'Ivry. Cette mode toutefois fut jugée diversement par les hommes du métier. Voici ce que dit l'un d'eux qui l'a louée sans réserve : « Cela estonne plus les ennemis, et contrainct les soldats de s'armer entièrement, leur ostant les moyens de couvrir leur paresse de leurs casaques. » Un autre, au

contraire, regrette la casaque, parce qu'elle empêchait les pistoliers de viser juste et d'atteindre facilement le corps de ceux qui en étaient vêtus.



Maheutre ou gendarme de l'armée royale en 1593. (Gravure du *Dialogue entre le maheutre et le manant.*)

Les ciselures et la dorure s'en allèrent en même temps du harnais. Même le poli du fer n'étincela plus qu'à de rares intervalles dans les rangs. La plupart portaient des armures couvertes d'un vernis brun

ou noir : sombre et triste uniforme qui dispensait les hommes d'un entretien presque impossible, vu la guerre incessante où ils étaient occupés. Les capitaines seulement se distinguaient par des ornements de bandes ou de clous de cuivre. Leur plus grand luxe était dans le panache qui surmontait leur casque. On sait le fameux panache blanc de Henri IV, à Ivry, qu'il indiqua comme signe de ralliement à ses troupes, après que sa cornette blanche eut été renversée. Mais même un général d'armée n'eut pas toujours un panache à arborer sur sa tête. On raconte qu'au siége de Lamballe, en 1592, l'héroïque Lanoue, un peu avant l'assaut où il fut blessé mortellement, s'occupait à tailler avec un couteau une branche de laurier qu'il avait cueillie pour la mettre dans le porte-plume de son armet. C'est avec ce signe qu'il comptait mener ses soldats à la victoire. Un gentilhomme de ses parents s'étonnant de ce qu'il lui voyait faire : « Tenez, mon cousin, lui dit-il, voilà toute la récompense que vous et moi espérons, suivant le métier que nous faisons. »

Lorsque Henri IV eut conquis son royaume, il remit en état les régiments d'infanterie, et créa sur le même pied des régiments de Suisses. Les compagnies de hallebardes furent supprimées, de sorte qu'il n'y eut plus d'autre arme d'hast que la pique. Le reste du régiment se composa de mousquetaires et d'arquebusiers. L'habillement des uns et des autres fut conforme à la mode régnante, moins les chausses courtes dont ils n'usèrent pas. On les voit toujours représentés avec des chausses longues jusqu'aux genoux, soit flottantes comme les culottes de nos zouaves, soit serrées du bas, à la façon qu'on disait alors *jambes de chien*. Les chausses bouffantes recouvertes de bandes découpées distinguaient les piquiers.

Les mousquetaires se coiffaient de chapeaux. Les morions furent remis en honneur pour les arquebusiers, et pour les piquiers toute la batterie de fer qui formait leur armure traditionnelle. Jean de Saulx-Tavannes trouve que c'était trop d'embarras pour des fantassins. Il proposa dès lors une réforme qui ne fut accomplie que trente ans plus tard. Voici comment il s'explique :

« Les corselets usités aux compagnies françoises, complétés de bourguignottes ou salades et brassards avec de larges espaulières et tassettes, sont armes empeschantes, mal aisées à porter, et ne parent pas des pistoliers qui coulent le long des rangs. Aussy les soldats s'en desfont

et en jettent une pièce après l'autre. Il seroit mieux avoir un plastron à l'espreuve, du moins ceulx du premier rang, garni de moignons et tassettes de fer, une coeffe ou secrette de fer soubs le chapeau. Un liston de fer au bras gauche suffiroit pour armer les piquiers, sans qu'il soit nécessaire de leur armer le dos. Les morions, avec leurs larges bords et grandes oreilles, empeschent les arquebusiers; les crestes, les poinctes ne sont qu'ornement. Une secrette de fer avec un petit orle, pour empescher que le coup ne glisse sur le visage, leur serviroit mieux. Ils se peuvent parer de leurs arquebuses. »

Dans la gendarmerie il n'y eut plus qu'une compagnie de lances à la tête de chaque escadron; les autres combattirent au pistolet et à l'estoc, qui fut dès lors amené à la forme du sabre-latte porté aujourd'hui par la grosse cavalerie.

Lors des préparatifs de la guerre qui fut empêchée par le crime de Ravaillac, Henri IV signifia, on ne sait pour quel motif, qu'il ne voulait plus voir d'écharpes, et que l'insigne de sa gendarmerie serait la croix blanche. C'était ramener la mode des cottes d'armes, et effectivement les gentilshommes désignés pour servir sous sa cornette s'étaient déjà fait faire des casaques violettes.

Plus de reîtres; leur réputation s'était dissipée dans les dernières guerres. Ils furent remplacés par des carabins, dont on mit une compagnie dans chaque escadron de chevau-légers. Avec cela, des arquebusiers à cheval qui formèrent des escadrons à part.

Il nous reste de cette époque des cuirasses échancrées à l'épaule droite. Lorsque le harnais est entier, à la cuirasse s'ajoute un gantelet à coude pour la main de bride. Ces pièces représentent l'armement des carabins. Il était complété par un casque sans crête, qui faisait dire de ceux qui étaient coiffés qu'ils avaient « le pot en tête ».

Les Deux cents gentilshommes, dont le poste était toujours auprès de la personne du roi, formèrent deux compagnies de chevau-légers d'élite, qui avaient le pistolet à l'arçon, la bandoulière sur l'épaule, et à la main une javeline de cinq pieds et demi, armée d'un fer à trois faces.

CHAPITRE XXI

ANNÉES DE LA JEUNESSE DE LOUIS XIII

DE 1610 A 1624

Être et paraître, dialogue satirique de d'Aubigné sur la mode des courtisans en 1617. — Façon du pourpoint. — Rotondes et fraises à confusion. — Abandon de l'écharpe. — Forme du manteau habillé. — Le cimeterre et la demi-épée dans la toilette. — Chemisette. — Variétés de pourpoints. — Variétés de surtouts. — Concurrence des chausses longues et des chausses courtes. — Plaisanterie sur les bottes longues. — Façon de les accommoder avec des pantoufles. — Ladrines. — Chaussure de plusieurs paires de bas. — Bizarrerie de Malherbe à ce sujet. — Souliers à cric ou à pont-levis. — Roses de ruban. — Habit rouge. — Chapeau vert. — Feutre et castor. — Panache du duc d'Épernon. — Perruques et moustache. — Cadenette. — Calotte à perruque. — Costume bizarre de Sully dans sa vieillesse. — Améliorations dans l'habillement des femmes. — Dernière forme du vertugadin. — Manches bouillonnées. — Collets et rabats en point-coupé. — Perruques en hauteur. — Dernière forme du chaperon. — Prolongation de l'existence de cette coiffure comme marque du veuvage. — Vocabulaire des ornements de la tête.

Dans le premier chapitre de son *Baron de Fœneste*, d'Aubigné raille la mode à propos des ressources qu'elle procurait aux courtisans pour paraître ce qu'ils n'étaient pas. Le passage est en dialogue; il mérite d'être rapporté. Les traits du satirique nous fourniront un premier aperçu du costume porté pendant la jeunesse de Louis XIII.

« Enay. Voilà bien des affaires; mais puisque vous me les contez si privément, vous ne trouverez pas mauvais que je vous demande pourquoy vous vous donnez tant de peine?

« Fœneste. Pour paroistre.

« Enay. Comment paroist-on aujourd'huy à la cour?

« Fœneste. Premièrement, fault estre bien vestu à la mode de trois ou quatre messieurs qui ont l'authorité. Il fault un pourpoint de quatre ou cinq taffetas l'un sur l'autre, des chausses comme celles que vous voyez, dans lesquelles, tant frise qu'escarlate, je puis vous assurer de huit aulnes d'estoffe pour le moins.

« Enay. Est-il possible que ce gros lodier qui vous monte autour des reins ne vous fasse point sentir de gravelle?

« Fœneste. Qu'appelez-vous lodier? Vous autres avez d'estranges mots pour parler françois dans vos villages. Or, gravelle ou non gravelle, si fault-il porter en esté ceste embourrure. Puis après il vous fault des souliers à cric, ou à pont-levis, si vous voulez, décolletés jusques à la semelle.

« Enay. Et en hiver?

« Fœneste. Sachez que deux ans avant la mort du feu roy, il luy eschappa de louer Saint-Michel de ses diligences, et d'estre tousjours botté. Dès lors les courtisans prirent une façon de bottes, la chair en dehors, le talon fort haussé, avec certaines pantoufles fort haussées encore, le surpied de l'esperon fort large, et les soulettes qui enveloppent le dessous de la pantoufle. Ces bottes ainsy tirées tout du long vous espargnent toutes sortes de bas de soie. Si vous allez à pied par la ville, on conjecture que le cheval n'est pas loin de vous; mais il fault que l'esperon soit doré. Vous voyez toutes ces honnestes gens d'entre les huguenots qui vont à pied en cest équipage à Charenton (le temple des protestants était à Charenton). Je sais un de mes camarades et un parent mien qui ont fait le voyage du pays en cest estat, et quand ils trouvoient quelques seigneurs, ils se jouoient d'une gaule, faisant semblant de se promener au long de leurs héritages. Cela est épargnant. Toutefois Pompignan inventa des descoupures sur le pied de la botte pour faire paroistre un bas de soie incarnadin; et ceux qui n'ont pas de bas de soie prennent de la descoupure avec du ruban de couleur. Ces bottes vous font chevaucher long. Et puis les ladrines de l'invention de Lambert, et puis les grands capuchons qui prennent par-dessus le chapeau à la portugaise jusqu'au-dessous des aisselles : tout cela fait paroistre le cavalier, si bien qu'un gros de cavalerie ainsy esquippé monstreroit un tiers d'advantage. Or ces bottes et esperons ne se quittent ni en carosse ni en bateau. Et quand un galant homme n'est point botté, fault avoir recours à la bonne fortune pour aller en carosse, principalement en hiver, de peur de crotter ses roses.

« Enay. Vous avez des roses en hiver?

« Fœneste. Oui bien, nous autres, oui sur les deux pieds, traisnantes à terre, aux deux jarrets, pendantes à mi-jambe, au busc du pourpoint, une au pendant de l'espée, une sur l'estomac, au droit des brassards et aux coudes.

« ENAY. Et quels fruicts de tant de fleurs?

« FŒNESTE. C'est pour paroistre. Il y a, après, la diversité des rotondes à double rang de dentelles, ou bien fraises à confusion.

« ENAY. N'avez-vous point de dispute avec les dames?

« FŒNESTE. Voilà de vos propos à vous autres qui venez en cour pendant un voyage, avec le dos plat et le collet rabattu, comme les sieurs de la Noue et d'Aubigné! Ce n'est pas pour y paroistre, et je m'estonne comment l'huissier ouvre pour de telles gens la porte du cabinet. Et puis il y a tant de belles façons de panaches!

« ENAY. Accordez-vous bien ces panaches avec les perruques?

« FŒNESTE. Oui dea. Si vous eussiez vu Monsieur, l'autre jour, quand il fit son entrée devant la Rochelle, vous ne demanderiez pas cela, ou bien si vous aviez vu M. de Sully commandant à un ballet, à l'Arsenal, avec la calotte, qui est bien pis que la perruque, un brassard de pierreries à la main gauche, et un gros baston à la main droite, vous diriez bien que c'est pour paroistre. »

C'est là le texte; passons au commentaire.

Le pourpoint par lequel commence d'Aubigné est toujours le pourpoint à la Henri IV, garni d'épaulettes et d'ailerons; mais il descendait en pointe à la ceinture. Il était tailladé menu sur toute sa superficie, ou à grandes fentes seulement sur les bras et sur la poitrine. C'était la *petite* et la *grande chiquetade*. Le collet, de renversé qu'il avait été, devint droit : ce qui fit tomber la mode des cols de chemise rabattus. On eut en place, soit des *rotondes* ou cols montés sur du carton, soit des fraises à plusieurs rangs de fronces inégales qui étaient les *fraises à confusion*. Ces fraises, comme on l'a vu par un texte cité dans le chapitre précédent, s'étaient déjà montrées à la fin du règne de Henri III.

Il n'est plus question de l'écharpe. Elle avait cours encore en 1613, et se portait alors par-dessus la cape. Le commun des martyrs disait toujours la *cape*, quand les puristes affectaient de dire le *manteau*. C'était la cape débarrassée de ses doublures d'apprêt, et n'ayant plus par-dessous qu'une bande de velours ou de ratine en bordure. Au lieu d'être tenue toute raide sur les épaules, elle put se draper sur un bras ou autour du buste. Afin de n'en point gêner la manœuvre, on se mit au flanc, au lieu d'épée, un court cimeterre orné d'une tête d'aigle à la poignée, ou bien une demi-épée qui ne sortait pas de plus de six pouces hors du pendant.

Le pourpoint s'allégea beaucoup aux approches de 1620. Les taillades furent moins nombreuses. Elles servirent à mettre en montre non plus la doublure, mais la fine chemise ou bien le taffetas d'une *chemisette*, la camisole du temps, qui était doublée de ratine.



Louis XIII en 1615, d'après une gravure du temps.

Bientôt il y eut tant de façons de pourpoints, que peu de tailleurs avaient la science suffisante pour répondre à tous les goûts. Louis Garon, dans sa *Sage Folie*, en fait l'énumération en ces termes :

« Pourpoints ouverts devant, derrière, aux costez, sur les espaules,

sur les manches, balafrez à la suisse, avec boutons, sans boutons, garnis de freluches à queue (petites houppes de soie plantées sur les passements), descoupez, non descoupez, passementez autant pleins que vuides, sans passement, avec le double arrière-point, avec passement et passe-poil ou avec le simple passe-poil; avec les tasselles (ce qu'on a appelé depuis *brandebourgs*) longues ou moyennes, avec les haults



Portrait du maréchal de Souvré, avant 1620, d'après une gravure du temps.

Gentilhomme à la mode de 1617. (*Recueil de Gaignières*, t. X.)

de manches ou sans haults de manches, la picadille (petits festons de bordure) ou sans picadille. »

Les casaques redevinrent de mode sous les noms de *calabres* et de *roupilles*, avec non moins de variété dans leur forme. On en vit de longues et de courtes, d'ouvertes et de fermées, de larges qui flottaient au vent, d'étroites qui dessinaient le buste, la taille et l'enflure des chausses.

Les grands capuchons dont parle d'Aubigné étaient des manteaux à chevaucher. Ils rentraient dans la catégorie des manteaux de pluie dont on usait par le mauvais temps. *Hongrelines*, *cabans*, *royales*, *balandras*, *houppelandes*, *mandilles*, *roquets*, étaient autant de variétés du même objet, qui s'offraient au choix du consommateur. Les hongrelines, leur nom l'indique, étaient venues de Hongrie, et les cabans aussi, mais l'importation de ceux-ci était plus ancienne. On a vu paraître les balandras au douzième siècle, les houppelandes au quatorzième, les mandilles sous Charles IX. Le roquet avait aussi son antiquité. C'était un grand collet dont le bouracan était l'étoffe ordinaire. Saint-Amand a mis ce surtout sur le dos de son *Poëte crotté*. Quant aux royales, elles descendaient si bas que d'Aubigné, dans un autre passage du *Fœneste*, dit qu'à tout bout de champ « elles faisoient faire des parterres » aux fantassins bottés et éperonnés qui en portaient.

L'expression de *lodier* appliquée aux chausses, et qui excite l'indignation de Fœneste, nous rend la physionomie des chausses flottantes qui vinrent ébranler la faveur des chausses en ballon. Lodier est encore usité dans quelques provinces pour désigner un couvre-pied. C'est, dans son acception propre, une couverture de laine piquée entre deux pièces d'un autre tissu. Il y avait lieu de comparer à cela huit aunes d'étoffe amoncelées autour de la taille et des cuisses. Des passements joints à une garniture de boutons bordaient une fente ménagée de chaque côté pour laisser passer la doublure, et l'ajustement était complété par des jarretières à rosette et bouts pendants. Les chausses courtes à bandes découpées tinrent bon en présence de cette façon nouvelle, et de longtemps on ne sut à qui des deux resterait l'avantage.

On a fait bien des mots sur la mode des bottes longues. Il y en a un, qui est partout, d'un Espagnol à qui l'on demandait des nouvelles de Paris, et qui répondit : « J'y ai bien vu des gens, mais il ne doit plus y avoir personne à cette heure, car ils étaient tous bottés et apparemment sur le point de partir. » Il a été dit, dans le chapitre précédent, quand et comment cette chaussure avait pris faveur.

Il résulte de la description de d'Aubigné qu'on ajoutait aux bottes, sous le nom de *pantoufles*, une sorte de socques qui étaient assujettis par des sous-pieds appelés *soulettes*. Une pièce supérieure, le *surpied*, qu'on voit à toutes les bottes du temps, recouvrait les soulettes.

Les tiges, pour avoir de la grâce, devaient serrer la jambe autant que possible. Des raffinés, au moment de leur toilette, se mettaient jusqu'aux genoux dans l'eau froide afin de se chausser plus étroit. Ces bottes montant très-haut sur la cuisse, parce qu'elles avaient été inaugurées du temps des chausses courtes, il fallut changer quelque



De Bellegarde, grand écuyer de France, après 1620. Gravure du temps.

M. de Pluvinel, maître d'équitation de Louis XIII en 1622, d'après une gravure de Crispin de Pas.

chose à leur façon lorsque parurent les chausses flottantes. De là l'invention des *ladrines* ou *lazarines*, qui avaient leurs tiges épanouies par le haut, et dont les tirants s'attachaient après les chausses ou même à la ceinture, pour aller à cheval.

Qui ne se bottait pas ne pouvait se montrer en bonne compagnie qu'avec des bas de soie. Les bas d'estame, c'est-à-dire de tricot de laine, étaient pour les tonsurés, les cuistres et les bélîtres; ils sentaient si fort la

place Maubert, qu'un « honneste homme », c'est-à-dire un homme comme il faut, osait à peine en porter sous le tricot de soie. Comment faire par les temps de froidure? Les gamaches n'étaient plus tolérées; on essaya des chaussons, des bottines de drap, des *surbas;* rien de tout cela ne put tenir. On finit par mettre bas de soie sur bas de soie pour ne pas geler des jambes. Ordinairement c'était trois paires. Le poëte Malherbe en portait une telle quantité que, pour n'en pas avoir à une jambe plus qu'à une autre, à mesure qu'il passait un bas, il déposait un jeton dans une écuelle. Racan lui conseilla de faire marquer une lettre à chaque paire, et de les chausser dans l'ordre alphabétique. Il le fit, et le lendemain il dit à Racan : « J'en ai dans l'L. » Il avait donc onze paires de bas à la fois.

Les souliers n'étaient pas de deux sortes, quoique Fœneste leur donne une double dénomination. Souliers *à cric* ou *à pont-levis* c'est tout un, l'exhaussement du talon étant comparé soit à l'effet d'un cric, soit au résultat de la manœuvre qui faisait monter un pont-levis. Les oreilles du soulier s'attachaient sous une large *rose* de ruban, et tout un assortiment de roses semblables était disséminé sur les diverses pièces du vêtement.

Rien de plus voyant que le rouge. Les bas et les agréments de l'habit étaient le plus souvent de cette couleur, non pas l'habit lui-même. Le goût du jour voulait qu'il n'y eût que le costume de chasse qui fût entièrement rouge.

Une autre singularité du temps fut le *chapeau vert,* que certaines coutumes locales imposaient aux faillis quand ils avaient obtenu le bénéfice de la cession. Ce moyen de paraître n'était pas pour les gentilshommes dont se moque d'Aubigné, lesquels avaient le droit de s'endetter et de faire rouer à la fin leurs créanciers de coups de bâton. Le chapeau qu'ils portaient était le feutre gris, ou bien le *castor* entouré d'une plume qui retombait par derrière « en queue de renard ». Comme le duc d'Épernon (qu'on appelait *Monsieur* tout court à cause de sa haute faveur) était le mieux empanaché des seigneurs, c'est lui que le satirique cite pour modèle, en rappelant par un trait salé sa ridicule démonstration devant la Rochelle, qu'il s'était imaginé prendre tout seul avec les gens de sa maison, en 1616.

On était revenu aux cheveux longs, par conséquent aux perruques.

C'était du luxe assez mal placé avec la mode des rotondes. Rien ne pouvait retomber sur les épaules; il fallait être frisé dru et menu, tenir une masse de boucles emprisonnée sur la nuque. Mais sur le devant l'obstacle s'abaissait : cela donna l'idée de faire pendre d'un côté une longue mèche qu'on appela *moustache*. Lorsque M. de Luynes devint connétable pour son talent à faire voler les pies-grièches, on fit maréchal de France du même coup son puîné Cadenet, très-recommandé par sa moustache. C'était la plus belle touffe de cheveux qu'on pût voir. Il la faisait nouer avec du ruban de couleur. Cette façon eut longtemps la vogue sous le nom de *cadenette*.

Les gens de robe portaient une perruque d'un genre à part, celle dont les freluquets du quinzième siècle avaient emprunté l'invention aux Italiens, et qui était cousue sur le bord d'une calotte. Sully, bizarre et fastueux jusqu'à la fin de sa vie, accommoda cette coiffure avec les habits à la façon de son jeune temps, qu'il ne voulut jamais quitter. Vingt-cinq ans après que tout le monde avait cessé de porter des chaînes et des bracelets de brillants, il en mettait tous les jours pour se parer, et se promenait en cet équipage sous les galeries de la place Royale, bien aise que le monde s'amassât pour le regarder.

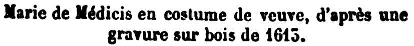
Sully fut un original, Cadenet un évaporé, d'Épernon un fat, Fœneste, et les autres sur le patron desquels il a été taillé, des sots; mais leurs extravagances à tous n'empêchent pas que l'habit masculin n'ait beaucoup gagné entre la mort de Henri IV et l'avénement de Richelieu. Celui des femmes avança moins rapidement dans la voie de la véritable élégance, parce qu'il avait plus de chemin à faire pour y arriver. Néanmoins il s'améliora aussi.

Le corsage des robes fut raccourci et ouvert de nouveau en pointe sur le devant, mais d'une ouverture modérée. Grâce à un changement dans la construction du vertugadin (au lieu de le bomber par le haut comme un dôme, on le fit tout plat « comme une meule de moulin », ou, pour parler plus exactement, comme un tambour de basque), il n'y eut plus de bouffissure au-dessus des hanches, et ce que le tour de taille avait encore d'excessif fut pallié par l'usage de tenir la robe retroussée à demeure. Les crevés se maintinrent au corsage et aux manches. On les bannit des pièces inférieures qui étaient faites d'étoffes à ramages, comme satin broché ou velours figuré; des coupures auraient détruit l'effet du dessin.

En 1612, on portait encore des manches bouillonnées dont la fâçon comportait une variété infinie de garnitures, et chacune était désignée par un nom particulier :

Manches en bouillons et arcades,
Roquets, antraquettes, guysardes,
Layzes dessous, layzes dessus,
Cinq, six, sept estages, et plus.





Marie de Médicis en costume de veuve, d'après une gravure sur bois de 1613.



Dame en grande toilette avant 1620, d'après une gravure du temps.

Les édits de Henri IV contre les passements d'or et d'argent avaient fini par tourner le goût à une passementerie de soie qui se fabriquait à Milan. Cette décoration fut complétée par des touffes de ruban aux jupes, aux corsages, aux manches, et jusque dans les cheveux. Comment les dames se seraient-elles passées de roses, lorsque les cavaliers en avaient tant?

Le *point-coupé* commença aussi à être d'un grand usage. Il servait à faire des *rebras* ou manchettes, des *tours de gorge* à l'ouverture du corsage, une espèce de cravate à bouts pendants sur cette même ouverture, laquelle cravate on appelait *rabat*. Ces garnitures furent accordées tant bien que mal avec le collet monté que l'on vit, suivant la saison, se dégager en cornet à partir du creux de l'estomac, ou bien se dresser tout à plat derrière le dos comme un éventail.

Par là, les perruques durent être maintenues en hauteur. On les crêpa, on les couvrit de frisures, et ces prétendus cheveux imitèrent à s'y tromper le bonnet persique en peau de mouton.

Une dame ne peut jamais être prisée
Si sa perruque n'est mignonnement frisée,
Si elle n'a son chef de poudre parfumé
Et un millier de nœuds, qui çà, qui là semé
Par quatre, cinq ou six rangs, ou bien davantage,
Comme sa chevelure a plus ou moins d'étage.

Ces méchants vers sont tirés du *Discours de la mode*, imprimé en 1613. Les suivants sont encore à citer :

Mais c'est là la façon des dames ; le souci
Des bourgeoises n'est pas de se coiffer ainsi.
Leur soin est de chercher un velours par figure
Ou un velours rasé, qui serve de doublure
Aux chaperons de drap que toujours elles ont
Et de bien agencer le moule sur le front,
Luy fasse aux deux costés, de mesure pareille
Lever la chevelure au-dessus de l'oreille.

Pour se coiffer moins en hauteur, les dames des villes ne laissaient pas d'user de faux cheveux. Le chaperon s'était plié aux convenances de la perruque. On en avait allongé la pointe sur le front et retroussé la queue, qu'on attachait par des épingles sur le derrière de la tête. Un auteur nous apprend que la question de couper cette queue fut agitée sérieusement en 1612. Le sacrifice eut lieu quelques années après, et fut le coup de grâce de cette antique coiffure. On s'en dégoûta juste au moment où le chef et le cou, débarrassés de leurs entraves, lui laissaient le champ libre pour reprendre ses avantages. Les marchandes des rues, les petites bourgeoises de certaines provinces, les

femmes de la campagne y restèrent attachées. Dans le monde comme il faut, le chaperon ne fut plus vu que sur la tête des veuves, où il resta comme relique du temps passé.

Madame d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, qui donna l'exemple de s'habiller en couleur après le grand deuil du veuvage, ne se dispensa pas cependant de garder le chaperon. Celui-ci, sous divers noms, continua le même office jusqu'à la fin du dix-septième siècle. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Voici, d'après *La mode qui court au temps présent*, rapsodie imprimée en 1612, une énumération des choses qui contribuaient à l'ornement de la tête, outre celles qui viennent d'être mentionnées. C'est tout un vocabulaire, que nous livrons à la sagacité des commentateurs :

Coeffures de cinq cents façons,
Quand on les veut voir en brassière,
En nymphe ou à la cavalière;
Pommades, vermillons et fards
Pour les teints ridés et blafards;
Et la coeffe à la jacobine
Qui donne encor très bonne mine.
Poinçons, brillants, bouquets de bal,
Chaisnes d'or, de musq et cristal;
Grandes pyramides de gaze
Pour celles qui ont teste raze,
Et perruques, pour qui le front
De près ne paroist que trop rond;
Moulles avant, moulles arrière,
Hausse-col en arc et bastière,
Tresses, nœuds cordons et lizets
Assez pour charger dix mulletz.

Qui se douterait, en lisant de pareilles platitudes, qu'on touchait au grand siècle de la poésie?

CHAPITRE XXII

ÉPOQUE DE RICHELIEU

DE 1624 A 1643

Beau moment pour le costume. — Prohibitions successives des passements de soie, des dentelles et points-coupés, des passements d'or et d'argent. — L'usage du point-coupé français toléré dans une certaine mesure. — Retour des femmes aux coiffures basses. — Garcettes. — Moustaches des dames. — Coiffe à bavolette. — Cale. — Nouvelle forme de robe. — La dénomination de jupe transportée à la robe de dessous. — Corps et bas de jupe. — Jupon, veste et hongreline. — Pendants d'oreilles et bagues. — Demi-ceint d'argent. — Crêpe noir sur le visage. — Parfums quintessenciés. — Gants diversement parfumés. — Souliers à la Choisy et muletins. — Les véhicules du moyen âge remplacés par les carrosses. — Accroissement rapide du nombre de ces voitures. — Promenades du Cours-la-Reine et de l'Avenue Saint-Antoine. — Cavaliers sans chevaux. — Costume des hommes en 1628. — Manteaux à la Balagny. — Souliers à l'Académie. — Les galoches du poëte Voiture. — Bottes épanouies. — Bas à botter. — Jarretières. — Chapeaux à larges bords. — La cadenette du comte d'Harcourt. — Coins de perruque. — Les enfarinés. — Collets vidés. — Abandon des couleurs éclatantes. — Passion pour la dentelle. — Réduction des taillades aux habits. — Façon du pourpoint. — Barbe à la royale. — Son origine due à une fantaisie de Louis XIII. — Habitude de la pipe. — Usage des mouches pour les hommes. — Chausses longues en forme de pantalon. — Signification de ce mot. — Richelieu en pantalon. — Entretien de la toilette par abonnement. — Fusion de la classe élevée et de la classe éclairée. — Abaissement des classes inférieures. — Aspect misérable du petit peuple. — Les gens de guerre. — Augmentation du nombre des régiments. — Corps de rondeliers. — Habillement de l'infanterie. — Le buffle. — La hongreline militaire. — Abandon du corselet. — Le hausse-col conservé. — Costume des Cent-Suisses et des gardes du palais. — Mousquetaires à cheval. — Les autres corps de la cavalerie légère. — Armure de fer de la gendarmerie. — Rigueur de Louis XIII pour la maintenir. — La lance délaissée. — L'armée espagnole en 1643.

Nous arrivons à l'un des rares et courts moments où la mode fait alliance avec le bon goût. C'est l'époque de ce costume à la fois gracieux et sévère avec lequel nous ont familiarisés les tableaux de l'École flamande. Il se forma entre 1624 et 1635, un peu par force, à cause des prohibitions dont Richelieu frappa la plupart des objets de garniture, mais plus encore par la passion des esprits éclairés de ce temps-là pour tout ce qui avait un air de grandeur. Sa destinée fut la même que celle de la politique alors si ferme de notre pays : il s'imposa à

toute l'Europe, de sorte que la France reconquit dans sa plénitude l'empire de la mode qu'elle partageait depuis cent ans avec l'Italie et l'Espagne.

La passementerie milanaise était défendue depuis 1620. On imagina alors d'étaler la dentelle et le point-coupé sur toutes les parties de l'habillement. Ce fut un effronté défi que la mode jeta à l'autorité, car la prohibition des passements avait été motivée sur ce qu'ils étaient de provenance étrangère, et les ouvrages de fil vinrent de la Flandre, de Gênes et de Venise. Il ne s'en faisait plus en France depuis les désordres de la Ligue. Donc la toilette continua à faire sortir du royaume des sommes fabuleuses. Les galantins se couvrant de dentelles, les belles dont ils étaient les serviteurs n'eurent garde de rester en arrière. Telle femme de robin portait des rabats de cent pistoles, et des chemises toutes bandées de point-coupé depuis le haut jusqu'en bas. Les économistes se plaignirent de ce débordement dans une assemblée de notables tenue en 1629. Le gouvernement accueillit leurs doléances. Les découpures et broderies de fil furent mises à l'index tout comme les passements.

La frivolité allait-elle se rendre? Pas encore. Il lui restait la ressource du clinquant, dont on n'avait plus parlé depuis Henri IV. Elle en usa et abusa au point qu'une nouvelle ordonnance fut jugée nécessaire. En 1634, proscription des galons, cannetilles, pourfilures, franges, etc., etc. Qui en avait était tenu de les faire découdre au plus vite et de les envoyer au creuset des orfévres. Le roi le voulait ainsi: le roi, c'est-à-dire M. le cardinal, qui avait appris aux gens à ne pas rire avec ses édits. On se soumit en profitant de quelques tempéraments qui vinrent adoucir la rigueur de la loi. L'inflexible ministre n'avait pas entendu traiter les Français en Spartiates. Il permit les broderies et galons de soie, pourvu qu'ils n'excédassent pas la largeur du doigt, et qu'ils fussent employés comme bordure. Assez d'ouvriers, dans le royaume, s'étaient formés à ces ouvrages pour que leur travail suffît à une consommation modérée. Il en fut de même du point-coupé; on commençait à en faire de très-louable à Villiers-le-Bel, près de Saint-Denis, et à Aurillac. On n'inquiéta pas les marchands qui en vendirent, ni les dames qui en achetèrent pour garnir leurs collets, mouchoirs et manchettes.

Voilà donc l'emploi des choses d'ornement contenu par l'autorité

dans une juste mesure, et l'autorité n'eut rien à faire pour ramener le bon goût sur l'article des étoffes. La bigarrure et les grands ramages, dont on était las, tombèrent d'eux-mêmes.

Pareille disgrâce atteignit tour à tour, dans la toilette des dames, les coiffures en hauteur, les collerettes guindées et les vertugadins.

Ménage attribue à Anne d'Autriche la mode des *garcettes*, dont l'introduction coïncide avec la chute des perruques tamponnées.

Les cheveux étant abattus, on les séparait en trois parties, dont deux, qu'on disait les *bouffons*, étaient massées en petites frisures sur les tempes et sur les oreilles, tandis que l'on rejetait la troisième sur le derrière de la tête pour y être roulée en torsade. Un rang pris à la racine était coupé court et couché à plat sur le front. C'est ce qu'on appelait garcettes, d'un mot espagnol qui veut dire « petites aigrettes ».

Les cheveux furent ensuite tirés en pointe au-dessus du front, et les garcettes, que séparait cette pointe, furent bouclées en petits anneaux.

Plus tard encore, les touffes des côtés cessèrent d'être relevées. On les laissa pendre soit en tire-bouchons, comme nos anglaises, soit en mèches ornées de rubans, qui furent les *moustaches* des dames.

Un nœud de ruban posé dans le chignon s'appela *culbute*. Une mise tout à fait somptueuse comportait, au lieu de ce ruban, un bouquet de clinquant ou de pierreries, qui devait s'élever assez haut pour être aperçu par-dessus le sommet de la tête.

La coiffure pour couvrir les cheveux était un mouchoir bordé de dentelle qui se posait sur le chef avec des épingles, en guise de voilette. En déshabillé, on avait des coiffes ou petits bonnets ronds sans passe. Les servantes et femmes du menu peuple portaient aussi la coiffe, mais avec un agrément distinctif de leur condition : c'était une sorte de drapeau qui pendait par derrière, entre les épaules, sous le nom de *bavolette*. Cette bavolette est certainement la mère du *bavolet* moderne.

La coiffe des filles de campagne était un gros béguin piqué dont l'usage n'est pas encore tout à fait perdu, car on le trouve encore dans plusieurs de nos départements. Les Picardes l'appellent une *calipette;* autrefois c'était une *cale*, et cale par extension signifiait une paysanne.

Le cou fut délivré de ses entraves. Fraises et collets montants se con-

vertirent en un léger fichu ajusté qui couvrait seulement les épaules. Il était d'un linon tout à fait transparent, appelé *quintin*, et garni d'un col rabattu en guipure et en dentelle. Le nom de *rabat* fut transporté à l'ensemble de cet ajustement. On ferait un dictionnaire des dénominations sans nombre appliquées aux diverses sortes de rabats : *rabats dentelés, rayonnés, cannelés, houppelés ; rabats à la Reine, à la Guise, à la guimbarde, à la neige, à la fanfreluche*, etc., etc.

Dame en grande toilette, vers 1635, d'après Abraham Bosse.

Rien de plus gracieux que la coupe de l'habillement depuis les épaules jusqu'aux pieds. Pour la première fois depuis des siècles, le buste se montra sans être déformé par la robe. Celle-ci était devenue une espèce de manteau ajusté ou redingote largement ouverte, dont le retour sur le devant n'excédait pas trois doigts. Très-étoffée par derrière, elle formait de gros tuyaux sous la taille qui était haut placée dans le dos, et faisait chute des deux côtés vers les hanches. Elle traînait par le bas. De larges manches, fendues dans toute leur longueur, se fermaient au milieu du bras par un nœud de ruban, et étaient contenues en bas par les manchettes. Il y a toute apparence que c'est cela qu'on appela d'abord *robe à la commodité*, expression qui se rencontre dès 1623.

La robe laissant le devant du corps à découvert, ce fut à la *jupe* de faire là tous les frais de la toilette. Nous nous servons ici du mot jupe dans l'acception qu'il eut alors. Il commença à être employé pour désigner la robe de dessous, moyennant qu'on disait *corps de jupe, bas de jupe*. L'habitude s'établit peu à peu de dire, pour abréger,

corps tout court au lieu de corps de jupe, et *jupe* tout court au lieu de bas de jupe. C'est ainsi que le nom propre à la partie supérieure de l'habillement a passé à la partie inférieure. Mais même après ce changement, *jupon* conserva son sens primitif. Il signifiait un justaucorps à longues basques. Les agents de la justice étaient encore juponnés du temps de Molière :

Vous pourriez bien ici sur votre noir jupon,
Monsieur l'huissier à verge, attirer le bâton.

Le corps de jupe, ouvert très-bas et lacé ou agrafé sur le devant, était garni de courtes basques tailladées. Il contenait une armature qui donnait du maintien à la personne sans la mettre à la gêne. Le bas de jupe tombait droit, avec deux ou trois plis plats sur les côtés. Il était plutôt étroit que large et descendait jusqu'à fleur de terre. L'étoffe ordinaire était un taffetas de couleur changeante. On ne portait dessous qu'un seul cotillon.

Dans une tenue plus négligée, la robe était remplacée par une casaque élégante ou *jupon*, pour l'une des façons de laquelle fut créé le terme de *veste*. Une autre forme tout à fait simple constitua la *hongreline*, car la hongreline fut à l'usage des femmes aussi bien que des hommes. Les commères qui ne pouvaient pas se dire de la bourgeoisie, les paysannes, les servantes, ne portant pas la robe, s'habillaient de la hongreline et du tablier par-dessus le bas de jupe. Les trois pièces font encore partie du costume des sœurs de charité, dont l'institution remonte au temps où régnait cette mode. Une hongreline de fin drap ou de velours, avec un chapeau d'homme à plumes, composait pour les grandes dames le costume d'amazone.

En fait de bijoux on distinguait toujours les carcans, tournés autour du cou, et les colliers, étalés sur la poitrine. Ceux-ci enguirlandaient une enseigne de bijouterie ou un bouquet de fleurs naturelles, attachés au corps de jupe. Les pendants d'oreilles prirent, comme dimension, encore plus d'importance qu'ils n'en avaient acquis à la fin du siècle précédent. Le terme de *bague* commença à s'appliquer aux anneaux qui décoraient les doigts. Les femmes riches eurent la montre à leur ceinture et l'éventail à la main.

Le grand luxe des femmes du peuple résidait dans le *demi-ceint d'argent*, qui fut alors une large tresse de soie, décorée sur la moitié

de son pourtour de plaques d'orfévrerie ciselées ou émaillées. De simples chambrières ne reculaient pas à mettre trente et quarante écus à leur demi-ceint, sans préjudice de la chaîne, aussi d'argent, qui était pour tenir suspendu au flanc tout l'équipement d'une bonne ménagère : des clefs, des ciseaux, un couteau, une bourse, etc.

Les vieilles personnes du beau monde étaient restées fidèles au



Ménagère d'environ 1635, d'après Abraham Bosse. Servante vers 1635, d'après Abraham Bosse.

masque ; la jeunesse préférait la pièce de crêpe noir sur la face « pour friponner à travers et paraître plus blanche. »

On se mettait toujours des mouches, et, par une recherche bizarre, le taffetas qui servait à les faire était souvent découpé en croissants de lune, en étoiles, en figures de fleurs ou même de bêtes et de personnages, de sorte que le visage donnait une véritable représentation d'ombres chinoises.

On n'avait point renoncé non plus à la céruse et au vermillon. Enfin, on se parfumait outrageusement. Rien n'était trouvé assez fort pour contenter l'odorat, blasé par les senteurs que l'Inde et l'Amérique fournissaient depuis un siècle. Il fallait des essences et des quintessences, et c'est avec cela que l'on accommodait le linge, les habits, les gants, même les chaussures.

Les noms des gants, renouvelés sans cesse d'après les parfums dont ils étaient imprégnés, témoignent de la fécondité des inventions de la mode en cette partie. Il y eut tour à tour les gants *à l'Occasion* et *à la Nécessité*, les gants *à la Phyllis*, les gants *à la Cadenet*, à cause d'une odeur préférée par le beau garçon qui avait imaginé les cadenettes : puis les gants *à la Frangipane*, ainsi appelés du marquis de Frangipani, dont Balzac a écrit : « Ce gantier est un seigneur romain, maréchal de camp des armées du roy, et parent de saint Grégoire le Grand ; » puis les gants de *Neroli*, dont la duchesse de Bracciano, princesse de Nerola, avait inventé le parfum. Il aurait fallu dire gants de *Nerola;* mais la mode, qui n'est pas forcée de respecter la géographie, consacra Neroli.

Les bas de soie des dames, quoique de couleurs voyantes (rouge, vert-pomme, bleu de ciel), n'étaient plus pour être montrés. A peine la longueur des jupes laissait-elle apparaître le bout de la chaussure. C'étaient des souliers *à la Choisy*, en satin rouge ou bleu avec de hauts talons, ou des *muletins* de maroquin violet, jaune, fauve, blanc. Si l'on avait à sortir à pied, on ajoutait des patins en velours, montés sur une épaisse semelle de liége. Mais rien de plus rare, pour les femmes du bon ton, que l'occasion de sortir à pied. Sous Richelieu, tout le monde, dans la haute bourgeoisie comme dans la noblesse, avait son carrosse.

Les carrosses tiennent de trop près à l'histoire du costume pour que nous n'en disions pas un mot.

La voiture de luxe au moyen âge fut le *char*, autrement dit la charrette enjolivée d'une belle peinture et couverte d'une tonnelle en tapisserie. Au quatorzième siècle fut inventé le *char branlant*, ou suspendu, qui fut, aux oripeaux et à la dorure près, le parfait modèle des maisons roulantes dans lesquelles nous voyons les saltimbanques transporter leur famille et leurs curiosités. Le *coche* (ou *la* coche), qui devint plus tard le carrosse, parut sous François Ier. On peut se le figurer

comme une tapissière à quatre roues, très-basse sur essieux et richement adoubée.

Selon Sauval, la femme d'un apothicaire de la rue Saint-Antoine imagina la première de faire ajouter un appareil de suspension au coche, lorsque déjà le coche avait pris le nom italien de *carrosse*. C'était après la Ligue, et dès lors on vit les hommes monter dans cette voiture, qui jusque-là n'avait été qu'à l'usage des femmes. Henri III fut mal noté pour s'en être servi. Le nombre des carrosses s'accrut dès qu'on fut revenu de ce préjugé. D'année en année, le goût des gens riches s'y attacha davantage. On ne les comptait plus après la régence de Marie de Médicis.

C'étaient de lourdes et vacillantes machines, très-haut perchées et mal suspendues, faites en bâtons de bois sculpté avec des panneaux revêtus de drap ou de velours. Les portières étaient garnies de rideaux. Huit personnes tenaient à l'aise dans l'intérieur. Le luxe résidait dans le prix des étoffes, la beauté de l'attelage, la richesse d'habillement du cocher et des laquais en mandille qui se tenaient accrochés derrière.

De même qu'aujourd'hui on va, le soir, faire son tour au bois de Boulogne en équipage, on employait alors l'après-dînée à une promenade en carrosse, soit sur le Cours que la reine mère avait fait planter d'arbres au bout des Tuileries, soit dans le faubourg hors de la porte Saint-Antoine. A l'imitation de Paris, les capitales des provinces eurent leurs *cours* ou leur *mail* consacré aux promenades en carrosse, et ainsi l'exhibition des toilettes fut quotidienne d'un bout à l'autre du royaume ; car la fin suprême de la promenade en carrosse était de montrer comment l'on était mis. Dames et cavaliers se livrèrent à cette représentation avec une égale ardeur.

Il n'y avait plus que des *cavaliers* depuis que les hommes allaient en bottes, cavaliers sans cheval, mais toujours en selle sur le dada de la galanterie. La lecture de romans conçus dans le genre tendre échauffait les imaginations. A l'envie de paraître s'était ajoutée celle de faire des passions ; on se parait afin de captiver les cœurs.

Un sieur Auvray, bien ignoré aujourd'hui, fit imprimer à Rouen, en 1628, le *Banquet des Muses*, recueil de vers dont quelques-uns ne sont pas trop mal tournés. On y trouve le portrait d'un galant de l'époque, dépeint dans tous ses atours.

Le poëte commence par dire qu'il avait sur l'épaule

Le manteau à la Balagnie,

c'est-à-dire le manteau qui se drapait autour du buste, mais alourdi par la frise dont il était doublé et par l'immensité de son collet. Le



Élégants à la mode de 1628, d'après Abraham Bosse.

Balagny, dont ce vêtement portait le nom, était le fils d'un assez triste maréchal de France, bâtard indigne de Blaise de Montluc, qui nous fit perdre Cambrai du temps de Henri IV.

Le soulier à l'académie
Dedans la mule de velours.

L'Académie française, qui ne prit naissance qu'en 1629, n'est pas

coupable d'avoir donné son nom à une forme de souliers. Il s'agit ici de l'académie où l'on faisait des armes, exercice pour lequel on se mettait aux pieds de légères pantoufles à semelle de castor. A cette chaussure, qui n'était pas faite pour le pavé, il était nécessaire d'ajouter des mules. De moins délicats portaient, au lieu de mules, des galoches, que la bienséance leur commandait de déposer en entrant chez le monde. « Voiture, dit Tallemant des Réaux, étoit quelquefois si familier, qu'on l'a vu quitter ses galoches en présence de madame la princesse, pour se chauffer les pieds. » Et il ajoute : « C'étoit déjà bien assez de familiarité que d'avoir des galoches. »

Le raffiné du sieur Auvray se montre quelque peu provincial par ces souliers qu'il portait, tandis qu'à Paris quiconque se respectait était encore botté. La mode des bottes dura jusques et par delà la mort de Louis XIII; mais vers 1625 elles changèrent de forme. On ne les fit plus monter si haut qu'auparavant. Elles s'épanouirent au milieu de la jambe par un large revers que recouvrait en partie la garniture en dentelle de genouillères de toile, appelées pour le moment *bas de bottes* ou *bas à botter*. Le surpied devint d'une largeur prodigieuse et fut découpé en quatrefeuille. On cambra les branches de l'éperon pour le faire monter plus haut et l'empêcher de s'accrocher à tout bout de champ après les jupes des dames.

Le premier duc de Luynes faisait enfermer de la sauge entre les deux cuirs de la semelle de ses bottes. Était-ce comme parfum ou comme recette pour la santé?

Les jartiers à tours et retours
Bouffant en deux roses enflées
Comme deux laitues pommées.

Voilà encore qui sent l'homme arriéré. Les jarretières de 1628 formaient sur le côté des nœuds de ruban, et non plus des roses.

Le bas de Milan, le castor
Orné d'un riche cordon d'or.

Bas de Milan, c'est-à-dire bas de tricot de soie de la fabrique milanaise. Le castor soutenait encore la lutte contre le feutre. L'un et l'autre étaient des chapeaux bas de forme, à bords immenses, et chargés de deux longues plumes.

L'ondoyant et venteux pennache
Donnant du galbe à ce bravache,
Un long flocon de poil natté
En petits anneaux frisottés
Pris au bout de tresse vermeille
Descendoit de sa gauche oreille.

Description poétique de la cadenette. L'usage était de la porter à gauche, et comme elle dégageait l'oreille, quelques-uns profitèrent de l'occasion pour se mettre une boucle d'oreille à gauche. Le comte d'Harcourt, qui était cadet de la maison de Lorraine, fut surnommé « Cadet la Perle » pour ce motif. Ses portraits le représentent en effet avec une grosse perle en boucle d'oreille.



Gentilhomme à la mode de 1630, d'après Abraham Bosse.

Le reste de la chevelure retombait en crinière sur l'épaule droite et sur le dos. On avait des portions de perruque ou *coins*, qui s'attachaient dans les cheveux pour produire des chutes plus fournies. Le plus beau fut qu'à un moment on s'ingéra de poudrer cela à blanc avec de la fine fleur de farine; mais les pourpoints et manteaux s'en trouvèrent si mal, mais il y eut tant de brocards sur les *meuniers* et les *enfarinés*, que la mode ne tint pas. Le règne de la poudre fut ajourné.

Son collet, bien vidé d'empois
Et dentelé de quatre doigts.

Le *collet vidé* est celui qui succéda immédiatement aux rotondes.

La rotonde s'étalait en montant vers la nuque ; le col vidé retombait sur les épaules avec une légère concavité.

D'un soyeux et riche tabit
Estoit composé son habit.

Tabit, gros taffetas moiré et cylindré. Un tabit *céladon*, ou vert tendre, était ce qu'il y avait de meilleur goût. On en était encore aux couleurs voyantes ; mais de tout le bariolage du temps passé il ne restait plus qu'un petit nombre de soieries à menue moucheture ou finement rayées. C'est aux dentelles qu'on demandait alors les fioritures du costume. Outre les larges qui garnissaient le col, les manchettes et les bas de bottes, on en portait d'étroites sur toutes les coutures de l'habit. Quelques-uns s'attachèrent si fort à ce genre de magnificence, qu'il leur fut impossible d'y renoncer quand on voulut les y contraindre, et ils auraient volontiers étranglé de leurs mains le ministre qui leur interdisait ce plaisir. Tallemant des Réaux raconte l'histoire d'un Pardaillan qui, lorsqu'il était sur le point d'entrer chez quelqu'un, après l'édit de 1629, fermait les rideaux de son carrosse pour se charger de dentelles. Sa visite achevée, il les ôtait de la même façon.

Le pourpoint en taillade grande
D'où la chemise de Hollande
Renfloit en beaux bouillons neigeux
Comme petits flots escumeux.

Les taillades étaient pratiquées en long sur la poitrine, au nombre de deux ou de quatre. Il y en avait d'autres aux manches, qui d'ailleurs étaient fendues du haut en bas, comme celles des femmes.

Le pourpoint s'abaissait en pointe par devant. Il était garni de longues basques découpées, que dépassaient les aiguillettes d'attache du haut-de-chausses. La taille était accusée par un ceinturon ; le baudrier, porté en écharpe, supportait une longue rapière.

Le haut de chausse à fond de cuve.

Ce sont les culottes flottantes, d'égale largeur partout, toujours ouvertes des deux côtés au-dessus des jarretières.

La moustache en barbier d'estuve
Et recoquillée à l'escart
Comme les gardes d'un poignard.
La barbe confuse et grillée
En pyramide estoit taillée
Ou en pointe de diamant.



Louis XIII créant un chevalier du Saint-Esprit, en 1631, d'après Abraham Bosse.

Ainsi la barbe régnante en 1628 était la barbe en pointe, issue de la barbe pleine portée du temps de Henri IV. Une idée sortie du cerveau de Louis XIII ne tarda pas à changer cela.

Louis XIII fut un des rois qui s'ennuyèrent le plus ; du matin au soir il bâillait. Dans son désœuvrement, il n'est chose à laquelle il n'ait occupé ses mains. Tantôt il jouait du violon, tantôt il fabriquait des étuis de cuir ou des filets pour la chasse ; il savait aussi faire les

confitures et larder menu les fricandeaux. Il avait la main légère pour raser. Un jour, il lui prit fantaisie de couper la barbe à tous ses officiers, de manière à ne leur laisser qu'un petit bouquet au menton. On en fit une chanson :

Hélas! ma pauvre barbe,
Qu'est-ce qui t'a faite ainsi?
C'est le grand roy Louis,
Treiziesme de ce nom,
Qui toute a esbarbé sa maison.

Poésie vraiment digne de l'action qu'elle retrace. Si ridicule que cela fût, tout le monde eut bientôt la barbe à la *royale*, excepté cependant le cardinal de Richelieu, qui conserva la barbe en pointe.

Le sieur Auvray continue :

Ce mignon allait parfumant
Le lieu de son odeur musquée.

Les hommes se parfumaient pour la raison que c'était la mode, et aussi pour une autre, qui fut la faveur donnée à la pipe. Oui, la pipe, car on fuma sous Louis XIII, et la vogue de ce régal faillit dès lors se fixer. Mais sous Louis XIII on ne se dissimula jamais que le tabac empestait les habits et l'haleine, de sorte qu'on faisait tout au monde pour que les femmes n'eussent pas l'incommodité de s'apercevoir qu'on avait fumé. Saint-Amant, énumérant les réformes que s'impose un amoureux, a soin de signaler l'abandon du pétun ou tabac :

Je me fais friser tous les jours,

dit le personnage qu'il met en scène,

On me relève la moustache,
Je n'entremesle mes discours
Que de rots d'ambre et de pistache;
J'ai fait banqueroute au pétun.

Le dernier trait du galant dépeint dans le *Banquet des Muses* fait voir que les jeunes gens le disputaient aux belles dans l'art de se mettre des mouches :

La mouche à la tempe appliquée,
L'ombrageant d'un peu de noirceur,
Donnoit du lustre à sa blancheur.

L'habillement qui vient d'être décrit n'est pas le plus beau qui ait été porté sous Louis XIII. Il était trop ébouriffé pour cela, trop chargé de choses bouffantes, pendantes et volantes. Après la défense du clin-



Cavalier à la mode de 1635 conduisant une mariée de province, d'après Abraham Bosse.

quant, il acquit la sobriété qui lui manquait, partant l'élégance de bon goût. On ne s'habilla plus guère que d'étoffes unies et de couleurs neutres ou sombres. Les garnitures de boutons remplacèrent celles de rubans. La coupe du pourpoint fut charmante. Il devint comme une veste ajustée sur le haut du buste et boutonnée depuis le cou jusqu'au sternum. Plus de ceinture; les pans s'écartaient vers le bas et laissaient voir par l'ouverture du devant un bouillon de la chemise. Celle-ci

apparaissait encore à la fente des manches du pourpoint, qui restaient en partie boutonnées.

Le haut-de-chausses fut corrigé d'une manière conforme à ce svelte habit. On en réduisit l'étoffe de plus de moitié, et les jambes (on disait alors les *canons*), tout en restant flottantes, laissèrent deviner ce qui était dedans. Ayant reçu en longueur quelque chose de ce qu'on leur avait ôté en largeur, elles descendirent jusqu'aux mollets où elles étaient rencontrées par le revers des bottes. Ce vêtement n'était pas sans quelque ressemblance avec le pantalon, et le pantalon effectivement fut ce qui en suggéra l'idée.



Jeune homme de la bourgeoisie en 1635, d'après Abraham Bosse.

Les prolétaires de la république de Venise, au seizième siècle, portaient des culottes à longues jambes, réputées par les étrangers une des plus bizarres choses qu'il y eût au monde. Comme les Vénitiens étaient désignés dans la haute Italie par le sobriquet de *Pantaloni*, à cause, dit-on, de la dévotion qu'ils avaient pour saint Pantaléon, ce nom passa à leurs culottes. Les personnages de la comédie italienne firent connaître en France le pantalon. On l'introduisit dans les costumes de fantaisie qu'on faisait faire pour les ballets; il n'est aucun des personnages de la cour de Louis XIII qui n'ait dansé en pantalon. Richelieu lui-même fit un jour cette folie de danser une sarabande devant Anne d'Autriche, vêtu d'un pantalon de velours vert avec des sonnettes d'argent à ses jarretières. Quelques tentatives eurent lieu pour faire descendre le pantalon dans la rue; elles ne réussirent pas. Il aurait fallu renoncer aux bottes dont l'heure suprême n'était pas encore venue. Comme transaction on imagina, après 1630, les chausses à canons allongés.

Avec l'habillement simplifié comme on vient de le voir, il fut possible d'être bien mis à moins de frais que sous le règne d'aucune des modes du temps passé, et, pour facilité plus grande encore, il se forma à Paris un commerce de petits entrepreneurs qui, moyennant quatre écus par mois, fournissaient en location des chapeaux, cols, manchettes, bas de bottes et autres menus objets dont il fallait changer souvent pour être réputé *honnête homme*. Cela convint à une époque où l'esprit et le talent commencèrent à être une recommandation suffisante pour avoir accès dans le plus grand monde. Un littérateur, avec le prix de ses vers, put se couvrir de façon à ne pas faire tache au milieu de la bonne compagnie.



Paysans à la fin du règne de Louis XIII, d'après Abraham Bosse.

Le rapprochement de la classe éclairée et de la classe élevée est le fait le plus saillant de l'histoire des mœurs au dix-septième siècle. C'est ce qui a donné naissance à la brillante société française de l'ancien régime. Mais le gros de la nation ne gagna rien à ce que les barrières se fussent ainsi abaissées sur un point. Loin de là. Les classes inférieures, après Henri IV, descendirent d'un cran plus bas. Elles devinrent plus grossières, parce qu'elles furent laissées complétement en dehors du mouvement des esprits; elles furent plus misérables, à cause de l'accroissement continuel des charges publiques. Ces petits marchands, ces artisans des temps passés qui avaient eu le moyen de se donner par leur mise des airs de gentilshommes, où les chercher sous le règne de Louis XIII? Ils n'existent plus, et ceux qui leur ont succédé sont voués irrévocablement à la serge et à la bure. La mode

pour eux n'a plus de changement. D'une génération à l'autre on les voit habillés tous et toujours de même : sayon et jupon à ceinture de cuir, hauts-de-chausses flottants avec des bas de grosse laine. Le paysan se distingue par des guêtres de toile, par sa cape écourtée et surtout



Piquier et tambour des gardes françaises en 1635, d'après Abraham Bosse.

par cet air d'indigence que Jacques Callot, que les frères Lenain ont rendu avec un accent de vérité qui fait frémir.

Callot a aussi retracé les scènes de la guerre de son temps, les pilleries, le meurtre pour le plaisir de tuer, tous les divertissements de l'enfer pris indistinctement sur les ennemis et sur les amis, enfin la justice prévôtale s'exerçant d'une manière digne de ces excès par des pendaisons sans nombre, dont les enseignes se voient aux arbres des chemins.

Les bandits dont l'image nous a été conservée par le spirituel artiste lorrain composèrent la partie flottante des troupes de Louis XIII, partie véreuse, à côté de laquelle s'accroissait graduellement l'effectif plus recommandable de l'armée permanente. Entre l'avénement de



Porte-drapeau et officier aux gardes, en 1635, d'après Abraham Bosse.

Louis XIII et la mort de Richelieu, le nombre des régiments fixes (on disait *entretenus*) fut porté de quatre à treize.

Les régiments, de même que du temps de Henri IV, furent composés de piquiers, d'arquebusiers et de mousquetaires. Les arquebuses étaient à rouet, les mousquets à mèche. Des tacticiens ayant émis l'idée que des soldats armés de boucliers de fer et de fortes épées seraient bons pour rompre les haies de piques, on créa pour ce service des com-

pagnies de *rondeliers*. Il y en avait au siége de Saint-Jean-d'Angély en 1621 ; mais cette innovation n'eut pas de suite.

Les brassards furent supprimés de l'armure des piquiers. Pour les mousquetaires et les arquebusiers, il n'y eut d'habit exclusivement militaire que le *buffle*, gilet de peau chamoisée, que ceux qui avaient le



Mousquetaire (1635) et officier d'infanterie (1643), d'après Abraham Bosse.

moyen de s'en procurer mettaient par-dessus leur pourpoint. Le buffle était coûteux; il fallut pendant longtemps le tirer d'Allemagne. Vers 1630 un homme de Nérac en fit de meilleurs, qui étaient à l'épreuve de la pique et de l'épée. Peu après il se forma à Poitiers et à Niort deux grandes fabriques où l'on travaillait en façon de buffle, avec une grande réduction de prix, les peaux de vache et même de mouton.

Tout à la fin du règne, la hongreline parut dans l'armée. Elle s'était transformée en une sorte de paletot boutonné sur le devant et fendu tout autour à partir des hanches.

Grâce au buffle et à la hongreline, les officiers finirent par se soustraire à l'ennui du corselet d'acier. Il y avait longtemps que les gentilshommes cherchaient à s'en débarrasser. Louis XIII s'y était opposé, d'abord parce qu'il avait le goût des vieilles armures, ensuite parce



Mousquetaire et cent-suisse de la garde du roi en 1637, d'après une gravure du temps.

qu'il avait à cœur de ménager la vie de sa noblesse. Mais placer dans des garnitures extérieures le salut de l'homme exposé à la grêle des balles était un préjugé d'un autre âge, qui finit par succomber. Le hausse-col fut la seule pièce de l'antique panoplie que les officiers d'infanterie conservèrent comme marque de leur grade. Ils y joignirent les aiguillettes d'épaule, d'où plus tard l'épaulette devait sortir. Les bottes éperonnées, le velours ou les passements de leurs habits, la demi-pique ou *esponton* qu'ils avaient à la main, étaient d'ailleurs autant de marques qui les distinguaient du soldat.

Les militaires représentés avec la hallebarde, dans les tableaux et les gravures du temps, sont ceux qui fournissaient l'escorte du roi : cent-suisses, gardes de la porte, gardes de la manche. Ils sont assez reconnaissables à leur costume, tout à fait différent de celui de l'armée : les cent-suisses avec des habits tailladés qui rappellent ceux du seizième siècle, les gardes de la manche et de la porte habillés du hoqueton, qui est devenu une tunique à très-courtes manches, entièrement fermée et brodée sur la poitrine.



Louis XIII en général d'armée, escorté d'un gendarme, d'après une gravure de 1622.

C'est en 1635 que la cavalerie fut organisée en régiments. Jusqu'alors elle n'avait formé, à proprement parler, que des escadrons. Toutefois certains corps d'élite ne dépassèrent jamais l'effectif d'une seule compagnie. De ce nombre furent les *mousquetaires*, qui constituaient la garde à cheval des princes. Ceux du roi furent créés en 1622 ; ils étaient auparavant les *carabins du roi*. On leur mit à la main le mousquet au lieu de la carabine. Ils conservèrent la mandille, qui était la livrée des carabins. Pour eux elle prit le nom de casaque. Elle était bleue avec des croix d'argent devant, derrière et sur les ailes.

Aucune des représentations que nous avons des mousquetaires à cheval ne nous les montre coiffés autrement que du chapeau à plumes. Ils avaient donc déposé le casque et probablement la cuirasse, exigés encore des carabins pendant la minorité de Louis XIII. Les arquebusiers à leur tour adoptèrent le chapeau et le buffle. Il finit par n'y avoir plus de ferraille dans la cavalerie légère. Nous ignorons le costume des cavaliers *cravates* ou croates que Rantzau et Gassion introduisirent dans l'armée française.

Les gendarmes furent ceux envers lesquels Louis XIII déploya le plus de rigueur pour les empêcher de déposer le harnais traditionnel. Après avoir proscrit les casaques, dont l'usage favorisait les infractions, il prononça la dégradation de quiconque n'aurait pas toutes les pièces de l'armure. Au grand dommage des perruques flottantes, des cadenettes, du beau linge fin, il fallut s'emprisonner la tête dans une salade à masque, porter le hausse-col, la cuirasse à brassards, les tassettes prolongées jusqu'aux genoux, et tout cela en bel acier bien fourbi, bien luisant, afin que les escadrons étincelassent au soleil. Cependant la lance fut abandonnée. En 1641 quelqu'un proposait d'y revenir pour se conformer à l'exemple des Espagnols. Ceux-ci effectivement avaient maintenu une compagnie de lanciers dans chacun de leurs escadrons de gendarmerie. Mais ils avaient maintenu bien d'autres choses. Leur infanterie, en plein dix-septième siècle, était encore habillée à la mode de 1580, avec des pourpoints rayés, avec des bosses sur l'estomac et des chapeaux albanais. Ils se croyaient invincibles tant qu'ils conserveraient le costume sous lequel ils avaient fait trembler le monde, et les routiniers de notre cher pays pensaient comme eux. On fut convaincu, après la bataille de Rocroi, que la supériorité des armées ne réside pas dans un attachement ridicule aux vieux us.

CHAPITRE XXIII

ANNÉES DE LA JEUNESSE DE LOUIS XIV

DE 1643 A 1661

Les rois de la mode sous le ministère de Mazarin. — Montauron. — Le duc de Candale. — Chapeaux et autres objets à la Fronde. — La paille et le papier, emblèmes politiques. — Édit de 1644 contre les passements. — Mode des rubans. — Édit de 1656. — Une strophe du Voyage de Chapelle et Bachaumont. — Le livre des *lois de la galanterie.* — Soins de propreté. — Les barbiers-étuvistes. — Hydrophobie du siècle. — Les barbiers-barbants et les barbiers-chirurgiens. — Avortement d'un essai de réaction contre les longues chevelures. — Moustaches. — La bigotère. — Principes d'un galant de l'époque à l'égard de la mode. — Le rabat et la cravate. — Bottes à genouillères abaissées. — Les bottes longues de Lamothe le Vayer. — Chaussures à longs pieds. — Éperons d'argent. — Mode des canons. — La petite-oie. — Premiers jabots. — Chausses à la Candale. — Maintien des chausses bouffantes dans certains costumes d'apparat et dans ceux du théâtre. — Ignorance des costumes de l'antiquité. — Rubans de garniture appelés galants. — Bracelets de ruban. — Persistance des mouches sur le visage. — Spécialité créée pour la coiffure des femmes. — Exploits du coiffeur Champagne. — Arrangement des cheveux, et coiffures portées par-dessus. — Les coiffes. — Corsages bombés. — Garnitures des robes. — Pierreries fausses. — Les devants et les grands cols. — Justaucorps des femmes. — Étoffes et couleurs. — Aventure étrange au sujet des écharpes. — Art de se faire des pieds mignons. — Augmentation du nombre des carrosses. — Origine des fiacres et omnibus. — Chaises à porteurs. — Vinaigrettes. — Calèches.

Le règne de Louis XIV enfant et même jeune homme n'est pas encore le règne de Louis XIV. Tant que vécut le cardinal Mazarin, le roi resta au second plan ou, ce qui revient au même, ne fut pas tout seul au premier; ce n'est pas sur lui que se portèrent les regards. Une suite d'originaux captivèrent tour à tour l'attention du public, et eurent plein pouvoir sur la direction de ses goûts. Les Anglais appellent *lions* ceux qui exercent ce genre d'autorité. Le type du lion avait commencé à se dessiner en France pendant la régence de Marie de Médicis; il se perfectionna sous celle d'Anne d'Autriche. Nous en retracerons deux variétés fournies par des personnages dont le nom appartient essentiellement à une histoire comme celle-ci : Montauron et le duc de Candale.

Montauron est l'heureux mortel à qui fut dédiée la tragédie de

Cinna. Il ne faut pas s'en rapporter aux louanges intéressées que lui a prodiguées le pauvre Corneille. Ce n'était qu'un parvenu fastueux et impertinent, dont l'unique souci fut de faire parler de lui. A cette fin, il ne cessa de prendre sur les millions qu'il avait amassés dans le maniement des finances de l'État. Il payait les marchands qui venaient lui proposer de mettre les modes nouvelles sous son nom; et si un barbouilleur de papier jugeait à propos d'écrire contre ces mêmes modes, en disant qu'elles étaient indignes d'un aussi grand homme que M. de Montauron, il le payait non moins généreusement. En 1644, 1645, 1646, tout fut à la Montauron; puis Montauron, ruiné par ses prodigalités, rentra dans la vie bourgeoise, et l'on ne parla plus de lui.

Gaston de Nogaret, duc de Candale, fut tout le portrait du duc d'Épernon, son grand-père : un beau blond, et l'homme de son temps qui eut les manières les plus exquises. La nature lui avait donné un côté, mais un seul, du génie d'Alcibiade, de sorte que le cardinal de Retz a pu dire justement de lui « qu'il n'eut rien de grand que les canons. » En effet, dans ses gouvernements et commandements, c'est surtout par les rubans et par le linge qu'il se fit remarquer. Sa gloire est d'avoir servi de modèle à ceux qui voulaient se bien habiller. Il inventa une façon de chausses qui de son nom s'appelèrent *chausses à la Candale.*

Il mourut à trente ans, le 28 janvier 1658, du double chagrin d'avoir été battu par les Espagnols et d'avoir perdu le cœur d'une personne qu'il adorait. Son trépas mit fin au règne des lions. On sait ce qu'il en coûta au surintendant Fouquet pour avoir essayé, à peu de temps de là, de trancher à la fois du Montauron et du Candale.

Les troubles qui agitèrent la Régence eurent aussi leur part d'influence sur la mode.

En 1648, au commencement de la révolte, Bachaumont, alors conseiller au Parlement, s'étant emporté contre un plaideur dont il rapportait le procès, se prit à dire « qu'il le fronderait bien. » Les autres conseillers ne l'écoutaient guère; cependant ils saisirent ce mot au passage et l'appliquèrent à Mazarin, qui était en ce moment l'objet de leur conversation. Le soir, il n'était question partout que de fronder le ministre; le parti qui lui était opposé s'appela *la Fronde*, et l'on mit aux chapeaux des cordons noués d'une certaine façon, qui

furent aussi des *frondes*. Tout fut bientôt à la Fronde : les rubans, les dentelles, même le pain.

Une sédition qui dure quatre ans ne saurait se tenir pendant tout ce temps à un même emblème. En 1652, après le combat du faubourg Saint-Antoine, on se mit, non plus à la Fronde, mais à la *paille*. On voyait aux chapeaux des tresses, des cordons, des aigrettes de paille.



Ouvrier et jeune homme de la bourgeoisie du temps de la Fronde, d'après des gravures du temps.

Tel se fit une écharpe, tel des jarretières de la même étoffe. Les femmes, à l'envi des hommes, s'en mirent des nœuds dans leurs cheveux et à leur corsage.

Si sans paille on voyoit un homme,
Chacun crioit : « Que l'on l'assomme;
Car c'est un chien de mazarin ! »

Bientôt le roi rentra à Paris, et le *papier* remplaça la paille. Le règne du papier ne fut que de quelques jours; mais il mit le ruban blanc à la mode pour plusieurs mois. C'est ainsi que le costume est le miroir des révolutions.

Aussitôt après la mort de Richelieu, on avait vu reparaître les dentelles, les toiles d'or et d'argent, les passements enrichis de houppes, d'emboutissements, de cannetille, de paillettes. Le clinquant eut de nouveau la vogue, et avec une telle fureur, qu'on fondait la monnaie pour en fabriquer. Rien qu'à Lyon, cent mille écus par semaine disparaissaient pour faire du fil et du paillon. Mazarin, qui aimait mieux palper le métal en espèces que le contempler à l'estomac et aux manches des gens, fit parler la raison d'État pour sauver le numéraire. Il décréta, au printemps de 1644, que les plus somptueux habits seraient de soie, sans autre chose pour les décorer qu'une bordure de deux petites dentelles de soie ou d'une broderie de la largeur du pouce.

Il se fabriquait beaucoup de passementerie en faux. Comme à la faveur du faux le fin devenait insaisissable, le faux fut enveloppé dans la même proscription.

Enfin, pour soustraire à la tentation le troupeau des imitateurs qui se modelaient sur la cour, le ministre ajouta, par une déclaration supplémentaire, que le roi s'interdirait à lui-même ce qu'il interdisait à ses sujets.

Ce fut la première fois qu'on vit la majesté royale soumise à la loi commune en matière d'habillement. La mode des *galants*, qui ne tarda pas à s'établir, prouve que cette mesure eut de l'efficacité. A toutes les places de l'habit naguère occupées par les passements on mit des coques de ruban, formées de la même manière que celles que l'on portait depuis longtemps dans les cheveux, et qui s'appelaient *galants*. Mais bientôt la licence engendrée par les troubles civils ramena le goût du fruit défendu. L'étalage insolent des passements et dentelles contraignit Mazarin à un retour offensif en 1656.

Qui trop embrasse mal étreint. Le ministre eut la prétention de frapper les galants en même temps que les galons, et d'établir législativement que les rubans n'étaient faits que pour attacher les habits. Vainement il styla Louis XIV, alors âgé de dix-huit ans, à se montrer dans Paris vêtu d'un pourpoint de velours uni avec un baudrier de maroquin, sans rubans ni broderie d'aucune sorte. La leçon de sim-

plicité donnée par le jeune monarque profita si peu, qu'il fallut bientôt refaire une troisième édition de la loi.

Le voyage de Chapelle et de Bachaumont, qui se place en cette mémorable année 1656, est daté comme il suit :

De Lyon, où l'on nous a dit
Que le roy, par un rude édit,
Avoit fait défenses expresses,
Expresses défenses à tous
De plus porter chausses suissesses.
Cet édit, qui n'est pas pour nous,
Vous réduit en grandes détresses,
Grosses bedaines, grosses fesses ;
Car où, diable, vous mettrez-vous ?

On serait tenté de croire, d'après cela, que l'édit avait réglé jusqu'à la façon des habits. Il n'en est rien, et ces vers ne sont qu'une plaisanterie suggérée par l'idée que, les chausses suissesses étant garnies de bandes de velours tracé d'or, elles allaient tomber sous le coup de la loi qui prohibait les passements.

Jusqu'à présent l'on a vu la mode constamment maltraitée par la littérature. Les poëtes et prosateurs de tous les siècles semblaient s'être donné le mot pour dévouer au blâme ou tourner en ridicule cette puissance, que ceux qui la maudissent le plus sont pourtant obligés de subir. Voici venir l'époque où elle aura des plumes taillées à son service. Un traité franchement apologétique, qui a pour titre *Les lois de la galanterie françoise*, parut en 1644. Son objet était de démontrer qu'il y a un fond de raison aux choses où des censeurs superficiels ne voient que frivolité et extravagance. On aura l'idée de la philosophie qu'il respire par les passages que nous allons en extraire, car *Les lois de la galanterie françoise* sont le texte qui nous servira à remettre sur pied l'homme comme il faut du temps de Mazarin.

« Pour parler premièrement de ce qui concerne la personne, l'on peut aller quelquefois chez les baigneurs pour avoir le corps net, et tous les jours l'on prendra la peine de se laver les mains avec le pain d'amande. Il faut aussi se faire laver le visage presque aussi souvent.... »

Impossible de ne pas nous arrêter dès ces premiers mots. Une explication est nécessaire, tant il semblera étrange au plus grand nombre des lecteurs que les hommes de la meilleure compagnie, en un siècle

policé, n'aient été tenus de se débarbouiller que *presque* tous les jours.

Au moyen âge, on n'avait pas eu le goût de la toilette à grande eau, mais au moins on allait fréquemment aux étuves. La police des étuves laissait fort à désirer. Il s'y passait des choses qui firent que, pendant la ferveur religieuse du seizième siècle, ces établissements, anathématisés à la fois par les prédicateurs catholiques et par les ministres protestants, furent abandonnés du public. Ils fermèrent l'un après l'autre, et l'usage des bains se serait entièrement perdu, sans l'industrie de quelques barbiers qui disposèrent dans leur arrière-boutique deux ou trois baquets à l'usage des valétudinaires plutôt que de ceux qui tenaient à la propreté. On était libre d'aller là quelquefois, comme le dit notre livre; mais on était libre aussi de n'y point aller, sans être montré au doigt pour cela. L'hydrophobie, depuis un demi-siècle, était poussée à un tel point que, dans un dialogue amoureux composé par Marguerite de Navarre, la dame avoue sans honte qu'elle ne s'est pas décrassé les mains depuis huit jours. En 1644, le pain d'amande faisait son office tous les matins : il y avait donc progrès.

Revenons aux *Lois de la galanterie*.

« Il faut aussi se faire laver le visage presque aussi souvent, et se faire raser le poil des joues, et quelquefois se faire laver la teste ou la dessécher avec de bonnes poudres. Vous aurez un valet de chambre instruit à ce mestier, ou bien vous vous servirez d'un barbier qui n'ait autre fonction, et non pas de ceux qui pansent les plaies et les ulcères, et qui sentent toujours le pus ou l'onguent; lesquels vous n'appellerez que quand vous serez malade. Et en ce qui est de vous accommoder le poil, vous aurez recours à leurs compétiteurs qui sont barbiers-barbants, quelques défenses et arrests qu'il y ait eu au contraire. »

Les *barbiers-barbants* nous représentent les barbiers-coiffeurs d'aujourd'hui. Ils n'étaient pas anciens dans l'industrie, attendu que le soin de la barbe appartint jusqu'au dix-septième siècle aux mêmes mains qui pansaient les plaies et pratiquaient les saignées. L'accouplement bizarre et même repoussant d'attributions si différentes ouvrit les yeux à des gens avisés qui résolurent de créer un métier nouveau avec le peigne et le rasoir. Ils achetèrent la faveur du gouvernement de Louis XIII, obtinrent en 1637 des lettres patentes qui les constituaient en corporation, et surent maintenir leurs droits malgré les procès que leur intentèrent les *barbiers-chirurgiens*.

Ces barbiers faisaient en même temps la barbe et les cheveux, que l'on continua de porter longs, et même de plus en plus longs. La mode faillit changer en 1645. Pas mal de gens s'étaient fait tondre, « pour faire honneur aux Suédois, » est-il dit dans la *Contre-mode* de Fitelieu. Cela n'eut pas de suite, peut-être par la crainte qu'on eut de ressembler aux *Têtes-rondes* de l'Angleterre.

« Le barbier que vous aurez choisi, estant très-propre et très-adroit, vous frisera les cheveux ou les laissera enflez, et vous accommodera aussi la barbe selon ce qu'elle vous siéra le mieux; car c'est un ornement naturel, le plus excellent de tous, et dont il faut tenir le plus de compte. Les uns portent les moustaches comme un trait de sourcil et fort peu au menton, les autres ont une moustache à coquille. »

La moustache à coquille était celle dont on bouclait les pointes. Il y eut un petit instrument appelé *bigotère*, de l'espagnol *bigotera*, au moyen duquel on pinçait les moustaches pour qu'elles prissent, pendant le sommeil, le pli qu'on voulait leur donner. Sarasin, dans sa fiction poétique des funérailles de Voiture, fait marcher derrière le cercueil un petit Cupidon qui tenait la bigotère du défunt, et une satire de 1650 mentionne le même objet en des termes qui dispensent de tout commentaire sur son usage :

. . . . . La moustache
Que la bigotère nous cache,
Lorsque le jeune damoiseau
Le soir en bride son museau.

« Après cecy, l'on doit avoir esgard à ce qui couvre le corps, et qui n'est pas seulement estabIi pour le cacher et garder du froid, mais encore pour l'ornement. Il faut avoir le plus beau linge et le plus fin que l'on pourra trouver. L'on ne sçauroit estre trop curieux de ce qui approche si près de la personne. Quant aux habits, la grande règle qu'il y a à donner, c'est d'en changer souvent et de les avoir tousjours le plus à la mode qu'il se pourra. Il faut prendre pour bons Gaulois et gents de la vieille cour ceux qui se tiennent à une mode qui n'a plus de cours à cause qu'elle leur semble commode. Il est ridicule de dire : Je veux toujours porter des fraises parce qu'elles me tiennent chaudement; je veux avoir un chapeau à grand bord d'autant qu'il me garde

du soleil, du vent et de la pluie; il me faut des bottes à petites genouillères, parce que les grandes m'embarrassent. C'est n'entendre pas qu'il faut se captiver un peu pour estre tousjours bien mis. Ne dit-on pas qu'il ne faut pas penser avoir toutes ses aises en ce monde? L'on a beau dire qu'il n'est rien de si inconstant que le François; que tantost il porte des chapeaux hors d'escalade et tantost de bas, tantost de grandes basques et tantost de petites, des chausses longues et courtes; que la description de cette bizarrerie ayant esté faicte par quelqu'un en ce qui est des collets, l'on a dit qu'au lieu que nos pères en portoient de petits tout simples ou de petites fraizes semblables à celles d'un veau, nous avons au commencement porté des rotondes de carte forte sur lesquelles un collet empesé se tenoit estendu en rond en manière de théâtre; qu'après l'on a porté des espèces de peignoirs sans empeser, qui s'estendoient jusqu'au coude; qu'ensuite on les a rognés petit à petit pour en faire des collets assez raisonnables, et qu'au mesme temps l'on a porté de gros tuyaux godronnés, que l'on appeloit encore des fraizes, où il y avoit assez de toile pour les ailes d'un moulin, et qu'enfin, quittant cet attirail, l'on est venu à porter des collets si petits qu'il semble que l'on se soit mis une manchette autour du col : ce sont de belles pensées que l'on se forme pour exprimer le changement d'un contraire à l'autre; mais quoique cela soit pris pour une censure de nos coutumes, nous ne devons pas laisser de garder notre variété comme la plus divertissante chose de la nature. »

Cette longue tirade retrace avec quelques interversions les vicissitudes de l'habillement du cou depuis Henri IV. Elle nous amène au collet rabattu ou *rabat* qu'attachaient des cordons garnis de gros glands. Les cordons firent place, après 1656, à la *cravate* de ruban ou de dentelle. La cravate ou le cravate (car ce mot fut d'abord du genre masculin) doit son origine aux Cravates ou Croates qui servaient dans les armées du roi.

« Si un auteur a dit aussi qu'il se formalise de ce rond de botte fait comme le chapiteau d'une torche, dont l'on a tant de peine à conserver la circonférence qu'il faut marcher en escarquillant les jambes, c'est ne pas considérer que les gens qui observent ces modes vont à pied le moins qu'ils peuvent. D'ailleurs, quoiqu'il n'y ait guère que cela ait esté escrit, la mode en est déjà changée, et ces genouillères rondes et estallées ne sont que pour les grosses bottes, les bottes mignonnes

estant aujourd'huy ravallées jusqu'aux esperons et n'ayant qu'un bec rehaussé devant et derrière. »

On continuait d'appeler *genouillère* l'épanouissement de la botte, parce qu'autrefois il avait couvert le genou; mais pour le présent sa place était au-dessous du mollet. Lamothe le Vayer trouvait cela si ridicule, que jusqu'à la fin de sa vie il protesta contre la mode en se chaussant de bottes longues, comme du temps du maréchal d'Ancre. On voit au musée du Louvre une statue en bronze de Louis XIV enfant, qui décorait autrefois le pont au Change. Le jeune roi est en bottes longues. Était-ce par déférence pour son précepteur?

On portait toujours des talons hauts et de larges surpieds. Le bout de la chaussure était carré et se prolongeait au delà des orteils. *Les lois de la galanterie* insistent très-fort sur la longueur:

« Il les faut avoir à longs pieds, encore que l'on ait dit qu'il se falloit conformer à la nature et garder les mesures. L'on sçait bien qu'au mesme temps que les longs pieds ont esté mis en usage, l'on a aussi porté des chapeaux fort hauts et si pointus qu'un teston (pièce de monnaie de la largeur d'un franc) les eust couverts; néantmoins la forme de ces chapeaux s'est changée soudain en forme plate et ronde, et les bottes et souliers à longs pieds demeurez, ce qui monstre l'estime que l'on en faict. L'on ficha bien une fois un clou à quelqu'un dans ce bout de botte, cependant qu'il estoit attentif à quelque entretien, en telle façon qu'il demeura cloué au plancher; mais tant s'en faut que cela en doive faire haïr l'usage, qu'au contraire si le pied eust esté jusqu'au bout de la botte, le clou eust pu le percer de part en part.

« Après les bottes, si vous songez aux esperons, vous les aurez d'argent massif et leur ferez changer souvent de façon, sans plaindre le coust. Ceux qui seront en bas de soye n'auront point d'autres bas que d'Angleterre, et leurs jarretières et nœuds de souliers seront tels que la mode en aura ordonné. »

Qu'on remarque le déplacement de l'industrie qui fut cause que les bas de soie, qu'on avait fait venir auparavant de Naples et de Milan, on les tirait maintenant d'Angleterre. Ce pays, en dépit des révolutions, entrait dans sa période d'activité et de prospérité. Non-seulement il avait dépossédé l'Italie d'une de ses sources de revenu, mais déjà il fournissait à l'Europe les plus beaux draps; il allait bientôt surpasser les Pays-Bas dans le travail du fil.

« Quant aux canons de linge que l'on estalle au-dessus des bottes, nous les approuvons bien dans leur simplicité quand ils sont fort larges et de toile de batiste bien empesée, quoique l'on ait dit que cela ressembloit à des lanternes de papier, et qu'une lingère du Palais s'en servit ainsi un soir, mettant sa chandelle au milieu pour la garder du vent. Afin de les orner davantage, nous voulons aussi que d'ordinaire il y ait double et triple rang de toile, soit de batiste, soit de Hollande; et d'ailleurs cela sera toujours mieux s'il y peut avoir deux ou trois rangs de point de Gênes : ce qui accompagnera le jabot, qui sera de mesme parure. »

Les *canons* mentionnés dans ce paragraphe sont les genouillères de linge dont l'idée s'était produite sous Charles IX. L'originalité de celles-ci consista en ce qu'elles s'élargissaient par le bas, de façon à recouvrir l'épanouissement de la botte. Elles prirent ainsi l'apparence de manchettes. L'édit de 1644 avait défendu de mettre de la dentelle aux collets, manchettes et *bas à botter*. On exhuma le vieux terme de canons au lieu de bas à botter, et grâce au changement de nom, on prétendit que cette pièce pouvait être légitimement garnie de dentelles.



Élégant à la mode de 1650, d'après une gravure du temps.

Quant au *jabot*, nommé en dernier lieu, notre auteur s'empresse de l'expliquer :

« Vous sçaurez que, comme le cordon et les aiguillettes s'appellent la *petite-oie*, l'on appelle un *jabot* l'ouverture de la chemise sur l'estomac, laquelle il faut toujours voir avec ses ornemens de dentelles, car il n'appartient qu'à quelque vieil penard d'estre boutonné tout du long. »

Petite-oie était, à proprement parler, l'abatis qu'on ôte de l'oie pour la mettre à la broche. Il est assez plaisant que, par comparaison, on ait

appelé ainsi les ornements accessoires de l'habit. La prude madame de Motteville a beau dire, dans ses Mémoires, que cette expression était du plus grossier vulgaire : il est certain qu'elle passa dans le langage des ruelles les mieux fréquentées. Sans compter *Les lois de la galanterie*, on la trouve écrite dans des ouvrages de très-bon ton.

Elle ne désignait d'abord que les cordons et les aiguillettes. Bientôt elle s'étendit aux galants cousus sur l'épaule et le long des ouvertures du pourpoint, à ceux qui décoraient le bas des chausses, à d'autres encore qui étaient posés à la ceinture de manière à couvrir le ventre comme un petit tablier, enfin à toute cette garniture dont la complication, sans cesse en progrès, vint au point qu'en 1656 la mise d'un homme à la mode comportait jusqu'à cinq et six cents galants.

Le nom de *jabot*, donné au bouillon de chemise qu'on laissait sortir du pourpoint, est encore une expression figurée dans le goût de petite-oie; car le jabot est, au propre, la poche où s'arrêtent les aliments avant de passer dans l'estomac des oiseaux, et l'on sait quelle enflure produit cette poche lorsqu'elle n'est point encore couverte de plumes. Plus tard, ce ne fut point assez du jabot. Le pourpoint fut raccourci et la ceinture du haut-de-chausses baissée pour laisser voir un flot de linge tout autour du corps. Cette mode était celle du duc de Candale. Elle parut très-ridicule au commencement parce qu'il semblait, à chaque pas qu'on faisait, que le vêtement le plus essentiel allait tomber par terre. Les enfants des rues criaient à ceux qu'ils voyaient dans cet état : « Monsieur, vous perdez vos chausses! » On s'y fit, car à quoi ne se fait-on pas? et les chausses à la Candale furent bientôt distancées par d'autres qui étaient d'un débraillement encore plus complet.

Les chausses bouffantes avec des bas d'attache, à la mode du seizième siècle, furent conservées longtemps encore par les pages et par les Gérontes de la bourgeoisie. On les appelait *grègues* et *trousses;* pour celles des pages, qui étaient d'une excessive exiguïté, fut introduit dans la langue le terme de *culottes*. A la fin ce vêtement ne figura plus que dans l'uniforme des Cent-Suisses, dans l'habit d'apparat du roi et de ses pairs à la cérémonie du sacre, et dans les costumes de théâtre. Comme il caractérisait, dans l'opinion du temps, l'antiquité la plus reculée, on ne fut pas choqué de voir en belles trousses de satin à bandes passementées et brodées, soit les Grecs et les Romains des tragédies, soit les héros de la Fable ou des romans dont Louis XIV et

les princes de sa cour se distribuaient les rôles, lorsqu'ils dansaient des ballets ou qu'ils couraient la bague dans les carrousels.

Voilà jusqu'à quel point la couleur locale était négligée pour la mise en scène des temps anciens; et cependant on voyait, dans les mascarades du carnaval et au théâtre même, des Polonais, des Turcs, des Chinois, des Margajats (sauvages de l'Amérique méridionale), dont le costume était assez fidèlement rendu.

L'auteur des *Lois de la galanterie* continue :

« Il y a de certaines petites choses qui coustent peu et néantmoins parent extresmement un homme, faisant connoistre qu'il est entièrement dans la galanterie, d'autant que les mélancholiques, les vieillards, les sérieux et les personnes peu civilisées n'en ont point de mesme : comme par exemple d'avoir un beau ruban d'or ou d'argent au chapeau, quelquefois entremeslé de soie de quelque couleur, et d'avoir aussi au devant des chausses sept ou huit beaux rubans satinez et des couleurs les plus esclatantes qui se voyent. L'on a beau dire que c'est faire une boutique de sa propre personne, et mettre autant de mercerie à l'estallage que si l'on vouloit vendre, il faut observer néantmoins ce qui a cours; et pour montrer que toutes ces manières de rubans contribuent beaucoup à faire parestre la galanterie d'un homme, ils ont emporté le nom de *galands* par préférence sur toute autre chose.



Page en 1650, d'après une gravure du temps.

« Depuis mesme, voyant que la plupart des dames, au lieu de bracelets de perles, d'ambre ou de manicles de jais, se contentent d'entourer leur poignet d'un simple ruban noir, nous avons trouvé bon que les jeunes galands en portent aussi pour faire parestre leurs mains plus blanches quand ils osteront leurs gants. Nous ne désapprouvons

pas non plus l'intention de ceux qui ont adjousté un ruban incarnat, les joignans ensemble ou s'en servans séparément, à cause que toutes ces deux couleurs s'accordent bien à la blancheur et à la délicatesse de la peau et en rehaussant l'esclat. Mais défenses très expresses sont faictes à ceux qui, venans desjà sur l'âge ou ayans les mains noires, seiches, ridées ou velues, en voudroient faire de mesme, d'autant que cela ne tourneroit qu'à leur confusion et mocquerie.

« Il sera encore permis à nos galands de la meilleure mine de porter des mouches rondes et longues, ou bien l'emplastre noire assez grande sur la tempe, ce qu'on appelle l'*enseigne du mal de dents ;* mais pour ce que les cheveux la peuvent cacher, plusieurs ayans commencé depuis peu de la porter au-dessous de l'os de la joue, nous y avons trouvé beaucoup de bienséance et d'agrément. Que si les critiques nous pensent reprocher que c'est imiter les femmes, nous les estonnerons bien lorsque nous leur respondrons que nous ne sçaurions faire autrement que de suivre l'exemple de celles que nous admirons et que nous adorons. »

Voilà qui est galamment parler, et nous devons regretter que l'auteur qui s'exprimait ainsi sur le compte des dames, n'ait pas abordé le chapitre de leur toilette. Pour sûr, il l'aurait traité avec autant de savoir que de respect. Il s'en est excusé comme indigne, de sorte que c'est ailleurs qu'il faut aller chercher la lumière sur l'habillement de cette génération d'héroïnes dont l'esprit, la bonne grâce et les aventures romanesques firent naguère tourner la tête à un grand philosophe.

Une nouveauté à laquelle elles se prêtèrent fait époque dans l'histoire de la coiffure, et mérite d'être racontée en premier lieu.

Les barbiers-barbants, que nous avons vus ouvrir boutique à côté des barbiers-chirurgiens, n'élevèrent d'abord aucune prétention sur la tête des dames. Depuis le commencement du monde, les chambrières seules avaient été en possession d'arranger les cheveux de leurs maîtresses. On n'imaginait pas que cela pût devenir une profession, encore moins une profession exercée par des mains viriles. Un homme de génie en son genre, le sieur Champagne, créa cette spécialité.

« Ce faquin, dit Tallemant des Réaux, par son adresse à coeffer et à se faire valoir, se faisoit rechercher et caresser de toutes les femmes. Leur foiblesse le rendit si insupportable, qu'il leur disoit tous les jours cent insolences. Il en a laissé telles à demi coeffées; à d'autres, après avoir fait un costé, il disoit qu'il n'achèveroit pas si elles ne le

baisoient. Quelquefois il s'en alloit et disoit qu'il ne reviendroit pas si on ne faisoit retirer un tel qui lui desplaisoit, et qu'il ne pouvoit rien faire devant ce visage-là. J'ay ouï dire qu'il dit à une femme qui avoit un gros nez : « Vois-tu, de quelle façon que je te coeffe, tu ne seras « jamais bien tant que tu auras ce nez-là. » Avec tout cela, elles le couroient, et il a gagné du bien passablement, car comme il n'est pas sot, il n'a pas voulu prendre d'argent, de sorte que les présents qu'on lui faisoit valoient beaucoup. Lorsqu'il coeffoit une dame, il disoit ce que telle et telle lui avoient donné, et quand il n'étoit pas satisfait, il ajoutoit : « Elle a beau m'envoyer querir, elle ne m'y tient plus. » L'idiote qui entendoit cela trembloit de peur qu'il ne lui en fist autant et donnoit deux fois plus qu'elle n'eust fait. »

La princesse Marie de Gonzague fut l'une des personnes sur qui il eut le plus d'empire. Son industrie lui avait donné auprès d'elle une familiarité dont toute la cour de Nevers crevait de dépit. Adam Billaut prit sur lui de parler :

La beauté qui vous accompagne
Estant digne de tous les vœux,
J'enrage quand je vois Champagne
Porter la main à vos cheveux.
Vous ternissez vostre louange,
Souffrant que cet homme de fange
Maistrise les liens qui font tout soupirer,
Et vous faictes un sacrilége
De lui donner le privilége
De profaner ce qu'on doit adorer.

Mais comment convaincre une beauté qui avait passé la trentaine, et qui jugeait le secours de l'art indispensable pour se maintenir dans sa réputation ? Champagne eut l'honneur de lui arranger sa couronne sur la tête le jour qu'elle fut épousée, au Palais-Royal, par l'ambassadeur du roi de Pologne (1645). Il alla avec elle à Varsovie, puis s'ennuya des princesses palatines, et courut les royaumes du Nord, d'où il revint à la suite de la reine Christine. Son retour à Paris fut un événement.

La chevelure, du temps de Champagne, n'était plus si abattue qu'auparavant. Elle formait un cône tronqué, légèrement incliné vers le derrière de la tête, et couronné d'une torsade qu'on appelait un

rond. Sur les côtés pendaient, soit des *moustaches* ou cadenettes nouées de galants, soit des *serpenteaux*, qui sont nos longues boucles à l'anglaise, ou bien encore des *bouffons* ou menus anneaux, que nous appelons la frisure *à la Sévigné*.

Par-dessus les cheveux on mettait de petits bonnets sans passe, avec deux longues pattes qui voltigeaient derrière les oreilles, ou des mouchoirs empesés et bordés de dentelle, ou des toquets de velours appelés *bonnets de plumes* parce qu'ils étaient chargés de panaches. Les petites bourgeoises portaient encore des chaperons de diverses formes. Fitelieu, dans sa *Contre-mode* : « Les uns se disent à jour, pour approcher un peu de la demoiselle, et les autres se voyent fermés, pour leur servir de bonnet. » Et le même auteur nous apprend, à ce propos, comment et par qui la mode des coiffures était faite à Paris. « Les mercières du Palais galantisent de ce costé, pour en faire naistre l'envie à celles qui les visitent pour s'informer des nouveautés. Il n'est rien de si ajusté qu'elles, ni de si joli que leur teste. »

Après la Fronde, la mode des *coiffes* commença. C'était une chose nouvelle sous un vieux nom : une pièce de crêpe ou de taffetas dont on s'enveloppait la tête, et qu'on nouait sous le menton, en laissant le visage à découvert. Le noir étant la couleur consacrée des coiffes, les Précieuses les appelèrent des *ténèbres*.

Les robes ouvertes de corsage durèrent quelques années, après quoi on revint aux corsages fermés. Ces corsages finissaient en pointe, et on les faisait bomber, à partir du creux de l'estomac, au moyen de baleines, pour que « le corps de jupe fût relevé en une panse de capitaine Fracasse. » Sous ces baleines, le busc cambré en sens inverse pressait la poitrine.

L'effet de l'édit de 1644 fut, pour les femmes comme pour les hommes, de faire entrer les nœuds de ruban en plus grand nombre dans leur toilette, car elles trouvaient par trop chiche la décoration de bordures en bisette de soie que leur avait octroyée M. le cardinal. On flétrit du nom de *gueuse* ce pitoyable article de garniture, et pour en relever un peu le méchant effet, les perles vraies ou fausses, le jais, furent combinés avec les galants ou les *faveurs*, car les nœuds à l'usage des dames portaient ces deux noms. Le grand luxe consista en une chamarrure de pierreries le long du busc et sur le tour de la taille. Un homme qui habitait le quartier du Temple, ayant trouvé le moyen de

colorer le cristal, put fournir à bon marché des émeraudes, rubis et topazes qui faisaient illusion. Cela s'appela « les pierreries du Temple ».

La robe étant tenue très-décolletée, on garnissait l'encolure avec des *devants*, bouillons de linon ou de gaze, qui étaient disposés en guirlandes, et autour desquels s'enroulaient des fils de perles ou du cordonnet d'or. En costume plus négligé, on mettait des fichus blancs ou mouchoirs de cou, lesquels conduisirent aux grands cols rabattus en



Anne d'Autriche en 1648, d'après une gravure du temps.

façon de pèlerine. Anne d'Autriche, pendant tout le temps de son veuvage, sans quitter un moment la *pointe* et la *mante*, qui en étaient la marque, sans or, sans argent, sans art et sans façon extraordinaire, s'habilla cependant avec le soin permis aux personnes qui aiment une belle simplicité. Les grands cols rabattus avaient un air de sévérité élégante qui lui plut; elle les encouragea par son approbation; mais au lieu qu'ils n'étaient d'abord que de batiste, ils eurent bientôt une garniture de dentelle, puis furent faits tout en guipure, de sorte que par eux l'usage du point-coupé se rétablit insensiblement.

Sous la robe on portait deux jupes qui, ajoutées à celle de la robe elle-même, faisaient trois. Elles eurent chacune leur nom dans le langage précieux. Celle de dessus s'appela la *modeste*, celle de dessous la *secrète*, et l'entre-deux la *friponne*.

Le *justaucorps* prit faveur après 1650. C'était la hongreline des années précédentes, à laquelle on avait donné une coupe qui la rapprochait davantage du pourpoint des hommes. Une jolie Parisienne, mariée à un maître des comptes qui s'appelait Belot, fut la première qui se montra en justaucorps. Les dames adoptèrent cet habit pour aller à cheval ou à la chasse; mais plus d'une bourgeoise, qui ne chevauchait ni ne chassait, afin de se donner un air déluré, alla ainsi même à l'église.



Dame en petite toilette, vers 1645, d'après Abraham Bosse.

Les étoffes les plus usitées furent, pour la robe, le velours, le satin, la moire et une soierie à petits bouquets d'or ou d'argent, qu'on appelait *brocatelle*. Les jupes étaient de tabis, taffetas et camelotine. Les demoiselles et femmes de la bourgeoisie, lorsqu'elles ne pouvaient pas atteindre à ces étoffes dispendieuses, se contentaient de *camelot de Hollande* (soie tramée de laine) ou de *ferrandine* (soie tramée de coton), de serge à double envers, et des autres tissus employés pour les habits d'homme. Au bas peuple était laissé l'usage des petits draps et notamment de la *grisette*, dont le nom indique la couleur. C'est de là qu'est venu le nom de grisette, qui autrefois se donnait indistinctement à toutes les femmes de condition médiocre.

Parmi les couleurs le plus portées, on remarque le noir, le gris de lin, le gris de More, le gris violant, les jaunes citron et isabelle, enfin toutes les sortes de rouge, feu, orange, aurore, incarnat, cramoisi.

La mode des écharpes fut rétablie. Elle donna lieu, en 1656, à une

étrange aventure, qui montre comment la police était faite alors à Paris. De ces vauriens, qui abondaient encore dans l'armée sous le nom de *soudrilles*, firent proclamer à son de trompe par plusieurs des leurs, que le roi avait défendu les écharpes; puis, se répandant par bandes dans les divers quartiers de la ville, ils allèrent enlever les écharpes de dessus les épaules des femmes effarées. Une plaisanterie de ce goût ne pouvait pas durer longtemps. Tous ceux de ses auteurs sur qui l'on put mettre la main furent pendus haut et court.

Les petits objets de toilette étaient le demi-masque de velours noir, les gants d'Espagne parfumés et coupés, c'est-à-dire fendus sur le dos de la main, l'éventail, les manchettes, le mouchoir brodé avec des glands aux quatre coins, les mules avec leur accompagnement traditionnel de patins. Il n'était rien qu'on ne fît pour être chaussée mignonnement. Quantité de dames mettaient sous leurs bas des chaussons étroits de toile cirée. Un jour, plusieurs filles d'honneur de la reine s'évanouirent de douleur dans son cabinet, pour s'être serré les pieds avec des bandelettes de leurs cheveux. Ces inventions n'étaient pas pour favoriser la marche; mais on n'avait plus besoin de marcher, tant il y avait alors de voitures.

D'abord c'étaient les carrosses qui s'étaient multipliés au point de n'être pour ainsi dire plus un objet de luxe. Bassompierre, sortant de la Bastille à la mort de Richelieu, s'émerveillait d'en tant voir, et disait plaisamment qu'on aurait pu se promener dans Paris en passant de l'un sur l'autre. Il eut d'ailleurs la satisfaction de voir appliqué à la plupart de ces voitures un perfectionnement qu'il avait inventé autrefois pour la sienne. Les portières avaient pour clôture des glaces au lieu de rideaux.

Vers le commencement de la Fronde un nommé Fiacre, qui demeurait près de Saint-Thomas du Louvre, imagina de tenir des carrosses, qu'il louait pour la journée ou seulement pour une course, aux personnes qui n'en avaient pas. Telle est l'origine de nos voitures de place à deux chevaux, que nous appelons encore des *fiacres;* mais avant que leur service se régularisât, ils subirent diverses vicissitudes qui ont introduit tant de confusion dans leur histoire, que les auteurs les plus exacts ne sont pas parvenus à s'en tirer.

L'idée des carrosses de louage conduisit notre grand Pascal à celle de carrosses circulant sur un parcours déterminé avec faculté, pour le pre-

mier venu, de monter dedans quand il y aurait de la place, et d'en descendre quand bon lui semblerait. Ces voitures devaient être des omnibus dans toute la force du terme. Le duc de Roannez, ami de Pascal, fut autorisé à en tenter l'entreprise. Elles parurent en 1661, sous le nom de *carrosses à cinq sous*, à cause du prix de la course. Très-bien accueillies dans le premier moment, elles ne tardèrent pas à être l'objet d'une défaveur qui les fit tout à fait tomber. Le siècle n'était pas mûr pour le principe d'égalité que ce moyen de locomotion consacrait.

Concurremment avec les carrosses se pressaient dans les rues les chaises à porteurs, « dernière et nouvelle commodité si utile, disent *Les lois de la galanterie*, qu'ayant esté enfermé là dedans sans se gaster le long des chemins, l'on peut dire que l'on en sort aussi propre que si l'on sortoit de la boiste d'un enchanteur. »

Un intrigant, nommé Sous-Carrière, qui était allé en Angleterre pour se remplumer d'une perte d'argent qu'il avait faite au jeu, rapporta cette invention en 1637. Il s'en fit aussitôt donner le brevet qu'il exploita en société avec madame de Cavoye, femme du capitaine des gardes de Richelieu. Chaque chaise leur rapportait cent sous par mois. Elles étaient fermées, et sur le modèle de celles qui existaient encore au commencement de ce siècle.

On a remarqué que les chaises s'étaient déjà montrées deux fois sans succès : d'abord du temps de Henri III (Marguerite de Valois en eut une à son service), ensuite en 1617, Pierre Petit, capitaine des gardes du roi, ayant obtenu pour dix ans le privilége de cette sorte de voiture. Mais ces chaises étaient à l'italienne, découvertes ou mal couvertes, de sorte qu'elles n'avaient de commodité que par le beau temps. Lorsque le confortable anglais s'y fut ajouté, et qu'on put y être garanti à la fois de la boue et de la pluie, on s'y attacha comme à une chose de première nécessité. Bientôt on perfectionna la chaise en y ajoutant deux roues. Ce fut la *vinaigrette*, qu'un homme tirait par devant et qu'une femme ou un enfant poussait par derrière.

Enfin la *calèche*, qui était le char antique retourné et monté sur des ressorts, fut importé d'Italie en France avant 1660. Le cabriolet en dérive. Louis XIV excellait à conduire la calèche attelée de quatre chevaux.

CHAPITRE XXIV

ÉPOQUE DE LA SPLENDEUR DU RÈGNE DE LOUIS XIV

DE 1661 A 1685

Goûts et dispositions du roi. — La jeunesse élégante de son entourage. — Dernier édit de Mazarin contre les passements et les dentelles. — Amendement que le roi y introduit en 1661. — Création des manufactures de dentelles françaises. — Inflexibilité de Louis XIV à l'égard des galons et des broderies d'or et d'argent. — Institution des justaucorps à brevet. — Défaveur des objets de toilette désagréables au roi. — Langlée, ministre de la mode. — La robe d'or de madame de Montespan. — Tailleurs et couturières. — Les élégants à la mode de 1663 et 1665. — Les grandes perruques. — Perfectionnement de l'industrie capillaire. — Les barbiers-perruquiers. — Adoption de la perruque par Louis XIV. — Les perruques dans l'Église. — Perruques d'abbé. — Commerce des cheveux. — Projet de Colbert contre les perruques de cheveux. — Renommée européenne des perruquiers français. — Chapeaux à plumes. — Exiguïté des pourpoints. — Suppression des manches fendues. — Origine et description de la rhingrave. — Bottes sans coutures offertes à Louis XIV. — Le cordonnier Nicolas Lestrange. — Profusion des rubans et dentelles. — Avénement du justaucorps, de la veste et de la culotte. — Vogue du drap. — Manufactures de drap français. — Importance de la cravate. — Exécutions contre les porteurs d'épée. — Baudriers et écharpes de toilette. — Manchons d'homme. — Brandebourgs. — Manteaux d'apparat. — Chaperon de deuil. — Domino ecclésiastique. — Soutanelle d'abbé. — Cardinaux en habit court. — L'usage des robes limité pour les laïques à l'exercice de la profession. — Manteaux de femme. — Queues des manteaux de cour. — Robes battantes et innocentes. — Le noir, de mode en négligé. — Le blanc adopté par les veuves. — Exhibition des toilettes aux Tuileries. — Toiles et gazes peintes à la main. — Transparents. — Ornements et garnitures de dentelle. — Palatines. — Échelles de rubans. — Soutache de chenille. — Diamants d'emprunt. — Coiffes et cornettes. — La coiffeuse Martin. — Coiffure hurlupée et hurluberlu. — Costume de noce du prince de Conti et de mademoiselle de Blois.

Louis XIV fut un bel homme à qui sa qualité de roi procura l'avantage de paraître incomparable. La nature l'avait formé pour toutes les attitudes qui demandent de la grâce et de la dignité. Il excellait à monter à cheval, il dansait les danses graves à la perfection, il marchait d'une façon qui n'était qu'à lui par le grand air qu'il y savait mettre. Il aimait le plaisir, et encore plus le faste. Quoiqu'il eût peu d'imagination, ses idées en fait de magnificence allaient aussi loin que tout ce qu'on pouvait lire dans les romans de l'époque ; mais le goût,

chez lui, ne répondait pas à la volonté. Assez bon juge des productions de l'esprit, il ne sut jamais apprécier dans les œuvres d'art que l'éclat et la symétrie, deux choses qu'il fallait pousser à l'excès pour lui plaire. Sous un pareil monarque, les modes ne pouvaient pas manquer d'être somptueuses; il n'était guère à espérer qu'elles devinssent vraiment belles.

Le roi atteignit sa vingtième année en 1658, et les jeunes seigneurs avisés de la cour commencèrent à se grouper autour de sa personne, dans l'attente du moment où il échapperait à la tutelle qu'exerçaient encore sur lui sa mère et le cardinal Mazarin. Puyguilhen (qui fut depuis Lauzun), Vardes, du Lude étaient les principaux de ce petit cercle. Ils menaient grand train, grâce aux largesses du surintendant Fouquet. Ils donnaient le ton à la cour et à la ville : ils le reçurent de Louis XIV, lorsque celui-ci, aussitôt après la mort de son premier ministre, eut montré qu'il entendait être le maître en toutes choses.

A partir de ce moment, la cour fut un pays enchanté où les jours se comptèrent par les divertissements. Bals, mascarades, chasses, carrousels se succédèrent sans relâche, plus magnifiques à chaque répétition et toujours distingués par quelque surprise nouvelle. Les dépenses en bâtiments, en meubles, en pierreries, en habillements s'ajoutèrent à celles que nécessitaient la guerre et des encouragements utiles. Ce fut le bon temps, celui où Louis XIV, en travaillant et s'amusant beaucoup, rendit son royaume, sinon le plus heureux, du moins le plus glorieux du monde. Nous ferons de cette période, qui dura vingt et quelques années, notre seconde étape dans l'histoire du costume sous cet interminable règne.

Arrêtons-nous d'abord aux lois somptuaires. Elles contrastent avec les goûts avérés du souverain peut-être plus encore que ne firent celles de François Ier et de Henri III.

Il y en a une de la dernière année de Mazarin, qui produisit beaucoup d'émoi à cause du moment qu'on choisit pour la promulguer. Lorsque chacun, pour fêter la venue de la jeune épouse que le roi était allé chercher en Espagne, étalait sur soi tout ce qu'il avait de galons, de guipure et de fines dentelles, on eut la cruauté de rappeler que tout cela était frappé d'interdiction. Ordre formel, de par le roi, de dégarnir incontinent les habits et les robes. Les murmures furent

grands, sauf de la part de quelques vieux bourgeois maussades, comme celui que Molière a fait parler dans *l'École des maris :*

Oh ! trois et quatre fois béni soit cet édit
Par qui des vêtements le luxe est interdit !
Les peines des maris ne seront plus si grandes
Et les femmes auront un frein à leurs demandes.
Oh ! que je sais au roi bon gré de ces décris
Et que, pour le repos de ces mêmes maris,
Je voudrois bien qu'on fît de la coquetterie
Comme de la guipure et de la broderie !
J'ai voulu l'acheter, l'édit, expressément,
Afin que d'Isabelle il soit lu hautement,
Et ce sera tantôt, n'étant plus occupée,
Le divertissement de notre après-soupée.

Ces mots, dans la bouche d'un personnage ridicule, n'étaient-ils pas plutôt une critique qu'une apologie? Molière, sans craindre d'offenser le roi, put égayer le public avec l'édit de 1660. Il était l'ouvrage du premier ministre, et Louis XIV était si loin d'en approuver toutes les parties, qu'il l'amenda aussitôt qu'il commença à gouverner par lui-même. En le corrigeant, il donna pour raison les doléances apportées au pied du trône par les denteliers français. Non-seulement il retira la disposition qui ruinait leur industrie, mais il montra bientôt qu'il voulait naturaliser en France toutes les façons de dentelles étrangères. Deux cents ouvrières furent appelées du Hainaut et du Brabant ; on en fit venir d'autres, choisies parmi les plus habiles de Venise, et on leur donna des logements dans le faubourg Saint-Antoine, avec 36,000 livres pour leurs frais de premier établissement. La manufacture d'Alençon prit naissance dans le même temps par le fait d'une colonie d'ouvrières que Colbert installa dans son château de Lonrai.

Le roi ne fut pas de si bonne composition à l'égard des tissus ou garnitures d'or et d'argent. Il déclara que l'usage du brocart et des passements n'appartiendrait qu'à lui, aux princes de sa famille, et à ceux de ses sujets à qui il lui plairait d'en donner la permission. Cela fut réglé dès l'an 1664 par l'institution des *justaucorps à brevet.* On appelait de ce nom un habit qui ne se pouvait porter qu'en vertu d'un brevet signé de la main du roi. Il était bleu, doublé de rouge, brodé d'un dessin magnifique, or avec un peu d'argent. Le nombre de ceux

qui en avaient la faveur était déterminé : l'un mort, un autre était nommé à sa place, et pour y parvenir, il fallait s'appuyer sur les titres les plus éminents, solliciter, faire sa cour, ni plus ni moins que s'il se fût agi d'une pension ou d'un office.

Pendant quarante ans de son règne, Louis XIV resta inflexible sur le chapitre de l'or et l'argent. La mode parvenant toujours à les introduire par quelque subterfuge sur les vêtements des particuliers, il renouvela jusqu'à onze fois l'ordonnance qui lui en réservait le privilége.

Son ascendant s'exerça sur les autres parties de la toilette sans qu'il lui fût nécessaire de faire acte d'autorité. Il n'avait qu'à dire ou seulement à laisser voir qu'une chose lui déplaisait, pour qu'aussitôt grands et petits missent de côté l'objet de son aversion. Il en usa de la sorte avec les manches fendues du temps de son père et avec les chapeaux gris, qu'il prit en horreur après en avoir porté comme tout le monde. Les senteurs lui étaient naturellement désagréables : cela fit renoncer à l'usage des parfums, et avec une si sotte affectation, que si l'on avait pu, on aurait supprimé les fleurs odorantes. Des femmes, du plus loin qu'elles apercevaient une rose, faisaient mine de s'évanouir.

Au commencement de sa splendeur, Louis XIV donna lui-même le signal des nouveautés ; mais dès qu'il eut cessé d'être de la première jeunesse, le sentiment qu'il avait des convenances lui fit remettre ce soin à une autre personne. Il eut son ministre de la mode. C'était un personnage de peu de conséquence, fils d'une femme de chambre de la reine mère, et qui de sa vie ne bougea de la cour, où il était né. Il s'appelait Langlée, Langlée tout court, sans titre aucun de noblesse ni d'office. Enrichi par le jeu, il vivait largement du sien, faisant force libéralités aux dames et aux seigneurs, qui ne les refusaient pas. Il était de toutes les fêtes et des réunions les plus privées, avait son franc parler sur la mise de chacun, critiquait, conseillait, décidait avec l'autorité d'un oracle. Le roi affectant de se conformer à son goût, on ne trouvait bien que ce qui avait reçu l'approbation de Langlée. Cela se voit par une anecdote que raconte madame de Sévigné.

« M. de Langlée, » dit-elle, le gratifiant de la particule pour rendre hommage à sa puissance, « M. de Langlée a donné à madame de Montespan une robe d'or sur or, rebrodée d'or, rebordée d'or, et par-dessus un or frisé rebrochée d'un or mêlé avec un certain or, qui fait la plus

divine étoffe qui ait jamais été imaginée. Ce sont les fées qui ont fait cet ouvrage en secret; âme vivante n'en avoit connoissance. On voulut la donner aussi mystérieusement qu'elle avoit été fabriquée. Le tailleur de madame de Montespan lui apporta l'habit qu'elle avoit ordonné : il en avoit fait le corps sur des mesures ridicules. Voilà des cris et des gronderies, comme vous pouvez penser. Le tailleur dit en tremblant : « Madame, comme le temps presse, voyez si cet autre « habit que voilà ne pourroit point vous accommoder, faute d'autre. » On découvre l'habit. Ah! la belle chose! Ah! quelle étoffe! vient-elle du ciel? Il n'y en a pas de pareille sur la terre. On essaye le corps; il est à peindre. Le roi arrive. Le tailleur dit : « Madame, il est fait « pour vous. » On comprend que c'est une galanterie; mais qui peut l'avoir faite? C'est Langlée, dit le roi. C'est Langlée assurément, dit madame de Montespan : personne que lui ne peut avoir imaginé une telle magnificence. C'est Langlée, c'est Langlée, tout le monde répète : c'est Langlée; et moi, ma fille, je vous dis, pour être à la mode, c'est Langlée! »

On voit, par ce récit, que les tailleurs étaient encore en possession de faire les habits des femmes. Les couturières ne faisaient que de poindre à l'horizon. Elles furent autorisées à se former en communauté seulement en 1675, et il leur fut défendu de mettre la main aux pièces ajustées du vêtement.

Passons au détail du costume.

Celui des hommes, en 1665, est plaisamment décrit par Pierrot, dans le *Don Juan* de Molière :

« Que d'histoires et d'engingorniaux boutent ces messieurs-là les courtisans! Je me perdrois là dedans, pour moi, et j'étois tout ébaubi de voir ça. Tiens, Charlotte, ils ont des cheveux qui ne tiennent point à leur tête, et ils boutent ça après tout, comme un gros bonnet de filasse. Ils ont des chemises qui ont des manches où j'entrerions tout brandis, toi et moi. En lieu d'haut-de-chausses, ils portent une garde-robe aussi large que d'ici à Pâques; en lieu de pourpoint, de petites brassières qui ne leur viennent pas jusqu'au brichet (creux de l'estomac), et en lieu de rabat, un grand mouchoir de cou à réseau avec quatre grosses houppes qui leur pendent sur l'estomac. Ils ont itou d'autres petits rabats au bout des bras, et de grands entonnoirs de passement aux jambes, et parmi tout ça tant de rubans, tant de rubans,

que c'est une vraie pitié. N'y a pas jusqu'aux souliers qui n'en soient tout farcis depuis un bout jusqu'à l'autre, et ils sont faits d'une façon, que je me romprois le cou avec. »

C'est le même habillement dont se moquait déjà, quatre ans auparavant, le Sganarelle de *l'École des maris :*

Ne voudriez-vous pas, dis-je, sur ces matières,
De nos jeunes muguets m'inspirer les manières?
M'obliger à porter de ces petits chapeaux
Qui laissent éventer leurs débiles cerveaux,
Et de ces blonds cheveux de qui la vaste enflure
Des visages humains offusque la figure?
De ces petits pourpoints sous les bras se perdant,
Et de ces grands collets jusqu'au nombril pendant?
De ces manches qu'à table on voit tâter les sauces
Et de ces cotillons appelés haut-de-chausses?
De ces souliers mignons, de rubans revêtus,
Qui vous font ressembler à des pigeons pattus?
Et de ces grands canons où, comme en des entraves,
On met tous les matins ses deux jambes esclaves,
Et par qui nous voyons ces messieurs les galants
Marcher écarquillés ainsi que des volants?

Il ne s'agit que de mettre le nom aux choses dont Molière exprime si bien le ridicule effet.

Dans la vaste enflure des cheveux qui ne tenaient pas à la tête, tout le monde a reconnu la perruque caractéristique du règne, l'énorme crinière à laquelle son format valut, dans le siècle suivant, le surnom d'*in-folio*. Jamais on n'en avait vu de telle, depuis que les humains avaient recours à l'artifice des faux cheveux; mais aussi jamais l'industrie ne s'était montrée si inventive en cette partie. Tandis que, sous Louis XIII, l'art en était encore à coudre des cheveux sur une calotte, on parvint sous son fils à les passer dans le tissu des toiles les plus fines, à les tresser sur des rubans, sur des franges, sur des fils de soie; on imagina la *crêpe;* enfin on donna aux perruques l'apparence, qu'elles n'avaient point auparavant, de cheveux véritables. Des hommes acquirent la célébrité par ces inventions. L'histoire nous a conservé les noms de Quentin, d'Ervais, de Binet : Binet le créateur des *binettes*, le fournisseur du roi, qui disait fièrement qu'il dépouillerait toutes les têtes du royaume pour garnir celle de son souverain.

Les barbiers-barbants, en leur qualité de coiffeurs, s'approprièrent la confection et le soin des perruques. Ils devinrent les ***barbiers-perruquiers*** et doublèrent de nombre dans toutes les villes, tant ils eurent de pratiques à servir. Personne en effet ne se contentait plus de ses propres cheveux. Si bien fourni qu'on eût le chef, on se le fit raser



Pages de la cour en 1662, le duc d'Orléans, frère du roi, en 1665, d'après des gravures du temps.

pour mettre dessus de ces toisons artificielles dont le poids était souvent d'un kilogramme, dont le prix pouvait atteindre mille écus.

Louis XIV, pourvu d'une chevelure qui lui eût assuré son titre de grand roi dans la série des Mérovingiens, ne se soumit à la mode qu'à l'âge de trente-cinq ans, en 1673. On composa pour lui des perruques avec des jours où étaient passées les mèches de ses cheveux, dont il ne voulut pas faire le sacrifice.

L'abbé de la Rivière, familier de Gaston d'Orléans et plus tard évêque de Langres, est le premier qui porta perruque dans l'Église. Les jeunes chanoines des chapitres ne tardèrent pas à suivre son exemple, au grand scandale de leurs anciens. On vit se renouveler, à propos des faux cheveux, les mêmes scènes que les barbes longues avaient suscitées un siècle auparavant. Des notaires furent appelés pour instrumenter au pied des autels; des sentences de la justice ecclésiastique furent cassées par arrêts du Parlement. De guerre lasse, les perruques furent tolérées à condition qu'on les déposerait pour célébrer. Puis, comme on s'aperçut que des « abbés perruquets » aimaient mieux ne jamais dire leur messe que se soumettre à ce tempérament, on en adopta un autre, qui fut d'autoriser les ecclésiastiques à porter des perruques d'une forme un peu différente et surtout d'un volume moins considérable que les perruques séculières. C'est ce qu'on appela *perruques d'abbé.*

Tant de perruques, toutes plus grandes les unes que les autres, occasionnaient une consommation de poil dont on n'a pas l'idée. Les têtes des femmes vivantes et mortes furent mises à contribution dans les quatre parties du monde, et le commerce des cheveux s'établit sur une grande échelle. Le prix de la marchandise haussant en raison de la demande, Colbert parla d'en arrêter l'importation, qui menaçait, disait-il, de devenir aussi ruineuse pour l'État que l'avait été naguère celle des ouvrages de fil. On dit même que, pour remplacer les perruques de cheveux, il en fit fabriquer de factices, dont plusieurs modèles furent essayés devant le roi. Mais les barbiers-perruquiers se montrèrent aussi savants économistes que le ministre. Ils dressèrent des statistiques et démontrèrent, comptes en main, que la vente des perruques à l'étranger faisait rentrer plus d'argent dans le royaume, qu'il n'en sortait par l'achat des cheveux. En effet l'Angleterre, l'Allemagne et tous les États du nord étaient déjà leurs tributaires. Dès l'origine, le perruquier français acquit dans toute l'Europe la réputation, qu'il conserva jusqu'à la fin, d'être un artiste inimitable.

Pour surmonter le gigantesque édifice de frisures et de boucles dont la tête était chargée, on eut des chapeaux à forme basse et à bords tantôt étroits, tantôt larges, qui étaient garnis de plumes tout autour. A cause de l'échauffement produit par la perruque, on alla le plus souvent son chapeau à la main.

Les pourpoints n'avaient pas perdu seulement la moitié de leur corsage; les deux tiers de leurs manches avaient été supprimés. Rien n'est plus juste que le nom de *brassières* que Molière leur a appliqué.

Tout écourtées qu'elles étaient, les manches restèrent fendues jusqu'en 1665. A l'occasion du deuil que la cour prit cette année pour la mort de l'empereur Léopold, le roi déclara qu'il fallait en finir avec ces fentes. Elles furent abandonnées en effet pour ne plus reparaître.

De ce que les manches finissaient au-dessus du coude, le reste fut pour la chemise, qui triompha ainsi sur les bras, comme sur le buste, de tout l'écourtement infligé à l'habit. On pense bien qu'avec cette mode débraillée la chemise ne pouvait plus être portée à cru sur la peau. C'eût été s'exposer aux rhumes et aux douleurs. On se garnissait par-dessous d'une camisole et d'une seconde chemise.

Le haut-de-chausses en forme de cotillon est ce qu'on a appelé la *rhingrave*. Elle fut apportée de Hollande par un comte de Salm, décoré du titre de rhingrave, qui séjourna plusieurs années en France comme agent du gouvernement des Provinces-Unies. C'est du palais du Luxembourg, que fréquentait assidûment ce personnage, que partit la mode. Elle gagna promptement la cour, la ville et l'étranger. On a le témoignage certain qu'un gentilhomme anglais la porta dans son pays à la fin de 1658.

La rhingrave était une ample culotte qui tombait tout droit comme un jupon; mais la doublure se nouait autour des genoux par un cordon dans une coulisse. La même coulisse servit à assujettir les canons, dont l'usage persista, quoiqu'on eût cessé de se chausser de bottes dans le costume habillé.

A propos de bottes, mentionnons un ouvrage qui fit l'admiration du temps. Un nommé Nicolas Lestrange, cordonnier du roi, lui offrit, en 1663, une paire de bottes sans couture ou, du moins, qui avaient l'apparence d'être telles. En vain des experts, appelés à juger ce chef-d'œuvre, le retournèrent en tous sens et s'écarquillèrent les yeux dessus : impossible à eux d'y découvrir la trace de l'alêne ni le moindre bout de fil. Louis XIV, flatté d'un présent si rare, défendit à son cordonnier de faire des bottes pareilles pour aucun de ses sujets.

L'*Histoire des cordonniers*, par MM. Lacroix et Duchesne, contient de curieux renseignements sur ce Lestrange. Il exerçait sa profession à

Bordeaux. L'idée lui vint, en 1660, d'exécuter une magnifique paire de souliers pour le roi, sans être connu de lui et sans avoir pris sa mesure. Les souliers allaient si bien, ils furent trouvés si beaux, que le monarque les jugea dignes de figurer dans son costume de noces. Dès lors Lestrange fut attaché à la cour. Il vint à Paris; il chaussa le roi et les princes; il fut gratifié d'armoiries; son portrait eut sa place dans une galerie des hommes célèbres composée par Louis XIV. C'est le sort de tous les grands artistes de ne pouvoir pas échapper aux traits de l'envie. Lestrange, maltraité par ses confrères, prit le parti de retourner à Bordeaux. Il fit imprimer en 1677 un recueil de vers qui avaient été composés à sa louange. Le beau temps de sa gloire est celui de ces chaussures qui faisaient ressembler les hommes à des oiseaux pattus, lorsque le soulier était décoré de rubans sur les côtés de l'empeigne, et surmonté d'une rosette d'où s'échappaient deux, quelquefois quatre longues ailes de dentelle montées sur du fil de fer.

Les rubans et la dentelle composaient la décoration de l'habillement. Les rabats, prolongés à plaisir sur la poitrine, furent en point-coupé dans presque toute leur étendue. Il y eut d'autre point-coupé aux poignets des chemises, aux canons, au nœud des souliers. De la dentelle étroite était assujettie comme du galon sur les coutures du pourpoint et de la rhingrave. Quant aux rubans, ils garnissaient, avec l'accompagnement d'une infinité d'aiguillettes, la ceinture et les côtés de la même rhingrave; ils s'épanouissaient en touffes entre les garnitures des canons; ils s'étendaient en fraises sur les bords du pourpoint.

Tout cela était bien féminin pour une génération qui fut sans cesse occupée à la guerre. Aussi vit-on, à partir de 1670, l'habit militaire prendre insensiblement le dessus. Le pourpoint fut remplacé par le *justaucorps* et la *veste*. C'étaient deux tuniques ajustées, mais sans ceinture, qui se superposaient. L'une et l'autre avaient des poches placées très-bas sur le devant. Elles se boutonnaient du haut en bas, de sorte que non-seulement le corps de la chemise, mais encore la rhingrave, se trouvaient dissimulés. La rhingrave, malgré son effacement, subsista néanmoins jusqu'après 1680. Baissée de ceinture, raccourcie des jambes, elle garda ses garnitures de rubans; mais les canons qui s'accommodaient avec elle devinrent tout à fait insignifiants, n'étant plus qu'une attache pour faire tenir les bas, qui montaient au-dessus du genou. Une manière plus simple d'assujettir les

bas, qui consistait à les rouler par le haut, parut dès 1678, en même temps que la *culotte*, héritière présomptive de la rhingrave.

Les soieries furent l'étoffe des premiers justaucorps. Lorsqu'ils eurent définitivement supplanté les pourpoints, on ne les fit plus que de drap, de frise, de ratine ou de petites laines telles que la serge, l'étamine, le poil de chèvre, le ras, la popeline, le camelot, le droguet. Le camelot de ce temps-là était une étoffe dans le tissu de laquelle n'entrait plus la soie.



Louis XIV en habit de cheval, d'après un tableau de Van der Meulen, en 1672.

En 1677, le *Mercure galant* disait, à propos de la mode des hommes : « Plus d'étoffes somptueuses. L'élégance est dans la coiffure, la chaussure, la beauté du linge et de la veste. »

C'est sur la veste, en effet, que se réfugièrent les broderies, les chamarrures, les garnitures de dentelle et de rubans chassées de dessus l'habit. Celui-ci ne garda, pour toute décoration, qu'une *épaulette*, ou grosse touffe de ruban sur l'épaule droite, et quelques agréments autour des boutonnières. La garniture de boutons fut de soie jaune, aurore ou blanche, pour imiter l'or et l'argent; les boutonnières étaient bordées de même.

Cette simplicité fut le résultat des édits de Louis XIV, de même que la vogue du drap et des autres lainages fut le fruit des efforts persévérants de Colbert pour le rétablissement d'une industrie qui avait fait la prospérité de la France dans les temps anciens. Dès 1668, la manufacture d'Abbeville produisit des draps aussi beaux que ceux

qu'on était obligé auparavant d'aller chercher en Hollande et en Angleterre. Les ratines d'Espagne, les frises d'Irlande, le ras de Gênes, le camelot de Bruxelles, ne tardèrent pas à être imités avec le même succès.

Le justaucorps et la veste ne pouvaient plus s'accommoder avec le rabat. L'habillement du cou fut la cravate, augmentée de dimension pour répondre à l'importance du rôle nouveau qu'elle remplissait dans le costume. Ce fut une longue pièce de mousseline ou de dentelle, dont les bouts descendaient jusqu'au milieu de la poitrine. Elle était nouée sur la gorge par un ruban de couleur.

L'épée, dont on s'était déshabitué depuis la fin des troubles, fut reprise et gardée malgré de fréquentes exécutions de police. A Paris, des exempts postés sur le Pont-Neuf arrêtaient les porteurs d'épée, et débarrassaient obligeamment de la leur tous ceux qui ne justifiaient pas du droit de sortir armés dans les rues. L'épée se portait alors au bout d'un large baudrier frangé et bordé de soie, tout pareil, pour la forme, à celui dont se parent encore aujourd'hui les suisses de paroisse. Dès 1668, on ceignit par-dessus le baudrier une fine écharpe bordée de dentelles. Cette écharpe n'était que pour l'été; on la remplaçait, pendant la saison froide, par un manchon de peluche ou de peau de léopard, qui était assujetti sur le devant du corps au moyen d'un cordon noué autour de la taille.

Le costume d'hiver était complété par le manteau court ou par le *brandebourg*, vaste collet à manches et boutonné, dont les boutons ainsi que les boutonnières aboutissaient à cette sorte de passements, dits alors *queues de boutons*, que depuis l'on a appelés des *brandebourgs*.

Il n'y eut plus de manteaux longs que les manteaux d'apparat: manteaux de pairie ou des chevaliers du Saint-Esprit, manteaux des hautes magistratures dans l'ordre judiciaire, manteaux de deuil. Ces derniers, comme autrefois, ne servaient qu'aux cérémonies funèbres, et tout d'abord pour rendre les visites de condoléance, à la mort des princes et princesses. Des piles de manteaux étaient préparées dans les antichambres du défunt à l'usage de ceux qui venaient s'acquitter de ce devoir. Pour les obsèques, les plus proches parents et les familiers de la maison s'habillaient, non plus du manteau, mais du *chaperon*, que Saint-Simon définit « un domino de prêtre, dont le coqueluchon est mou et plat, mais un domino qui va jusqu'aux pieds en forme de

robe, ayant des manches fort larges, le corps étroit et une queue qui finit en pointe. » La tête étant couverte du coqueluchon, on se coiffait par-dessus d'un bonnet carré pareil à celui des prêtres et des magistrats.

Le domino ecclésiastique, au contraire de celui-là, n'était qu'un mantelet avec un coqueluchon soutenu par une toile d'apprêt. Il est devenu le scapulaire, qui ne figure plus que dans l'habillement de chœur des prêtres et acolytes, depuis l'Avent jusqu'à Pâques.

Les prêtres sortaient en domino et en soutane, le bonnet carré sur la tête. La possession du moindre bénéfice les autorisait à se dire abbés et à porter la *soutanelle*, soutane de campagne qui n'allait que jusqu'aux genoux. Le pardessus de mise avec la soutanelle était le manteau à petit collet. On disait déjà par abréviation un *petit-collet*.

Les cardinaux eurent le privilége de se montrer dans les réunions profanes avec une soutanelle dont la couleur et la façon comportaient une certaine fantaisie. On voit cela par une lettre de Bussy-Rabutin, écrite en 1672, pendant le deuil porté pour la mort de la duchesse d'Orléans :

« Toute la galanterie de l'habillement n'est que pour les cardinaux. Ils sont à la cour avec des habits de belles étoffes noires, tout couverts de broderies ou de dentelles, avec des habits courts, des bas de soie couleur de feu, des jarretières de tissu d'or; et, le vendredi, ils ont tous les mêmes choses en beau gris de lin. »

La soutane faisait aussi partie du costume des gens de robe ; mais ce costume n'était plus porté que dans l'exercice de la profession.

Entre 1660 et 1680, la métamorphose ne fut pas aussi complète dans la mise des femmes que dans celle de l'autre sexe. Leur habillement passa par une infinité de petits changements, dont aucun n'en atteignit le caractère fondamental. On ne sortit pas des tailles en pointe, des manches courtes et des amples jupes retroussées sur d'autres jupes étroites.

Il faut savoir que la jupe retroussée s'appela *manteau* dans le langage du temps. Le manteau de cour se prolongeait en une queue dont la mesure était déterminée par la qualité des personnes. La queue de la reine était de neuf aunes; les filles de France en avaient sept; les princesses du sang, cinq; les duchesses, trois. Lorsqu'on créa un nouveau rang pour les petites-filles de France (distinction qui n'avait

jamais été faite jusque-là), elles eurent les sept aunes, ce qui obligea de mettre leurs mères et leurs tantes à neuf, et la reine à onze.

La duchesse palatine, dans ses Mémoires, parle de ***robes battantes***, imaginées par madame de Montespan pour dissimuler ses grossesses. Ces robes dénuées de ceinture, flottaient sur le corps. L'usage s'en con-



Personnages de qualité à la mode de 1664; dame de la cour en 1668, d'après des gravures du temps.

serva à la chambre. Elles furent appelées *innocentes*. Boursault en parle dans sa comédie des *Mots à la mode :*

Une robe de chambre, étalée amplement,
Qui n'a point de ceinture et va nonchalamment,
Pour certain air d'enfant qu'elle donne au visage
Est nommée *innocente*, et c'est du bel usage.

Le négligé de 1672 consistait à s'habiller de noir avec un tablier blanc. Boursault nous dit encore le nom de ce tablier :

L'homme le plus grossier et l'esprit le plus lourd
Sait qu'un *laisse-tout-faire* est un tablier court.

En revanche de ce que le noir devint de mise pour certaines parties de

plaisir, les veuves adoptèrent le blanc. Le *Mercure* déclarait d'un ton d'oracle, au commencement de la même année 1672, que « la mode des veuves de s'habiller tout de blanc chez elles ne finirait pas de sitôt. » En effet, la veuve strasbourgeoise, représentée dans l'*Alsace françoise*, est vêtue d'une innocente entièrement blanche, et l'*Alsace françoise* est un recueil d'estampes qui furent gravées en 1705.

Versailles était en construction. Lorsque la cour n'était pas à Saint-Germain, elle se tenait au château des Tuileries dont le jardin était devenu le lieu de promenade du beau monde. C'est là que se montraient les inventions en étoffes et en garnitures. Il n'était pas de saison qui ne vît naître quelque chose de nouveau. Le goût passa des soieries rayées et moirées aux mouchetées. Il s'attacha aux ramages, lorsqu'on eut reçu les premières toiles de l'Inde. Alors on peignit à la main les fins lainages, les gazes, les mousselines unies ou brochées, même le point coupé. Toutes les fleurs des jardins étaient imitées avec leur feuillage et leurs nuances. Les tissus légers sur lesquels avaient été appliquées ces peintures s'appelaient des *transparents*. Ils étaient montés sur du taffetas ou sur des toiles lustrées, de couleur claire.



Mode pour l'année 1678, d'après une gravure du *Mercure galant*.

Les garnitures étaient de dentelles, de rubans, de chenille de soie, de jais, de boutons émaillés.

Les dentelles de tout prix, depuis la *gueuse* et la *neige*, qui étaient pour les petites bourses, jusqu'aux chefs-d'œuvre dispendieux d'Alençon et de Valenciennes, étaient employées pour chamarrer les corsages et les jupes. Elles étaient volantes ou cousues sur les deux bords. En 1678

on mit sur les jupes des *quilles d'angleterre*, et l'angleterre était alors de la dentelle noire.

La dentelle formait encore des *tours de manches*, ordinairement à trois rangs, au bord des manches courtes de la robe, des *poignets* au bas des manches de chemise, qui, malgré leur nom de poignets, s'arrêtaient bien au-dessus des poignets, des *cravates* autour de l'encolure du corsage, des mouchoirs de cou.

Les grands collets en point-coupé, ayant perdu beaucoup de leur faveur à la mort d'Anne d'Autriche, disparurent tout à fait en 1672. On se tint les épaules nues dans les réunions. Pour sortir on mit soit de ces mouchoirs dont il vient d'être parlé, soit des *palatines*, qui étaient de point d'Angleterre ou de France pendant l'été, de martre pendant l'hiver.

Les rubans étaient lisses ou ondés. Lorsque le roi fit bâtir le premier Trianon, tous les rubans furent *à la Trianon*. On en mettait des nœuds partout où la dentelle faisait bordure. D'autres nœuds étagés des deux côtés du busc, sur le devant du corsage, formaient ce que l'on appelait des *échelles*. Madame Cornuel fit un bon mot qui porta malheur à la mode. Un jour qu'on lui vantait les échelles de madame de la Reynie, femme du premier lieutenant de police : « Je m'étonne bien, dit-elle, s'il n'y avait pas quelque potence à côté. » Bientôt on ne voulut plus entendre parler d'échelles ; on les remplaça par des chamarrures de ruban et de chenille qu'on appliqua sur les corsages avec une telle profusion, qu'on n'apercevait plus la couleur de l'étoffe.

Les garnitures de boutons se posaient sur de la soutache de ganse ou de chenille, en correspondance avec de ces houppes de soie qui ont été mentionnées précédemment sous le nom de *freluches*. Quant au jais, c'était le pis-aller des belles qui n'avaient pas de diamants. Les pierreries fausses étaient tombées dans un entier discrédit : on attachait d'autant plus de gloire à la possession des véritables. L'habillement des dames de la cour en ruisselait, et si elles n'en avaient pas assez, elles se les prêtaient pour les grandes occasions. Madame de Montespan, dans tout l'éclat de sa splendeur, n'avait pas honte d'emprunter celles de la maréchale de l'Hospital, une ancienne lingère, que ses habiletés avaient fait monter au rang des princesses, et qui, par la beauté et par la qualité de ses diamants, ne le cédait qu'à la reine.

En fait de coiffures, on n'eut rien de plus que par le passé, c'est-à-dire des coiffes, qui furent alors de soie écrue ou de réseau, et des apparences de bonnets qu'on avait baptisés du nom de *cornettes*. Tout cela se portait fort en arrière à cause de l'amas de boucles et de frisures qu'il y avait sur le front. La cornette n'était à proprement parler qu'une passe bouillonnée qu'on plantait tout droit sur le sommet de la tête. Elle y formait comme des rayons, et les bouts étaient assez longs pour tomber très-bas sur la gorge, après qu'ils avaient été noués.

La chevelure, comme on vient de le dire, était bâtie sur le devant, formée en tire-bouchons, les uns couchés sur le chef, les autres pendants. En 1671, une coiffeuse du nom de Martin, qui avait hérité de la vogue de Champagne, mit à la mode la coiffure *hurlupée* ou *hurluberlu*, dans laquelle les tire-bouchons étaient remplacés par plusieurs étages de boucles serrées les unes contre les autres. La première fois que madame de Sévigné vit cet atifement qui faisait de la tête un chou frisé, elle le trouva la chose du monde la plus ridicule. Elle écrivit à sa fille de s'en préserver, et de rester fidèle à la coiffure que faisait si bien sa femme de chambre Montgobert. Quinze jours s'étaient à peine écoulés, que ses yeux s'y étaient faits et qu'elle réformait son premier jugement.

« Je vous mandai l'autre jour la coiffure de madame de Nevers, et dans quel excès la Martin a poussé cette mode ; mais il y a une certaine médiocrité qui m'a charmée et qu'il faut vous apprendre, afin que vous ne vous amusiez plus à faire cent petites boucles sur vos oreilles, qui sont défrisées en un moment, qui siéent mal, et qui ne sont non plus à la mode présentement que la coiffure de la reine Catherine de Médicis. Je vis hier la duchesse de Sully et la comtesse de Guiche ; leurs têtes sont charmantes. Je suis rendue ; cette coiffure est faite justement pour votre visage. Vous serez comme un ange, et cela est fait en un moment.... Imaginez-vous une tête partagée à la paysanne, jusqu'à deux doigts du bourrelet. On coupe les cheveux de chaque côté d'étage en étage, dont on fait de grosses boucles rondes et négligées qui ne viennent pas plus bas qu'un doigt au-dessous de l'oreille. Cela fait quelque chose de fort jeune et fort joli, et comme deux gros bouquets de cheveux trop courts; car comme il faut les friser naturellement, les boucles qui en emportent beaucoup ont attrapé

plusieurs dames, dont l'exemple doit faire trembler les autres. On met les rubans comme à l'ordinaire, et une grosse boucle nouée entre le bourrelet et la coiffure ; quelquefois on la laisse traîner jusque sur la gorge. Je ne sais si nous vous avons bien représenté cette mode : je ferai coiffer une poupée pour vous l'envoyer, et puis, au bout de cela, je meurs de peur que vous ne vouliez point prendre toute cette peine. Ce qui est vrai, c'est que la coiffure que fait Montgobert n'est plus supportable. »

Cette coiffure est celle que nous appelons *à la Maintenon*, parce qu'elle est sur les portraits qu'on fit de cette femme célèbre lorsqu'elle commença à être remarquée de Louis XIV.

Terminons ce chapitre par la mise en scène, que nous fournit le *Mercure*, d'un couple de mariés de la plus haute condition. Les personnages sont le prince de Conti, neveu du grand Condé, et la fille que le roi avait eue de mademoiselle de la Vallière. Leur union fut célébrée à Versailles, le lundi gras de l'an 1680 :

« Le fond de l'habit de M. le prince de Conty estoit de satin couleur de paille, bordé de milleret noir rehaussé de diamants, autour desquels il y avoit de la découpure de velours noir. Le manteau en estoit couvert environ trois quartiers de haut, et les chausses toutes remplies de branchages noirs relevés de diamants. La doublure de son manteau estoit de velours noir, et sa garniture d'un ruban couleur de feu et blanc velouté. Il avoit un chapeau noir avec un bouquet de plumes couleur de feu, moucheté de blanc, et sur ses souliers des nœuds couleur de feu et blanc, mouchetés de diamans. Son cordon, aussi bien que l'attache de son espée, et son ceinturon et son espée, en estoient couverts.

« L'habit de mademoiselle de Blois estoit blanc, et tout lizeré de diamans et de perles. Et comme c'est la coustume des mariées de mettre derrière leur tête une manière de petite couronne de fleurs, qu'on appelle le chapeau, cette princesse en avoit un de cinq rangs de perles au lieu de fleurs ; et ce fut le roy qui luy fit l'honneur de les attacher. »

CHAPITRE XXV

ANNÉES SOMBRES DU RÈGNE DE LOUIS XIV

1685-1715

Affectation d'austérité dans la mise des hommes. — Habillement ordinaire du roi. — Explosion de faste en 1697. — Édit somptuaire de 1700. — Dernière loi de ce genre. — L'habit moderne fixé depuis la fin du dix-septième siècle. — Manches à bottes des justaucorps. — Premiers amadis. — Souliers à pièce et à talon. — Bas de coton. — L'inventeur du métier à bas. — Passe-caille et chaconne. — Chapeaux à bords retroussés de trois côtés. — Suppression des moustaches. — Perruques flottantes sur le dos. — Perruques poudrées. — Usage de priser. — Tabatières et râpes à tabac. — Retour passager à la pipe. — Mise modeste de madame de Maintenon. — Liberté laissée aux princesses sur l'article de la toilette. — Effet disgracieux des robes. — Criardes. — Falbalas et prétintailles. — Engageantes. — Chiens-manchons. — Steinkerques et crémones. — Écharpes et capes. — Mante. — Couvre-chef. — Fin des chaperons. — La pointe des veuves — Le bandeau. — Origine des fontanges. — Complication et variations de cette coiffure. — Vocabulaire créé pour en désigner les parties. — Abus des mots nouveaux. — Retour subit des coiffures basses. — Mot de Louis XIV à ce sujet.

« Le courtisan, dit La Bruyère, autrefois avoit ses cheveux, étoit en chausses et en pourpoint, portoit de larges canons, et il étoit libertin. Cela ne sied plus : il porte une perruque, l'habit serré, le bas uni, et il est dévot. »

On ne pouvait pas marquer d'une manière plus vive le changement qui se fit chez les hommes, non-seulement de la cour, mais de toutes les classes élevées, après que Louis XIV eut passé sous la direction spirituelle de madame de Maintenon. Le roi s'observant sur sa personne, chacun voulut paraître en faire autant, et la frivolité eut dans ses caprices quelque chose de compassé et d'austère. Plus de ramages dans les étoffes, rarement des broderies, et de si petit effet, qu'il fallait être dessus pour les voir ; la dentelle, réservée seulement pour la cravate et les manchettes; les boutons détrônant pour toujours les attaches d'aiguillettes et de rubans; ceux-ci n'ayant plus d'emploi que pour les

nœuds d'épaule et la cocarde du chapeau, puis, à la fin, tout à fait bannis; la culotte courte adoptée partout à la place des rhingraves, devenues un objet de risée; l'ampleur ne résidant plus que dans la perruque et les manches d'habit, comme pour attester les anciennes erreurs d'une génération convertie : tels sont les traits caractéristiques du costume porté par les hommes à la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième.

Il ne faut pas rapporter à une autre époque que celle-là ce qu'a écrit Dangeau sur la mise ordinaire de Louis XIV :

« Il étoit vêtu de velours de couleur plus ou moins foncée, avec une légère broderie et un simple bouton d'or ; toujours une veste de drap ou de satin, rouge, bleue ou verte, fort brodée. Il ne porta jamais de bagues ni de pierreries qu'à ses boucles de souliers ou de jarretières. Son chapeau étoit toujours bordé de point d'Espagne avec un plumet blanc. Il étoit le seul de la maison royale ou des princes qui portât l'ordre du Saint-Esprit dessous l'habit, excepté les jours de mariage ou de grande fête, où il portoit l'ordre par-dessus, avec des pierreries pour huit ou neuf millions. »

Ce dernier trait prouve que le grand roi contenait son goût pour la parure plutôt qu'il ne l'avait dompté. Plus d'une fois cette partie du vieil homme se réveilla en lui et provoqua, dans son entourage, des retours dangereux dont le public s'empressa de profiter.

Saint-Simon nous raconte un de ces moments de relâche qu'il eut en 1697, lors du mariage du duc de Bourgogne :

« Il s'étoit expliqué qu'il seroit bien aise que la cour y fût magnifique, et lui-même, qui de longtemps ne portoit plus que des habits fort simples, en voulut des plus superbes. C'en fut assez pour qu'il ne fût plus question de consulter sa bourse ni presque son état, pour tout ce qui n'étoit ni ecclésiastique ni de robe. Ce fut à qui se surpasseroit en richesse et en invention. L'or et l'argent suffirent à peine. Les boutiques des marchands se vuidèrent en très-peu de jours ; en un mot le luxe le plus effréné domina la cour et la ville, car la fête eut une grande foule de spectateurs. Les choses allèrent à un point, que le roy se repentit d'y avoir donné lieu, et dit qu'il ne comprenoit pas qu'il y avoit des maris assez fous pour se laisser ruiner pour les habits des femmes. Il pouvoit ajouter : et par les leurs. Mais la bride étoit lâchée, il n'étoit plus temps d'y remédier; et, au fond, je ne sçais si le roy en

eût été fort aise, car il se plut fort, pendant les fêtes, à considérer tous les habits. On vit aisément combien cette profusion de matières et ces recherches de l'industrie lui plaisoient, avec quelle satisfaction il loua les plus superbes et les mieux entendus, et que, le petit mot lâché de politique, il n'en parla plus, et fut bien aise qu'il n'eût pas pris. »

Le résultat de ces magnificences fut que de 1697 à 1700, l'on se ruina en argent, en or, et surtout en diamants, pour l'ornement des boutons et des boutonnières de l'habit; que la bourgeoisie se remit à porter du velours, et qu'elle en serait venue au brocart, si un nouvel édit n'avait arrêté à temps les progrès du luxe.

L'édit de 1700 différa par son esprit de ceux qui l'avaient précédé. Il autorisa l'emploi de l'or et de l'argent dans le costume des nobles et des fonctionnaires investis des grandes charges. L'interdiction fut à l'adresse de tous les bourgeois aussi bien que des personnes vendant, trafiquant, travaillant de leurs mains. Elle atteignit nommément les femmes et filles des greffiers, notaires, procureurs, commissaires et huissiers. Quant aux femmes d'avocats, elles n'y furent point soumises autrement que par un effet de la sagesse de leurs pères et maris. Quel honneur pour l'ordre des avocats!

Au milieu de la misère de 1708, l'or fut encore une fois défendu par un édit qui s'étendit à l'universalité des sujets et daubait en même temps sur toutes les exagérations de la mode dans le costume des femmes. C'est le dernier acte de ce genre dont il y ait mémoire. Après ce suprême effort, qui fut d'un effet aussi peu durable que tous ceux qui l'avaient précédé, la législation en matière d'habillement descendit au tombeau; et il est à noter qu'il n'y eut jamais moins d'or et d'argent sur les habits que depuis que le gouvernement cessa de se mêler de ces choses-là.

L'habillement des Français à la fin du règne de Louis XIV a eu le privilége de fixer le costume moderne. Il subsiste de toutes pièces dans celui qui fait aujourd'hui les délices du monde entier. Frac, redingote ou jaquette, gilet et pantalon, continuent d'être, avec quelque changement de forme, ce qu'il plut en ce temps-là d'appeler justaucorps, veste et culotte.

Le terme d'*habit* commença d'être alors employé pour désigner le justaucorps. L'effet de ce vêtement était devenu celui d'une redingote droite à jupe très-étoffée. On retrouva pour lui l'usage des manches

longues couvrant la totalité du bras; seulement, ces manches s'épanouissaient par un vaste parement retroussé jusqu'au pli du bras. Les rubans ayant cessé de garnir les habits, on en mettait encore des touffes, avec de longs bouts pendants, sur l'épaule droite et sur les manches, au milieu de chaque bras. Ces agréments disparurent après 1690.



Gentilhomme à la mode de 1680.

Les nouvelles manches, avec leur grand parement retroussé, ressemblaient quelque peu aux bottes du temps; c'est pourquoi elles furent appelées *manches à bottes*. Une garniture galonnée ou brodée, dont le bord du revers se trouvait décoré en 1684, reçut le nom d'*amadis*, suggéré par un opéra de Lulli.

Jamais les bottes ne furent si fortes qu'à cette époque; celles dont usent encore les postillons nous en ont conservé l'image; aussi ne servaient-elles que pour aller à cheval. L'épanouissement du haut était garni de poches intérieures où l'on pouvait serrer toutes sortes de petits objets, et notamment les papiers. Une autre espèce plus légère, à l'usage des chasseurs, avait des tiges qui se boutonnaient en hauteur sur le côté.

Les souliers à la mode furent presque des bottines par l'élévation de leur quartier et par la hauteur de la pièce qui recouvrait le cou-de-pied. Ils étaient assujettis par une bride passée dans une large boucle. C'étaient les souliers *à la cavalière*. Ils étaient en cuir noir lustré. On les appela *souliers de bottes*, lorsqu'ils furent faits en cuir de bottes. Ceux de cérémonie avaient des talons rouges.

Les bas, auparavant rayés ou chinés, ne furent plus de mise que s'ils étaient unis; on n'y souffrit que des coins brodés en or ou en soie. Généralement, on les appareilla à la couleur de l'habit, et la couleur de l'habit ne varia plus guère qu'entre les teintes de l'amarante et du brun, du plus foncé au plus clair. Le bas, monté par-dessus la culotte, s'attachait au jarret par une jarretière sans pendants, et se roulait un peu plus haut que le genou.

Après 1680 se répandit l'usage des bas de coton. On disait *bas de Barbarie*, sans doute parce que les premiers vinrent des États barbaresques; mais lorsque commença leur vogue, ils étaient fabriqués en France, et fournis principalement par le métier à bas, connu dès cette époque. L'intendant Bouville témoigne qu'au commencement du dix-huitième siècle quatre cents de ces métiers fonctionnaient à Orléans.

L'enquête faite par les auteurs de l'*Encyclopédie méthodique*, au sujet de cette mécanique ingénieuse, établit que c'est en France qu'elle fut imaginée. Un simple compagnon serrurier de la basse Normandie la conçut, la construisit et fit exécuter dessus une paire de bas de soie, qu'il présenta à Colbert pour être offerte à Louis XIV. Mais la corporation des marchands bonnetiers, alarmée de cette découverte, gagna un valet de chambre du château, qui donna plusieurs coups de ciseaux dans les mailles; de sorte que, le roi chaussant ces bas, les mailles coupées firent autant de trous. L'invention fut déclarée mauvaise, et son malheureux auteur n'eut pas d'autre ressource que de se défaire de sa machine en la vendant à un Anglais. Le prix qu'il en tira ne le préserva pas du sort qui était alors celui de la plupart des ouvriers. Il mourut à l'Hôtel-Dieu.

La machine à bas, transportée au delà du détroit, fit gagner des millions aux premiers fabricants qui l'exploitèrent. Le gouvernement anglais la prit sous sa protection avec un soin si jaloux, qu'il défendit sous peine de mort de la faire sortir du royaume ou seulement d'en livrer le dessin à un étranger. Un homme de Nîmes l'alla voir et en apprit par cœur la disposition, qu'il parvint à effectuer, revenu sur le continent.

Le manchon continua de figurer dans la tenue d'hiver. Il y avait alors une sorte d'air d'opéra très en vogue, qui était composé sur un rhythme espagnol et qu'on appelait *passe-caille*. Le nom de passe-caille fut donné au cordon qui servait à suspendre le manchon.

Ce n'est pas le seul emprunt que la mode fit à la musique pour son vocabulaire. En 1693, on appela *chaconne* un long ruban qui fut ajouté au col de la chemise. Ce ruban tombait plus bas que la cravate et flottait hors de l'habit, qu'on laissait déboutonné exprès sur le haut de la poitrine.



Gentilhomme à la mode de 1693, jeune homme de la bourgeoisie en 1710, d'après des gravures du temps.

Les chapeaux furent à larges bords et retroussés sur trois côtés. Ils conservèrent leur tour de plumes jusqu'en 1710. Ils se déplumèrent depuis lors, furent rapetissés au delà de toute expression, et devinrent le lampion de l'ancien régime.

Les visages ombragés par ces chapeaux furent absolument rasés. De réduction en réduction, les moustaches et la mouche au menton

étaient devenues si peu de chose, que c'est à peine si l'on s'aperçut de leur disparition.

La perruque perdit l'appui que les épaules avaient prêté jusqu'alors à la masse divisée de ses flots. On l'abandonna à son propre poids, pour qu'elle tombât d'à-plomb jusque vers les reins. Suivant la forme de ses frisures et la façon dont elle était plantée sur le front, elle s'appela *espagnole*, *cavalière* ou *carrée*.

Le fait qu'on employait le crin à la confection d'un grand nombre de perruques dénote que la disette de cheveux se faisait sentir. De quel poids devait peser une pareille coiffure! A cause de la transpiration qu'elle faisait venir à la tête, on mettait dessous des calottes de toile ou de serge.

Dès 1703 l'on poudra les perruques à blanc, et pour qu'il ne fût pas dit que cela salissait l'habit, l'habit fut poudré également; d'où l'exclamation d'un satirique, qui n'est pas Boileau :

Poudrer un justaucorps! quelle étrange parure!
Tel est le dos d'un âne au sortir d'un moulin.

Cette pratique répugnait à Louis XIV. Ce n'est que sur ses derniers jours qu'il souffrit qu'on mît un œil de poudre à ses perruques.

La fin du dix-septième siècle vit se répandre certains de ces objets qui, sans tenir à l'habillement, ont cependant, lorsque le goût du jour les prescrit, une extrême importance dans l'attirail des gens comme il faut. Outre l'épée, qui fut de plus en plus de mode, mais attachée à un ceinturon au lieu de pendre au bout d'un baudrier, on eut la canne à pomme d'or ou d'ivoire, la montre en or émaillé, tantôt grande, tantôt petite, la tabatière et la râpe à tabac.

L'usage de priser, déjà séculaire et recommandé par les médecins, devint tout d'un coup une fureur, au point que la ferme du tabac monta, dans l'intervalle de vingt ans, de 150,000 livres à 4 millions. La tabatière, mal vue de Louis XIV, pénétra néanmoins à Versailles par l'exemple des plus grands seigneurs. Le duc d'Harcourt et le maréchal d'Huxelles furent surtout notés par l'excès avec lequel ils s'y adonnaient : l'un, marquant sa piste dans les galeries par la quantité de tabac qu'il répandait autour de lui; l'autre, en saupoudrant toutes ses cravates et devants d'habit. On ne disait rien, vu la qualité des per-

sonnages ; mais qui voulut faire sa cour ne prisa pas, ou se cacha pour priser.

Dans les salons où l'on n'avait point à éprouver de contrainte, on prenait le tabac avec une sorte d'ostentation. Il se forma tout un rituel pour ouvrir la tabatière et la refermer d'une main, pour saisir la prise avec un air dégagé, pour la tenir quelque temps entre ses doigts avant de la porter au nez, et pour la renifler avec justesse en l'y recevant.

Ceux qui tenaient à ne faire usage que de tabac frais en portaient une carotte dans leur poche, et le râpaient à mesure avec un instrument dont on sut faire alors un objet d'art. Les râpes à tabac et tabatières de luxe de la fin du règne de Louis XIV abondent dans les collections de curiosités.

La pipe eut, entre temps, un moment de vogue, mais seulement parmi la jeunesse, qui, pour se livrer à ce plaisir, eut l'attention de se confiner au cabaret. On raconte comme une espièglerie de la duchesse de Bourgogne, qu'elle se déroba plusieurs fois aux réunions de la cour, pour aller avec ses demoiselles de compagnie fumer dans les pipes des soldats qui montaient la garde à Versailles. Ce passe-temps d'une princesse ennuyée fut tenu trop secret pour se recommander à l'imitation du beau sexe; mais quant à priser, les femmes ne le cédèrent point aux hommes, et quant à dépenser beaucoup d'argent en habits, elles eurent la palme à cette époque comme à toutes les autres.

Une curieuse, qui alla voir un jour le roi monter en carrosse, fait ce récit de madame de Maintenon, qui l'accompagnait :

« Elle parut sans suite, habillée d'un damas feuille-morte tout uni, coeffée en battant-l'œil, et n'ayant pour toute parure qu'une croix de quatre diamans pendue à son cou, qui est la seule chose à quoy l'on ait donné son nom. » Et à peine installée dans la voiture, avant que le cocher eût fouetté les chevaux, la dame mit ses lunettes et tira de l'ouvrage qu'elle avait dans un sac.

Si la personne qui affectait tant de simplicité dans sa tenue avait été une reine avouée, elle aurait été probablement un exemple pour les dames; mais fuyant d'ordinaire les grandes compagnies, ou se tenant derrière tout le monde lorsqu'elle consentait à y paraître, elle laissa donner le ton par les princesses, avec une attention marquée à

ne les contrarier jamais sur l'étalage qu'il leur plaisait de faire. Il résulta de là que les toilettes restèrent très-somptueuses, quoique l'atmosphère de contrainte qui régnait à la cour eût semblé devoir en refréner le luxe; mais il n'y eut de refréné que la bonne grâce et l'aisance de l'habillement, qui prit une apparence de raideur désagréable.

Les robes devinrent tout à fait déplaisantes par l'exagération des corsages serrés et par la lourdeur des jupes tombantes, maladroitement opposée à une profusion de plis que formait le *manteau*. On n'a pas oublié que le manteau d'alors était la jupe de dessus. On lui avait ôté l'apparence de jupe, en lui donnant un dégagement excessif et en le ramenant d'un seul côté, par une troussure particulière à l'époque. De grandes basques, ajoutées au corsage, couvrirent l'attache du manteau à la taille.

Les *criardes* datent du commencement du dix-huitième siècle. C'étaient des tournures qu'on mettait sous le manteau pour le faire bouffer davantage. Comme elles étaient en toile gommée, elles faisaient du bruit au moindre frôlement. De là leur nom.

Il y eut un singulier préjugé au sujet de l'amas d'étoffe qui chargeait les hanches. On pensait qu'il produisait un échauffement capable de gâter le teint. C'est pourquoi madame de Soubise, qui eut jusqu'à la fin de sa vie un soin extrême de sa beauté, ne fut jamais troussée comme les autres femmes, « de peur, dit Saint-Simon, de s'échauffer les reins et de se rougir le nez. »

Les ornements de jupe furent les *falbalas* et les *pretintailles*.

Par falbalas, il faut entendre des garnitures plissées, c'est-à-dire les volants du vocabulaire actuel de la toilette. Voltaire dit quelque part : « J'ai mis les poëmes à la mode, comme Langlée y avait mis les falbalas. » Les falbalas eurent donc pour auteur ce fameux Langlée, dont nous avons fait connaître le génie inventif. On commença par s'en moquer à cause de l'étalage qui en résultait. On fit des caricatures. La *poule d'Inde en falbala* est assez connue. La chose en elle-même n'était pas si laide; mais on eut le mauvais goût d'alterner les falbalas avec des rangs de galon démesurément large et avec des franges.

Les mêmes agréments furent combinés avec les pretintailles, qui étaient d'immenses découpures appliquées en couleurs différentes sur

le fond des jupes. Cela composa des chamarrures d'un poids insupportable et du plus mauvais effet. Par les pretintailles on revint aux étoffes brochées en or ou en couleur, à ramages si grands, qu'il n'y eut plus de différence entre l'habillement du corps et les rideaux des fenêtres.

Les manches étaient toujours des demi-manches, mais plates, et donnant issue à des manchettes profondes qui reçurent le nom d'*engageantes*. Ce fut l'office des gants d'habiller les avant-bras.

Les corsages ou *corsets*, après avoir été fermés, se rouvrirent, puis se fermèrent encore. Boursault, dans sa comédie des *Mots à la mode*, nous apprend comment fut baptisée cette pièce du vêtement la première fois que l'ouverture y reparut. Le mot est singulier pour une époque de pruderie :

Enfin la *gourgandine* est un riche corset
Entr'ouvert par devant à l'aide d'un lacet;
Et comme il rend la taille et plus belle et plus fine,
On a cru lui devoir le nom de gourgandine.

Que dire des noms d'un ornement qui s'accommodait avec la gourgandine?

Un beau nœud de brillant, dont le sein est saisi,
S'appelle un *boute-en-train* ou bien un *tâtez-y*.

Les masques étaient encore de mode en 1692, et les manchons de plus en plus. Ils étaient devenus la niche de tout petits chiens qu'il était de bon ton de porter partout avec soi. Le *Livre des adresses* pour la même année 1692 nous apprend que la demoiselle Guérin, rue du Bac, faisait à Paris commerce de *chiens-manchons*.

On lit dans le *Siècle de Louis XIV*, à propos de la bataille de Steinkerque, que les princes s'étant habillés avec précipitation pour le combat, avaient passé négligemment leur cravate autour de leur cou, et que ce fut l'occasion pour les femmes d'adopter un ornement fait sur ce modèle, qu'on appela *steinkerque*.

Les *crémones* firent oublier les steinkerques après l'échec inopiné que le prince Eugène essuya, en 1702, dans la ville de Crémone où il était entré par surprise. L'ajustement qui perpétua le souvenir de cet événement (la mode en dura près d'un siècle) consistait en une

légère garniture bouillonnée ou plissée, cousue sur les deux bords d'un ruban.

L'écharpe fut appropriée à un nouvel usage. Elle servit à couvrir la tête pour se garantir de la pluie, ou les épaules lorsqu'on sortait en déshabillé. Il y en eut d'excessivement étoffées, qui étaient taillées de



Dame de la cour en 1694, d'après une gravure du temps.



Dame de la bourgeoisie en 1705, d'après une gravure du temps.

manière à former une coiffe, et qu'on garnissait de falbalas ou de dentelles. Celles-là furent appelées *capes*.

L'écharpe était toujours de taffetas. Les princesses et duchesses portaient dans les grandes cérémonies de la cour une immense écharpe, dite la *mante*, qui était soit de gaze, soit d'un réseau d'or ou d'argent. Cet ornement s'attachait derrière la tête, puis aux épaules, et tombait de là sur la queue de la robe qu'il devait dépasser. Pour les cérémonies

de deuil, la mante était remplacée par le *couvre-chef*, qui enveloppait entièrement la tête et tombait également par derrière. L'étoffe du couvre-chef était toujours la toile de Hollande. Saint-Simon, dans ses annotations aux Mémoires de Dangeau, reprend vertement cet ignorant gentilhomme pour avoir donné au couvre-chef le nom de chaperon.

A la cour, *chaperon* ne désignait plus autre chose que le manteau de deuil à l'usage des grands seigneurs, qui a été décrit dans le chapitre précédent. L'antique coiffure de femme, appelée chaperon, n'existait plus que pour mémoire, sous la forme d'une bande de velours dont les marchandes des rues et quelques femmes de la petite bourgeoisie recouvraient leur bonnet blanc. Quant à l'extrait de chaperon conservé dans la tenue des veuves de la haute volée sous le nom de *pointe*, il n'en fut plus guère question après la mort d'Anne d'Autriche. La mode qui suivit, issue de la sévérité janséniste, consista en un bandeau de toile autour du front, pareil à celui des religieuses. On s'en lassa bientôt. Le *Mercure galant* témoigne que ce fut pour se dispenser de cette marque désagréable, que les veuves se vouèrent au blanc. Quelques vieilles personnes seulement restèrent fidèles au *bandeau*. Madame de Navailles, qui mourut en 1700, est la dernière à qui Saint-Simon en ait vu porter un.

De fait cette coiffure contrastait par trop avec les *fontanges*, dont le règne commença à la fin du dix-septième siècle.

Pendant le temps que mademoiselle de Fontanges occupa l'attention du roi, on portait encore les cheveux ramassés en boucles sur le devant de la tête. On raconte qu'un jour, à la chasse, la belle favorite ayant été décoiffée par le vent, s'avisa de nouer ses cheveux d'un ruban dont le bout lui retombait sur le front. Le roi trouva cette invention si jolie qu'elle devint une mode. Le ruban d'abord, ensuite un bouquet de dentelle accommodé avec le ruban, enfin un bonnet garni d'une haute passe façonnée en rayons qui dardaient le ciel, s'appelèrent *fontange*.

Les cheveux furent dressés en hauteur sur le front, où ils formèrent un indicible entassement de boucles, de touffes, de tortillons. Pendant trente ans on se mit l'esprit et les doigts à la torture pour augmenter la complication de ce bizarre édifice, sans cesse en travail pour se métamorphoser, jamais pour cesser d'être extravagant. On composerait un dictionnaire avec les termes inventés pour en désigner les parties. Il y eut les *choux* ou cheveux noués en paquet, les *tignons* ou torsades

contournées en divers replis, la *passagère*, touffe bouclée près des tempes, la *favorite*, touffes pendant sur la joue, les *cruches*, petites boucles sur le front, les *confidentes*, autres petites boucles près des oreilles, les *crève-cœurs*, plaqués sur la nuque, les *bergers*, boucles tournées en haut avec une houppe, les *meurtriers*, les *souris*, la *duchesse*, assortiments de menus rubans pour lier ces diverses boucles; les *firmaments*, *guêpes*, *papillons*, épingles à tête de diamant pour consolider les choux et tignons; la *commode*, carcasse de fil de fer entouré de gaze pour servir de soutien à l'ensemble.

Tout cela n'était que le *frontispice* de la fontange. L'*appui* se composait d'autres étais de métal, la *palissade*, le *monte-là-haut*, dont l'office était de tenir en respect les immenses rayons de la passe. Enfin à la *culbute* ou fond du bonnet se rattachaient la *bourgogne*, la *jardinière*, les *cornettes*, les *chicorées*, et des rubans baptisés à toutes les saisons de noms nouveaux.

Un dictionnaire de la frivolité, *Fop's dictionary*, imprimé en 1694 pour l'amusement des belles désœuvrées de l'Angleterre, définit assez obscurément la bourgogne « le premier ajustement de la coiffure qui se posait sur les cheveux ». Les cornettes étaient les pattes pendantes, ajustées au bonnet. Il y eut des bonnets avec une patte unique qui fut la *jardinière*. Boursault, dans sa comédie déjà citée des *Mots à la mode*:

Une longue cornette, ainsi qu'on nous en voit,
D'une dentelle fine et d'environ un doigt,
Est une *jardinière*.

Et plus loin :

Ce qu'on nomme aujourd'hui *guêpes* et *papillons*,
Ce sont les diamans du bout de nos poinçons,
Qui remuant toujours et jetant mille flammes,
Paroissent voltiger dans les cheveux des dames.

Enfin le même auteur mentionne une construction particulière de la coiffure, qui prouve que ce que l'on cherchait avant tout était de se donner un air agaçant:

La coiffure en arrière, et que l'on fait exprès
Pour laisser de l'oreille entrevoir les attraits,
Sentant la jeune fille et la tête éventée,
Est ce que par le monde on appelle *effrontée*.

Ces termes, créés par un caprice, changeaient d'acception par un autre caprice. Après une comédie jouée en 1694, 1695 et 1696, contre le ridicule de ce que Boileau a appelé « fontange altière », la fontange redevint ce qu'elle avait été d'abord, un nœud de ruban. Le *Dictionnaire de Furetière,* réédité en 1701, lui attribue ce sens, et la fait figurer comme simple accessoire de la coiffure à laquelle elle donnait auparavant son nom. Celle-ci était devenue la *commode.*

Lorsque les choses en furent venues à cet excès que les femmes ne pouvaient plus passer, sans faire la révérence, sous les plus hautes portes des appartements, le roi se repentit de l'approbation qu'il avait donnée autrefois à mademoiselle de Fontanges. Il parla plusieurs fois devant les princesses du sang de l'ennui que l'on donnait à sa vieillesse, en le forçant à tolérer de telles folies jusque dans sa maison ; se voyant aussi peu écouté que s'il se fût plaint à des sourdes, il ordonna en termes formels de mettre bas les fontanges, commodes et palissades. Elles furent déposées en effet, mais non pas pour ne plus reparaître. Au bout de quelques mois, la défense était oubliée ; les fronts dardèrent de nouveau le ciel, et cela dura jusqu'en 1714, qu'une coiffure très-basse, avec laquelle une dame anglaise se présenta à la cour, fit tomber en un clin d'œil toutes les constructions édifiées jusque-là sur le front des dames.

En voyant ce brusque changement de mode, Louis XIV ne put s'empêcher de dire : « J'avoue que je suis piqué quand je pense qu'avec toute mon autorité de roi de ce pays-ci, j'ai eu beau crier contre les coiffures trop hautes, pas une personne n'a eu la complaisance pour moi de les baisser. On voit arriver une inconnue, une guenille d'Angleterre, avec une petite coiffe basse ; tout d'un coup toutes les princesses vont d'une extrémité à l'autre. »

Oui, ce même roi à qui naguère il avait suffi d'un signe pour être obéi, devenu vieux, tonna vainement contre le tabac, contre la poudre, contre les coiffures extravagantes. Voilà comme quoi s'use à la longue l'autorité même de ceux qui se sont faits dieux en terre.

CHAPITRE XXVI

COSTUME MILITAIRE SOUS LOUIS XIV

1643 A 1715

Attention du roi aux moindres détails de l'habillement des troupes. — Établissement de l'uniforme. — Abandon de l'armure du moyen âge. — Les derniers piquiers. — Création des cuirassiers et des carabiniers. — La cuirasse de Louis XIV. — Harnais symbolique des officiers généraux. — Derniers buffles. — Métamorphose de la hongreline en justaucorps. — Conformité de l'habit militaire et de l'habit civil. — Couleurs des régiments. — Costume du premier régiment créé pour le service de l'artillerie. — Les officiers distingués des soldats par la couleur de l'habit. — Les escadrons rouges. — La casaque des mousquetaires changée en soubreveste. — Uniforme des dragons. — Origine des hussards. — Costume des premiers hussards incorporés dans l'armée française. — Habillement des gardes du palais. — Uniformes de la marine. — Invention du fusil. — Premiers fusiliers. — Perfectionnement du fusil attribué d'abord aux artilleurs et aux grenadiers. — Origine de la baïonnette. — Ses diverses formes. — Toute l'infanterie armée de fusils à baïonnette. — Introduction de la cartouche. — Suppression des bandoulières et baudriers. — Physionomie du soldat à la fin du règne de Louis XIV.

Saint-Simon a signalé l'extrême attention que Louis XIV donnait à l'habillement des soldats, le plaisir qu'il avait à en changer les détails et à voir ses troupes défiler devant lui, après qu'il avait mis dans leur tenue tel ou tel agrément nouveau. Ses ennemis l'appelaient à cause de cela « le roi des revues »; mais ceux qui l'approchaient y trouvaient matière à des louanges d'autant mieux accueillies, qu'il avait la faiblesse de se croire le plus grand organisateur d'armées qui eût jamais existé. Il n'était pas difficile de lui persuader que par une couleur substituée à une autre, par une couture de plus ou une troussure de moins, il avait préparé les victoires de ses généraux. C'est pourquoi il était sans cesse en recherches et en essais. Cette préoccupation, dirigée chez lui par un goût de symétrie absolue, nous a valu l'uniforme.

Grâce à la livrée, sur laquelle les capitaines étaient devenus de plus en plus rigoureux, l'uniforme était à peu près établi lorsque parut la

première ordonnance générale sur la matière. Ce qu'on doit à Louis XIV, c'est d'avoir introduit jusque dans les plus petits détails la parité qui ne résidait encore que dans la couleur et dans la façon des grosses pièces du vêtement. Il attribua à tous les hommes les mêmes étoffes, les mêmes garnitures, le même nombre de boutons, et travaillés de la même manière. Il voulut aussi que l'uniforme fût



Soldats du régiment des gardes du roi en 1649 et 1663, d'après des gravures du temps.

commun à tout le régiment, tandis que la livrée ne s'était étendue qu'à la compagnie. De nouveaux services créés dans l'administration de la guerre dispensèrent les soldats du soin de veiller à la confection de leurs habits. Ils les reçurent tout faits des fournisseurs à qui le gouvernement en donnait l'entreprise. Tout cela s'exécuta entre 1670 et 1672. L'armée qui fut employée à la conquête de la Hollande portait l'uniforme.

Jetons un coup d'œil rapide sur les vicissitudes du costume militaire avant et après cette réforme importante.

On vit arriver à son dernier terme la défaveur dont l'armure de fer avait commencé à être l'objet sous les règnes précédents. Dès 1660, ceux qui étaient restés fidèles à cette armure l'avaient réduite à une simple cuirasse. C'étaient les piquiers de l'infanterie, et dans la cavalerie, un petit nombre de gendarmes entichés du souvenir des preux, leurs devanciers.



Piquier d'infanterie en 1667, d'après un tableau de Van der Meulen.

Il y eut des piquiers jusqu'en 1675; mais depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, leur arme étant tombée dans un complet discrédit, on n'en forma plus de nouveaux; on les laissa s'éteindre, et ils emportèrent avec eux la dernière image du fantassin bardé de fer. A la vérité le hausse-col resta d'ordonnance pour les officiers, et le hausse-col de ce temps-là était encore une pièce qui couvrait les épaules et tout le haut de la poitrine; mais tant qu'on ne l'eut pas rogné de façon à en faire la plaque insignifiante qu'on voyait encore il y a peu d'années, on ne put pas obtenir des gentilshommes, à qui appartenaient les grades, qu'ils le portassent ailleurs que dans les revues.

Quant aux gendarmes observateurs des vieux us dans la mesure si restreinte que nous indiquions tout à l'heure, à cause qu'ils faisaient disparate dans leurs compagnies, on les réunit tous ensemble et ils formèrent l'unique régiment de cuirassiers qui ait figuré dans nos armées jusqu'à Napoléon. Cependant, sous le grand roi, ils ne furent pas tout à fait les seuls de leur espèce. On trouva bon de donner le plastron de poitrine aux *carabiniers*, différents des anciens carabins, qui furent aussi enrégimentés,

après avoir été créés comme soldats d'élite dans chacune des compagnies de cavalerie.

Les cuirassiers et carabiniers portèrent une secrète ou calotte de fer sous leur chapeau, casque honteux, plus commode assurément que la coiffure chevaleresque, mais qui n'en produisait pas l'effet martial. Voilà tout ce qui resta du harnais chevaleresque dans les rangs de l'armée.



Officier général en 1670, d'après une gravure du temps.

Voltaire raconte que lorsque Louis XIV prit congé du roi Jacques, qu'il envoyait reconquérir l'Angleterre à ses frais, il lui fit don de sa propre cuirasse. En effet, la cuirasse était encore le signe du commandement supérieur, du moins le signe avec lequel on figurait dans les états-majors, car l'attribut véritable était la panoplie complète jusqu'aux genoux. Mais les officiers généraux n'eurent garde de se surcharger de cet habillement, du moment qu'il fut réputé trop lourd pour le soldat. Ils ne se le procurèrent plus que comme une pièce d'ornement à conserver dans leur cabinet, et s'il leur arrivait de le mettre, c'était pour poser devant les peintres par qui ils faisaient faire leur portrait. Passé la guerre civile, il n'est plus question d'un général qui se soit montré sur le champ de bataille avec des brassards et des tassettes.

On se rappelle le buffle et la hongreline, qui étaient les vêtements préférés dans la cavalerie, à la fin du règne de Louis XIII. Des officiers portaient encore le buffle en 1672. En acquérant un peu plus de longueur, en se garnissant de boutons et de poches, la hongreline devint

le *justaucorps*, que le lecteur connaît assez par ce qui en a été dit dans les chapitres précédents. Il n'y avait pas d'habit plus commode. Tous les militaires, fantassins ou cavaliers, eurent bientôt le justaucorps. Par l'addition de la veste, par la substitution à la ridicule rhingrave, d'abord d'un haut-de-chausses étoffé, ensuite de la *culotte*, le



Aide de camp en 1647 et général d'armée en 1648, d'après des gravures du temps.

costume de l'armée devint celui auquel nous avons vu tout le monde se conformer depuis 1685.

C'est sur ce thème qu'eurent lieu toutes les variations subséquentes, variations aussi peu sensibles qu'elles furent nombreuses, car elles n'atteignirent jamais que des minuties. Le monarque n'avait pas le génie inventif. Toute la peine qu'il se donna pour innover ne le conduisit qu'à se traîner servilement sur le programme de la mode qui

régnait à Versailles. Les couleurs elles-mêmes furent pour les troupes ce qu'elles étaient pour les particuliers.

Ces couleurs furent généralement les teintes neutres, relevées par l'éclat des doublures. Au drap gris, brun, isabelle ou noisette, qui formait l'étoffe du justaucorps, on opposa des revers blancs, jaunes,



Officier d'infanterie en 1703; lieutenant aux gardes en 1683, d'après des gravures du temps.

rouges, verts ou bleus. Les culottes et les bas étaient le plus souvent appareillés aux revers. L'habit bleu ou rouge distingua les régiments de la Maison du roi. Les soldats du premier corps spécial créé pour le service de l'artillerie eurent l'habit gris à revers bleus avec chausses et bas rouges, tandis que la couleur de l'habit de leurs officiers fut le brun. Dans tous les régiments les grades, à partir de celui de lieutenant, étaient distingués de même par une différence dans

la couleur du justaucorps ; ce fut le principe du premier uniforme.

Le rouge devint à un moment l'unique couleur de la garde royale à cheval. De là la dénomination d'*escadrons rouges* sous laquelle cette cavalerie se rendit célèbre, surtout après le combat de Leuze, en 1690, où vingt-huit escadrons, commandés par le maréchal de



Mousquetaire vers 1700; officier de la milice en 1689, d'après des gravures du temps.

Luxembourg, mirent en déroute soixante-quinze escadrons des alliés et leur prirent quarante étendards.

Par-dessus l'habit rouge les mousquetaires du roi continuèrent de porter la casaque bleu de ciel avec la croix blanche. A force de se plaindre de la gêne que leur causait ce surtout, ils amenèrent Louis XIV à le transformer en une *soubreveste*, c'est-à-dire en une tunique sans manches qu'ils portèrent comme une veste sous leur justaucorps.

Celui-ci fut largement échancré sur le devant afin de laisser paraître la croix qui décorait la poitrine du mousquetaire.

L'uniforme qui présenta le plus d'originalité fut celui des *dragons*. Les régiments de cette arme, formés pour combattre à pied et à cheval, s'élevèrent par le crédit du duc de Lauzun, leur colonel général, jusqu'au nombre de quarante-trois. Les dragons étaient chaussés de longues guêtres de cuir par-dessus leurs bas, et coiffés d'un bonnet pointu qui leur retombait sur une épaule. Il y avait autour de la tête, soit un bourrelet en forme de turban, soit un retroussis garni de poil ou de peluche. Chaque régiment eut sa couleur pour le bonnet, pour le justaucorps et pour les revers. Le jaune, le vert, le rouge dominèrent dans leur habillement et furent mariés ensemble de manière à montrer plutôt la recherche de la variété que le sentiment du bon goût.

Les *hussards* parurent tout à la fin du dix-septième siècle, avec un accoutrement encore plus étrange, et qui fit leur succès. C'était une cavalerie hongroise qui était employée pour les reconnaissances dans l'armée de l'empereur. Les premiers dont il soit fait mention se laissèrent battre par les dragons en 1690. Depuis lors un grand nombre d'entre eux désertèrent et se mirent comme domestiques au service de nos officiers de cavalerie. Ils espéraient par là attirer sur eux l'attention et conquérir un rang dans l'armée française. Effectivement, le maréchal de Luxembourg les ayant employés dans plusieurs affaires de parti eut tellement à se louer d'eux, qu'il écrivit en leur faveur à Louis XIV. Ceux qui portèrent la dépêche à Fontainebleau y produisirent un véritable engouement. La création d'un régiment de hussards fut aussitôt décidée.

Les premiers hussards furent habillés à la turque. Une grosse moustache leur pendait sur l'estomac et ils avaient la tête rase, sauf un toupet de cheveux sur le sommet du crâne. Leur coiffure consistait en un bonnet fourré avec une plume de coq à la pointe. Ils avaient pour unique vêtement une veste étriquée et une culotte large par en haut, étroite par le bas, par-dessus laquelle ils chaussaient des bottines. Tout cela était porté à cru sur le corps, car ils ne connaissaient ni les chemises ni les bas. Pour se parer du mauvais temps, ils avaient une peau de tigre qu'ils tournaient du côté d'où venait le vent. Ils étaient mauvais tireurs, mais se servaient avec une dextérité mer-

veilleuse du sabre courbe. Ils étaient passés maîtres dans l'art des cavaliers orientaux, qui consiste à abattre une tête d'un seul coup.

Des costumes à l'antique, il ne fut conservé que vingt-quatre hoquetons pour ceux des soi-disant archers écossais qui faisaient le service de la hallebarde, et l'habillement tailladé commun à tous les Cent-Suisses. Cet habillement fut des couleurs du roi, blanc bleu et incarnat. Il ne s'en faut que d'une légère nuance dans le rouge pour que la livrée de Louis XIV ait été conforme au drapeau de la Révolution.


Cent-Suisse en 1645, d'après une gravure du temps.

Les équipages de la flotte eurent aussi l'uniforme. Pour les gardes de marine et les soldats, l'habillement ne différa pas de celui des troupes de terre; mais les matelots, qui avaient besoin de toute la liberté de leurs mouvements, furent dispensés des chapeaux à larges bords, des justaucorps à grands pans et à manches retroussées, des souliers à hauts talons. On leur donna des bonnets à la dragonne, des escarpins à semelle plate, et de courts habits dont les manches se boutonnaient aux poignets : aux uns le *demi-justaucorps*, qui nous représente notre veste; aux autres le *jupon*, que nous appellerions *vareuse*. Et tous avaient au cou la belle cravate de soie noire, et sur le flanc l'écharpe bleue, également de soie.

L'armement des troupes est la partie où s'effectuèrent depuis 1670 les progrès les plus notables. Le *fusil* fut substitué au mousquet, qui lui-même avait fait disparaître l'arquebuse depuis trente ans; la baïonnette s'ajouta au fusil; la cartouche dispensa des charges de bandoulière.

Le fusil fournit d'une manière plus prompte et plus sûre, par le moyen de la percussion, l'étincelle que l'on obtenait de l'arquebuse et du mousquet par le moyen du frottement. L'invention remonte au temps de Louis XIII; le cardinal de Richelieu eut un régiment de *fusiliers à cheval* en 1640. Mais l'arme laissait encore à désirer; son succès ne date que du moment où l'on eut ajouté au mécanisme la noix, qui modérait les mouvements du chien.



Garde du corps en 1687, d'après une gravure du temps.

Aussitôt que ce perfectionnement fut trouvé, Louis XIV créa, sous le nom de *fusiliers*, le régiment d'artillerie dont il a été question ci-dessus. C'était en 1671. Ensuite le fusil fut donné aux *grenadiers*, qui commencèrent alors à être formés comme compagnie d'élite dans les régiments d'infanterie; car auparavant les grenadiers n'étaient que des éclaireurs, marchant en tête des compagnies avec une hache et un carnier de cuir rempli de grenades qu'ils lançaient à la main. Après 1700, tous les fantassins furent armés du fusil.

La platine à percussion offrait de si grands avantages, qu'on l'adapta au mousqueton et au pistolet, qui étaient les armes de tir de la cavalerie. Mais cette réforme fut précédée de la création des *grenadiers à cheval*, dans la main desquels fut mis le *fusil à baïonnette*.

La baïonnette passe pour avoir été inventée à Bayonne, à cause de son nom; mais son nom n'est qu'un mot espagnol mal prononcé, *vayneta*, qui veut dire une petite gaîne, et dans le cas particulier, une pièce qui s'engaine. La baïonnette faisait déjà son office dans nos armées du Nord en 1642. Elle consistait alors en une lame effilée,

comme le fer d'une hallebarde, et emmanchée au bout d'un bois court. Ce bois entrait de quatre ou cinq pouces dans le canon du mousquet, de sorte que, la baïonnette étant posée, on ne pouvait plus faire feu. Malgré cet inconvénient la nouvelle arme fut réputée préférable à la pique. Les premiers fusils que l'on donna aux artilleurs et aux grenadiers avaient encore de ces baïonnettes à manche de bois. Bientôt on imagina des baïonnettes à lame concave qui s'ajustaient par une douille au bout du fusil. Enfin parurent les baïonnettes coudées. Sur les représentations de Vauban, tous les fusils d'infanterie eurent des baïonnettes depuis 1703.

La cartouche est une invention de 1683. Elle amena la réduction de ces larges et pesantes bandoulières auxquelles pendaient les étuis de charge. La bandoulière fut convertie en une lanière de buffle, suffisante pour soutenir la giberne en forme de gibecière qui contenait à la fois les cartouches, les balles et la poudre d'amorce; car ce n'est que bien plus tard qu'on eut l'idée d'enfermer la balle dans la cartouche, et de tirer l'amorce de celle-ci en la déchirant. Pendant qu'on y était, on supprima aussi les baudriers, non moins pesants, qui soutenaient l'épée dans le sens inverse de la bandoulière. On jugea plus commode pour le soldat qu'il eût son épée attachée à un ceinturon.

Lorsqu'on voit le soldat des dernières années de Louis XIV, dégarni de rubans et de plumes, uniformément habillé de drap, avec la buffleterie, la taille serrée, l'épée au flanc et le fusil à baïonnette sur l'épaule, il n'y a plus lieu de songer au vieux temps; c'est bien le combattant des armées modernes qu'on a sous les yeux, l'homme équipé pour se mouvoir en tous sens et marcher sans fin, qui porte dans sa main le fer et le feu, et, sur tout son extérieur, l'empreinte de la discipline.

CHAPITRE XXVII

PREMIÈRE PARTIE DU RÈGNE DE LOUIS XV

DE 1715 A 1750

Versions diverses sur l'origine des paniers. — Ils se montrent d'abord en Angleterre. — Premier essai qui en est fait à Paris. — Leur forme au commencement. — Paniers en guéridon et à coudes. — Décision à propos de ceux des princesses accompagnant la reine. — Vulgarisation des grands paniers. — Paniers jansénistes. — Robes dégagées des premières années de la Régence. — Mode des robes volantes. — Manches à pagode. — Allégement des façons. — Étoffes et ornements dans le goût pastoral. — La poudre sur la tête des femmes. — Accessoires de la coiffure. — Bagnolettes, mantelets et mantilles. — Mante. — Bas blancs et souliers blancs. — Talons de bois. — Abus du fard et des mouches. — Délibération à Versailles pour en faire prendre à la première dauphine. — Une morte fardée. — Fixité de l'habillement des hommes. — Habits à panier. — Introduction de la redingote. — Le surtout. — Le galon banni des habits. — Luxe des habits de cour. — Veste et jabot. — Bas sous la culotte. — Souliers à talons rouges. — Perruques poudrées et nouées. — Première idée de la bourse. — Diminution du volume des perruques. — Diversité des bourses. — Catogan et queue. — Perruques spéciales à de certaines professions. — Loi de bienséance issue de l'usage des perruques.

A l'annonce des modes du temps de Louis XV, il n'est personne qui ne songe sur-le-champ aux paniers. La réminiscence est inévitable. Elle aurait fait sourire il y a vingt-cinq ans ; aujourd'hui tous les respects sont acquis à l'aïeul de la crinoline et du pouf. Nous jouissons de la grâce d'état qui fait que les difformités ne sont point aperçues de ceux qu'elles affligent.

L'origine des paniers est obscure, comme toutes les origines. Ils furent d'importation anglaise suivant les uns, allemande suivant les autres, et une troisième opinion les fait venir du théâtre.

Il n'est pas impossible d'accorder ensemble tous ces dire. On n'a qu'à supposer que les vertugades, après s'être perpétuées dans quelque petite cour arriérée de l'Allemagne septentrionale, retournèrent en Angleterre du temps de la reine Anne ; qu'exhibées par une ou plusieurs Anglaises venues en France après le traité d'Utrecht, elles se recom-

mandèrent en premier à l'imitation des actrices, parce que nos héroïnes de tragédie, dans les costumes de fantaisie qu'elles se fabriquaient, n'avaient jamais cessé, depuis Corneille, de donner à leurs jupes une ampleur artificielle. Ce qu'il y a de certain, c'est que dès 1711 les journalistes anglais se désopilaient la rate avec les paniers qu'ils voyaient se promener dans les rues de Londres. Ces paniers s'appelaient *hoop-petticoat*, jupons à cerceaux. Ils ressemblaient aux vertugades du temps de François Ier.

Nos dames qui avaient mis tant d'empressement à s'approprier la coiffure basse des Anglaises, paraissent avoir vu avec indifférence la bouffissure de leurs robes, et elles ne furent pas touchées davantage des nouvelles grâces qui s'étalaient sur la scène de la Comédie-Française et de l'Opéra. C'est en 1718 seulement que la glace fut rompue, et voici à quelle occasion.

Deux dames très-grasses, que leur embonpoint incommodait, se firent faire des dessous de jupes montés sur des cerceaux. Elles ne les mettaient qu'à la chambre. Un soir d'été cependant elles eurent la tentation d'aller en cet équipage aux Tuileries. Afin de n'être pas vues de la livrée qui obstruait les portes, elles entrèrent par l'orangerie. Mais dans le beau monde on n'est pas moins badaud que dans celui des laquais. A peine les eut-on aperçues qu'on fit cercle autour d'elles. Bientôt la foule s'épaissit; elles n'eurent que le temps de se retrancher derrière un banc, et sans un mousquetaire qui les protégea, elles auraient été étouffées par la presse. Les pauvres femmes rentrèrent chez elles plus mortes que vives. Elles croyaient avoir causé un grand scandale : loin de là, elles avaient converti la cour et la ville à leur mode.

Les premiers paniers furent composés de cercles en jonc, en nattes, en baleines, rattachés ensemble soit par des rubans, soit par du filet. C'était la cage de nos jours, mais beaucoup plus massive. Après 1725, l'armature reçut une application de toile écrue, de gros taffetas ou même de drap de soie broché, et il en résulta une véritable jupe qui tint lieu, du moins pendant l'été, de toutes les autres qu'on portait auparavant.

La forme fut d'abord celle d'un entonnoir, et produisit les paniers *à guéridon*. Elle s'arrondit ensuite par le haut, comme pour dessiner une coupole ovale : de là les paniers *à coudes*, appelés ainsi parce que

les coudes pouvaient s'appuyer dessus, à la hauteur des hanches. Ces derniers sont ceux qui restèrent le plus longtemps en faveur, ceux dont l'ampleur atteignit les dernières limites. Le bas présentait pour le moins une circonférence de 3 aunes, soit 3^{m},60.

Les grands paniers firent le désespoir des mères raisonnables, qui voyaient leurs filles ne trouver jamais assez larges ceux qu'elles leur faisaient faire. Un auteur grave nous révèle une petite rouerie prati-



Dame en grand panier après 1730, d'après une gravure du temps; autre à la mode du commencement de la Régence avant l'introduction des paniers, d'après Watteau.

quée à ce sujet dans beaucoup de maisons honnêtes. Après que la maman avait donné la mesure, la demoiselle s'accordait secrètement avec les ouvrières pour y faire ajouter quelque chose, et elle payait le surplus.

Les mêmes paniers mirent en 1728 le cardinal de Fleury en grand souci. On lui avait rapporté que, lorsque la reine était au théâtre, les paniers des princesses qui étaient à ses côtés la couvraient entièrement. Comment faire? l'étiquette exigeait l'accompagnement de deux princesses, mais le décorum ne s'accommodait pas de ce que la reine fût

comme éclipsée en vue de ses sujets. Après y avoir longtemps réfléchi, le ministre décida qu'à l'avenir un fauteuil resterait vide de chaque côté de la reine. Les princesses se soumirent, mais en réclamant une pareille distance entre elles et les duchesses. Les ducs le trouvèrent mauvais. Ils écrivirent contre les princesses un libelle anonyme dont le sort fut d'être brûlé par la main du bourreau. Qui se fût attendu à un résultat si grave pour des cerceaux posés sous des cotillons !

Les paniers en coupole furent à l'usage exclusif des dames du beau monde, jusqu'au moment où une personne industrieuse, connue sous le nom de mademoiselle Margot, vint s'établir d'Amboise à Paris, et trouva le moyen de livrer à bon marché des appareils d'une enflure tout à fait princière. On vit aussitôt les femmes les moins qualifiées, voire les harengères et les marchandes de tisane, s'en passer la fantaisie.


Femme à la mode de 1717, d'après Watteau.

Quelques personnes, désapprouvant l'étalage exagéré de la mode, s'en tinrent à de courts jupons doublés de crin et piqués, qui n'allaient pas plus bas que les genoux. On appela cela les *paniers jansénistes*, comme si c'eût été une concession au rigorisme des confesseurs et prédicateurs jansénistes, qui s'élevèrent généralement contre les paniers. Mais les jansénistes étaient des intransigeants. Ils s'indignèrent comme d'une calomnie de ce que le nom de leur secte eût été transporté à une mode qu'ils n'entendaient tolérer dans aucune mesure.

Il faut parler des robes.

Celles des premières années de la Régence prirent une allure dégagée, tout à fait conforme aux manières de l'époque. Moins de falbalas, plus de pretintailles, abandon des ornements en frange, crépines et lambrequins, abandon des jupes-manteaux. L'ampleur des bas de robes obligeait encore de les relever, mais à la main ou avec des épingles, et sans former ce paquet dont la croupe était chargée auparavant. Les corsages, soit fermés, soit ouverts, étaient garnis de baleines et lacés

par devant. Ils se posaient par-dessus le *corset*, autre corsage simplement piqué sans baleines, qui représente le corset d'aujourd'hui. Les manches restèrent plates et eurent des parements aussi larges, mais moins hauts que ceux de l'habit des hommes.

La robe ainsi faite s'accommoda facilement avec les premiers paniers, qui avaient la forme d'un entonnoir. Les paniers arrondis par le haut firent ressouvenir des robes battantes à la Montespan ou innocentes, car cette coupe était celle qui convenait le mieux pour l'emploi. Par l'absence de ceinture, la transition était ménagée entre la largeur si disproportionnée du buste et des hanches ; et le vêtement, depuis le haut jusqu'en bas, se prêtait aux balancements du panier. On se mit donc à porter des robes battantes sous le nom de *robes volantes ;* puis, comme la grâce de ces robes semblait affecter la négligence, on les rendit plus habillées moyennant qu'on ajusta le corsage seulement sur la poitrine, tandis que l'étoffe était laissée flottante au dos et sur les côtés. Cette façon devint universelle, et se maintint, à quelques changements près, pendant toute la durée du règne.

Les corsages à basques, ou *justes*, d'où sortirent plus tard les *casaquins*, se maintinrent dans le costume des femmes du peuple, et eurent par moments leur place dans la mise négligée des dames du grand ton.

Le terme de *manches en pagode* est de ce temps-là. Il désignait déjà les manches plates ouvertes en entonnoir, mais avec un retroussis. Les avant-bras étaient couverts de mitaines longues, le plus souvent en taffetas. On avait de ces mitaines en basin pour le costume déshabillé.

Lorsqu'il fallut dix et douze aunes d'étoffe pour faire une robe, on n'eut garde de revenir aux ornements d'application. Les habillements les plus lourds furent en drap de soie à grands ramages. L'été on eut recours aux soies légères, aux cotonnades de l'Inde, au basin, à la mousseline, à la gaze. Les garnitures consistèrent en petits nœuds ou en chicorées, ouvrages délicats dont le ruban, les découpures de taffetas ou de gaze fournirent la matière. Le goût du siècle pour le champêtre fit employer aussi les garnitures de fleurs artificielles, de même qu'il avait mis en faveur les bouquets peints sur les étoffes et les larges raies, imitation du bureau dont étaient habillés les bergers galants dans les ballets de l'Opéra.

Les bouquets de fleurs artificielles en haut du corset, les petites montres attachées après des chaînes de jazeran, des collerettes (on disait *tours de gorge*) de dentelle ou de réseau bouillonné, des palatines, voilà les ornements les plus caractéristiques de l'époque qui apparaissent au défaut de la robe. La palatine n'était pas autre chose que ce que nous appelons un *collier*, collier de martre ou de petit-gris pour l'hiver, que l'on faisait, pour l'été, avec de la blonde, du ruban peint, de la chenille ou du taffetas découpé en forme de fleurs.

La coiffure, à travers les métamorphoses qu'elle subit, resta constamment basse. Elle était relevée sur le front, et divisée par derrière en plusieurs chignons accompagnés de crochets et de boucles, dont on laissait pendre au moins deux. Toutes les femmes se poudraient, et en si grande abondance qu'on eût dit leur tête couverte de neige. Des aigrettes de pierres fausses, des fleurs, des barbes de blonde, des rubans rayés de deux couleurs dits *boiteux*, étaient entremêlés dans les cheveux. On mit aussi, en guise de barbes, des pendeloques de rubans avec des nœuds de distance en distance, qu'on appelait *marrons*.

Chaque année, le vocabulaire changeait pour exprimer les détails de la coiffure. On créait des mots nouveaux ou bien l'on en ressuscitait d'anciens avec une acception nouvelle.

Le titre, développé à n'en plus finir, d'une méchante satire qui fut dirigée contre le luxe des femmes en 1724, mentionne les coiffures *à la culbutte* et *à la doguine*. En 1730, nous trouvons des coiffures en *dorlotte*, en *papillon*, en *équivoque*, en *vergette*, en *désespoir*, en *tête de mouton*.

Les bonnets étaient tombés en disgrâce. Le seul usité alors fut la *cornette* devenue une toute petite coiffe à longues pattes, faite de réseau, d'une forte gaze appelée *marli* ou même de batiste. Les dames la portaient seulement à la chambre. Au contraire, elle ne quittait jamais la tête des femmes du peuple et des petites bourgeoises, même en cérémonie. Dans cette classe la cornette de négligé était sans pattes.

Que l'on sortît nu-tête ou en cornette, pour se garantir du vent on avait la *bagnolette*. Cette coiffure, commune aux femmes de toute condition et de tout âge, serait aujourd'hui une capeline sans bavolet. C'était la *coiffe* du temps de Louis XIV, ajustée au derrière de la tête et débarrassée de la partie qui retombait sur la nuque. L'ancienne

cape, qui était plus particulièrement à l'usage des vieilles personnes, prit le nom de *mantelet*.

Les bagnolettes et mantelets n'étaient que pour l'hiver ou les demi-saisons. L'été, on s'attifait de la *mantille*, petite écharpe taillée en pointe, comme un très-long fichu. On la posait sur la tête et les bouts se nouaient sur la poitrine. La mantille se porta encore d'une autre façon : jetée sur le cou, croisée en sautoir sur le corsage et nouée par derrière.



Dames en bagnolette et en mante, d'environ 1735, d'après des gravures du temps; bourgeoise en 1749, d'après Chardin.

Il ne faut pas confondre mantille avec *mante*. La mante du temps de Louis XV fut autre chose qu'un ajustement de tête. On transporta ce nom à un pardessus d'hiver, une vaste pelisse fourrée, qui se boutonnait par devant depuis le haut jusqu'en bas.

On s'habillait de blanc ou de couleurs tendres : on se mit aux bas blancs à coins brodés. La broderie était de laine de couleur sur les bas de coton, d'or et d'argent sur les bas de soie.

Les bas blancs appelèrent les souliers blancs. La pièce relevée dura jusqu'en 1730 ; dans les derniers temps, elle se rabattait sur la boucle. Enfin, on la supprima ; et la boucle, dans laquelle étaient passées

deux longues oreilles, parut avec tous ses avantages. Elle fut décorée d'émail ou de pierreries.

La carrure du soulier fit place, depuis 1720, à une extrémité tantôt ronde, tantôt pointue. Les talons ne cessèrent pas d'être élevés, aussi ridicules et incommodes que ceux qu'on fait aujourd'hui, car ils étaient reculés jusque sous la cambrure du pied. Ils furent de bois pour les femmes comme pour les hommes. Des talonniers de profession s'étaient formés dans le siècle précédent pour fournir les cordonniers. C'est sans doute cette industrie, exercée par un grand nombre de bras, qui contribua à éterniser la mode des talons hauts.

N'oublions pas le rouge et les mouches, qui furent alors un véritable habillement du visage. La face tout entière en était empouacrée, au point de rendre la personne méconnaissable :

Par les soins que Lise prend
Et du plâtre et des pommades,
Les visites qu'elle rend
Sont autant de mascarades.
Pour elle, soit bien, soit mal,
Il est toujours carnaval.
Au logis et dans la rue
Nous la voyons tous les jours,
Et jamais ne l'avons vue.

Ceci est une épigramme, il est vrai, mais que des étrangers, qui visitèrent Paris en 1733, rapportent comme l'expression parfaitement juste de ce qu'ils avaient observé eux-mêmes. Les femmes sensées qui auraient voulu se soustraire à l'usage ne l'osaient pas, dans la crainte de paraître avoir des teints de mortes au milieu de tous ces visages cramoisis. Lorsque Marie-Thérèse d'Espagne fut amenée en France pour épouser le dauphin, en 1745, elle n'avait jamais mis de rouge. Dans le voyage, on lui fit entendre qu'il en fallait mettre. Elle dit qu'elle ne le ferait qu'autant que cela lui serait ordonné par le roi et par la reine. Une délibération eut lieu à Versailles. Tout le monde fut d'avis que le dauphin la trouverait trop blême, si elle lui était présentée avec son teint naturel. En conséquence le duc de Richelieu, premier gentilhomme de la chambre, lui porta de la part de Leurs Majestés « la permission de mettre du rouge ». Elle obéit incontinent.

Il y a plus curieux que cette anecdote. Lorsque mourut Madame

Henriette, l'une des filles de Louis XV, son corps fut transporté de Versailles à Paris dans un carrosse. « Elle était, dit l'avocat Barbier, en manteau de lit, coiffée en négligé, avec du rouge. » Ainsi tel était le culte du rouge, à la cour de France, qu'il fallait que les princesses en eussent pour descendre au tombeau.

Les modes, quelles qu'elles soient, se prêtent aux effets les plus divers selon la manière dont elles sont portées. Si celles de la première moitié du règne de Louis XV eurent, sur le corps des grandes dames, quelque chose de libre et de provoquant, les femmes de la bourgeoisie lui donnèrent une sorte d'austérité. Rien de sérieux et de modeste dans sa tenue, comme la mère de famille qui a été représentée tant de fois par Chardin.


Élégant du temps de la Régence, d'après Watteau.

La fixité est ce qu'il importe de constater d'abord dans le costume des hommes. Le trio du justaucorps, de la veste et de la culotte, le chapeau tricorne, les souliers à pièce et à talon, toutes ces créations du grand règne à son déclin, subsistèrent comme l'idéal au-dessus duquel il ne fallait pas chercher à s'élever. La mode tourna autour, les respecta ou du moins ne les toucha que dans des parties tout à fait secondaires.

Le justaucorps ou autrement dit l'*habit*, pour nous servir du terme qui prit définitivement possession du langage à cette époque, l'habit fut tantôt souple et flottant, tantôt raide et ajusté sur le corps. Il conserva ses manches largement ouvertes et retroussées jusqu'aux coudes. On avait imaginé, dès 1710, d'en bouillonner les pans. Des deux côtés, à partir d'un bouton cousu sur les hanches, étaient pratiqués cinq ou six gros plis ronds. En 1719, on rembourra ces plis de papier ou de crin. C'était pour donner de la grâce à l'habit, « pour lui faire faire le panier, » suivant le langage de la mode, qu'une satire du temps a fort malmenée :

Les hommes à l'envi des femmes de nos jours,
Du panier qu'ils frondoient empruntent le secours.
Leurs habits nous font voir, pour nouvelle parure,
De leurs plis monstrueux la ridicule enflure, etc.

Un peu plus tard, les plis furent changés de place. On les mit derrière, à droite et à gauche de la fente qui partageait les pans; et,



Habit de cérémonie vers 1750, d'après une gravure du temps.

Homme en redingote, d'après une gravure de 1729.

comme couronnement des deux groupes, on posa la paire de boutons qui garnit encore la taille de nos habits et de nos redingotes.

A propos de redingote, c'est ici le lieu de dire l'origine de ce vêtement. Il nous fut apporté d'Angleterre un peu avant 1730, et le nom lui-même est anglais, *riding coat*, habit à chevaucher. La redingote du temps de Louis XV ne se mettait effectivement qu'à cheval et l'hiver. On lit, dans le *Journal* de Barbier, que « des hommes en redingote, » c'est-à-dire des écuyers, accompagnèrent la voiture du roi se rendant

incognito au bal de l'Opéra, pendant le carnaval de 1737. L'idée qu'il faut se faire de ce vêtement est celle d'un large et long habit qui pouvait, à cause de son ampleur, se croiser sur la poitrine. Il était muni d'une ceinture à la taille, et par en haut de deux petits collets, dont l'un se relevait pour se boutonner devant le visage.

Pour les piétons, le manteau d'hiver fut la casaque boutonnée, à larges manches. Le nom de *surtout*, appliqué à ce vêtement, est tout ce qu'il eut de nouveau, car il était déjà de mode depuis plus de cinquante ans. Nous en avons signalé l'apparition sous le nom de *brandebourg*.

En 1720, lors de la ruine du système de Law, qui fut celle d'un si grand nombre de particuliers, le galon d'or et d'argent fut exclu de la décoration des habits. L'aune de drap se vendait jusqu'à 20 livres, les matières d'or et d'argent étaient hors de prix. Quelqu'un proposa alors une façon économique de galon, qui n'était ouvragé que d'un côté : c'est ce qu'on appela *galon du système*. Mais le coup était porté ; on s'était déshabitué de ce genre de luxe ; le galon désormais ne devait plus figurer que dans l'uniforme militaire et dans la livrée des grandes maisons. L'ornement de l'habit de ville résida uniquement dans la bordure des boutonnières et dans quelques agréments ajoutés à cette bordure. Les étoffes furent le velours, les draps de soie et de laine, le camelot, le droguet ; les couleurs, toutes les teintes contenues entre le rouge sombre et le brun clair. Le noir commença à être de cérémonie aux approches de 1750. Les broderies, les garnitures de point, les étoffes brochées et autres tissus de grand prix furent réservés pour l'habit de cour. Louis XV encouragea en ce genre de dépense, des folies dignes de celles que son bisaïeul avait tant goûtées. Au premier mariage du dauphin, dont la cérémonie dura trois jours, tel seigneur se montra chaque jour avec un costume nouveau que l'on n'estimait pas à moins de 15,000 livres. Le marquis de Stainville, représentant du duc de Toscane, avait un habit d'argent brodé d'or, dont la doublure, qui était de martre, avait coûté 25,000 livres.

La veste répondit par son luxe ou par sa simplicité à l'habit qu'elle accompagnait. Ouverte depuis le haut jusqu'au creux de l'estomac, elle laissait à découvert la chemise et la cravate, celle-ci formée d'une pièce de linon ou de mousseline, dont les bouts très-longs pendaient par devant. C'est ce prolongement de la cravate qui donna ensuite

l'idée du *jabot*, dans le sens où nous prenons encore ce mot. Un ruban noir noué sur la gorge, ou bien un col de mousseline agrafé par derrière, ayant remplacé la cravate pendante, on bâtit après la chemise un flot de dentelle qui conservait l'image des bouillons qu'on avait vus jadis s'échapper par l'ouverture de la veste.



Habit de cérémonie en 1730, d'après une gravure du temps.

Habit de ville en 1729, d'après une gravure du temps.

Jusqu'en 1730, la culotte fut attachée sous les bas : c'était la continuation de l'ancienne mode, qui voulait que les bas montassent aussi haut que des bottes à l'écuyère. Ayant perdu enfin de leur longueur, ils furent pris sous la culotte, et celle-ci s'attacha plus bas que le genou, au moyen de *jarretières* transformées en pattes qui s'attachaient avec des boucles.

Les bas, comme habillement de jambes, n'étaient pas chauds l'hiver. On était obligé d'en mettre plusieurs paires l'une sur l'autre. La rigueur du froid, en 1729, donna l'idée de recourir aux grandes guê-

tres, comme en portaient les dragons; mais cette mode ne dura pas plus longtemps que la nécessité qui l'avait produite.

Les souliers conservèrent la pièce jusqu'après 1740 ; les talons avaient commencé à être baissés une dizaine d'années auparavant. Nous avons déjà parlé des talons rouges, qui se montrèrent sous Louis XIV. Par un retour à une bizarrerie déjà essayée pour les chaussures à pont du temps de Henri IV, on avait trouvé joli de peindre en rouge incarnat les cales de bois sur lesquelles s'élevaient des souliers qui, eux, étaient de cuir noir lustré. Cette fantaisie persista après l'abaissement des talons ; elle caractérisa les souliers de cour, et fut une marque de gentilhommerie.



Habit bourgeois d'hiver, vers 1745, d'après Chardin.

Toutes les variations du chapeau reviennent à ce que les trois retroussis du bord furent tantôt élevés et tantôt couchés. Suivant cette circonstance, la forme présentait plus ou moins de hauteur. On galonna les bords, on y mit une cocarde de ruban, on garnit l'intérieur de plumes. Le chapeau, d'ailleurs, servait à donner du maintien autant qu'à couvrir la tête. On le portait presque toujours sous le bras. La véritable coiffure de l'époque fut la perruque poudrée.

La perruque en crinière commença à être corrigée dans ce qu'elle avait de plus incommode par des attaches de ruban, au moyen desquelles on la sépara en trois touffes. Les deux touffes de côté furent les *cadenettes*, résurrection d'une chose et d'un nom que le lecteur se rappelle avoir vu paraître sous Louis XIII; la touffe de derrière fut la *queue*. C'est ainsi qu'on se coiffait au commencement de la Régence.

On diminua bientôt l'ampleur de la queue ; on en fit une natte, et elle devint le *bout-de-rat*, porté concurremment avec la *financière* dans laquelle était conservée la masse des boucles flottant sur le dos.

Il y a des modes dans les écuries comme dans les salons. L'usage des palefreniers était depuis longtemps d'enfermer dans des sachets la queue des chevaux en repos. Ladite queue, tordue et repliée lorsqu'elle avait son sac, était lâchée pour flotter à tous crins quand on harnachait la bête. Cela fit naître l'idée de la *bourse*, petit sac de taffetas où l'on enferma la chevelure. Dès 1710 la plupart des militaires, officiers et soldats, furent accommodés de la sorte.

Les bourses, adoptées dans le civil, y furent d'abord de petite tenue, de même que l'étaient les sachets pour les chevaux. Il eût été indécent de paraître ainsi coiffé devant les gens ou dans les lieux que l'on respectait. Avec le temps, elles s'introduisirent dans les cercles et furent de bonne compagnie.

La façon des bourses s'étant perfectionnée, on ne renferma plus dedans que les cheveux de derrière. La perruque fut aplatie sur le crâne. Les touffes qui avaient servi pour les cadenettes furent taillées, relevées et frisées; elles devinrent les *ailes*, accompagnement du *toupet*, c'est-à-dire de la touffe relevée sur le front. Les toupets étaient bas à l'origine de la mode des bourses; on les appelait *toupets en vergette*. Les hauts toupets se montrèrent ensuite; aucun n'eut plus de vogue que le *fer-à-cheval*.

Il y eut un moment où, pour être bien, il fallait réserver sur le front un toupet de ses propres cheveux, que le travail du peigne mêlait à la perruque. La grosse poudre, dite *à graine d'épinard*, dont on faisait alors usage, déguisait l'artifice. Cette mode régna en même temps que celle des ailes ébouriffées qui, parce qu'elles mettaient les oreilles à découvert, étaient appelées *oreilles de chien barbet*. La jeunesse raffolait de ces diverses façons en 1730.

Les bourses furent de taffetas noir gommé, et eurent pour décoration une rosette de même étoffe et de même couleur. Leur forme varia souvent. Les premières étaient carrées, d'une grandeur moyenne, et devaient paraître remplies par les cheveux; de sorte que, pour obtenir cette apparence, on les bourrait de crin. Vinrent ensuite les bourses étroites par le haut, et réputées d'autant plus jolies qu'elles étaient plus plates.

Aussitôt que les bourses eurent pris place dans la grande tenue, on eut pour le négligé le *catogan* ou la *queue*. Le catogan était un nœud très-court et très-gros de cheveux ramassés sur la nuque; la queue fut

produite par un ruban tortillé et fortement serré autour des cheveux de derrière ; elle devait tomber aussi bas que possible. Le ruban, avant de faire ses circonvolutions, était noué en rosette. Il était, au commencement, d'une telle longueur, qu'il a laissé dans le langage familier la locution « ruban de queue », pour exprimer les distances qui ne finissent pas.

La queue, inventée pour la commodité des voyageurs et des militaires, entra dans le costume élégant vers 1740. Le catogan eut la même fortune quelques années plus tôt, mais non point avec un succès comparable pour la durée.

Mentionnons encore, pour mémoire, quelques autres perruques qui furent d'un usage très-répandu : le *bichon* ou perruque de chasse, nouée par derrière avec un ruban et terminée par une boucle ; la *perruque d'abbé*, à l'usage des ecclésiastiques, perruque environnée de frisures, sans bourse, ni queue, ni catogan ; la *perruque de procureur*, qui conserva sur les épaules des gens de robe l'image de la crinière du dix-septième siècle ; la *perruque brisée* ou de trois pièces, qui était moins l'imitation d'une chevelure, qu'une sorte de bonnet qu'on mettait à la chambre, etc., etc.

Une conséquence notable de la mode des perruques est l'usage, auquel nous sommes restés fidèles, d'avoir la tête nue en société. Auparavant on gardait son chapeau chez le monde et en mangeant. Même à la table de Louis XIV, ceux qui avaient l'honneur d'y être admis restaient coiffés. Le duc de Luynes remarque dans ses Mémoires qu'il n'en était plus ainsi à celle de Louis XV.

CHAPITRE XXVIII

SECONDE PARTIE DU RÈGNE DE LOUIS XV

DE 1750 A 1774

Progrès du chiffonné dans le costume des femmes. — Robes volantes à corsage ajusté. — Troussure de la robe sur les reins. — Suppression des paniers sur la scène du Théâtre-Français. — Symptômes d'une disgrâce dont ils sont menacés dans le public. — Réclamations en leur faveur. — Préjugés étranges en matière de décence. — Transaction qui maintient les paniers dans la toilette et les bannit du négligé. — Fausses-robes, corps et fourreaux. — Les robes de cour assimilées aux corps. — Polémique au sujet de l'usage des corps. — Invention des corsets de basin. — Agréments au corsage des robes. — Façon des manchettes. — Garnitures de cou. — Les fichus. — Casaquins et tabliers. — Retour aux chevelures en hauteur. — Façon de les dresser. — Coiffure à la huppe. — Métamorphoses des cornettes. — Chapeaux à la Bastienne. — Faux chignons. — Importance des coiffeurs. — Dagé et madame de Pompadour. — Académie de coiffure fondée par Le Gros. — Les prêteuses de tête. — Lutte entre les coiffeurs et les perruquiers pour la confection des faux chignons. — Défaite et persécution des coiffeurs. — L'Encyclopédie perruquière. — Variété des perruques d'hommes. — Le toupet à la grecque. — Bourses poudrées et crapauds. — Nouveautés de chapeaux. — Le parapluie et le parasol. — Modes à silhouette. — Façon étriquée des habits. — Apparition du frac. — Changements dans la redingote. — Roquelaure et volant. — Vestes à manches amadis. — Veston et gilet. — Veste sans manches. — L'homme étranglé par la cravate. — Culotte à pont et à poches de peau. — Costume de chenille. — Étoffes de l'habillement.

Plus on avance dans le règne de Louis XV, moins le bon goût préside à la façon des habits. La mode s'épuise en variations sur un thème ingrat, sans revenir au naturel qu'elle a perdu de vue. Cela est surtout sensible dans l'ajustement des femmes. Il devient de plus en plus chiffonné et confus. La forme du corps humain est pour lui comme si elle n'existait pas. Il semble n'avoir pas d'autre objet que de montrer combien de pièces et de morceaux peuvent être réunis ensemble pour faire des poupées habillées.

La robe en faveur jusqu'à la fin du règne fut la robe à dos flottant, dont nous avons déjà signalé l'apparition. On l'ouvrit au corsage et à la jupe. Le corsage fut ajusté sous la pièce volante, fortement échancré sur les hanches, lacé dans le dos, et muni de baleines en plus grand

nombre que par le passé. Il y en eut par devant, par derrière et sur les côtés.

Après 1760, les pans de la robe s'ouvrirent en rond et se prolongèrent par derrière en une queue très-étoffée que l'on relevait sur le panier; par là, tout le jupon était mis à découvert et laissait voir deux ou trois rangs d'immenses falbalas dont il était garni. Nous parlons du premier jupon, qui faisait l'office de robe de dessous. On portait double jupon; entre les deux se mettaient des poches, faites comme deux sacs, et assujetties sur un large ruban de fil. En troisième lieu, venait le panier.

Les paniers faillirent succomber au milieu du dix-huitième siècle, lors de la réforme que Le Kain, à la suggestion de Voltaire, introduisit dans le costume des acteurs du Théâtre-Français.

Ce ne fut pas sans peine que l'on parvint à faire figurer sur la scène des Émilie, des Clytemnestre, des Mérope qui n'eussent pas des cerceaux de trois aunes de tour sous leur robe. Les personnes chargées de ces rôles étaient persuadées que, sans paniers, elles auraient l'air de franches grisettes. Les actrices de l'Opéra jurèrent tout d'abord qu'elles ne se résoudraient jamais à ce sacrifice, et elles tinrent parole. L'expérience fut faite dans la tragédie par mademoiselle Clairon. Elle eut un tel succès, que beaucoup de dames du grand monde diminuèrent aussitôt l'ampleur de leurs paniers. Quelques-unes même eurent le courage de les supprimer tout à fait. On se hasarda à se mettre ainsi pour la promenade et pour les visites familières. On allait franchir l'espace qui restait entre la réforme et la suppression totale du grand panier, lorsque l'austère étiquette vint crier à l'indécence, à l'oubli de tous les égards et du respect dû aux lieux et aux personnes.

Où n'arrive-t-on pas, par l'habitude, à placer la décence? Une plume maligne le faisait remarquer en 1765:

« Lorsqu'on rencontre dans un carrosse une femme qu'on n'y aperçoit pas, mais dont on voit par chaque portière le dessous des jupes, c'est la grande décence. Lorsqu'à l'entrée d'un spectacle ou d'une promenade, les femmes, en descendant de voiture, laissent mesurer des yeux toute l'étendue de leurs jambes aux oisifs curieux, postés pour cela, elles sont encore dans l'état de grande décence. »

Montrer ses mollets, lorsqu'il arrivait de se baisser, fut réputé une chose si naturelle, que loin d'user de précaution pour en empêcher la

vue, on imagina, au contraire, un artifice de coquetterie qui les faisait paraître en plein. La gravure de *la Toilette*, d'après Beaudoin, représente une femme à la mode qui s'habille, et qui n'a encore sur elle que sa chemise et son corset. Un long ruban fixé à la ceinture tient la chemise relevée par derrière, de sorte que les jambes sont mises à découvert jusqu'aux jarrets.

Il y eut plus étrange encore que cela : c'est que porter un caleçon



Dame en grand panier et abbé mondain vers 1755, d'après Saint-Aubin.

(précaution dont usèrent quelques personnes en très-petit nombre) fut considéré comme un signe de mœurs équivoques.

Tant il y a, que l'habillement de cérémonie ne put pas se passer de ce qui se faisait de plus vaste en paniers; mais des tempéraments furent admis pour les circonstances moins solennelles. Il fut licite aux dames en demi-toilette de ne porter sous leur robe que la *considération*, c'est-à-dire de petits accoudoirs (ou panier tronqué) qui ne dépassaient pas les hanches, mais les rendaient seulement trois ou quatre

fois plus grosses que la nature ne les donne dans les plus fortes conformations. Bien plus, on put se montrer avec des robes dénuées de tout soutien dans les jardins publics, dans les repas intimes, partout enfin où le négligé était de mise.

Les robes des jeunes filles n'avaient ni panier, ni pièce volante au dos, ni ouverture sur le devant. On les appelait *fausses-robes*. Elles



Famille de la haute bourgeoisie en tenue de promenade, vers 1760, d'après Joseph Vernet.

étaient montées sur un *corps*, appareil en forme de gaîne qu'un antique usage avait consacré comme chose indispensable pour empêcher la taille de se gâter dans le jeune âge. Les corps étaient de bougran, bardés de baleines de tous les côtés. Le fer remplaçait les baleines s'il s'agissait de remédier à des vices de conformation. Une fausse-robe dont la jupe n'avait pas de queue, était un *fourreau*.

La confection des corps était le fait des *tailleurs de corps*, dont le privilége, quant à ce, avait été réservé lors de l'établissement de la

communauté des couturières. Il s'ensuivit qu'il appartint à ces tailleurs, et non aux couturières, de faire les fausses-robes et fourreaux. Pour le même motif, eux seuls furent en possession de confectionner les robes de cour, parce que le corsage de celles-ci était muni d'une armature qui en faisait un véritable corps.

Il n'est pas hors de propos d'ajouter que le corps et le bas de la robe avec laquelle une dame était présentée pour la première fois au roi ou à la reine, devaient être noirs avec garniture de dentelle blanche ou de réseau. Le jour de la présentation passé, des étoffes de couleur remplaçaient le noir.

L'industrie des corps, à laquelle tant de générations s'étaient docilement soumises, fut attaquée au milieu du dix-huitième siècle par des médecins renommés de l'Allemagne et de l'Angleterre. En France, Jean-Jacques Rousseau et Buffon mirent leur éloquence au service de la même cause; puis, en 1770, un livre qui résumait toutes les raisons données par les maîtres, parut sous ce titre significatif : *Dégradation de l'espèce humaine par l'usage des corps à baleines, ouvrage dans lequel on démontre que c'est aller contre les lois de la nature, augmenter la dépopulation et abâtardir pour ainsi dire l'homme, que de le mettre à la torture dès les premiers instants de son existence, sous prétexte de le former.*

L'auteur de ce factum fut un M. Bonnaud, qui n'est pas autrement connu. Un tailleur de corps de Lyon, nommé Reissier, prit la plume pour la défense du métier. Il s'en tira avec adresse. Sa thèse fut que, parmi les inconvénients reprochés au corps, il en était que les bons fabricants savaient éviter ; que d'autres résultaient de l'application maladroite des appareils ; et enfin que l'on mettait sur le compte des corps beaucoup d'effets dans lesquels ils n'étaient pour rien.

La controverse se prolongea pendant vingt ans encore, à l'avantage des lingères. Celles-ci ayant imaginé les *corsets de basin*, qui n'avaient qu'un busc pour armature, c'est aux corsets de basin que recoururent pour leurs enfants les personnes qui se piquaient de philosophie. La concurrence fit sortir de la routine les tailleurs de corps. Ils commençaient à fournir des appareils plus flexibles, plus conformes aux lois de la raison, lorsque sonna l'heure fatale à toutes les choses de l'ancien régime. La tempête révolutionnaire emporta les corps et l'industrie qui consistait à les construire.

Revenons à l'habillement.

Pour couvrir la poitrine au défaut de la robe, on eut avant 1760 des *devants de gorge* tout unis; plus tard on fit monter par-dessus les devants, des échelles de rubans. Concurremment avec cette mode régna celle des *compères*. On entendait par là deux petits devants, qui étaient cousus sous les échancrures de la robe. Ils s'assemblaient par des



Matrone à l'ancienne mode, jeune femme en petit panier, et ancien militaire, en 1762, d'après Joseph Vernet.

boutons. Un gros nœud à deux feuilles, posé tout en haut, remplaça le bouquet de fleurs généralement porté auparavant.

Les manchettes furent à trois rangs, composées de dentelle, et de linon ou de batiste qui formaient l'*entoilage* de la pièce. L'entoilage, taillé plus long sous le coude qu'au dedans du bras, produisit les manchettes montées en *éventail*.

Pour mettre sur les épaules, il y eut le *mantelet*, la *mantille* et un extrait de mantille pour qui fut créé le terme de *fichu*.

Le mantelet d'alors différait de ceux que l'on porta il y a une trentaine d'années par un capuchon ou *coqueluchon* dont il était garni.

La mantille était un mantelet d'été en gaze, en dentelle ou en réseau.

Quant aux fichus, il n'était question alors que de fichus blancs en batiste ou mousseline, et ce, avec une garniture plate ou des rangs de tuyaux. Après 1770, on adapta aux fichus un coqueluchon qui se tenait tout droit sur les épaules, au moyen d'une garniture d'apprêt



Costume habillé d'été en 1762, d'après Saint-Aubin.

en forme de cerceau. C'est ce qu'on appela des *monte-au-ciel*, puis des *parlements*.

A plusieurs reprises, depuis la Régence, le tablier avait reparu dans l'habillement des jeunes personnes. Il fit partie d'un costume de moyenne tenue, qui eut beaucoup de vogue à la fin du règne. La robe était supprimée. On n'avait qu'un jupon à falbalas avec le *caraco* et le *tablier*. *Casaquin*, *pet-en-l'air*, *caraco* sont les noms que porta successivement, au dix-huitième siècle, la veste de femme à grandes basques. Le tablier était de longueur à descendre jusqu'au bas du ju-

pon. Il était garni sur les bords et aux poches. Il n'avait pas la *bavette*, signe distinctif du tablier affecté aux femmes de chambre.

La coiffure, qui s'était maintenue basse depuis 1714, commença à monter de nouveau après 1750. La mode cette fois vint d'en bas. C'est à la ville et non pas à la cour qu'elle prit naissance. Elle consista à relever les cheveux sur le sommet de la tête, ceux de derrière étant lissés, ceux de devant crêpés très-menu et tirés sur le crâne, de manière à former une espèce de diadème autour du front et des tempes. Cette façon donnée aux cheveux de devant constituait le *tapé*. Des boucles étaient disposées autour du tapé, ou au bas, vers les oreilles. Avec le bout de cheveux relevés de la nuque on faisait des coques ou d'autres agréments en manière de cimier. Mille combinaisons s'adaptaient à la forme générale qui vient d'être décrite. Les boucles, par exemple, fermaient des *marrons*, des *brisures*, des *béquilles*, suivant leur volume ou leur direction. Les *barrières* étaient des mèches lisses, conduites entre les boucles ou le tapé ; les *dragonnes*, deux grands tire-bouchons tombant de derrière les oreilles sur les épaules ; les *favoris*, deux boucles disposées de façon à dessiner sur le front un croissant renversé, etc., etc.

Dans toutes ces façons, la poudre venait compléter l'ouvrage du coiffeur, et l'ouvrage du coiffeur s'exerçait pour la plus grande partie sur des cheveux d'emprunt, car le retour aux coiffures pyramidales avait été le retour aux perruques.

Les anciens ajustements de tête ne s'accommodaient plus avec les cheveux relevés. Il fallut en changer la forme.

La *huppe* eut d'abord la faveur. Une crête de ruban posée sur le toupet fut l'occasion du nom donné à cette coiffure qui rentre dans la classe des bonnets. Elle est ainsi décrite dans le *Mercure* du mois de janvier 1763 :

« Imagine-toi deux grands ailerons de chaque côté du visage, qui excèdent de sept à huit pouces la physionomie, et de deux ou trois les plus grands nez de France. Ces ailerons ne paraissent rien par le haut, car il faut que la huppe ait sa saillie franche ; mais ils sont attachés par derrière à une ample bourse de linge, qui enveloppe le volumineux amas de cheveux dont les Françaises font à présent leur plus chère parure. On met par là-dessus une espèce de carcasse en rubans bouillonnés, qui paraît nouée avec une rosette des mêmes rubans vers l'extrémité pos-

térieure du crâne. Je suis bien trompée si cela n'est pas appelé ingénieusement un *cabriolet*. Je n'ose cependant t'en assurer, car leurs ouvrières et marchandes de brillants chiffons, la plupart du temps sans goût comme sans raisonnement, ont la suprême législation sur cette partie, et chaque semaine changent les noms de ces bagatelles, pour obliger celles qui les portent à en faire faire des nouvelles. »

Il y eut après cela (l'édifice de la chevelure montant toujours) des cornettes qui ne consistèrent plus qu'en un fond entouré d'une garniture. Le tout n'était guère plus large que la main, et semblait une cocarde plutôt qu'une coif fure. Puis un nouveau caprice fit restaurer la forme du bonnet en dépit du sens commun, car la cornette avec passe et rayons, perchée sur le sommet du tapé, produisit tout juste l'effet du linge qu'on met sécher sur un buisson. Les chapeaux de paille *à la Bastienne*, qui parurent en 1765, n'eurent pas meilleure grâce, quoiqu'ils fussent assez jolis de forme. Rien n'était acceptable dans une pareille position. Et cependant ce que le règne de Louis XV vit en ce genre était encore de bon goût relativement aux extravagances qui suivirent.



Costume habillé d'hiver en 1762, d'après Saint-Aubin.

Nous faisions remarquer tout à l'heure que, pour faire des coiffures si haut montées, il avait été nécessaire de revenir aux perruques. Les perruques de femme s'appelèrent des *chignons*. A qui devait appartenir la confection des chignons ?

Depuis plus d'un siècle qu'il existait des artistes des deux sexes pour accommoder la tête des dames, la supériorité des coiffeurs sur les

coiffeuses s'était accentuée de plus en plus. On les préférait comme ayant plus d'adresse et plus d'invention. Ils l'emportaient surtout par leur talent à se faire valoir. L'un d'eux, le sieur Dagé, eut équipage. Il allait disant partout qu'il crevait ses chevaux par les tournées qu'il avait à faire pour répondre aux demandes de ses pratiques. Madame de Pompadour eut toutes les peines du monde à obtenir de passer par ses mains. C'est de lui le fameux mot : « Quand je coiffais *l'autre* » qu'il dit à cette dame pour exprimer le temps d'une de ses prouesses qui remontait au règne de madame de Châteauroux.

Après Dagé, ce fut le tour de Le Gros. Le Gros ouvrit à Paris, pour l'enseignement de son art, une *académie* où affluèrent les élèves, hommes et femmes. Il récompensait le talent par des médailles qui avaient valeur de diplôme pour ceux qu'il en gratifiait. Il a écrit un livre sur la coiffure, qui fut traduit en plusieurs langues. Cet ouvrage, orné de belles gravures, figurait à Londres dans la boutique de tous les coiffeurs en renom et sur la toilette de la plupart des dames de qualité. Il est intitulé : *L'art de la coiffure des dames françaises*. On en fit en France quatre éditions en quatre ans.

A en croire le sieur Le Gros, les peintres auraient dû venir à ses leçons, car il se faisait fort de prouver que pas un portrait, si bien fait qu'il fût, ne représentait avec exactitude l'arrangement des cheveux sur une tête à la mode. Chez lui on étudiait sur nature. Il avait des « prêteuses de tête », de jeunes filles pourvues de beaux cheveux, qui servaient à ses démonstrations et aux essais de ses disciples. Les jours où il y avait le plus de beau monde sur les boulevards, les prêteuses de tête y étaient conduites afin d'exhiber aux yeux du public les inventions enfantées par le génie du maître. Celles qui s'étaient acquittées pendant quatre ans de ce service, en joignant à la docilité requise des mœurs irréprochables, le sieur Le Gros leur faisait apprendre un métier à ses frais. Voilà jusqu'où s'étendait le pouvoir d'un coiffeur en ce temps-là ; mais toute cette gloire devait être chèrement payée, comme il y parut bientôt.

M. Le Gros et consorts, comme inventeurs de coiffures, se crurent le droit de fabriquer aussi les chignons. A peine commençaient-ils à écouler leurs produits en ce genre, qu'un gros procès leur tomba sur les bras. La corporation des barbiers-perruquiers-baigneurs-étuvistes gémissait depuis longtemps de ce qu'une profession rivale s'était in-

sinuée à la faveur d'un besoin nouveau ; elle n'attendait qu'une occasion pour revendiquer l'empire sur les têtes des deux sexes. La question des chignons lui sembla propice, parce que la compagnie avait des titres qui lui assuraient exclusivement la confection des perruques. La justice fut saisie de la cause dans plusieurs provinces à la fois. Au rebours du parlement d'Aix, qui jugea en faveur des coiffeurs contre les perruquiers de Marseille, le parlement de Paris jugea en faveur des perruquiers contre les coiffeurs de la capitale. Deux arrêts rendus le 27 juillet 1768 et le 7 janvier 1769 enjoignirent à ces derniers de se faire inscrire dans la corporation des perruquiers, s'ils voulaient continuer leur état. Mais quoi ! des artistes allaient-ils contracter alliance avec « des gens mécaniques » ? Quelques-uns seulement obéirent ; le plus grand nombre aimèrent mieux exercer clandestinement et s'exposer à la prison. Plusieurs en tâtèrent. Puis, après huit ans de résistance, voyant que leurs affaires ne faisaient qu'empirer par le martyre, ils supplièrent Louis XVI, alors sur le trône, de leur permettre, à quelque condition que ce fût, la pratique du métier qui les faisait vivre. Le roi les agrégea, au nombre de six cents, à la corporation des barbiers-perruquiers. Quant aux coiffeuses, elles furent autorisées à exercer librement.

Les perruquiers n'eurent pas un auteur à mettre en parallèle avec Le Gros. L'article de l'*Encyclopédie* de Diderot, qui les concerne, a été fourni par la corporation ; ce n'est qu'une sèche exposition des procédés de leur industrie. L'*Encyclopédie perruquière* qui parut en 1757 sous le pseudonyme de Beaumont, est un pur jeu d'esprit, ouvrage d'un avocat, où l'histoire n'a rien à puiser que la connaissance de quarante-cinq variétés de perruques d'homme, figurées dans une suite de gravures en taille-douce. Ces variétés ont chacune leur nom ; elles n'affectent qu'un seul type, le type alors en vogue de la perruque courte, munie d'ailes, de toupet et de queue. La *chancelière*, la *financière*, la *perruque à marteaux*, la *perruque d'abbé*, la *moutonne*, constituaient autant d'autres genres qui eurent aussi leurs espèces. Il serait trop long et peu utile de s'arrêter à toutes ces minuties. Qu'il suffise de dire que, lorsque les coiffures des femmes furent portées si fort en hauteur, les toupets des perruques d'hommes furent élevés en même temps, et que c'est là ce qu'on a appelé des *toupets grecs*.

Les toupets grecs firent fureur à la fin du règne. Ils s'imposèrent

à toutes les perruques, même à celles des abbés. Un prédicateur, appelé à parler devant Louis XV, monta en chaire ainsi coiffé. Il commença sans avoir fait le signe de la croix. Le roi en ayant témoigné sa surprise au duc d'Ayen, qui était à côté de lui : « Que voulez-vous, sire, dit le duc, c'est un sermon à la grecque. » Justement les premiers mots de l'abbé, pour son entrée en matière, furent : « Les Grecs et les Romains, etc. »

L'art des perruquiers consistait à bien diviser les boucles, à les mettre en papillotes, à leur donner du maintien par l'application du fer chaud, puis par le masticage au moyen d'une pâte de pommade et de poudre, qu'on appelait *collure*. On mettait la dernière main à l'ouvrage en faisant voler dessus, avec le secours de la houppe, un fin nuage de poudre. Quelques-uns, ennuyés de la poudre blanche, essayèrent d'y substituer de la poudre grise, puis de la poudre blonde. La poudre grise réussit pendant un certain nombre d'années ; la blonde n'eut aucun succès. Puis, sous le coup des disettes qui furent continuelles depuis 1765, il fut question d'abandonner toute sorte de poudre. Rousseau avait dit : « Il faut de la poudre pour nos perruques ; voilà pourquoi les pauvres n'ont point de pain. » Des âmes sensibles firent le sacrifice d'un ornement qu'on leur disait entraîner de si funestes conséquences. Mais le plus grand nombre, convaincus que le mal venait d'ailleurs, persistèrent *mordicus* à se faire enfariner.

La bourse fut, dans les dernières années du règne, l'ornement préféré pour le derrière des perruques. Elle resta vouée au noir, mais on lui donna son œil de poudre. Les *crapauds* furent des extraits de bourse, taillés en rond et cachés sous une rosette.

Avec le toupet grec, les chapeaux servirent encore moins de coiffure que dans les années précédentes. Les fabricants s'appliquèrent à les faire aussi plats que possible pour être tenus commodément sous le bras. Après 1760, il y eut une manière de chapeau toute différente, qui eut sa place sur sa tête lorsqu'on se coiffait de la perruque de chasse ou de campagne. Ce chapeau était de feutre gris, brun ou vert. Il consistait en une forme basse avec un tout petit rebord qui s'avançait sur le devant en façon de visière. Pour la campagne, on avait aussi des tricornes de paille, bordés de faveur.

Le *parapluie*, protection de la tête et du reste du corps contre le mauvais temps, prit à la même époque son importance comme accom-

pagnement de la tenue de ville. Il était à l'usage de ceux des bourgeois qui n'allaient point en voiture. Caraccioli nous dépeint le Parisien de 1768 inséparable de son parapluie qu'il trimbalait partout avec lui pendant six mois de l'année, pour s'en servir peut-être une dizaine de fois dans le cours d'une saison.

Le parapluie est issu du *parasol* à l'orientale, que les pages portaient déjà au-dessus de la tête des grandes dames au commencement du dix-septième siècle. Le parasol fut rapetissé sous Louis XV au point de pouvoir être tenu à la main par les élégantes qui s'en abritaient. Les princesses elles-mêmes, avec la permission du roi, en portèrent aux processions. Ce fut une ombrelle qui ne se fermait pas. L'invention d'une monture s'abaissant sur le bâton ne fut appliquée qu'au parapluie et fit le succès de ce meuble. Les parapluies primitifs ne visèrent point à servir de cannes. Ils étaient massifs et munis à leur bout d'un anneau au moyen duquel on pouvait les tenir, si l'on voulait, le manche renversé. La façon ordinaire de les porter fut de les avoir sous le bras.



Gentilhomme en habit habillé, 1762, d'après Joseph Vernet.

En 1759, M. Silhouette, contrôleur général des finances, dont l'entrée au ministère avait été accueillie avec faveur, se mit le public à dos par la création de plusieurs impôts onéreux. La malédiction l'atteignit sous toutes les formes. On ne s'en tint pas aux propos mordants ; pour montrer que sa gestion mettait tout le monde à la gêne, la mode prit subitement un caractère d'excessive mesquinerie. On se mit à porter des surtouts *à la silhouette*, sans aucun pli, des culottes *à la silhouette*, sans goussets, des tabatières *à la silhouette*, sans ornements. On fit des portraits *à la silhouette*, qui ne consistaient que dans le contour de la tête vue de profil. *Silhouette* est resté dans

la langue avec une acception dérivée de celle-là. C'est le dessin de l'ombre projetée par une forme quelle qu'elle soit.

L'habit perdit un bon tiers de son étoffe. Il fut plus court de basques, échancré sur le devant au point de ne pouvoir plus se fermer. Les boutons ne figurant plus que pour l'ornement, on se dispensa de faire des boutonnières. Pour ceux qui ne voulaient pas que le vent fît voltiger leur habit on mit, en guise de boutons, des garnitures d'olives et de ganses. Les manches perdirent leur ampleur, mais en même temps elles devinrent plus longues. Pour la première fois, depuis un siècle, on les vit couvrir les poignets.



Gentilhomme en habit de ville, vers 1760, d'après Joseph Vernet.

Dans la broderie des habits de cour s'introduisirent les paillettes, les paillons de couleur, les pierreries de la façon du fabricant Strasse, toutes choses à effet, dont l'emploi dénotait la recherche de l'économie.

Frac est un mot polonais qui entra dans la langue pour désigner une sorte d'habit encore plus dégagé que l'habit ordinaire, privé tout à fait de boutons et n'ayant ni poches ni pattes sur les côtés. En revanche, le frac était muni d'un petit collet rabattu, analogue à celui de la redingote. On appelait cette pièce une *rotonne* ou rotonde.

La redingote, comme tout le reste, devint étriquée. Elle n'eut plus qu'une rotonne au lieu de deux, et qui couvrait seulement la moitié des épaules.

Au milieu du dix-huitième siècle, la redingote devint l'habit d'hiver par excellence. On ne voyait plus de manteaux que sur le dos des soldats de cavalerie et des commerçants en voyage. Si restreint que fût

le nombre de ceux qui faisaient usage de ce vêtement, la mode ne laissa pourtant pas d'y introduire des changements, le manteau-surtout fut tour à tour la *roquelaure* à collet et garniture de boutons par le bas, et le *volant* plus ample, dénué de boutons ainsi que de doublure.

La veste n'éprouva de modification que dans la forme de ses



Costume de chasse et de promenade, vers 1755, d'après Saint-Aubin.

manches qui furent en *amadis*, c'est-à-dire sans parements. C'est pour la seconde fois que l'opéra d'*Amadis* servait à dénommer une façon de manches, et celle de 1768 n'eut aucun rapport avec l'autre de 1684.

Des vestes à mettre sous les redingotes furent faites sans basques ni poches. On créa, pour les désigner, les termes de *veston* et de *gilet*.

Les Allemands, par économie, s'abstenaient de mettre des manches aux vestes. Dès 1768 nos tailleurs firent sur ce principe des vestes croisées, à double rang de boutons et de boutonnières.

La veste et ses analogues ne furent boutonnés qu'à partir du creux de l'estomac, afin de donner une issue au jabot de la chemise, qui était une pièce de rigueur. Le cou était serré par le *col* ou *tour de col*, cravate de mousseline montée sur deux pattes qui se bouclaient par derrière. Ce fut le commencement du supplice du carcan, qui ne cessa pour les malheureux Français qu'après trois révolutions, sous le règne de Louis-Philippe.

Aux culottes fendues par devant dans toute leur hauteur succédèrent les culottes *à pont* ou *à la bavaroise*, système qui s'adapta plus tard aux pantalons : nous l'avons vu durer jusqu'après 1830. La culotte était, comme par le passé, bouclée sous les genoux par le moyen de pattes appelées jarretières. Elle était munie à la ceinture de quatre poches, deux grandes et deux petites, que les tailleurs avaient seulement la peine de monter, car elles étaient en peau de mouton, et vendues toutes faites par les chamoiseurs.

C'est encore en ce moment, véritable aurore du dix-neuvième siècle, que le pantalon fait son entrée dans la toilette. Avec des brodequins artistement travaillés, un frac en ratine ou en coutil, une cravate de taffetas noir, les cheveux nattés et retroussés par un peigne, le pantalon constitua la *chenille*, déshabillé que les jeunes gens mettaient le matin. On circulait de la sorte dans la ville et dans les faubourgs, et pour plus d'un, le matin durait jusqu'au coucher du soleil, tant ils trouvaient de plaisir à porter ce vêtement.

Les étoffes d'été pour habit, culotte et veste, étaient le drap de soie, le bouracan, le bougran, le nankin, le coutil. L'hiver on ne portait que du velours ou du drap de laine.

Des bas blancs ou chinés et des souliers à boucles et pointus du bout complétaient la mise des hommes, beaucoup plus simple dans son ensemble que celle des femmes, beaucoup moins lancée à la recherche du nouveau, moins exposée par conséquent à donner dans toutes les extravagances.

CHAPITRE XXIX

COSTUME MILITAIRE SOUS LOUIS XV

1715 A 1774

Uniformité de l'habillement des troupes jusqu'en 1743. — Changements dans l'uniforme des dragons, — des mousquetaires, — des hussards. — Couleurs de l'habit des troupes de la Maison du roi. — Couleurs de l'habit des troupes de ligne. — Officiers en noir. — Origine du bonnet à poil. — Son introduction dans l'armée française. — Perruques poudrées des soldats. — Différence du fourniment pour l'infanterie et pour la cavalerie. — Armement des divers corps. — Introduction du sabre-briquet. — Les grenadiers dans les régiments d'infanterie. — Améliorations apportées à l'habillement du soldat par M. d'Argenson. — Les charretiers des vivres astreints à l'uniforme. — Idées du maréchal de Saxe sur la tenue des troupes. — Costume des hulans créés à sa demande. — Formation de légions. — Bataillons de tirailleurs étrangers habillés dans un goût nouveau. — Habit blanc donné aux régiments d'infanterie française. — Le havre-sac de peau. — Suppression du pulverin et du sac à balles. — Costume des régiments de grenadiers à pied. — Le sabre de cavalerie. — Adoption de l'habit-veste pour les troupes à cheval. — Couleur des habits dans la cavalerie. — Culottes de peau. — Fixation du costume des hussards. — Variation de la coiffure des dragons. — Ils prennent le casque et l'uniforme vert. — Casque du Dauphin comme colonel général des dragons. — Ingénieurs et mineurs. — La cocarde militaire. — L'épaulette des officiers.

Jamais l'habillement de l'armée n'offrit moins de variété que pendant les vingt-cinq premières années du règne de Louis XV. La culotte étroite et la veste, le justaucorps à larges pans et le grand chapeau à trois cornes étaient communs à presque toutes les troupes; les longues bottes avec la veste et la culotte de peau distinguaient la cavalerie. Il n'y eut de différence bien tranchée qu'à l'égard des hussards. Une ou deux pièces de tradition singularisèrent les dragons et les mousquetaires.

Les dragons portaient toujours les grandes guêtres de cuir et le bonnet à pointe renversée sur l'épaule. La soubreveste à croix d'argent, insigne des mousquetaires, fut reportée sur l'habit et changea de figure. D'abord elle fut comme une dalmatique à pans étroits, que le ceinturon assujettissait sur la taille; elle prit ensuite la forme d'une cuirasse.

Quant aux hussards, leur costume n'était plus celui des premiers temps ; il avait passé de la mode turque à la mode hongroise. Leur bonnet était devenu semblable à celui des dragons, sauf qu'il était plus court de pointe. Ils avaient la veste à petites basques et à manches étroites, un mantelet de fourrure sur les épaules, le pantalon collant



Cavalier du régiment de Villeroy, d'après Parrocel; hussards, d'après le *Maniement des armes* de 1721.

et des bottes molles à revers. La gibecière appelée *sabretache* pendait déjà à leur ceinture.

C'est la couleur de l'habit et de ses revers, le galon des bordures et brandebourgs, qui différenciaient chacun des régiments de l'armée. Le bleu foncé et le rouge vif étaient les couleurs de la maison du roi ; le bleu pour les gardes du corps, les gardes françaises et les grenadiers à cheval ; le rouge pour les suisses, les gendarmes et les mousquetaires. Les épithètes de *mousquetaires noirs* et *mousquetaires gris*, par lesquelles on désignait les deux compagnies de ce corps d'élite,

n'étaient pas empruntées à la couleur de leurs habits, mais à celle de leurs chevaux.

Dans la troupe de ligne, le rouge garance et le bleu céleste appartenaient aux corps étrangers, tandis que toutes les nuances du gris et du brun avaient été combinées avec des doublures de couleurs voyantes pour distinguer les régiments français.



Gendarme en 1721, d'après Parrocel.



Garde suisse et officier aux gardes françaises.
(*Maniement des armes*, de 1721.)

Quoique personne ne songeât plus à contester le principe de l'uniforme, les officiers cependant prenaient encore bien des licences. Ceux des gardes françaises ayant le privilége de porter le deuil sous les armes, presque tous les autres en étaient venus à les imiter. On les voyait, à la tête des compagnies, vêtus de noir et sans autre insigne militaire que leur hausse-col qu'ils portaient sur la veste, comme

c'était l'usage en ce temps-là. Le pis est que le deuil, une fois pris, se prolongeait sans fin au delà du terme prescrit par l'étiquette. Les manchettes de dentelle, les vestes de satin brodé, les bas de soie, se montraient partout où les chefs de corps n'exerçaient pas une surveillance attentive. D'autres fois, on voyait ceux-ci, de connivence avec les commis de la Guerre, modifier à leur gré les règlements établis. C'est ainsi que le bonnet à poil s'introduisit dans l'armée entre 1730 et 1740.

Le bonnet à poil est une invention du second roi de Prusse, père du grand Frédéric. Les grenadiers prussiens, de même que les grenadiers français, étaient armés du fusil, qu'ils portaient en bandoulière pendant le jet des grenades. Les grands chapeaux étaient incommodes pour cette manœuvre. Le soldat, à tous les mouvements qu'il faisait, risquait d'être décoiffé par le canon de son fusil. C'est pourquoi Frédéric-Guillaume remplaça les chapeaux de ses grenadiers par des bonnets pointus garnis de plaques de cuivre; et, pour donner à cette coiffure un air plus martial, il y ajouta une garniture de peau d'ours.

Cette coiffure, apportée en France par les mercenaires allemands, prit faveur lorsqu'elle avait perdu son utilité, car déjà on ne lançait plus de grenades. Les grenadiers à cheval adoptèrent, les premiers, les bonnets d'ourson. Peu à peu les colonels d'infanterie en donnèrent aux grenadiers de leurs régiments. D'autres trouvèrent préférable le bonnet pointu monté sur une forme de carton sans fourrure.

En ce même temps, l'armée fut asservie, aussi bien que le monde, à la mode de la poudre et des queues. La queue proprement dite est même une invention militaire, ainsi que cela a été indiqué ci-dessus. C'était un triste expédient, qui n'empêchait pas la chevelure de graisser l'habit. Maurice de Saxe, depuis qu'il fut au service de la France, ne cessa pas de s'élever contre cet usage absurde. Outre sa malpropreté, il lui reprochait d'être nuisible à la santé. Une fois la saison pluvieuse arrivée, la tête du soldat ne séchait plus. Il aurait voulu que, sous les armes, on eût le chef ras. Comme satisfaction donnée au goût du jour, il proposait une petite perruque courte de peau de mouton, qui aurait servi en même temps de serre-tête. Mais dans tout ce qu'il dit ou écrivit sur ce sujet, on ne vit que le rêve d'un cerveau bizarre.

Parlons du fourniment et des armes.

Toutes les troupes avaient le ceinturon et la bandoulière. Les deux pièces étaient de soie galonnée pour les corps d'élite, et de buffle pour le reste de l'armée. La buffleterie jaune était affectée à la cavalerie, la buffleterie blanche à l'infanterie. Les fantassins avaient une giberne pour les cartouches, passée à droite dans leur ceinturon, et à gauche un pendant pour soutenir à la fois l'épée et le fourreau de la baïon-



Garde française et soldat du régiment de Champagne, d'après le *Maniement des armes* de 1721.

nette. Un pulvérin contenant la poudre d'amorce et un sac de balles étaient attachés au bout de la bandoulière.

Le fusil était l'arme de l'infanterie, des dragons et des grenadiers à cheval ; c'étaient le mousqueton ou les pistolets pour les autres corps de cavalerie. L'esponton avait été maintenu comme signe de commandement dans les régiments à pied ; mais les officiers, au lieu de l'avoir à la main, le faisaient tenir d'ordinaire par un sergent.

Tous les militaires portaient l'épée, à l'exception des hussards, qui se servaient du sabre courbe. Vers 1740, une arme de cette forme, mais plus courte de lame, fut donnée à quelques compagnies de grenadiers. C'est ce qu'on a depuis appelé *sabre-briquet* et *coupe-chou*. Tous les grenadiers finirent par en avoir, et pendant longtemps ils en tirèrent gloire comme d'une marque honorifique. Cela, joint à leur bonnet d'ourson et à la hache qu'ils portaient à la ceinture, acheva de faire d'eux des hommes tout à fait à part dans les régiments.

Telle fut la tenue de l'armée jusqu'à la mort du cardinal de Fleury. Les changements depuis Louis XIV avaient été insensibles ou subreptices, tels qu'ils avaient pu se produire sous une série de ministres à qui l'idée de toute innovation était insupportable. Il n'en fut pas de même lorsque la direction des affaires de la guerre eut été confiée au comte d'Argenson.

Voltaire a dit de M. d'Argenson qu'il était, de tous les ministres, celui qui avait fait le plus de bien aux troupes. En effet, il s'occupa du bien-être et de la santé du soldat plus qu'aucun de ses prédécesseurs. L'habillement ne pouvait échapper à sa sollicitude. Il introduisit l'usage des caleçons dans l'armée. Il voulut que chaque homme portât avec lui de quoi se nettoyer et se changer, et la garniture du havresac fut minutieusement fixée par ses règlements. C'est lui qui amena l'uniforme au dernier terme de son perfectionnement, en soumettant à des mesures d'où il était défendu de s'écarter, les moindres détails du vêtement, et il astreignit sur ce point tous les officiers, même les généraux, à une obéissance aussi rigoureuse que les simples soldats. Il n'est pas jusqu'aux charretiers des vivres dont le costume n'ait été l'objet de son attention. Il ordonna que ces hommes, qui cependant ne dépendaient que des munitionnaires, fussent pourvus de bonnets à la dragonne et de sarreaux bordés de laine, avec des boutons de métal.

Un ministre qui avait de pareilles vues était fait pour s'entendre avec le maréchal de Saxe.

Le comte, depuis maréchal de Saxe, fut l'un de ces hommes qui viennent à propos pour réveiller les dormeurs couchés sur l'oreiller de la routine. Il regardait comme d'un grand avantage pour la guerre que des soldats de toutes armes fussent enrégimentés ensemble. L'organisation des anciennes légions romaines l'avait conduit à cette visée,

et à beaucoup d'autres d'une exécution plus ou moins facile. Par exemple, il regrettait le casque comme coiffure militaire, et la petite cape du soldat romain, et la lance, au moins comme arme de cavalerie. En 1743, après que ses exploits en Bohême et en Bavière l'eurent mis en renom, il obtint de Louis XV l'autorisation de former aux frais de l'État un corps de hulans et de dragons mêlés ensemble.



Grenadier à cheval et hulan, 1746. (Chéreau, *Recueil d'uniformes*.)

Les *hulans* ou *uhlans*, comme on écrivit d'abord, étaient une cavalerie d'origine asiatique, qui s'était naturalisée en Pologne et en Lithuanie. Elle combattait avec la lance. Les hulans du maréchal de Saxe eurent de plus à leur disposition plusieurs batteries d'une petite artillerie à main, transportée sur de légers chariots, qui se prêtaient aux manœuvres les plus rapides de la cavalerie.

Les hulans étaient habillés d'une veste à mancherons et manches volantes, à quoi s'ajoutait un large pantalon. Leur coiffure était

un casque de similor à cimier bas et à crinière, entouré d'un bourrelet en cuir de Russie. Ils étaient armés du sabre courbe et d'une lance de neuf pieds. Les dragons qui les accompagnaient étaient habillés à la française, sauf qu'au lieu du bonnet ils portaient sur la tête un casque garni de peau d'ours par en bas. La couleur de l'uniforme était le vert pour les hulans et pour les dragons.


Fusilier de la légion de La Morlière, en 1746. (Chéreau, *Recueil d'uniformes*.)

La création de la légion de Saxe suivit de près celle des hulans. C'était un corps de 1350 fantassins et de 650 dragons, qui traînait avec lui une batterie d'obusiers, les premiers dont on ait fait usage en campagne.

M. d'Argenson trouva ces inventions si heureuses que, pendant la guerre de Succession, il créa d'année en année des légions nouvelles. C'est ainsi qu'on vit paraître successivement les chasseurs de Fischer et de La Morlière, les volontaires du Dauphiné, ceux de Flandre, ceux de Hainaut. Ces corps étaient composés de fantassins et de dragons ou de fantassins et de hussards. Fischer et La Morlière étaient de ces derniers.

Des essais d'un autre genre eurent lieu dans le même temps. On fit des bataillons de tirailleurs étrangers avec des Croates, des Galliciens, des Basques, des Corses; et au lieu de travestir ces hommes à demi barbares en les assujettissant à la gêne des modes françaises, on leur composa des habillements où étaient conservées les pièces principales de leur costume national. Les yeux s'habituèrent ainsi à la variété des uniformes. On commença à trouver maussade l'unique et invariable patron sur lequel tout habit militaire avait été taillé depuis plus de cinquante ans.

Pendant la guerre de Succession, tous ceux des régiments d'infanterie qui avaient été auparavant habillés de gris et de brun furent mis en blanc. La forme de l'habit devint plus dégagée. On l'échancra sur le devant, afin de mettre à découvert le ceinturon, qui fut porté sur la veste. On ajouta des revers de couleur sur la poitrine, des pattes boutonnées sur les épaules, et les pans furent retroussés par derrière.

Après 1760, la veste et la culotte furent de tricot de couleur blanche, comme l'habit. Des guêtres longues furent ajoutées aux bas afin de protéger les jambes du soldat, qui avaient trop à souffrir du froid et de la pluie. Le tricorne reçut aussi une forme plus commode. Tout à la fin du règne de Louis XV, le casque fut essayé dans l'infanterie à la place du chapeau. Les régiments de Navarre, de Flandre et du Roi étaient coiffés de la sorte en 1773.


Soldat d'infanterie en 1766, d'après Gravelot.

Le havre-sac, qui était encore de coutil en 1765, fut fait en peau de chien ou de chèvre lorsqu'on eut vu certaines troupes étrangères en porter de tels et s'en trouver bien. La pluie finissait par percer le coutil, tandis que la peau garnie de son poil est imperméable.

La giberne fut agrandie après la campagne de 1774, où l'on apprit à se passer de poudre d'amorce. Les cartouches servirent à la fois pour la charge et pour l'amorce. Le pulvérin fut supprimé de l'équipement.

Outre les compagnies de grenadiers qui figuraient dans chaque bataillon, il y eut des régiments composés uniquement de grenadiers, dont la création eut lieu en 1745 et 1749. On les appelait *grenadiers royaux* et *grenadiers de France*. Ils étaient habillés de bleu avec des revers rouges. Dix hommes par compagnie portaient le tablier de cuir

et la grosse hache; les autres avaient la hachette à marteau avec pelle et pioche. Tous étaient coiffés d'un bonnet d'ourson à haute forme, garni de poil seulement par devant, comme en avaient alors les Autrichiens. Cette coiffure incommode, laide, coûteuse, s'implanta dans l'armée, malgré les remontrances de tous les officiers de bon sens.

Dans la cavalerie, l'habit éprouva le même changement de coupe que dans l'infanterie; par conséquent le ceinturon fut également déplacé, et cela ne tarda pas à amener l'abandon de l'épée pour le sabre. Le sabre, suspendu au bout de deux lanières de buffle, s'attachait plus commodément que l'épée après le ceinturon passé sous l'habit.

L'*habit-veste*, plus avantageux pour les manœuvres du cavalier, fit son apparition après 1760. Le régiment étranger Royal-Allemand en introduisit en France le premier modèle, lorsque depuis longtemps déjà cette mode avait été adoptée de l'autre côté du Rhin. Elle était d'origine polonaise.

La couleur de l'habit, pour la cavalerie, fut le gris-blanc et le bleu, le rouge restant affecté aux escadrons d'élite qui composaient la maison du roi. Le régiment unique de cuirassiers eut l'habit de couleur chamois, qui fut aussi la couleur de la légion de Condé, parce que la livrée du prince était chamois.

Tous les soldats de cavalerie reçurent la double épaulette, moins comme signe décoratif que comme protection contre les coups de sabre. A la veste de peau fut substitué un gilet du nom de *buffle*, sous lequel il y avait un plastron de plusieurs épaisseurs de toile.

La culotte de peau, commune à tous les régiments, était portée tantôt en évidence, tantôt sous une autre culotte en peluche de couleur. Un manteau, des bottes longues et une calotte sous le chapeau complétaient l'habillement du cavalier.

Le costume des hussards fut francisé de façon à être, à peu de chose près, ce qu'il était encore avant la guerre de 1870, et les noms pour désigner les pièces de ce costume étaient déjà ceux dont on se sert encore aujourd'hui. Ils avaient le *schako* à aigrette et flamme déployée, la *pelisse* de drap doublée de peau de mouton, le *doliman*, une écharpe de laine en ceinture, une culotte longue décorée de *charevaris* ou agréments en lanières de peau de cerf et cordonnet, une *sabretache*, enfin des bottes larges, dites *fischemans*, en veau noir et à éperons de

fer. L'habit des hussards était bleu de ciel en 1760; on les mit ensuite en habit vert avec schako et culotte rouges.

Les dragons avaient pris le chapeau avant 1740, sans pour cela renoncer au bonnet. Lorsqu'ils se coiffaient du chapeau, ils mettaient leur bonnet sur la tête de leur cheval. Alors l'uniforme était rouge



Hussard de la légion Fischer, en 1763, d'après Gravelot.



Dragon de la légion de Saxe, 1746. (Chéreau, *Recueil d'uniformes*.)

dans tous les régiments. Une ordonnance du 1er mars 1763 leur assigna le costume sous lequel s'étaient montrés les dragons de la légion de Saxe, c'est-à-dire l'habit vert à aiguillettes (on y ajouta une épaulette), la veste de drap chamois, la culotte de daim, et le casque à crinière garni de poil par le bas.

Les dragons, par ce changement, devinrent l'un des beaux corps de l'armée française, et celui où la noblesse se dirigea de préférence.

Lorsqu'ils servaient à pied, afin de se distinguer de l'infanterie, ils s'affublaient majestueusement de leur manteau, relevé en arrière par les coins.

On peut voir, au musée de Versailles, le portrait peint du Dauphin, fils de Louis XV, en uniforme de colonel général des dragons. La ville conserve comme curiosité, dans sa bibliothèque, le casque de ce prince, dont la crinière, à ce qu'on prétend, est une chevelure de femme.

L'existence du Génie militaire, comme corps à part, date de 1750. Il ne se composa d'abord que d'officiers. Des compagnies de mineurs, qui travaillaient sous ses ordres, avaient été incorporées à l'artillerie et n'en furent pas détachées. Les agréments de velours noir, qui sont encore l'insigne du Génie, lui furent attribués dès l'origine. L'habit était gris de fer : il ne tarda pas à être rendu conforme à celui de l'artillerie, c'est-à-dire bleu de roi avec accompagnement de veste et culotte rouges. Les mineurs eurent la veste et la culotte grises avec l'habit bleu.

La cocarde de ruban, réminiscence d'une mode qui avait été universelle, se fixa au chapeau du soldat et devint l'une des marques honorables de la profession militaire. C'est seulement dans les premières années du règne suivant, après 1775, qu'elle se transforma en une plaque d'étoffe, garnie de plis en rayon sur toute sa superficie.

Autrefois la couleur des cocardes avait été différente dans chaque régiment. On voulut qu'elle fût blanche pour tous les corps, plutôt en souvenir de la croix blanche portée par les anciens Français, que dans l'intention d'assujettir l'armée à la livrée royale ; car si le blanc faisait partie de la livrée de Louis XV, il ne constituait pas cette livrée qui, de même que celle du Grand roi, se composa de la réunion des trois couleurs bleu, incarnat et blanc. Par une exception significative, les Gendarmes de la garde, attachés exclusivement au service de la personne du roi, portèrent toujours la cocarde noire.

L'épaulette d'or ou d'argent, comme insigne des grades, fut imposée en 1762. Les officiers accueillirent mal cette nouveauté, qu'ils appelèrent « une guenille à la Choiseul ». Il était cependant utile qu'ils eussent une marque distinctive, et l'épaulette était plus commode à porter que l'esponton d'autrefois. Lorsqu'on en eut contracté l'habitude, on y attacha du prix.

CHAPITRE XXX

PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE LOUIS XVI

DE 1774 A 1783

Manifestation d'allégresse par la toilette des femmes à la mort de Louis XV. — Espérances fondées sur le nouveau règne. — Marie-Antoinette contracte la passion de la parure. — Leçons inutiles qu'elle reçoit de sa mère et de son mari. — Elle remet à la mode les diamants et les robes passementées. — Ses conférences avec sa modiste. — Célébrité et impertinence de mademoiselle Bertin. — Mauvais goût des modes. — Hauteur prodigieuse des coiffures. — Artifices pour l'obtenir. — Le grattoir de tête. — Arrangement des cheveux sur la tête. — Fureur des plumes. — Le quesaco et la Minerve. — Dimension de certains panaches. — Invention des poufs. — Le coiffeur Léonard. — Les poufs au sentiment. — Coiffures de circonstance. — Les hauts talons. — Luxe des souliers de femme. — Influence des costumes de théâtre sur les modes. — Profusion des garnitures sur les robes. — Prix d'une robe de luxe. — Le tulle fabriqué dans les casernes. — Robe à la polonaise. — Caraco. — Robe à l'anglaise. — Robe à la lévite. — Couleurs puce et cheveux de la reine. — Mode du blanc. — Faste des négociants de Bordeaux. — Impression des tissus. — Les toiles de Jouy. — Chats et collets montés. — Une toilette de mademoiselle Duthé. — Caractère cosmopolite de l'habillement des hommes. — Simplification du frac. — Redingote lévite. — Étoffes mouchetées pour habits. — Couleurs bizarres. — Luxe des boutons. — Boutons du comte d'Artois. — Compliment d'une dame de la Halle à Joseph II. — Usage de porter deux montres. — Les maîtres d'agrément. — Souliers plats. — Chapeau de bras. — Chapeau suisse. — Jacquet. — Chapeau rond. — Le confortable dans les campagnes. — Habillement des paysans. — Le costume militaire fixé pour longtemps. — Projets contre les bonnets à poil et les têtes poudrées des soldats. — Ordonnance de 1779 sur l'habillement des troupes. — Uniformes de l'infanterie. — Fourniment, sacs et capotes. — Distinction des grenadiers, fusiliers et chasseurs. — Chapeau à cornes des militaires. — Uniforme des bataillons spéciaux de chasseurs à pied. — Dragons et hussards. — Costumes surannés des gardes du palais. — Moustaches.

Lorsque Louis XV mourut, il ne fut pas pleuré de son peuple. Il n'était que trop notoire que depuis de longues années ce despote, par ses spéculations sur les blés, avait fait de la disette un moyen de gouvernement. Le nouveau règne allait, dans l'opinion de tous, mettre fin à ces odieuses manœuvres : il fut salué avec des transports de joie. Ce qu'on savait du jeune couple qui prenait possession du trône, amplifié, exagéré par l'imagination française, fit présager des jours tels qu'on ne se souvenait pas d'en avoir vu. En signe du prochain retour de l'abondance, les femmes mirent des épis de blé dans leurs coiffures.

On se para d'un emblème emprunté aux traditions de l'âge d'or. Qu'est-ce que cela annonçait pour le reste du costume?

Le faste n'était ni dans les goûts de Louis XVI ni dans les habitudes de la compagne qu'on lui avait donnée. Marie-Antoinette fut élevée avec la simplicité qui était déjà de tradition dans la maison d'Autriche. Les princesses de Savoie, ses belles-sœurs, n'avaient pas été gâtées non plus par les leçons qu'elles avaient reçues à la cour de Turin. Ces jeunes femmes persévérant dans les principes de leur éducation première, les modes françaises auraient été infailliblement rappelées à la modestie, dont l'absence était leur principal défaut; mais il eût fallu pour cela une force de caractère bien rare chez des personnes de cet âge et de ce rang.

Des princesses d'une autre sorte donnaient alors le ton : c'étaient celles que le dernier règne avaient mises en honneur, et qu'on voyait, parties des rangs les plus bas, étaler insolemment au théâtre et dans les promenades publiques un luxe payé chèrement par les grands seigneurs et par les financiers. La cour était la première à imiter les nouveautés qu'elles faisaient paraître en équipages et en habits. La reine, au lieu de réformer la cour, se laissa gagner par son exemple. Elle s'éprit pour des choses où il lui était si facile d'atteindre à la supériorité. Elle devint dépensière en toilettes au point que, dès la première année du règne, elle s'était endettée de trois cent mille livres à l'insu du roi.

Le pis est qu'elle fut sourde à toutes les remontrances. Ayant adressé à l'impératrice, sa mère, son portrait où on l'avait représentée la tête surchargée de panaches, Marie-Thérèse lui renvoya ce tableau en lui écrivant que sans doute on s'était trompé dans l'expédition; qu'elle n'y avait point trouvé le portrait d'une reine de France, mais celui d'une actrice. L'effet de cette lettre sur Marie-Antoinette fut de la faire paraître avec une coiffure encore plus exagérée. Elle fit le même cas des leçons détournées que chercha à lui donner son timide époux. Au contraire, elle céda à toutes les suggestions que surent lui faire parvenir la ruse et l'intérêt.

Elle s'abstint pendant plusieurs années de porter des diamants, et c'était un grand crève-cœur pour les dames de sa suite qui, à cause de cela, n'osaient pas se parer des leurs. Maintes fois on lui en avait parlé à demi-mot sans qu'elle eût fait semblant d'entendre. Enfin on lui

députa un joaillier en renom, qui vint gémir sur l'état de souffrance de son commerce. Pour le coup elle se laissa persuader; elle fit l'emplette d'une paire de girandoles d'un demi-million. Ce riche bijou, par parenthèse, fut de ceux qui servirent à payer le blé qui nous fut envoyé d'Amérique en 1794.

A leur tour les passementiers de Lyon apportèrent leurs doléances. Ils étaient ruinés, disaient-ils, depuis que Leurs Majestés ne donnaient plus l'exemple des vêtements chamarrés d'or et d'argent. La sensible reine défendit qu'on parût désormais à ses réceptions avec des robes qui ne comporteraient pas l'étalage de l'industrie lyonnaise.

La parure devint ainsi sa plus grande occupation. Elle se tenait pendant des heures entières avec une modiste de la rue Saint-Honoré, appelée mademoiselle Bertin, par qui elle se faisait fournir. Les Mémoires de l'époque sont pleins d'anecdotes sur mademoiselle Bertin. Au grand scandale des vieilles duchesses, entichées de l'étiquette du temps de Louis XIV, la reine, passant un jour en grand cortége, salua de la main sa marchande de modes qui s'était mise à son balcon avec trente ouvrières qu'elle occupait. Pour comble d'inconvenance, le geste de la reine fit partir le roi, qui se leva tout debout dans sa calèche et s'inclina.

La réputation de cette artiste ne s'arrêtait que là où finissait l'Europe. Tous les mois, elle envoyait dans les cours du Nord une poupée habillée à la dernière mode française. Des femmes de qualité, qui auraient voulu être servies par elle, étaient éconduites parce qu'elle n'entendait avoir affaire qu'à celles qui lui plaisaient. Elle le prenait de haut avec tout le monde. On raconte qu'une dame d'un certain rang venant lui demander des bonnets pour une de ses amies de province, mademoiselle Bertin, couchée sur une chaise longue et dans un négligé du meilleur goût, daigne à peine la saluer d'un signe de tête. Elle sonne. Une jeune fille se présente : « Donnez à madame des bonnets d'un mois. » L'acheteuse représenta qu'on voulait des plus nouveaux. « Cela n'est pas possible. Dans mon dernier travail avec Sa Majesté, nous avons arrêté que les plus modernes ne paraîtraient que dans huit jours. » C'est pour des mots comme celui-là que mademoiselle Bertin fut surnommée « le ministre de la mode ».

L'excès du luxe est incompatible avec le bon goût. Marie-Antoinette ne songeant qu'à exercer royalement l'empire qu'elle avait pris sur la

mode, la frivolité et l'extravagance furent poussées à l'extrême. Les toilettes les plus outrées du règne de Louis XV avaient été de la modération auprès de celles qui parurent en 1776, 1777, 1778. Essayons de les faire connaître, quoiqu'elles échappent à la description. Nous commencerons par la coiffure.

L'illustre Le Gros, dont nous avons raconté ci-dessus les prouesses, avait péri en 1770 dans l'accident survenu au mariage du dauphin : qu'il soit absous de l'exagération qui signala le nouveau règne! L'échafaudage des cheveux fut porté si haut, que le visage parut être aux deux tiers du corps. Les caricatures du temps représentent les coiffeurs perchés sur une échelle pour accommoder les dames. L'histoire atteste que celles-ci furent obligées de se tenir agenouillées dans les voitures, qu'il fallut les exclure de l'amphithéâtre de l'Opéra, parce qu'elles dérobaient la vue de la scène aux spectateurs placés derrière elles, que l'industrie inventa un mécanisme pour baisser et redresser la coiffure à volonté.

Autre détail puisé aux sources les plus authentiques. Le séjour sur le crâne d'un coussin gonflé de crin qui formait la base de la construction, une forêt d'épingles immenses dont la pointe atteignait la peau, l'emploi d'une quantité de pommades et de poudres saturées d'aromates qui contractaient bientôt l'âcreté, l'habitude de conserver pendant la nuit, sous un triple bandeau, et le coussin, et les cheveux d'emprunt, et les épingles, toutes ces causes réunies produisaient d'horribles démangeaisons à la tête. Les pauvres femmes, pour soulager leur souffrance, adoptèrent l'usage d'un petit instrument qui fut inventé à cet effet. C'était le *grattoir*, une tige terminée par un crochet, que l'on fit en ivoire, en argent, en or, et que l'on alla jusqu'à décorer de diamants.

Les cheveux relevés et crêpés sur le devant, puis frisés confusément à la pointe, formaient un toupet *en hérisson*. Ils s'étageaient par derrière en plusieurs rangs de boucles colossales. Ce n'était là que la moitié de l'édifice. Toutes sortes de choses s'y ajoutaient, qui donnaient naissance à autant de façons, désignées chacune par un nom à elle. Le genre bonnet comptait à lui seul deux cents espèces différentes, les unes décorées de rubans, les autres de plumes, les autres à la fois de rubans et de plumes.

Le goût pour les plumes fut une véritable rage. On en mit dans les

cheveux aussi bien que sur les bonnets. Elles furent plantées dans toutes les positions, devant, derrière, sur les côtés de la tête. Mentionnons le *quesaco*, qui a pour origine la devise ajoutée par Beaumarchais, dans ses Mémoires, au blason satirique du gazetier Marin : « Qu'es aco, Marin ? » La reine s'étant fait expliquer cette locution provençale, la répétait en plaisantant dans son intimité. Mademoiselle Bertin saisit cela comme un trait de lumière. Trois panaches, qu'elle imagina de planter derrière le chignon, prirent de par elle le nom de *quesaco*.

Trois plumes, c'était trop peu. On inventa la coiffure *à la Minerve*, cimier de dix plumes d'autruche mouchetées d'yeux de paon, qui s'ajustait sur une coiffe de velours noir toute brodée de paillettes d'or.

Il faut le témoignage de l'histoire pour croire jusqu'où l'extravagance fut poussée à l'égard des plumes. On sait que Marie-Antoinette, allant à un bal donné par le duc d'Orléans, fut obligée de se faire ôter son panache pour monter en carrosse ; on le lui remit lorsqu'elle descendit. Lord Stormont, ambassadeur du roi Georges III auprès de Louis XVI, emporta de Paris une plume d'autruche qui avait plus de trois pieds de long. Il en fit présent à la duchesse de Devonshire ; et cette plume-monstre, dont la duchesse se para fièrement, inaugura la mode française en Angleterre.

Les *poufs* vinrent ensuite. On appelait ainsi les plis brisés d'une pièce de gaze qu'on introduisait entre les mèches de la chevelure. Léonard Autier, qu'on appelait Léonard tout court, excella dans l'art de poser ces chiffons. On assure qu'il eut le talent de faire entrer jusqu'à quatorze aunes d'étoffe dans une seule coiffure. La reine l'eut en grande estime et le combla de faveurs.

Il était de règle à la cour que le praticien qui touchait à la personne des princes et princesses du sang s'abstînt d'exercer pour le public. Marie-Antoinette voulut, au contraire, que Léonard continuât à servir sa clientèle, dans la crainte qu'il ne perdît son talent et sa main, s'il n'avait plus qu'une seule tête à coiffer. Elle lui fit obtenir le privilége d'un théâtre, pour lequel il s'associa en 1788 avec le célèbre Viotti. Il fut l'un des confidents de la fuite de Varennes ; on lui fit prendre les devants, chargé d'une boîte remplie de pierreries, qu'il eut l'adresse de faire parvenir à Bruxelles. Ce service fut payé cher, si, comme quelques-uns le prétendent, c'est par sa faute que les chevaux du

dernier relais n'arrivèrent pas à temps, et que l'entreprise échoua. Mais madame Campan, qui savait si bien tous les détails de la fuite, ne lui a point imputé ce grief. Émigré, Léonard alla exercer la dextérité de son peigne sur la tête des dames russes.

Il y eut des poufs de cent façons, dans lesquels l'étoffe qui leur avait donné son nom ne joua plus qu'un rôle tout à fait secondaire.

Le pouf dit *au sentiment* s'accommodait avec des fleurs, des fruits, des légumes, des oiseaux empaillés, de petites poupées ou autres joujoux représentant les choses qui étaient le plus au goût de la personne. Le continuateur des *Mémoires de Bachaumont* nous a laissé la description d'un pouf au sentiment, avec lequel se montra un jour la duchesse de Chartres :

« Au fond, dit-il, était une femme assise sur un fauteuil et tenant un nourrisson, ce qui désignait le duc de Valois (Louis-Philippe) et sa nourrice. A droite était un perroquet becquetant une cerise, oiseau précieux à la princesse. A gauche était un petit nègre, image de celui qu'elle aimait beaucoup. Le surplus était garni d'une touffe de cheveux du duc de Chartres son mari, du duc de Penthièvre son père, du duc d'Orléans son beau-père. Tel était l'attirail dont la princesse se chargeait la tête. »

Les bonnets *en pouf*, les bonnets *à la Victoire*, la coiffure *au lever de la Reine*, *à la Gabrielle de Vergy*, *à l'Eurydice*, *au chien couchant*, *en parc anglais*, *en moulin à vent*, *à la Belle-Poule*, *à la frégate la Junon*, furent autant d'exemples des écarts du mauvais goût dans cette recherche extravagante. Dans le bonnet à la Victoire, une branche de laurier se mariait aux panaches. Les coiffures à la Belle-Poule et à la Junon représentaient une mâture avec ses voiles et ses agrès. Les hauts faits de notre marine, pendant la guerre pour l'indépendance de l'Amérique, avaient inspiré ces modes.

Ce n'était pas assez pour les femmes de se grandir par leur coiffure : les talons de leurs souliers devinrent comme des échasses, de sorte que les hommes, à côté d'elles, parurent petits. Nous assistons de nouveau à ce renversement des proportions. Les femmes, aujourd'hui, trouvent agréable d'avoir le couronnement de leur édifice à 30 centimètres au-dessus de leur front, et commode de marcher les pieds inclinés sous un angle de 40 degrés; mais, mieux équilibrées que

leurs trisaïeules, elles se passent de la canne, dont la plupart de celles-ci empruntèrent le secours.

Les hauts talons du jour ne s'adaptent qu'à de sombres bottines en cuir noir; ceux du temps de Louis XVI eurent leur place sous de riants souliers à boucles, dont les oreilles ainsi que les quartiers étaient d'une autre couleur que l'empeigne. Pour les cérémonies, ils étaient brodés d'or, de perles et de diamants. C'est aux pieds seulement que les diamants étaient portés avant que la reine eût ramené la mode des rivières et des colliers. La raie de derrière, ordinairement garnie d'émeraudes, s'appelait la *venez-y-voir*.

Quant à l'habillement, il sembla prendre à tâche de se conformer aux costumes de théâtre. La raison en est toute simple. Le sieur Sarrasin, costumier des princes du sang, est celui qui donnait alors le dessin de presque toutes les nouveautés en fait de robes.

On n'imagine pas ce que la grande tenue exigeait de garnitures. Les paniers, approchant de leur fin, atteignirent leur plus grande ampleur. Il y en eut de quatre et cinq mètres de tour. La superficie de l'étoffe étalée par-dessus était couverte de nœuds, de coques, de bouquets de fleurs et de fruits, de bouillons de gaze cousus en long, en large, en travers, en guirlandes, sans compter les falbalas, sans préjudice des rangs de perles ou de pierreries. Voilà pourquoi le prix d'une robe pouvait représenter une fortune. Madame de Matignon, hors d'état de payer comptant une robe qu'elle avait commandée, l'acheta pour une rente viagère de 600 livres.

Dans les Mémoires récemment publiés du marquis de Valfons, on lit qu'il y avait deux cent cinquante façons de garnir les robes, et l'auteur s'amuse à consigner les noms de quelques-unes de ces garnitures. Les voici : *Plaintes indiscrètes*, *grande réputation*, *désir marqué*, *préférence*, *vapeurs*, *doux sourire*, *agitation*, *regrets*, *composition honnête*, etc. C'est tout le jargon de la sentimentalerie qui défrayait les romans de l'époque.

Aux tissus aériens connus depuis longtemps sous le nom de *réseau*, qui servaient à faire les garnitures, on vit s'ajouter le *tulle* ou *tul*, suivant l'orthographe d'autrefois. Cent mille mains, dit Mercier, étaient occupées à ces délicats ouvrages, et c'étaient de rudes mains. Il s'en fabriquait dans toutes les casernes. Les soldats les allaient offrir et vendre sur la voie publique.

Pour la toilette ordinaire on avait le choix entre la *polonaise*, le *caraco*, l'*anglaise* ou la *lévite*, autant de robes qui se mettaient avec des paniers tronqués, très-épais et larges d'en haut.

La polonaise avait beaucoup d'ouverture au corsage, et une jupe courte, coupée et relevée de manière à former trois pans, deux sur les côtés, qui étaient les *ailes*, et la *queue* par derrière. Les manches s'arrêtaient au haut du bras; l'encolure se perdait sous le *contentement*, garniture fraisée qui décorait le haut d'une petite veste portée sous la



Riche bourgeoise en caraco, dame en grande robe coiffée à la Victoire, élégante en polonaise, vers 1778. (Leclerc, *Galerie des modes françoises*.)

polonaise. A celle d'hiver était ajouté un coqueluchon. En 1778 on eut la malencontreuse idée de donner le nom de *Jeanne d'Arc* à une polonaise de forme inconvenante, qui laissait toute la poitrine à découvert. La même année vit paraître les polonaises *à la Jean-Jacques*, ou *fracs de femme*, qui n'étaient plus qu'un petit corsage avec une queue de morue.

Le caraco n'était plus celui du temps de Louis XV. Il avait pris la forme d'une robe tronquée, robe dont la jupe aurait été coupée un peu au-dessous des hanches.

La polonaise et le caraco, ainsi que le *jupon* qu'on mettait

dessous, admettaient les garnitures de gaze, les falbalas et les volants.

Il faut se représenter l'anglaise comme une redingote très-ouverte, avec des manches amadis. Elle fut adoptée d'abord par les jeunes femmes qui voulurent se conformer aux principes de J. J. Rousseau en allaitant elles-mêmes leurs enfants. Puis on s'habilla à l'anglaise sans être nourrice. C'est la robe qu'on mettait pour « tronchiner », c'est-à-dire pour faire les longues promenades à pied, recommandées par le docteur Tronchin comme l'une des règles essentielles de l'hygiène.

La lévite du temps de Louis XV, qui tombait comme un peignoir depuis le cou jusqu'à mi-jambe, fut allongée du bas et assujettie à la taille par une écharpe posée en ceinture. C'est Marie-Antoinette qui fit cette addition pendant sa première grossesse. Bientôt on échancra le tour de gorge, on descendit le collet, et l'on pratiqua des plis sur la taille. Enfin on rendit la jupe traînante.

Les couleurs de ces robes ont aussi leur histoire.

En 1775, un jour d'été, Marie-Antoinette parut devant Louis XVI avec une robe de taffetas de couleur rembrunie. « C'est la couleur des puces, » dit le roi. Le mot fait fortune; toute la cour se met couleur de puce; Paris et la province imitent la cour. Les teinturiers varient les nuances : on a la *vieille* et la *jeune puce*, le *ventre de puce*, le *dos de puce*, la *cuisse de puce*. Après vint le *chamois*, couleur de la livrée de Condé. Puis Monsieur (Louis XVIII) ayant trouvé qu'une certaine étoffe de couleur gris-cendré ressemblait aux cheveux de la reine, des cheveux de Marie-Antoinette furent envoyés en diligence aux Gobelins et à Lyon pour qu'on imitât la nuance exacte. Soieries et velours, même les ratines et les draps, n'eurent de prix qu'autant qu'ils étaient teints de cette couleur.

L'année 1782 amena la mode du blanc. Elle régnait depuis plusieurs années à Bordeaux où l'avaient importée les créoles de nos colonies. Dans cette cité, où l'or coulait à flots, on ne voyait que percale et calicot, et néanmoins le faste y trouvait son compte. Sous prétexte que ces étoffes n'étaient bien nettoyées que sous les tropiques, les riches négociants envoyaient blanchir à Saint-Domingue leur linge à eux ainsi que les robes et jupons de leurs femmes. La reine à son tour eut l'envie de se mettre à la bordelaise. Habillée de blanc tout uni, elle éblouit la

cour. Les boulevards de Paris furent bientôt couverts de robes blanches.

Ce temps fut celui de la plus grande prospérité pour la fabrique de toiles peintes qu'Oberkampf avait fondée à Jouy en 1750. On n'en était plus à exécuter ce genre de peinture avec le pinceau. Nos ouvriers avaient dérobé à l'Angleterre le secret de la machine à rouleau, de même qu'ils lui avaient dérobé auparavant celui du métier à bas. Grâce à ce procédé expéditif, Oberkampf répandit dans toute l'Europe des indiennes à bon marché d'un teint inaltérable et d'un goût qui défiait toute concurrence. Ses modèles, appliqués sur fond blanc, eurent encore plus d'effet et de succès. Ces étoffes, qui simulaient la neige couverte de bouquets et de rayures, devinrent l'habillement d'été des femmes de toute condition.

Les fichus furent momentanément abandonnés. On mit en place des palatines de duvet de cygne, appelées des *chats*. La garniture des épaules fut une machine de dentelle, de gaze ou de blonde, fort plissée, qui s'intitula *archiduchesse*, *henri-quatre*, *médicis* ou *collet-monté*.

Résumons-nous par la description de l'habillement d'une élégante en 1778.

« Mademoiselle Duthé était dernièrement à l'Opéra avec une robe de *soupirs étouffés* (nom donné à une sorte de satin broché), ornée de *regrets superflus*, un point au milieu de *candeur parfaite*, garnie en *plaintes indiscrètes*, des rubans en *attentions marquées*, des souliers *cheveux de la reine*, brodés de diamants en *coups perfides*, et les *venez-y-voir* en émeraudes; frisée en *sentiments soutenus*, avec un bonnet de *conquête assurée*, garni de *plumes volages* et de rubans d'*œil abattu*, un *chat* sur le col couleur de *gueux nouvellement arrivé*, et sur les épaules une *médicis* montée en *bienséance*, et son manchon d'*agitation momentanée*. »

Quoi qu'on pense des modes qui s'exprimaient dans un pareil langage, elles ont un mérite que personne ne leur contestera : celui d'avoir été essentiellement françaises. L'habillement des femmes de ce temps-là, même lorsqu'il alla chercher ses inspirations au dehors, resta national par les modifications profondes qu'il apporta aux modèles étrangers. Celui des hommes, au contraire, fut cosmopolite : il copia servilement l'Angleterre, l'Allemagne, la Prusse, l'Amérique.

Il ne fut pas révolutionné de fond en comble par ces emprunts, attendu que le principe de l'habillement était déjà le même pour la population virile de l'Europe et de ses colonies. On ne sortit pas des façons étriquées qui avaient prévalu à la fin du règne précédent. Deux aunes et demie de drap suffisaient pour l'habillement complet, au lieu de trois et demie qu'il avait fallu autrefois.



Habillement d'été, frac moucheté et chapeau suisse, en 1779, d'après le Recueil d'Énault.



Habit de cérémonie à la française en 1780, d'après Desrais.

On continua de tenir les habits ouverts sur tout le devant du corps; le frac perdit son collet à pèlerine pour prendre le collet retroussé, qui surmonte encore tous nos habits de ville. C'est par là surtout qu'il se distingua de l'habit français, auquel fut conservé le collet droit. Le seul vêtement qui gardât de l'ampleur fut une redingote d'hiver qu'on appela *à la lévite*, parce qu'elle flottait comme la lévite des femmes. Croisée sur la poitrine et munie d'un triple collet, elle fut l'origine

du *carrick* qui figure encore aujourd'hui sur les épaules des cochers de grande maison.

Depuis des années, les étoffes pour hommes n'avaient pas été autrement que de couleur unie. Des soieries cannelées et mouchetées commencèrent à avoir faveur, en 1778, pour la tenue d'été. Dans le même temps, les vestes furent garnies de bordures d'étoffe différente, qui tranchaient sur le fond. Par exemple aux vestes de toile blanche, qui se portaient dans la belle saison, on ajouta des bandes d'indienne; et celles d'hiver furent chamarrées de même, au moyen de broderies en soie ou de passements mêlés avec du paillon.

Les couleurs préférées furent les nuances douteuses du brun, du jaune, du vert. On leur donna des noms peu relevés, tels que *moutarde*, *boue de Paris*, *caca-dauphin*, et celui de *merdoie* fut retrouvé. La résurrection de cette dernière couleur fit scandale. Un extravagant, ainsi habillé des pieds à la tête, alla se montrer dans l'allée la plus fréquentée des Tuileries, le 10 juin 1781. Il fut entouré et hué. Les Suisses de garde, voyant l'émotion qu'il causait, le prièrent de sortir. Ce fut la répétition de ce qui était arrivé au même lieu, soixante ans auparavant, lors de l'apparition des premières robes à panier; la conséquence fut la même. Quand on sut la réprobation qui avait accueilli la couleur merdoie, on voulut voir ce que c'était, et bientôt tout le monde en raffola.

L'économie faite sur l'étoffe, depuis qu'on s'habillait si étroit, ne profita pas à la bourse du consommateur. Le prix des garnitures l'emporta de beaucoup sur celui du drap épargné. Les boutons surtout furent coûteux.

Une loi anglaise, établie dans l'intérêt de la fabrique des boutons de métal, condamnait à l'amende quiconque se servirait de boutons d'étoffe. Ce que nos voisins d'outre-mer subirent comme une dure contrainte fut accueilli chez nous ainsi qu'aurait pu l'être un perfectionnement utile à l'humanité. Ce fut peu que d'avoir des boutons ciselés, sculptés, émaillés; tel porta sur son habit une masse de petits tableaux peints en miniature, tel un assortiment de pièces de curiosité. Le comte d'Artois (Charles X), par la tête duquel passèrent toutes les folles idées, eut un jour celle de se faire faire une garniture de petites montres arrangées en boutons. Lorsque l'empereur Joseph II fit son voyage à Paris, se promenant à la Halle avec un habit gris d'une

simplicité plus que bourgeoise, il fut salué par une poissarde qui lui dit : « Heureux le peuple qui paye vos boutons ! » C'était une allusion aux dispendieux boutons du comte d'Artois.

Dans les dessins et tableaux qui représentent les hommes comme il faut de l'époque, on voit toujours des breloques pendre de dessous la veste, aux deux côtés de la culotte. C'est une mode qui commença en 1780. On portait deux montres dont les cordons servaient à cacher les fentes du *pont à la bavaroise*.

« Voyez entrer un élégant, dit Mercier dans son *Tableau de Paris ;* il faut d'abord que ses breloques, par un joli frémissement, annoncent son arrivée. » On produisait ce bruit en se dandinant d'une certaine manière. Des professeurs attitrés formaient la jeunesse à cette démarche, enseignaient l'art de mettre sa cravate, celui de se boutonner, enfin toutes les façons d'être bien. C'étaient les « maîtres d'agrément ». Le costume de chenille s'était maintenu avec le pantalon, sa pièce fondamentale. Il y avait un port différent pour l'habit en chenille, dont les mêmes maîtres donnaient le secret.

Les souliers étaient toujours à boucles, longs et pointus du bout, aussi plats de semelle que ceux des femmes étaient hauts de talons. La mode des bottes, importée encore une fois d'Angleterre, parut en 1779, mais d'abord avec peu de succès.

La forme des chapeaux fut très-variée. L'ancien tricorne se maintint comme coiffure de cérémonie. On l'appelait *chapeau de bras*, parce qu'il ne se mettait guère sur la tête. Celui des grands seigneurs était garni de plumes frisées.

Le chapeau le plus répandu, depuis 1776, fut le chapeau *à la suisse* dont la pointe antérieure était à peine sensible, tandis que les cornes de côté avaient une largeur et une saillie extrêmes. Les anglomanes préféraient le *jacquet* ou *jockey*, tout petit chapeau rond, dont les gentilshommes campagnards de l'autre côté du détroit avaient emprunté l'usage à leurs palefreniers. Enfin, il y eut le chapeau *hollandais* et le chapeau *à la quaker*, tous deux ronds aussi de forme avec de très-larges bords. Ces dernières façons sont celles dont s'accommodèrent de préférence les gens de la campagne.

Malgré les guerres extérieures, les crises financières et les famines, cent vingt-cinq ans, qui s'étaient écoulés sans guerre civile ni invasion de l'étranger, avaient repeuplé les campagnes. Grâce à la propagation

des idées de philanthropie, au goût dont s'éprirent pour l'agriculture un certain nombre de grands seigneurs, aux écoles établies dans beaucoup de villages, le paysan se releva sous Louis XV. Il comprit qu'il comptait pour quelque chose dans l'État, depuis que Turgot eut essayé d'abolir les derniers restes du servage.

Lorsqu'on est revenu au sentiment de sa valeur, on cesse d'être indifférent à la recherche du bien-être. Voltaire a constaté le changement qui s'était opéré, sous ses yeux, dans la mise et dans la manière de vivre des gens de la campagne. « Je ne sais, dit-il, comment il est arrivé que dans nos villages, où la terre est ingrate, les impôts lourds, la défense d'exporter le blé qu'on a semé intolérable, il n'y a guère pourtant un colon qui n'ait un bon habit de drap, et qui ne soit bien chaussé et bien nourri. » En effet, les laboureurs portaient habit, veste et culotte, tout comme les messieurs de la ville; ils avaient du linge blanc qu'ils changeaient toutes les semaines; quelques-uns même se faisaient friser et poudrer le dimanche.



Habillement à l'anglaise, frac, chapeau jacquet et bottines, en 1779, d'après le Recueil d'Énault.

C'est aussi des premières années du règne de Louis XVI que date l'accoutrement des troupes tel qu'il se maintint, à très-peu de changements près, jusqu'à la fin du premier Empire. La réforme qui l'amena à ce degré de fixité fut l'œuvre du comte de Saint-Germain, continuée, après la retraite de ce ministre, par le duc de Montbarey, son successeur.

Le comte de Saint-Germain était un homme de mœurs antiques. Sa nomination au ministère vint le chercher pendant qu'il cultivait son champ, comme autrefois à Rome le consulat Cincinnatus. Il accepta, à condition qu'on ne mettrait pas d'entrave à sa sévérité, car aucune

considération n'était capable de le retenir lorsqu'il avait jugé une réforme nécessaire. Il détruisit les légions de troupes légères pour les transformer en compagnies de chasseurs à pied et à cheval, qu'il distribua dans les régiments. Il supprima les escadrons de luxe de la maison du roi : gendarmes, chevau-légers, mousquetaires. Il voulut établir la discipline à coups de plat de sabre, supprimer les bonnets à poil, faire abandonner aux soldats l'usage des queues et de la poudre. Les soldats se révoltèrent, peut-être autant à l'idée des réformes qui menaçaient leur tête qu'à celle d'être traités à la prussienne. Le bonnet à poil faisait la gloire du grenadier, et les hommes de toutes armes tenaient pour une marque d'infamie d'être tondus, en un temps où l'on ne tondait que les galériens.

Le comte de Saint-Germain donna sa démission. La grande ordonnance qu'il avait préparée sur l'habillement et l'équipement des troupes fut rendue seulement en 1779, fort mitigée par le duc de Montbarey. Elle épargna les queues et la poudre; elle frappa les bonnets à poil en faisant une exception pour les grenadiers des gardes françaises et suisses, ce qui devint une raison pour les rendre, quelques années après, aux autres grenadiers. Elle soumit aux règles de l'uniforme les sacs et les capotes, objets d'introduction nouvelle, dont la façon était encore abandonnée à l'arbitraire.

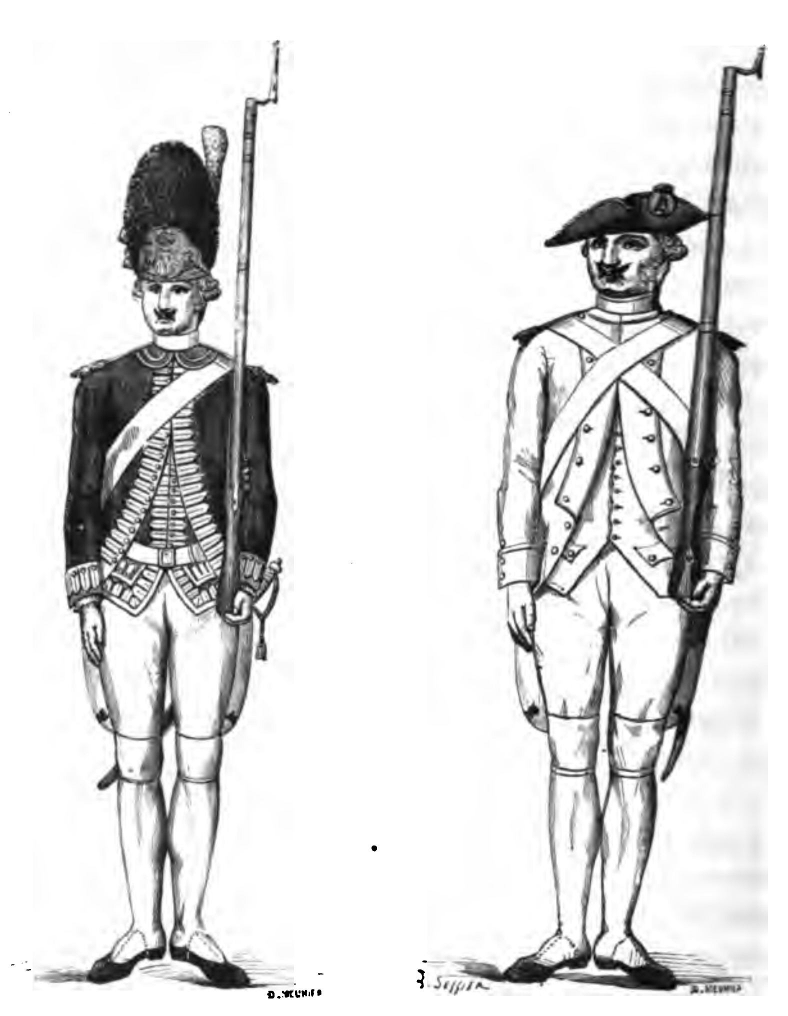
Le fourniment fut fixé à deux buffleteries se croisant sur la poitrine; seule, la garde royale conserva le ceinturon. Il fut laissé aussi à la cavalerie. Tous les régiments français, l'artillerie exceptée, eurent la culotte, le gilet et la veste de couleur blanche, et les longues guêtres en drap noir pour l'hiver, en toile blanche pour l'été. La culotte et la veste des artilleurs furent bleu de roi, comme leur habit.

L'habit fut à la française, avec revers agrafés jusqu'au tiers de leur longueur et munis chacun de sept boutons, les retroussis des pans distingués par une grenade pour les grenadiers, par une fleur de lis pour les fusiliers, par un cor de chasse pour les chasseurs. Les épaulettes n'étaient encore que des pattes ; c'est seulement quelques années plus tard que l'on donna aux soldats des épaulettes à franges. A l'habit des gardes françaises, qui était bleu, il y eut, au lieu de revers, des brandebourgs blancs. Le reste de l'infanterie nationale conserva l'habit blanc qu'elle avait déjà.

La coiffure fut le chapeau à cornes du nouveau modèle adopté dans

le costume civil ; on le rendit militaire en y ajoutant une cocarde et un pompon de laine.

Le casque, après quelques années d'essai, avait été jugé impropre au fantassin. On y revint cependant en 1784, pour le donner à des



Grenadier aux gardes françaises et fusilier d'infanterie en 1780, d'après Hoffmann.

bataillons spéciaux de chasseurs, dont la création fut alors décidée. Cette nouvelle troupe porta le casque de cuir bouilli, surmonté d'une chenille noire, et garni d'une bordure de poil au-dessus de la visière.

Avec ce casque, avec le frac vert, la veste et le gilet chamois, les guêtres longues (remplacées peu après par des bottines) qui complé-

taient leur uniforme, les chasseurs à pied furent la parfaite image des dragons d'autrefois. Quant aux dragons de la nouvelle ordonnance, ils eurent la veste blanche et la culotte de peau, blanche aussi. Leurs chaussures furent désormais des bottes longues. Une visière fut ajoutée à leur casque, qui en avait été dénué jusque-là.



Chasseur à pied après 1784. (Susane, *Histoire de l'infanterie française.*)

Toutes les pièces de l'habillement des hussards étaient d'une même couleur, chaque régiment ayant une couleur distincte.

Les costumes gothiques figurèrent jusqu'à la Révolution sur le dos de ceux des gardes du palais pour qui Louis XIV les avait maintenus. Ils étaient devenus de pures excentricités. Les hoquetons donnaient aux gentilshommes de la manche et de la prévôté l'apparence de soldats accoutrés d'un habit d'église, et les Cent-Suisses, avec leur perruque poudrée et le catogan qui caressait leur grande fraise, avec leur pourpoint bariolé et leur culotte bouffante, ressemblaient à des saltimbanques. Ces travestissements, d'ailleurs, n'étaient plus de mise que pour les grandes cérémonies. Les gardes de la manche et Cent-Suisses préféraient de beaucoup l'habit militaire, qui était pour eux celui de tous les jours.

Il ne faut pas oublier la moustache, qui prit alors faveur dans tous les régiments. Depuis que cet agrément avait reparu dans l'armée, il était resté l'attribut des hussards. Cavaliers et fantassins de toutes armes trouvèrent bon de se l'approprier. Ce ne fut pas une chose d'ordonnance. Les soldats seuls en portèrent. Il eût été inconvenant pour un officier de se laisser pousser des moustaches.

CHAPITRE XXXI

SUITE DU RÈGNE DE LOUIS XVI

1783 A 1789

Oubli de l'étiquette à la cour. — Banqueroutes dans le grand monde. — État de gêne universel. — Changement des modes. — Abaissement des coiffures. — Disgrâce des garnitures. — Abandon des paniers. — Costumes à la paysanne. — Déshabillé à la Suzanne. — Discrédit de la reine. — Engouement pour les modes anglaises. — Habits d'hommes à l'usage des femmes. — Chapeaux-bonnettes. — Vestes et pierrots. — Réduction des caracos. — Fichu menteur. — Robes à l'anglaise et à la circassienne. — Fichu en chemise. — Retour aux ceintures. — Les premiers châles. — Immensité des bonnets en 88. — Affectation de négligé chez les hommes. — Rusticité du comte de Lauraguais. — Différence de l'habit négligé et de l'habit habillé. — Chapeau à l'androsmane. — Façon et couleurs des fracs. — Triomphe du gilet. — Gilets historiés. — Un brodeur illustre de gilets. — Costume de cheval. — La culotte de peau du comte d'Artois. — Vogue de l'habit noir. — Deuils publics pour la mort des souverains. — Ordonnances royales pour régler les deuils. — Incompatibilité des bas blancs avec l'habit noir. — Abus de la poudre. — Appareil pour se faire poudrer. — Aspect des boutiques de perruquiers. — Défense de les intituler Académies. — Forme des perruques. — Mode des têtes poudrées sans perruque. — La révolution accomplie dans le costume. — Égalité des classes par l'habillement.

Nous voici arrivés au temps où s'évanouit pour la nation l'espoir d'obtenir des réformes sérieuses, aux années funestes pendant lesquelles la monarchie acheva de creuser son tombeau.

Tout d'abord un notable changement d'habitudes se manifesta en haut lieu. La cour, sans modérer le moins du monde ses excessives dépenses, prit de certaines façons bourgeoises. Il y fut de bon goût de transgresser à tout propos les règles du cérémonial établi. Les talons rouges furent négligés. On se montra devant le roi avec des habits qui n'étaient pas brodés, et la canne à la main. Les personnages les plus haut placés, comme s'ils avaient fait fi des insignes de leur rang, s'abstinrent de porter leurs plaques d'ordres et grands cordons. La reine passait la plus grande partie de son temps à Trianon, habillée en bergère ou en laitière, et s'amusant à des occupations champêtres.

Aux yeux de ceux qui ont mesuré les événements ultérieurs à l'aune de l'étiquette, cet oubli des anciens usages fut la cause de la révolution. A nous il est permis d'y voir un effet de la force irrésistible qui emportait des vieilleries maintenues jusque-là en dépit du bon sens.

La banqueroute mise à la mode dans le monde de la noblesse fut un autre signe du temps. De grands seigneurs, endettés par le luxe, se virent contraints d'abandonner à leurs fournisseurs leurs revenus, leurs équipages, leurs somptueux hôtels, et plus d'une fois l'actif fut trouvé si inférieur au passif, que les créanciers firent faillite à leur tour. Mademoiselle Bertin, la marchande de modes, déposa son bilan au commencement de 1787. Elle en était pour deux millions!

Mercier remarque que la gaieté française avait disparu. L'air sérieux, le ton caustique annonçaient que tout le monde était dans la gêne. On s'intriguait pour satisfaire des habitudes de dépense qu'on se sentait incapable de réformer. La mauvaise humeur s'exhalait en plaintes contre les gaspillages de la cour. Puis, par une de ces contradictions qui ne sont pas rares en France, on blâma la simplicité pour laquelle la reine s'était éprise tout d'un coup, et, par une autre contradiction, les nouveaux costumes portés à Trianon furent copiés avec fureur. La mode, pour les femmes, fut changée du tout au tout.

Marie-Antoinette, pendant une grossesse, venait de perdre une partie de ses cheveux. Cet accident lui fit adopter une coiffure basse, que ses suivantes baptisèrent du nom de *coiffure à l'enfant*. Elle consistait en frisures sur le devant, accompagnées d'un chignon qui retombait sur la nuque. Toutes les têtes s'y accommodèrent à l'envi; elle devint le type des inventions ultérieures qui se succédèrent sous divers noms jusqu'au Directoire.

On renonça aux garnitures, aux bouillons, aux falbalas. L'effet des robes ne fut plus cherché que dans les plis produits par les fronces qu'on pratiquait autour de la taille. Les paniers eux-mêmes tombèrent en disgrâce. On eut à la place des *coudes* pour accuser les hanches, et le *postiche* qui rejetait en arrière toute la proéminence des jupes. Dans les promenades on ne vit que justaucorps à la paysanne, chapeaux de paille, tabliers et fichus.

Les airs de soubrette furent préférés à ceux de bergerette après l'incroyable succès du *Mariage de Figaro*. Mademoiselle Contat, chargée du rôle de Suzanne, avait enlevé tous les suffrages par sa

désinvolture et sa grâce accomplie. Le triomphe de l'actrice mit à la mode le costume sous lequel elle l'avait remporté. Le déshabillé *à la Suzanne* fit fureur pendant toute la durée de 1785. La pièce de Beaumarchais inspira encore les cheveux *à la Chérubin*, les chapeaux et bonnets *à la Figaro*, les robes *à la comtesse*.

L'année 1785 est celle où éclata la malheureuse affaire du collier,



Déshabillé à la Suzanne en 1785, d'après Watteau fils. Grande toilette d'hiver en pelisse, à la mode de 1786, d'après le *Cabinet des modes*.

dont la conséquence fut de faire tomber la reine dans un immense discrédit. Marie-Antoinette, devenue la victime de propos atroces et mise au ban de l'opinion publique, perdit pour toujours le sceptre de la mode. Les yeux se détournèrent de la cour. Les fantaisies de l'habillement furent accueillies de tous les côtés où elles se présentaient, pourvu que ce ne fût pas de Versailles.

En 1786 nous étions au mieux avec l'Angleterre. Un traité de

commerce venait d'abolir les prohibitions qui avaient entravé si longtemps les relations commerciales des deux pays. Les produits anglais affluaient sur nos marchés; les goûts anglais nous envahirent. Nous connûmes le punch, les courses de chevaux, les inscriptions en anglais sur les boutiques.

De l'autre côté du détroit, la mode des hommes s'était introduite dans le costume féminin. Gagnées par cet exemple, nos dames commencèrent à porter des robes en redingote, qui avaient des revers, des parements, un double collet et des boutons de métal. Bientôt elles y joignirent la cravate, le jabot, le gilet et les deux montres avec leurs breloques pendant sous les deux poches du gilet. Comme elles avaient aussi le chapeau de castor sur la tête et la canne à la main, on eût dit des hommes en jupon.



Dame en redingote à la mode anglaise de 1787, d'après le *Cabinet des modes.*

Les chapeaux ordinaires étaient immodérés par la dimension de leur passe et de leur forme. On les appelait *chapeaux-bonnettes* lorsque la forme, par sa bouffissure, offrait l'apparence d'un bonnet. Il y en avait dont les bords étaient si amples qu'ils couvraient toute la largeur de la personne, ainsi qu'aurait fait un parasol. Cette vaste superficie supportait un indicible entassement de panaches, de plumets, de fleurs artificielles, de rubans et de chiffons de gaze.

Les redingotes cédèrent la place aux *vestes à la marinière* et aux *pierrots*. Ces noms désignaient de petits justaucorps décolletés et fermés à la gorge, mais très-ouverts par le bas, munis de manches plates à parements et de basques retroussées, avec des garnitures de boutons. C'était toujours un habit d'apparence masculine; mais il tournait sensiblement à la forme du *caraco*.

Le caraco qui reprit faveur aux approches de la Révolution se distinguait de celui d'autrefois par son exiguïté, ses basques retroussées et une forte échancrure qui laissait à découvert le creux de l'estomac. Cette façon fut cause que l'on plaça dessous, pour garnir le corsage, une plaque d'étoffe appelée la *pièce*.



Dé-habillé en caraco à la mode de 1788, d'après le *Cabinet des modes*.

A l'encolure, le caraco s'accommoda avec un vaste fichu de linon que l'on fit bouffer de manière à lui donner une projection énorme en avant. Les mauvais plaisants trouvèrent le nom de *fichu menteur* pour désigner cet ajustement.

Redingotes, pierrots et caracos étaient pour la demi-toilette. En grand costume, on eut des robes *à l'anglaise* ou *à la circassienne*.

La robe à l'anglaise, autrefois ouverte sur la poitrine, fut au contraire fermée dans toute la longueur du corsage. La circassienne était munie d'un petit corsage très-bas et échancré sur le devant au-dessus de la taille. Les manches de cette robe, qui avaient commencé par être longues, furent ensuite coupées aux coudes. Elles finirent par n'être plus que de courtes épaulettes. On portait sous le corsage de la circassienne le *fichu en chemise*, qui était ce que nous appelons un canezou.

La jupe des robes était toute ouverte et ne comportait aucune garniture, non plus que le jupon de dessous. En 1788 on remit un rang de volants au jupon. Des ceintures à bouts pendants furent posées sur la taille ; peu après elles ne pendirent plus, mais elles furent d'une largeur extrême et retenues par une grosse boucle sur le devant.

Lorsque les ceintures recommençaient leur règne, le *châle* entra

dans la toilette. Les premiers châles furent de longues écharpes de cachemire (il y en eut bientôt de simple taffetas) que l'on faisait passer sous les bras de manière à les croiser derrière le dos, puis on ramenait les deux bouts que l'on nouait sur le devant du corps.

Les chapeaux perdirent leurs larges bords pour en prendre de très-



Robe à la circassienne, avec fichu en chemise; grande toilette en robe à l'anglaise des premiers mois de 1789, d'après le *Cabinet des modes*.

étroits. En 1787 et 1788 on portait plus de chapeaux que de bonnets : depuis lors ce fut le contraire.

Quoique la coiffure en cheveux eût été maintenue basse, on eut des bonnets d'une hauteur excessive. Leur élévation tenait à la largeur prodigieuse de la passe sur laquelle on se faisait gloire d'étaler un immense ruban. Lorsqu'on en fut là, il y eut lieu de regretter le léger bonnet de 1785, bonnet sans passe, aplati sur le chef, muni de barbes et de rubans qui se rencontraient par derrière pour couvrir le chignon.

Le sans-façon étant à l'ordre du jour dans la mise des femmes, ne put manquer non plus de devenir la règle des hommes. Ils regardèrent comme un supplice de porter l'habit de cérémonie. Les plus répandus s'arrangeaient de façon à ne le pas mettre plus d'une ou deux fois par semaine. On n'estima que l'habillement négligé.

Un très-grand seigneur qui avait dissipé sa fortune, le comte de Lauraguais, ne se montra plus autrement que vêtu de gros drap, chaussé comme un paysan et couvrant d'un chapeau clabaud une perruque défrisée. C'était pousser les choses trop loin ; il n'eut pour imitateurs qu'un très-petit nombre de renards à queue coupée de son espèce.

Le négligé dans lequel on se complut fut un négligé coquet, et quoique les personnes à cheval sur les convenances l'aient trouvé choquant de tout point à côté de l'habillement de tenue, nous qui voyons les choses à distance, nous avons presque de la peine à saisir la différence. C'était, d'une part, l'habit à la française avec la veste, la fine épée battant sur les mollets, les souliers à talons rouges et le chapeau triangulaire, fait pour ne pas quitter le dessous du bras ; de l'autre côté, le frac et le gilet, pas d'épée, des escarpins sans talons s'attachant avec des rubans au lieu de boucles, un chapeau qui pouvait se mettre sur la tête, et dont on se coiffait effectivement.

Ce chapeau, variation légère du chapeau suisse, s'appelait *à l'androsmane*. Il n'avait que deux cornes, plus un pli en gouttière formé sur le retroussis de devant. De lui dérive le chapeau à cornes porté encore aujourd'hui.

Le frac, on l'a vu dans le chapitre précédent, s'était rapproché de l'habit français au point de n'en différer que par un peu moins d'ampleur et par un collet retroussé. C'est surtout la couleur qui faisait la distinction. Il n'y en avait pas de trop voyantes pour la mode. On s'attacha de préférence à celles qui n'avaient jamais été portées dans l'habillement, du moins de mémoire d'homme. Dans ce cas étaient le vert-pomme et le jaune clair. Une teinte de jaune, dite *queue de serin*, eut la vogue pendant plusieurs années. Les rayures par larges bandes tranchant sur un fond clair furent aussi en grande faveur. C'était un emprunt au costume des Scapins et des Sganarelles de la Comédie-Française. Il réussit, comme tout ce qui est ridicule, quand le ridicule a su braver les huées. Le travail des rayés devint

l'un des principaux aliments de nos manufactures. On appliqua cette façon à toutes les sortes d'étoffes. En 86 et 87, Louviers produisit presque autant de draps rayés que d'unis.

Le gilet n'était qu'une veste sans basques. Il fallait qu'il tranchât avec la couleur de l'habit. Le plus souvent il était blanc avec des broderies en soie de couleur. L'importance de ces broderies s'accrut d'année en année. Elles n'avaient servi d'abord qu'à faire des bordures; elles s'étendirent ensuite sur le fond. C'étaient des bouquets semés ou des guirlandes de fleurs. Puis on se lassa du dessin d'ornement; on demanda aux brodeurs des sujets historiés. Les devants de gilet devinrent des tableaux. On y figura les fables de la Fontaine, les aventures de don Quichotte, les principales scènes des pièces de théâtre en vogue, et jusqu'aux événements du jour.



Élégant en frac, à la mode de 1787, d'après le *Cabinet des modes*.

Au commencement de 1787, on portait des gilets *aux notables*, représentant l'assemblée des Notables présidée par le roi. On voyait Louis XVI assis sur un trône. Le dessinateur l'avait placé de telle sorte que, tandis qu'il tenait de la main gauche une banderole sur laquelle on lisait les mots *âge d'or*, de sa main droite il semblait fouiller dans la poche. Cela frisait la caricature.

La fabrique de Lyon se chargeait de ce genre d'ouvrage, et elle y occupait un nombre considérable d'ouvrières. Des entrepreneurs de Paris trouvèrent un moyen plus économique en faisant broder des gilets dans les casernes. Nous savons que l'illustre Hoche, lorsqu'il n'était encore que caporal aux gardes-françaises, tira de la broderie des gilets un supplément utile au faible gain que lui procurait sa solde.

Le costume de cheval, que l'on portait très-bien sans aller à cheval, constitua un autre négligé. Il se composait du chapeau rond, de la veste, d'un habit en forme de redingote, appelé *lévite à l'anglaise*, et de fines bottes surmontées d'un revers fauve qui couvrait la jambe depuis le genou jusqu'au mollet. C'est dans cet habillement que trouva sa place la fameuse culotte de peau du comte d'Artois, cette culotte sans pareille, sur laquelle, dit Mercier, l'œil le plus clairvoyant ne serait pas parvenu à découvrir un seul pli. Quatre grands laquais soulevaient le prince en l'air pour le faire entrer dans cette gaîne; et pour le déculotter, il fallait recommencer la même manœuvre avec encore plus d'efforts. On voit jusqu'où peut aller l'abus des termes dans le langage de la toilette, puisqu'une mise qui coûtait tant de peine a pu être dite « négligée ».


Costume de cheval en habit-redingote, à la mode de 1786, d'après Watteau fils.

Tous ces vêtements, avec leur affectation de simplicité, ne laissaient pas non plus que d'être fort coûteux. Beaucoup de gens à petite bourse, solliciteurs, rentiers soumis à réduction, officiers en retraite, auteurs, se vouèrent au noir par économie. Le noir était la couleur des hommes de loi et celle du deuil; mais avec elle on était reçu partout. Le cérémonial arrêté pour la tenue des États généraux de 1789 régla que les députés du tiers seraient habillés de noir.

Mercier, dans son *Tableau de Paris*, a fait l'éloge de l'habit noir. L'un des avantages qu'il lui trouvait, c'est qu'il dispensait de se mettre en frais à la mort des souverains; car l'usage était encore que tout le monde portât le deuil des têtes couronnées.

Étrange coutume! des milliers de personnes affichaient les marques de l'affliction pour un prince dont souvent elles n'avaient pas entendu

prononcer le nom en son vivant. Certains commerces en souffraient beaucoup. Ceux qui en faisaient des plaintes, on les consolait en leur disant que ç'avait été bien pis autrefois. Effectivement, ces deuils, qui s'étaient prolongés pendant une année entière, n'étaient plus que de trois mois au moment de la Révolution. Une ordonnance du Régent (23 mars 1716) et une autre du gouvernement de Louis XV (8 octobre 1730) mirent les choses sur ce pied, et réglèrent en même temps la durée des deuils de famille. Le plus long fut celui des veuves, fixé à un an; la coutume ajouta six semaines de plus. Les deuils pour épouse, père ou mère, étaient de six mois; pour grands-parents, de quatre mois et demi; pour frère ou sœur, de deux mois.



Habit bourgeois de demi-deuil en 1786, d'après le *Cabinet des modes*.

Ceux qui ne quittaient pas le noir essayèrent de l'accommoder avec des bas blancs, afin d'indiquer les époques où ils n'étaient point en deuil. Cela ne fut pas bien reçu. L'arrêt porté par l'opinion publique fut que l'habit noir ne pouvait aller qu'avec des bas noirs. Tels étaient encore les préjugés, à l'heure où chacun se piquait d'être au-dessus des préjugés.

Les habits noirs s'arrangeaient bien moins de la poudre que des bas blancs, et cependant la poudre fut maintenue. L'unique succès de la philosophie fut d'avoir obtenu qu'on l'épargnât à la tête des enfants. Celle des grandes personnes en était inondée. L'accommodage devint une véritable opération de meunerie. Elle eut lieu au milieu d'un nuage épais que le perruquier faisait voler sur la tête du patient, enveloppé d'un peignoir, et le visage fourré dans un cornet de carton afin de n'être point aveuglé.

Les boutiques où le plus grand nombre allaient se faire poudrer ressemblèrent à l'intérieur des moulins, et comme les industriels qui distribuaient si généreusement la farine à leurs pratiques en prenaient leur bonne part pour eux-mêmes, ils justifièrent le nom de *merlans*

qui leur fut donné par le peuple. Dans l'exercice de leur fonction, ils ressemblaient effectivement à des merlans qu'on va mettre à la poêle. Ils méprisèrent cette basse plaisanterie. La plupart, pour montrer la haute opinion qu'ils avaient de leur métier, firent inscrire fièrement le mot *Académie* sur la devanture de leurs boutiques. M. d'Angivilliers, surintendant des bâtiments, trouva que c'était manquer de respect envers un corps constitué. Il défendit aux perruquiers d'intituler leurs officines des académies.

Les perruques du jour étaient *à oreilles* et à toupet renversé, frisées *à la grecque*, nattées par derrière *à la panurge* ou bouclées. On les crêpa ensuite, au lieu de les boucler, pour leur donner plus de fourniture et leur faire mieux garder la poudre. La plus grande nouveauté fut que l'on commença à se passer de perruque lorsqu'on possédait une chevelure suffisante. Les cheveux étaient tirés derrière la tête pour y être, les uns bouclés ou crêpés, les autres liés en queue. On dit que de jeunes avocats furent les premiers auteurs de cette mode. Elle passa du barreau dans les rangs de la magistrature, et de là dans le monde.

Longtemps avant la proclamation des droits de l'homme, les principes de la Révolution avaient triomphé dans le costume. Il n'y avait plus moyen de distinguer les classes par l'habillement. Les poissardes étaient devenues les *dames de la Halle*. Lorsqu'elles allaient, aux fêtes, féliciter la famille royale à Versailles, elles étaient habillées de soie avec des dentelles et des diamants. Voici ce que Mercier dit à propos des lois somptuaires :

« On n'en connaît d'aucune sorte. Les femmes ont pleine licence à cet égard ; elles choisissent leurs ajustements comme bon leur semble. La femme d'un commis ou de l'épicier du coin se mettra comme une duchesse : le gouvernement ne s'en mêlera pas. Un particulier étalera le luxe le plus effréné ; s'il a payé les impositions royales et la capitation, permis à lui de se ruiner. »

CHAPITRE XXXII

LA RÉVOLUTION

1789 A 1799

La cocarde verte, premier emblème de la Révolution. — Son changement en cocarde tricolore. — Succès des couleurs nationales. — La Révolution dans les modes. — Engouement pour l'uniforme de garde national. — La livrée échangée contre cet habit au château de Versailles. — Dons patriotiques. — Bijoux économiques. — Protestation contre la poudre. — Cheveux courts. — Résistance des perruques poudrées. — Importance des perruquiers dans la nation. — Leur ruine. — Émigration des pourvoyeurs du luxe. — Stabilité de l'habillement des femmes. — Changements depuis 1791. — Le *Cabinet des modes*. — Les élégants de 91. — Costume des demi-convertis à la Révolution et des aristocrates renforcés. — Collet de couleur aux habits. — Souliers à rosettes et à cordons. — Les boucles conservées à la cour. — La chaussure de Roland, nommé ministre. — Louis XVI coiffé du bonnet rouge. — Origine et propagation de cette coiffure. — Usages divers du pantalon. — Veste à la carmagnole. — Sans-culottes et sans-culotisme. — Progrès du pantalon. — Avénement des bretelles. — Costume démocratique. — Chaumette y ajoute des sabots. — Introduction de cet habillement dans les municipalités et à la Convention. — Proposition de Sergent à son sujet. — Répulsion pour le bonnet rouge à la Convention. — Le représentant Armonville. — Tenue soignée de Robespierre. — Projet d'un costume national. — Délibérations à ce sujet dans les sociétés d'artistes. — Costume composé par David. — La mode suit son cours pendant la Terreur. — Muscadins. — Sans-culottes élégants. — Les robes de 93. — Dénonciation contre les perruques des femmes. — Influence de la France révolutionnaire sur les toilettes de l'Europe monarchique. — Moment de prostration. — Fureur des bals après le 9 thermidor. — Habillement à la victime. — Retour du luxe. — Nouveau rôle des muscadins. — Indigence générale. — Coupon de drap sollicité par Bonaparte. — Portrait des incroyables. — Cheveux à la Brutus, à la Titus et à la Caracalla. — Prohibition des cadenettes et catogans. — Collets noirs. — Rixe des collets noirs et des collets rouges. — L'élégant et l'ouvrier en 1799. — L'anglomanie dans la mode des femmes. — Les merveilleuses. — Origine du spencer. — Manie du grec et du romain. — Costume à la sauvage. — Madame Tallien en Diane. — Essai de nudité presque complète. — Robes athéniennes. — Institution des porte-mouchoirs. — Le sac dit ridicule. — La balantine. — Coiffures à l'antique — Goût désordonné des femmes pour les perruques. — La perruque noire arborée en face des perruques blondes. — Assortiment de perruques d'une coquette. — Femmes coiffées à la Titus et à la Caracalla. — Les soldats de la Révolution. — Les volontaires de Paris. — Bataillons singuliers employés à la défense de Mayence. — L'uniforme bleu de l'infanterie de ligne. — Suppression des bonnets à poil. — Pantalons rayés. — Les armées en 94 et 95. — Retour aux uniformes fastueux dans les armées d'Italie et d'Égypte. — Attachement des soldats à la queue. — Bonaparte tondu. — Conclusion.

Le 12 juillet 1789, comme la nouvelle de l'exil de M. Necker commençait à se répandre à Paris, et que déjà des groupes agités se for-

maient dans le jardin du Palais-Royal, un jeune homme, alors inconnu, mais qui n'allait pas tarder à devenir célèbre, Camille Desmoulins, monta sur une table le pistolet à la main. Il parla avec véhémence des projets liberticides qu'annonçaient le renvoi d'un ministre populaire et le rassemblement d'une armée d'Allemands et de Suisses au Champ de Mars. « Il ne nous reste qu'une ressource, ajouta-t-il, c'est de courir aux armes, et de prendre une cocarde pour nous reconnaître. Quelle couleur voulez-vous? Le vert, couleur de l'espérance, ou le bleu de Cincinnatus, sous lequel s'est abritée la révolution d'Amérique? »

La multitude s'étant prononcée pour le vert, en un instant les arbres nouvellement plantés du jardin furent dépouillés de leurs feuilles. Mais peu après l'on se ressouvint que le vert était la couleur de la livrée du comte d'Artois. Le comité des électeurs, qui siégeait à l'Hôtel de Ville, prescrivit de prendre la cocarde rouge et bleue, aux couleurs du blason de la ville. Après la prise de la Bastille, M. de la Fayette exigea qu'on y ajoutât le blanc, en signe de réconciliation avec le roi. Louis XVI, étant venu à l'Hôtel de Ville le 17 juillet, laissa mettre à son chapeau la cocarde tricolore. « Elle fera le tour du monde, » avait dit la Fayette. Elle le fit effectivement.

En un clin d'œil les trois couleurs se répandirent par toute la France. Elles ne servirent pas seulement à composer des cocardes; on les combina de toutes les façons dans les tissus et sur les bijoux. Chacun voulait les avoir sur soi. Elles furent les *couleurs nationales*, nouveauté séduisante à l'esprit du plus grand nombre. La nation n'avait jamais eu de couleur à elle, mais seulement les rois, les princes, ceux, en un mot, à qui avait appartenu jusqu'alors la domination. Des couleurs nationales étaient le signe manifeste du déplacement de la souveraineté.

Voilà la Révolution entrée dans les modes. Les femmes portent des bonnets *aux trois ordres réunis*, des bonnets *à la Bastille*, des bonnets *à la citoyenne;* elles auront bientôt la grande toilette *à la constitution*, et le négligé *à la patriote*.

Les hommes, dans le premier transport où les met la création de la garde nationale, ne quittent plus l'uniforme qui vient de leur être attribué, et qu'ils tiennent pour la plus glorieuse des conquêtes. Le marchand dans son comptoir, l'homme de loi se rendant au Palais, le

bourgeois en promenade, ont sur le dos l'habit bleu à revers blancs, et sont chaussés de guêtres longues. Le duc d'Orléans envoie ses fils ainsi habillés aux séances du district de Saint-Roch ; M. d'Ormesson, ancien contrôleur des finances, au risque d'essuyer les sarcasmes, ose se présenter en tenue de capitaine dans le salon du ministre Montmorin. Il n'est pas jusqu'aux appartements du château de Versailles qui n'aient eu, eux aussi, cette représentation. Voici ce que madame de Campan dit à ce sujet :

« Tous les valets du roi, de la dernière classe, furent transformés en lieutenants et capitaines. Presque tous les musiciens de la chapelle osèrent paraître, un jour, à la messe du roi en costume militaire, et un soprano d'Italie y chanta un motet en uniforme de capitaine de grenadiers. Le roi en fut très-offensé, et défendit à ses serviteurs de se montrer en sa présence avec un costume aussi déplacé. »

Vient l'appel à la générosité des citoyens pour la liquidation de la dette nationale. Les dons patriotiques sont à l'ordre du jour. C'est à qui se dépouillera le plus vite de ses curiosités, de ses joyaux, de ses boucles d'or et d'argent. Ces objets sont envoyés à l'Assemblée nationale. On adopte, à la place, des bijoux de cuivre et d'acier. Les croix que les femmes portaient au cou sont remplacées par des médaillons faits avec de la pierre fournie par la démolition de la Bastille. On fabrique des boucles d'oreilles en imitation de cristal, des bagues émaillées aux trois couleurs avec des devises patriotiques.

Un cri de réprobation s'élève à Paris contre la poudre. N'est-il pas absurde, odieux même, qu'une partie de l'alimentation du peuple aille se perdre sur la tête des hommes et des femmes, sans profit pour la beauté et au préjudice de la propreté? Le district de Saint-Eustache renonce en masse à ce gothique usage. Brissot, le publiciste populaire du moment, non-seulement cesse de se faire poudrer, mais encore abat ses cheveux pour ressembler aux anciennes Têtes-rondes de la révolution d'Angleterre. Des jeunes gens d'opinion avancée commencent à se parer de leur chevelure, sans y rien mettre pour en changer la couleur ; d'autres se contentent de la poudrure *à frimas*, qui ne dépose sur la tête qu'une couche de blanc transparente. Les partisans de l'ancien régime, au contraire, tiennent pour la poudre ; leur perruque à catogan en est chargée plus que jamais. Mais ce signe à lui seul ne les ferait pas reconnaître. Quantité de patriotes, plus disposés à

bouleverser la constitution de l'État qu'à changer quelque chose à leurs habitudes, n'ont pas pu être induits à déposer la perruque poudrée. La plupart des gardes nationaux sont dans ce cas, parce que la perruque poudrée leur donne un trait de conformité de plus avec les soldats de l'armée. La puissance des perruquiers se maintiendra jusqu'à la chute de la monarchie.

Puissance n'est pas trop dire, lorsqu'on parle d'une industrie qui comptait pour un sixième dans le capital industriel de la France. L'office de perruquier était décoré du nom de *charge*, et se payait très-cher. Lorsque Turgot, en 1776, eut décidé Louis XVI à abolir les corporations de métiers, la suppression eut lieu sans indemnité pour aucune, sauf pour celles des perruquiers ; de sorte qu'il fallut déclarer que ces corporations seraient maintenues, en attendant qu'on eût de l'argent pour les rembourser. L'œuvre de Turgot n'eut pas de durée. L'Assemblée nationale l'ayant reprise incidemment, à propos de la loi sur les patentes, jugea équitable de restituer le prix de toutes les maîtrises qu'elle abolissait. Dans le calcul qui fut fait pour établir la base de ce remboursement, la quote-part des perruquiers montait à vingt-deux millions, sur un total de cent vingt millions à répartir entre toutes les industries du royaume. Ces chiffres, soit dit en passant, en disent plus que les longs discours sur l'état économique du pays avant la Révolution.

Les perruquiers furent ruinés par la lenteur du payement de leur indemnité, par les progrès incessants de l'émigration qui les priva de leurs meilleures pratiques, par les réductions que tant de personnes furent obligées de faire, malgré qu'elles en eussent, sur leurs dépenses superflues. Messieurs les perruquiers durent se résigner à végéter parmi les gagne-petit. Ceux qui trouvèrent cette perspective insupportable portèrent leur talent à l'étranger. Ils s'y rencontrèrent avec beaucoup d'autres pourvoyeurs du luxe, que les mêmes causes avaient fait également sortir du pays. Londres fut le principal rendez-vous de ces réfugiés, hommes et femmes. Plusieurs élèves de mademoiselle Bertin ouvrirent dans cette ville des boutiques de modes où le goût anglais alla chercher sa direction pendant nos années les plus troublées. Nous aurons à revenir plus loin sur l'influence qu'exerça cette colonie.

Tous les vêtements portés pendant la crise révolutionnaire avaient

paru lorsque la monarchie était encore debout. Ceux des femmes remontaient même aux années les plus tranquilles d'avant la Révolution.

Les noms à effet donnés aux modes après le 14 juillet indiquent moins des nouveautés que des vieilleries rajeunies par quelques accommodements de circonstance. On ne sortit pas des robes à la circassienne ou à l'anglaise, des caracos, des pierrots, des fichus bouffants. Des bonnets hauts comme des tours continuèrent de couvrir des chevelures ou des perruques à frisure aplatie et à chignon renversé dans le dos. Il n'y eut de changements appréciables qu'à la fin de 1790.

Alors les bonnets furent ramenés à leur juste mesure, alors on revint aux chapeaux, surtout à des chapeaux dont la forme ronde justifiait leur nom de *chapeaux-casques*, alors enfin on fit le sacrifice des derniers appareils conservés jusque-là pour l'accroissement de la tournure. Plus de postiches ni de coussins de hanches. Les basques des caracos furent réduites à un embryon de la grandeur de la main. Les jupes tombèrent tout droit; et, dans le nombre des robes taillées par les couturières, celles de satin ou de taffetas furent l'exception. On n'usa plus guère d'autre étoffe que des toiles de Jouy.

Le *Cabinet des modes* disait, à la date du 5 novembre de cette même année 1790 : « Nos mœurs commencent à s'épurer ; le luxe tombe. » Ce pauvre journal ne tarda pas à tomber lui-même. Fondé en 1785, il avait joui d'un succès immense jusqu'au commencement des troubles. Son rôle devint difficile en 1789. Quoique partisan de la Révolution, il essaya de s'accommoder à tous les goûts. Il enregistra les modes des aristocrates déterminés ; il en proposa pour les demi-convertis au nouveau régime, pour les religieuses sorties du cloître qui ne voudraient pas mener la vie mondaine. Avec tous ces tempéraments, il lui fut impossible de refaire sa clientèle perdue. Il éprouva qu'il n'y avait plus moyen de vivre avec la frivolité.

La nouveauté pénétra dans le costume des hommes à plus forte dose que dans celui des femmes.

L'élégant de 1790 différait d'une manière notable de celui des années précédentes. Il avait abandonné le chapeau à cornes, laissant cette laide coiffure aux vieillards et aux soldats. Sa tête, poudrée ou non, ne s'accommodait plus que du chapeau rond à forme élevée, entouré d'un cordon de soie, dit *bourdalou*, décoré de la cocarde

nationale. Il portait un frac de drap, effilé par derrière en queue de morue, garni sur le devant de deux courts revers qui faisaient l'effet d'une veste, à cause du dégagement excessif des basques, et qui laissaient à découvert la plus grande partie du gilet. Une cravate de couleur, garnie de dentelle à ses deux bouts, formait un gros nœud sur la gorge. La culotte de casimir ou de daim, serrée *à l'écuyère*, descendait jusqu'aux mollets et s'attachait par des rosettes sur des



Patriotes élégants en 1789 et 1790, d'après le *Cabinet des modes.*

bas rayés en long. Avec cela de fines bottes à revers ou des souliers sans talons, des gants en étoffe rayée de deux ou trois couleurs, à la main une grosse canne ficelée d'une corde à boyau, dans l'intérieur de laquelle était enfermé un sabre droit.

Le ci-devant enclin aux réformes, pour témoigner qu'il n'acceptait la Révolution que sous bénéfice d'inventaire, se revêtait de noir avec un habit de couleur claire. Le contre-révolutionnaire obstiné était tout en noir des pieds à la tête. Ennuyé de s'entendre dire qu'il portait le

deuil du despotisme, il changea sa tenue en 1791. Il prit la cravate blanche, la cocarde antipatriotique en ruban blanc rayé, le gilet de basin semé de petits écussons fleurdelisés, et l'habit vert à collet rose.

Les collets de couleur criarde, jurant avec celle de l'habit, furent l'une des singularités de la mode de ce temps. A des fracs bleus, bruns, gris, on mettait des collets de drap ou de soie rose, aurore, vert-pomme, jaune-soufre.

Personne, à la ville, ne portait plus de boucles aux souliers. On avait mis, à la place, des rosettes ou des cordons. Cependant l'usage des boucles subsistait à la cour, et ce dernier reste de l'étiquette était maintenu avec d'autant plus de rigueur, qu'on se repentait du laisser-aller des années précédentes. Mais de quoi la cour se composait-elle alors? D'une poignée de fidèles qui avaient résisté au flot de l'émigration. Ceux-là seuls observaient le cérémonial. On n'osait pas l'imposer aux nombreux visiteurs que des affaires pressantes amenaient au château, et toute la journée des gens qui n'étaient point en tenue allaient et venaient par les galeries. Le pauvre Louis XVI n'en put jamais prendre son parti.



Costume du ci-devant constitutionnel, d'après le *Cabinet des modes*.

En 92, lorsqu'il vit Roland, qu'il venait de nommer ministre, se présenter à lui avec des souliers à cordons, il tint cela pour une insulte à sa personne. C'est dire que de tels souliers n'avaient pas encore franchi le seuil du cabinet du roi. Qu'on imagine la stupeur du maître des cérémonies qui se voyait forcé d'introduire un ministre ainsi chaussé! Il resta sans voix. Tout ce qu'il put faire fut de montrer du geste à Dumouriez, qui était là, ces souliers abominables, et en même temps il étouffait un soupir. Dumouriez prit un air de consternation et lui dit: « Hélas! oui, monsieur, tout est perdu! »

Si ce maître des cérémonies était de service le 20 juin de la même année 1792, il vit entrer bien d'autres choses ; car ce jour-là le bonnet rouge, le pantalon et la carmagnole forcèrent les portes du château. Le bonnet fut même mis sur la tête du roi, comme autrefois le chaperon révolutionnaire d'Étienne Marcel l'avait été sur la tête de Charles V dauphin.

L'origine du bonnet rouge est accompagnée de circonstances qui n'en firent pas quelque chose de relevé. Lorsqu'on voulut donner un corps à la devise adoptée en 1789, *la nation*, *la loi*, *le roi*, on exhuma des souvenirs de la république romaine, pour les accoupler avec la couronne royale, le symbole de l'autorité et celui de la liberté, c'est à savoir, un faisceau de verges surmonté du bonnet d'affranchissement des esclaves. L'opinion ne s'inquiéta d'abord ni de la couleur de ce bonnet, ni de l'usage qu'on en pouvait faire comme coiffure. La loi d'amnistie du 28 mars 1792 ayant rendu à la liberté les Suisses du régiment de Châteauvieux, qui avaient été condamnés aux galères à raison de l'échauffourée de Nancy, ces hommes furent amenés à Paris comme en triomphe, la plupart d'entre eux ayant encore sur la tête le bonnet des forçats, qui était de laine rouge et de la forme du bonnet de liberté. Cette rencontre enchanta les ultra-démocrates des faubourgs. Ils se coiffèrent aussitôt de bonnets rouges, moins pour rendre hommage à la liberté, que pour exalter les Suisses de Châteauvieux qu'ils considéraient comme des martyrs. Les chefs éclairés du parti ne furent pas contents de cet engouement subit pour une coiffure qui pouvait être prise en mauvaise part ; malgré leur répugnance, le bonnet rouge se propagea. Il devint le signe de l'opposition à outrance contre le gouvernement.

Il a été dit en son lieu d'où nous vint le pantalon. On se rappellera qu'il avait figuré naguère dans la mise de matin des petits-maîtres ; présentement il faisait partie de l'habillement des petits garçons de la classe élevée, habillement appelé *matelot*, qui se composait d'une veste et d'un pantalon, le pantalon boutonné après la veste. Ce nom de matelot indique que les matelots de la marine portaient aussi la veste et le pantalon. Aux approches de la Révolution, les ouvriers des villes adoptèrent le même costume. Leur veste, ils l'appelèrent *à la carmagnole*, ou *carmagnole* tout court, sans que personne en ait jamais pu dire la raison.

L'habillement en veste et pantalon des ouvriers qui figurèrent dans les premières journées de la Révolution donna naissance à l'épithète de *sans-culotte*. C'était un terme injurieux dans la bouche de ceux qui s'en servirent les premiers. Les révolutionnaires l'accueillirent comme un titre honorifique. Il en résulta qu'on put être sans-culotte quoiqu'on ne portât pas de pantalon, et la réciproque eut lieu également. De paisibles bourgeois, étrangers à toute opinion, adoptèrent le pantalon parce qu'il leur parut plus commode. On en fit de rayés aux trois couleurs, qui eurent le même succès que les autres modes patriotiques. Enfin, les progrès de ce vêtement sont attestés par l'apparition du commerce des *bretelles*, qui eut ses annonces à Paris dans les journaux de 1792. Les culottes n'étaient point soutenues par des bretelles. Elles étaient fixées sur les hanches par l'ajustement de la ceinture.

Peu après le retour des Suisses de Châteauvieux, les révolutionnaires de bas étage adoptèrent un uniforme auquel ils donnèrent pour principe la grossièreté et la malpropreté. Le bonnet rouge, un pantalon de bure et, suivant la saison, une carmagnole ou une *houppelande*, vaste redingote en drap gris ou brun avec des revers et un collet rabattu de peluche rouge : telle fut la composition de ce costume, qu'on osa recommander comme la tenue du vrai patriote. Il resta confiné dans les faubourgs et dans les quartiers populeux de Paris jusqu'au 14 juillet de la même année 1792.

Ce jour, il reçut une sorte de consécration par le fait d'un porte-drapeau, nommé Chenard, qui parut ainsi accoutré à la fête de la Fédération. Après le 10 août, Chaumette, renchérissant sur Chenard, introduisit dans le même costume des sabots au lieu de souliers; et non content de l'adopter pour lui-même, il l'imposa à tous les membres du Conseil général de la Commune.

Avec la rapidité de propagande qui n'est que trop souvent assurée aux sottises dans notre pays, l'habit démocratique de Paris prit domicile dans presque toutes les municipalités de France. L'ex-capucin Chabot, avant d'être devenu le beau-frère du banquier Frey, le porta à la Convention. Enfin, le député Sergent mit le comble à l'absurdité en l'exposant au salon de peinture de 1793, avec la proposition d'en faire une sorte de robe virile que revêtiraient tous les citoyens parvenus à l'âge de leur majorité. Ce n'est pas assez d'appeler cela

une sottise; c'était une hérésie au premier chef contre les principes de la Révolution. L'Assemblée nationale n'avait-elle pas mis au nombre des obligations du nouveau régime celle de travailler par tous les moyens à élever les esprits?

Il faut dire que la Convention n'approuva jamais ces écarts; elle eut surtout une aversion marquée pour le bonnet rouge. Marat, qui venait aux séances sans cravate et accoutré d'une sale houppelande à revers tigrés, avait pour coiffure une casquette et non pas le bonnet rouge. Le jour que Chabot fit son entrée en sans-culotte, on remarqua qu'il cachait assez honteusement son bonnet rouge dans sa main. Il n'y eut qu'un représentant obscur du département de la Marne, un nommé Armonville (Mercier dit tout uniment « un imbécile »), qui arbora fièrement cet emblème dans l'Assemblée. Il monta un jour à la tribune coiffé de son bonnet. Il souleva une telle tempête dans les centres qu'il dut le déposer. Il le mit sur le buste de Marat. C'était après la mort de celui-ci.


Membre de la commune de Paris en 1793, d'après Bouillon.

S'il est quelqu'un à qui ces momeries avaient lieu de déplaire, ce fut le correct Robespierre, lui qu'on vit toujours tiré à quatre épingles, fraîchement poudré, en cravate blanche, serré dans un frac et dans une culotte du bon faiseur. Lorsqu'il fut le maître absolu, il fit rendre par le Comité de salut public un arrêté qui chargeait Louis David de présenter ses vues sur le moyen d'améliorer le costume national, en l'accommodant aux mœurs républicaines.

Ce sujet préoccupait la jeunesse, celle surtout des ateliers de peinture et de sculpture. Il avait déjà été mis en discussion, à la fin de

mars 1794, à la Société républicaine et au Club révolutionnaire des arts. Il ne sortit de là que des propositions impraticables, des généralités vagues, enfin du verbiage, et rien de plus.

Le sculpteur Espercieux dit aux sociétaires des Arts : « Devons-nous prendre le costume grec ou le costume romain? — Le costume grec! » cria-t-on de toutes parts; et tout de suite on pataugea sur la préférence à donner au manteau long ou à la chlamyde. Puis on perdit de vue l'objet de la discussion, et l'on se sépara sans avoir rien conclu.

Le programme arrêté par les membres du Club des arts fut celui d'un costume « propre au travail et obéissant à la ligne. »

Ces artistes étaient si étrangers à la pratique, même dans la partie qui les concernait, qu'une mère de famille, qui désirait se costumer à l'antique, s'étant adressée à leur société, ils furent obligés d'envoyer demander des patrons pour les coupes au costumier du Théâtre de la République.

Pour donner suite à la demande du Comité de salut public, une commission fut nommée, laquelle ne produisit non plus aucun résultat. Enfin, David fournit le dessin d'un costume qui a été gravé par Denon. Il se composait d'une tunique, d'un manteau court, d'un pantalon collant, de bottines et d'un bonnet à la hongroise orné de plumes : thème éternel d'où David ne sortit jamais pour tous les costumes qu'il eut à composer en sa vie. Il avait déjà taillé sur ce patron l'uniforme des élèves de l'École de Mars. On en vit plus tard des éditions nouvelles dans les costumes officiels du Directoire, dans ceux de la cour impériale, qui furent également de son invention.

Son républicain quelque peu troubadour ne fut bien vu ni des sans-culottes ni des ci-devant. Seuls quelques jeunes peintres, admirateurs passionnés de tout ce qui sortait de la main du maître, s'accommodèrent de ce déguisement, lequel rentra sous terre après le 9 thermidor : tant il est vrai qu'il y a des choses auxquelles le génie lui-même ne doit pas s'essayer, parce qu'il est de leur essence de n'être pas l'œuvre d'un seul, et l'habillement d'un peuple est dans ce cas.

En présence des excentricités dont les meneurs de la Révolution donnaient presque partout le spectacle, la nation en masse n'abdiqua point son droit de travailler son costume comme elle l'entendait. On vit les modes, sous le régime de la Terreur, s'acheminer graduelle-

ment à la transformation qui se montre accomplie quand vient le Directoire.

Ce serait se faire une bien fausse idée de l'attitude de la population en 93, que de croire que le deuil et l'angoisse régnaient partout. A Paris, où les scènes lugubres se renouvelaient si souvent, vingt-trois théâtres faisaient leurs affaires. Les restaurants et les cafés étaient pleins, les promenades fréquentées comme à l'ordinaire, et l'on se divertissait fort, les jours de repos, dans les guinguettes des faubourgs. Les occasions de faire toilette ne manquaient donc pas, et il n'y avait pas de danger à se bien mettre, pourvu que ce fût sans faste.

A cette époque appartiennent les *muscadins*, classe d'oisifs au beau linge, au frac élégant, à la coiffure *en oreilles de chien*, dont la mise soignée passait pour une protestation contre le sans-culotisme.

Sur le chapitre de la représentation extérieure, le sans-culotisme lui-même était divisé. L'accoutrement à la Chaumette soulevait des répugnances même dans la classe populaire. Les jeunes gens qui allaient danser aux barrières adoptèrent un déshabillé galant et patriotique à la fois : carmagnole bleue, gilet blanc, pantalon à raies roses, avec un bonnet, ou plutôt un képi, de drap bleu bordé de rouge, qui remplaçait sur leur tête le bonnet dit de la Liberté.

Les robes de leurs danseuses étaient aussi à raies roses ou bleues, ou toutes blanches ; les façons de plus en plus simples. Les tailles furent raccourcies, sans cependant affecter encore l'imitation de l'antique. Des groupes de jeunes filles, couronnées de fleurs et vêtues de blanc, figuraient dans toutes les fêtes patriotiques et y produisaient un effet charmant. Les citoyennes plus fortunées pouvaient se montrer en habits de soie ; mais plus de rouge sur le visage, ni de blanc sur les cheveux. La poudre était bannie de la tête de toutes les femmes, la poudre, non pas les perruques. Il en fallait pour produire les volumineux chignons dont la nuque conservait le poids, et le goût général était aux perruques blondes.

On prétend qu'une citoyenne de l'intimité de Barras trouva mauvais cette préférence donnée à une couleur de cheveux qui n'était pas la sienne. Elle aurait fait manœuvrer auprès du Conseil général de la Commune pour mettre les perruques blondes en suspicion. Est-ce bien vrai. Ce qu'on ne peut pas contester, c'est que Payan, ami de Barras,

dénonça à la Commune le danger de ces perruques, qui, à son compte, étaient autant de reliques de jeunes conspirateurs guillotinés.

Il n'existait plus en France de journal pour la toilette, mais Harlem eut son *Cabinet de la mode* en 1793, Londres sa *Galerie de la mode* en 1794. Les modèles d'habillements pour femmes, qu'on voit dans ces recueils, sont une imitation flagrante des modes françaises du même temps. Ainsi des beautés essentiellement monarchistes ne se faisaient pas scrupule de singer les Lucrèces et les Cynthies d'une république abhorrée. En 1793 même, la reine et les dames de la cour d'Angleterre cessèrent de se faire poudrer.



Jeune fille dans une fête patriotique, d'après une gravure de Duplessis-Bertaux.

Le mouvement était communiqué à l'Europe, lorsqu'il s'arrêta en France; car il y eut un temps d'arrêt. Il y eut un moment pendant lequel la masse de la nation, gagnée enfin par l'effroi, se détourna du plaisir et se laissa aller à cette indifférence apathique qu'on éprouve lorsqu'on est sur le point de tomber en syncope. Ce moment fut court, quoiqu'il ait semblé avoir eu la durée d'un siècle à ceux qui le traversèrent. Ce sont les sept semaines qui s'écoulèrent entre le vote de l'épouvantable loi du 22 prairial an II et la journée du 9 thermidor.

Plus de six cents bals publics, ouverts à Paris aussitôt que l'échafaud eut cessé d'être en permanence, témoignent à quelle joie folle se laissa alors emporter la population. Quiconque savait racler sur un violon trouva de l'emploi. Le stimulant du travail pour ceux qui travaillaient, la consolation des tristes souvenirs pour ceux qui n'avaient qu'à

méditer, furent le plaisir qu'on se promettait d'aller danser le soir. A huit heures, on ne voyait plus que robes blanches dans les rues. De toutes les portes sortaient de jeunes femmes qui s'acheminaient vers le bal, ainsi vêtues même pendant les mois d'hiver. Les tempéraments s'étaient raffermis à l'école de la privation. Nulle mollesse, et, dans le premier moment, absence complète de luxe. Quelques bouts de ruban composaient toute la parure. Dans la mise *à la victime*, qui eut le sens d'une manifestation politique, une faveur rouge tournée autour du cou, conduite sous les bras et croisée par derrière, était ramenée sur la poitrine pour y former un nœud.

Le luxe reparut à mesure que les enrichis de la Révolution s'enhardirent à laisser couler leur or. Les modes républicaines, transportées naguère au delà du détroit, revinrent sur le continent après avoir été accommodées à l'opulence anglaise par les couturières de l'émigration. On renoua connaissance, dans un certain monde, avec les plumes, avec les hautes soieries, avec les bijoux. Madame Tallien, la première, se montra avec des diamants.

Les muscadins, très-aplatis au commencement de 1794, reprirent le haut du pavé. Ils adoptèrent le frac gris et la cravate verte, consentant volontiers à ce qu'on leur attribuât des velléités monarchistes. Ils échangèrent contre un gourdin, leur *pouvoir exécutif*, disaient-ils, la badine à laquelle ils avaient emprunté auparavant leur maintien. Fréron les organisa en bandes, avec la mission de rosser dans les rues les jacobins et les sans-culottes. Mercier affirme qu'ils reçurent plus de coups de poing qu'ils ne donnèrent de coups de bâton, et que leur ligue succomba sous le poids du mépris dont les accablèrent à la fois les patriotes et les royalistes.

Les muscadins ne furent jamais bien nombreux. On comptait alors les citoyens qui avaient le moyen de s'acheter des habits neufs. La dépréciation toujours croissante des assignats et le retrait des lois de *maximum* avaient fait donner aux choses des prix fabuleux, lorsqu'on ne pouvait les payer qu'en papier. Un frac, une redingote, une culotte, coûtaient chacun plusieurs milliers de francs. La plupart des citoyens se privaient de l'assistance du tailleur, traînaient leur défroque de pendant ou même d'avant la tourmente révolutionnaire. Un jeune général montagnard, disgracié à raison de ses anciennes accointances, s'estima trop heureux d'obtenir de madame Tallien, par la protection

d'un valet de chambre, un coupon de drap pour se faire faire un habillement. On ne trouvera pas déplacé dans l'histoire du costume ce fait peu connu de la vie de Napoléon Bonaparte.

Des cendres de la *jeunesse dorée* de Fréron sortirent les *incroyables*, race plus répandue, quoiqu'elle ait payé ses habits encore plus cher ; mais elle vint en un temps où il y avait déjà plus de ressources.

Les incroyables ne furent pas autre chose que les fashionables de l'époque du Directoire. Entre toutes les générations d'hommes qui se sont vouées au culte de la mode, celle-ci occupe une place à part qu'elle dut à l'étrangeté de ses goûts.



Type de l'Incroyable en 1796, d'après Carle Vernet.

Ce n'est pas la recherche du beau bien ou mal entendu qui occupa l'incroyable. Non ; il travailla au contraire à se donner, de propos délibéré, les apparences d'un être disgracié de la nature et du sort. Il avait en tout temps d'énormes lunettes sur le nez ou le binocle devant les yeux, comme s'il était affecté de myopie. Ses cheveux, abattus le long des tempes, en oreilles de chien, étaient relevés par derrière pour former un chignon retenu par un peigne courbe, à l'instar des condamnés que l'on conduisait naguère à la guillotine. D'immenses anneaux, passés dans ses oreilles, l'auraient fait prendre en Turquie pour un serviteur de sérail. Sa vaste cravate, dans laquelle tombait son menton, semblait cacher un goître ou des écrouelles. Plus de jabot ni de manchettes. De la chemise, son gilet ne laissait voir que la place où était fichée une épingle d'or à tête de bijouterie. Il exigeait de son tailleur

que son habit, un habit carré presque de la forme d'une redingote, fît des plis partout, que lorsqu'il l'aurait sur le corps, son dos produisît l'effet de celui d'un bossu ; il fallait de même que sa culotte godât tout du long et lui procurât des genoux de cagneux, et que ses bas à raies horizontales fussent tournés en tire-bouchons autour de ses jambes. Des bottines ou des escarpins à bout pointu et relevé, comme les anciennes chaussures à la poulaine, complétaient cette mise biscornue.

L'opinion politique ne pesait pas lourd dans la cervelle des incroyables. Ils étaient pour la paix, pour l'ordre de choses établi. Généralement ils portaient la cocarde tricolore à leur chapeau. Lorsque tant d'émigrés rentrèrent et que les incroyables virent leurs rangs pénétrés par ces revenants à cadenettes poudrées et à larges catogans, afin de montrer qu'une certaine distance les séparait de la réaction, ils se firent tondre *à la Brutus*, *à la Titus*, ou friser *à la Caracalla*. Cela leur attira des provocations. La police, pour les en préserver, défendit les cadenettes et catogans.

L'opinion royaliste s'afficha alors par un autre signe, qui était un collet noir à l'habit. L'insolence des *collets noirs* fit naître un parti opposé de *collets rouges*. Tout l'été de 1797 fut troublé et même ensanglanté par les rixes des collets noirs et des collets rouges. MM. de Goncourt ont extrait des journaux du temps des faits curieux qui se rapportent à cette querelle.

Un patriote met la main sur un collet noir : « Sacré chouan, lui dit-il, de qui portes-tu le deuil ? — De toi, » répond l'autre ; et il lui brûle la cervelle.

Les soldats d'Augereau, qui était alors commandant de Paris et grand républicain, se mirent du côté des collets rouges. Ils se lancèrent un jour sur les boulevards en criant : « A bas les collets noirs ! » et ils les coupèrent de force à ceux qui en avaient.

Un soldat fut assassiné dans le quartier du Temple. Dès lors soldats et aristocrates ne marchèrent plus qu'en bandes, la menace dans les yeux. Sur le boulevard des Italiens une patrouille de cavalerie, qui avait voulu prendre parti pour un coupeur de collets, fut assaillie de pierres et mise en fuite. On entendit Augereau, furieux, dire à ses aides de camp : « Quand donc m'apporterez-vous les épaules de tous ces jeunes gens à collet noir ? » Il n'eut plus à se plaindre de cet emblème qui l'offusquait, après son vaillant exploit du 18 fructidor.

Cette journée fut la fin des manifestations politiques par l'habillement, et dès lors le ridicule perdit peu à peu de son succès. L'homme élégant de 1799, avec des favoris et des cheveux coupés court, en habit vert ou bleu taillé pour son corps, en pantalon ou culotte longue, fut déjà un homme du dix-neuvième siècle. Quant à l'ouvrier, les dénominations révolutionnaires et l'affectation de négligence mises de côté, il était en possession d'un costume qui n'a guère changé depuis, et qui sans doute durera longtemps encore, parce qu'il est difficile d'en imaginer un plus commode pour le travail.



Élégant à la mode de 1799. (La Mésangère, *Costumes parisiens de la fin du dix-huitième siècle.*)

Les femmes aussi, depuis l'an III, s'étaient laissées aller à bien des extravagances dans leur habillement; mais au moins ces écarts n'eurent pas leur source dans une sotte recherche du laid, et ils ne troublèrent pas la paix publique.

Deux courants dirigèrent alors le goût de nos belles : l'anglomanie et l'engouement pour l'antique.

L'anglomanie fut motivée en partie par la grâce toute française des modes qui venaient alors de Londres. Elle eut aussi sa raison dans la beauté des articles confectionnés par une industrie qui n'avait pas cessé d'être en progrès, tandis que la nôtre était tombée à rien. La supériorité des tissus anglais était incontestable. Quant aux façons, probablement on en aurait créé d'aussi jolies sur le continent, si mademoiselle Bertin, qui fut de nouveau la modiste en vogue, ne s'était appliquée à faire valoir les œuvres de ses correspondantes et amies de l'émigration. Bref, les objets d'a-

justement, tels que chapeaux, turbans, châles, spencers, pour faire honneur à celles qui les portaient, durent être à l'anglaise.

Les chapeaux d'alors ressemblaient déjà à ceux qui ont fait les délices de notre siècle pendant cinquante ans, chapeaux composés d'une forme haute et d'une avance par devant; dès lors aussi il leur fut impossible de s'arrêter à de justes proportions, l'avance étant par



Marchand de journaux en 1797, d'après une gravure du temps.

moments imperceptible, et d'autres fois prolongée comme une tonnelle.

Les femmes qui se plaisaient aux exagérations de la mode et qui, dans leur genre, faisaient pendant avec les Incroyables, furent appelées les *Merveilleuses*. La Merveilleuse de 1796 a été caricaturée par Carle Vernet, avec un chapeau sous l'avance duquel on a peine à trouver sa figure.

Les turbans sont assez connus par les portraits de madame de Staël, qui resta fidèle à cette coiffure pendant de longues années.

Les châles restèrent ce qu'ils avaient été lors de leur apparition, c'est-à-dire de longues et larges écharpes.

Le *spencer* était une veste dégagée ne descendant pas au-dessous de la taille, très-exiguë par conséquent, puisque la taille fut alors des plus courtes qu'il y ait jamais eu.





Type de la merveilleuse en 1796, d'après Carle Vernet.



Habillement en spencer et toquet d'enfant, à la mode de 1797. (La Mésangère, *Costumes parisiens*.)

M. Littré, dans son *Dictionnaire*, conjecture, au sujet de ce mot dont il n'a pas trouvé l'origine, que ce doit être un nom propre. Il ne s'est pas trompé. On raconte en effet que lord Spencer, le père du célèbre bibliophile, un jour d'hiver qu'il avait trop bu à son dîner, s'endormit sur une chaise le dos tourné à la cheminée. Le feu prit à une redingote qu'il avait par-dessus son habit. Quand on l'éveilla, il n'y avait plus de remède ; les pans de la redingote étaient consumés.

Au lieu de l'ôter, il exigea qu'on la rognât avec des ciseaux, et il sortit en cet équipage. Les badauds de Londres, en le voyant, se persuadèrent que, porter une veste par-dessus le frac était une mode nouvelle, et plusieurs de se faire faire des vestes *à la Spencer*.

Les femmes y vinrent à leur tour, et avec plus de raison, car le spencer sur la robe faisait bon effet, tandis qu'il n'était que ridicule par-dessus un habit. Cette absurdité passa en France, mais seulement du temps de l'Empire, tandis que le spencer à usage de femme eut la vogue dès l'an V de la République.

La manie du grec et du romain fut propagée par l'école de David. Les jeunes gens qui suivaient les leçons de cet artiste, à force de chanter partout les louanges de la tunique et des sandales, amenèrent les plus grandes dames de la société à s'habiller quasi comme les figures des bas-reliefs du Musée.

Il y eut des robes *à l'athénienne* et *à la romaine;* on alla les bras nus en toute saison, on se chaussa de souliers qui n'étaient pas autre chose que des semelles assujetties aux pieds par des rubans croisés et recroisés jusqu'à mi-jambe.

Plus de jupons qui auraient nui au jeu des plis du vêtement supérieur ; bientôt plus de chemise. En l'an IV fut proposé et adopté pour les bals le costume *à la sauvage*, qui consistait en un maillot couleur de chair, recouvert d'une simple tunique de linon. Madame Tallien parut en ce costume au bal de Frascati, ayant des anneaux d'or au-dessous et au-dessus de ses genoux, que laissaient apercevoir des fentes pratiquées aux deux côtés de sa robe, et des diamants aux doigts de ses pieds, qui n'étaient chaussés que de légères sandales pareilles à celles de la Diane chasseresse.

La femme de l'officier de marine Hamelin osa encore davantage. Un jour d'été, elle mit pied à terre aux Champs-Élysées, n'ayant pour tout vêtement qu'une tunique de gaze. Elle était avec une amie habillée comme elle. Cela parut trop fort. Les huées dont elles furent accueillies les obligèrent de remonter bien vite en voiture. Cette aventure remit en mémoire la fiction du joyeux Panard, faisant délibérer l'Olympe sur ce qu'on pouvait faire de plus léger en vêtement pour les dames de Paris, et Vénus proposait une robe d'air tramé.

Tuniques *à la Cérès* et *à la Minerve*, redingotes *à la Galatée*, robes *à la Flore*, *à la Diane*, *à l'Omphale*, toutes en forme de *stola* traînante,

dont la queue se ramenait à la ceinture : tels sont les noms classiques dont la grécomanie enrichit le vocabulaire de la toilette en l'an V.

Mercier, dans son *Nouveau Paris*, a jugé comme elles le méritaient ces modes, si peu appropriées à nos mœurs et au pays que nous habitons.

« Le ciel serein de la Grèce, l'égale et douce température de son climat, la netteté des rues de ses villes opulentes, justifiaient la forme





Costume de bal à la sauvage en 1796.



Habillement à la grecque en 1797.
(La Mésangère, *Costumes parisiens*.)

et le port des robes athéniennes ; mais à Paris, ville de boue et de fumée, l'hiver surtout, de pareilles robes ne peuvent paraître que ridicules aux esprits sensés.

« Pas une petite-maîtresse, pas une grisette qui ne se décore, le dimanche, d'une robe athénienne de linon, et qui n'en ramène sur le bras droit les plis pendants, pour se dessiner à l'antique, ou du moins égaler Vénus callipyge. »

Où étaient les poches de ces robes bâties dans le seul but de mouler la forme du corps? Elles n'en avaient point. Les femmes faisaient ce qu'elles pouvaient des petits objets d'utilité qui accompagnent la toilette. Elles enfonçaient leur éventail dans leur ceinture, elles logeaient dans leur sein une bourse mignonne de maroquin; quant au mouchoir, il était dans la poche d'un suivant, à qui l'on s'adressait lorsqu'on en avait besoin. Quel embarras dans les réunions où l'on se trouvait séparée de son *porte-mouchoir !*



Femme habillée à l'anglaise, en châle et le ridicule à la main, 1799. (La Mésangère, *Costumes parisiens*.)

Sur les plaintes exprimées à ce sujet, les modistes ressuscitèrent le sac à ouvrage des grands-mères de l'ancien régime. Mais il lui fallait un nom antique, pour cadrer avec les robes à l'antique. Il fut baptisé du nom de *réticule*, qui avait été celui de la gibecière romaine; et réticule se transforma en *ridicule*, dans la bouche des dames qui se procurèrent cet objet, comme dans celle des marchandes qui l'avaient vendu.

Les escarcelles du moyen âge, qu'on voyait aux statues du Musée des monuments français, parurent préférables aux personnes qui n'aimaient pas avoir les mains embarrassées. Des élégantes se firent faire sur cette donnée des sachets en broderie qu'elles pendirent à leur ceinture comme des sabretaches de hussards. Cette fois encore un nom classique fut jugé nécessaire. On alla au citoyen Gail, qui passait pour le premier helléniste de la République. « Les Grecs avaient-ils

un mot pour désigner cela? — Oui sans doute, ils disaient *balantion.* » On entendit *balantine*, et qui n'eut pas un ridicule pour mettre son mouchoir, eut une balantine.

L'arrangement des cheveux fut aussi à l'imitation des statues et bas-reliefs. Les bustes des divinités grecques et ceux des impératrices romaines décoraient les salons de tous les coiffeurs en vogue. Ils puisaient là leurs inspirations, d'autant plus libres de donner carrière à leur génie, qu'ils n'opéraient que sur de faux cheveux.

On a vu comme quoi les perruques l'avaient échappé belle sous la Terreur. Elles firent fureur après le 9 thermidor. Toutes les femmes en voulurent. La plus mince soubrette aurait rougi de se montrer au bal avec ses vrais cheveux. Ne pouvait-on payer une perruque entière? on se donnait au moins un tour de devant ou bien un chignon. Celles à qui il était impossible de se procurer le moindre emprunt, s'en donnaient l'apparence en exposant leurs cheveux à la vapeur d'eau bouillante afin de les enfler.



Costume à la romaine, coiffure à la Caracalla, la balantine au côté. (La Mésangère, *Costumes parisiens*.)

Trois comédies dirigées contre ce travers furent jouées simultanément sur les théâtres de Paris, au commencement de l'an III. On alla rire aux comédies, et l'on ne renonça point aux perruques.

Ces perruques étaient des perruques blondes. On nota comme un événement que madame Tallien eût pris, en 96, la perruque de la couleur de ses cheveux, qui étaient noirs. C'est à elle que s'applique le portrait tracé dans le *Nouveau Paris :*

« Orphise change trois fois d'aspect en un jour. Le matin, c'est

une nymphe transparente dans sa robe de linon. Sa perruque a la forme conique d'une ruche. Elle va déjeuner à la campagne, c'est-à-dire à Passy. A trois heures, elle brille de mille attraits ; son châle voltigeant, et de couleur rouge, la fait prendre pour un papillon aux ailes purpurines ; sa perruque *à la Bérénice* fixe tous les regards. Le soir, quand le soleil est disparu, c'est Diane en robe retroussée, qui marche à grands pas. Un croissant de diamants s'échappe du milieu de ses cheveux étrangers et parfaitement noirs, qu'un simple ruban assujettit en toque derrière la tête. »

Les Orphises ne se contentaient pas de changer trois fois de perruque en un jour : il fallait que l'assortiment fût différent pour chacun des jours de la décade. Aussi en possédaient-elles ordinairement une trentaine à la fois. On tint pour de la simplicité spartiate que la République eût mis seulement douze perruques dans la corbeille de mademoiselle Lepelletier de Saint-Fargeau, lorsqu'elle maria cette orpheline qui avait été adoptée par la patrie.

Deguerle, sous le pseudonyme Akerlio, a composé un éloge des perruques, où il décrit les formes au goût de 1799. Alors les chignons grecs et romains étaient menacés de se voir supplantés bientôt par les chignons *à l'anglaise*, *à l'espagnole*, *à la turque ;* alors aussi commençaient à se montrer des perruques de femme *à la Titus* et *à la Caracalla*, sans chignons ni boucles pendantes d'aucune sorte, perruques dont l'effet fut de procurer aux dames qui les adoptèrent des têtes pareilles à celles des citoyens, leurs adorateurs; car c'est par les hommes, ainsi qu'on l'a vu, que commença la mode des Titus et des Caracalla.

Si les soldats n'apparaissaient pas dans un coin du tableau où sont retracés les costumes de la Révolution, le lecteur s'étonnerait à bon droit, tant on est habitué, lorsqu'on lit l'histoire de cette époque, à partager son attention entre les événements de l'intérieur et ceux qui se déroulèrent sur les champs de bataille. Ici, cependant, la même dualité n'existe pas ; l'histoire du costume civil n'a pas sa contrepartie dans celle du costume militaire. Comme armement et comme habillement, les troupes de la Révolution différèrent à peine de celles de Louis XVI, du moins si l'on entend parler des troupes régulières, les seules sur lesquelles on ait des renseignements. Il n'y a pas eu de gazetier pour enregistrer les excentricités dont donnèrent le spectacle

les légions, bataillons et compagnies franches de volontaires, essayées en 93.

Ce qu'on peut dire au sujet de ces corps improvisés, c'est que s'ils portèrent sous les drapeaux l'insubordination du sans-culotisme, ils n'en affectèrent pas la tenue négligée. Loin de là, c'est plutôt l'excès de recherche, un faste puéril, qu'on eut à reprocher à leur mise. Les municipalités ou les citoyens qui avaient pris leur habillement à leur charge, firent les plus grands sacrifices pour mettre en ligne de beaux soldats. Les volontaires de Paris portaient en couleur marron clair l'élégant uniforme des chasseurs à pied : casque, habit, veste, culotte longue et bottines. Ceux de la défense de Mayence ont été caricaturés par un dessinateur de l'émigration. L'officier est représenté dans toute la pompe d'un tambour-major. Il est en frac bleu à larges pans, l'habit-redingote de 1786, qui était devenu l'habit de tous les officiers de l'armée, et il a, au lieu de culotte, un pantalon à raies roses. Sa coiffure est un casque chargé de panaches. Un sabre à poignée ciselée pend au bout d'un baudrier couvert de broderies, qu'il porte en bandoulière. Le soldat est aussi en habit d'officier; mais son frac est vert et son pantalon à raies bleues. Il a sur la tête un colbak à aigrette, coiffure à effet, dont les hussards avaient été décorés un moment, à la veille de la Révolution. Le trait qui a été accentué comme le plus ridicule, dans cet accoutrement, est une batterie d'ustensiles de cuisine que les soldats portaient accrochés à leur sac. Ils excitaient le rire pour une chose qui est devenue réglementaire de nos jours.

C'est en 1791 que l'armée avait été soumise aux nouvelles institutions du pays. Les régiments quittèrent alors leurs noms provinciaux pour recevoir des numéros. Peu après ils prirent uniformément l'habit bleu à revers blancs, à la place de l'habit blanc différencié par tant de couleurs de revers qui avaient établi auparavant les distinctions d'origine.

Toutes les compagnies de grenadiers eurent le bonnet à poil. Les couleurs de la cocarde tricolore, attachée à ce bonnet ainsi qu'au chapeau à cornes des fusiliers, ne se présentaient pas dans l'ordre où on les met aujourd'hui. Le blanc formait la bordure; le rouge était placé entre le blanc et le bleu.

Tous les officiers indistinctement eurent pour coiffure le chapeau,

pour chaussures des bottines, et furent habillés du frac ou habit carré à larges pans, dont nous parlions tout à l'heure.

L'uniforme vert fut laissé aux bataillons de chasseurs, ainsi que le casque à chenille rabattue jusque sur la visière. Au lieu d'être en cuir bouilli, il fut en feutre verni, et rendu par là d'autant plus léger. Pour les chasseurs à cheval, l'habit fut remplacé par le caraco. Pas d'autre changement dans la cavalerie, sinon la substitution de chabraques en peau de mouton aux chaperons de selle. A la variété de couleurs qui existait déjà pour les régiments de hussards, s'ajouta le noir des *hussards de la mort*, créés par Dumouriez au commencement de 1793.

Le bonnet à poil était encore prescrit aux grenadiers en février 93; mais peu après, cette coiffure coûteuse fit place à un chapeau qui différait de celui des fusiliers par une crinière rouge, plantée sur le pompon.

Le manque de drap blanc pour faire des culottes obligea plus d'une fois d'envoyer aux armées des étoffes rayées, les seules qu'on eût pu tirer des réquisitions, et l'on vit par là des compagnies et même des régiments entiers en pantalons à raies. Mais ce ne fut qu'un pis-aller. Le pantalon, malgré sa commodité, déplaisait aux chefs de corps qui lui trouvaient un air de négligence et qui craignaient qu'il n'habituât les soldats à la paresse. En effet, il leur aurait épargné le temps qu'ils mettaient à boutonner les vingt-quatre boutons de leurs guêtres. Les idées ne sont plus les mêmes. Aujourd'hui on recherche l'aisance du soldat; alors on s'inquiétait surtout de sa prestance, et l'on ne trouvait pas mauvais qu'il en coûtât pour l'obtenir. L'idée de souffrance était inséparable de celle de discipline.

La tenue des armées en 94 et 95 a fait l'admiration de tous ceux qui les virent de près. L'habillement était simple, les hommes modestes et pénétrés d'un sentiment élevé de leurs devoirs. Béranger a dit :

> De quel éclat brillaient dans la bataille
> Ces habits bleus par la victoire usés!

C'est l'expression poétique d'une mise qui, en effet, n'était pas renouvelée aussi souvent que l'auraient voulu des fatigues incessantes; mais la propreté rachetait ce que la privation laissait à désirer. Nos

soldats, devant l'ennemi, s'appliquaient à faire honneur à la République du peu qu'elle était en état de leur fournir, sachant bien que, dans son indigence, elle ne faisait de dépenses que pour eux.

Le relâchement de l'administration militaire sous le Directoire laissa aux généraux une latitude qui tourna au préjudice de cet excellent esprit. Dans l'armée d'Italie principalement, la braverie soldatesque fut réveillée à un point qui chagrina les hommes soucieux des principes. On pressura les pays d'occupation pour subvenir à la richesse des uniformes. L'habit des hussards fut couvert de passements, comme du temps de Louis XV ; on rétablit, dans les corps de musique, des cymbaliers nègres avec l'habillement à la turque tout chamarré d'or ; on rendit aux grenadiers le bonnet à poil surchargé de tresses, comme l'avait été celui des ci-devant gardes-françaises ; le schako de fantassin également agrémenté, qui n'avait encore été vu, dans l'armée française, que sur la tête des Suisses de Salis avant la Révolution, prit place sur celle des chasseurs à pied. En Égypte des régiments furent habillés en bleu de ciel, d'autres en rose, d'autres en couleur de café au lait et même en jaune-soufre. Les *dromadaires*, lorsqu'on créa ce service, furent costumés à la hussarde, avec un luxe tout à fait oriental.

Les soldats, habitués à ce qu'on ne leur épargnât pas la peine, ajoutèrent à leurs obligations plutôt que de chercher à en retrancher. Ils s'imposèrent avec une sorte de gloire celle d'entretenir leur chevelure. Ils conservèrent la queue et les cadenettes, lorsque ces ornements étaient déjà répudiés dans le civil. Les vétérans et les faquins revinrent même à l'usage de se faire poudrer.

Bonaparte, dans sa campagne d'Italie, eut la queue et les cadenettes accommodées d'un œil de poudre. En Égypte, il fit le sacrifice de cela, et pour toujours. De retour en France, il ne trouva pas mauvais d'être le seul tondu parmi les généraux. Cette coiffure lui convenait pour le nouveau rôle qu'il s'était donné : celui d'un soldat en disponibilité, attaché uniquement à la culture des sciences. Il était membre de l'Institut : fréquenter assidûment cette compagnie en se montrant converti aux façons d'un paisible citoyen, fut pour lui un moyen d'endormir le public sur ses véritables desseins, et de mettre en même temps le comble à sa réputation d'homme extraordinaire. C'est pourquoi il n'eut garde de renoncer à un trait de physionomie qui le distinguait entre tous ses compagnons d'armes.

D'ailleurs il y avait en lui un fonds de superstition qui trouva son compte à bien des petites choses auxquelles un autre n'aurait point fait attention.

Mercier nous apprend que plus d'un royaliste avait adopté la coiffure à la Titus parce qu'il voyait, dans le nom qu'elle portait, une allusion politique, et qu'en disant Titus, il pensait Louis XVIII. Il est bien possible que l'idée d'une ressemblance avec Titus ait éveillé dans l'âme de Bonaparte des pressentiments flatteurs pour son ambition. S'il ne songeait pas encore à être empereur, du moins il songeait à faire de la République française quelque chose approchant fort de l'Empire romain. Le pâle visage qu'il montra aux représentants de la France soulevés contre lui, le lendemain du 18 brumaire, fut déjà celui d'un César.

La nouvelle révolution, si lestement expédiée, qui mit fin à l'existence du Directoire, n'était pas pour déranger dans ses habitudes un public qui en avait vu tant d'autres. Comme elle fit circuler l'argent, elle donna de l'ouvrage aux couturières et aux tailleurs. La toilette reprit l'importance qu'elle eut toujours chez les peuples qui se désintéressent des affaires publiques, et la mode continua ses évolutions avec encore plus de rapidité que les années précédentes. Celle des citoyens de l'an VIII a été formulée comme il suit dans un quatrain qui sera notre dernière citation :

Habits gros vert, ou gris de lin,
Ou d'autres couleurs mélangées,
Culottes, gilets de basin :
Les têtes ne sont point changées.

Nous avons atteint la fin du dix-huitième siècle, et le terme de cet ouvrage. La suite de l'histoire du costume est dans les journaux de la mode, qui ont paru sans interruption depuis 1797; elle a son commentaire dans le répertoire inépuisable des scènes de mœurs, dessinées par tant d'excellents artistes dont les œuvres sont partout.

FIN

TABLE DES CHAPITRES

CHAPITRE PREMIER

TEMPS PRIMITIFS ET ÉPOQUE CELTIQUE

CHAPITRE II

ÉPOQUE ROMAINE DU HAUT-EMPIRE

CHAPITRE III

ÉPOQUE ROMAINE DU BAS-EMPIRE

CHAPITRE IV

ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

CHAPITRE V

ÉPOQUE DE LA PUISSANCE CAROLINGIENNE

CHAPITRE VI

LES PREMIERS TEMPS FÉODAUX

CHAPITRE VII

LE GRAND SIÈCLE DU MOYEN AGE

CHAPITRE VIII

LA PÉRIODE BRILLANTE DU MOYEN AGE, DE 1190 A 1340

CHAPITRE IX

SUITE DE LA PÉRIODE DE 1190 A 1340

CHAPITRE X

RÈGNES DES TROIS PREMIERS VALOIS

CHAPITRE XI

RÈGNE DE CHARLES VI

CHAPITRE XII

RÈGNE DE CHARLES VII

CHAPITRE XIII

RÈGNE DE LOUIS XI

CHAPITRE XIV

LES GENS DE ROBE LONGUE ET LES PAYSANS

CHAPITRE XV

RÈGNES DE CHARLES VIII ET LOUIS XII

CHAPITRE XVI

RÈGNE DE FRANÇOIS Iᵉʳ.

CHAPITRE XVII

RÈGNES DE HENRI II ET FRANÇOIS II

CHAPITRE XVIII

RÈGNE DE CHARLES IX

CHAPITRE XIX

RÈGNE DE HENRI III

CHAPITRE XX

RÈGNE DE HENRI IV

CHAPITRE XXI

ANNÉES DE LA JEUNESSE DE LOUIS XIII

CHAPITRE XXII

ÉPOQUE DE RICHELIEU

CHAPITRE XXIII

ANNÉES DE LA JEUNESSE DE LOUIS XIV

CHAPITRE XXIV

ÉPOQUE DE LA SPLENDEUR DU RÈGNE DE LOUIS XIV

CHAPITRE XXV

ANNÉES SOMBRES DU RÈGNE DE LOUIS XIV

CHAPITRE XXVI

COSTUMES MILITAIRE SOUS LOUIS XIV

CHAPITRE XXVII

PREMIÈRE PARTIE DU RÈGNE DE LOUIS XV

CHAPITRE XXVIII

SECONDE PARTIE DU RÈGNE DE LOUIS XV

CHAPITRE XXIX

COSTUME MILITAIRE SOUS LOUIS XV

CHAPITRE XXX

PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE LOUIS XVI

CHAPITRE XXXI

SUITE DU RÈGNE DE LOUIS XVI

CHAPITRE XXXII

LA RÉVOLUTION

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

Q

R

T

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

17 34. — Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.





